

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Revue de l'Université de Bruxelles, trentième année, Bruxelles :
Université Libre de Bruxelles, 1925.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2010/DL2503255_1925_000_030.pdf

**Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en
matière de droit d'auteur.**

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles**
et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

**Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite
qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la
Digithèque de façon à régulariser la situation (email : bibdir@ulb.ac.be) .**

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette
œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les
Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site
<http://digitheque.ulb.ac.be/>



REVUE
DE
L'UNIVERSITÉ
DE BRUXELLES

Organe officiel de l'Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles

TRENTIÈME ANNÉE
1924-1925

BRUXELLES
SECRETARIAT DE LA REVUE DE L'UNIVERSITÉ
14, RUE DES SOLS

1925

REVUE
DE
L'UNIVERSITÉ
DE BRUXELLES

REVUE
DE
L'UNIVERSITÉ
DE BRUXELLES

Organe officiel de l'Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles

TRENTIÈME ANNÉE
1924-1925

BRUXELLES
SECRÉTARIAT DE LA *REVUE DE L'UNIVERSITÉ*
14, RUE DES SOLS

1925

La Situation de l'Université pendant la LXXXX^e année académique

PAR

PAUL HEGER

Président du Conseil d'Administration de l'Université.

**Rapport présenté à la séance solennelle de rentrée
le 13 octobre 1924.**

L'année académique qui vient de se terminer a été laborieuse et féconde en réalisations. Mais avant que nous abordions le compte rendu de notre activité pendant cet exercice nous avons à remplir un devoir envers ceux de nos collègues dont nous avons eu à déplorer la mort depuis octobre dernier.

Notre collègue Désiré Demoor, professeur de philologie latine et d'histoire de la littérature grecque à la Faculté de philosophie, succombait, le 29 octobre, à une cruelle maladie qui le minait depuis longtemps. Chargé de cours en 1890, Désiré Demoor entra dans l'enseignement universitaire après une carrière déjà brillante dans l'enseignement moyen. L'Université a perdu en lui un maître dont la valeur était rehaussée par des qualités de cœur plus précieuses encore que son savoir étendu et l'excellence de ses méthodes pédagogiques.

Nous avons également à regretter la perte du docteur Eugène Carpentier qui avait été attaché au cours de pathologie interne depuis 1874 et qui fut nommé professeur honoraire en juillet 1910.

D'abord adjoint au professeur Crocq, puis titulaire d'un enseigne-

ment théorique qu'il complétait par des données cliniques, Eugène Carpentier fut un des derniers représentants de doctrines médicales brillamment enseignées à l'Université de Bruxelles par des maîtres dont le plus populaire fut Pierre Graux, disciple de Broussais; Pierre Graux était un clinicien d'une rare éloquence; il fut dans notre Ecole de Médecine le fondateur de traditions que continuèrent le professeur Lebeau, puis avec un renouveau d'enthousiasme, Jean Crocq et après lui Eugène Carpentier.

Quels que soient les progrès réalisés par l'introduction des méthodes pastoriennes, quels que soient les changements apportés aux anciennes conceptions de la thérapeutique, nous devons reconnaître les mérites de nos prédécesseurs; laissant de côté toute discussion doctrinale, nous avons à rendre hommage surtout à ceux d'entre eux qui, comme Eugène Carpentier, ont professé pendant cette période que l'on a justement appelée « l'époque héroïque » de notre Université. Pendant trente-six ans le docteur Carpentier a mis au service de notre institution sa grande expérience médicale et tout son dévouement.

En mars de cette année succombait à l'âge de 56 ans notre très estimé collègue Wynand Straetmans, professeur ordinaire à la Faculté de Droit.

Il avait été chargé, depuis octobre 1920, du cours de droit pénal et de procédure pénale en langue flamande; pendant sa trop courte carrière universitaire il avait conquis l'estime et la sympathie de ses collègues et de ses élèves; les hautes fonctions qu'il exerçait dans la magistrature en qualité d'avocat général près la Cour d'appel de Bruxelles augmentaient le prestige dont il jouissait parmi nous.

La mort inopinée du professeur Emile Piérard, survenue le 6 juin dernier, fut une très douloureuse surprise pour le monde universitaire. Notre défunt collègue était l'un des maîtres les plus aimés de notre Ecole polytechnique; il y enseignait « l'électricité et ses applications industrielles ». Il occupait au Ministère des Chemins de fer les hautes fonctions d'inspecteur général des télégraphes.

Emile Piérard appartenait à cette lignée de professeurs qui étayèrent de leur dévouement les destinées de notre Université et assurèrent à notre Ecole polytechnique, au milieu de lourdes difficultés, son développement actuel. Il aimait l'enseignement; les

publications qu'il a faites ont été inspirées par son vif désir de former des élèves; si la mort l'a privé de la satisfaction de prendre part à l'inauguration de notre nouvelle école, au moins a-t-il pu, avant de nous être enlevé, prendre conscience des résultats heureux à l'obtention desquels il avait puissamment contribué. L'Université lui garde un souvenir reconnaissant.

Une autre mort nous a affligés cette année : le 25 août s'éteignait, à 82 ans, Guillaume De Greef.

Il fut un brillant élève de notre Université; il aimait à rappeler la mémoire de ses maîtres parmi lesquels il en était deux, Altmeyer et Mainz pour lesquels il professait une grande reconnaissance. En 1889, la Faculté de Droit lui décerna le titre de Docteur agrégé sans qu'il eût présenté de thèse et en justifiant cette nomination par la valeur scientifique de ses travaux. Son « Introduction à la Sociologie » lui valut bientôt une réputation méritée; ce livre exerça dans notre pays, et plus encore peut-être à l'étranger, une profonde influence, si bien que, lors de la nomination de G. De Greef comme correspondant de la section des sciences morales et politiques de l'Institut national genevois, il fut dit que cet honneur lui était attribué comme à l'un des fondateurs de la sociologie contemporaine.

L'existence de Guillaume De Greef fut vouée tout entière au travail et au combat pour de nobles idées. Le rapporteur du jury chargé, en 1923, de juger le concours des sciences sociales, déclarait : « L'ensemble des travaux de Guillaume De Greef impose le respect et l'admiration. La Belgique compte peu d'hommes dont la vie ait été ainsi consacrée entièrement à la recherche de la vérité. »

L'Université s'associe à cet hommage; elle participe au deuil d'une famille dont plusieurs membres ont siégé ou occupent un rang distingué parmi nous.

Messieurs, je vous disais tout à l'heure que l'année académique écoulée a été laborieuse; depuis quelques mois, s'est opéré le transfert de nos Facultés des Sciences, des Sciences appliquées ainsi que de l'Ecole de Pharmacie.

Pour un particulier chargé de famille c'est déjà une affaire compliquée qu'un changement de domicile; la tâche est autrement ardue

lorsqu'il s'agit d'une Université : l'aménagement de nos laboratoires, le transfert des collections et de l'outillage, l'appropriation des locaux, l'organisation des divers services ont exigé un effort considérable, que seule une visite attentive de nos nouvelles installations permet de mesurer.

A tous ceux de ses collaborateurs membres du corps enseignant et du personnel administratif, qui se sont dévoués à cette tâche lourde et ingrate, l'Université adresse l'expression de sa vive reconnaissance.

Grâce à eux la besogne a pu être menée à bonne fin dans les délais prévus, et demain c'est au Solbosch que recommenceront tous les cours de la Faculté des Sciences, de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole de Pharmacie.

Ainsi l'exode est commencé.

Nos vieux bâtiments de la rue des Sols abriteront, pendant quelque temps encore, les Facultés de Philosophie et de Droit, ainsi que notre Bibliothèque et une partie de nos services administratifs.

Les constructions nouvelles qui leur sont destinées et que nous devons à la générosité de la C. R. B. américaine, ne tarderont pas à sortir de terre, prenant façade à l'avenue des Nations; ainsi que je l'annonçais dans mon rapport de l'an dernier, les plans de ces constructions ont fait l'objet d'un concours restreint entre architectes belges.

Une brochure, contenant les clauses d'un programme très précis, fut remise à chacun des concurrents, choisis parmi les meilleurs de nos architectes.

Ceux-ci se mirent immédiatement à l'œuvre; les plans élaborés par eux, accompagnés du pli cacheté contenant le nom de l'auteur, furent expédiés le 31 août 1923 à New-York. Les quatre séries de dessins furent l'objet d'une analyse approfondie de la part de M. Howells, architecte éminent, qui, pour l'étude préliminaire de ces dessins s'adjoignit MM. Raymond Hood, D. S. F., et Henry Oothout Milliken, D. S. F., ces deux derniers possédant une aptitude toute spéciale en matière de concours.

Le rapport signé par M. Howells et daté du 1^{er} novembre 1923 commence par féliciter la C. R. B. et l'Université de Bruxelles d'avoir

obtenu en réponse à leur appel un aussi bon résultat : « Chacune des quatre séries de dessins, dit l'auteur du rapport, montre une habileté technique d'un degré élevé et présente des solutions bien étudiées d'un problème plutôt difficile. »

Lorsque les dessins furent retirés des caisses dans lesquelles ils étaient arrivés de Belgique, chaque dessin et chaque caisse ainsi que l'enveloppe correspondante furent marqués d'une des lettres A, B, C, D, et c'est sans autre désignation qu'il furent exposés dans l'une des salles de l'École des Beaux-Arts à New-York.

Le Jury se composait de :

M. Herbert Hoover, Président de la C. R. B. Educational Foundation; deux délégués de l'Université de Bruxelles, dont l'un était votre serviteur, et l'autre le *Docteur Auguste Slosse*, assistés d'un conseiller technique, *M. Lucien Beckers*, remplaçant *M. le Pro-Recteur De Keyser*, qu'une indisposition sérieuse avait empêché de se joindre à nous au dernier moment.

Les deux autres membres du jury étaient :

M. Arthur Brown, membre correspondant de l'Institut de France, et enfin, « last not least », *M. John Mead Howells*, également correspondant du même Institut.

Dans la matinée du 5 novembre, le jury tint sa première réunion dans la galerie de l'Institut des Beaux-Arts. Il poursuivit son étude les jours suivants, le vote eut lieu le 11 novembre; à l'unanimité, nos suffrages se portèrent sur les dessins de la série D. Les enveloppes scellées furent alors ouvertes par *M. Herbert Hoover* en présence de l'Ambassadeur de Belgique, *Baron de Cartier de Marchienne*. Le projet de la série D, classé premier, était celui de l'architecte *Alexis Dumont*.

En vous rendant compte des opérations délicates de ce jury, je ne pourrais assez insister sur le soin scrupuleux avec lequel elles ont été conduites par les membres de la C. R. B.

Nous avons eu pour guide, pendant notre voyage et pendant notre séjour à New-York, l'un des deux délégués de la C. R. B. à Bruxelles, *M. Millard Shaler*; pas plus que *M. Beckers* il n'avait voix délibérative au jury, mais il suivit de près toutes ses opérations; *M. Shaler* et *M. Galpin*, secrétaire de la C. R. B. à New-York, ne se sont pas bornés,

du reste, à nous aider dans notre mission; ils ont fait plus; ils se sont efforcés de rendre notre séjour particulièrement agréable. Et, de ce fait, les jours que nous avons passés là-bas figurent parmi les meilleurs souvenirs de notre vie. La visite des Universités de Columbia, d'Harvard, de Princeton, de Yale, nous ont rempli d'une profonde admiration pour l'organisation de l'enseignement supérieur en Amérique; que ces visites aient été l'occasion de réceptions dont l'honneur revient à l'Université, tous ceux qui ont connu l'hospitalité américaine ne sauraient en douter. Méorable à ce point de vue est l'entrevue qu'a bien voulu nous accorder le Président Coolidge, auquel nous a présenté notre très aimable ambassadeur à Washington, le *Baron de Cartier*. C'est avec fierté que nous avons reçu du Président Coolidge, et dans d'autres occasions de *M. Herbert Hoover*, l'assurance de l'affection qu'ils ont pour notre pays et de l'estime en laquelle ils tiennent l'Université que nous avons l'honneur de représenter.

Pendant que nous nous occupions à New-York, comme je viens de le dire, la Faculté de Médecine de Bruxelles poursuivait l'étude très complexe des plans des nouveaux instituts à construire dans le voisinage immédiat du nouvel hôpital Saint-Pierre. Ces plans, élaborés par la Faculté sous la présidence du *Professeur Depage*, ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'Université et, à la date du 8 août dernier, le président de la Fondation Rockefeller, *Docteur Vincent*, nous écrivait : « Nous sommes heureux d'apprendre que l'Université a décidé de commencer la construction des Instituts de Médecine. Nous estimons que cette décision est sage et que l'on ne gagnerait rien à tarder davantage. » Dans la suite de cette lettre, le Président de la Fondation Rockefeller stipulait que le paiement à l'Université d'une somme de 25 millions se ferait aussitôt que les travaux seraient commencés, et que la Ville de Bruxelles inscrirait à son budget la somme prévue pour la construction du nouvel hôpital. Nous nous mîmes immédiatement à l'œuvre.

Le nouveau bâtiment, comprenant les laboratoires de physiologie et de médecine ainsi que ceux de l'Institut Solvay, dirigé par M. de Professeur Slosse, aura sa principale façade au boulevard de Waterloo; il occupera l'emplacement de l'ancienne gendarmerie; le terrain mis gracieusement à la disposition de l'Université par la Ville de Bruxelles, forme un quadrilatère, en dehors duquel se trouve l'Institut

d'anatomie, comprenant les laboratoires des professeurs Brachet et Dustin, placés en connexion avec le nouvel hôpital.

Ainsi se trouvera réalisée l'idée poursuivie depuis tant d'années : la création d'une école de médecine digne de la capitale et unissant intimement le laboratoire et la clinique. C'est avec raison que la convention arrêtée le 30 avril 1921 entre la Ville de Bruxelles, le Conseil des Hospices, la Fondation Rockefeller et l'Université a insisté sur la nécessité de cette union.

Pourquoi n'y étions-nous pas arrivés plus tôt? Je vous le rappellerai brièvement.

Messieurs, lorsqu'en 1891, il y a donc 33 ans, nous demandions à la Ville de Bruxelles de nous concéder une partie du Parc Léopold pour y construire les premiers instituts de médecine, nous ne perdions pas de vue le fait que la proximité des hôpitaux abritant l'enseignement clinique et les instituts consacrés à des recherches plus théoriques était une condition indispensable à l'harmonie et à la cohésion des études.

La constitution d'une cité médicale était le but que nous avons poursuivi depuis longtemps : les procès-verbaux du Conseil communal en font foi et sans vous fatiguer par l'énoncé de fastidieux rétroactes je voudrais mentionner ici deux documents décisifs.

Dans la séance du 27 juin 1892 M. le bourgmestre Buls, parlant des avantages que présentait pour les instituts de médecine l'emplacement du parc Léopold faisait valoir que celui-ci n'était pas trop éloigné des hôpitaux; il était alors question, en effet, du transfert de l'hôpital Saint-Jean à une petite distance du parc Léopold.

Plus tard, en 1906, lorsque fut proposée la construction de l'hôpital de Jette, nous fîmes valoir les grands inconvénients qu'il y avait à reléguer tous les services hospitaliers à grande distance.

Ce que l'on doit affirmer, disions-nous, c'est que le maintien sur le territoire de Bruxelles d'un hôpital universitaire le moins éloigné possible des instituts de médecine est une condition indispensable à l'avenir de notre enseignement médical (1).

(1) Les signataires de la lettre adressée le 15 décembre 1906 à MM. les président et membres du Conseil communal de Bruxelles étaient : MM. Stiénon, E. et M. Solvay, Brachet, Héger, baron Lambert, J. Demcor, V. Jacques, R. Waroëqué, Charles Buls, E. De Smet, W. Rommelaere, F. Jamar, J. Bordet, M. Funck, E. Spehl.

De 1891 à 1906, pendant quinze ans, nous avons pu croire que notre projet, j'allais dire notre rêve, serait réalisé. Je n'entends pas rappeler ici les circonstances qui vinrent en contrarier l'exécution, ce que j'en dis n'a d'autre but que d'établir les responsabilités et de montrer que l'Université est restée logique avec elle-même; il importe que le public qui a le droit et même le devoir de s'intéresser aux choses de l'Université ne soit pas égaré par l'ignorance ou par l'oubli de tous les rétroactes.

Il en est de plus récents et de plus importants : après la guerre, après que la sympathie du monde entier nous eût été acquise par l'attitude héroïque de notre Roi et de notre peuple, il arriva que les membres de la Fondation Rockefeller résolurent de nous venir en aide pour améliorer nos hôpitaux et pour élever le niveau de notre enseignement médical. Sans aucun doute, pareille résolution était inspirée par la grande estime en laquelle nos amis d'Amérique tenaient nos chirurgiens et nos médecins; ils les avaient vus à l'œuvre pendant la guerre et pendant qu'ils admiraient l'organisation de l'ambulance de l'*Océan* dirigée par le professeur Depage, ils avaient pu aussi se rendre compte des imperfections de nos installations hospitalières.

Au printemps de 1920, deux délégués de la Fondation Rockefeller, MM. Wickliffe Rose et docteur Richard Pearce arrivèrent à Bruxelles sans se faire annoncer; ils voulaient se rendre compte « de visu » de la situation de nos hôpitaux et de nos instituts; ils causèrent avec plusieurs chefs de service et avec les directeurs des Instituts du parc Léopold; ils estimèrent qu'il fallait absolument rapprocher les laboratoires de la clinique et, par conséquent, ou bien maintenir les instituts du parc Léopold et leur adjoindre un hôpital, ou bien désaffecter ces instituts et en construire de nouveaux près de l'hôpital Saint-Pierre qui aurait été démoli et réédifié complètement.

A cette époque le professeur Depage, devenu président de la Croix Rouge de Belgique, avait conçu un superbe projet comprenant la construction d'un grand hôpital au voisinage du parc de Woluwe. L'Université, très préoccupée de la solution de cet important problème, envoya à New-York une mission dont les frais furent généreusement supportés par la Fondation Rockefeller. Toutes les

compétences se trouvèrent réunies : le docteur Vincent, les docteurs Pearce et Flexner, d'autres encore représentant la Fondation, et, de notre côté, les professeurs Depage, Bordet, Sand et Dustin.

Après mûr examen le projet de Woluwe fut abandonné et la construction des instituts près de l'hôpital Saint-Pierre réédifié fut proposée à l'unanimité.

Dans le courant de l'année, MM. Vincent et Flexner vinrent à Bruxelles conférer avec les autorités compétentes et c'est ainsi que furent arrêtés de commun accord les termes de la convention intervenue le 30 avril 1921.

Par cette convention la Fondation Rockefeller s'engageait à mettre à la disposition de l'Université libre de Bruxelles une première somme de 15 millions pour la création de nouveaux instituts universitaires, une somme supplémentaire de dix millions pour le cas où le coût de la construction dépasserait la somme prévue pour cette création; une troisième somme de 15 millions (après achèvement des instituts) pour la dotation de l'enseignement et des recherches dans l'Ecole de Médecine.

Par l'article 4, la Fondation Rockefeller s'engageait à verser au Conseil des Hospices une somme d'au moins 200,000 dollars destinée à la dotation de l'hôpital.

Il y avait encore d'autres dispositions généreuses en faveur de notre enseignement.

En échange de pareilles libéralités, que nous demandait-on?

En premier lieu la Fondation Rockefeller demandait que la Ville de Bruxelles remit gratuitement à l'Université le terrain de la caserne de la Gendarmerie au boulevard de Waterloo; en second lieu que le Conseil des Hospices fit démolir toutes les constructions sur le terrain actuel de l'hôpital Saint-Pierre pour ériger sur ledit terrain un hôpital moderne dont le coût devait être d'au moins 15 millions et avec la participation financière de l'Ecole Cavell-Depage un hôpital et une école pour infirmières.

Telle est, Messieurs, dans ses dispositions essentielles, la convention du 30 avril 1921.

Je vous le demande : n'offrait-elle pas, à la Ville et à l'Université des conditions inespérées? Si je puis faire mention ici de sentiments

qui me sont personnels, je dirai que si d'une part j'entrevois non sans chagrin la désaffectation des instituts de médecine au parc Léopold, d'autre part, je me ralliais de tout cœur à la solution proposée : elle présentait d'immenses avantages.

Elle maintenait un hôpital urbain, situé dans ce quartier de la rue Haute que tout Bruxellois affectionne surtout quand il a fait fonction d'interne à l'hôpital Saint-Pierre; quel bien j'aurais à dire des braves gens qui formaient la clientèle quotidienne de cet établissement et qui, aujourd'hui encore, comme il y a cinquante ans (car mes souvenirs datent de ce temps-là), maintiennent nos vieilles traditions populaires; l'hôpital universitaire sera bien placé là.

Mais il y a autre chose : cet hôpital, comme son titre l'indique, était réservé à notre enseignement médical, c'était un hôpital universitaire : grâce à la bienveillance du Conseil des Hospices, grâce surtout au concours de la Fondation Rockefeller, nous étions enfin chez nous, nous avions toute liberté dans la nomination du personnel enseignant, nous touchions à un but vainement poursuivi par nos prédécesseurs. Sur ce point, entre le Conseil des Hospices et l'Université, l'accord était complet et une Commission mixte fut chargée d'assurer la parfaite entente entre des pouvoirs distincts.

Messieurs, c'est chose parfois difficile de construire un beau bâtiment, surtout quand il doit répondre à des affectations multiples, mais plus délicate et laborieuse encore est la tâche qui incombe à ceux qui ont à régler l'organisation intérieure et la distribution des charges entre les occupants de ce beau bâtiment. La Faculté de Médecine a consacré à ce travail de multiples séances se prolongeant souvent bien avant dans la nuit, au grand désespoir de nos appariteurs.

Nous devons à cet effort collectif et à la compétence de nos grands cliniciens le plan de l'organisation intérieure du futur hôpital, la définition des rapports entre les membres du personnel des laboratoires, les mesures propres à assurer le cadre des assistants et des aides; le projet établi sur de larges bases reçut la complète approbation du Conseil. Je dois à ce sujet rendre tout particulièrement hommage aux membres de la Commission qui, sous la présidence du docteur Bordet, s'est occupée de la réorganisation de la Faculté de Médecine.

Mais, nous avons encore, en Amérique, d'autres amis que des membres de la Fondation Rockefeller.

J'ai annoncé dans mon rapport de l'année dernière que la C. R. B. Educational Foundation, préoccupée des difficultés du recrutement du corps professoral, avait décidé d'offrir aux Universités de Bruxelles et de Louvain, en même temps qu'à l'Ecole des Mines de Mons, la possibilité de créer un certain nombre de postes d'assistants; ceux-ci devaient être, sur proposition des Facultés, nommés par le Conseil de l'Université pour un temps limité.

En exécution de cette mesure, M. Philippart a été désigné par la Faculté de philosophie et M. Lurquin par la Faculté des sciences.

Ainsi s'accroît d'année en année la dette de reconnaissance de notre Université vis-à-vis des citoyens des Etats-Unis d'Amérique qui tâchent de venir en aide aux Etats désunis d'Europe. Notre reconnaissance s'adresse en particulier à M. Herbert Hoover, le grand ami de la Belgique; son buste nous a été offert cette année et a pris place à côté de ceux de nos autres bienfaiteurs. Dans le même ordre d'idées nous avons saisi l'occasion que nous présentait la visite de M. Hughes en Belgique pour donner à nos sentiments une expression tangible. M. Hughes est un grand universitaire. Sur proposition de notre Faculté de Droit, le titre de Docteur *honoris causa* de l'Université lui a été décerné. C'est avec joie que le Conseil a pris cette décision.

Je voudrais pouvoir passer en revue tous les événements marquants de notre vie universitaire au cours du dernier exercice, mais leur multiplicité m'oblige à me restreindre; il en est cependant que je ne puis passer sous silence.

M. Maurice Philippson a renoncé aux fonctions de Professeur de physiologie comparée qu'il occupait depuis quinze ans.

Nous avons la certitude qu'en prenant cette détermination, Maurice Philippson n'a pas cessé de s'intéresser à la science et à la prospérité de l'Université; non seulement il nous a fait don de tout l'outillage de son laboratoire, mais il a voulu assurer par une donation importante la continuation des travaux qu'il y avait entrepris. Sur proposition de la Faculté des Sciences, M. Maurice Philippson a été nommé professeur honoraire.

Sur proposition de la Faculté de Médecine, le même titre a été conféré à M. le Professeur Spehl et à M. le Professeur Adrien Bayet.

Tous ceux qui sont ici présents se souviennent du remarquable discours dans lequel, lors de la séance de rentrée du 16 octobre 1922, le Professeur Bayet exposa ses vues sur la réforme de l'enseignement de la médecine à l'Université de Bruxelles. Il faut relire aujourd'hui ce discours tout entier pour comprendre ce qui a été fait et surtout ce qui nous reste à faire. La tâche est immense, elle ne peut être accomplie ni par un homme, ni par une seule génération de professeurs; c'est aux étudiants d'aujourd'hui, c'est aux « jeunes » qu'il appartiendra de la continuer et, s'il est possible, de la parachever. Une université, c'est un peu comme une de ces cathédrales, dans l'architecture desquelles on lit, grâce à la variété des styles, l'effort des générations successives; pour tout terminer d'un seul jet, il faudrait non seulement disposer de ressources immenses, mais obtenir d'emblée une parfaite coordination et des volontés et du travail individuel avec les sacrifices qu'il comporte. C'est trop demander que de prétendre à un pareil succès en un seul jour.

Il arrive certainement, par exemple quand survient une guerre, que toutes les volontés sont tendues vers un même but; alors les divergences s'effacent, et apparaissent des hommes qui s'imposent comme des chefs dont nul ne discute la toute-puissante autorité. N'est-ce pas ce que nous avons vu quand, sous l'impulsion de notre Roi, le pays tout entier s'est soulevé contre l'envahisseur? Notre Université a, dans ces jours tragiques, pris une place éminente qu'elle devait non seulement à la vaillance de ses étudiants enrôlés sous les drapeaux, mais aussi à l'excellence des services rendus par ceux qui la représentaient au front. Parmi ces derniers, dont le nombre est grand, je voudrais citer ici deux noms: celui de Paul Hymans, alors ambassadeur à Londres, celui d'Antoine Depage, organisateur de l'ambulance de l'Océan, à La Panne.

La paix est venue... ou du moins ce n'est plus la guerre; il semble que l'on se repose du grand effort livré pour le combat; cependant, Paul Hymans a continué la lutte, et c'est avec fierté que nous l'avons vu, à deux reprises et il y a quelques jours encore, présider avec autorité les grandes assises de Genève. Ainsi, la réputation acquise par notre Université se confirme, sa gloire s'augmente du bon renom de ses

représentants. Cette année, plusieurs de nos professeurs ont été invités à donner un certain nombre de leçons ou de conférences dans les Universités étrangères, qui ont fait à nos collègues Charlier, Brachet, Anciaux, Leclère, le plus chaleureux accueil, pendant que MM. Bourquin et Mahaim étaient invités à siéger à l'Académie du Droit International de La Haye.

Vous le voyez, ce n'est pas d'Amérique seulement que notre Université a reçu cette année des marques d'une estime et d'une sympathie qui ne font que s'accroître et sont pour nous le plus précieux encouragement.

A tout ce que je vous ai dit des interventions américaines je voudrais, en terminant, ajouter encore un mot.

Dans la communication qu'il fit au Conseil de l'Université le 19 janvier 1921, le Président de la Fondation Rockefeller, Docteur Vincent, parlant de l'avenir de l'œuvre que nous entreprenions avec lui, disait : « Cette Ecole de Médecine sera votre école, ses problèmes seront vos problèmes, ses devoirs seront vos devoirs : elle doit être l'émanation de votre vie scientifique, sociale et politique. »

En s'exprimant ainsi, M. Vincent démontrait qu'au don le plus généreux on peut ajouter quelque chose de plus précieux encore que les biens matériels : ce quelque chose, c'est la délicatesse.

M. Vincent se rendait compte que rien ne pouvait nous toucher davantage que de voir assurées à la fois l'indépendance matérielle et l'indépendance morale de notre Université.

Car l'une ne va pas sans l'autre, et cette double conquête n'a pas cessé de nous préoccuper depuis nombre d'années. Pour que nous puissions la réaliser j'en appelle à tous les amis de l'Université afin qu'ils joignent leurs efforts à ceux de notre Faculté de Médecine. Ecartons tout ce qui pourrait semer dans nos rangs le doute ou le découragement; travaillons à exalter les bons vouloirs, à rappeler à chacun le devoir qui nous lie vis-à-vis de nos élèves, de ces jeunes gens que nous avons pour mission de diriger vers l'idéal qui est le nôtre.

Dans quelques semaines, nous célébrerons ensemble le cinquantenaire de la fondation de l'Ecole Polytechnique; en même temps aura lieu l'inauguration des installations du Solbosch et la pose de la

première pierre des nouveaux bâtiments. L'Association des Anciens Elèves de l'Ecole a voulu, par une attention délicate, faire coïncider la célébration de son cinquantenaire avec la date du 20 novembre. Je demande à tous ceux qui sont ici et à tous les « Anciens » d'accepter le rendez-vous que je leur donne au 20 novembre prochain; ils doivent venir affirmer, aujourd'hui plus que jamais, leur attachement à l'Université et leur fidélité à notre devise nationale : « *L'Union fait la Force* ». Il faut nous en souvenir, il faut y conformer notre action.

Les Échelons de la Vie

PAR

ALBERT BRACHET

Recteur de l'Université libre.

**Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée
le 13 octobre 1924**

Cette fois encore, c'est de la vie que je viens vous parler, non plus comme je l'envisageais naguère, créatrice de formes et de fonctions, créatrice par conséquent d'organismes nouveaux, mais sous un aspect plus général, en cherchant à la situer dans le cadre des phénomènes de la nature. Je voudrais l'envisager en tant que problème posé devant la science, en montrer les manifestations de plus en plus compliquées, en dire ce qu'on explique d'elle, ce qui ne s'explique pas encore et ce qui, peut-être, ne s'expliquera jamais.

Je me garderai bien pourtant d'exposer devant vous les grandes vues spéculatives par lesquelles, depuis que l'homme pense, il a cherché à comprendre l'énigme du monde vivant. Je ne le ferai pas et d'ailleurs je ne le pourrais pas, parce que le moment de la science que nous vivons et la formation intellectuelle des savants modernes s'y prêtent mal. Dans tous les domaines de la biologie, la nécessité d'un travail d'analyse méthodique et précise, de recherches minutieuses, se montre plus impérieuse qu'elle ne le fut jamais. On a reconnu que bien des choses qui paraissaient défier l'expérience s'y soumettaient néanmoins et le crédit des théories soi-disant explicatives a tellement fléchi que nombre de savants, pourtant très libres d'idées, ne les considèrent plus que comme d'intéressants événements historiques.

On dit parfois qu'en travaillant ainsi, les hommes de science — et qu'on n'oublie pas que je parle toujours de la biologie — perdent en profondeur ce qu'ils gagnent en surface, qu'absorbés par la minutie des détails, ils ne s'élèvent plus à la synthèse qui est le but final de toute science.

C'est complètement inexact : jamais autant qu'aujourd'hui il n'a été dépensé, dans les laboratoires, d'ingéniosité et d'imagination; jamais la méditation n'y a été plus active ni plus profonde; jamais non plus autant d'hommes n'ont eu le désir d'apporter leur collaboration enthousiaste. Et je n'hésite pas à dire cela en ce moment même, où les difficultés matérielles de la vie exigent de ceux qui voudraient se consacrer à la science, un renoncement volontaire à ce que tant d'autres considèrent comme les sources de joie et le but de l'existence. C'est parce que, en même temps que les théories perdaient de leur attrait à cause de leur stérilité, la pensée, la pensée généralisatrice édifiait à leur place, en s'appuyant sur les premiers résultats acquis, des hypothèses, logiquement mais néanmoins audacieusement construites, dont la valeur essentielle est la prévision de faits ou de lois non encore observés mais susceptibles de l'être et d'entrer ainsi dans le cadre définitif des connaissances.

Sans doute, les hypothèses que les faits infirment, sont nombreuses et il n'est pas d'homme de science qui n'en ait quelques-unes à son actif, mais quand l'hypothèse se trouve confirmée au contraire, elle devient une loi, une vérité — une vérité humaine et relative, mais qui nous élève d'un échelon dans la connaissance du monde où nous vivons. C'est ce qui fait, à l'heure actuelle plus que jamais, le puissant intérêt de la recherche scientifique; sans doute elle reste encore parfois empirique et il le faut bien, mais le chercheur sait qu'il fait œuvre féconde quand il confirme ou quand il infirme une hypothèse jusqu'alors plus ou moins plausible.

Étudions donc la vie comme peut le faire un homme de science; partons des données acquises pour gagner peu à peu les régions de l'inconnu et suggérer les hypothèses qui peuvent en rendre compte.

Dans un domaine aussi vaste que celui que j'ai eu la témérité d'aborder, un choix dans les faits et dans les idées est nécessaire et ce choix chacun le fait naturellement selon son tempérament, sa formation intellectuelle, le chapitre spécial de la biologie auquel il s'est

particulièrement intéressé. Un facteur personnel intervient toujours dans l'importance relative que l'on accorde aux faits; c'est lui qui décide de l'ordonnance de l'exposé et même, jusqu'à un certain point, du degré de certitude dans l'énoncé des conclusions, de la hardiesse dans les généralisations. Un botaniste, un physiologiste ou un zoologiste s'exprimeraient sans doute autrement que je ne le ferai, tout en aboutissant peut-être au même résultat final. Il ne peut en être qu'ainsi dans une science aussi complexe que l'est celle de la vie, dans une science où les hypothèses restent nombreuses et où il est rarement permis de poursuivre la vérité tout au long d'un raisonnement purement logique.

Si on cherche à représenter l'être vivant sous la forme la plus élémentaire qui se puisse concevoir, c'est-à-dire avec le minimum possible d'organisation et une morphologie tellement simplifiée qu'on puisse en faire abstraction, on arrive à construire un schéma, non réalisé et peut être irréalisable dans la nature actuelle, mais où serait incorporé l'essentiel de ce que la science moderne a fait passer du domaine de l'hypothèse dans celui de la réalité objective : tout ce qui, dans l'état actuel de nos connaissances, semble être le minimum des conditions nécessaires à la production de phénomènes qui méritent d'être qualifiés de vitaux.

Dans un semblable schéma l'être — j'ose à peine employer ce terme — est un petit amas sphérique de consistance visqueuse, entouré d'un milieu extérieur adéquat, mais limité cependant vis-à-vis de lui et formé d'eau dans laquelle baigne un complexe de substances nombreuses et diverses, les unes à l'état dissous, les autres, les plus nombreuses, à l'état colloïdal. Ces substances dont l'énumération serait fastidieuse et sans intérêt dans ce discours sont, en gros, des albumines aux divers degrés de leur constitution et de leur désintégration, des corps gras : lipoides, lécithines, etc., des hydrates de carbone, des sels peu abondants, des diastases en plus petite quantité encore.

Tout cela n'est pas réparti dans un ordre quelconque, mais bien selon un déterminisme réglé par l'état physique du complexe, par les affinités de ses composants, par la nature et la vitesse des réactions qui s'y passent.

Que cet être et son milieu ambiant soient placés dans les condi-

tions de température voulue (et la chaleur ne doit jamais être bien élevée, elle ne peut même guère dépasser 40°) alors la vie se manifestera en lui par un travail intérieur qu'il accomplira sans arrêt et suivant un rythme régulier. L'énergie qui s'y déploie se traduit par des changements physiques et chimiques : changements cycliques de phases dans l'état des colloïdes, désintégration des albumines, formation de sous-produits divers. Et pendant que tout cela se passe dans un ordre rigoureusement réglé, le complexe, sous l'influence surtout des variations régionales de sa viscosité, s'entr'ouvre puis se referme rythmiquement aussi au contenu du milieu qui l'entoure; c'est-à-dire que successivement il lui est perméable puis imperméable. C'est ainsi que pénètrent des matériaux nouveaux qui reconstitueront ceux que la vie a détruits et que sortent les déchets, les résidus de cette destruction.

Ce travail, ce métabolisme pour employer le terme classique, se poursuit sans relâche tant que les conditions restent favorables, et on peut même ajouter que, théoriquement du moins, il n'existe en lui-même aucune raison pour qu'il s'arrête jamais. Mais tout ne se déroule pas toujours dans des conditions idéales, des déchets peuvent s'accumuler, encombrer l'être et le faire mourir, c'est-à-dire interrompre le rythme de ses réactions, les désordonner assez pour aboutir à une désintégration totale. La vie, alors, disparaît en lui.

Voilà donc un être, vivant d'une vie purement physique et chimique, mais incontestablement vivant au sens scientifique sinon philosophique du mot. Il vit de ce qui compose la trame fondamentale et nécessaire de la vie, même dans ses complications les plus extrêmes.

On dira que ce soi-disant être n'est qu'un schéma que je crée de toutes pièces, une œuvre d'imagination, un être de raison sans réalité objective.

Sans doute il en est bien ainsi, mais toutes les pièces de ce schéma sont des faits d'observation et d'expérience. Chacune d'elles peut être réalisée dans le laboratoire; leur assemblage seul a été impossible jusqu'ici. On a pu démonter le mécanisme et tuer l'être, on est impuissant à en rassembler les morceaux et à leur rendre la vie, mais ce que la main est incapable de faire, l'esprit a le droit et le devoir de le tenter.

Toutefois, la question n'en est pas moins impérieusement posée de savoir pourquoi nous sommes incapables de refaire de la vie, même sous sa forme la plus rudimentaire, alors que nous n'ignorons plus un grand nombre des réactions par lesquelles elle se traduit à nos yeux. On ne peut répondre à cette question que par des théories ou par des hypothèses; les premières sont en dehors de l'ordre d'idées que je poursuis et je n'envisagerai que les secondes.

La vie, schématisée et simplifiée comme je l'ai fait jusqu'ici, est essentiellement caractérisée par une ordonnance extraordinairement régulière, dans l'espace et dans le temps, d'actions et de réactions qui se renouvellent incessamment pour autant que certaines conditions fondamentales soient réalisées.

Il peut se faire que le déploiement de la forme particulière de l'énergie qui détermine et qui règle initialement cette ordonnance, soit la propriété d'un état spécial de l'albumine qui ne peut se maintenir dans son intégrité que dans le complexe qu'est un être vivant. Cette albumine vivante, dont les caractères spécifiques disparaissent dès qu'on l'isole, serait le *primum movens* de tout le métabolisme du système dans lequel nous avons schématisé l'être vivant. Elle serait en d'autres termes l'agent de la vie, tout le reste n'étant que des conditions de réalisation. L'hypothèse n'est pas invraisemblable et elle a d'ailleurs les sympathies d'un bon nombre de biologistes.

Mais il se peut aussi que le privilège de donner la vie ne soit pas l'apanage d'une seule forme de l'albumine mais de plusieurs, et même d'autres substances encore qui entrent dans la composition de la matière vivante, chacune jouant son rôle dans l'ensemble. L'ordonnance qui règle et qui conditionne la physico-chimie de la vie apparaîtrait ainsi, non plus comme un acte initial mais bien comme la résultante d'une série d'actes multiples, strictement déterminés eux-mêmes par les rapports quantitatifs et les relations topographiques des éléments qui constituent le système vivant. La vie ne serait alors que la conséquence d'un déploiement d'énergies qui doit inéluctablement se produire, de par la composition chimique, l'état physique et la répartition des substances assemblées.

Cette hypothèse aussi est fort plausible et j'avoue même qu'elle me séduit plus que la première. Elle me paraît plus féconde, parce qu'il me semble qu'elle se prête mieux aux vérifications expérimentales.

Elle donne un puissant intérêt aux mesures quantitatives des chimistes biologistes, à la recherche des rapports numériques entre les divers éléments que l'on trouve chez les êtres vivants, à l'étude de la topographie chimique des composants cellulaires. Elle encadre heureusement les observations récentes de quelques physiologistes sur ce qu'ils ont appelé les constantes cellulaires, c'est-à-dire sur le minimum nécessaire de certains corps pour maintenir la vie dans les cellules : constante de la teneur en eau, de la quantité de graisse, peut être aussi de la quantité de nucléine.

A ces recherches qui en sont encore à leurs débuts, viennent se joindre, dans le même ordre d'idées, celles qui montrent l'extrême sensibilité de l'œuf des animaux marins, cette cellule qui se prête si admirablement aux études de cytologie générale, aux variations qualitatives et quantitatives des sels dissous dans l'eau de mer, à tel point que par ce procédé on peut provoquer des manifestations morphologiquement constatables... et cette liste pourrait être allongée.

Telles sont les deux hypothèses les plus plausibles que l'on puisse faire dans l'état actuel de nos connaissances. Rien ne dit que des faits nouveaux n'en suggéreront pas d'autres : la prudence est de règle quand on parle de l'avenir.

Il est clair que le grand problème de la vie n'est pas, dans ce qui vient d'être dit, abordé dans toute son ampleur. Nous ne l'avons examiné qu'en ce qu'il a de plus simple, ou plus exactement en ce que la science a pu le plus aisément simplifier jusqu'ici. Car c'est le but de la science de ramener les phénomènes complexes à des formules claires et intelligibles. Mais je devais, avant d'aller plus loin, mettre sous les yeux le contenu de la charte fondamentale qui donne aux biologistes le droit de poursuivre, en confiance et sans relâche, l'étude des manifestations les plus obscures de la vie.

En réalité, s'il est impossible de construire l'être vivant schématique qui a jusqu'ici servi de base à mon exposé, ce n'est pas seulement pour des raisons de technique; c'est aussi parce que la vie, dans la nature réelle, ne consiste pas seulement dans un métabolisme élémentaire. Notre être schématique, en fait, ne vit qu'à peine; il ne mérite le nom d'être vivant qu'en le plaçant si bas dans l'échelle du monde organisé que seuls peut-être quelques infimes microbes

peuvent s'en rapprocher, ou mieux encore, probablement, certaines masses plasmodiales uniformément composées de protoplasme et de noyaux.

Je n'ai pas parlé de morphologie jusqu'ici, j'ai même négligé la notion d'organisation pour ne parler que de composition physico-chimique. C'est parce que je voulais établir de solides prémisses et qu'avant de dire ce que la science a encore à faire, je voulais faire comprendre ce qu'elle a déjà fait.

Mais dans la nature, il n'y a pas d'être qui ne soit pas organisé, qui n'ait pas dans son corps des structures constantes, spécifiques, visibles à l'œil nu ou sous le microscope et qui répondent à des fonctions particulières. L'étude de ces structures nous fera avancer d'un pas dans la connaissance de la vie, mais ce pas ne sera pas le dernier. Nous devons aller plus loin encore et, disons-le tout de suite, plus nous irons loin, plus nous marcherons à tâtons.

Dans beaucoup d'organismes simples, dans les Protistes formés d'une seule cellule, on trouve déjà sous une forme rudimentaire mais pourtant anatomiquement observable, les éléments des grands systèmes d'organes dont l'ensemble compose les animaux supérieurs, nous-mêmes y compris. Il y a des fibrilles contractiles, ébauches de muscles; il y a des vacuoles digestives et excrétrices; ces organismes ont des sensations, ils répondent à des excitations; ils ont donc, différenciés ou non, des éléments nerveux. Tout cela, pour être élémentaire, n'en pose pas moins intégralement le problème de l'organisation des êtres vivants et de l'explication rationnelle des complications extrêmes que subissent les plus évolués d'entre eux. Et ces organules ont l'immense avantage, au point de vue où nous nous plaçons ici, de baigner dans une petite masse de substance vivante ou protoplasme, en des endroits déterminés; ils forment avec elle un tout dont les pièces sont assemblées avec un maximum de simplicité.

Cet organisme réel, auquel nous conduit le cours de notre étude et qui a, lui, tous les attributs de la vie, peut être aisément déduit, sans forcer l'interprétation des faits, de l'être primordial et schématique, dont nous sommes partis.

Cet être primordial qui a une composition physico-chimique plutôt qu'une organisation véritable, est, nous l'avons vu, le siège d'inces-

santes transformations internes, de constructions et de destructions de substances. Mais dans le système qu'est la matière vivante, les réactions infiniment variées qui s'y passent sont fort complexes; elles ne se font pas toutes avec la même vitesse; il y a des produits plus stables que d'autres; il y a des étapes du métabolisme qui sont plus lentement franchies et il arrive que des sous-produits, pour employer une expression empruntée à la chimie industrielle, se déposent pour un temps plus ou moins long dans les endroits où ils ont pris naissance. Ces sous-produits, qui ne sont pas inertes mais poursuivent eux aussi le cours de leur métabolisme, qui se reconstituent au fur et à mesure qu'ils s'usent, sont ce que l'on appelle dans le langage physiologique les structures fonctionnelles. Ils sont le résultat inévitable de la vie en action plutôt que d'en être les agents; ils sont la conséquence de la vie, ils n'en sont pas la cause; ils en sont des fragments ou plus exactement des étapes qui nous frappent parce qu'elles nous sautent aux yeux, parce qu'elles se prêtent à l'analyse expérimentale, si bien que leur étude est l'objet propre de la physiologie. Mais elles ne sont en fait qu'un élément intégré dans un tout, un moment de la vie, qui dure et qui prend une autonomie apparente. Les fonctions qu'elles accomplissent sont l'extériorisation, accessible à nos yeux et à nos techniques, d'étapes d'un cycle vital continu qui se déroule dans l'ensemble de l'être unicellulaire.

Il est donc évident que les hypothèses que je rappelais tantôt, sur la nature de la cause coordonnant toute l'activité de l'être élémentaire construit d'après les données de la chimie biologique, n'ont besoin que de quelques retouches qui les généralisent pour être entièrement applicables aussi aux êtres unicellulaires dont la nature nous offre d'innombrables exemples. Le fossé entre l'être de raison et le premier être réel est donc franchi sans difficulté sérieuse.

Nous venons de faire un grand pas dans notre étude; en nous basant exclusivement sur les données de la science positive, sans faire de théorie spéculative, mais en généralisant et en plaçant dans leur cadre des faits d'expérience, nous avons pu formuler une conception des êtres vivants les plus simples, qui ne fait appel qu'à des notions intelligibles pour notre esprit.

Sans doute les vues que j'ai exposées comportent encore une part

d'hypothèse et d'imprécision; je ne les donne pas pour intégralement démontrées dans tous leurs détails; des découvertes nouvelles peuvent les modifier, voire les rendre caduques. Mais l'état actuel de la science les rend légitimes et autorise qu'elles soient utilisées comme point de départ pour de nouveaux progrès.

Il ne faut pas dissimuler, en effet, que nous n'avons encore examiné que les bas-fonds de la vie. Le monde ne se compose pas seulement de minuscules Protistes aux fonctions rudimentaires et relativement simples. Au-dessus d'eux il y a les plantes et les animaux supérieurs, il y a l'homme, qui doit entrer comme tout le reste dans le cadre d'une interprétation scientifique. Je sais bien qu'on peut dire que les formes supérieures de la vie n'étant au fond que la complication de ses aspects inférieurs, il suffit de comprendre ces derniers pour que tout le reste s'éclaire par un simple procédé de généralisation. Mais la science ne peut pas s'en contenter; il n'exprime qu'une probabilité, il a la valeur d'un programme ou d'une espérance. Evidemment, du Protiste à l'homme, c'est toujours la vie qui est la cause de tout ce qui se passe en l'être, comme de tout ce qu'il manifeste extérieurement. Toutes les œuvres de l'homme, dans le domaine physique et moral, tout ce qu'il a fait dans le passé, tout ce qu'il fait dans le présent, tout ce qu'il fera dans l'avenir sont sans doute des manifestations de la vie qui est en lui. Mais cette vie, comparée à celle du pauvre Protiste est tellement immense, tellement multiple en ses aspects, qu'une généralisation faite *a priori* risque de laisser dans l'ombre une foule d'inconnues.

Il faut donc serrer les faits de plus près et examiner comment on a cherché à combler l'énorme lacune devant laquelle on se trouve.

Une idée très belle, une de ces grandes idées qui semblent appartenir au patrimoine de l'Humanité depuis que les hommes se sont mis à penser domine encore la science d'aujourd'hui : c'est l'idée d'évolution dans le temps; pour le cas particulier du règne organisé, elle s'appelle l'hypothèse transformiste. Je dis hypothèse pour bien indiquer sa portée scientifique, c'est-à-dire pour qu'il soit impliqué qu'elle n'est pas seulement une vue ingénieuse de l'esprit mais qu'elle doit être susceptible de vérifications objectives, suffisantes pour en faire la conclusion logique et rationnelle des faits observés.

Cette hypothèse, tout le monde la connaît : elle part de ce principe

fondamental que la substance des êtres vivants n'est pas immuablement fixée dans sa composition et par conséquent dans ses propriétés; que les animaux et les plantes de la nature actuelle n'ont pas toujours été ce qu'ils sont, mais qu'ils résultent d'une longue série de changements progressifs subis, depuis les temps lointains de l'apparition de la vie sur le globe, par les formes initiales qu'elle avait pu revêtir alors. Il est très logique de supposer que ces formes initiales devaient être très voisines de la représentation schématique que nous considérons, au début de ce discours, comme étant l'être vivant le plus simple et le plus rudimentaire que l'on puisse imaginer; tout en serait issu par la puissante influence du temps et des modifications progressives du milieu.

Faut-il insister encore, après tant d'autres, sur ce que l'hypothèse transformiste a de profondément séduisant et sur l'action qu'elle a exercée sur la pensée biologique depuis plus d'un siècle? Abstraction faite de considérations d'ordre religieux qui ne peuvent trouver place ici, la seule objection qu'on pouvait lui faire au début était que, malgré une admirable simplicité apparente, elle était invérifiable, parce que le lointain passé est mort et ne révélera jamais ses secrets.

Aussi je ne crois pas me tromper en disant que le transformisme n'apparut guère que comme un mirage lointain aux hommes de science, même d'esprit complètement libre, jusqu'au jour où Lamarck, en France, et surtout Darwin, en Angleterre, formulèrent, dans leurs ouvrages célèbres, des vues ingénieuses et plausibles sur les mécanismes grâce auxquels les êtres avaient pu se transformer et devenir ce qu'ils sont. Ils attribuaient l'évolution organique à une série de facteurs que tout le monde connaît : influence modelante du milieu pour Lamarck, grâce à laquelle les êtres s'adaptent progressivement aux conditions changeantes de leur existence; pour Darwin, les facteurs essentiels sont la sélection de légères variations utiles ou favorables à la vie de l'espèce, la lutte pour l'existence, la survivance des plus aptes, etc. Je m'en voudrais d'insister sur ces notions devenues banales.

Tout le monde sait aussi que le transformisme a renouvelé la zoologie systématique, que les belles découvertes de la paléontologie ont reçu de lui des explications souvent satisfaisantes, que l'embryologie morphologique en est issue et a trouvé en lui la justification

du labeur qu'on lui a consacré. Pourtant, tous les arguments que ces disciplines scientifiques ont apportés à l'hypothèse transformiste, si impressionnants qu'ils soient, ne peuvent s'élever au rang de véritables preuves que si on arrive à réaliser actuellement un transformisme expérimental, si on peut voir, dans le laboratoire, les organismes se soumettre aux facteurs d'évolution qu'on fait agir sur eux.

Or, ni le lamarckisme, ni le darwinisme n'ont jusqu'ici répondu comme il le faudrait à cette vérification nécessaire. L'hérédité des caractères acquis sous l'influence du milieu, de l'usage et du non usage, qui est le fondement même de la théorie de Lamarck, est maintenant rejetée par la grande majorité des biologistes. Tant d'objections, tirées de l'observation et de l'expérience, ont été faites aux facteurs darwiniens qu'on ne peut plus guère les considérer que comme secondaires dans l'évolution : ils ont pu créer des races, des variétés nouvelles, mais à cela se borne sans doute leur rôle. Les recherches modernes tendent au contraire à montrer une étonnante fixité dans les caractères héréditaires des êtres et leur résistance aux changements lents qu'on voudrait leur faire subir, qu'ils devraient subir selon les théories classiques.

Pourtant, malgré certaines hésitations qu'on voit percer dans la bibliographie scientifique, l'hypothèse transformiste n'a perdu ni sa grandeur ni sa vraisemblance : les deux grandes théories qui voulaient l'expliquer se montrent défailtantes, mais l'hypothèse directrice reste debout. Et ce n'est pas, heureusement, parce qu'elle a pour elle la logique, parce que l'esprit scientifique a besoin d'elle pour échapper au mystère ou à la révélation, mais bien parce que des faits précis, positifs, prouvent réellement que les êtres vivants peuvent se transformer définitivement, subir dans ce qu'on appelle leur patrimoine héréditaire des changements durables qui les font autres qu'ils n'étaient. Ils montrent que l'évolution s'est accomplie, mais autrement que ne le pensaient Lamarck et Darwin ; ils posent ainsi sur de nouvelles bases l'étude des procédés qu'elle a employés pour se réaliser et ouvrent à la science une voie nouvelle et féconde.

Je ne puis, en ce moment, tracer qu'une esquisse sommaire de ce qui a été fait jusqu'ici dans cette voie et des espoirs qu'on peut en attendre. Je me bornerai à indiquer les traits les plus saillants du

transformisme nouveau et les voici : d'abord les changements que subissent les organismes ne sont pas forcément minimes et moins encore lents et continus; ils peuvent être brusques et sans destination visible; ce sont des mutations, selon l'expression de H. De Vries. Ils n'ont pas nécessairement un caractère d'utilité pour l'être, ni l'apparence d'une adaptation au milieu; souvent même ils paraissent quelconques et plutôt encombrants pour celui qui les subit. On disait généralement que l'évolution crée et perfectionne des caractères utiles à la vie, on doit dire plus exactement que l'organisme utilise le mieux qu'il peut les caractères que son évolution propre lui a conférés.

De Vries voyait, dans ses cultures d'Oenothères, apparaître des mutations brusques et stables, c'est-à-dire que les caractères nouvellement apparus se transmettaient aux descendants. En Amérique spécialement, T. H. Morgan et ses collaborateurs ont trouvé dans leurs élevages de la mouche *Drosophile*, un très grand nombre, une centaine au moins, de mutations du même ordre, c'est-à-dire qu'il y naissait des mouches avec des caractères particuliers, tout à fait quelconques et inattendus, sans utilité visible mais pourtant héréditaires; ces mouches constituaient ainsi de véritables races nouvelles. Elles ont été admirablement utilisées par Morgan et ses élèves pour des études de génétique remarquables et riches d'idées neuves.

Je ne puis m'y arrêter en ce moment et me borne à souligner le fait que la formation de races nouvelles, voire d'espèces nouvelles, est une observation positive, maintes fois répétée et définitivement acquise. Ces races ne dépendent sûrement, dans leur origine, ni des facteurs lamarckiens, ni des facteurs darwiniens; on prévoit ainsi que le mécanisme des mutations a joué un rôle prépondérant dans l'évolution et qu'il est quelque chose de nouveau dans la science.

Certaines observations récentes dues à un zoologiste français, A. Labbé, mettent sur la voie d'une explication d'autant plus intéressante pour nous qu'elle s'insère admirablement dans le cadre des considérations que j'exposais au début de cette étude.

Dans les marais salants on trouve en abondance une faune particulière, formée notamment de Copépodes, dont les diverses espèces paraissent bien « adaptées » aux concentrations très diverses des sels dans l'eau où elles vivent, c'est-à-dire qu'elles y vivent et s'y reproduisent normalement.

Ces concentrations — je m'excuse d'employer ici quelques termes techniques — se caractérisent surtout aux points de vue physico-chimique et biologique par leur teneur en ions H, c'est-à-dire par ce que les spécialistes appellent le PH. On a beaucoup étudié, dans ces dernières années, l'influence des variations du PH sur les cellules et spécialement sur l'évolution des œufs en maturation et en fécondation et on a pu faire de fort belles observations sur leur composition intime et les changements qu'elle subit aux différents stades.

Si on prend un petit Copépode, *Canthocamptus minutus*, qui vit bien dans l'eau douce ou légèrement salée, et si on le place dans l'eau de mer concentrée, c'est-à-dire à PH ascendant, il ne se passe rien d'intéressant : l'animal végète et meurt. Mais si au lieu de l'animal lui-même on soumet ses œufs au milieu nouveau, ils se développent et donnent naissance, outre quelques individus semblables aux parents, à des formes tout autres, tant commé genres que comme espèces, dont les unes sont connues depuis longtemps et classées dans la nomenclature zoologique, dont d'autres sont nouvelles. Or, certaines de ces formes sont absolument fixes; les descendants en sont la reproduction exacte, quel que soit le milieu dans lequel on les oblige à se développer; leurs œufs remis dans l'eau douce ou légèrement salée conservent leurs potentialités nouvelles et ne reforment pas l'ancêtre.

Si ces faits se confirment et surtout s'ils se généralisent, voilà un transformisme expérimental réalisé et dont l'origine est connue. C'est bien le milieu qui est ici le facteur déterminant, et pourtant il n'agit pas comme le prévoyait Lamarck; ce n'est pas l'organisme qui se modèle sous son influence, ce sont les germes de ses descendants qui prennent des caractères nouveaux et j'ajoute inattendus, car ils ne répondent à aucun but ni à aucun besoin apparent; pas plus d'ailleurs, quand on y réfléchit un peu, que la ramure du cerf et de l'élan, les bosses du chameau ou la barbe de l'homme ne sont utiles et ne constituent un progrès sur ceux qui en sont dépourvus; c'est à peine si ces attributs sont utilisables dans certaines circonstances. Mais, et ici nous touchons au nœud même du problème, quel est l'effet immédiat d'un changement de la teneur en ions H sur la substance de l'œuf?

L'œuf est une cellule; c'est un être vivant primordial, qui a une

composition physico-chimique autant et plus qu'une structure et — qu'on me permette de rappeler ce que je disais ici même l'année dernière — sa composition offre des différences régionales dont le métabolisme est particulier et qui sont les localisations germinales ou zones formatives des régions et des organes de l'être futur. Qu'un facteur quelconque provoque, par une action purement physique, un déplacement léger des substances, un petit remaniement dans les localisations germinales, et ses conséquences, bien minimes dans l'œuf lui-même, pourront prendre, au fur et à mesure que celui-ci se développera et se différenciera, une importance considérable : altérer la forme du corps ou d'un appendice, la coloration, etc...

Le développement de cette idée ouvre des perspectives tellement séduisantes, laisse entrevoir tant de possibilités, qu'on sent, en les exprimant, la nécessité de refréner son imagination pour ne pas dépasser les limites que tracent les faits dûment observés. Il n'est pourtant pas exagéré de dire que si, dans le monde actuel, les mutations d'origine germinale doivent être rares, difficiles à réaliser aussi bien dans la nature que dans le laboratoire, il n'en était probablement pas de même dans les temps géologiques lointains, où la vie venait d'apparaître, toute jeune et malléable, dans un monde moins stable et moins fixe qu'il ne l'est maintenant, et que la rigidité morphologique des êtres organisés a dû marcher de pair avec leur vieillissement, avec celui de la terre tout entière. Je sais bien que ce que je dis là est loin d'être neuf, mais les faits récents que j'ai rapportés donnent à cette idée une consécration qui lui manquait.

Voilà donc où en est, à l'heure présente, l'hypothèse transformiste; elle sort rajeunie et plus belle d'une crise qu'il serait vain de vouloir nier.

Mais une grave question se pose encore dont il me faut parler. La vie, la vie elle-même, est-elle restée identique pendant tout le cours de l'évolution? Est-elle restée ce que nous supposons qu'elle était dans le schéma de l'être vivant primordial et dans les premiers organismes unicellulaires que nous en avons dérivés? Quelque chose ne s'est-il pas superposé à elle, qui aurait atteint chez l'homme, chez nous, un maximum de développement?

Je tiens, dans un domaine comme celui-ci, à rester plus que jamais sur le terrain de la science positive et à ne pas m'égarer dans

la pure spéculation. Or il est clair qu'au fur et à mesure que grandit l'ampleur des problèmes qui se posent à elles, les hypothèses scientifiques deviennent, elles aussi, de plus en plus vastes et les vérifications expérimentales qu'elles exigent, plus nombreuses et plus délicates. Cela veut dire que la prudence s'impose et que tous ceux qui ont foi dans la science, qui croient en son avenir, qui n'assignent pas de limites *a priori* à son pouvoir explicatif, doivent plus que tout autres ne pas la compromettre par des généralisations hâtives et en présentant comme des solutions définitives ce qui n'est encore que probabilité, présomption ou simple espérance. Le travail scientifique est lent; il se fait par étapes; il ne peut aller que du simple au complexe et souvent il s'applique longuement à poser clairement les données des problèmes à résoudre. Mais lorsque ce premier pas est franchi un grand progrès est déjà réalisé.

Il est certain que lorsqu'on compare, même de la façon la plus anthropomorphique possible, la vie relativement simple des organismes élémentaires avec l'ensemble des manifestations de l'activité humaine, un immense hiatus les sépare.

Au point de vue purement organique, cet hiatus n'existe pas ou n'existe guère et les transitions connues sont suffisantes pour qu'on ait autant de droits d'appliquer le transformisme à l'homme qu'à n'importe quel autre animal. Mais au point de vue des fonctions supérieures de la vie mentale, d'où sont issues toutes les œuvres humaines, qui ont créé la civilisation, et l'art, et la philosophie, et la science, les différences sont telles entre l'homme et les êtres les plus élevés dans l'échelle zoologique qu'on peut se demander si elles ne sont pas d'ordre qualitatif autant que quantitatif.

Je dis que la question peut se poser; j'ajoute qu'elle doit l'être devant l'homme de science comme devant le philosophe, parce qu'il ne faut pas, après avoir abattu des dogmes, en élever de nouveaux, aussi tyranniques et insupportables que les autres.

Elle doit se poser encore parce que le philosophe et le biologiste n'envisagent pas la vie humaine exactement sous le même angle; leurs méthodes sont différentes et souvent aussi leurs points de vue. Le philosophe, qu'il soit psychologue, sociologue ou historien, envisage l'activité humaine pour elle-même, sous sa forme dynamique la plus puissante, la plus élevée. Le biologiste, dans ses

recherches et dans ses méditations sur ce sujet, a toujours dans l'esprit, avec le désir légitime d'y faire tout converger, les formes ou les manifestations de la vie qui ont déjà pu être analysées et interprétées; et l'espoir qui guide ses efforts pour aller plus loin, est celui d'une généralisation aussi intégrale que possible des lois et des faits établis, ou tout au moins et provisoirement, des hypothèses formulées et qui se sont montrées fécondes.

Cela ne veut pas dire qu'il suive aveuglément la voie tracée et qu'il s'insurge contre l'imprévu; bien au contraire, il sait que l'imprévu a parfois fait faire de grandes découvertes. Mais il ne consent à renoncer à ses hypothèses directrices, nées, il ne faut pas l'oublier, de l'expérience analytique et de l'observation des faits, que quand il lui apparaît démontré qu'elles sont vidées de leur contenu, qu'elles ne rendent plus, si on me permet cette expression. Alors, mais alors seulement, il cherche ailleurs.

Voilà la grande raison pour laquelle la science affectionne surtout les données quantitatives et laisse volontiers au domaine de la philosophie les notions de qualité. Voilà pourquoi aussi, à mon avis du moins, et malgré tous les hiatus, l'unité dans l'interprétation de la vie du haut en bas de l'échelle des êtres est la conception la plus vraisemblable, la plus plausible que la science puisse retenir dans son état actuel. La vie, qui fait l'être vivant avec ses manifestations de toutes catégories, physiques et morales, doit être fondamentalement de la même nature chez l'homme et chez l'être le plus rudimentaire. Sa diversification, le développement prodigieux des aspects qu'elle revêt dans les œuvres humaines, ne doivent pas empêcher la science d'en chercher le mécanisme dans des processus infiniment plus complexes sans doute, mais analogues dans leur essence à ceux qui président à la vie d'un Protiste, à ceux aussi que nous avons analysés pour ainsi dire à l'état naissant dans l'être schématique virtuel que nous avons placé à la base du monde organisé.

Telle est l'hypothèse, je répète volontiers ce mot, qui doit être l'instrument de travail de la science biologique. Seule elle s'est montrée fructueuse, alors que toutes les autres ne donnaient que des déceptions. Le temps me manque pour développer tout ce qu'on lui doit, mais la physiologie normale et pathologique du cerveau,

son anatomie pathologique, la physiologie comparée, ont déjà permis de ranger parmi les phénomènes relevant de la vie telle que nous l'avons comprise jusqu'ici, un nombre respectable de manifestations psychiques.

La vie doit être une; la science n'a à connaître qu'elle, et il n'est pas nécessaire, jusqu'à preuve du contraire, de faire intervenir autre chose.

Suit-il de cette conclusion finale que les énigmes du monde vivant soient dissipées à tout jamais et que la science ait à offrir des solutions certaines à tous les problèmes qu'on pourrait lui soumettre? Que répondre à ceux qui questionnent sur le sens de la vie, et sur la mort, et sur les fondements de la morale? Dire que ce sont là des sujets dont la science ne se préoccupe pas, serait un aveu d'impuissance qui isolerait les hommes de science dans l'humanité. Car tous les hommes qui vivent d'une vie intérieure se les posent, ces problèmes qui les tourmentent, et leur cherchent une solution; ils peuvent la trouver dans une philosophie profane ou religieuse, et avec elle, parfois, un apaisement. Pour ma part, j'ai trop le respect de la vie intérieure des hommes, j'apprécie trop l'importance des circonstances heureuses ou cruelles de la vie extérieure qui la dirigent, j'estime trop ceux que ne satisfont pas les jouissances matérielles et le terre à terre de la vie journalière, pour leur affirmer, au nom de la science positive, que leurs réflexions sont inutiles et leurs conclusions vaines. Qu'ils pensent au contraire et qu'ils méditent, mais qu'ils le fassent librement, qu'ils utilisent pour cela ce que la science leur offre de certitude et de présomption; et chez ceux à qui cela n'est pas accessible ou qui ne peuvent le comprendre, il faut respecter aussi les solutions simplistes auxquelles leur bonne foi s'arrêtera.

Ce que je puis dire, c'est que si le *sens de la Vie* est une question qui pour la biologie n'a pas d'existence concrète, la vie en revanche a des *conséquences* et impose des *obligations*; qu'il est dans la nature des choses que la vie humaine soit une vie sociale, collective, et une vie familiale; que l'homme, membre d'une famille et membre de l'Humanité, intégré en elles, n'aura de bonheur sur terre que pour autant que les siens et ses semblables seront heureux. N'y a-t-il pas

là les sources d'une morale très pure et très haute et à laquelle aucune formule religieuse ne peut se défendre de souscrire ?

Et le problème de la mort ? A. quoi bon en nier l'importance ? Il a préoccupé tous les hommes depuis que le monde existe. Que se passe-t-il quand notre corps meurt ? Je n'en sais rien et je ne puis sonder l'insondable. Mais ce qu'on sait d'une façon positive et certaine, c'est que la vie est un événement qui ne s'arrête pas. Nos enfants sont une parcelle de nous-mêmes; leur vie est la continuation directe de la nôtre; elle n'est pas née à un moment donné; nous faisons plus que lui donner la substance où elle exercera son action, elle est notre vie à nous qui se poursuivra après nous, comme nous poursuivons nous-mêmes celle de nos ancêtres.

Là aussi il y a les fondements d'une belle et noble morale et l'honnête homme, l'homme digne de ce nom, l'homme qui représente l'Humanité dans ce qu'elle devrait être tout entière, peut mourir en paix quand il laisse des descendants dignes de lui.

Etudiantes et étudiants, anciens et nouveaux, c'est pour vous que j'ai écrit ce discours, c'est en pensant à vous que je lui ai donné la forme sous laquelle vous l'avez entendu. Vous saviez tous en venant chez nous que le principe fondamental qui dirige toute notre activité, qui est notre principale raison d'être, est le libre-examen. Il est bien vrai que ce grand principe, pour lequel on a tant et si longtemps lutté n'est plus ouvertement combattu et que chacun prétend avoir le droit de le revendiquer. Mais il est bon de le rappeler parfois et sans plus le définir, d'indiquer l'usage qu'on en peut faire.

J'ai voulu vous présenter un grand problème qui fut, qui est encore par divers côtés, une des grandes énigmes de l'univers, en le traitant entièrement et exclusivement d'après les données et les hypothèses de la science positive, c'est-à-dire selon les méthodes du libre-examen les plus pures et les plus complètes que je conçoive.

Je vous ai parlé — oh! en de simples touches seulement, je ne pouvais faire davantage — de la vie, de la vie dans toute son ampleur et même dans celles de ses conséquences qui troublent le cœur de tant d'hommes, parmi les plus cultivés et les plus libres d'esprit. Je n'ai fait appel à rien qui transcende sur les données de la raison et sur les possibilités de l'expérience, la mère de toutes les connais-

sances. J'ai noté des faits; j'ai exposé des hypothèses que je crois légitimes parce que vérifiables et fécondes. Je n'ai pas assigné de limites à l'investigation scientifique, non pas dans le but d'affirmer qu'elle n'en a pas, mais parce qu'il est impossible de les tracer et parce que, quand elles semblent apparaître, l'effort doit consister à les faire reculer. J'ai voulu enfin vous montrer qu'en partant de ces principes, on peut formuler les règles des plus hautes vertus humaines. Tout cela, je vous l'ai dit avec une profonde conviction et une entière sincérité; mais j'obéis aussi aux principes les plus purs du libre-examen en ajoutant que je ne jette pas l'anathème sur ceux qui penseraient autrement. Le libre-examen, voyez-vous, ne s'exprime pas en une formule simple; il est une forme de la mentalité que certains hommes — que beaucoup d'hommes — possèdent, qui leur permet d'écarter sans regret l'absolu, l'explication complète et immédiate des choses, et de saisir la séduction en même temps que la puissance évocatrice du relatif des connaissances réelles et des idées générales qu'elles suggèrent. Mais il y a aussi des hommes qui, ne sentant pas la beauté qu'a l'hypothèse scientifique quand elle s'élève aux sommets, n'ont pas la patience d'attendre qu'elle soit vérifiée, ou doutent des possibilités de sa vérification et cherchent leur credo ailleurs. Ne les estimons pas moins pour cela et continuons à travailler.

Un dernier mot encore : le libre-examen, je viens de le dire, est une forme de la mentalité dont il faut que vous vous imprégniez, mais par cela même, il doit s'appliquer à tous les objets et pas seulement à quelques-uns d'entre eux. Ce n'est pas exclusivement dans le domaine de la science, de la philosophie ou de la religion, qu'il doit guider votre conduite et le choix de vos convictions, c'est aussi dans celui des relations des hommes entre eux, dans le domaine social, ce mot étant employé dans son sens le plus large.

Entendez librement, ce qui veut dire généreusement, les aspirations des hommes ou des groupes d'hommes qui composent la société et dont ils attendent plus de bonheur, plus d'indépendance, parfois plus de bien-être. Elles sont diverses, se heurtent souvent, sont parfois puérides, parfois égoïstes; dites-vous qu'elles sont l'expression des qualités et des défauts de ceux qui les expriment, mais qu'elles sont surtout le résultat des conditions dans lesquelles leur vie se déroule.

Examinez et comparez ces conditions et pas seulement les hommes qui les subissent et voyez si les qualités et les défauts ne sont pas fonctions d'elles. Ainsi vous jugerez sainement, avec une méthode plus lente et plus ardue que celle de la politique courante, mais bien plus sûre et plus utile pour le progrès social dans la paix et dans la concorde.

Je ne puis enfin, Mesdemoiselles et Messieurs, résister au désir d'exprimer encore des espérances qu'on peut fonder en vous. Vous êtes la jeunesse, vous serez les artisans du proche avenir. Après une guerre plus effroyable qu'aucune autre ne le fut, après une période d'après-guerre — on n'ose pas dire de paix — confuse et pleine d'appréhensions et d'angoisses, il semble que l'idée prend consistance que les conflits entre les peuples peuvent se terminer autrement que noyés dans des flots de sang et ensevelis sous des ruines.

Ceux qui croient cette idée vraie, et je suis du nombre, placent en vous leur confiance. Examinez-la librement cette idée, confrontez-la avec celles dont la seule valeur est d'être traditionnelles et concluez en hommes qui savent que la civilisation ne peut que progresser ou déchoir.

La Politique et le Sentiment (1)

PAR

M. MAURICE VAUTHIER

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Nous vivons actuellement au sein d'une atmosphère morale qui est saturée de questions d'ordre politique : questions de politique intérieure, questions de politique étrangère.

Ces questions s'imposent à notre attention. Il nous est impossible de nous dérober à leur examen.

Dans quel esprit devons-nous aborder des questions de cet ordre ?

Est-ce avec l'ardeur d'un guerrier ? avec la ferveur d'un croyant ? avec l'enthousiasme d'un poète ? avec les sentiments qui éclosent continuellement dans une imagination émue ?

Est-ce, au contraire, avec le calme et le sang-froid dont ne se départit point un penseur qui procède à des recherches d'ordre scientifique ?

Je n'ai pas besoin de vous dire que la seconde de ces conceptions est celle qui obtient mes préférences. Mon ambition est de vous faire comprendre qu'elle mérite effectivement d'être préférée.

* * *

Je me garderai bien de dire du mal du sentiment. Le sentiment est une chose excellente, une chose nécessaire, et dont on ne saurait, sans un sérieux dommage, être dépourvu.

Je n'ai nullement l'intention de faire l'éloge des hommes et des femmes sans cœur. Ce que l'on appelle le « cœur » donne un prix

(1) Conférence faite à l'Institut des Hautes Etudes le 14 mai 1924.

infini à la vie, laquelle, sans cela, serait morne et décolorée. Le cœur a des intuitions qui, mieux que les raisonnements les plus subtils, nous mettent en contact avec le réel. « Le cœur, ainsi que le dit Pascal, a ses raisons que la raison ne connaît pas. » Le sentiment joue un rôle, peut-être prépondérant, et en tout cas très important, dans les relations de la vie privée. Que serait la société humaine si l'on en retranchait l'amour? J'ajouterai que, même dans la vie publique, même dans la politique, le sentiment mérite d'occuper une place que l'on ne saurait lui refuser sans péril. L'héroïsme guerrier, l'immolation de notre intérêt personnel à l'intérêt supérieur de la patrie, seraient sans doute une impossibilité s'ils devaient s'appuyer uniquement sur une argumentation bien conduite.

Toutefois, si le sentiment intervient continuellement, et à juste titre, dans la vie privée des individus, il ne faut pas que, même dans la vie privée, il règne exclusivement. Très fréquemment, il sera tenu de s'effacer devant des considérations qui procèdent d'une raison exempte de passion.

S'il en est déjà ainsi dans un domaine où l'individu est assez largement maître de ses actions et de ses résolutions, cela doit être plus vrai encore dans un domaine où les actes et les idées d'un homme entrent en contact avec les actes et les idées d'un nombre immense de ses semblables. C'est ici surtout qu'il importe de conserver notre sang-froid, puisque qu'il serait incontestablement dangereux, et en tout cas absurde, de nous laisser uniquement conduire par la passion dans les jugements que nous portons sur les actions et les opinions de milliers d'hommes, de millions d'hommes, dont nous devons chercher, avant tout, à comprendre les motifs qu'ils ont eus de penser et d'agir de telle ou telle façon.

Il est, vous ne l'ignorez point, un domaine d'où le sentiment est exclu, où, tout au moins, il ne joue qu'un rôle secondaire. C'est celui de la recherche scientifique. Je veux bien admettre que le chimiste dans son laboratoire, et que l'astronome lorsqu'il explore le firmament, sont inspirés par une incontestable passion, par la passion du vrai. C'est une passion infiniment noble et il n'est point de savant, digne de ce nom, qui ne l'éprouve. Mais cette passion, qui donne au savant le courage et la persévérance dont il ne saurait se passer,

n'altère en rien la tranquillité d'âme, l'impartialité dont il use au moment où il procède à une expérience, à un calcul, à une vérification. Il est possible qu'il attende un résultat avec une poignante émotion, avec une sorte de fièvre; cependant, que les faits donnent raison ou tort à ses prévisions, il ne s'avisera point de les bénir ou de les injurier; il ne ressentira à leur égard ni haine ni amour; il les considérera avec déférence, parce que ce sont des faits.

Je voudrais que, dans l'étude des problèmes d'ordre politique, on apportât la sérénité d'esprit, la loyauté scrupuleuse, et surtout les méthodes auxquelles ne renoncera jamais un savant qui, en l'absence de toute prévention, recherche simplement la vérité.

Si l'on voulait caractériser en deux mots ce qui constitue la méthode scientifique, il faudrait dire qu'elle consiste essentiellement en ceci : une exacte observation des faits et la perception des lois qui déterminent leur enchaînement. C'est la cause d'un fait, ce sont les conditions où il se produit, c'est le *pourquoi* et le *comment* d'un fait, c'est là surtout ce qui excite l'intérêt du véritable savant.

Il importe de ne pas prendre le mot *fait* dans un sens trop étroit, trop matériel. Le mot *fait* ne s'applique pas exclusivement aux phénomènes du monde physique. Les phénomènes qui appartiennent au monde de l'esprit, les phénomènes d'ordre moral sont aussi complètement des faits que les innombrables phénomènes qui relèvent de la mécanique, de la chimie ou de la physiologie.

On nous fera probablement observer que les faits qui se déroulent dans le monde des idées et des sentiments, et plus spécialement encore dans le domaine de la morale, ont une *valeur* dont sont dépourvus nécessairement les faits qui se manifestent dans l'univers physique. Nous les *jugeons*, et il est impossible que nous ne les jugions pas. Nous ne les considérons pas simplement comme *utiles* ou comme *nuisibles*. Nous les considérons comme *bons* ou comme *mauvais*, comme plus ou moins bons ou plus ou moins mauvais, comme *justes* ou comme *injustes*. Nous ne pourrions renoncer à la faculté de formuler de semblables jugements, sans cesser d'être des créatures humaines, sans cesser d'être nous-mêmes.

Alors même qu'en analysant les faits de l'Univers moral — et les phénomènes politiques rentrent assurément dans cette classe — nous

sommes amenés à formuler des jugements de valeur, encore devons-nous, en les prononçant, être exempts de passion.

Ce n'est pas ici le lieu, à coup sûr, de présenter une théorie des passions. Elles se ramènent à deux passions essentielles qui sont l'amour et l'aversion.

L'amour est le ressort d'une multitude de belles actions. L'aversion (et la haine elle-même) est quelquefois nécessaire.

Mais lorsque nous pénétrons dans le royaume de la politique, fuyons, autant qu'il est en nous, les illusions de l'amour, et surtout les prestiges de la haine. Jugeons, puisqu'il le faut bien. Mais jugeons sans passion. La passion est aveugle. Pour mieux dire, elle nous fait voir les choses autrement qu'elles ne sont. Les jugements que nous portons sur la valeur des faits risquent d'être entachés d'erreur. En politique, c'est particulièrement grave. Des erreurs de jugement nous conduiront inévitablement à des erreurs de conduite.

Mais le plus redoutable péril que présente le règne de la passion dans le domaine de la politique, c'est qu'elle nous désarme. Elle nous désarme, disons-nous, non pas à l'égard de ceux qu'excite une passion contraire à la nôtre et contre lesquels nous saurons nous défendre, mais à l'égard de ceux qui froidement, insidieusement, s'efforceront d'exploiter notre émotion dans leur intérêt.

Il existe en politique, comme au surplus dans tous les domaines, des hommes qui, pleins de sang-froid et quelquefois d'astuce, en tout cas habiles calculateurs, ne perdent jamais de vue le but qu'ils poursuivent et usent sans aucun scrupule de toutes les ressources que l'occasion leur offre. La passion — la passion des autres, bien entendu — est pour eux une bonne fortune d'un grand prix. Ils la cultivent, ils la travaillent, ils l'exaltent et l'exaspèrent, en un mot, ils l'adaptent à leurs fins. Sans nous en douter, nous devenons la victime de ces esprits adroits et persévérants. Nous les écoutons, nous les suivons docilement, et parfois il arrive, quand nous jetons un regard en arrière, de considérer avec effroi le chemin qu'ils nous ont fait parcourir.

* * *

Je voudrais faire application des idées qui viennent d'être énoncées aux événements de la dernière guerre, ou, pour mieux dire, à quelques-unes des conséquences de cette guerre.

Je tâcherai d'être calme, impartial, de sens rassis, d'être effectivement imprégné d'esprit scientifique. Surtout je m'efforcerai d'être exempt de passion.

Permettez-moi d'affirmer tout d'abord — et avec une décision ne laissant rien à désirer — que la guerre déchainée par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie en 1914, a été, de la part de ces puissances, une guerre *injuste*.

Je n'ignore point que la notion même de la guerre juste ou injuste est une notion qui prête à de graves difficultés. Quel est le critérium qui nous permettra de distinguer entre la justice et l'injustice d'une guerre? L'embarras que l'on éprouve, presque inévitablement, en présence d'une question de ce genre est d'une telle nature que les juristes qui s'occupent du droit des gens inclinent à croire que ce problème doit être négligé. Qu'il puisse en être ainsi aux yeux du droit des gens, c'est possible. Mais qu'il doive en être de même aux yeux de la morale internationale, c'est une opinion contre laquelle il importe de protester.

Ce qui est vrai, néanmoins, c'est que la morale internationale, dans ces questions de guerre et de paix, n'est point tout à fait pareille à la morale qui préside aux relations de la vie civile.

Etant donné le stade actuel du développement de l'humanité, ce serait aller beaucoup trop loin que d'affirmer que toute guerre, par ce qu'elle entraîne d'innombrables morts et d'indicibles souffrances, nous impose le devoir de flétrir l'Etat qui la déclare (1).

La réalité résiste à des solutions aussi simples.

Il est des cas où la guerre, alors même qu'on la déplore, qu'on la maudit, ne doit pas être regardée comme injuste, et où l'Etat qui l'entreprend est autorisé à la considérer comme juste.

Quels sont ces cas?

Voici, me semble-t-il, ceux que l'on pourrait admettre.

Un Etat prend les devants parce qu'il prévoit une attaque à laquelle il risque de succomber, s'il tarde davantage.

(1) Que l'on veuille bien pardonner au conférencier des opinions qui sembleront aujourd'hui quelque peu surannées. Au moment où il parlait, la notion juridique de l'« agresseur » n'avait pas encore été définie par la Société des Nations.

Un Etat déclare la guerre afin de remplir les obligations qu'il a contractées (ce fut le cas de l'Angleterre en 1914).

Un Etat déclare la guerre parce que sa dignité serait irrémisiblement compromise s'il refusait de tirer l'épée.

Un Etat déclare la guerre parce qu'il veut défendre les droits outragés de l'humanité.

Ces deux dernières raisons justifient l'intervention des Etats-Unis dans la guerre mondiale.

Enfin un Etat déclare la guerre parce qu'un recours à la force apparaît comme le seul moyen de sortir de difficultés qui, sans cela, seraient insolubles et très probablement iraient en s'aggravant.

Vous voyez que je fais la part belle aux hypothèses dans lesquelles la guerre peut être considérée comme juste.

Or, en 1914, l'Allemagne, bien certainement, ne se trouvait dans aucune des hypothèses qui permettent, fût-ce avec beaucoup d'indulgence, de considérer une guerre comme étant juste. En réalité, elle a été poussée à faire la guerre par ses appétits de domination.

Non seulement l'Allemagne a pris l'initiative d'une guerre injuste, mais elle l'a poursuivie au moyen de procédés injustes, au moyen de procédés qui révoltent l'humanité et que le droit des gens réprouve.

En fin de compte, l'Allemagne a été vaincue; elle s'est reconnue responsable des maux occasionnés par la guerre, et, en réalité, elle en était responsable. Pour réparer les torts qu'elle a causés, elle a pris des engagements. Aux yeux de la morale internationale, aussi bien qu'aux yeux du droit des gens, elle est tenue de les exécuter.

* * *

Seulement, et c'est ici qu'il importe de juger sans passion, la responsabilité encourue par l'Allemagne est une responsabilité d'*ordre politique*. Elle n'est pas assimilable à la responsabilité qui pourrait peser sur un particulier en raison d'un méfait dont il se serait rendu coupable.

C'est la responsabilité d'un Etat.

Nous nous trouvons ici dans le domaine du droit international, du droit des gens.

Les réparations qui sont une conséquence légitime de la responsabilité encourue par un Etat doivent, dès lors, pouvoir se concilier avec les exigences de la politique, avec les règles et les conditions du droit international.

C'est dans l'examen de problèmes de ce genre qu'il importe d'empêcher que le sentiment et la passion ne viennent troubler la claire vision que nous devons avoir des choses.

Le mélange, la confusion en pareille matière de la pensée et du sentiment, — ou, pour mieux dire, cette invasion du sentiment dans un domaine où l'intelligence doit demeurer maîtresse souveraine, — aura fatalement des résultats fâcheux.

En premier lieu, nous sommes exposés à nous tromper sur le caractère exact de l'injustice dont l'Allemagne s'est rendue coupable.

Ensuite — et surtout — nous risquons de confondre ici le droit public et le droit privé, et l'on ne saurait exagérer le péril d'une semblable confusion.

Nous affirmons — et avec raison — que la guerre déchaînée par l'Allemagne a été une guerre injuste.

Mais cette guerre est-elle la seule guerre injuste que nous offre l'histoire ? Est-elle, quand on va au fond des choses, notablement plus injuste qu'un grand nombre d'autres guerres dont les vainqueurs sont sortis auréolés de gloire ?

Interrogeons le passé. Considérons les conquêtes opérées par Alexandre le Grand ou par la République romaine. Songeons aux guerres d'agrandissement entreprises par Louis XIV. Rappelons-nous les campagnes de Napoléon. Il nous sera bien difficile de contester que plusieurs au moins de ces expéditions furent aussi injustes que les agressions dont l'Allemagne a pris la responsabilité en 1914. Et cependant, nous n'accablons point d'une malédiction persistante Alexandre et César, Louis XIV et Napoléon.

On nous dira peut-être que, dans plusieurs des guerres antérieures à celle de 1914, l'intérêt supérieur de la civilisation exigeait un recours à la force, une atteinte apparente à l'équité, au droit des nationalités, aux revendications de l'humanité. Méfions-nous d'une semblable argumentation. C'est précisément celle dont usèrent avec prédilection les « penseurs » allemands lorsqu'ils s'efforçaient de justifier les violences ou les fourberies de leurs gouvernements.

La conclusion à tirer de tout cela, c'est que les notions de la guerre juste et de la guerre injuste sont infiniment plus élastiques, et surtout plus complexes, que ne l'imagine le vulgaire.

La morale, dans ses principes essentiels est une; elle a pour but la réalisation du bien général. Mais elle se traduit, dans des domaines distincts, par des manifestations qui diffèrent entre elles. La morale politique — et elle existe — n'est pas exactement pareille à la morale qui régit les relations entre individus. De même, le droit a pour objet, toutes les fois qu'il s'exerce, d'assurer le règne de la justice. Et cependant la justice, dans les rapports entre nations, ne se présente pas exactement avec les mêmes traits que la justice dans les rapports des particuliers entre eux. Je voudrais vous montrer, précisément à l'occasion des responsabilités de l'Allemagne, combien il serait dangereux, et véritablement inique, de confondre le droit des gens et le droit privé.

S'il est légitime qu'un devoir d'expiation grève un Etat qui fut coupable et qui a été vaincu, il serait déraisonnable d'induire de là que le peuple allemand doit être considéré comme n'ayant été rien de plus durant la guerre, et comme n'étant demeuré depuis la paix, qu'une agrégation de malfaiteurs.

L'erreur — ou même le crime — d'un Etat ne sont pas l'erreur et le crime de la population de cet Etat. Que l'on puisse se faire illusion à cet égard, c'est bien la preuve de la confusion regrettable que j'ai cru devoir signaler entre la morale privée et la morale politique; c'est aussi la preuve d'une intrusion illicite de la passion et du sentiment dans un domaine où doivent régner avant toute chose l'intelligence et la raison.

De même, lorsqu'il s'agit du paiement des réparations dont l'Allemagne est redevable envers nous, il importe de ne pas mêler témérairement les principes du droit des gens et ceux du droit civil. L'Allemagne a pris des engagements et nous pouvons exiger qu'elle les remplisse. Mais la dette qui pèse sur l'Allemagne est une dette d'ordre politique. S'il est vrai qu'en cas d'inexécution des sanctions puissent être prises contre un Etat qui s'est reconnu notre débiteur, encore est-il nécessaire d'examiner impartialement les moyens de défense, les causes de justification que cet Etat pourrait être amené à produire. On ne saurait demander à un Etat de se condamner à un

appauvrissement indéfini, de souscrire à une déchéance irrévocable. Sans doute, les Etats créanciers ont le droit de se montrer défiants et de soupçonner la fraude. Allons plus loin : il est possible que d'impérieuses considérations inspirées par le souci du salut public, contraignent un gouvernement à pratiquer à l'égard d'un ennemi vaincu et avide de revanche une politique de violence et d'asservissement. Honorons, s'il le faut, les mânes de Machiavel. Mais alors tâchons de nous approprier l'intelligence lucide et le style mesuré du secrétaire florentin. Abstenons-nous de la phraséologie colérique, et quelque peu grossière, qu'emploie instinctivement un créancier quand il parle d'un débiteur qui est en défaut de remplir ses engagements.

* * *

Afin de vous démontrer, par un autre exemple, l'inconvénient d'introduire dans la politique une dose exagérée de sentiment, je vous demanderai la permission de vous dire deux mots de l'attitude de l'opinion publique à l'égard de l'Angleterre.

L'Angleterre, en 1914, a pris les armes pour accourir au secours de la Belgique et pour faire respecter les traités qu'elle avait souscrits. Nous avons éprouvé pour elle une gratitude infinie et pleinement justifiée. Depuis la conclusion de la paix, l'Angleterre, à tort ou à raison, a refusé de s'associer à une politique de coercition que la France entendait pratiquer à l'égard de l'Allemagne. Notre sympathie ardente s'est convertie brusquement en animosité. Peut-être apercevra-t-on quelque excès, et dans notre exaltation d'autrefois et dans notre indignation d'aujourd'hui. L'Angleterre nous a défendus avec héroïsme; mais elle ne pouvait se dérober sans compromettre irrémédiablement son prestige et surtout sans risquer de voir l'Allemagne lui disputer prochainement l'empire des mers. Depuis l'armistice elle a pu légitimement penser que le relèvement financier de l'Allemagne, et, dans une large mesure, son relèvement politique, étaient une condition essentielle du rétablissement économique du monde, rétablissement à défaut duquel l'industrie et le commerce anglais courent le danger de s'atrophier. Cette appréciation est-elle saine ou erronée ? Les intérêts de l'Angleterre sont-ils ou non conciliables avec les nôtres ? Ce sont toutes questions qu'il nous est loisible de débattre.

Réserçons la pleine liberté de nos décisions. Mais gardons notre calme. Ne nous abandonnons pas à des émotions déplacées. Par dessus tout, que notre visage ne marque point d'irritation et que notre vocabulaire ne devienne pas injurieux parce que d'anciens et fidèles amis pensent autrement que nous sur une question d'ordre essentiellement pratique.

* * *

En vous entretenant de l'empire excessif que s'arrogent le sentiment et la passion dans l'examen des questions politiques, j'ai emprunté quelques exemples aux relations internationales. Si je voulais explorer le domaine de la politique intérieure de notre pays, la moisson des précédents qu'il serait possible de rassembler ne serait certes pas dépourvue de richesse. Permettez-moi de m'en tenir à un seul cas, tout à fait contemporain et même, si l'on peut dire, éminemment actuel. Il s'agit de la loi du 14 juin 1921 instituant la journée de huit heures ainsi que des corrections qu'il serait peut-être souhaitable d'y apporter. Cette législation qui a pour objet de prémunir l'ouvrier contre les maux résultant d'un travail excessif et de lui ménager les loisirs nécessaires à son développement intellectuel et moral, procède d'une pensée tout à la fois équitable et humaine. Beaucoup de personnes affirment néanmoins que, dans les circonstances actuelles, et vu la nécessité d'accroître la production de l'industrie, il serait désirable d'obtenir de la classe ouvrière un effort supplémentaire. Est-ce exact? N'est-ce pas exact? Permettez-moi de vous dire que je n'en sais rien. Aussitôt que l'on s'aventure sur ce terrain, on est inondé par une avalanche de chiffres souvent contradictoires. Avec de la patience et du sang-froid, nous réussirons probablement à voir clair. Ce que nous devons malheureusement constater, c'est qu'ici les passions se sont immédiatement donné carrière. Du côté des ouvriers, c'est la fureur et l'indignation contre le patronat, que l'on juge capable des plus noirs desseins. Et je n'oserais pas affirmer que, du côté des patrons, l'aversion pour les syndicats soit demeurée totalement étrangère à l'enthousiasme avec lequel la possibilité d'une réforme de la loi des huit heures a été accueillie. En de telles matières n'écoutons que la voix de la raison. Demandons-nous simplement si, par l'examen impartial des faits, et

toute arrière-pensée étant proscrite, nous ne réussirons pas à concilier les exigences légitimes de la classe ouvrière avec les besoins économiques du pays.

* * *

Ne croyez pas que je veuille exclure le sentiment du domaine de la politique. Je lui demande de ne pas s'attribuer un rôle prépondérant et de s'effacer, quand cela est nécessaire, devant l'intelligence.

Remarquez du reste que le rôle exagéré du sentiment dans la politique est un phénomène relativement récent.

Je n'ignore point que des faits historiques d'une importance capitale ont été le fruit de l'exaltation des âmes beaucoup plus que l'aboutissement d'un raisonnement conduit avec méthode. Des événements tels que les Croisades, la Réforme religieuse du xvi^e siècle, la Révolution française doivent leur incomparable fortune à des émotions, à des passions qui procèdent du cœur tout autant — et sans doute beaucoup plus — qu'à des progrès réalisés par l'intelligence. Mais je ne songe pas en ce moment à ces amples mouvements qui soulèvent d'une manière irrésistible de larges couches de l'humanité. J'ai simplement en vue les faits qui se rattachent à la politique proprement dite, à ce que l'on pourrait appeler la politique courante, en un mot à la politique qui se déroule quotidiennement sous nos yeux.

D'une telle politique, jamais, à aucune époque, le sentiment ne fut entièrement absent. Ce que je veux dire, c'est qu'elle ne se poursuivait pas autrefois dans une atmosphère morale saturée de passions. Et cela pour un motif assez facile à comprendre. Durant des siècles, la politique est demeurée l'apanage d'hommes d'Etat dont elle était la spécialité. L'opinion publique ne s'intéressait aux affaires politiques que d'assez loin et, hormis dans des circonstances exceptionnelles, faisait volontiers crédit aux personnages qui, par la vertu d'une longue tradition, se donnaient pour tâche de gouverner un pays.

Mais aujourd'hui la politique est devenue l'affaire de tout le monde. J'entends par là que toute personne a le droit et les moyens de s'en mêler et, tout au moins, de s'en inquiéter. Et comme les masses, ou, si l'on préfère, les « collectivités » sont fréquemment emportées

et dirigées par la passion, il se conçoit que le sentiment ait fait de la politique sa proie.

Peut-être allez-vous conclure de là que la prédominance du sentiment dans la politique est un résultat de la démocratie.

Il y aurait du vrai dans une telle opinion, mais à la condition de ne rien exagérer. Démocratie veut dire domination du peuple; et il est incontestable que lorsque le peuple est doué de la toute-puissance, lorsqu'il est effectivement le souverain, ce souverain peut céder à des entraînements d'ordre sentimental.

On doit toutefois reconnaître que dans les Etats où règne soit l'absolutisme d'un autocrate, soit l'omnipotence d'une oligarchie, les passions populaires peuvent être insidieusement et systématiquement excitées par les détenteurs du pouvoir. De telles excitations opèrent quelquefois des ravages plus pernicieux que les émotions qui naissent soudainement, et en quelque sorte spontanément, au sein d'une multitude que travaillent des passions variées et fréquemment contradictoires.

La vérité, c'est que l'invasion victorieuse du sentiment dans la politique est due principalement, non pas à tel ou tel régime déterminé, mais bien aux conditions de l'existence sociale d'aujourd'hui. Songez à ce que sont ces conditions. La société ne possède plus guère de cadres qui soient doués d'une véritable stabilité; les classes sociales se pénètrent mutuellement; la presse, dont l'entière liberté est une conquête que le monde moderne ne se laissera plus ravir, se répand et s'insinue partout et s'adresse à tous les milieux. Peut-on demander à la presse de ne pas faire appel continuellement à la passion? Une telle invitation serait vaine. En un mot, ce qui existe aujourd'hui, et ce qui n'existait que très partiellement dans les siècles passés, c'est l'opinion publique, force obscure et diffuse, infiniment impressionnable, accessible aux sollicitations les plus diverses, ne redoutant que rarement la lumière, mais assez souvent disposée à se laisser égarer par des lueurs trompeuses et fugitives. Est-il surprenant qu'une masse immense et confuse, pleinement consciente de sa force, mais imparfaitement consciente de ce qu'elle veut et doit vouloir, se laisse emporter par la passion, par la haine ou par l'amour.

Ne cherchons pas à éliminer le sentiment de la politique; ne

devenons surtout pas les apôtres de la doctrine froide et desséchante de la raison d'Etat. Contenons le sentiment, mais ne l'étouffons pas. Il a droit à une place, et même à une assez grande place, mais non pas à toute la place. Qu'il s'efforce de faire bon ménage avec l'intelligence et ne craigne pas de l'interroger. Qu'il se défie un peu de lui-même et consente à s'éclairer. Disons-nous surtout qu'il en est de la vie publique comme de la vie privée. Elle ne vaut moralement quelque chose qu'à la condition d'avoir un idéal. En politique, le seul idéal qui soit digne de ce nom, c'est de faire régner dans le monde la justice et l'humanité. La réalisation d'un tel idéal doit être désirée, voulue. Si le sentiment n'existait pas, la volonté d'atteindre un idéal, quel qu'il puisse être, n'existerait pas non plus. Mais l'idéal doit être élaboré et conçu. Une telle élaboration, dont la première condition est une intuition exacte et profonde du réel, est avant tout l'œuvre de l'intelligence. Quand nous nous occupons de politique, ne redoutons pas de sentir, mais en même temps, et avant tout, efforçons-nous de comprendre.

Les grandes Écoles à Bruxelles

depuis les origines jusqu'à l'établissement des Jésuites et des Augustins

PAR

V. LAMY

Docteur en philosophie et lettres.

§ 1. — *L'école capitulaire.*

Dès le XII^e siècle, les écoles claustrales disparaissent. Dans notre pays comme partout ailleurs, c'est désormais aux écoles cathédrales existantes et aux écoles capitulaires, dont le nombre s'accroît sans cesse, qu'incombe le soin d'instruire la jeunesse.

La création de l'école capitulaire à Bruxelles fut probablement peu postérieure à celle du chapitre de l'église Sainte-Gudule en 1047 ; elle existait sans aucun doute en 1095 (1) avec tous les caractères de l'école capitulaire de l'époque destinée à former des clercs, mais sans éclat, la renommée d'aucun de ses maîtres n'étant parvenue jusqu'à nous. On l'appelait haute école, ou, plus fréquemment : grandes écoles, *magnae scholae*, *superiores scholae*, *hooge schole*.

L'écolâtre qui y donnait l'instruction au moment de sa fondation ne tarda pas à déléguer ses pouvoirs au recteur et ne conserva que la haute direction de l'établissement. Au XII^e siècle et jusqu'au moment où Henri I^{er} rétablit définitivement la discipline parmi les chanoines de Sainte-Gudule, l'école perdit de sa vitalité. En 1320, le caractère en est nettement défini : on y apprend la grammaire latine, la musique

(1) Le plus ancien écolâtre connu est Albert, cité dans un acte de 1095. MIRÆUS, II, p. 954, cité par HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 231.

et les bonnes mœurs aux enfants sortant des écoles élémentaires (1). L'école supérieure pour filles, à laquelle la même ordonnance appliquait un programme identique, paraît bien n'avoir jamais existé qu'à l'état de projet; en effet, il n'en est plus question dans aucune des ordonnances postérieures et aucun besoin ne justifiait sa création.

Située à proximité de la collégiale, la haute école fut reconstruite à deux reprises.

On désignait autrefois sous le nom de rue *allant aux grandes écoles* ou *au cimetière Saint-Martin*, la rue du Gentilhomme actuelle (2). Le chapitre possédait la plupart des maisons de cette rue, et au XIII^e siècle on convertit l'ancienne grange capitulaire qui y était établie en une école (3). Le 20 juillet 1367, les chanoines concédaient à titre héréditaire et à perpétuité à l'écolâtre Jean de Yssche, moyennant le loyer annuel de 20 livres, un terrain situé en face de cette même grange, à charge d'y faire bâtir une nouvelle grande école (4). Il lui était consenti, en compensation des frais de construction du bâtiment une rente annuelle de 11 florins d'or de Florence (5). L'acte était validé par les sceaux respectifs du duc et du chapitre. Le nouvel édifice n'eut qu'une durée éphémère; le 24 décembre 1418, l'écolâtre Jean Mercator chargea par contrat différents ouvriers-maitres de la reconstruire au même endroit : Jean d'Oudenaerde en exécuta la

(1) ... *masculi ad scholas majores confluere teneantur ibidem in grammaticilibus, musica et moribus informandi.* (Ordonnance de 1320.) A. THYMO, II, p. 165. (Archives de la ville de Bruxelles.)

(2) *Livre censal de 1657*, cité par HENNE et WAUTERS, t. III, p. 292, note 1.

(3) *Scolas quae quondam grangias capituli fuerunt*, 1254. A. S. G., *Id. loc.*, note 2.

(4) *Dedimus et contulimus venerabili viro domino Johanni de Yska ad opus scolastrie quoddam domistadium spectans ad nostrum capitulum prout situm est ab opposito orrei nostri bruxellensis in vico quo itur de atrio Beati Martini versus portam beate Gudule inter bona venerabilis viri magistri Johannis Anthonii thesaurarii dicte ecclesie nostre ex una parte et bona Johannis dicti Moens ex alia hereditarium tenendum et perpetue possidendum annis singulis pro 20 libris hereditariis et annuali census... Tali tamen conditione apposita quod idem dominus in dicto domistadium horas scholas edificaret...* (Archives de Sainte-Gudule, 409, f^o 47.)

(5) ... *J. de Yska scolasticus aut ejus heredes et successores... pro recompensione suarum expensarum habebunt et obtinebunt annuatim et hereditarium undecim florenos aureos de Florentia... de tectu, parietibus, carpentatura et aliis suis necessariis.* (A. S. G., 409, f^o 47, v^o.)

maçonnerie, Jean Perneelen et Henri Cuninc la charpentèrent, tandis que Jean de Grimberghen utilisa, après les avoir nettoyées, les tuiles de l'ancien bâtiment pour en couvrir la nouvelle école (1). Aucun document ne permet d'en soupçonner la disposition intérieure ni extérieure, mais l'absence absolue de détails me paraît témoigner, dans une certaine mesure, de la pauvreté même de son architecture.

Sans doute, n'était-elle qu'une grande maison couverte de tuiles et dépourvue de tout ornement.

On ne peut guère tracer qu'à grands traits l'évolution de cette haute école; les précisions manquent sur les matières qu'on y enseignait. Toutefois il est possible, grâce aux dispositions de certaines ordonnances, d'en fixer à travers les siècles les différents aspects.

Un biographe anonyme rapporte que saint Boniface, né à Bruxelles en 1188, en suivit les cours de 5 à 17 ans et dépassa bientôt ses compagnons dans l'étude de toute science. Le pieux évêque de Lausanne fut-il, à la fin du XII^e siècle, un élève assidu de la grande école de Bruxelles, qu'il abandonna pour aller à Paris achever de brillantes études de philosophie et de théologie ? (2) Et en 1364 Jean Hinckaert, grand chanoine de Sainte-Gudule, conduisit-il son neveu à cette même grande école lorsque l'enfant, âgé de 11 ans, eut subrepticement quitté sa mère pour venir étudier à Bruxelles ? Il est permis de le croire. Ruysbroeck néanmoins, déjà tout à ses préoccupations spirituelles, délaissa les sciences humaines au bout de quatre ans pour s'adonner à la théologie (3).

A l'origine, la grande école devait pourvoir à toutes les nécessités et les enfants y apprenaient les éléments de la lecture et de l'écriture avant d'y recevoir une formation latine. Sa population scolaire n'était constituée alors que de jeunes gens destinés à la carrière ecclésiastique et l'école capitulaire suffisait aux besoins d'une époque foncièrement mystique. La société communale avait d'autres exigences : peu soucieux de diriger leurs fils vers la prêtrise, les marchands, com-

(1) A. G. R., *Archives ecclésiastiques*, I. 447.

(2) *Vita auctore anonymo ex. Mss. monasterii Cameracensis*, Cap. I, § 3. (A. S. S., III, p. 152, col. 2.)

(3) Anal. Boll. IV, 1885, p. 284. *Henrici Pomerii : de origine monasterii viridisvallis et de vita Johannis Ruusbroec.*

prenant de quelle aide puissante leur serait une instruction élémentaire, mirent leurs enfants à l'école.

Eloigné de l'endroit où la ville proprement dite se développait, l'établissement capitulaire était, par sa destination primitive, peu propre à former de futurs marchands de toile ou de drap. Çà et là, dans le faubourg naissant, des clercs se chargèrent d'apprendre aux enfants les notions élémentaires et virent rapidement grossir le nombre de leurs élèves. Désertée en partie, la grande école ne comptait plus, en 1320, que les jeunes gens de la section latine. En effet, l'ordonnance du duc Jean III constate à cette époque l'existence officielle d'une seule école pour les garçons et lui confère le monopole de l'enseignement supérieur. Fréquentée désormais par une population d'élite choisie parmi les mieux doués puisqu'il faut pour y entrer avoir terminé le programme des études primaires (1), va-t-elle jouir d'un nouveau prestige? On peut l'imaginer, bien qu'aucun témoignage immédiat ne nous en soit parvenu : le fait qu'on reconstruit l'établissement à des dates fort rapprochées démontre qu'il répondait encore à un besoin en 1418.

A cette époque, le recteur, *rector scholarum* ou *rectoir*, la dirige (2) ; il est généralement maître ès arts (3), aidé dans sa tâche par un sous-recteur, *submonitor* ou *overmeester*, et remplace l'écolâtre dans toutes ses fonctions. Il est difficile de se rendre compte du moment précis où la direction de la haute école fut confiée au recteur. En octobre 1220, lorsque l'évêque Guillaume de Joinville, visitant son diocèse, décida de la suppression de l'écolâtrie dès que cette charge viendrait à vaquer, il n'est pas question du recteur (4). Celui-ci n'est pas cité avant 1320, époque à laquelle il est déjà tout-puissant (5).

(1) *Ad Donati introitum et non ultra.* (Ordonnance de 1320.)

(2) Un fonctionnaire analogue existait dans la plupart des villes de certaine importance, notamment à Tournay : ce directeur, appelé *Magister parvulorum in scolis Tornacensibus*, était sous la direction de l'écolâtre auquel il servait en quelque sorte de coadjuteur. LECOUVET, *Mess. Sc. Hist.*, 1855, p. 439.

(3) *Rennerus Wael, magister in artibus.* (A. G. R., I, 440. A. Ecc.)

(4) A. THYMO, II, p. 45, v°, cité par HENNE et WAUTERS, *op. cit.*, III, p. 232.

(5) ... *noster predictus scolasticus vel rector majorum scholarum Bruzelensium.* (Ord. de 1320 dans laquelle il est mentionné chaque fois à côté du recteur de qui il exerce les fonctions.)

Sa fortune est attachée à celle de la haute école : tandis que bien après la disparition de l'école capitulaire l'écolâtre reste le chef incontesté de l'enseignement à Bruxelles, le recteur, au contraire, perd toute raison d'être dès que l'établissement a abandonné son caractère d'école latine. Au début du xvii^e siècle, son rôle définitivement terminé, il a disparu. C'est alors que l'écolâtre exerça de nouveau personnellement la surveillance des petites écoles.

Les frères de Nazareth, auxquels un arrêt du 7 mai 1464 avait retiré le droit d'enseigner les éléments à leurs commensaux (1), obtiennent le 10 mai 1491, pour neuf ans, la concession de la grande école, à charge d'en désigner les recteur et sous-recteur (2). Ces derniers, Jacob Zaffel, prêtre de Tournai, et Jean de Rotterdam, clerc, prêtent le serment d'usage entre les mains de l'écolâtre Charles Soillot (3). Les signataires du contrat étaient tenus de lui payer une redevance annuelle de 1 1/2 gros par élève fréquentant tant les grandes que les petites écoles (4). Le bâtiment scolaire devait être soigneusement entretenu et abandonné en parfait état à l'expiration du terme prévu.

En 1515, Charles V accorde aux mêmes frères de Nazareth le droit d'ouvrir une école latine (5) et l'école capitulaire, mal dirigée, soutient difficilement la concurrence. Il existe déjà une école latine officielle : celle du Sablon, et celle de la Chapelle sera créée quinze

(1) Archives de Sainte-Gudule. (Registres de l'écolâtrie, 409, f^os 28 et 29.)

(2) *Instrumentum continens condiciones secundum quas scolasticus fratribus de Nazareth concessit regimen scholarum suarum Bruxellensis*. (A. S. G., 409, f^o 78 v^o.)

(3) Absorbé par ses fonctions de secrétaire de Maximilien, il ne faut guère s'étonner que Charles Soillot se soit déchargé du soin d'administrer les écoles sur les frères de la vie commune, toujours désireux de s'occuper d'enseignement.

(4) Pendant le xv^e siècle, le rectorat comportait généralement l'inspection des petites écoles tandis que la perception des droits qui y étaient attachés restait, avec l'institution et la destitution des maîtres d'école, l'apanage de l'écolâtrie. Cf. *Instrumentum quo magister Regnerus de Wale tum rector magnarum scholarum Bruxellensis coram populo publice recognovit nichil se ipsi rectorie sue spectare de juribus visitacionis parvarum scholarum sed scolastico soli et insolidum*, 1417. (A. S. G., f^os 73 et sq.) *Et ubi ipse scolasticus non poterit suas scholas inferiorum visitare ipsi eos pro eo visitabunt... scolasticus reservat potestatem et auctoritatem de inferioribus scholis* (A. S. G., 409, f^os 77 et sq.)

(5) *Ord. des Pays-Bas*, 2^e s., 1506-1700, t. I, p. 413.

ans plus tard; un grand nombre de professeurs de latin prennent en outre des élèves en pension. On devine que la création du nouveau collège allait porter un coup mortel à l'existence de la grande école dont la décadence commençait. C'est en vain qu'une ordonnance tenta de lui rendre, en 1543, l'éclat qu'elle avait perdu : le décret impérial exigeait de l'écolâtre qu'il pourvût désormais à la désignation d'un recteur compétent, de bonnes mœurs, actif et laborieux, pour former des élèves aux belles lettres et à la bienséance (1). Afin de repeupler l'école, Charles V rétablit la section préparatoire, lui enlevant ainsi le caractère d'école exclusivement latine qui lui avait été conféré en 1320 (2). Il ramena à six le nombre des établissements particuliers où des internes recevaient l'enseignement du latin, et frappa d'une amende de cinq florins carolus les maîtres qui s'aviseraient d'en créer de nouveaux et les parents qui y enverraient leurs enfants. De cette amende perçue entièrement par l'empereur si le délinquant était laïc, la moitié reviendrait à la fabrique d'église s'il était clerc (3). Ces professeurs devaient être reconnus à la fois par le Chancelier et le Conseil de Brabant, le Doyen et le Chapitre de Sainte-Gudule, le magistrat de la ville et l'écolâtre. Leur enseignement se limitait aux matières et aux livres tolérés par décision du Chapitre, assisté de l'écolâtre (4). Le même règlement dénombrait soigneusement les écoles supérieures existantes avec les conditions auxquelles leur existence était subordonnée. Pour suffire aux besoins d'une population scolaire sans aucun doute accrue par ces mesures, il était désormais permis au recteur de s'aider d'un ou deux moniteurs (5). Le renchérissement du prix de la vie déterminait une augmentation du droit de fréquentation de l'école doublé pour les enfants de la section latine et, du même fait, la situation pécuniaire du recteur

(1) *Ord. des Pays-Bas*, série II, t. IV, pp. 499 et sqq. (Ord. du 14 avril 1543, § 1.)

(2) *Ende want midts veranderinghe des tijds ende sommige andere redenen de voors. hoochschole zoe te niet gecomen is dat daer luttel ofte geen kinderen frequeterende en zijn, zo sal den voors. rectoir gheoirloift sijn... alrehande knechtken te leeren om de hoochschole te versiene van scholieren.* (Ord. de 1543, § 2.)

(3) *Même ord.*, §§ 5 à 7.

(4) *Même ord.*, §§ 8 et 9.

(5) *Ord.* 1543, § 14.

se trouvait notablement améliorée (1). L'écolâtre conservait la charge d'entretenir le bâtiment scolaire : il est dit, en effet, que le recteur sera tenu de donner à l'écolâtre respectivement 3 et 6 sous par élève, tant pour son droit d'inspection que pour la réparation et l'entretien de la haute école (2). Le recteur résidait tantôt à l'intérieur, tantôt à l'extérieur de l'établissement. S'il pouvait, moyennant le paiement d'un certain loyer, occuper la « petite chambre attenante à la haute école », il lui était aussi permis d'en refuser la jouissance et, dans ce dernier cas sans doute, avait-il son logement au dehors (3). Quoi qu'il en soit, il devait se trouver présent à l'école, en été de 6 à 8 heures et de 9 à 11 avant midi — de 1 à 3 et de 4 à 6 après-midi — et, en hiver, ses cours l'y retenaient de 8 à 11 et de 1 à 4 seulement.

Les dispositions de l'ordonnance de 1543 sont caractéristiques de l'époque à laquelle elle fut élaborée : pour la première fois apparaît l'importance que l'on accordait à l'enseignement religieux : la lutte contre la réforme a commencé et les premiers placards ont déjà partout jeté l'alarme. Les élèves de la grande école suivront assidûment les services de l'église sous la surveillance du recteur et des moniteurs. Ils assisteront aux vêpres les samedis et dimanches, jours et veilles de fêtes. Conduits par leurs maîtres et revêtus de leur surplis, ils prendront part aux processions (4).

La crainte de voir les tendances réformées se développer au sein des écoles se manifeste dans une disposition relative aux livres (5). Quelques années avant le Concile de Trente, l'empereur proclamait que « le recteur était tenu d'enseigner et d'expliquer les auteurs qu'il jugerait les plus profitables et les plus propres à déterminer chez ses élèves une assimilation parfaite et rapide des notions de grammaire, logique, poésie ou sciences analogues qu'il cherchait à leur inculquer — pour autant toutefois que ces auteurs n'étaient pas

(1) Le prix de l'écolage est porté à 18 sous pour les élèves « *leerende onder den Donaet* » et à 36 sous pour les étudiants de la section latine. (Même ord., § 15.)

(2) Même ord., même paragraphe.

(3) ... *het camerken staende op 't voors. hoochshole.* (Ord. 1543, § 16.)
... *het camerken staende benefens die voors. hoochshole.* (Ord. 1596, § 22.)

(4) Ord. 1543, § 19.

(5) Ord. 1543, §§ 3 et 4.

réprouvés, suspects d'hérésie et ne traitaient de questions malsaines, frivoles ou inconvenantes (1) ».

Sans reprendre une vitalité qu'elle avait à jamais perdue, la grande école se maintient, grâce aux dispositions nouvelles, jusqu'à la fin du xvi^e siècle. Dans l'ordonnance de 1596, il en est encore longuement question; bien mieux, elle y est encore désignée comme la principale école de la ville (2). Les stipulations de ce dernier règlement ne sont, en majeure partie, que la répétition de celles de 1543; une seule modification est essentielle ou, du moins, l'aurait été si elle avait été appliquée. Jusqu'alors, le recteur ne touchait pas d'appointements fixes, il vivait des rétributions annuelles payées par ses écoliers : 18 sous par élève de la section élémentaire et 36 sous par élève de la section latine dont il fallait, bien entendu, défalquer le sixième, montant des droits de l'écolâtre (3). Dorénavant, on assurait au recteur un traitement fixe à charge d'entretenir deux moniteurs, maîtres es arts ou autres suffisamment instruits, âgés de 20 ans au minimum (4). En plus, le montant de l'écolage, élevé jusqu'à 6 florins carolus par élève de la section supérieure et à 4 par élève de la section moyenne, lui revenait comme de coutume (5). Il n'est pas dit à qui incombait l'entretien du recteur et il ne reste trace d'aucun arrangement postérieur susceptible d'éclairer la question. Cette disposition eût-elle même été mise en vigueur, ç'eût été pour bien peu de temps : l'école capitulaire avait vécu et allait être remplacée par un organisme mieux adapté aux nécessités modernes.

On ne peut guère faire que des hypothèses au sujet des raisons qui déterminèrent la décadence, puis la disparition de l'école capitulaire comme établissement d'enseignement moyen. Son incapacité à s'adapter aux besoins de la société nouvelle l'avait déjà obligée à abandonner l'enseignement élémentaire au début du xiv^e siècle. Si elle avait néanmoins repris une certaine activité à cette époque, c'est qu'elle était alors le seul établissement scolaire supérieur existant.

(1) Même ord., § 18.

(2) *Ende om die voors. schole als wesende de principaelste deser Stadt...* (Ord. de 1596, § 3.

(3) Ord. 1543, § 15.

(4) Ord. 1596, § 3.

(5) Ord. 1596, § 10.

Le développement de la vie communale, multipliant les rapports officiels de cité à cité, de province à province et de peuple à peuple, avait inévitablement entraîné une complication du système administratif des villes. Nombreux étaient désormais les emplois communaux qui requéraient une instruction solide de la part de ceux qui les remplissaient. Restée fidèle à ses méthodes et à son programme — qui faisait à l'enseignement de la musique religieuse notamment une très large place — l'école chapitrale ne bénéficia pas du surcroît d'élèves qui aurait pu lui revenir.

Les parents placèrent leurs fils auprès de maîtres particuliers qui les préparèrent, par des méthodes plus expéditives sans doute, à embrasser une carrière libérale ou, du moins, à entreprendre des études dans les universités étrangères avant que celle de Louvain leur eût ouvert ses portes.

De plus, leurs occupations quotidiennes ne laissant guère aux parents l'occasion de suivre l'éducation de leurs enfants, ils les confiaient volontiers comme pensionnaires à des pédagogues : c'est à ce fait qu'il faut attribuer l'apparition des premiers internats à Bruxelles. Stimulés par le désir de réunir le plus grand nombre d'élèves possible, ces maîtres rivalisèrent si bien de zèle et d'ardeur à perfectionner leur enseignement que la grande école ne résista pas à leur concurrence.

L'avidité scientifique qui caractérise la Renaissance décide de sa ruine définitive : l'établissement des Frères de la Vie commune, tout animé de l'esprit nouveau, brille pendant tout le xvi^e siècle et la création des établissements de Jésuites et d'Augustins marque l'apparition d'une ère nouvelle.

Le 20 novembre 1597, les Jésuites obtiennent le droit d'ouvrir un collège à Bruxelles, auprès de leur couvent. Établi dans les locaux de l'ancien refuge de Cambrai, il fut inauguré le 14 juillet 1604 (1). Vers la même époque, les Augustins ouvrirent un collège attenant à leur monastère (2). Les deux établissements trouvèrent auprès des archiducs un appui sérieux et furent largement subsidiés par eux. Leur prospérité fut rapide et ils concentrèrent bientôt dans leurs institu-

(1) *Index regesti litterarum ss. Soc. Jesu Bruxellensis*. Mss. Bibl. Bourg., HENNE et WAUTERS, t. III, p. 143.

(2) HENNE et WAUTERS, t. III, p. 146.

tions tout l'enseignement secondaire, ne négligeant d'ailleurs aucune occasion d'attirer sur eux l'attention publique en faisant intervenir leurs élèves dans toutes les solennités (1).

Dès le début du xvii^e siècle, l'ancienne école capitulaire n'est plus qu'une école élémentaire (2). Les enfants bénéficiaires des bourses de la Couronne d'Epines sont envoyés par les Chanoines de Sainte-Gudule, collateurs des subsides, aux nouveaux établissements des Jésuites et des Augustins (3).

En 1609, la grande école est louée à Sébastien Helschuel moyennant 80 florins, puis Henri Pelgroms l'occupe avec son beau-père, cordonnier, pendant douze ans, le loyer en étant successivement élevé à 100, puis à 115 florins carolus par an (4). En juillet 1667, elle compte 38 enfants et est portée sur la liste des petites écoles (5). Bien que par une sorte d'orgueil professionnel ou par simple tradition celui qui la dirige lui ait conservé son titre de « haute école », quelques années plus tard il est obligé de demander à l'écolâtre le droit d'en abandonner les locaux : « ... comme la dite Haute Ecole, par la caducité, va entièrement se ruinant, même au péril de tomber, en sorte qu'il n'est plus possible pouvoir y résider. » (6)

Trois écoles de garçons seulement sont moins peuplées qu'elle; la plupart comptent deux fois plus d'élèves (7): personne ne songe à la reconstruire et, à la fin du xvii^e siècle, il ne reste plus aucun vestige de l'école capitulaire.

(1) HENNE et WAUTERS, t. III, p. 549 et sq.

(2) Le collège Saint-Germain, à Mons, issu de l'école capitulaire a perdu de même vers 1575 son caractère d'établissement d'enseignement moyen. Dépassée par le collège d'Houdain, elle n'est plus qu'une petite école qui disparaît en 1589. F. BECKER, *Un établissement d'enseignement moyen à Mons depuis 1545*, p. 41.

(3) Archives des Hospices. H., l. 1207.

(4) A. S. G., 1755, f^o 34.

(5) Le 9 mars 1652, les prévôts y rendirent encore leurs comptes devant les maîtres assemblés. (A. S. G., *Collectanea Scholasticae*, II, 470. Voir aussi A. G. R., l. 446. A. Ecc.)

(6) Le dit G. Picquet est néanmoins resté jusqu'à sa mort titulaire de la haute école dont la direction est postulée à la fois par un certain Schuermans « connaissant la lecture et l'écriture » et un prêtre gradué en philosophie qui adresse sa requête en latin. Il semble cependant qu'elle n'ait plus été conférée, aucune des demandes ne portant l'apostille de l'écolâtre. (A. G. R., l. 444. A. Ecc.)

(7) A. G. R., l. 446. A. Ecc.

§ 2. — *L'école des Frères de la Vie commune.*

On distingue dans l'activité intellectuelle des Frères de la Vie commune deux périodes bien différentes. La première, née de l'inspiration directe de son fondateur, donna à la communauté une allure purement mystique et ascétique, tandis que la seconde, caractéristique des préoccupations du xvr^e siècle attaché avec un enthousiasme passionné à l'étude de l'antiquité, se manifestait par une orientation scientifique. C'est à cette dernière période que se rattache l'activité pédagogique des Frères de la Vie commune dans notre pays, mais les écoles qu'ils y établirent ne furent pas nombreuses (1). C'est le 15 mai 1422 que quelques frères de l'Over Yssel s'établirent à Bruxelles, grâce à la générosité de Philippe van den Heetvelde et de sa femme, Catherine Stofs. Ils leur concédèrent une maison située dans la Putterie, voisine de la fontaine Bloemart. Moyennant la célébration annuelle de trois messes dans la chapelle de Sainte-Catherine, à l'autel de l'Annonciation, ses protecteurs léguèrent à la communauté une rente de 50 florins (2). Il semble que ce soit Hughes de Heetvelde, poursuivant l'œuvre de son père, qui installa les Frères de la Vie commune dans une maison située entre l'ancienne demeure des Sœurs noires et la Senne et qu'il avait achetée à Jean de Coudenbergh le 9 septembre 1480. Ils y élevèrent une nouvelle église, dont l'autel fut consacré à la Sainte Trinité, la Vierge et tous les saints, le 12 juin 1481 (3). On appelait les nouveaux venus : « Frères de Nazareth ou Frères du Couvent de l'Annonciation de la Vierge, et c'est à cette communauté que Bruxelles dut ses premières impressions typographiques en 1476 (4).

A quel moment commencèrent-ils à s'occuper d'enseignement? Dans un acte d'accord avec le Chapitre de Sainte-Gudule du 24 décembre 1460, il n'est pas question d'école, bien que ce même acte

(1) STALLAERT et VANDER HAEGEN, *De l'instruction publique au moyen âge*, p. 123.

(2) HENNE et WAUTERS, t. III, p. 134.

(3) DE VADDERE. Mss. de la bibliothèque de Bourgogne, cité par HENNE et WAUTERS, t. III, p. 168 et sq.

(4) *Archives philologiques de M. de Reiffenberg*, t. I, cité par HENNE et WAUTERS, t. III, p. 169.

comporte un examen détaillé des occupations de ceux qui la composent (1). De toute façon, le 7 mai 1464, l'écolâtre en appelle d'une décision du chancelier et du Conseil, qui avaient accordé aux Frères de Nazareth le droit d'enseigner, sans son autorisation, la grammaire, les autres sciences et les bonnes mœurs à leurs commensaux. Le recteur du couvent, Dierick Van der Poorten, invoque en vain que ses familiers, commensaux et domestiques doivent être considérés comme ses propres enfants et que personne ne songerait à empêcher un père ou une mère de donner l'instruction à ses fils ou à ses filles. L'écolâtre obtient un arrêt qui le rétablit dans tous ses droits, coupant ainsi court à un précédent dangereux pour le maintien de son autorité : désormais, les Frères de la Vie commune ne pourront plus instruire leurs pensionnaires qu'à condition de les envoyer en même temps aux écoles publiques (2).

Pourtant, les Hiéronymites ne se conformèrent pas à cette décision, et le 13 juillet 1495 une seconde sentence confirma la première, Ysenbart étant écolâtre (3). On se rappelle qu'ils avaient obtenu, le 10 mai 1491, de l'écolâtre Charles Soillot, le droit d'administrer pendant neuf ans l'école capitulaire et d'en désigner le recteur et le moniteur (4). Par tous les moyens ils s'efforçaient d'acquérir la faculté d'enseigner la jeunesse : le 20 juillet 1515, Charles V confirma enfin, par lettres patentes, le droit que leur avait accordé l'écolâtre Jean Timmermans de tenir école latine (5).

La renommée des établissements similaires établis à Bois-le-Duc, Deventer, Zwolle, Gand, Liège, d'une part, l'insuffisance de la grande école qui obligeait, d'autre part, bien des parents à placer leurs enfants chez des maîtres particuliers, justifiait la création du nouveau collège : premier internat-externat de caractère officiel établi à Bruxelles. Les Frères de Nazareth étaient autorisés à enseigner la grammaire, la logique et la musique, non seulement à leurs commens-

(1) Archives des hospices, B. 175.

(2) A. S. G., Cartulaire de l'écolâtrie, 409, f^o 28 v^o à 29 v^o.
... oock en zoude vader oft moeder, peter oft meter hunne kinderen niet mogen leeren... (A. G. R., Arch. Eccl., I. 451.)

(3) A. G. R., Cour des Comptes. Reg. des sentences, n^o 621, f^o 124.

(4) Cf. plus haut, p. 52.

(5) *Ibid.*

saux, leurs domestiques et aux pauvres habitant sous leur toit, mais encore à un nombre maximum de soixante enfants de Bruxelles et de sa franchise, aux étrangers et à tous les écoliers indigents quels qu'ils fussent. Sur la rétribution annuelle de chaque élève payant et qui s'élevait à 6 sous, était prélevé 1 1/2 gros pour les droits de l'écolâtre et les pauvres devaient y être instruits gratuitement. L'écolâtre se réservait le droit d'inspecter l'établissement une fois par an et les Frères étaient tenus de conduire leurs élèves aux processions solennelles.

Bien que l'école des Hiéronymites ne semble pas avoir été un foyer de culture aussi brillant que celle de Bois-le-Duc et qu'il paraisse peu probable qu'on y ait jamais enseigné le grec, l'institution prospéra rapidement et sa population s'éleva à plus de deux cents écoliers (1). Aubert le Mire, à qui son érudition valut la protection des Archiducs avec le titre et le traitement de « curé de leur hostel », avait été l'élève des Frères (2).

La fortune du collège ne fut malheureusement pas de longue durée. Par sa destination primitive et par sa situation, l'établissement se trouvait convenir particulièrement aux exigences d'un séminaire dont le Concile de Trente avait décrété la création dans chaque diocèse; le magistrat, à la prière de son vicaire général Morillon, céda à cette fin au cardinal Granvelle le couvent de Nazareth et ses biens, se réservant sur le nouveau séminaire un droit de surveillance semblable à celui qu'il exerçait sur l'école. La cession se fit le 17 mars 1570 (3). S'il a réellement existé, ce séminaire disparut en tous cas dès 1580, et jusqu'en 1585 la maison des frères servit d'école calviniste. Après la restauration catholique, l'école latine des Hiéronymites est rétablie, mais un tragique événement ne tarda pas à mettre fin à son existence. Il était d'usage de faire donner en public, par les élèves des collègues, des représentations dramatiques. C'est ainsi que le 20 juillet 1587, un

(1) SANDERUS, *Chorogr. Sacra Brabant*. VAN GESTEL, t. II, p. 44. Cité par HENNE et WAUTERS, t. III, p. 169.

(2) DE VILLERMONT, *L'Infante Isabelle*, t. I, p. 413.

Aubert le Mire ou Miraeus, historien, doyen et vicaire général de l'évêché d'Anvers, né le 1^{er} décembre 1573, mort le 19 octobre 1640. HENNE et WAUTERS, t. III, p. 655.

(3) MIRAEUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 443.

théâtre et des loges avaient été dressés contre le mur du cimetière de Sainte-Gudule avec l'autorisation du chapitre. Malheureusement, cette installation de fortune s'écroula au moment où l'on allait lever la toile et, entraînés par la chute des loges, des spectateurs furent tués, d'autres blessés. L'auteur du mystère qu'on devait représenter sur le Sacrement du Miracle, le pléban de Sainte-Gudule Fabri et l'échevin Eustache de Pipenpoy y trouvèrent la mort, tandis que Guillaume de Pamele et le bourgmestre, baron de Wesemael, étaient parmi les blessés (1).

En 1588, la maison de Nazareth fut donnée aux religieuses de Sainte-Claire, dont le couvent avait été détruit dix ans auparavant et qui réclamaient une indemnité de la commune; le dernier recteur des frères, Henri Ghysels, se vit accorder une rente de 240 florins, tandis que l'archevêché, ayant réclamé son séminaire, ne renonça à ses prétentions que moyennant le paiement de 1,400 florins du Rhin (2).

§ 3. — *Les écoles latines paroissiales.*

Le populeux quartier des tisserands qui s'étendait au pied de l'église de la Chapelle fut, en 1530, pourvu d'une école latine. Le 9 octobre de la même année, les dignitaires de l'église de Notre-Dame, assistés de quelques notables, conclurent à son sujet un accord avec l'écolâtre Jean Timmermans, qui en conserva toujours la surveillance avec la jouissance des droits y attachés (3).

Proche de l'église, l'école resta établie rue des Pigeons jusqu'en 1550 (4), date à laquelle elle fut transportée dans l'ancienne cure (5). Le recteur, de qui la nomination et la destitution appartenaient aux

(1) Mss. de la bibl. de Bourg., 14,843, f° 16.

(2) HENNE et WAUTERS, t. III, p. 170.

(3) A. S. G., 409, f°s 108 à 112.

(4) ... *Item op den 5^{den} dach octobris ao XVcL heeft Joes de Roey tegen dese provisueren gehuert een huys gelegen in de Duyfstrate waer Meester Jacob de Latynsche schole gehouden heeft.* (Arch. Hosp. B 915. Pauvres de la Chapelle. Comptes 1550-51, f° 19.)

(5) ... *der cuerenhuys ter Cappellen dwelck huys nu ter tijt bewoent wordt bij Meester Nicasius Noele, schoelmeester.* (Arch. Hosp. B 916. Pauvres de la Chapelle. Comptes 1563-64, f° 47.)

prévôt, curé, maîtres de chapelle et du Saint-Esprit, étant tenue au paiement des droits habituels de 6 sous par élève, devait présenter certaines garanties de solvabilité (1). De plus, quel que fût le nombre des écoliers, les maîtres de chapelle s'engageaient à payer à l'écolâtre une rétribution annuelle de 12 florins, dont les bijoux reposant à Notre-Dame constituaient la caution.

Cette école avait un double caractère : elle était ouverte à la fois aux élèves payants et aux enfants pauvres, pour l'instruction desquels les proviseurs payaient une rétribution au maître. Le nombre des écoliers de la seconde catégorie varia sans jamais avoir cependant atteint un chiffre élevé : au nombre de 10 en 1536 (2), la Charité en désigna 12 au bénéfice de l'enseignement gratuit en 1563 (3).

L'école latine de la Chapelle apparaît comme une fondation paroissiale d'intérêt public, au contraire des établissements similaires de l'époque. Le recteur, s'il dépend en grande partie des élèves payants, n'en est pas moins une sorte de fonctionnaire administratif à la manière des professeurs communaux modernes. Le local qu'il occupe appartient au service de la bienfaisance, qui lui consent un traitement fixe et supporte seul le paiement des droits d'inspection de l'écolâtre (4). C'est encore l'administration de la Charité qui intervient par l'intermédiaire de ses proviseurs pour récompenser le zèle du recteur et de ses élèves : le 22 février 1549, Jacob van der Smessen, maître de l'école latine, a fait représenter en latin un jeu de sa composition par ses écoliers, auxquels les proviseurs ont accordé à cette occasion une gratification de quelques deniers. Le recteur était non seulement soumis à l'inspection de l'écolâtre, mais, de plus, il était tenu de convier chaque année son chef hiérarchique, avec trois ou quatre personnes honorables, à un diner dont lui-même supportait

(1) Il devait posséder quelque bien inaliénable, certain bénéfice dépendant de la Cour de Cambrai, à Bruxelles, ou, du moins, fournir à l'écolâtre une caution convenable de l'exécution des conditions établies. (A. S. G., 409, f° 110.)

(2) Arch. Hosp. B 913. Pauvres de la Chapelle. Comptes 1536-37, f° 43 v°.

(3) Id. B 916. Pauvres de la Chapelle. Comptes 1563-64, f° 44 v°.

(4) Arch. Hosp. B 916. Pauvres de la Chapelle. Comptes 1567-68, f° 40 v. : ... *betaelt aen den Scholaster van Bruessele van Jansmisse aende Kerstmisse 57 voere den redemptie ende visitatie vander latijnscher scholen ter Capellen XII rgs.*

tous les frais (1). En ce qui concernait la section payante, l'établissement était assimilé aux autres écoles latines. Et parce qu'elle aurait pu constituer pour celles-ci une concurrence sérieuse, des dispositions très sévères limitaient ses droits. Exclusivement réservée aux habitants de la Chapelle et d'Obbrussel (2), la nouvelle école latine ne pouvait accepter aucun écolier domicilié dans une autre paroisse de Bruxelles sans toutefois que cette défense s'appliquât aux étrangers, qui y étaient admis sans restriction.

Il était strictement défendu au recteur d'empiéter sur les matières de l'enseignement élémentaire et d'user de pression pour enlever des élèves aux Frères de Nazareth ou à l'école capitulaire (3).

Les surintendants n'ayant pas été consultés lors de sa création, l'existence de l'école ne fut que semi-officielle jusqu'en 1543. A cette date, l'ordonnance de Charles V, tout en relevant l'illégalité de l'acte de fondation de l'école de la Chapelle, confirma, en raison de l'éloignement de l'école chapitrale, les privilèges qui lui avaient été précédemment accordés (4).

Supprimée pendant les troubles, elle fut rétablie en 1585, mais disparut en 1604 définitivement, après soixante-quinze ans d'existence (5).

Créée en raison de l'importance acquise par le quartier dans la seconde moitié du xv^e siècle, par lettres d'octroi de l'empereur Maximilien le 31 juillet 1486, l'école du Sablon était de médiocre importance. Sa population ne pouvait dépasser 24 élèves. En 1543, elle était soumise aux obligations habituelles des écoles latines et abandonnait à l'écolâtre la moitié de la rétribution annuelle de chaque élève (6). Le règlement de 1596, qui abaisse les droits d'inspection à

(1) On trouve une disposition analogue dans les lettres de 1515 relatives à l'école des Hiéronymites « *in qua quidem visitacione fratres prefatae domus dicto domino scolastico cum suis adjunctis gratiosum prandium administrabunt* ». (Ord. des Pays-Bas, t. I, 2^e s., p. 413.)

(2) *Aldaer oyck dagelicx etende ende slapende*. (A. S. G., 409, f^o 110.)

(3) *Bij allectie, smeeekinghe oft andere listen*. (A. S. G., 409, f^o 110)

(4) Ordonnance de 1543, § 20 et sqq.

(5) Archives de l'église de la Chapelle. Reg. 38 : *Annales de l'église de la Chapelle* par D'AUBREMÉ (1787).

(6) Ord. de 1543, § 12.

la somme de 3 florins payable annuellement, est le dernier acte qui fasse allusion à son existence (1).

L'école de Saint-Nicolas, accessible auparavant aux seuls choraux de l'église, fut érigée en école latine le 2 février 1549 avec les droits et les obligations ordinaires des écoles de ce type (2). Les maîtres de chapelle et les mambours, afin d'assurer à leurs enfants de chœur un gagne-pain convenable lorsque la transformation de leur voix les rendait impropres au service de l'église, leur faisaient apprendre le latin chez un maître domicilié près de Saint-Nicolas. Comme on voulait les contraindre, conformément à l'ordonnance de 1543, à envoyer ces enfants à l'école capitulaire, ils représentèrent que l'éloignement de la haute école, exposant leurs choraux aux multiples dangers de la rue, d'une part, et l'obligation pour ces mêmes écoliers de se trouver à la fois au chœur et à l'école, d'autre part, rendaient la chose quasi impraticable. Rendus à ces raisons, le chapitre et le magistrat, après avoir pris l'avis de l'écolâtre, reconnurent l'établissement existant et accordèrent au maître qui le dirigeait le droit d'étendre son enseignement à seize enfants, outre les huit choraux. Comme les écoles de la Chapelle et de Sainte-Gudule, elle disparut avec l'école du Sablon lors de la fondation des nouveaux collèges au début du xvii^e siècle.

(1) Ord. de 1596, § 8.

(2) A. S. G., 409, f^o 80. Reconnaissance officielle de l'école latine de Saint-Nicolas.

La Résolution de la Paix du Reichstag et l'Échec de l'Entremise pontificale du 1^{er} août 1917

PAR

HENRY VAN LEYNSEELE.

L'année 1917 fut, pour tous les belligérants, une année critique. Un fléchissement de la volonté guerrière la marqua tant du côté des Alliés que du côté des Empires centraux.

La grande offensive anglo-française, malgré le repli allemand vers la ligne Hindenburg, avait déçu les espoirs, peut-être trop absolus, qu'on avait mis en elle.

Tandis qu'à la suite des combats sanglants du Chemin-des-Dames, le moral de l'armée française était entamé pour la première fois, en Angleterre, la guerre sous-marine accentuait chaque jour ses effets, et le Roi, par un message à son peuple, se voyait contraint d'insister sur la nécessité de restrictions alimentaires plus complètes.

L'intervention américaine apparaissait lointaine; son efficacité problématique ne suffisait pas à galvaniser les énergies et à relever les courages.

En Russie, la désorganisation inhérente à toute révolution venait accroître l'inquiétante lassitude que les derniers mois de 1916 avaient révélée : l'heure était proche où, en prêchant la paix immédiate, les bolchévistes pourraient s'emparer aisément du pouvoir.

Du côté ennemi, pour des raisons différentes, même désarroi et même incertitude.

Czernin, en Autriche, désirait la paix. Dès avril, conscient de l'inutilité d'un effort plus prolongé, il avertissait l'Allemagne qu'à dater de la fin de l'été, elle n'aurait plus à compter sur le concours efficace de son pays.

Victorieuse à l'est, jouissant sur le front occidental d'une très forte position défensive, l'Allemagne, elle aussi, sentait peser lourdement le fardeau d'une guerre dont rien n'annonçait la fin rapide.

Des victoires sans résultat immédiatement tangible, laissaient son peuple chaque jour plus indifférent. Les discours enflammés des pangermanistes ne trouvaient plus d'écho dans les masses. Leurs outrances énervaient plutôt une population inquiète de perspectives guerrières indéfiniment prolongées.

A Berlin, à Leipzig, des grèves menaçantes avaient eu lieu. Elles avaient révélé un état d'esprit auquel les événements de la révolution russe n'étaient pas étrangers.

Cette incertitude quant à l'issue d'une lutte que jusqu'alors, de part et d'autre, on avait voulue victorieuse, explique les multiples tentatives faites dans le courant de l'été 1917 pour conclure la paix.

Parmi celles-ci, le mouvement d'opinion qui aboutit au vote d'une motion de paix au Reichstag et l'échec de la médiation pontificale du 1^{er} août, sont particulièrement intéressants.

Elles renseignent sur les influences qui firent avorter l'effort des volontés conciliatrices, et permettent en même temps d'apprécier l'importance que la question de l'indépendance de la Belgique revêtit en ces circonstances.

En dehors du découragement qu'avaient fait naître la durée même de la guerre et les pertes cruelles qui en étaient résultées, trois événements avaient contribué, dans les sphères politiques allemandes, à développer le désir de voir le conflit prendre fin.

En écartant la hantise du danger slave et tsariste, la révolution russe avait renforcé les aspirations pacifistes de la social-démocratie.

Le découragement autrichien avait inquiété les catholiques. Enfin, les résultats de la guerre sous-marine avaient déçu bien des espoirs.

Malgré la promesse de l'état-major, elle n'avait pas réussi à mettre l'Angleterre hors combat. L'autorité qui jusqu'alors s'était attachée à la parole des chefs militaires, s'en trouvait sérieusement ébranlée. L'idée qu'il fallait se hâter de négocier pendant que la situation restait favorable, s'imposait de plus en plus aux esprits clairvoyants et pondérés.

Cette conception avait gagné Bethmann-Hollweg. Recevant dans le

courant de juin un érudit célèbre, M. von Harnack, il lui confia « que ses idées s'étaient rapprochées de celles des socialistes Scheidemann, David et Heine; mais qu'il lui fallait diviser les conservateurs avant d'obtenir la pleine liberté de ses actes; que le plus grand danger venait des Allemands qui continuaient à croire en la victoire; que la perspective la plus favorable ne pouvait être qu'une partie nulle ».

von Harnack, le 30 juin, ayant fait part de cette confiance à l'une de ses nièces habitant à Munich, sa lettre reçut une grande publicité.

A partir de ce moment, le grand état-major et les pangermanistes devinrent nettement hostiles au chancelier et poursuivirent sa chute.

En juin, au Reichstag, se répandit un étrange état d'esprit: « Comme le pasteur Sang de Björnson, dit Scheidemann (1), on s'attendait à une sorte de miracle. A la Commission principale du Reichstag, qui était alors le centre de la vie politique, les députés escomptaient d'heure en heure un fait exceptionnel. »

Cet événement ainsi attendu, c'était l'initiative d'un homme qui, se dégageant des conceptions antérieures, osa dire tout haut ce que la majorité commençait à penser tout bas.

La fraction social-démocrate ayant, dans les derniers jours du mois, fait savoir au chancelier que les crédits à voter le 3 juillet ne le seraient pas sans que des explications précises fussent demandées sur les buts de guerre du gouvernement, Erzberger se décida à prendre attitude. Passé maître « dans l'art de discerner les situations mûres » et ayant renié ses anciennes conceptions annexionnistes, il se livrait depuis quelque temps à des démarches d'un pacifisme officieux: au printemps, il était allé en Autriche et y avait conféré avec l'évêque de Vienne; on l'avait vu plus récemment en Suisse.

A l'en croire, une conversation, le 10 juin, avec un officier supérieur, le colonel Bauer, l'aurait confirmé dans son scepticisme à l'égard des résultats de la guerre sous-marine, et l'aurait convaincu de ce que l'état-major s'obstinait en des promesses qu'il savait chimeriques.

Le 3 juillet, s'entretenant avec quelques membres du Centre, il annonça son intention de demander au Reichstag de repousser solennellement l'idée d'une guerre de conquête.

(1) SCHEIDEMANN, *L'Effondrement*, p. 96.

Il développa son projet les 5 et 6 juillet, à la Commission principale, dénonça avec vigueur les sophismes de l'état-major dans la question de la guerre sous-marine et se déclara partisan d'une paix de conciliation.

Une majorité favorable au vote d'une motion en ce sens se révéla très rapidement.

Des indiscretions valurent aux déclarations d'Erzberger, une publicité inattendue. L'émotion, dans tous les milieux, fut considérable. Le chancelier manda chez lui le chef du centre.

Dans ses souvenirs de guerre (1), Erzberger rapporte cette entrevue de la façon suivante : « Il affecta d'être surpris de mon discours. Je rappelai les avertissements que j'avais donnés précédemment. Il me répondit qu'il ne les avait pas interprétés ainsi. Puis il me lut une partie du discours qu'il voulait prononcer durant les réunions plénières imminentes. A part quelques expressions, je fus assez satisfait de ce discours par lequel le chancelier se plaçait en somme sur le terrain de mon exposé à la Commission. »

Relation intéressante et qui permet de comprendre l'attitude de Bethmann-Hollweg durant les journées qui vont suivre.

Quant au fond, ses idées ne différaient sans doute guère de celles de Erzberger. Mais il entendait diriger la manœuvre de paix et la motion du Reichstag, qui bouleversait ses plans, lui semblait imprudente. Ce qu'il en dit dans ses considérations sur la guerre mondiale, le confirme. « Le dessein (de rassembler une majorité parlementaire autour d'un programme de paix commun) était plutôt un sentiment qu'un plan examiné à fond sous le rapport politique. Les manières de voir des partis au sujet de l'exécution pratique étaient parfaitement inintelligibles (2). »

Loin donc de se ranger aux côtés des partisans de la motion de paix, il va s'aliéner leurs sympathies, et se priver ainsi d'un appui qui eût pu le sauver aux heures critiques.

Pourtant l'attitude catégorique de la fraction du centre décidant de voter une déclaration de paix, quelles que fussent les intentions

(1) ERZBERGER, *Souvenirs de Guerre*, p. 298.

(2) BETHMANN-HOLLWEG, *Considérations sur la Guerre mondiale*, p. 319.

des nationaux-libéraux, aurait dû l'avertir de l'incoercibilité d'un mouvement d'opinion qui allait s'amplifiant de jour en jour.

L'équivoque de son attitude contraste avec la netteté des décisions du parti militaire.

Avisé des événements survenus à la Commission du Reichstag et des vains efforts d'Hellferich tentant de réfuter Erzberger, le ministre de la guerre, von Stein, s'empressa de mander Hindenburg et Ludendorff à Berlin, afin de présenter avec eux un rapport direct à l'empereur.

Quand il apprit cette nouvelle, le chancelier pria Guillaume II, qui venait de quitter Vienne, de rentrer d'urgence à Berlin. L'ayant fait prendre à la descente du train, le 7 juillet, il le fit conduire directement à la chancellerie. Le long entretien qu'il eut aussitôt avec lui sembla rallier l'empereur à ses vues. Pendant quelques jours encore, il gardera sur lui un ascendant lui permettant de résister aux intrigues qui se trament de toutes parts.

Le fait est que, quand Hindenburg et Ludendorff se présentèrent à l'empereur, celui-ci les tança vertement, leur disant « qu'ils avaient sans doute mieux à faire au Grand-Quartier général ».

Le dépit des deux chefs militaires accrut encore leur désir de se débarrasser de l'homme dont l'attitude et les idées leur valaient cette humiliation.

Le hasard fit que le soir du même jour, Ludendorff, avant de retourner au Quartier Général à Kreuznach, dîna avec Erzberger.

Insidieusement, au cours de la conversation, il lui dit qu'il avait appris que Bethmann-Hollweg, interrogé par l'empereur sur les dispositions du Reichstag, aurait déclaré qu'il ne s'agissait là que d'une émotion passagère et dont il viendrait facilement à bout.

Il savait que, le 30 juin, lors d'une réunion chez Hellferich, Scheidemann (1) avait dit : « Si le chancelier, pour qui j'ai certes une grande estime, démissionnait demain, il serait plus facile de conclure la paix, à condition qu'il soit remplacé par un meilleur » et que les sociaux-démocrates partageaient ce désir de voir Bethmann-Hollweg abandonner son poste.

(1) SCHEIDEMANN, *L'Effondrement*, p. 97.

Rendre le chancelier suspect à l'initiateur de la motion de paix, essayer de faire naître entre eux un malentendu, et, si possible, les brouiller, c'était de la part du quartier-maître de l'armée allemande, une manœuvre habile.

Plus perspicace que Bethmann-Hollweg, et comprenant que le vote de la motion de paix serait difficilement évité, il cherchait à en atténuer les conséquences.

Pour cela il fallait avant tout se débarrasser d'un chancelier désireux de négocier et qui pourrait éventuellement se servir utilement de la motion.

C'est à ébranler son autorité que, les jours suivants, tendront les efforts des pangermanistes.

Les partisans de la paix vont faciliter singulièrement leur tâche en réclamant, eux aussi, la démission d'un homme que ses responsabilités au début des hostilités disqualifiaient à leurs yeux.

En ce faisant, ils commettront la faute lourde de ne point se préoccuper de son remplacement par une personnalité dont les vues concordassent avec les leurs.

Le 9 juillet, au comité interfractionnel du Reichstag, réuni pour arrêter les termes de la résolution, Stresemann, leader des nationaux-libéraux, réclama avec véhémence la retraite de Bethmann-Hollweg.

Par un bref entretien avec Erzberger, celui-ci s'efforça de rallier à lui les membres du Centre; sa tentative se heurtant à une hostilité à peine déguisée, il perdit tout espoir de trouver des appuis au sein du Reichstag. A ce moment, auprès de l'empereur, son crédit demeurait cependant encore intact. C'est son opinion qui l'emporte au Conseil de la Couronne, quand est discutée la question du droit électoral en Prusse.

Vainement le kronprinz, venu à Berlin pour exprimer son avis sur ce problème intéressant l'avenir même de la Prusse, se déclare-t-il hostile à la solution que préconisait le chancelier et demande-t-il son départ.

Vainement aussi, à l'issue du Conseil où les vues de Bethmann-Hollweg ont triomphé, cinq ministres, parmi lesquels le ministre de la guerre, démissionnent-ils sous le fallacieux prétexte que le chancelier n'aura point l'énergie nécessaire pour appliquer la réforme

projetée, en réalité parce qu'ils espèrent, par leur retraite, affaiblir sa position.

L'empereur ne s'en émeut pas. Le 11 juillet, il refuse la démission que le chancelier lui offre; il déclare ne pas vouloir se séparer de lui et ajoute que sa résolution vaudra pour toute la guerre. Connaissant la versatilité du maître de l'Allemagne, les pangermanistes, loin de désespérer, redoublent d'efforts.

Le 12, après un entretien avec von Stein, le kronprinz confère avec les dirigeants des différents partis politiques. Il les exhorte « à jeter le chancelier dehors ».

Servilement, le centre s'empresse de suivre cette injonction, et vote, le 13, une motion réclamant expressément cette démission.

De son côté, le Grand-Quartier général recourt aux suprêmes moyens.

Par un message télégraphique, daté du 12 au matin, le maréchal Hindenburg fait demander à l'empereur, en conférence avec le chancelier, d'enjoindre à la Direction de l'Empire d'empêcher que le Reichstag fasse sa déclaration de paix. L'après-midi, la Direction de l'armée fait savoir officiellement que « la résolution de paix ébranlerait la puissance offensive et la capacité de résistance de l'armée ».

Dans la soirée succédant à ces deux communications, parvient à l'empereur la nouvelle de la demande de retraite du feld-maréchal Hindenburg et du général Ludendorff, qui se refusait formellement à collaborer plus longtemps avec le chancelier.

Toutes les influences concourent donc à saper l'autorité de ce dernier. Le 13, au matin, en butte à l'opposition des cercles militaires et politiques, et sentant faiblir l'appui que lui avait donné jusqu'alors l'empereur, il juge la partie perdue et démissionne.

Guillaume II, qui venait de céder au chantage de ses généraux, prit naturellement leur avis avant de pourvoir à son remplacement. Une liste des candidats éventuels ayant été dressée, le conseiller Valentini se rendit à l'état-major et la présenta à Hindenburg et à Ludendorff. Ce dernier préconisa la candidature de Michaelis, et Hindenburg acquiesça à ce choix. L'empereur s'y rallia. Ainsi s'explique la nomination d'un homme qu'aucune qualité éminente ni aucun service important ne signalaient pour cette très lourde fonction.

Désigné par la grâce de l'état-major, il devait toujours en subir très

vivement l'influence. Ludendorff, si sévère pour Bethmann-Hollweg et pour von Hertling, reconnaît que les conceptions de Michaelis se rapprochèrent de celles du Grand-Quartier général. En vérité, le nouveau chancelier allait s'attacher à manœuvrer la majorité du Reichstag et s'efforcer de servir les volontés de ceux qui s'obstinaient à escompter la victoire complète de l'Allemagne.

Enhardis par ce premier succès et par le départ de Bethmann-Hollweg, Hindenburg et Ludendorff viennent à Berlin, dans l'intention d'exercer une action plus directe sur les milieux politiques. Ils espèrent maintenant empêcher le vote de la motion de paix ou tout au moins réussir à en modifier le texte. Une phrase du projet les gêne tout particulièrement : celle où il est dit que « les acquisitions territoriales obtenues par la force, les mesures d'oppression politique et financière sont inconciliables avec l'idée d'une paix d'entente et de réconciliation ». Elle contrecarre leurs secrets desseins et leurs volontés bien arrêtées.

Pour atteindre leur but, ils comptent sur leur prestige et sur l'autorité de leurs affirmations. Arrivés dans la capitale, ils s'empressent de prendre contact avec les membres les plus influents du Reichstag. C'est ainsi que, le 13 juillet, ils ont avec les représentants des partis de la majorité, une première entrevue, au siège de l'état-major général.

Ludendorff y prend longuement la parole : tout en admettant que la guerre peut encore durer un an, il fait des déclarations empreintes d'une foi absolue dans le triomphe final, et, s'essayant à gagner la confiance de ses interlocuteurs, il repousse les buts de guerre insensés. Mais, comme est soulevée la question d'écarter toute conquête violente, il ne peut s'empêcher d'affirmer la nécessité de protéger Aix-la-Chapelle « en prenant des garanties du côté de la Belgique ».

A l'issue de cette réunion, Helfferich voulut assurer aux généraux une première satisfaction, en demandant à Scheidemann de continuer les négociations au sujet de la résolution de paix.

Malgré la réponse nettement négative de ce dernier, peut-être aurait-il réussi à arriver à ses fins, si, sentant le péril et brusquant la situation, les chefs sociaux-démocrates ne s'étaient hâtés de publier le texte de la motion.

Elle parut dans le *Vorwaerts*, le 14 au matin.

Le lendemain, au ministère de l'Intérieur, Michaelis, Hindenburg,

Ludendorff, Helfferich, Payer, Haussmann, Ebert, Erzberger, David, Wahnschaffe, quelques autres encore, se réunirent à nouveau. Michaelis tenta encore d'écarter le vote de la résolution de paix, proposant, pour donner satisfaction à ceux qui en étaient partisans, de prononcer au Reichstag, un discours qui serait conforme à leurs aspirations.

Les protestations d'Erzberger, de David et de Scheidemann le firent renoncer à cette idée. Un argument décisif lui fut d'ailleurs opposé. Rien en effet ne pouvait empêcher les socialistes indépendants de présenter une motion reproduisant les termes de la résolution; elle rallierait, à coup sûr, une majorité.

Cependant il fut entendu que le chancelier commenterait la résolution, dans un discours dont il établirait les termes, d'accord avec Scheidemann et Erzberger.

Le 19, à une majorité considérable, le Reichstag vota la résolution suivante : « Comme au 4 août 1914, au seuil de la quatrième année de guerre, la parole du discours du trône reste vraie pour le peuple allemand : Nous ne sommes point mus par le désir des conquêtes. C'est pour défendre sa liberté et son indépendance, son intégrité territoriale, que l'Allemagne a pris les armes. »

Le Reichstag aspire à une paix d'entente et à une réconciliation durable des peuples. Des extensions territoriales par la violence, des mesures d'oppression politique, économique et financière sont inconciliables avec une telle paix.

Le Reichstag repousse tous les plans qui se proposent un blocus économique et l'inimitié entre les peuples. Il faut garantir la liberté des mers. Seule la paix économique assurera des rapports de tolérance et d'amitié entre les peuples.

Le Reichstag encouragera puissamment la création d'organisations juridiques internationales.

Toutefois, tant que les gouvernements ennemis n'adopteront pas une pareille paix, tant qu'ils menaceront l'Allemagne et ses alliés de conquêtes et de violence, le peuple allemand restera debout comme un seul homme, il résistera inébranlablement et combattra jusqu'au moment où le droit de vivre et de se développer lui sera garanti ainsi qu'à ses alliés.

Uni dans cette pensée, le peuple allemand est invincible. Le Reichs-

tag sait qu'il est sur ce point d'accord avec les hommes qui protègent héroïquement la patrie. La gratitude éternelle du peuple entier leur est assurée. »

L'effet de cette déclaration solennelle fut immédiatement neutralisé par les paroles du chancelier. Il modifia le passage essentiel du discours qu'il avait préparé et parla de « la résolution telle qu'il la concevait », révélant ainsi son absence de sincérité et l'usage qu'il comptait faire d'un texte que tous les votants n'interprétaient pas avec une égale bonne foi.

Le lendemain, Guillaume II, au cours d'une entrevue avec divers députés, précisa la portée de cette fâcheuse restriction. Avec une insigne maladresse, il déclara « qu'il était très bon que le Reichstag eût voté une paix de compromis » (alors que ce terme avait été délibérément écarté). Puis révélant toute sa pensée, il expliqua que la paix de compromis consistait en ceci : « Nous prendrons à nos ennemis, de l'argent, des matières premières, du coton, des charbons, de la minette, des huiles; tout cela passera de leur poche dans la nôtre. »

Les affirmations de la motion de paix pouvaient faire illusion à ceux qui ne connaissaient pas les dispositions des véritables maîtres de l'Allemagne.

Insuffisamment éclairé sur celles-ci, le Pape crut le moment venu d'un nouvel effort de conciliation.

En agissant de la sorte, il réalisait une idée longuement mûrie et profondément délibérée. On peut croire que son initiative, issue de hautes préoccupations humanitaires, se réalisa à la suite d'influences autrichiennes, et qu'Erzberger n'y fut pas étranger.

L'aveu de l'épuisement autrichien date en effet d'avril 1917. Dès le 5 mai, Benoît XV écrit au cardinal Gaspari, une lettre, publiée le lendemain dans l'*Osservatore Romano*, et qui laisse pressentir une nouvelle initiative pacifique. De fait, à partir de ce moment, la diplomatie du Vatican va manifester une activité incessante.

A la fin mai, l'archevêque Pacelli, prenant possession de son poste de nonce à Munich, fait appel au concours du roi de Bavière et à celui du gouvernement royal, pour collaborer à l'œuvre de pacification entreprise par le Pape.

Le 16 juin, il a une entrevue avec Bethmann-Hollweg, au cours de laquelle il lui pose une série de questions précises relatives à l'indépendance de la Belgique et à la rétrocession, au moins partielle, de l'Alsace et de la Lorraine à la France.

Les réponses du chancelier durent lui paraître satisfaisantes, car, le 29 juin, étant allé rejoindre l'empereur au Grand-Quartier général, il porte la conversation sur le même terrain.

Dans ses *mémoires*, Guillaume II a narré cette entrevue, dont son esprit superficiel ne semble avoir retenu que le côté extérieur. Les déclarations vagues de l'empereur ne découragèrent pas le nonce, qui interpréta le vote de la motion de paix comme un autre symptôme favorable. Quelque temps après, le 24 juillet, il vint à Berlin s'entretenir avec Michaelis. Celui-ci, récemment arrivé au pouvoir et n'ayant, au témoignage de Scheidemann, que des idées politiques peu précises, n'eut d'autre souci que de se cantonner dans des généralités de nature à maintenir les illusions de son interlocuteur. S'exagérant les possibilités favorables, le pape se décida alors à passer à l'action publique.

Le 1^{er} août, il lança son appel à la paix.

La question belge vint aussitôt dominer la situation.

Le 21 août, lord Balfour fit savoir au comte de Salis, représentant du gouvernement britannique auprès du Saint-Siège, qu'une condition *sine qua non* à toute négociation, était une déclaration précise de l'Allemagne relativement à la Belgique. Le texte de ce télégramme fut communiqué au cardinal Gaspari, qui apprit aussi que la France partageait la façon de voir de la Grande-Bretagne.

Le secrétaire d'Etat ayant fait remarquer que la résolution de paix du Reichstag impliquait le rétablissement de l'indépendance belge, il lui fut répondu que le Reichstag ne gouvernait point l'Allemagne; qu'au surplus, des généralités ne suffisaient point; qu'une déclaration catégorique s'imposait.

Le Saint-Siège se rendit à ces raisons. Il communiqua le point de vue des alliés au nonce Pacelli. Dans une lettre au chancelier Michaelis, le 30 août, celui-ci exposa clairement que la Grande-Bretagne demandait « une déclaration précise sur les desseins du gouvernement impérial touchant la pleine indépendance de la Belgique et l'indemnité destinée à compenser les maux qu'elle a soufferts », et il

ajoutait : « si cette déclaration est satisfaisante, un pas important aura été fait en vue du développement ultérieur des négociations ».

Ainsi se trouve établi qu'au début de septembre 1917, l'Allemagne connut, sans qu'aucun doute pût subsister, ce qui était une condition indispensable à la réussite de l'initiative pontificale.

Afin de discuter la réponse à faire au Pape, le gouvernement impérial constitua une Commission, dite des Sept, comprenant : Ebert et Scheidemann, socialistes; Wiener, progressiste; Erzberger et Fehrenbach, du centre; Stresemann, national-libéral, et Westarp, conservateur, tous membres du Reichstag. Elle se réunit pour la première fois le 28 août.

Scheidemann, Wiener et Fehrenbach se prononcèrent, de façon catégorique, en faveur de la renonciation à la Belgique. Westarp combattit énergiquement cette manière de voir. Stresemann, tout en préférant s'en tenir aux considérations générales, déclara que si l'on mentionnait la Belgique, il fallait aussi soulever la question des relations entre Flamands et Wallons. L'attitude d'Ebert semble avoir manqué de netteté. De même celle d'Erzberger, qui, partisan d'une réponse conçue en termes très généraux, voulait que l'on reprit pour la Belgique la formule employée par le Pape.

Pressentant combien il serait difficile d'obtenir des dirigeants allemands, que la réponse à la note pontificale contînt une déclaration précise concernant la Belgique, Czernin insista auprès du chef du Centre, pour le rallier à son point de vue. Momentanément convaincu, Erzberger eut un entretien, le 30 août, avec le secrétaire d'Etat Kühlmann. Dès le début, ce dernier s'était révélé partisan des méthodes dilatoires et féru de petites habiletés diplomatiques.

A la séance des Sept, le 28 août, sa préoccupation essentielle avait été d'amener les puissances alliées à répondre les premières à la note pontificale. Au cours de son entrevue avec Erzberger, il se montra surtout soucieux d'obtenir des alliés des garanties relatives à la Belgique. Il ne voulait pas, d'autre part, formuler de renonciation avant d'avoir la certitude qu'une déclaration de désintéressement de la part de l'Allemagne, serait immédiatement suivie de négociations de paix.

Le 9 septembre, il exposait pareillement à Scheidemann (1) que

(1) SCHEIDEMANN, *L'Effondrement*, p. 127.

l'Allemagne sacrifierait son dernier atout, si elle faisait ouvertement une déclaration relative à la Belgique; que la réponse allemande ne pourrait donc contenir de précision, mais que le Saint-Siège serait officieusement mis au courant des intentions du gouvernement impérial. Rien ne put lui faire abandonner ce point de vue.

Le 10, la Commission des Sept se réunit chez le chancelier, qui se garda de donner connaissance de la lettre du nonce insistant sur l'absolue nécessité de se prononcer sur la question belge, donnant ainsi de sa duplicité une preuve nouvelle et flagrante. Kühlmann lut le projet de réponse qu'il avait élaboré. Il mit en lumière les prétendus inconvénients d'une déclaration prématurée, et prétendit que le fait pour le gouvernement allemand, de s'en tenir strictement à la résolution de paix du 19 juillet, devait constituer, pour les pays de l'Entente, une garantie suffisante. La majorité se rallia à sa manière de voir. Erzberger, oubliant les recommandations de Czernin, adopta le point de vue du secrétaire d'Etat, que Scheidemann et Ebert persistèrent seuls à combattre.

Le lendemain, 11 septembre, un Conseil de la Couronne se tint au château de Belle-Vue, sous la présidence de l'empereur, qui était revenu, le 9, d'une tournée d'inspection sur le front oriental. Y assistaient : le kronprinz, le chancelier, von Kühlmann, le maréchal Hindenburg, le général Ludendorff, l'amiral Capelle, ministre de la marine, Holtzendorff, chef de l'amirauté, Falkenhausen, gouverneur général de la Belgique, les ministres Hellferich, Breitenbach, Rödern et Waldow.

La délibération s'ouvrait sous de mauvais auspices.

L'empereur, qui le 20 juillet, au cours de son entretien avec les membres du Reichstag, avait manifesté une si inquiétante conception de la résolution de paix et de ce qu'il appelait une « paix de compromis », était revenu de son voyage au front de Riga dans des dispositions belliqueuses.

Dans la nuit du 10 au 11, il avait fait savoir au chancelier que la possession de Zeebrugge lui paraissait nécessaire, qu'on ne pouvait y renoncer que moyennant l'obtention d'une base maritime dans la Méditerranée; qu'en tout état de cause, il entendait réserver sa pleine liberté d'action à la réunion du lendemain.

Dans l'allocution qu'il prononça en ouvrant la séance, il s'efforça

d'interpréter les garanties exigées au sujet de la Belgique comme un signe de faiblesse de l'Angleterre, désireuse de voir finir un conflit sur l'issue duquel la guerre sous-marine ne lui laissait plus d'illusions.

Ce qui fut dit au cours de cette réunion, si lourde de conséquences pour l'Allemagne, se trouve résumé dans une note de Michaelis, paraphée par l'empereur. Célée aux membres du Reichstag, la lettre du nonce fut divulguée au Conseil, qui discuta donc en pleine connaissance de cause.

Le rôle des chefs militaires, au cours du débat, se révéla prépondérant. Ils avaient élaboré un programme de revendications, qu'ils défendirent et qu'ils devaient transmettre, quelques jours après, par écrit au chancelier.

Ce qu'ils voulaient, c'était acquérir des pays dont les richesses agricoles et minières mettraient l'Allemagne à l'abri des conséquences d'un nouveau blocus, et, d'autre part, assurer la sécurité des grands centres industriels trop rapprochés des frontières.

Il fallait pour cela annexer la Courlande et la Lithuanie, agrandir vers l'ouest le bassin de minerai de fer de Lorraine, étendre les limites de la Silésie.

La protection de la région rhéno-westphalienne exigeait que l'Allemagne tint « solidement le terrain situé de part et d'autre de la Meuse et la zone qui s'étend jusque Saint-Vith vers le sud ». C'était pour elle « une question de vie ou de mort » (1).

Au point de vue économique, la Belgique devait cesser d'être indépendante et être rattachée étroitement à l'Allemagne. Cela n'est possible qu'au moyen d'une « forte pression militaire », qui se réalisera par une « occupation d'une certaine durée » et notamment « par la mainmise de l'Allemagne sur Liège ». « Il faut, en outre, que la Belgique soit divisée en une Flandre et une Wallonie. »

Quoi qu'en dise Ludendorff, ce furent bien ces conceptions qui rallièrent l'adhésion du Conseil.

Pour s'en convaincre, il suffit de reprendre les termes de la note de Michaelis : « La Belgique peut être restaurée, le roi des Belges peut y rentrer », y est-il dit. Mais à quelles conditions ? « Il faut que

(1) LUDENDORFF, *Conduite de la Guerre*, p. 310.

nulle influence anglaise ne puisse s'exercer sur la Belgique; il faut des mesures de précaution économiques; il faut que la question flamande soit réglée — mais ce sont là, d'après Sa Majesté, des questions purement germano-belges. » « C'est aussi entre l'Allemagne et la Belgique, qu'un arrangement concernant Liège, pourrait être conclu. »

« Si une paix honnête, convenable, peut être obtenue, il ne faut pas se laisser arrêter par la question de la côte flamande », mais il faudrait exiger « une union économique étroite avec la Belgique, union à laquelle les Belges eux-mêmes ont d'ailleurs le plus grand intérêt ».

La concordance quasi complète des deux textes est frappante.

Si des divergences de vue se manifestèrent entre la Direction de l'armée et le Conseil, elles furent d'ordre secondaire. Sans doute les généraux auraient voulu une emprise militaire plus étendue et plus complète que celle que le Conseil estima possible d'obtenir. Sans doute encore auraient-ils désiré écarter l'allusion à la résolution de paix que celui-ci jugea opportun d'insérer dans la réponse au Pape.

Ce qui domina toute la délibération, ce fut, chez tous ceux qui y prirent part, une égale volonté de maintenir la Belgique sous une tutelle économique et militaire, et de s'en tenir, avec quelques atténuations purement verbales, à des rêves de domination.

En ce faisant, le Conseil adoptait une attitude autrement condamnable que celle de la Commission des Sept. Celle-ci, se ralliant à des arguments de tactique diplomatique, s'était bornée à accepter qu'aucune déclaration précise concernant la Belgique ne fût faite dans la réponse au Saint-Siège. Encore l'assurance qui lui fut donnée que des précisions officieuses complèteraient la réponse officielle, peut-elle, dans une certaine mesure, expliquer pareille décision.

Abordant le fond de la question, le Conseil de la Couronne ne put et ne voulut pas faire une déclaration de désintéressement, parce que pareille déclaration était inconciliable avec les ambitions impérialistes dont il restait animé.

Erzberger, par l'intermédiaire de Czernin, recueillit l'écho des propos tenus au château de Belle-Vue. Il reconnaît avoir appris que, parmi les garanties exigées en Belgique, figuraient « le démantè-

lement des forteresses belges et la mise sous contrôle allemand des chemins de fer belges » (1). Quoique ce ne fût là qu'un aspect de la sujétion militaire et économique que l'on voulait nous imposer, il paraît ne pas s'en être autrement inquiété.

La réponse de l'Allemagne au Saint-Siège est du 19 septembre. Elle ne pouvait donner satisfaction aux alliés. La lettre que le chancelier envoya au nonce, le 24 septembre, ne devait pas être plus explicite. Les précisions que von Kühlmann avait promises aux Sept y manquent.

Après avoir déclaré que dans les études préparatoires à un accord éventuel, « les questions relatives à la Belgique doivent venir en première ligne », le chancelier ajoute : « Dans l'état présent des choses, nous ne sommes pas en situation de répondre aux vœux de votre Excellence et de faire une déclaration précise au sujet des intentions du gouvernement impérial relativement à la Belgique et aux garanties désirées par nous. La raison en est, non pas que le gouvernement impérial soit hostile en principe à une pareille déclaration ou n'apprécie pas, à sa juste valeur, l'importance décisive qu'elle peut avoir pour la conclusion de la paix. Ce n'est pas davantage que le gouvernement estime que ses intentions et les garanties qui lui semblent indispensables puissent être un obstacle insurmontable à la paix. C'est tout simplement parce que la situation ne lui semble pas assez claire pour que les conditions d'une pareille déclaration soient remplies. Le gouvernement impérial s'efforcera de faire la clarté désirable et il espère que, si les circonstances favorisent ses intentions, il sera, dans un temps qui peut ne pas être très éloigné, en situation d'informer plus exactement Votre Excellence sur les intentions du gouvernement allemand et sur les desiderata qu'il formule en ce qui concerne la Belgique. »

Loin donc de reconnaître le principe de la restauration de la Belgique dans la plénitude de son indépendance, le chancelier ne cesse de faire allusion aux « garanties » que l'Allemagne devra exiger. De nouveau, sa pensée se rencontre ici avec celle de Ludendorff, qui déclarait que la résolution du Reichstag ne devait pas lier l'Allemagne,

(1) ERZBERGER, *Souvenirs de Guerre*, p. 322.

notamment dans la question belge (1). La fameuse formule « la résolution de paix telle que je la comprends » s'éclaire ainsi d'une pleine lumière.

La condition préalable à toute négociation n'ayant pas été remplie, la tentative pontificale était vouée à un échec irrémédiable.

La responsabilité en retombe, tout entière, sur les dirigeants de l'Allemagne, obstinés dans leur rêve d'hégémonie européenne.

(1) ERZBERGER, *Souvenirs de Guerre*, p. 241.

Essai sur Verhaeren

PAR

ROBERT-J. LEMOINE

Licencié en Sciences sociales.

Tant pour la forme que pour le fonds, l'œuvre de Verhaeren a suivi d'une courbe très intéressante.

Il est assez aisé d'y découvrir, outre une veine personnelle puissante, mais d'une qualité peu précieuse, l'influence du milieu, de l'époque et aussi de la race. Cette étude n'a point pour but d'analyser, en détail, chacune des œuvres du poète; certaines se répètent, si pas dans la forme, du moins pour l'inspiration générale; d'autres présentent un médiocre intérêt : tentatives peu heureuses, tribut payé à une contagion intellectuelle (1). Il a paru plus fécond de mettre en lumière les caractéristiques de certains ensembles et d'en tirer des conclusions plus larges que celles découlant d'une critique suivant Verhaeren pas à pas : d'autres, plus autorisés, se sont faits les exégètes du grand écrivain belge et en ont tiré des conclusions sur lesquelles il serait vain de revenir.

Les Flamandes (1883) forment une suite de poèmes d'inspiration naturaliste et de forme classique un peu gauche. La plupart ne vont pas plus loin que la description truculente, l'analyse, par le menu, de scènes d'orgie ou de la routine d'une ferme en Flandre. Seule, la vivante étude des *Paysans* se teinte de quelque psychologie et encore, cette psychologie toute en contrastes faciles, apparaît-elle un peu superficielle, déclamatoire et conventionnelle.

Deux sources se sont confondues pour inspirer le maître : la forte

(1) Voir à ce sujet ce que Goldstein écrit sur les *Ailes rouges de la Guerre*.

nature qu'il avait sous les yeux et les tableaux des petits maîtres flamands dont il exalte, du reste, le souvenir au long de ses vers, « rouges et chauds » (1).

Les vieux Maîtres, L'Art flamand, Truandailles, Aux Flamands d'autrefois, sont des « répliques » de tableaux de genre flamands. L'inspiration personnelle y est, par conséquent, presque nulle, peut-on dire, et cette manière de faire révèle le manque d'expérience et la personnalité encore vacillante du jeune poète. Verhaeren, paraît, du reste, avoir aimé particulièrement la paraphrase rythmée d'une œuvre d'art plastique. Citons, notamment, *Les Rideaux (Les bords de la Route)* et les différentes *Statues (Les Villes tentaculaires)*. L'explication, pour autant que l'on puisse interpréter la pensée d'un autre, semble être qu'essentiellement visuel, le poète n'emmagasinait pas d'idées, ne s'arrêtait pas à ses lectures mais qu'il s'enrichissait de ses fréquentes visites dans les musées.

L'autre groupe, composé principalement de sonnets, présente des qualités assez différentes; l'inspiration y est plus personnelle, quoique nettement racique. Dans ces descriptions, nous retrouvons la façon de voir « gras » des Styn-Streuvelds, Is. Teirlinck, des vrais Flamands de langue flamande. Ce sens germanique de la vision s'alliait, du reste, admirablement avec le programme du naturalisme. Flamand et sensuel, Verhaeren devait être séduit par lui, l'exagérer encore, dans ses peintures de « magots », comme disait le Grand Roi à propos des Truandailles de Teniers. Remarquons, en passant, combien il

(1) ALBERT MOCKEL, *Emile Verhaeren. La Renaissance du Livre*, Paris, p. 19 : « Mais ce livre (*Les Flamandes*) est-il vraiment naturaliste? S'il y a dans l'œuvre de Verhaeren des traces de l'influence de Zola, — et je crois en voir de manifestes, — on les trouvera tout autre part, et surtout dans les poèmes de sa maturité évoquant la cité moderne avec ses banques, ses gares, ses docks et ses fumées. Ce n'est point l'exemple de Zola qui règne sur les *Flamandes*, mais celui des peintres anciens et des paysagistes contemporains. Le véritable réalisme se caractérise par l'observation attentive et minutieuse. Verhaeren ne peut tout à fait s'y résoudre. » Je serais tenté de prendre ici le contre-pied de l'éminent critique, en réduisant à très peu de chose l'influence des paysagistes contemporains, et l'on verra plus loin que, dans sa fameuse trilogie sociale, Verhaeren m'apparaît comme beaucoup plus synthétique et généralisateur que dans tout le reste de son œuvre.

est curieux que ces tableaux si brutaux aient eu au grand siècle tellement de succès qu'ils servirent de cartons pour les tapisseries à personnages.

Dans *Les Paysans et Amours rouges*, Verhaeren se donne le gros plaisir de descriptions abondantes et faciles, dont la précision et la brutalité n'ajoutent rien à l'idée ni à la forme. Ces outrances sentent l'école. Le vocabulaire lui-même est voulu : « gouge », « rut », « spasmes », « trognes ». On pourra objecter que ces expressions concrètent une idée pour le poète, font en quelque sorte office d'épithète homérique. Mais elles s'usent à la longue et finissent par lasser. C'est là le danger du naturalisme : il a pu laisser après lui un moule dans lequel peuvent être coulées de nouvelles œuvres, il n'a pas créé de canon de beauté.

Stephan Zweig sent du reste la faiblesse et, malgré tout, le conventionnalisme des *Flamandes*, puisqu'il distingue très bien la valeur du naturalisme en peinture et ses excès en poésie (1).

Il est cependant capital d'étudier dans cet ensemble de poèmes, les plus colorés de l'œuvre de Verhaeren, le rapport étroit entre l'inspiration poétique et la manière des vieux maîtres flamands.

Remarquons tout d'abord que, comme eux, il est amoureux de la tache, de la couleur qui réjouit, du ton franc, ardent.

S'élargissaient là-bas, les granges recouvertes,
Aux murs, d'épais crépis, et de blancs badigeons,
Au faite, d'un manteau de paille et de joncs,
Où mordaient par endroit les mousses vertes.

(*Les Granges.*)

(1) STEPHAN ZWEIG, *Verhaeren*, p. 55. *Les Flamandes* : « Le souci du réalisme excessif amena le jeune Verhaeren, dans la description qu'il faisait de son pays, à en écarter soigneusement tout l'élément sentimental et romantique, pour n'exprimer poétiquement que l'aspect brutal, naturel, primitif. Il a l'amour naïf de la brutalité, de la rudesse, de l'âpreté. Il a un penchant pour l'anguleux, l'éclatant, l'intense; il adore le sonore et le bruyant. » — *Idem*, p. 59 : « Mais l'art naturaliste se réfère à la peinture, et non pas à la poésie. C'est le grand faible de ce livre d'avoir été écrit par un homme qui était déjà un peintre inspiré, mais pas encore le poète. Le verbe est coloré, mais pas encore libéré. »

Cette inclinaison violente est encore plus sensible dans *La Cuisine*, dont le procédé de description semble dériver d'un clair obscur de Rembrandt.

« Les rayons s'échappaient comme un jet d'émeraudes
et, ci et là, partout, donnaient des chiquenaudes
de clarté vive aux brocs de verre, aux plats d'émail. »

et aussi dans *Les vieux Maîtres* :

Et partout, à chaque angle ou relief, ici, là,
Aux verroux d'une porte, aux cuivres d'une armoire,
Aux pilons des mortiers, aux hanaps de gala,
Sur le mur, à travers les trous de l'écumoire,
Partout, à droite, à gauche, au hasard des reflets,
Scintillent des clartés, des gouttes de lumière,
Dont l'énorme foyer...
Asperge, avec le feu qui rougit le festin,
Ce décor monstrueux de ces grasses kermesses.

Ce sens de la couleur, cette attirance vers les contrastes, présente même des analogies plus profondes encore si on se soucie de pousser plus loin l'étude. Verhaeren a une prédilection marquée pour l'épithète « rouge ». Remarquons que tous les tableaux de Teniers reproduisent un personnage, au moins, habillé d'un vêtement de cette couleur, à telles enseignes que le « rouge de Teniers » sert à identifier ses tableaux.

Rappelons-nous aussi que (1) la draperie flamande avait une spécialité de tissus écarlates et nous retrouvons une cause économique, pour une part, tout au moins, dans le goût de nos peintres.

Teniers a, du reste, été le vrai modèle de Verhaeren, avec Ostade et Brouwers. La finesse, la raillerie d'un Breughel ne paraissent pas l'avoir sollicité, non plus que les tableaux spirituellement sensuels de Jordaens. La finesse psychologique de Breughel l'Ancien éclate dans tous ses tableaux et dans ses estampes. Les truandailles sont toujours assaisonnées d'un symbole ou d'un trait d'esprit alors que, comme les petits maîtres, Verhaeren est matérialiste, et grossièrement.

Aucune idée n'anime les convives du poète, que l'ambition de céder

(1) DES MAREZ, *L'Organisation du Travail à Bruxelles au XV^e siècle*, 1904.

aux « fureurs de ventre ». Combien fine est, par contre, cette estampe du vieux maître : *La Cuisine grasse* (1) pour rester dans le domaine de la glotonnerie : la coterie des rustres replets s'empiffre, cependant que l'un d'entre eux chasse un maigre joueur de cornemuse, vivante image de la misère. Et un distique naïf précise la satire :

« Hors dici, Maigre-dos a eune hideuse mine,
Tu n'as qué faire ici, car c'est grasse-Cuisine. »

Quoi qu'on puisse en penser, il semble que Rubens non plus ne l'ait guère arrêté.

Malgré tout, Rubens était homme de cour et ses nymphes, filles grasses du limoneux Escaut, si elles sont toujours déshabillées, le sont avec grâce et avec une science inégalée du détail finement suggestif.

Son *Silène ivre*, à la « National Gallery », n'a rien de commun avec les kermesses de son ami Teniers. Il est plein d'esprit, d'« humanisme », serait-on tenté de dire.

En rapprochant aussi longuement la facture du poète de celle de peintres qui l'ont précédé, on s'aperçoit ainsi que dans le *Flamandes*, Verhaeren est resté fidèle au milieu, et qu'il ne pouvait pas voir autrement qu'il a vu (2), en Flamand, au souffle puissant et court.

Après cette explosion de vie saine exprimée brutalement, cet aveu de sensualité frénétique, Verhaeren s'oriente vers un autre pôle du sentiment flamand : la foi catholique et, après une retraite dans un monastère de Trappistes, il nous donne *Les Moines*.

Forme encore classique, parnassienne, la mesure des strophes de

(1) VAN BASTELAER, *Les Estampes de Pierre Breughel l'Ancien*. Bruxelles, Van Oest, pl. 159.

(2) TAINE, *Philosophie de l'Art*, t. I, p. 269 : « C'est que l'éducation de l'œil, en Flandre et en Hollande, a été particulière. Le pays est un delta humide... Ici, l'horizon plat n'a pas d'intérêt, et les contours des choses sont amollis, estompés, brouillés par la vapeur imperceptible qui nage éternellement dans l'air; ce qui prédomine, c'est la *tache*. Une vache qui broute, un toit au milieu d'un pré, un homme accoudé sur un parapet, apparaissent comme un tout parmi d'autres tous... » — *Idem*, p. 271 : « D'autre part, ces tons sont riches... C'est tantôt la couleur noirâtre ou brune de la glèbe mouillée, tantôt le rouge intense des tuiles et des briques, tantôt le vernissage blanc et rose des façades... »

certaines poèmes (*Moine doux*), était, si l'on s'en souvient, assez courante environ 1880 pour les *Litanies*, qui furent de mode à cette époque. Le pauvre et inégal Rollinat, dépravé comme Rops, lui, affectionnait ces longues suites de distiques.

L'éducation catholique de Verhaeren le prédisposait à faire une œuvre à tendance mystique, mais son tempérament s'y opposait. Il semble bien, comme Stephan Zweig (1) le fait remarquer, qu'il fut attiré par la beauté romantique des rites de l'Eglise romaine et par son amour du pittoresque largement étalé.

Un examen attentif nous fera sentir aussi combien moderne est cette partie de l'œuvre de Verhaeren. Il n'est pas, cette fois, remonté jusqu'aux mystiques de l'Ecole de Bruges, comme d'aucuns se sont plu à le dire (2). Bien au contraire, il nous dit lui-même combien il sent la mort de l'Eglise romaine, combien il la voit agonisante, malgré les sacrifices inutiles des moines.

Mais aujourd'hui, dans le mépris et dans le deuil,
Dans l'isolement blême où leur fierté végète,
Dans le dédain, c'est à jamais qu'ils sont défunts,
Qu'ils sont couchés, qu'ils sont endormis dans leurs coules,
Qu'ils sont les morts, les morts sans cierges, sans parfums,
Sans pleurs, les morts géants insultés par les foules.

(*Les Cloîtres.*)

Mes vers vous bâtiront de mystiques autels
Afin qu'un jour cette âme aux désirs éternels,
De votre gloire éteinte allume encore le feu
Et songe à vous encor quand le dernier blasphème
Comme une épée immense aura transpercé Dieu.

(*Aux Moines.*)

Comme si vous portiez à votre Dieu, mourant,
Au fonds du monde athée, un dernier viatique.

(*Aux Moines, II.*)

(1) STEPHAN ZWEIG, *loc. cit.*, p. 65 : « Il n'y avait plus en lui-même qu'une admiration d'ordre esthétique et poétique pour la noblesse romantique de ces rites, qu'une piété morale envers le passé. »

(2) STEPHAN ZWEIG, *op. cit.* : « Avant Rubens, vinrent les maîtres austères des cloîtres, les primitifs, les Van Eyck, Memling, Gérard David, Roger van der Weyden. »

Voilà des paroles qui ne sont guère d'un croyant. Un homme de foi orthodoxe croit au triomphe de Dieu et n'a point de doute. D'ailleurs, deux indices sérieux nous induisent à croire que Verhaeren, avait peu à peu laissé s'éteindre la foi intense de sa jeunesse première : *Les Soirs, Les Dêbâcles, Les Flambeaux noirs*, œuvres de crise ne sont rien moins que mystiques et Dieu n'y vient pas en aide au poète tourmenté (1).

Ensuite, les œuvres qui marquent l'évolution finale du poète, *La Multiple splendeur*, par exemple, ne contiennent aucune idée religieuse, mais constituent, au contraire, une exaltation de la science et du libre examen.

Dites, quels temps usés et quels milliers d'années
Et quelle angoisse ou quel espoir des destinées,
Et quels cerveaux chargés de lassitude
A-t-il fallu pour faire un peu de certitude?

(*La Recherche, Les Villes tentaculaires.*)

Citons encore cet extrait :

Les dieux ne sont plus rien ou sont ce que tu es
Leur infini s'ébranle au vent de tes projets.
Tu imprimes ton ordre à la terre sacrée
Au point que désormais, toi seul tu la récrées.

(*A l'homme d'aujourd'hui.*)

Notons encore que la nature ardente du poète s'est plue, souvent, à nous montrer le bouillonnement de la vie humaine sous la règle conventuelle (2), les révoltes des aspirations viriles, sous la soumis-

(1) ALBERT MOCKEL, *Verhaeren*, pp. 30-31. *Les Moines* : « C'était le développement un peu artificiel d'un sujet proposé : c'était une œuvre d'art plutôt qu'une œuvre de poésie jaillissante. Or, il y avait là un aveu. Verhaeren n'eût pas ainsi compris sa tâche de poète, si, peu à peu, à son insu, la foi ne s'était détachée de lui. Cette religion catholique, dont les moines devaient être l'illustration magnifique, il la voit et la décrit du dehors, comme un riche palais dont on connaît toutes les splendeurs, mais où l'on n'a pas sa chambre et son foyer intimes. »

(2) STEPHAN ZWEIF, p. 66 : « Mais ici, le pittoresque ne pouvait suffire au poète. Le pittoresque est impuissant à pénétrer ce domaine (du sentiment religieux), qui, plus que tout autre, échappe au sensuel, qui est même le symbole contraire de la sensualité. La résolution d'un problème spirituel ne ressort pas de la plastique, mais de la psychologie. »

sion régulière. Bien plus, Verhaeren est si peu mystique que certains de ses « moines » ne sont plus que des portraits de féodaux et de guerriers.

D'autres, fils de barons et de princes royaux,
Gardent, amples et clairs, leurs orgueils féodaux.
Ils ont, comme jadis l'aïeul avait sa tour,
Leur cloître pour manoir et leurs moines pour cour.

(*Moine féodal.*)

De toute façon, les *Moines* restent une œuvre très intéressante et originale : cette alliance un peu équivoque du temporel et du divin, cette sensualité religieuse forment un rare ensemble que pouvait seul réaliser un croyant devenu rebelle aux disciplines austères (1). Mais ici encore, la psychologie du poète est bien médiocre, il irradie des sensations mais son âme ne s'exteriorise pas (2).

Après *Les Moines*, vint pour le poète une crise physique et morale. Verhaeren qui, jusque-là avait vu le monde sous l'influence de sa riche nature, se mit à ausculter son moi, à étudier le jeu de sa personnalité. Tâche dangereuse si l'on considère le goût de l'énorme et du violent de ce passionné. Verhaeren en arrive bientôt à souhaiter sortir de lui-même, sans pouvoir trouver dans le monde extérieur le remède à cette violente névrose (3).

(1) L'enterrement civil, confirmé par Albert Mockel, montre combien la foi de Verhaeren était morte : *loc. cit.*, p. 169, note 1 : « Fait inouï pour la Belgique, un ministre catholique présida à des obsèques civiles... »

(2) ALBERT MOCKEL, *Verhaeren*, p. 28 : « Le poète s'efforce pourtant de nous associer à sa vie intérieure; il le fait dans la série des « Soirs religieux », où nous le voyons songer devant les aspects du paysage et les interpréter par les souvenirs du monastère. Mais ici, son cœur se refuse et son esprit s'arrête au seuil de la méditation. Ces poèmes ne sont que de beaux décors, — des décors que résume parfois une admirable image, mais où l'âme n'a point senti frémir ses ailes. »

(3) STEPHAN ZWEIG, *op. cit.*, p. 85 : « Le fond le plus secret de l'art de Verhaeren réside toujours dans le goût de la surabondance, de la vigueur outrancière. C'est ainsi qu'il exalte sa douleur et sa neurasthénie jusqu'au merveilleux et jusqu'à l'ardent, jusqu'à l'immense. » — *Idem*, p. 90 : « C'est pourquoi cette crise et l'œuvre qu'elle a produite demeurent un impérissable mouvement de la littérature contemporaine; elle est aussi l'éternelle commé-

Cette crise a dû être d'autant plus douloureuse que Verhaeren semble n'avoir pas eu en lui ces forces silencieuses et intérieures qui jaillissent de la pensée et du sentiment : sensuel et sensualiste, recevant sa joie et sa raison de vivre du dehors, il devait se trouver terriblement malheureux du moment que ses facultés de perception, désaxées, ne lui laissaient plus sentir que le côté tragique et anormal du monde, sans réaction possible.

Stephan Zweig a exagéré, du reste, semble-t-il, le rôle de cette crise et n'a pas senti ses rapports avec l'inspiration des *Fleurs du mal*. Ce qui, cependant, sépare ces poèmes, c'est l'atmosphère amoureuse dans laquelle baigne l'œuvre de Baudelaire. C'est plutôt dans la terreur, le mysticisme de l'horrible que se meuvent les pensées de Verhaeren (1).

Ce goût du bizarre et du compliqué l'apparente au Maeterlinck de *La Princesse Malaine* et des *Serres chaudes*. Mais tandis que l'on présente en Verhaeren une lutte réelle et une souffrance qui, par instants, a dû être décevante, on ne peut s'empêcher de se demander si Maeterlinck, parfois, ne cherche point à mystifier son lecteur. *Kato*, l'important poème des *Bords de la route* est, lui, nettement sensuel et « baudelairien » ; il marque en même temps la résurrection morale du poète « orgueilleusement droit, comme il convient aux forts ».

Après ces œuvres douloureuses et subjectives, Verhaeren nous donne sa trilogie sociale : *Les Campagnes hallucinées*, *Les Villes tentaculaires*, *Les Aubes*. Il convient ici de s'arrêter longuement, comme au cours d'une promenade, au pied de l'arbre dominant une colline solitaire.

moration de la victoire remportée sur la souffrance humaine par la toute-puissance de l'art. » — *Idem*, p. 96 : « Il s'objective maintenant, lui qui, jadis, se bornait à une sensibilité subjective. Il ne considère plus les choses en elles-mêmes, mais soi dans toutes les choses. »

(1) ANDRÉ BEAUNIER, *Revue des Deux Mondes*, t. I, 1-1917, pp. 217-222 : « Il y est allé avec son tempérament, tel que le montrent ses premiers poèmes et tel que le montrera son œuvre tout entière : fougueux, farouche et très sensible ou sensuel, soumis et presque livré à son émoi, peu touché de métaphysique, et son imagination lui grandit les apparences du monde, les lui embrase, les lui affole. Il est allé vers le mystère et n'y cherche pas une idée de l'inconnaissable, mais il éprouve devant le mystère un poignant effroi. Il n'adore pas le mystère : il le redoute. »

Lorsque Verhaeren s'est trouvé devant la démocratie et devant l'industrie moderne, l'impression fut prodigieuse et ce tempérament ardent, devant cette forme nouvelle de la beauté, réagit d'une façon violente (1).

La « nature poétique » avant Verhaeren, chez la plupart des poètes d'expression française, semblait finie et les sources d'inspiration roulaient des eaux filtrées. C'est que, abstraction faite de l'épopée homérique et, peut-être, dans une mesure moindre, de l'épopée française du moyen âge et du roman de Renart (2), la poésie reflétait les tendances et les goûts d'une classe et non point d'une masse. Le poète a cessé, peu à peu, d'être le « *vates* », l'aède tumultueux et inspiré qui parle à la foule des paysans-guerriers, pour devenir le commensal d'une élite toujours plus restreinte par le développement progressif de la vie économique. On pourrait presque affirmer que le passage de l'économie familiale à l'économie urbaine, puis à la « *Kreditwirtschaft* » a, par la force des choses, isolé la pensée poétique de la masse, lentement expropriée en même temps de ses jouissances esthétiques et du fruit direct de son travail.

Dans son livre, si remarquable à tous égards, Stephan Zweig expose cette évolution de la poésie depuis Homère (3).

Cependant, une objection capitale se pose, basée sur notre connaissance historique et sur l'analyse des poèmes épiques grecs. Tout d'abord, l'esclave devait, par définition, être exclu de ces foules guerrières et, pourtant, il formait, si pas le principal, tout au moins un

(1) STEPHAN ZWEIG, *loc. cit.*, p. 119 : « Verhaeren, revenu à sa force, considère toutes les choses du même point de vue, qui est celui de leur beauté nouvelle, selon ses propres sentiments, lesquels se réduisent à l'énergie, forme matérielle de l'enthousiasme. »

(2) J. BÉDIER, *Les Légendes épiques*. Recherches sur la formation des chansons de geste. Paris, 1908-1913.

(3) STEPHAN ZWEIG, *op. cit.*, p. 172 : « Les grands et lointains ancêtres qui, dans un cri jailli du sentiment, trouvèrent le germe de la parole et du discours, firent de leurs poèmes une allocution à la foule, un avertissement, un encouragement mettant en contact, comme par une décharge électrique, le sentiment avec le sentiment. Le poète parlait aux autres hommes, on faisait cercle autour de sa personne; on était en présence d'un phénomène en période de croissance, en proie à un continuel devenir. »

important élément de l'économie féodale hellène (1). Ensuite, rien ne nous prouve que le cycle homérique, comme nos chansons de gestes, n'ait pas été composé de seconde main. Toujours est-il que ces poèmes s'adressaient à une masse relativement plus homogène et plus imposante que celles des autres civilisations.

Mais il est indéniable qu'avec la formation d'une classe intellectuelle, la poésie se fit chaque jour plus hermétique, de moins en moins accessible au « λαός », devenu innombrable. La Renaissance ne fit qu'amplifier le mouvement : lettrés, parlant à des lettrés, les astres de la pléiade, nourris de latinité et d'hellénisme, creusaient le fossé séparant définitivement l'immense public de leur production raffinée.

Villon, les précédant, avait encore gardé ce caractère épique, populaire, qu'avaient à un si haut degré les primitifs du rythme.

Le raffermissement progressif de la royauté aboutissant aux règnes d'un Louis XIV et d'un Louis XV, rendit définitive cette séparation intellectuelle. La constitution d'une noblesse de robe, latinisante et raffinée, la lente poussée d'une bourgeoisie de traitants et de fermiers généraux, qui, par définition, devait adopter les modes intellectuelles de la noblesse de cour et de celle de robe (2), fit naître des Racine et des Corneille, sans parler de la foule des mauvais poètes taillés en pièces par Boileau (3). La valeur personnelle de quelques grands talents a pu mettre hors de pair un certain nombre d'œuvres, mais au point de vue social, toutes sur le même pied, depuis les « Astrées » les plus fastidieuses jusqu'aux « Phèdres »

(1) A. JARDÉ, *La Formation du Peuple grec*, p. 243. Paris, Renaissance du Livre : « Les poèmes homériques... Ce sont les poètes ioniens qui, empruntant les mots et les formes à deux types dialectaux, ont créé une langue artificielle qui ne s'adresse pas à la foule, mais à un public d'élite. »

(2) M. CAPEFIGUE, *Les Fermiers généraux*. Paris, 1856.

(3) G. CHARLIER, « Gobineau et le Romantisme ». *Revue de l'Université de Bruxelles*, année 1923-24, n° 3, p. 321 : « La beauté résulte de la mise en œuvre des grandes choses qui existent dans la nature ou dans l'âme humaine. Pas de beauté sans grandeur. Elle ne surgit qu'à la faveur d'une grande passion ou d'un grand intérêt actuel. C'est pourquoi la tragédie du XVII^e siècle ne portait à la scène que des rois et des princes. Règle judicieuse pour une époque où le rang social était tout. Mais règle absurde de nos jours, où chacun admet que Faust ou Abélard sont aussi grands que le duc de Vendôme. »

les plus enchanteresses; elles sont faites à la mesure d'une élite délicate, légère, parfois bigote, et toujours artificielle comme toutes les élites.

L'art de la gravure qui est réellement l'art des xvii^e et xviii^e siècles confirme cette théorie. De Marteau, Le Bas, Gaillard, Soubeyran, Boucher, Watteau, malgré les artifices d'une inspiration champêtre, travaillent pour le goût polisson et délicat d'amateurs qui, esthétiquement, s'en tenaient visiblement aux ballets des Théâtres Royaux, et fréquentaient les ruelles aux rencontres aimables. Au mieux, ils faisaient des églogues et personne, je crois, n'a eu la prétention de découvrir un réel sentiment de la nature et de l'âme humaine dans ces dessins artificiels et peignés (1).

Le xviii^e siècle qui vit grandir les appétits de la bourgeoisie, avec la force de cette dernière, ne contribua certainement pas à rafraîchir le sentiment poétique. Ce serait, semble-t-il, une grave erreur de croire que J.-J. Rousseau ou les Encyclopédistes furent en communion sincère avec le peuple et la vie journalière. Leurs idées révolutionnaires qui préparèrent 1789 furent bourgeoises et bourgeois fut leur triomphe (2). On en eut la preuve dans les splendeurs du Directoire, dans cette abracadabrante renaissance antique qui mit à la mode le style empire, se compliqua, sous Louis-Philippe, du style chinois pour aboutir à une réaction salutaire mais lente qui apparut avec le symbolisme.

Hautement cultivés, si pas intellectuels, hermétiques pour la masse quoique naturels dans la mesure du possible, furent Lamartine, Vigny, Barbier et Musset.

Cette esquisse, forcément brutale et entachée d'erreurs par impossibilité de marquer les nuances, doit cependant nous permettre de saisir la tendance rigoureusement déterminée de la poésie. En face, marquant une décadence continue, l'évolution de la masse; son appauvrissement progressif, la naissance d'un prolétariat, l'apparition

(1) Nous serions tentés de faire une exception en faveur de La Fontaine, mais ses « Épîtres » sont dans le goût du temps, ses « Contes » révèlent un libertinage intellectuel, et peut-on trouver la moindre naïveté dans les divines « Fables » de celui qui débuta en traduisant des auteurs latins?

(2) G. SOREL, *Les Illusions du Progrès*. Paris, Rivière, 1920.

des machines, des premiers économistes qui furent, pour des causes faciles à déceler, des utopistes.

Après 1848 (1), date si riche en faits nouveaux, phase révolutionnaire si intéressante, et grosses de promesses intellectuelles et sociales, le terrain était préparé pour le renouvellement de la littérature. Cependant, les poètes ne se pressèrent point de s'enrichir de la matière nouvelle qui s'offrait à eux : formés par une élite et pour une élite, ils devaient être en retard d'une idée. Malgré cela, le bouillonnement romantique, parnassien et symboliste prépara le nouveau poétique dont Verhaeren fut le premier à avoir réellement et courageusement conscience (2).

A bien y réfléchir cependant, on constate que ces émeutes littéraires sont plutôt à l'usage exclusif des esthètes ; elles renouvellent le fonds et la forme, mais sans puiser aux sources immédiates, elles rendent la poésie élégante, attachante pour des initiés très entraînés ;

(1) G. CHARLIER, « Gobineau et le Romantisme ». *Revue de l'Université*, année 1923-24, n° 3, p. 318 : « Les années qui précèdent immédiatement 1848 sont, dans l'histoire des idées, une période singulièrement trouble et confuse. Les contraires s'y heurtent, et parfois s'y amalgament. Une forte poussée de matérialisme, résultat de la prospérité bourgeoise, s'y accompagne d'une floraison malsaine de rêveries fiévreuses et de folies mystiques. Les économistes proclament l'avènement de la civilisation industrielle, et les philosophes se plongent à corps perdu dans la plus subtile métaphysique. La Bourse domine insolemment la politique, et vingt réformateurs fondent des sectes étranges et vaticinent sur un ton d'Apocalypse. C'est l'époque de Guizot et de Thiers, mais c'est aussi celle de Fourier, de Buchez et de Cabet. »

(2) ALBERT MOCKEL, *Verhaeren*, p. 72 : « Non que Verhaeren ait découvert l'intérêt de ces créations contemporaines : des peintres en avaient avant lui senti le caractère, des écrivains aussi. Mais son immense mérite est d'en avoir su faire jaillir une source de lyrisme. Comme Zola, dont il est le disciple direct, il leur ouvre les régions de l'art en leur prêtant une vie intense qui les transforme à nos yeux et qui les renouvelle. Tout art est l'exagération de certains traits du modèle. Où la réalité est surpassée, l'art commence. Or, il s'agit ici de la vie moderne, — et non seulement de la réalité, mais de la réalité d'aujourd'hui, qui reste proche de nous ; — nous pouvons la contrôler à chaque pas ; à chaque pas, elle peut nous suggérer une de ces réflexions positives qui, de toute poésie, font immédiatement de la prose. Verhaeren reste dans la poésie et nous oblige à y rester avec lui, grâce à ses dons de visionnaire. »

elles ignorent le peuple et dédaignent le « bourgeois » qui avait nourri les poètes à travers toutes les révolutions.

Pendant ce temps le mouvement social prit une ampleur inouïe, la vie fut bouleversée par les progrès techniques non moins que par les rapides progrès politiques et sociaux de la masse prolétarienne. Le Marxisme, nouvelle philosophie, nouvelle morale, inspiré par le peuple, fait pour le peuple, fit entrer la question sociale dans le monde des idées et réagit violemment sur l'art (1).

Proud'hon et Marx, les derniers utopistes, les anarchistes Bakounine et Kropotkine attiraient, de façon retentissante, l'attention des classes supérieures vers la masse immense. Ce fut l'époque aussi de diffusion du Darwinisme, des théories de l'évolution et du déterminisme; la *méthode scientifique pénétra de vive force le domaine poétique*, et de ce mariage hétérogène et non consenti naquirent des enfants robustes et doués d'une volonté personnelle.

« L'événement considérable du siècle », dit Stephan Zweig, « que fut la constitution des villes modernes n'a été en dernière analyse possible qu'en raison de l'organisation de l'énorme masse populaire et de la répartition de ses forces.

« La ville a fondu les forces dispersées dans les campagnes, elle en a créé une matière nouvelle dont elle a fait la foule... Chaque individualité s'est trouvée partout ligaturée : une nouvelle individualité s'est fabriquée : *celle de la masse*.

« Dès lors, la foule apparaît comme un fait nouveau. Durant des siècles, ce ne fut qu'un symbole et qu'un concept. La logique nous amenait à concevoir la somme de la population dans des pays entiers. Jamais on n'avait pu avoir le sentiment de la compréhension d'une unité immédiate. Certes, le passé a connu les armées nombreuses, les hordes guerrières et les tribus nomades, mais ce n'étaient que de fugitives concentrations sans stabilité, ni constance, incapables de se créer une personnalité. »

(1) TANCRÈDE DE VISAN, *Vers et Prose*, 1905 : « Un « genre littéraire » ne se contente pas d'être corrélatif aux aspirations d'un temps; il marque encore une étape dans la succession des phénomènes sociaux. Par ainsi, le symbolisme, en plus de sa participation statique à la vie ambiante, doit encore être étudié dans sa formation dynamique et d'après sa provenance... Nul mieux que Verhaeren ne peut nous faire sentir cette évolution. »

Cette création d'une masse vivante, volontaire et âpre à devenir souveraine devait impressionner toute une jeune école : les naturalistes. Mais il convient d'y ajouter en leur attribuant une même valeur au point de vue influence la vigoureuse poussée de la science et l'éclosion d'une beauté matérielle nouvelle (1).

La révélation de la grandeur de la science aux poètes n'est pas nouvelle, certes, mais la connaissance jusqu'au XIX^e siècle n'avait présenté qu'un caractère spéculatif et déductif. Un penseur de génie avait pu inspirer le poème formidable de Lucrèce :

Félix qui potuit rerum cognoscere causas...

jamais plus pourtant on n'avait senti le rythme poétique s'accoler aussi étroitement à la pensée scientifique.

Sully Prudhomme avait cru être inspiré par la science et n'avait réussi qu'à créer une pitrerie physico-poétique. Nous ne pouvons résister à l'excusable désir d'en faire ici justice en citant quelque vers de « La Pensée » :

Un disque de cire ou de verre
Ose imiter le bras du Dieu
En qui l'humanité révère
L'auteur du tonnerre et du feu.

(*Les Sciences.*)

Avant de pousser plus avant et d'entreprendre, après cette apparente digression, l'étude des conceptions verhaeriennes sur les problèmes exposés plus haut, il importe, je crois, de dissiper une équivoque qui pourrait naître sur la tendance de cet essai littéraire. On pourrait être tenté d'y voir un dénigrement systématique des œuvres les plus raffinées de la pensée, croire à une volonté de faire table rase de la lente évolution psychique pour exalter l'idéal de masse et détruire l'individualité. Il n'en est rien : l'art doit être élevé, très élevé, il doit être l'émanation la plus pure des facultés humaines; cependant, on ne peut négliger ce fait qu'étant par sa nature tout imprégné de sensibilité, c'est à lui qu'est dévolue la tâche de parler à la masse qui a le droit de jouir de la splendeur du monde et qui doit être amenée à lui par une éducation originale. Les artistes qui

(1) RENAN, *L'Esthétique future sera une identité avec les Sciences.*

œuvrent pour une élite restreinte ne sont bien souvent, à l'analyse, que des ouvriers du verbe et le lyrisme véritable doit être non point compris mais senti par tous. L'œuvre produite pour satisfaire un public restreint ou pour obéir à des tendances d'école constitue un passe-temps, souvent ingénieux, mais non une œuvre d'art dans le vrai sens du mot. Historiquement, Racine était conditionné par son milieu et, en fonction de ce dernier, il est un artiste émouvant. Paul Bourget qui, avec une vive intelligence, a saisi les convulsions du monde catholique et la lente révolution sociale et qui, avec talent, trouve de mauvais arguments pour plaire à un public qui veut être trompé, n'est ni un penseur, ni un artiste, mais un maître ouvrier du mot.

Dans *Les Villes tentaculaires*, malgré des faiblesses certaines, Verhaeren est un très grand artiste.

Pourtant, on n'a point toujours compris son optimisme, sa foi dans l'industrie, la démocratie et la science. Sa foi socialiste a été discutée, critiquée, et certains y ont trouvé une occasion à dénigrement systématique (1).

Dans *Les Villes tentaculaires*, il est, au contraire, demeuré essentiellement synthétique et généralisateur à l'excès. Ce poète ardent, désordonné parfois, admire par dessus tout l'effort et l'énergie et s'il aime le peuple et notre époque, c'est parce que cette dernière ne disperse pas l'effort, mais qu'elle le condense.

(1) A. POIZAT, *Revue bleue*, octobre 1917 : « Pour lui, tous les dieux sont bien-morts, et il n'y a de divin que la morne caravane humaine en marche vers le progrès et qui épèle avec ardeur le triste petit évangile socialiste, l'évangile du fer. » Ce jugement nous montre combien M. Poizat reste fidèle aux règles périmées de l'art cultivé en vase clos. Albert Mockel, avec la justesse de pensée dont il fait si souvent preuve, ramène les convictions sociales de Verhaeren à leur véritable origine : *loc. cit.*, page 65 : « Socialiste, mais nullement lié à la politique d'un parti, ni l'esclave d'une doctrine. Il demeure fidèle au socialisme, parce qu'il y trouve le lieu où retentissent les appels de joie et de douleur qui résonnent par le monde; parce qu'il y voit une franche ardeur, une force qui se ramasse et veut combattre; parce qu'il y découvre une aspiration vivace comme la science et qui tend, comme la science, vers un idéal de justice et de liberté. Mais ce qui l'attire d'abord au socialisme, ce n'est pas, je crois, un effort de logique : c'est un mouvement du cœur et c'est le sentiment de la misère humaine. »

Verhaeren, comme Pierre Hamp, chante avec une égale admiration, la peine des hommes et le triomphe d'un baron d'industrie, Hugo Stinnes, par exemple.

Gardant en son cœur de Flamand, l'intense amour de la terre nourricière, parce qu'il n'y a jamais cherché la grâce, mais la force, l'origine de l'énergie et de la volonté exubérante de la race, il a été sensible très vite à la beauté nouvelle des produits de l'industrie et des « usines rectangulaires ». Il a de suite compris l'architecture de masse; sa poésie qui avait toujours été assez âpre, s'est adaptée facilement aux lignes rigides du béton, au pilonnement des marteaux et aux odeurs d'essence et de sueur (1).

(1) STEPHAN ZWEIG, *op. cit.*, p. 116 : « Toute la difficulté que quelques-uns éprouvent encore à dégager la beauté des choses modernes vient de ce que notre siècle est une époque de transition. Les machines n'ont pas encore triomphé; à leurs côtés subsistent des travailleurs manuels. Les petites villes sont encore innombrables où l'idylle peut se réfugier et retrouver des coins de la beauté ancienne et que, par ailleurs, le poète doit sentir comme racine de la beauté présente. Ce n'est que lorsque le poète n'aura plus aucune possibilité de fuir vers un idéal hérité qu'il sera obligé de se transformer. Car les choses nouvelles n'ont pas encore produit leur beauté organique. Chaque nouveauté se présente avec un mélange d'étrangeté, de brutalité, de laideur. Ce n'est que peu à peu que sa forme particulière se constitue. Les premiers bateaux à vapeur, les premières locomotives, les premières automobiles furent choses laides. Mais les modernes torpilleurs aux formes fines et élancées, les automobiles aux vives couleurs enfermant leur mécanisme et glissant sans bruit, les grandes machines de la ligne du Pacifique, avec leur large poitrail, s'imposent à notre admiration par leur seul aspect extérieur. Les grands magasins affirment une beauté de fer et de verre qui, sans doute, n'est pas moindre que celle des cathédrales et des palais d'autrefois... Toutes ces nouveautés prennent une valeur inattendue, d'une part par le but qu'elles poursuivent, d'autre part par la grandeur démocratique et par des dimensions formidables, auxquelles seuls ont pu atteindre les ouvrages les plus considérables de l'antiquité. Mais tôt ou tard, toute beauté doit être traduite en poésie. » Stephan Zweig reste fidèle à une conception purement esthétique de la transformation de l'économie moderne. Un de nos meilleurs contemporains, le chef de l'Ecole fraternelle, y ajoute une conception sociologique intéressante à mettre en regard :

PIERRE HAMP : *Un nouvel honneur*, p. 61. N. R. F. « Une plus terrible dégradation des paysages était celle des porteur de fardeaux. Un train chargé de 800,000 kilog. de marchandises est un spectacle magnifique si l'on songe à toute la peine des bêtes et des hommes qu'il aurait fallu pour déplacer ce tonnage. La rame de wagons est plus belle que la caravane dont les chameaux mouraient de soif et de fatigue auprès de leurs conducteurs exténués.

Ce cas d'adaptation rapide est loin d'être unique et trouve son explication dans le fait que notre poète portait une âme essentiellement moderne, qu'il n'a retenu de la culture classique qu'une grande puissance de synthèse et de généralisation (1). Pourtant, son œuvre et sa vie nous montrent que Verhaeren ne manquait pas de culture, que s'il manquait de tradition c'était peut-être volontairement et qu'il aurait pu, si son tempérament en cela très original, ne lui avait fait fuir, comme un péril, une obéissance trop grande aux leçons des maîtres qui avaient manié le verbe avant lui, que cet homme du xx^e siècle, car c'est le sien, aurait pu se plier aux volontés du classicisme. *Hélène de Sparte* en est un exemple.

Verhaeren s'est donc trouvé au moment où l'industrie avait subi un développement tel et des crises si terribles qu'elle devenait un sujet de préoccupations pour les classes élevées qui, seulement sous forme de charité, s'occupaient auparavant du prolétariat. Verhaeren a eu des visions intérieures qui ont submergé les impressions extérieures et il est arrivé, sans aucune psychologie, à créer une œuvre d'art de ce qui n'avait pas encore préoccupé les poètes (2).

Il est curieux, il est même extraordinaire que le poète ait débuté

plus belle que la file de porteurs au crâne oppressé par le poids, au dos marqué de coups. Le train a supprimé dans le monde une quantité énorme d'esclavage physique.

(1) Il est intéressant de reproduire en regard de notre opinion celle de POIZAT, *Revue bleue*, 1917 : « Particularité curieuse, Verhaeren, avocat cultivé, ne portait la culture classique que comme un importun harnais, et, d'instinct, il sentait et pensait en primaire. C'est qu'au fond, il écrivait une langue, et pour une civilisation à laquelle il ne participait que de loin et en étranger. Une autre histoire que la nôtre coulait dans ses veines, une histoire restée un peu au moyen âge et qui lui avait, fait une âme neuve et populaire, une âme de corporation et de métier, qui n'avait l'air si moderne que parce qu'elle n'avait, autant dire, point de passé. » Rapprochons de cette opinion celle de Stephan Zweig, qui a admirablement compris à la fois Verhaeren et l'ère industrielle. « Sa dilection se détourna presque intentionnellement de l'idéal traditionnel pour aller vers l'inconnu. »

(2) STEPHAN ZWEIG, *op. cit.* : La vision de Verhaeren n'est pas une vision *périphérique*, c'est-à-dire qui tourne autour des choses, mais une vision *centrale*, qui part du cœur même des phénomènes. Verhaeren *décrit* parfois, mais, le plus souvent, il *se meut*, semble-t-il, au milieu des incendies, des orgies... et vit si intensément ces spectacles troublants que ceux-ci ne nous apparaissent plus des spectacles, mais des états d'âmes cosmiques. »

dans ce genre nouveau par *Les Campagnes hallucinées*. La réalité ne lui a certainement pas permis de se rendre compte d'un phénomène d'évolution que toutes les statistiques révèlent. L'abandon des campagnes se fait insensiblement et amène dans les milieux ruraux un déplacement de la propriété foncière plutôt que son anéantissement. L'exode rural en Angleterre a amené un nouveau mode de culture : la grande propriété herbagère qui a permis de retenir une classe de salariés autrement confortables que les misérables « cottagers » irlandais, ou même que le petit paysan tenancier du XVIII^e siècle français. Je serais presque tenté de dire que cette concentration de la propriété rurale a fourni matières à églogues plutôt qu'à lamentations car, pour l'Angleterre, plus spécialement, il s'est fait une division de la production qui, en abaissant les prix, a certainement produit un relèvement du « standard of life ».

La France a subi les mêmes transformations, mais dans une mesure combien minime, puisque ce pays compte encore maintenant 50 p. c. d'agriculteurs.

La Belgique, Vandervelde et Mahaim (1) l'ont démontré, subit un exode rural, tout à fait spécial : la moyenne propriété rurale souffre d'une crise de main-d'œuvre attirée par les fabriques. Mais le nombre d'ouvriers d'usine habitant la campagne reste imposant et, de plus en plus, les fabriques se créent dans les centres agricoles de façon à permettre le recrutement d'une main-d'œuvre qui, par bien des côtés, reste paysanne.

La culture maraîchère se développe en Belgique et l'élevage du cheval, couplé à la culture de la betterave sucrière, donnent aux campagnes flamandes et wallonnes un air d'intense prospérité (2).

L'Allemagne, que Verhaeren a souvent visitée, possède encore une classe paysanne puissante, qui a même pu conquérir une grande importance politique.

Comment alors Verhaeren, peu féru d'économie politique, a-t-il

(1) VANDERVELDE, *L'Exode rural et le retour aux champs*. Paris, Alcan, 1910; E. MAHAIM, *Les Abonnements ouvriers sur les lignes de chemins de fer belges et leurs effets sociaux*. Travaux de l'Institut de Sociologie, 1910.

(2) КРОПОТКИН, *Fields, Factories and Workshops*. Londres, Sonnenschein, 1907.

pu être bouleversé par une appréhension que nul signe *visible* ne lui donnait la possibilité de ressentir ?

A-t-il été impressionné par le spectacle répété des trains ouvriers drainant la population mâle des campagnes ? Toujours est-il que Verhaeren a devancé toute prévision humaine et a conçu son sujet d'une manière toute fantaisiste. Le manque de fonds se révèle, du reste, au premier abord par la facture uniforme des poèmes et leur imprécision, symbolique, dira-t-on, involontaire, dirai-je.

On peut trouver plaisir à lire les *Campagnes hallucinées*, l'exagération même des images, la succession des « chansons de fou » annihilent toute tentative de méditation. Le tempérament imprécis et « paroxyste » de Verhaeren se montre ici de la façon la plus fâcheuse et les contradictions se heurtent comme des visions de cauchemar. Les campagnes se dépeuplent pour des causes indépendantes de la ville : la fièvre, le vice, l'appauvrissement du sol.

Inutiles, vœux et pèlerinages
Et seins où l'on abrite les petits
Et bras en croix vers les images
Des bons anges et des vieux christes,
Le mal hâve s'est installé dans la demeure.

(*Les Fièvres.*)

Pourtant, c'est la ville qui est nettement accusée, c'est vers elle que se dirige l'exode des « terreux », gens de peur, gens malhabiles, en des allures de retraite, de fuite devant une armée envahissante.

Le tempérament passionné du poète l'a desservi ici.

Il est bien beau, pourtant, son *Départ* et si l'on parvient à n'y pas chercher la logique, on se laisse prendre aux images frémissantes.

Les gens d'ici sont malhabiles,
La tête lente et les vouloirs débiles
Quoique tannés d'entêtement.
Ils sont ladres, ils sont minimes,
Et s'ils comptent, c'est par centimes,
Péniblement, leur dénûment.

Et le symbole de la *Bêche* est grand, il résume magistralement les *Campagnes hallucinées*, qui, si elles n'ont aucune base réelle dans

l'apparence des choses et la succession des phénomènes, concrètement, cependant, une préoccupation de la période capitaliste.

A l'orient du pré, dans le sol rêche
Est là, pour à toujours, qui grelotte, la bêche
Lamentable et nue;
Sous le ciel sec, la terre sèche;
Et rien, sinon la maigre bêche
Latte de bois mort, latte de bois nu
— Fait une croix aux quatre fronts des horizons.

Car c'est la fin des champs et c'est la fin des soirs;
Le deuil au fond des cieux tourne, comme des meules,
Ses soleils noirs;
Et des larves éclosent seules
Aux flancs pourris des femmes qui sont mortes.

A l'orient du pré, dans le sol rêche
Sur le cadavre épars des vieux labours,
Domine là, et pour toujours,
Plaque de fer clair, latte de bois froid,
La bêche.

Si nous avons pu, pour les *Campagnes hallucinées* nous étonner qu'une réalité à peine perceptible ait exalté la veine poétique de Verhaeren, nous nous sentons plongés dans le réel à peine déformé, à la lecture des *Villes tentaculaires* et si tragique y est la vie, si morne l'âme de ses hommes que nous sommes tentés de reprocher au poète de s'être arrêté à des impressions extérieures, encore une fois; d'être passé en tempête dans la douleur, sans l'avoir creusée davantage comme l'on a fait Withman, Jack London et Robert Service. A de nombreux indices, nous reconnaissons que la ville sur laquelle Verhaeren a projeté sa puissante imagination pour en créer un symbole est Londres. Son passé historique, son immensité, la vigueur particulière avec laquelle le machinisme s'y était implanté devaient attirer Verhaeren vers la ville laide, brumeuse, dépravée et grouillante. Dickens et Thackeray avaient déjà fouillé les plaies de Londres; Taine, précédant de peu Verhaeren, en rapportant ses *Notes sur l'Angleterre*. C'est à Londres que Karl Marx avait préparé et écrit son *Capital* que le poète a dû connaître, tout au moins par un de ses disciples, Emile Vandervelde. C'est à Londres qu'en 1902, Jack London écrira son

People of the Abyss qui, parfois, présente une image voisine d'une des trouvailles du poète belge.

Les Villes tentaculaires comptent dix-neuf poèmes et les titres de deux d'entre eux sont vraiment caractéristiques de la voie nouvelle dans laquelle s'est engagé Verhaeren : *Les Usines* et *La Bourse*. Tous les autres traitent de sujets usés, maniés sans cesse : la foi, l'amour, l'argent, l'art, la mort, la science. Mais la manière est originale, le point de vue est sinon absolument personnel, du moins celui d'une classe d'intellectuels, très réduite à l'époque, surtout dans les pays latins.

Le passé a toujours eu ses poètes : rentés, érudits et raffinés, ils s'y sont complus parce qu'ils n'en devaient point subir le terre-à-terre; ils en exhumaient une élite, les prêtres, les chefs, les amants; la somme d'iniquités du passé n'a touché ni Leconte de Lisle, ni José-Maria de Hérédia. Verhaeren qui, dans ses *Flamandes* avait été attiré par le côté « peuple » du passé, n'a compris l'*Ame de la Ville* que totale, collective, faite de ses vices, de ses laideurs, en même temps que de force autoritaire et de la splendeur d'une classe (1) :

O les siècles et les siècles sur cette ville
Grande de son passé
Sans cesse ardent — et traversé,
Comme à cette heure, de fantômes !
O les siècles et les siècles sur elle
Avec leur vie *immense et criminelle*
Battant — depuis quels temps ? —
Chaque demeure et chaque pierre
De désirs fous et de colères carnassières.

.

(1) G. CHARLIER, « Gobineau et le Romantisme ». *Revue de l'Université Bruxelles*, année 1923-24, n° 3, p. 333 : « Il ne reste aux poètes qu'à se tourner vers un autre lyrisme, le lyrisme objectif, collectif ou général, à la manière d'Archiloque ou de J.-B. Rousseau. Ce poème aura pour mérite essentiel d'être « humain avant tout »; à condition de demeurer clair, il admettra les tons les plus divers, et il sera de la sorte la forme poétique la « plus convenable à une époque pratique, active, positive comme est la nôtre. »

Donjons dentés, palais massifs, cloîtres barbares;
Croix des papes dont le monde s'effare;
Moines, abbés, serfs et vilains;
Mitres d'orfroï, casques d'argent, vestes de lin;
Luttés d'instincts, loin des luttés de l'âme
Entre voisins...

.
Puis l'ébauche, lente à naître, de la cité
Forces qu'on veut dans le droit seul planter;
Ongles du peuple et mâchoires de rois.

.
Vouloirs nets et nouveaux, consciences nouvelles
Et l'espoir fou, dans toutes les cervelles,
Malgré les échafauds, malgré les incendies,
Et les têtes en sang au bout des poings brandies.

Quel prélude que cette fresque! qu'ils sont faussés les poids conventionnels des balances sociales! Voilà le manifeste poétique de la démocratie, exprimé pour la première fois chez un poète de langue latine. Les *Statues* commentent la conception historique de Verhaeren : il s'attaque à la pierre morte, usée, et aux légendes officielles qui la rendent vénérable : la cruauté du conquérant écrase sa gloire, à jamais, et la cupidité du bourgeois justifie sa volonté courbant les petites gens.

Il croit en lui — et qu'importe le reste !
Pleurs, cris, affres et noire et formidable fête
Avec lesquels l'histoire est faite —
Il est la mort fastueuse et lyrique,
Montrée, ainsi qu'une conquête,
Au bout d'une existence en or et en tempête.

Une Statue. (Conquérant.)

Sans l'avoir pénétrée, Verhaeren a compris la peine du prolétariat urbain et toutes ses œuvres en seront pénétrées, dans les *Villes tentaculaires*. Aux beaux navires que nous admirons, croisant le long des côtes, il oppose la banalité et la saleté des cargos.

Son port est innombrable et *sinistre* de croix,
Vergues transversales barrant les grands mâts droits.

.

Son port est ameuté de steamers noirs qui fument
Et mugissent, au fond du soir, sans qu'on les voie.

.
Son port est hérissé de tours dont les murs sonnent
D'un bruit souterrain d'eau qui s'enfle et ronfle en elles.

C'est bien la Tamise, vue de « Waux-hall Bridge », par un jour brumeux, avec, dans le lointain, les tours de « London Bridge » et la masse gothique et riveraine du « Parliament ».

L'amour et les spectacles réveillent en Verhaeren ses inspirations premières : le peintre des gars flamands troussant leurs gouges devait aimer éterniser la pose de la ballerine jetant ses pointes au nez des soutiers et des dockers, peindre les gros désirs avinés du prolétariat en joie.

Œuvre facile, certes, veine jamais épuisée : Rops y excellait et Steinlen, d'un autre crayon, fouillait la chair des *promeneuses*. Il semble que le xix^e siècle finissant se passionna pour la prostituée : Maupassant, Joris-Karl Huysmans, Zola, les Goncourt les ont mises à la mode : Verhaeren n'y faillit point, lui si sensible aux influences extérieures, mais il tenait son idée maîtresse : l'abjection du prolétariat urbain, et dans un élan sensuel, il nous peint sa suprême dégradation : l'amour vénal, le corps-à-corps rapide et vicieux.

Des bataillons de chair et de cuisses en marche
Grouillent, sur des rampes, ou sous des arches ;
Jambes, hanches, gorges, maillots, jupes, dentelles,
— Attelages de rut, où, par couples blafards,
Des seins bridés mais bondissants s'attèlent, —
Passent, crus de sueur ou blancs de fard.

(*Les Spectacles.*)

Un ivrogne sommeille étendu sur un banc,
Et des femmes viennent à lui et se penchant
Frôlent ses yeux fermés avec leurs seins énormes.

(*L'Étal.*)

Art facile, mais combien évocateur. Du reste, l'homme est resté, sexuellement, si près de la bête, l'appel de la race, « the sex-calling » comme disent les Anglais, est resté si vivant en nous que la

description la plus rapide, la plus estompée acquiert une valeur suggestive que l'on ose parfois s'avouer à peine.

Londres, grouillant de prostituées rapides, a remué notre Flamand sensuel, lui, dont l'adolescence avait connu et aimé la débauche, dont la maturité s'était épanouie dans la noble tendresse d'une union légitime, impressionné par *l'impossibilité économique dans laquelle se trouve de plus en plus l'ouvrier urbain de se constituer un foyer* et, par conséquent, par la nécessité dans laquelle il se trouve de louer les femmes publiques pour obéir à la règle imprescriptible du sexe (1). Taine a insisté sur ce point et je trouve d'autre part dans *The people of the abyss* de London un passage caractéristique à ce sujet.

Il s'agit d'un « home pour ouvriers » où dorment, solitaires, des hommes qui mériteraient de connaître l'amour et un foyer. Leur sommeil, durci de fatigue, est troublé par les rires des « péripatéticiennes » qui croisent sur les trottoirs : « I looked at the young men, scores of them, and they were not bad-looking fellows. Their faces were made for women's kisses, their necks for women's arms. They were lovable, as men are lovable. They were capable of love. A woman's touch redeems and softens, and they needed such redemption and softening, instead of each day growing harsh and harder. And I wondered where the women were, and heard a « harlot's ginny laugh ».

« Leman Street, Waterloo Road, Piccadilly, the Strand answered me, and I knew where they were. »

Jusqu'à présent, nous n'avons point quitté les domaines d'élection de la poésie : si nous avons eu quelque peine à les reconnaître sous leur nouvel aspect, nous n'avons cependant point été émus d'une découverte intellectuelle.

Les Usines sont véritablement une trouvaille de Verhaeren : Festons et astragales sont arrachés et il tente l'œuvre périlleuse d'astreindre le rythme poétique au parallélisme des murs et à la géométrie des fenêtres.

(1) G. SOREL, *La Décomposition du Marxisme*, p. 46. Paris, Rivière, 1907 : « C'est ainsi qu'il (K. Marx) proclame la disparition de la famille bourgeoise, parce que les prolétaires ne se trouvent pas dans les conditions qui leur permettent de pratiquer l'union sexuelle suivant ce type. »

Se regardant avec les yeux cassés de leurs fenêtres
Et se mirant dans l'eau de poix et de salpêtre
D'un canal droit, marquant sa barre à l'infini,
Face à face, le long des quais d'ombre et de nuit,

Par à travers les faubourgs lourds
Et la misère en pleurs de ces faubourgs,
Ronflent terriblement les fours et les fabriques.

Oh ! les quartiers rouillés de pluie et leurs grand'rues
Et les femmes et leurs guenilles apparues
Et les squares où s'ouvre, en des caries
De plâtras blanc et de scories,
Une flore pâle et pourrie.

Et des gens soûls, debout,
Dont les larges langues lappent, sans phrases,
Les ailes d'or et le whisky, couleur topaze.

Cette pouilleuse misère d'Angleterre et d'ailleurs est admirablement observée. Je cite des prosateurs, comme base de comparaison, parce que si, dans les *Campagnes hallucinées*, le poète visionnaire s'est visiblement laissé emporter par son imagination, sous les rythmes synthétiques des *Villes tentaculaires*, on retrouve toute la vie londonienne, celle des grands centres industriels.

« The English working classes (1) may be said to be soaked in beer. They are made dull and sodden by it. Their efficiency is sadly injured and they lose whatever imagination, invention and quickness may be theirs by right of race. It may hardly be called an acquired habit for they are accustomed to it from their earliest infancy. Children are begotten in drunkenness, saturated in drink before they draw their first breath, born to the smell and taste of it, and brought up in the midst of it. The public-house is ubiquitous. » Taine s'est longuement étendu sur l'effrayant alcoolisme des prolétaires anglais. London pénètre au cœur de la question en nous montrant qu'il est en quelque sorte organique et qu'il mérite mal la qualification d'habitude acquise.

(1) JACK LONDON, *The People of the Abyss*, p. 343. Nelson.

Ce désaxement, cette lubricité, cette saoulerie en corps, ce labeur incessant, partent d'un point central « la soif de l'or » (1) et y reviennent.

Et ameuter vers l'or torride et infamant
L'universel affolement.

.

L'or énorme ! comme des tours, là-bas
Avec des millions de bras tendus vers lui,
Et des gestes, et des appels la nuit
Et la prière unanime qui gronde
De l'un à l'autre bout des horizons du monde !

.

Là-bas, des cubes d'or sur des triangles d'or,
Et tout autour les fortunes célèbres
S'échafaudant sur des algèbres.

.

De l'or ! — boire et manger de l'or !

.

Avec en son mystère immonde,
Le cœur battant et haletant du monde,
Le monument de l'or dans les ténèbres bout.

(*La Bourse.*)

Peu de mots, des expressions clichées, obsédantes à force de banalité, la hantise du mot « or » ! Voici où Verhaeren atteint la maîtrise, il a une vision confuse mais impérieuse ; ces mots simples sont compris de tous et la haine doit crispier les traits des humbles qui lisent « *la Bourse* ». Poème de révolte, cris d'émeutier ! Ici, le poète remonte aux sources lyriques, il exprime la haine plébéienne pour le dieu qui les asservit. Quelle gradation ! Ces cauchemars d'amour, de labeur, d'alcool, puis, le cantique de l'or qui fulgure !

Le poète va-t-il s'arrêter là ? La matière domine-t-elle la ville à jamais, l'écrasera-t-elle, créant une nouvelle race de bipèdes mécanisés et sans espoir ?

(1) STEPHAN ZWEIG, *op. cit.*, p. 131 : « Boire et manger de l'or » est le rêve le plus ardent de la foule. « Tout se définit par des monnaies » ; toutes les valeurs sont en raison d'une valeur nouvelle : la valeur monétaire.

Verhaeren ne le veut point croire. Lui qui a laissé s'éteindre sa foi, qui s'est fait unanime avec la masse, il s'est forgé un nouvel espoir, la science (1).

C'est la maison de la science au loin dardée,
Obstinément par à travers les faits jusqu'aux idées.

.

(*La Recherche.*)

Verhaeren touche ici à la beauté nouvelle : il a dédaigné les règles de l'harmonie plastique, il a été réellement moderne, mais il a pressenti combien un idéal restait nécessaire dans le monde qu'il célébrait. Seule, l'intellectualité pure, à laquelle il n'est jamais parvenu mais qu'il a comprise, peut entretenir la foi humaine et préparer notre bonheur futur.

Sur la ville, dont les affres flamboient
Règnent, sans qu'on les voie,
Mais évidentes, les idées.

(*Les Idées.*)

(1) STEPHAN ZWEIG, *op. cit.*, p. 139 : « C'est la grandeur de Verhaeren que, par une vue large, il parvient à découvrir, au delà de l'hostilité de la douleur et des tourments, jaillissante parmi les vapeurs angoissantes de l'inesthétique, la flamme d'une beauté nouvelle. » — *Idem*, p. 269 : « Lui qui découvrait jadis dans l'industrialisme et dans la démocratie une nouvelle valeur esthétique, il découvre aussi à la science une valeur nouvelle, au point de vue moral et religieux. »

G. CHARLIER, « Gobineau et le Romantisme ». *Revue de l'Université*, année 1923-24, n° 3, p. 332 : « Courrier, de Maistre et Vitet, ces favoris de Gobineau, indiquent assez ces tendances littéraires, mais il précise mieux encore les caractéristiques de cette littérature nouvelle qu'il appelle de ses vœux. Elle sera réaliste avant tout. « Produit d'un acte de science et de critique », elle répugnera au merveilleux, de quelque genre qu'il puisse être. « La terre, » la terre seule, la terre que je prends des deux mains, enfantera désormais, » et nos terreurs, et notre espoir, et notre joie. » Elle s'accordera, d'autre part, avec l'esprit nouveau. Car « à une génération de dégoûtés succède un » peuple laborieux. Tout travaille, tout vit, tout crée ». Ce peuple actif réclame des œuvres nouvelles. Il exige qu'on cesse « de lui répéter servilement ce qu'on a écrit déjà ». Assez de répliques et de décalques ! L'époque actuelle n'est pas un crépuscule, comme vont, le répétant, les poètes de malheur ; c'est une aube, au contraire, et l'« air piquant du matin est mortel » pour les vieilles choses ».

Par elles, la race humaine reste
Aux astres d'or nouée
Précisant son idéal grâce aux villes
Et c'est vous, vous, les villes
Debout
De loin en loin, là-bas, de l'un à l'autre bout
Des plaines et des domaines
Qui concentrez en vous assez d'humanité,
Assez de force rouge et de neuve clarté,
Pour enflammer de fièvre et de rage fécondes
Les cervelles patientes ou violentes
De ceux
Qui découvrent la règle et résument en eux
Le monde.

(Vers le futur.)

L'œuvre est ample ! Est-elle complète ? Dans ces explosions rythmiques que sont les *Villes tentaculaires*, l'esprit semble nourri d'une sève surabondante; pourtant un sentiment y est inconnu, négligé : l'allure frénétique des poèmes ne laisse à Verhaeren aucun loisir pour fouiller les âmes, comme elle paralyse la critique et force l'admiration et souvent l'enthousiasme. Il groupe les masses, les passions, il réalise le cerveau et le cœur anonymes de la foule, il les contraint presque à un espoir certain mais vague.

Pourtant, Verhaeren, n'a pas traduit l'abjection du travail salarié, tous les jours répété, sans rémission (1). C'est évidemment une grande lacune et l'on peut s'étonner qu'il ne s'y soit pas arrêté.

(1) Le journaliste Dewinne a été frappé de cette négligence des artistes à l'égard de l'âme individuelle des prolétaires. Il le signalait en ces termes dans le *Peuple* du 14 juin 1924 : « N'avez-vous pas été frappé de ce fait que les littérateurs qui, dans leurs œuvres, se sont intéressés à la vie des prolétaires sont fort rares. A part Balzac dans les *Paysans*, Emile Zola dans *Germinal* et deux ou trois autres de ses romans, les écrivains ont passé à côté du prolétariat presque sans le voir. Quand ils mettent en scène un ouvrier, c'est pour en faire un personnage d'arrière-plan, ou bien, ils lui donnent les proportions démesurées du révolté qui va saper par la base le régime d'iniquités... d'un prophète annonciateur d'un nouveau Messie. Le socialiste organisateur des masses, créateur de nouvelles formes de vie sociale, les laissent indifférents, alors que dans le monde du travail s'agitent cependant les intérêts et les passions, tout comme dans celui de la bourgeoisie.

Très proche des poètes américains qu'il ignorait cependant, Verhaeren leur a laissé ce domaine à explorer.

Les affinités de Verhaeren avec les poètes anglo-saxons modernes sont du reste évidentes : on a suffisamment analysé le caractère germanique du poète pour que les raisons n'en doivent plus être recherchées.

Un fragment d'un poème de Robert Service, *The Song of the Wage Slave* (1), rend de façon vivante l'idée qui a échappé à Verhaeren. C'est pourquoi nous nous permettons de l'insérer ici :

« Lorsque la longue, longue journée sera finie et que le Grand Patron me donnera mon salaire,

J'espère que ce ne sera pas l'Enfer, ainsi que le disent certains pasteurs,

Tout ce que je demande, c'est d'être en paix, rien que me reposer et oublier.

Regarde ma face, ridée par le travail, regarde mes mains calleuses!
Maître ! J'ai fait selon ton ordre, peiné dans tes nombreux pays.

.

Trois fois vingt années de labeur ! A toi le travail de cette longue journée ;

Et maintenant, Grand Maître, je suis brisé et courbé, et tordu et coururé.

Mais j'ai rempli ma tâche et tu sais et tu ne me jugeras pas durement.

Tu sais que mes péchés sont nombreux et que souvent je fus un fou.

.

Puis, repentant, je retournais au puits, je retournais à l'usine ou à la mine.

Moi, le travailleur des travailleurs, capable de tout faire,

Tout ce qui était dur, sauf penser (je n'ai pas plus de cerveau qu'un gosse).

Une brute avec une force de brute pour peiner, pour obéir aux ordres ;

Vivant dans les camps, entre hommes, une vie solitaire et sans amour ;

(1) ROBERT SERVICE, *The Spell of the Yukon*, p. 49. Traduction parue dans la *Revue indépendante* du 10 janvier 1921.

Jamais je ne connus de baiser d'amante, jamais de caresse d'épouse,

Une brute avec une force de brute pour peiner et... elles étaient tellement au-dessus de moi !

Pourtant ! Combien j'aurais chéri une femme et le baiser chaud d'un enfant !

.....

Maitre ! J'ai rempli mon contrat, peiné dans tes nombreux pays. Ce n'est point par mes péchés que tu me jugeras, mais par le labeur de mes mains.

Maitre ! J'ai fait selon ton ordre et la lumière est basse à l'Occident

Et la longue, longue journée est finie... Maitre ! Je l'ai gagné, mon repos!... »

Voici que s'achève cet essai et pourtant que de choses n'ont point été effleurées : les drames de Verhaeren, ses poèmes des *Heures* si originaux, si lumineux et si ouverts (1).

Les Heures et, d'une façon générale, l'amour traité par Verhaeren méritent de retenir longtemps la critique : sensuel, ardent, puis sentimental, demeurant toujours en amour, plein de ferveur panthéistique, notre poète se révèle là absolument germanique et appelle fatalement des comparaisons avec les poètes anglais et tout spécialement Walt Withman qu'il n'a cependant point connu (2).

L'égalité des sexes, la liberté du don de soi, l'abolition de toute fausse honte se retrouvent, audacieusement, chez les deux grands poètes modernes.

(1) A. MOCKEL, *Verhaeren*, p. 93 : « Au milieu de nos récits d'amour, disait Stéphane Mallarmé, une idéale barrière se dresse tout à coup. Il semble qu'on puisse voir au travers, mais on n'ose la franchir : c'est la *ligne de points* derrière laquelle le mystère s'accomplit. Cette barrière, Verhaeren la franchit d'un bond et tout naturellement, avec une audace ingénue qui rappelle Walt Withman. Dans ces livres, étrangement confidents, consacrés à la compagne la plus hautement respectée, quelques poèmes nous donnent l'image explicite et nue du moment où deux êtres se confondent dans la totale union. »

(2) ALBERT MOCKEL, *Verhaeren*, p. 175 : Verhaeren n'a jamais imité le grand lyrique américain, et pour une raison sans réplique : il ne l'avait point lu.

Sex contains all, bodies souls,
Meanings, proofs, purities, delicacies, results...
Without shame, the man I like knows and avows the deliciousness
[of his sex,
Without shame, the woman I like knows and avows hers.

(A Woman waits for me.)

et Verhaeren :

Pour que rien de nous deux n'échappe à notre étreinte
Si profonde qu'elle en est sainte
Et qu'à travers le corps même, l'amour soit clair
Nous descendons ensemble au jardin de la chair.

.

Le don du corps, lorsque l'âme est donnée,
N'est rien que l'aboutissement
De deux tendresses entraînées
L'une vers l'autre, éperdument.

Chacun avec son tempérament profondément différent, mais la formation intellectuelle toute pareille, sans rejeter de côté purement sexuel de l'amour, fait primer les sentiments élevés qui en émanent chez un être hautement civilisé.

La naïve et tranquille audace du Verhaeren des *Heures* paraît bien minime près de la violence et la bravade de Withman. Cependant, l'un évoque l'autre, on sent que sexuellement leurs idéals sont les mêmes.

Mais Verhaeren est arrivé à cette paix ingénue après combien d'orages : *Kato*, *Kermesses rouges*, *L'Etal*, se heurtent et s'opposent aux *Heures* et plus encore à cette extraordinaire conception de l'amour dans *Hélène de Sparte* (1).

Cet art des ensembles, ou mieux, ce sens instinctif de la masse a

(1) STEPHAN ZWEIG, *op. cit.*, p. 230 : « Ce qu'il y a de caractéristique chez Verhaeren, c'est qu'il ait fait de cette tragédie d'*Hélène*, qui paraît être la tragédie de l'amour, quelque chose d'*anérotique*, ou, mieux, d'*anti-érotique*. Peut-être faudrait-il attribuer le peu d'intérêt porté à son œuvre à ce fait que, comparativement aux autres poètes de ce temps, il semble s'être éloigné de l'érotisme. »

joué un rôle important au point de vue de l'évolution amoureuse de Verhaeren.

L'attraction sexuelle se porte sur un détail : il en est tellement ainsi que citer isolément certains vers des *Flamandes* ou de *Kato* provoquerait des visions crues : Verhaeren obtenait alors le maximum d'effet par une étude rapide mais précise du détail ; mais peu à peu il devient abstrait, il s'élève et le désir qu'il évoque devient sain, normal, celui de tout homme qui a trouvé la compagne de sa vie.

Peut-être fût-ce une erreur de suivre Verhaeren, de rechercher dans son œuvre les origines, les beautés et les tares : son œuvre est visionnaire et par cela même, si elle manque de psychologie et d'intellectualité, elle n'en est que plus impressionnante une fois que l'on considère, noyant tout détail, l'ampleur de sa masse :

I will not make poems with reference to parts
But I will make poems, songs, thoughts,
With reference to ensemble (1).

Juin 1924.

(1) WALT WITHMAN, *Leaves of grass*, p. 34. London, Cassell.

Bibliographie

RENÉ GALLAND, *George Meredith, les cinquante premières années* (1826 à 1878), 430 pages. — *George Meredith and British Criticism* (1851-1909), 120 pages. Paris, Les Presses Françaises, 1923.

Voici l'ouvrage français, longtemps attendu, sur le plus grand romancier anglais de la seconde moitié du XIX^e siècle. Nous n'avions guère, jusqu'ici, que l'élégante étude de M. Photiadès qui encadre un résumé de *Harry Richmond*, et quelques pages excellentes de M. Legouis sur l'*Egoïste*, perdues dans la *Revue Germanique*.

M. Galland nous donne un livre désormais indispensable, intéressant, bien écrit, vraiment digne de son sujet, ce qui ne veut pas dire pourtant le livre définitif. Il s'arrête en 1878, c'est-à-dire trente ans avant la mort de Meredith et, s'il comprend ses œuvres les plus caractéristiques, il exclut naturellement les *Tragic Comedians*, *Diana*, les poèmes de la dernière période. Et puis, ce livre est une thèse, avec les mérites et les inconvénients du genre. Une thèse veut tout dire et ne se borne pas au plus important. L'ordre biographique adopté par M. Galland est un autre obstacle au caractère synthétique de son travail. Enfin, nous regrettons de ne pas trouver d'étude sur le style, cet élément si intéressant de l'originalité de Meredith (1).

Sous ces réserves, reconnaissons que la biographie de M. Galland est originale, vraiment psychologique, qu'elle remonte aux sources, à la correspondance de Meredith, et apporte des détails nouveaux, même sur des points que nous croyions connaître, par exemple, les relations de Meredith et de Swinburne. Les rapports de Meredith avec Maxse, Wyse, Rossetti, John Morley, Leslie Stephen, sont analysés avec soin; le chapitre sur Meredith et la France ne laisse rien à désirer; les analyses des poèmes et des romans sont fines et scrupuleusement exactes. Mais, il y a mieux. M. Galland a montré le rôle de réformateur social de Meredith, par exemple dans l'*Egoïste*:

« La satire d'un Thackeray peut s'acharner sur de grands lords,

(1) Sous ce rapport, le travail de M. Galland est heureusement complété par un ouvrage plus récent de M. Lucien Wolff, *George Meredith*, Paris, Payot, 1924.

des grandes dames au cœur racorni, mais aller s'attaquer à l'idéal même de la nation britannique, au gentleman! Lui donner presque toutes les qualités du type, la beauté, la richesse, la maîtrise de soi, la dignité, l'air noble et hautain, et le faire grimacer! »

La vertu principale de Meredith est la sincérité intellectuelle qui fait de lui un précurseur des Wells et des Galsworthy. M. Galland a bien vu « la vigueur et la rapidité de son intelligence », son éthique stoïcienne et surtout, la clef de sa morale, sa conception du sentimentalisme et de son antidote, l'esprit comique.

Ce que Meredith appelle, d'une façon un peu arbitraire, sentiment, sentimentalisme, c'est le faux sentiment, l'égoïsme et la vanité sous le masque d'une sensibilité raffinée; « c'est la croyance à un vague idéal non basé sur des faits, le manque de logique et l'esprit critique, l'étroitesse insulaire de certaines vues... »

Dans un volume complémentaire, l'auteur nous donne un relevé des articles de revues et de journaux anglais sur les principales œuvres de Meredith, de 1851 à 1909. Cette liste en dit long sur l'inintelligence de la critique anglaise qui, suivant l'opinion plutôt qu'elle ne la guide, signale des défauts accessoires et n'aperçoit pas l'essentielle supériorité de Meredith sur toute la littérature de romans environnante. Si James Thomson, Henley, R. L. Stevenson n'avaient pris énergiquement la défense de *l'Egoïste*, en 1879, le public s'en serait tenu, sans doute, au jugement du *Spectator* qui résumait son impression par le mot *clever* « très fort, très intelligent », sans s'apercevoir que la *cleverness*, poussée à ce degré, devient du génie.

Quoi de plus déroutant que cette phrase de Henry James qui trouve Meredith bourgeois, peut-être à cause de ses préoccupations morales? M. Galland réfute implicitement cette opinion en évoquant les héroïnes mérédithiennes depuis « Lucy Desborough, sous son grand chapeau de paille souple, jusqu'à Clara Middleton, libre et légère comme une oréade, gracieuse comme un bouleau dans le soleil et la brise, comme une voile sur la mer ».

Les femmes de Meredith, en effet, bourgeoises ou grandes dames, ont une aristocratie de type, qu'on ne retrouve peut-être que chez les héroïnes de Gabriele d'Annunzio.

L'éloge impartial de M. Galland vient à son heure et, s'il est vrai qu'il y ait depuis la guerre une réaction contre Meredith, représentée par des critiques tels que MM. Squire et Middleton Murry, M. Galland contribuera, sans doute, à ce qu'on rende pleine justice au génial écrivain dont l'année 1928 verra le centenaire.

E. ESTEVE, *Byron*. Paris, Renaissance du Livre.

Les éditeurs des « Cent Chefs-d'œuvre étrangers » ne pouvaient mieux faire que de confier à M. Estève, professeur à l'Université de Nancy, spécialiste sur l'influence de Byron en France, l'anthologie de ce poète, précédée d'une introduction sur sa vie et ses œuvres.

Dans la biographie, l'on notera la discussion, toute d'actualité, des relations de Byron avec sa sœur ou demi-sœur, Augusta Leigh. Lord Lovelace, dans son livre *Astarté* (2^e édition, 1921), voulant venger la mémoire de sa grand'mère, Lady Byron, a prouvé que celle-ci était convaincue qu'il y avait eu, avant son mariage, des relations coupables entre son mari et sa belle-sœur. M. Richard Edgcumbe prétend, contre Lord Lovelace, que Byron a eu des relations non pas avec Augusta, mais avec Mary-Anne Chaworth, mariée à M. Musters; que les lettres adressées en apparence à Augusta l'étaient réellement à Mary-Anne, et qu'Augusta consentit à se dire la mère d'un enfant de Mary et de Byron. En somme, ni Lord Lovelace ni M. Edgcumbe n'ont réussi à faire une pleine lumière sur ce que M. Estève appelle, avec un peu d'exagération, l'événement capital de la vie de Byron.

M. Estève explique par l'orgueil de Byron sa « philosophie ». Il donne l'analyse objective plutôt que la critique du héros byronien. Il admire surtout Byron comme poète de la nature et constate qu'aucun poète n'avait acquis par ses propres yeux une connaissance plus étendue de ce vaste monde. C'est pourquoi l'on peut s'étonner que cette connaissance ne paraisse pas plus intime. L'on n'admettra pas non plus sans réserves cette affirmation de E.-H. Coleridge que Byron est trop purement artiste pour plaire à des lecteurs qui ne comprennent pas la poésie sans intention morale : la réaction contre Byron procède, en partie, des artistes.

L'anthologie comprend des traductions du *Pèlerinage d'Harold*, du *Giaour*, de *Mazeppa* et de *Manfred* en entier, et des fragments de *Don Juan* : rien de *Caïn*, ni des courts poèmes lyriques, tels que *Prométhée*.

P. DE R.

A. W. SECORD, *Studies in the narrative method of Defoe (University of Illinois Studies)*, 1924, 248 pages in-8°.

Laborieuse étude sur les sources de *Robinson Crusoe*, du *Capitaine Singleton*, etc., où l'auteur abuse un peu de notre patience, en nous faisant refaire avec lui toutes ses recherches. Voici les résultats. *Robinson* doit peu de chose aux romans picaresques, quoi

qu'en pensent MM. Wackwitz, Cross et Chandler. *Robinson* n'est pas une autobiographie fictive, mais un récit de voyage fictif dont les données géographiques sont puisées dans des récits plus ou moins authentiques, librement développés par l'auteur. L'histoire de Selkirk lui a fourni, comme on le savait déjà, l'idée de l'homme jeté seul dans une île. Mais il s'est servi de diverses relations de voyage, comme le Voyage autour du monde de Dampier et particulièrement des manuscrits de Robert Knox qui avait passé dix-neuf ans dans un coin désert de l'île de Ceylan.

M. Secord montre que *Le Capitaine Singleton*, qui parut en 1720, fut composé de la même manière, d'après le Voyage de J. H. de Mandelslo (1662). Quant aux *Mémoires du Capitaine Carleton*, de 1728, c'est un cas plus intéressant. M. Secord établit d'abord que ces *Mémoires* sont bien de Defoe et non de Swift; ensuite, que ce sont des mémoires fictifs, bien que Johnson, Walter Scott, Leslie Stephens même aient cru à leur authenticité. Le capitaine Carleton, personnage historique, assista, il est vrai, à la bataille de Seneffe en 1674. Mais Defoe a fabriqué ses prétendus mémoires avec des gazettes, des descriptions topographiques, les lettres de la comtesse d'Aulnoy, les ouvrages d'histoire de Boyer et de Freind. Même procédé dans le *Journal de l'Année de la Peste*: le seul mérite de Defoe fut de faire des œuvres littéraires avec des sources qui ne l'étaient nullement.

P. DE R.

ALDO ALBERTONI, *L'Apokèryxis*, Contributo alla storia della famiglia. In-8° de XII-120 pages. Bologna, Seminario giuridico, 1923.

L'apokèryxis est une institution qui se rattache à l'organisation de la famille dans l'Orient hellénisé ou dans le bassin oriental de la Méditerranée. L'organisation de la famille était ici très différente de l'organisation romaine; elle ignorait notamment la *patria potestas* romaine; mais elle connaissait une mesure de rigueur que le père prenait en vertu de son pouvoir de discipline domestique et qui consistait à exclure le fils de la famille. Cette exclusion, proclamée publiquement par un héraut, porte le nom d'apokèryxis; elle rompt tous rapports juridiques entre le père et le fils, et elle entraîne par conséquent la rupture de communauté de culte entre le père et le fils et la perte pour le fils de tout droit à la succession du père.

Cette pratique orientale de l'apokèryxis ou *abdicatio* devait avoir des racines profondes dans les mœurs; car on en rencontre des traces en des temps et des lieux très différents: dans les lois

babyloniennes d'Hammourabi, dans la loi de Gortyne en Crète, dans des papyrus d'Égypte, dans le livre de droit syro-romain au moyen âge et même dans le droit grec moderne. Le droit impérial romain réprouve l'apokéryxis: un rescrit de Dioclétien de 288 en fait foi, et l'insertion de ce rescrit dans le code de Justinien (8, 46, 6) atteste que le législateur du bas-empire a persisté dans sa réprobation. Pourtant la proscription prononcée par la législation du bas-empire n'a pas réussi à extirper l'apokéryxis des mœurs: celle-ci, en dépit de la prohibition légale ou tout au moins de l'absence de consécration légale, est restée vivace dans la coutume provinciale du bassin oriental de la Méditerranée; et pour lui donner validité au regard même du droit impérial, on eut recours à un expédient habituel en pareille circonstance: cet expédient consiste à rattacher la pratique provinciale prosrite, à une pratique romaine licite qui tendait au même but. La seule institution reconnue et sanctionnée, sous laquelle l'apokéryxis pouvait s'abriter pour lui emprunter sa validité, c'était au bas-empire l'*exhereditio*, puisqu'il n'y avait plus alors aucune trace d'une émancipation qui aurait pu avoir un caractère pénal en s'accomplissant contre le gré du fils.

Toute cette évolution est exposée de façon très complète et très personnelle par M. Albertoni. Son livre constitue une œuvre de documentation très sûre.

G. C.

MOHAMED ABDULLAH EL-ARABY, *La conscription des neutres dans les luttes de la concurrence économique. Les coalitions du journalisme et la liberté de la presse.* Avec une préface d'ÉDOUARD LAMBERT. Paris, Giard, 1924. In-8° de xxx-328 pages.

L'activité de l'Institut de droit comparé de Lyon ne se ralentit pas (voir cette *Revue*, 29^e année, pp. 577-579). Voici un nouveau volume consacré à l'étude critique des décisions judiciaires régulatrices de la politique du travail et du commerce en Angleterre.

Le conflit envisagé est celui qui a surgi en 1923 entre la Fédération nationale des marchands de journaux au détail et le Comité des directeurs à la circulation des quotidiens de Londres. Il s'agissait de régler par la contrainte syndicale et, par conséquent, de monopoliser la vente des journaux. Pareil conflit, qui se produit aussi bien sur le continent européen et aux États-Unis qu'en Angleterre, relève du grave problème de l'indépendance de la presse. Est-ce que l'industrie de la presse, en se concentrant, pourra étouffer sous une rigoureuse discipline de coalition la concurrence

libre et spontanée? Des procédés de contrainte syndicale réussiront-ils à condamner la presse d'opinion à s'effacer devant la grande presse d'information, qu'on appellerait plus justement la presse d'affaires?

La solution de ce problème est entre les mains du juge, qui aura à choisir entre la politique de laisser faire ou de tolérance et la politique de contrôle et de répression. En réalité, le juge subira ici l'influence de ses préférences personnelles; mais, pour asseoir ses décisions sur une base solide, deux méthodes fort dissemblables s'offrent à lui. Ou bien le juge, formé à l'école de la dialectique, étayera ses décisions de pures constructions logiques qui, par la voie de déductions, le conduiront automatiquement au but. Ce procédé de jurisprudence mécanique est favorisé et entretenu dans le monde anglo-saxon par la tradition de la chasse aux précédents judiciaires. Cependant, même dans les cercles juridiques anglo-américains, grâce à l'impulsion donnée par quelques penseurs hardis, tel le doyen de l'école de droit de l'Université Harvard, M. Roscoë Pound, une réaction se dessine contre la méthode purement mécanique de la jurisprudence, et l'on s'achemine doucement vers une méthode de jurisprudence sociologique.

El Araby ne cache pas ses préférences pour une méthode qui donne moins de poids à des déductions et constructions purement logiques qu'à une sérieuse prospection sociologique des cas soumis au juge, c'est-à-dire à une saine appréciation des intérêts opposés entre lesquels la balance ne peut être tenue égale que par un sociologue averti. Ceci revient à dire que les formules impératives, soit de la loi, soit des précédents judiciaires, ont besoin, pour être préservées des écarts de la pure dialectique, d'être assouplies au contact de la science sociale; et la meilleure directive pour le juge se trouvera dans une définition large et souple de l'abus des droits.

Tel est approximativement le schéma des idées générales qui se dégagent de l'excellente analyse critique, faite par notre auteur, de la plus récente jurisprudence anglo-saxonne. Il est particulièrement intéressant de relever que le beau livre que nous avons sous les yeux est l'œuvre d'un collaborateur égyptien de l'Institut de droit comparé de Lyon. Depuis l'époque (1906-1907) où il dirigea l'école de droit du Caire, M. le professeur Edouard Lambert conserva à Lyon le contact avec les jeunes universitaires égyptiens. En 1913, il entreprit la publication d'une collection du *Séminaire oriental d'études juridiques et sociales*, et le premier volume de cette collection, la *Doctrine musulmane de l'abus des droits*, par Mahmoud Fathy, eut un légitime succès. Après la guerre, le *Séminaire oriental* devint l'*Institut de droit comparé*, et ici la collaboration égyptienne

est restée considérable. Au moment où la restauration de l'Égypte indépendante pose le problème d'une organisation nationale de l'enseignement du droit, il n'est assurément pas inopportun de préciser, sur des exemples concrets tout à fait actuels, la « comparaison entre les deux grands systèmes de culture juridique qui se disputent pour l'instant les préférences de la communauté internationale : le *common law* anglo-américain et la jurisprudence issue du droit romain ». Pour accomplir cette tâche difficile, personne n'était mieux qualifié que El Araby, qui, pendant trois années de séjour en Europe, partagea son temps et son activité entre l'Université d'Oxford et l'Université de Lyon.

G. C.

RENÉ DEMOGUE, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, *Traité des Obligations en général. I. Sources des Obligations* (suite), tomes III et IV, in-8° de 594 et 558 pages. Paris, A. Rousseau, 1924.

L'apparition des premiers volumes de ce beau traité a été signalée ici même (XXVIII, 1922-23, p. 456-458). La suite est conçue sur le même plan et a les mêmes éminentes qualités. Elle traite des quasi-contrats et de la responsabilité civile extra-contractuelle. On sait que l'étude de la responsabilité pour actes illicites met le juriste en constance aux prises avec les problèmes les plus délicats; et cette circonstance suffit à donner aux nouveaux tomes du *Traité* de M. Demogue une très haute valeur. Mais il nous plaît de relever plus particulièrement ici, dans une revue universitaire, que la méthode du professeur Demogue est parfaitement adaptée aux exigences modernes de l'enseignement du droit, et qu'il est par conséquent souhaitable que nos éducateurs de la jeunesse des écoles de droit, sans aller jusqu'à la copier servilement, s'en inspirent pourtant très largement.

Dans l'organisation des études universitaires, il est malaisé de maintenir toujours le subtil équilibre qui convient, entre l'enseignement théorique et l'enseignement pratique, les universités étant à la fois des écoles de haute culture et des écoles professionnelles. Pour l'enseignement du droit actuellement en vigueur, le départ est particulièrement difficile à tracer entre la technique de l'application et la critique scientifique, et il faut craindre ici la tendance à réduire l'enseignement universitaire à une simple initiation aux procédés de la pratique juridique journalière. Le *Traité* de M. Demogue démontre par sa méthode la possibilité d'éviter cet écueil et de conserver toujours à l'enseignement du droit actuel le caractère scientifique et critique qui convient.

M. Demogue, en juriste très averti, n'ignore aucun des détails de l'application journalière du droit civil; toutes ses spéculations reposent sur la base solide du droit jurisprudentiel; mais il n'a garde de s'égarer dans le dédale des décisions judiciaires; et ce qui le préserve des méprises et de la confusion, ce sont les idées générales qui le guident toujours et qu'il a recueillies à l'école des philosophes et des sociologues. Ainsi tous les détails de l'application technique du droit apparaissent parfaitement ordonnés dans les cadres précis tracés par une solide critique scientifique.

Qui contestera que pareille méthode convienne seule à un enseignement dit supérieur?

G. C.

P. DE FRANCISCI, professeur à l'Université de Padoue, *Il trasferimento della Proprietà. Storia e critica di una dottrina*. Gr. 8° de vi-276 pages. Padova, La litotipo-editrice universitaria, 1924.

L'histoire du droit s'attache à découvrir l'évolution, non pas seulement des institutions juridiques, mais aussi des doctrines juridiques ou des constructions dogmatiques à l'aide desquelles nous avons accoutumé de résoudre les problèmes juridiques. Les habitudes d'esprit des juristes les poussent à utiliser tout un arsenal de conceptions dogmatiques, qu'ils tiennent volontiers pour immuables et qu'ils prêtent aussi généreusement qu'étourdiment à leurs ancêtres les plus lointains. C'est contre cette fâcheuse tendance que M. De Francischi s'insurge, et il le fait en démontrant par un exemple précis que les catégories de la dogmatique juridique, loin d'être nécessaires et éternelles, sont toujours au contraire contingentes et relatives. Il fait sa démonstration sur le problème du transfert de la propriété.

Quand le bénéfice d'un droit subjectif passe d'une personne à une autre, comment construire dogmatiquement ce phénomène? Faut-il dire qu'un droit s'est éteint et qu'un droit semblable est né au profit d'un autre sujet? ou bien n'est-ce pas plutôt le même droit qui subsiste au profit d'un nouveau sujet substitué à l'ancien? Cette dernière construction dogmatique postule la notion de succession dans un droit, notion qui se caractérise précisément par la persistance d'un droit subjectif nonobstant le changement du sujet de ce droit.

Les Romains ont-ils connu le dogme de la succession dans les droits subjectifs? Il semble que non, tout au moins au début; car si, à leurs yeux, le décès du sujet pouvait ne pas entraîner l'extinction des droits subjectifs, c'était uniquement grâce à la conception de la perpétuation de la personnalité du défunt par ses

descendants. Cette conception dogmatique de la perpétuation de la personnalité du père par l'enfant contient à vrai dire la négation de la notion de succession, puisque c'est pour dissimuler la substitution effective d'un sujet à un autre, qu'elle use d'une fiction de perpétuation du sujet réellement disparu. Ceci revient en somme à nier la succession en la forme, pour l'admettre au fond. Aussi dit-on généralement que les Romains ont consacré de bonne heure la notion de la succession universelle, basée sur l'idée d'une perpétuation de la personnalité de l'auteur par le successeur.

La perpétuation de la personnalité se conçoit sans peine, quand un défunt est remplacé par ses descendants, en lesquels il est assez naturellement censé se survivre. Mais les anciens Romains ont admis d'autres cas de succession dans les droits subjectifs; et ici il faut bien reconnaître que la justification de la succession par l'idée de la perpétuation de la personnalité de l'auteur apparaît comme un expédient singulièrement artificiel. Néanmoins tout le monde reconnaît que la notion dogmatique de succession, appliquée d'abord à la substitution du fils au père décédé, a été étendue d'ancienne date à la substitution de tout héritier à un défunt à la tête du patrimoine de celui-ci: succession à l'ensemble du patrimoine ou succession universelle aux biens.

La notion de succession, appliquée ainsi très anciennement à la transmission de l'ensemble des droits d'une personne à une autre, a tardé longtemps à être étendue à la transmission de droits subjectifs isolés: la construction dogmatique de la succession particulière n'appartient pas à l'ancien droit romain.

On sait que, pour ce qui est des obligations, les juriscultes classiques consentaient à les englober dans une succession universelle, mais ne concevaient pas encore qu'elles pussent faire l'objet d'une succession particulière. Parlant du droit de créance, Ulpien dont le langage est repris au Digeste (7, 1, 25 § 2), proclame que: *non solet ad alium transire nisi ad heredem vel adrogatorem*. Pour transférer à autrui à titre particulier le bénéfice de sa créance, le créancier devait procéder à une novation, qui anéantissait sa créance et en faisait naître une autre semblable au profit du nouveau créancier. En formulant de la sorte la négation d'une succession particulière dans l'obligation, Gaius (II, 38) observe que l'indice extérieur certain de l'impossibilité d'une succession particulière dans l'obligation se trouve dans le fait qu'un créancier, pour céder sa créance, ne peut utiliser aucun des modes par lesquels les choses corporelles sont transférées à autrui.

Il semble résulter du langage de Gaius que, s'il se refuse à concevoir une succession particulière dans une créance, par contre la conception d'un transfert de choses corporelles lui est tout à

fait familière. Or il est bien connu que, même dans leur langage, les Romains ont tardé longtemps à distinguer, par l'emploi du terme *dominium*, le droit de propriété, de la chose sur laquelle il porte: confondant le droit et la chose, ils se contentaient, pour exprimer le droit, de qualifier la chose par l'adjonction du possessif, « *hanc ego rem meam esse aio* ». L'idée de transfert, appliquée à la chose qui passait visiblement de main en main, était ainsi toute prête à être appliquée au droit, à mesure que se préciserait la distinction du *dominium* et de la *res*. La preuve que la conception d'un transfert de la chose a conduit très naturellement les jurisconsultes romains à la notion d'une succession particulière dans la propriété, ne se retrouve-t-elle pas dans le fait que, spécialement pour les modes de transfert de la propriété, le droit romain ne réussit jamais à consacrer le divorce entre le *dominium* et la *res*; *traditionibus et usucapionibus dominia rerum, non nudis pactis transferuntur*, lisons-nous encore dans le code de Justinien (2, 3, 20); c'est donc toujours par la *traditio rei* ou transfert de la chose, que se transmettait la *dominium* ou droit de propriété.

Yhering a observé naguère que le processus d'évolution signalé ci-dessus avait abouti à la conception très nette par les jurisconsultes classiques d'une succession particulière dans la propriété. M. De Francisci croit qu'il y a dans cette affirmation une anticipation et il prétend démontrer que la notion de *translatio domini* serait d'origine byzantine et que, dans le Digeste de Justinien, elle aurait été introduite par une habile interpolation des textes classiques. Cette démonstration est destinée à confirmer une thèse développée naguère par le professeur Longo, qu'on pourrait formuler ainsi: les Byzantins seulement auraient construit l'antithèse entre *successio in universum ius, in universa bona*, et *successio in rem, in rei dominium*, et érigé en conséquence une dogmatique propre à la succession particulière.

Sans entamer une discussion technique des nombreuses interpolations proposées non sans hardiesse par M. De Francisci, nous nous bornerons à confesser notre hésitation à entrer dans ses vues, par une considération d'ordre général. Selon notre auteur, il se serait produit ici un à-coup dans le développement de la dogmatique juridique: le droit classique se serait épanoui sans utiliser la notion dogmatique d'une succession particulière dans la propriété ou *translatio domini*, et cette construction doctrinale, familière aux Byzantins, aurait été brusquement introduite par eux dans le droit du bas-empire. Ceci est-il vraiment conciliable avec ce que nous savons de l'influence des idées helléniques sur le droit classique romain? Est-il possible que des notions familières au monde oriental hellénisé aient été ignorées de jurisconsultes clas-

siques tels que Gaius, professeur en Orient, Papinien, né en Syrie, et Ulpien, né à Tyr? La thèse de notre auteur n'exagère-t-elle pas la portée de la division en périodes, que l'infirmité intellectuelle des historiens les oblige toujours à faire? La notion de la succession particulière dans la propriété, au lieu d'être le fruit d'un changement brusque des idées au point d'intersection de deux périodes historiques, ne s'est-elle pas plutôt formée progressivement durant toute l'époque classique par une lente extension de la conception très ancienne de la succession universelle?

Quoi qu'il en soit des réserves que nous venons de formuler, il n'en reste pas moins que le beau livre de M. De Francisci a le rare mérite de faire penser le lecteur, en posant quelques graves problèmes de l'histoire de la dogmatique juridique.

G. C.

ERNEST CHAMPEAUX, professeur à l'Université de Strasbourg, *Les parentèles en Bourgogne et dans l'ancienne France avant la loi de Nivôse an II*. Extrait de la *Revue d'histoire du droit*, Haarlem, 1924. In-8° de 72 pages.

Ceux qui explorent l'histoire des doctrines et institutions juridiques ont l'habitude, à l'exemple des autres catégories d'historiens, de jalonner le chemin parcouru de quelques dates fatidiques, où un ensemble d'événements historiques atteste l'entrée de l'humanité dans une ère nouvelle par un brusque changement d'orientation des idées. Le meilleur exemple de pareille date historique est assurément celui de l'année 1789, où la Révolution marque le début d'un nouveau cours.

Ce procédé, familier aux historiens de tous genres, a quelque chose d'artificiel et même de faux. On a maintes fois fait observer que l'importance des dates, qui aujourd'hui marquent communément pour nous l'entrée de l'humanité dans une phase nouvelle de son évolution, échappe toujours aux contemporains, et que c'est uniquement dans la pénombre projetée par le recul du temps que notre besoin de simplification par synthèse ou abstraction nous fait découvrir assez arbitrairement ces points d'intersection ou carrefours des grand'routes de l'histoire.

Dans l'histoire des doctrines et institutions juridiques, plus peut-être que dans toute autre branche de l'histoire, ce procédé, qui fait croire à de brusques revirements, est de nature à nous égarer. Car, en réalité, le développement des doctrines et institutions juridiques se signale par une remarquable continuité, même aux époques les plus tourmentées, et ceci à raison de la puissance étonnante de la

tradition dans le domaine du droit : aucun juriste n'échappe à l'emprise de la tradition, pas même ceux qui, par ailleurs, se montrent des esprits hardiment, voire témérement, novateurs. La remarque en a été faite souvent. M. Edouard Lambert a écrit naguère : « Individuellement, des juristes égarés dans des partis d'avant-garde peuvent se laisser entraîner un instant, par l'excitation de la bataille, à développer des idées utopiques ou réformatrices; mais ils ne sont pas plutôt rendus à leurs études professionnelles qu'ils reviennent d'instinct au culte du traditionnalisme comme à leur vocation corporative et à leur raison d'être sociale. » M. Ernest Champeaux exprime la même pensée à propos des jurisconsultes révolutionnaires, qu'il trouve vraiment bien respectueux des anciens adages. « Ces avocats, ajoute-t-il non sans amertume, coupaien! plus volontiers les têtes que les vieilles maximes juridiques dont ils étaient fêrus. »

Pour étayer d'une preuve nouvelle la thèse de la continuité historique, notre auteur a choisi la loi révolutionnaire du 17 Nivôse an II, qui règle la dévolution de la succession *ab intestat*, selon un mode de computation connu sous le nom de système des parentèles : la lignée issue de chacun des ascendants du défunt formait une parentèle, et la succession était dévolue aux parentèles en remontant les générations étage par étage, la parentèle du père primant, par conséquent, celle de l'aïeul, celle-ci primant celle du bis-aïeul, etc.

Cette loi est représentée jusqu'ores, par les meilleurs auteurs, comme une création du génie inventif des révolutionnaires, en vue d'arriver par le morcellement des propriétés au nivellement des fortunes. Après que le vieux Laferrière eut proclamé que la loi de nivôse an II avait déraciné les coutumes et profondément labouré le sol de l'ancienne France, tout le monde emboîta le pas et représenta le système de dévolution de la loi de nivôse comme un système original, édifié de toutes pièces pour la mise en œuvre des principes d'égalité de la Révolution. Assurément, la similitude de ce système de dévolution avec le système germanique des parentèles n'a généralement pas échappé; mais on s'accordait à dire que les traces du système germanique auraient disparu en France vers le xv^e siècle, et l'on s'étonnait dès lors de sa résurrection inattendue, provoquée par le souci d'égalité des conventionnels.

Or, voici que M. Champeaux démontre lumineusement le maintien des parentèles dans les coutumes de l'ancienne France jusqu'à la Révolution, particulièrement dans la coutume de Bourgogne, qui inspira visiblement les auteurs de la loi de Nivôse. En réalité donc, ces jurisconsultes révolutionnaires n'ont pas procédé autrement que

leurs prédécesseurs et que leurs successeurs : ils ont trouvé dans la tradition les moyens de satisfaire aux tendances nouvelles.

G. C.

CHARLES DE VISSCHER, *Le droit international des communications*.
Gand, 1924.

Cet ouvrage du savant professeur à l'Université de Gand reproduit le cours qu'il a donné en 1921 et 1923 à l'Institut des Hautes Etudes Internationales de Paris. Il envisage une matière où les traités et les conventions internationales récentes ont permis de réaliser des progrès notables.

La liberté de plus en plus complète des communications est le résultat de nécessités économiques qui ont fini par l'emporter sur le particularisme des Etats.

C'est au sujet des fleuves internationaux que les idées modernes ont tout d'abord prévalu. Aux droits quasi absolus des Etats riverains, s'est substitué graduellement, depuis le XVIII^e siècle, un régime basé non seulement sur la liberté de la navigation, mais sur l'égalité complète des pavillons des Etats riverains et non riverains, cependant que s'affirmait la tendance à confier la gestion des services fluviaux à des commissions fluviales. L'étude des régimes auxquels ont successivement été soumis le Rhin, l'Elbe, l'Escaut, le Danube, illustre par des exemples des stades divers et complexes de l'évolution réalisée.

La question de la liberté du transit international par fer et par eau, abordée pour la première fois à la Conférence de Barcelone, y a fait l'objet d'une convention en date du 20 avril 1921. Elle exclut formellement toute distinction de traitement ou discrimination tirée soit de la nationalité des personnes ou des instruments de transport, soit de la propriété des marchandises ou des instruments de transport, soit du point d'origine, de provenance, d'entrée, de sortie, de destination. Ce statut n'est pas applicable en temps de guerre, quoique le vœu ait été émis de le voir subsister dans la mesure du possible.

L'auteur étudie le régime des détroits et des canaux maritimes, notamment celui des Dardanelles et du canal de Kiel.

Il consacre un chapitre au régime international des ports maritimes, exposant les dispositions des traités de paix destinées à garantir, dans les ports des ex-Etats ennemis, la protection des intérêts commerciaux des Puissances alliées et associées, et analysant la Convention sur le régime international des ports maritimes arrêtée par la Conférence générale des communications et du transit en novembre-décembre 1923.

Il montre les stades divers que la question du régime international des voies ferrées a parcourus depuis la Convention de Berne du 14 octobre 1890.

Il consacre les dernières pages de son livre aux difficultés que soulèvent le problème du transport en transit de l'énergie électrique, celui de l'aménagement des forces hydrauliques intéressant plusieurs Etats, et ceux relatifs à la navigation aérienne en temps de paix et en temps de guerre. Il examine les conventions qui dans ces divers domaines ont été conclues.

Son ouvrage englobe ainsi un ensemble de matières d'un haut intérêt qui toutes sont traitées dans une forme singulièrement concise et claire.

H. V. L.

MATHIEU SCHYNS, *La Philosophie d'Emile Boutroux*. Un vol. in-8° de 294 pages. Paris, Fischbacher, 1924.

Ce livre, qui valut à son auteur le titre très recherché de docteur en philosophie de l'Université de Genève, mérite d'être mis au premier rang des études nombreuses que suscita l'œuvre de Boutroux. Jamais, à notre connaissance, la philosophie de la contingence ne fut l'objet d'un examen aussi complet et aussi pénétrant. Et peut-être n'est-il pas inutile de remarquer, à ce propos, que c'est également à un penseur belge, le R. P. Kremer, que l'on doit la plus ample exposition française du néo-réalisme américain.

L'ouvrage de M. Schyns embrasse dans toute son étendue la pensée de Boutroux. Il étudie successivement la critique des sciences, la philosophie générale et la philosophie religieuse qui constituent les trois moments capitaux du développement organique de cette pensée. Au surplus, cet examen ne se fonde pas uniquement sur les trois grands livres que tout philosophe a médités : la thèse *De la contingence des lois de la Nature* (1874), le cours sur *l'Idée de loi naturelle* (1892-1893) et, enfin, *Science et Religion* (1908), mais tient compte également de quantité d'articles et d'opuscules, trop peu connus, où Boutroux prodigue, à l'appui de ses idées maîtresses, les suggestions les plus fécondes. M. Schyns a pris soin de mettre chacune de ces études complémentaires au rang qu'elle occupe dans la vaste perspective du système.

Des trois parties que comprend l'ouvrage de M. Schyns, la première est consacrée à la critique du mécanisme scientifique. Boutroux, après avoir développé une première fois cette critique, qui est le fondement de toute sa doctrine, dans la thèse de 1874, la reprit dans le cours de 1892-1893. Il y a, entre ces deux expressions d'une pensée identique, une différence de point de vue que

M. Schyns souligne avec une grande netteté. La thèse de 1874 est avant tout une critique de la nécessité. L'Univers apparaît à Boutroux comme comportant une série de mondes superposés, dont chacun possède sa loi propre. Et ni la loi d'un monde donné ne suit nécessairement celle qui régit l'ordre qui le précède dans cette série hiérarchique, ni la loi de chacun de ces règnes, prise en elle-même, ne présente les caractères de la nécessité interne. Cette conclusion, Boutroux la prépare et la justifie longuement par la critique serrée à laquelle il se livre de la nécessité externe, d'une part, de la nécessité interne, d'autre part, et qu'il reproduit sans se lasser, avec les variations requises, à propos de chacun des degrés par lesquels on s'élève du monde de l'Être au monde des êtres vivants et de l'homme.

Le cours de 1892-1893, à son tour, est avant tout une critique de la science, et constitue une philosophie des sciences. A mesure qu'on s'élève des sciences les plus simples à des sciences plus complexes, on reconnaît que celles-ci font appel à des lois nouvelles, irréductibles aux lois qui suffisaient à la connaissance scientifique d'objets de moindre complexité. Mais, en même temps que l'on reconnaît ainsi que les lois scientifiques ne se déduisent pas analytiquement les unes des autres, on ne laisse pas de constater que les sciences, de moins en moins pénétrées de nécessité géométrique, gagnent en objectivité ce qu'elles perdent en rigueur. De là cette vue féconde, sur laquelle M. Schyns insiste avec raison, que le déterminisme est en raison inverse plutôt qu'en raison directe de la nécessité analytique : les lois naturelles, en se spécifiant, marquent un progrès dans le déterminisme, puisqu'elles saisissent des manières d'être qui échappaient aux lois plus élémentaires, mais ce déterminisme, en se précisant, devient de moins en moins réductible à la liaison analytique. Bref, la science est relative. A quoi il convient d'ajouter que la manière dont Boutroux conçoit la relativité de la science annonce Poincaré plutôt qu'elle ne rappelle Kant.

De cette double critique du mécanisme scientifique, Boutroux infère une métaphysique de la contingence, à laquelle M. Schyns consacre la deuxième partie de son travail. La contingence, en effet, n'est pas le signe du hasard ou de l'indétermination : elle nous avertit qu'il est une nécessité morale, supérieure à la nécessité géométrique, et que la nature obéit à une finalité que l'on doit envisager tour à tour d'un point de vue esthétique et d'un point de vue moral. Mais, s'il en est ainsi, Dieu seul peut être le principe de la contingence et la doctrine de la contingence s'achève en une métaphysique par laquelle Boutroux rejoint la grande tradition qui va d'Aristote et de Leibniz à Maine de Biran et à Ravaisson. A cette tradition, M. Schyns tient que Boutroux ajoute des traits originaux. Peut-être

serions-nous, sur ce point, moins affirmatif que lui. La métaphysique de Boutroux, qu'expose la conclusion de la thèse de 1874, rappelle de fort près, et par ses termes mêmes, la métaphysique finaliste et esthétique de Ravaisson, telle qu'elle s'exprime dans la conclusion du célèbre *Rapport* de 1867. L'originalité de Boutroux nous paraît résider dans sa méthode ou, comme dit M. Schyns, dans son « criticisme », bien plus que dans sa métaphysique.

A la philosophie générale de Boutroux se superpose une philosophie religieuse que M. Schyns étudie avec prédilection. Plus d'un lecteur de *Science et Religion* a conservé l'impression que la pensée de l'auteur, dans la conclusion de cet important ouvrage, n'était pas exempte d'un certain vague et d'un certain flottement et que, pour tout dire, l'auteur ne concluait pas. Mais peut-être était-il possible de dégager, des formules quelque peu hésitantes de Boutroux, les éléments d'une conclusion. C'est à quoi M. Schyns s'emploie au cours d'une analyse pénétrante de ce qui constitue, selon Boutroux, l'essence et le fondement de la religion. Il y a là des pages qui projettent une clarté réelle sur un texte passablement obscur.

Après avoir, dans les deux premières parties de son ouvrage, exposé la philosophie de Boutroux, M. Schyns s'attache, dans la troisième, à en apprécier la valeur. Il institue, à cette fin, une vaste enquête. Confrontant la doctrine de la contingence aux conceptions de Poincaré et de Bergson, il conclut que celles-ci sont de nature à confirmer celle-là. Il rencontre ensuite les objections qui furent adressées à cette doctrine soit par Fouillée et par M. Werner, en ce qui concerne la critique des sciences et la métaphysique, soit par Höffding, en ce qui concerne la philosophie religieuse. M. Schyns s'institue, dès lors, l'avocat de son auteur et s'efforce, avec beaucoup de chaleur et, le plus souvent, avec un réel bonheur, de défendre Boutroux contre ses contradicteurs. « On ne doit », — dit quelque part Renan, — « écrire que ce que l'on aime. » Il était souhaitable, au demeurant, que l'auteur du premier travail d'ensemble consacré à Boutroux s'armât de sympathie autant que de pénétration. Et le premier devoir de l'historien n'est-il pas de s'identifier à son philosophe, de s'assimiler sa doctrine, et au besoin de chercher à la prolonger par delà les difficultés qu'y découvrent les tenants d'attitudes adverses ? La sympathie du disciple ne nuit donc en rien à l'impartialité de l'historien. Ceci posé, reconnaissons que si M. Schyns nous paraît avoir répondu victorieusement aux objections de Fouillée, de Höffding et de quelques autres, il ne semble pas triompher aussi aisément des critiques de M. Werner, encore que celles-ci ne soient pas formulées d'une manière particulièrement heureuse, et que, sur un point au moins — c'est à savoir lorsqu'il reproche à Boutroux de ne pas avoir traité,

dans le premier chapitre de sa thèse, de la nécessité morale, — M. Werner ait manifestement tort. S'il s'agit, en effet, — et c'est le fond du débat, — de se prononcer entre la théorie kantienne de la liberté nouménale et de la nécessité scientifique, et la conception corrélatrice de Boutroux, c'est pour la première que nous optons décidément. Il est manifeste que la critique de Boutroux, la supposât-on fondée, constate la contingence, mais ne fonde point la liberté. La liberté ne résulte de la contingence que si l'on accorde à celle-ci le signe positif, plutôt que le signe négatif. Or, pareille interprétation de la contingence n'est concevable que si l'on commence par supposer la liberté, à laquelle toute justification positive fait dès lors défaut. Selon Kant, au contraire, la liberté nouménale comporte une justification rationnelle qui laisse subsister intégralement la liaison causale des phénomènes. Remarquons, du reste, que si la liberté nouménale s'accommode de la liaison causale et, au besoin, la requiert, celle-ci se justifie indépendamment de celle-là, et fonde de la sorte l'objectivité de la science sans recourir à aucune « idée » métaphysique, puisque — et c'est là un point sur lequel M. Werner eût pu insister — la catégorie de causalité et la « Gesetzmässigkeit » de la nature sont commandées par le déploiement progressif de l'unité synthétique originaire de l'aperception, laquelle ressortit à une unité transcendante et impersonnelle qui n'est ni la conscience individuelle ni la liberté nouménale. Bref, Kant, fidèle à l'inspiration traditionnelle de la philosophie rationnelle, sauve à la fois la liberté et les phénomènes; Boutroux, au contraire, rompt la trame de ceux-ci sans parvenir à y insérer valablement celle-là.

Il resterait à se demander si la critique que Boutroux dirigea avec raison contre la science de son temps, science dogmatique en son affirmation de la nécessité et toute pénétrée de l'esprit d'un positivisme étroit, s'appliquerait encore à la science relativiste de nos jours, laquelle reconnaît hautement le rôle de l'hypothèse et substitue la notion d'équilibre statistique à celle de la nécessité analytique. Sans doute la critique de Boutroux, par l'influence qu'elle exerça sur des savants tels que Poincaré et J. Tannery, contribua-t-elle puissamment à hâter l'avènement d'une conception critique de la science. C'est là son titre principal devant l'histoire. Mais, à vouloir introduire la finalité et la liberté dans les choses, la doctrine de la contingence risque de s'attirer les démentis successifs d'une science désormais affranchie des déterminations trop hâtives. La science est souveraine dans l'ordre des phénomènes, précisément parce qu'ils ne sont que des phénomènes. Autant il serait intolérable que la science positive contestât au philosophe le droit de chercher, dans la pensée du sujet qui perçoit les phénomènes, un

ordre métaphysique de l'esprit, autant il serait monstrueux, et d'ailleurs dommageable au prestige de la philosophie, qu'une métaphysique prétendît imposer à la science non pas seulement les formes *a priori* de la connaissance mais encore et surtout une *Nature*. — j'entends une nature qui fût définie en sa substance, chargée d'une vertu ontologique inaliénable, et qui dût être plus que la simple conformité des phénomènes aux lois et aux hypothèses scientifiques.

Mais ce sont là problèmes dont l'examen nous entraînerait trop loin d'un livre qui cependant les évoque irrésistiblement. On ne peut que féliciter M. Schyns d'avoir poursuivi la pensée de son auteur jusqu'au point où elle rejoint les problèmes éternels. C'est là ce qu'il a voulu faire. Il y a pleinement réussi.

P. D.

JEAN HAESAERT. *Didactique mineure*. Un vol. in-8° de 293 pages. Bruxelles, Union des Imprimeries, 1924.

L'auteur de ce livre se propose de publier ultérieurement, sous le titre de *Didactique générale*, les travaux sur lesquels se fonde la synthèse qu'il nous présente aujourd'hui. Celle-ci, isolée du contexte qui doit l'illustrer, forme néanmoins un tout complet. On y trouve une doctrine pédagogique originale et hardie. La sincérité de l'auteur est éclatante. Les conclusions qu'il nous propose sont le fruit d'une expérience longuement méditée. Si donc l'ouvrage de M. Haesaert se montre quelque peu rebelle à l'analyse, la raison en doit être cherchée dans le caractère spontané ou, comme eût dit W. James, « direct » d'une argumentation pressante, que l'on ne saurait résumer sans la trahir. Efforçons-nous cependant d'indiquer brièvement quelles sont les thèses essentielles de M. Haesaert.

L'école, telle qu'elle existe aujourd'hui, souffre d'un vice fondamental, d'un « péché originel » : le nominalisme. Elle n'est pas rattachée à la vie. Elle ne tient aucun compte de l'élève, en fonction duquel tous les autres termes du problème devraient être ordonnés. Ignorante de la psychologie concrète, l'école s'en tient à la théorie des facultés, si même elle s'y élève. On la conjure de se pencher sur l'enfance : elle répond qu'il faut parcourir le programme, dont l'élève ne retire nul profit. « Savoir ainsi n'est pas savoir. » Le malheur est que ces erreurs reposent sur une tradition si ancienne qu'elle paraît pour ainsi dire inébranlable. Les tendances actuelles sont encouragées et par le milieu externe et par le milieu interne. L'école « travaille en vase clos ». Telle qu'elle existe, sous nos yeux, elle est « une survivance ».

Et pourtant, l'école, qui manque à sa mission, a une tâche à remplir. Quel est son but? L'idéaliste et l'utilitaire mènent, à ce propos, un grand combat. En réalité, l'utilitaire ne se tient pas à son propre système, et ne tarde guère à rejoindre son antagoniste et à communier avec lui dans la pire métaphysique. Laissons donc les utilitaires à leurs manuels, où ils veulent réduire la science à la mesure de l'enfant, comme si de l'enfance à nous la différence était de degré, et que la science pût se tracer à une échelle réduite! Disons hardiment que, lorsque l'enfant sait lire et qu'il pratique les quatre opérations fondamentales, mieux vaut ne rien faire que d'accumuler en pure perte des notions abstraites et d'ailleurs inadéquates. Car l'enfant demeure le facteur fondamental. Le but de l'École? C'est de faire *des adaptés*. La nature humaine n'est pas indéfiniment plastique. Chacun a sa voie tracée. L'école est « un laboratoire de discrimination humaine ».

Comment concevoir, dès lors, l'éducation intellectuelle? La pédagogie officielle se flatte d'avoir opéré ici une réforme heureuse : il faut, dit-elle, rendre l'enseignement plus concret. Félicitons M. Haesaert de remettre vigoureusement les choses au point. « Il ne faut enseigner ni l'abstrait par le concret, ni celui-ci par celui-là », mais le concret par le concret, et, tout de même, l'abstrait. « Le livre à l'usage du dauphin trahit à la fois le livre et le dauphin », et « une algèbre concrète n'est plus une algèbre ». Le concret sans mélange demande un enseignement concret. Donc, point de manuel : qui parle d'une flore quand le jardin est en fleurs! Et plus tard, lorsque le moment sera venu d'éveiller l'esprit à la clarté de la pensée et de l'expression, une discipline unique, et non point une superposition de disciplines incompatibles. Que cette discipline doive consister essentiellement dans l'étude des langues anciennes, c'est ce que M. Haesaert conteste en quelques pages d'une juste sévérité. Mais l'erreur essentielle est de vouloir enseigner à l'enfant à la fois les langues et la mathématique, l'histoire et la physique. L'enfant n'est adapté à rien de tout cela. Plus tard, il choisira, parmi ces disciplines, celle de laquelle sa nature s'accommodera le mieux. Bref, à la distinction de l'école primaire et de l'école moyenne, nous substituons celle des années de concrétisme et des années de réflexion. Une seule école : celle où le maître suit l'élève pas à pas et adapte à lui son enseignement.

Nous ne pouvons suivre M. Haesaert en son étude de la formation des maîtres, où la psychologie se taille la part léonine, ni dans son analyse pénétrante de l'impuissance de l'école en matière d'éducation morale. Cette impuissance constatée, comment y remédier? Au lieu d'enseigner à l'enfant une morale vague, impérative — et inopérante, — l'école, qui a ses mœurs comme toute société a les siennes, les

fera observer d'abord. Puisque, à l' « ei didakton » socratique, il faut décidément répondre non, l'école préparera l'enfant à la vertu par une vue générale des mœurs et de l'analyse psychologique. Autrement dit, la détermination précise de l'impératif hypothétique se substitue à l'impératif catégorique défaillant.

En résumé, à l'école métaphysique, qui usurpe sa place, commence trop tôt, ploie sous les programmes surchargés, doit succéder l'école ramenée au plan de la réalité, érigeant en principe les traitements différentiels, — bref : « l'école sur mesure ».

Telles sont, arrachées au contexte qui leur prête une allure si vivante, les thèses principales de M. Haesaert. Les vices qu'il dénonce en son vigoureux réquisitoire sont réels; les réformes qu'il propose, radicales. Nous ne pouvons, faute de compétence, et n'ayant pas mis la main à la pâte, nous prononcer sur le détail de ces réformes. Il y faudrait un pédagogue, aussi averti que M. Haesaert, et autant que lui libre de préjugé. Mais le philosophe, dont le rôle est de comprendre les choses, ne ménagera pas la sympathie à l'entreprise généreuse et noble qui se trouve amorcée ici. La lecture de ce livre s'impose aux personnes « compétentes » : il les met en demeure d'adhérer à ses conclusions ou de les réfuter valablement. A des instances aussi pressantes, le silence ne constitue pas une réponse suffisante, et suffit à condamner qui s'y renferme. Souhaitons donc, sans trop l'espérer, que l'appel de M. Haesaert soit entendu. A l'heure où tant de bons esprits proclament à l'envi l'effroyable médiocrité de l'enseignement secondaire, — qui est celui que nous autres, universitaires, jugeons à ses résultats, — et réclament des réformes profondes, les pouvoirs publics répondent : examen d'entrée à l'université. Tant il est vrai que la forme n'a pas fini de prévaloir sur le fond, ni la scolastique de régenter l'esprit.

P. D.

TSEN TSONMING, *La Chine pacifique*, Lyon, Desvigne et Cie. Paris, E. Leroux, 1924.

Les Chinois sont, comme on sait, un peuple essentiellement pacifique.

Ils doivent ce caractère d'abord aux circonstances historiques dans lesquelles ils ont depuis longtemps vécu, à l'isolement qui les a séparés d'autres nations et les a détournés de toute entreprise de conquête; ils le doivent également aux doctrines morales exposées par leurs philosophes.

M. Tsen Tsonming a réuni dans le présent volume les passages essentiels des penseurs de la Chine où cette morale pacifique se trouve recommandée, et a fait précéder chacune de ces citations de

quelques notices biographiques sur l'auteur auquel elle est empruntée.

Le livre se lit agréablement et fournit une initiation utile à cet aspect de la pensée chinoise si généralement mal connue en Europe.

R. K.

FIRMIN NICOLARDOT, *Flore de Gnose*: Laggrond, Pellis et Bergson, Paris, chez l'auteur, 1924.

Firmin Nicolardot a publié, il y a un an, une étude curieuse intitulée: « Un pseudonyme bergsonien ». Il avait trouvé dans un ouvrage nommé: « L'Univers » et publié en 1884 sous le pseudonyme A. Laggrond, des pensées qui rappellent étrangement certaines doctrines bergsoniennes et même la forme où celles-ci sont exprimées, et il avait émis l'hypothèse que Bergson lui-même était l'auteur de cet ouvrage à peine antérieur aux « Données immédiates de la conscience » et que c'est son nom qui se cache sous le pseudonyme de Laggrond.

M. Nicolardot a depuis lors abandonné cette hypothèse; Bergson lui a d'ailleurs donné un démenti formel et a catégoriquement affirmé n'avoir jamais lu Laggrond et d'en avoir même totalement ignoré l'existence.

Dans le nouveau travail qu'il vient de publier, M. Nicolardot essaie d'établir d'abord quel est le véritable auteur de « L'Univers ».

Il croit pouvoir démontrer que ce livre est le résultat de la collaboration de deux écrivains vaudois, Edouard Pellis et Auguste Glardon, dont le pseudonyme A. Laggrond est d'ailleurs l'anagramme.

Il revient ensuite sur les analogies entre cet ouvrage et l'œuvre de Bergson; ces analogies sont assurément bien curieuses. Et d'autre part M. Nicolardot démontre que l'ignorance, où Bergson prétend avoir été de l'existence de l'œuvre de Laggrond, est elle-même fort étonnante, puisqu'il est abondamment question de cet auteur et qu'il a paru des recensions de son livre dans des ouvrages, telle la *Revue Philosophique*, dont il est établi que M. Bergson, qui dès cette époque y collaborait, ne pouvait point ne pas les connaître.

M. Nicolardot concède d'ailleurs que s'il croit avoir mis en lumière l'une des sources du bergsonisme, ceci n'enlève rien à son admiration pour l'œuvre du grand philosophe, qui dépasse infiniment par son envergure et par la richesse des aperçus, l'ouvrage peut-être trop oublié des deux écrivains vaudois.

R. K.

MARC BLOCH, *Les Rois Thaumaturges*. Strasbourg et Paris, Librairie Istra, 1924.

De plus en plus il apparaît que primitivement les rois, bien loin de n'être que des chefs civils ou politiques, ont eu presque partout un caractère quasi divin; on les croyait apparentés aux dieux, on leur attribuait des pouvoirs prestigieux, on faisait dépendre d'eux la nature tout entière.

M. Frazer notamment, dans des ouvrages célèbres, a établi comment cette conception domine chez à peu près tous les non-civilisés et chez tous les peuples anciens.

Mais elle se constate aussi dans l'Europe occidentale et jusqu'à une époque tout à fait contemporaine. Les rois de France notamment et les rois d'Angleterre jouissaient aux yeux de leurs sujets de pouvoirs guérisseurs, mystérieux et mal connus, et auxquels Shakespeare fait allusion dans le quatrième acte de *Macbeth*. Ce sont ces vertus royales que M. Bloch étudie d'une façon tout à fait exhaustive; il en recherche l'origine et établit pour la France que depuis Robert II tous les souverains étaient censés pouvoir guérir les malades et que depuis Philippe I cette vertu, qui devait se transmettre de génération en génération, se précisa en ce sens que le toucher royal était souverain non plus contre toutes les maladies indistinctement, mais d'une façon particulière contre les écrouelles; et pour l'Angleterre que, malgré une vieille tradition qui en attribue l'origine au règne d'Edouard le Confesseur, c'est Henri I seulement ou peut-être même Henri II qui furent les premiers souverains censés guérir cette maladie.

Il montre comment ensuite ce pouvoir se compléta en Angleterre depuis le temps notamment d'Edouard II, par celui de soulager les spasmes musculaires et notamment l'épilepsie grâce au don que le roi faisait aux malades d'anneaux fabriqués avec des pièces de monnaie déposées sur l'autel de la Chapelle Royale.

M. Bloch poursuit ensuite l'évolution du rite et le montre en vigueur encore pendant les temps modernes, et pratiqué notamment avec éclat par Louis XIV et encore, immédiatement après son couronnement, par Louis XVI.

Cette croyance au pouvoir guérisseur des rois n'est d'ailleurs qu'une manifestation du caractère sacré des souverains. Ils devenaient par l'onction et le couronnement, qui était dans l'église primitive un véritable sacrement, des êtres surhumains, des détenteurs de la puissance divine.

M. Bloch développe ces thèses essentielles avec une admirable érudition; il note d'ailleurs en passant des analogies reprises dans

d'autres civilisations et, si cette étude comparée aurait peut-être pu être complétée sur certains points, le travail de M. Bloch doit être considéré comme une monographie excellente et qui éclaire d'une façon remarquable cette institution curieuse, importante à la fois pour l'évolution des idées religieuses et pour celle du droit public européen.

R. K.

EDOUARD MICHEL, *Abbayes et Monastères de Belgique. Leur importance et leur rôle dans le développement du pays*. Bruxelles et Paris, G. Van Oest et C^o, 1923. In-8°, 270 pages.

Il faut être reconnaissant à M. Michel de nous avoir donné ce volume, qui se recommande à un double titre : c'est un guide excellent pour ceux qui désirent voir sur place ce qui subsiste des anciennes abbayes belges; mais surtout il fournit à l'homme d'études un excellent répertoire, qui lui permet de se documenter sur l'histoire de la plupart de ces établissements.

Le livre dont nous rendons compte débute par une introduction sommaire, mais où ne manque rien d'essentiel, sur le rôle des abbayes dans l'histoire de la Belgique, au double point de vue intellectuel et économique. Cet aperçu général est très bien fait, clair, avec à sa base une sérieuse documentation. Il permet de mieux comprendre les notices consacrées à chaque abbaye. M. Michel ne nous en voudra pas cependant de lui dire qu'il n'eût pas été inutile, en parlant de l'importance des établissements monastiques dans notre histoire aux XVII^e et XVIII^e siècles, d'indiquer d'un mot les défrichements auxquels se sont livrées à cette époque, dans le nord de la Belgique, les grandes abbayes de l'ordre de Prémontré.

Pour excellente que soit l'introduction, ce sont les notices qui font le mérite principal du livre. Il y en a quatre-vingt-quinze, rangées par provinces et composées sur un plan uniforme. Nous n'avons relevé l'absence d'aucun établissement un peu important.

Chaque notice comprend d'abord l'indication de la situation topographique de l'établissement et des moyens d'accès, puis des renseignements sur l'état actuel des constructions et un aperçu historique. Tout ceci intéresse surtout le visiteur intelligent, l'archéologue, l'amateur désireux de s'instruire. L'historien consultera de préférence la bibliographie qui termine la notice.

Ces bibliographies sont conçues comme un supplément à la *Topo-Bibliographie* d'Ulysse Chevalier et aux parties parues du *Monasticon* de dom Berlière. Elles citent les principaux travaux publiés postérieurement à ces deux grands recueils, ainsi que des études antérieures qui n'y étaient pas renseignées. M. Michel — avec

raison — a donné des indications bibliographiques assez abondantes et n'a pas hésité à fournir plus d'une fois une sérieuse documentation sur des questions de détail. C'est ainsi qu'à propos des abbayes de Saint-Bavon et de Saint-Pierre à Gand, il cite plusieurs monographies se rapportant aux chartes fausses et aux falsifications hagiographiques de ces établissements.

D'une manière générale, l'érudition de l'auteur est aussi sûre qu'abondante. Nous n'avons guère relevé que des erreurs fort peu importantes. P. 10 : Il ne faudrait plus parler de l'obstacle constitué par la Forêt Charbonnière aux invasions franques (cf. H. Van der Linden : *La Forêt Charbonnière*, « Revue Belge de Philologie et d'Histoire, 1923). — P. 13 : Ce n'est pas Charlemagne, mais Louis le Pieux qui a confié à Eginhard les abbayes de Saint-Pierre et de Saint-Bavon (cf. Marguerite Bondonis : *La Translation des saints Marcellin et Pierre*, Paris, 1907, in-8°, pp. 64-81). — P. 23 : L'opinion de G. Kurth (*Cité de Liège*, I, p. xxvi) d'après laquelle les communes auraient été les héritières des abbayes nous paraît des plus contestables. — P. 25 : Nous croyons qu'il n'est pas juste de dire que les seigneurs laïques du haut moyen âge ne prisent point l'agriculture. — P. 36 : Wibald fut abbé de Stavelot et de Corvey (*Corbeia nova*); il faudrait éviter de dire « Corbie », pour ne pas prêter à de fâcheuses confusions avec la célèbre abbaye française. — P. 74 : Dans la bibliographie sur l'abbaye de La Cambre, il eût fallu citer les excellentes petites monographies dues à MM. Des Marez, Terlinden, R. P. de Moreau S. J. et d'autres, publiées par la « Ligue des Amis de la Cambre ». — P. 75 : Ce fut l'abbesse Séraphine « Snoy », et non « de Snoy », qui reconstruisit au xviii^e siècle l'entrée monumentale de la Cambre.

Des imperfections de ce genre ne peuvent diminuer la valeur d'un livre comme celui de M. Michel. Souhaitons qu'il ne soit pas connu des seuls érudits et qu'il pénètre largement dans le public. En lui apprenant à connaître et à aimer les admirables vestiges du passé national, il contribuera peut-être à en faire acquérir le respect. Puisse un jour ce respect être assez général pour empêcher des actes de vandalisme qui sont encore perpétrés tous les jours, en présence d'une opinion publique et d'autorités dont l'ignorance seule surpasse l'indifférence.

FRANÇOIS-L. GANSHOF.

JULES DESTREE, *Wallons et Flamands. La querelle linguistique en Belgique.*

Publié à Paris, cet ouvrage était, dans la pensée de son auteur, destiné à mettre le public français au courant de la question lin-

guistique en Belgique. Malgré cela, il pourra être lu avec fruit par beaucoup de Belges, et surtout par beaucoup de Bruxellois, qui trop souvent ignorent tout d'un problème dont, à l'occasion, ils discutent avec âpreté. M. Jules Destrée plaide le dossier de la Wallonie. Il le plaide avec chaleur et talent, célébrant le travail wallon contemporain, l'art wallon, la bonne humeur wallonne. Il le plaide avec habileté. Il essaye de le plaider avec impartialité. Il n'y réussit pas toujours. Son exposé n'est pas exempt d'une certaine amertume. M. Destrée semble pardonner malaisément à la Flandre, son passé, ses gloires, le rayonnement qu'exerça son art, la puissance dont elle dispose encore.

Le chapitre intitulé « Le lion de Flandre » et où l'auteur prétend résumer l'histoire et les aspirations du mouvement flamand, est bien sommaire, et ne peut suffire à mettre l'opinion publique française au courant des données de notre problème linguistique.

Régionaliste fervent, partisan de la décentralisation et même, quoiqu'il ne l'affirme pas tout à fait nettement, de la séparation administrative et du fédéralisme, auteur d'une lettre au Roi dont, à de certains moments, il trouve nécessaire d'expliquer la portée exacte, M. Destrée a, à bien des égards, des opinions qui « mutatis mutandis » ne diffèrent pas sensiblement de celles des flamingants extrémistes.

Aussi n'est-ce pas pour eux qu'il a les paroles les plus dures; son mépris intégral, il le réserve aux « métis de la capitale ».

Ce qu'on peut lui reprocher, c'est son inaptitude à concevoir la réalité belge. Quoi qu'il en dise, il peut exister entre les deux populations parlant des langues différentes, une certaine unité de mentalité, de sensibilité, une façon identique de comprendre et de sentir la vie.

C'est ce qui s'est produit en Belgique. C'est ce que M. Destrée se refuse à admettre. C'est ce que Pirenne, qu'il appelle assez inutilement à sa rescousse, a parfaitement aperçu et mis en lumière.

L'historique très complet que fait l'auteur du mouvement wallon est plein de précisions intéressantes. Les annalistes de l'avenir y trouveront des renseignements nombreux. Si le malheur voulait que la querelle des langues dégénérait en brouille définitive, les faits consignés par M. Destrée les aideraient peut-être à établir certaines responsabilités.

Ce que dit M. Destrée de la question des langues durant et après la guerre, n'offre qu'un intérêt relatif. Les faits qu'il signale sont connus de tous; il n'a pas essayé d'en établir les raisons et les causes. Sans doute pareille tâche dépassait-elle les limites qu'il avait fixées à son étude.

Tel qu'il est, son livre peut servir à donner aux étrangers, une idée approximative d'un problème si lourd de conséquences pour nos destinées futures. À certains Belges que préoccupe cette grave question, il ouvrira peut-être des horizons nouveaux. Rien de ce qu'écrivit M. Destrée sur un tel sujet ne peut laisser indifférent.

H. V. L.

CATULLE, *Poésies*. Texte établi et traduit par G. LAFAYE. Paris, Société d'édition « Les Belles-Lettres », 1922.

Bien connu par ses intéressantes études : *L'Alexandrinisme et les premiers poètes latins; Les Grecs professeurs de poésie chez les Romains; L'Alexandrinisme chez les précurseurs et les amis de Catulle* (*Revue internationale de l'enseignement*, 1893 et 1894), et surtout par son beau livre : *Catulle et ses modèles* (1894), ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; auteur également de *Notes critiques et explicatives sur Catulle* (*Revue de philologie*, 1922), qui dénotent une connaissance approfondie du texte de Catulle, M. G. Lafaye, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, était tout désigné pour éditer et traduire Catulle dans la collection publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé.

L'établissement d'un texte ancien est toujours une entreprise délicate. Pour ce qui concerne Catulle, si l'on excepte le *Thuaneus* (T) de Paris, qui est du ix^e siècle, mais qui ne contient que le poème 62, tous les manuscrits qui nous ont transmis l'œuvre du poète de Vérone sont de date récente. Les plus anciens, au nombre de deux seulement, — peut-être de trois, — ont été exécutés au xiv^e siècle; tous les autres — il y en a plus de soixante-dix — appartiennent au xv^e. Il va sans dire qu'une tradition manuscrite aussi tardive rend la tâche de l'éditeur particulièrement malaisée.

M. Lafaye ne dit pas s'il a collationné à nouveau les manuscrits d'après lesquels il a établi le texte de Catulle. On aime pourtant à croire que, s'il ne l'a pas fait pour tous les manuscrits — ce qui n'était guère possible dans les circonstances actuelles — il s'est du moins reporté aux manuscrits qui lui étaient accessibles, c'est-à-dire à ceux qui sont conservés à la Bibliothèque Nationale de Paris: le *Thuaneus* (T) et le *Germanensis* (G) et au manuscrit de Venise (M) qui a été reproduit par l'héliotypie. Quoi qu'il en soit, nous nous plaignons à reconnaître que M. Lafaye a établi le texte avec le plus grand soin. Estimant qu'il est impossible de s'en tenir au témoignage des plus anciens manuscrits (G=*Germanensis* et

O=*Oxonensis*) mais que les manuscrits plus récents ont également leur prix, M. Lafaye s'est encore appuyé sur M (le manuscrit de Venise) et sur R (bibliothèque du Vatican), sur B (bibliothèque de l'Université de Bologne) et parfois sur D (un manuscrit de Berlin, le *Datanus*, qui contient parfois des leçons excellentes) sans compter quelques autres *deteriores*, qui ne sont pas à rejeter absolument. Quant à l'orthographe, M. Lafaye n'a conservé les formes anciennes que lorsqu'elles sont fournies par un bon manuscrit; mais il a évité une uniformité artificielle. Il a admis largement l'hiatus, en écartant les corrections injustifiées de certains éditeurs (par exemple: p. 75, poésie 67, v. 44, ou p. 84, poésie 76, v. 10).

Nous possédons maintenant grâce à M. Lafaye, un texte de Catulle d'une grande sûreté. Signalons quelques conjectures ingénieuses: poésie 25, v. 5: *luna vestiarios* au lieu de *mulier alios* (G) *mulier aries* (O.M.) *munerarios* (éd. Luc. Müller); poésie 17, v. 3: *arculeis*, au lieu de *ac sulsis* (G.O.M.) *assuleis*, *assulis*, et autres hypothèses invraisemblables des éditeurs antérieurs; poésie 66, v. 59: *hic dii vario*, au lieu de *hi dii ven ibi* (que donnent presque tous les manuscrits) de *hic liquidī* (Friedrich) et aussi poésie 67, v. 7: *dic age de vobis*, au lieu de *agedum nobis* (généralement adopté).

Ces heureuses corrections nous font regretter d'autant plus les nombreuses fautes d'impression ou les lacunes qui déparaient la première édition: ainsi, p. 55, v. 48: *dente politum* était devenu *plodente itum*; p. 18, v. 7: le mot *homo* manquait. Fautes et lacunes ont disparu de la deuxième édition, qui nous semble irréprochable au point de vue typographique (1).

Dans sa traduction (malheureusement défigurée elle aussi, par des fautes d'impression et des omissions qui n'ont pas encore été corrigées dans une nouvelle édition), M. Lafaye a tenu compte de la différence qui sépare les deux groupes de poèmes.

Les poèmes savants et longs présentent des répétitions, des périodes traînantes, des métaphores disparates, que le traducteur a voulu rendre aussi exactement que possible. Quant aux morceaux plus courts, qui sont les vrais chefs-d'œuvre, ils renferment beaucoup d'expressions violentes ou familières, que l'auteur s'est bien gardé d'adoucir. Et les obscénités sont traduites, tantôt crûment,

(1) L'incorrection typographique de la première édition est indépendante de la volonté de l'auteur. Voici ce que M. Lafaye nous a écrit à ce sujet: « J'ai été, plus d'une fois, trahi par mon imprimeur. Ce pauvre homme se mourait pendant que mon livre était sous presse, et il est mort depuis; le travail a été abandonné à des subalternes, qui ont eu même l'aplomb de se passer de mon bon à tirer. »

parfois par des équivalents à peu près décents, tantôt par des emprunts à... Rabelais, ou enfin par... des points. C'est du reste ce dernier remède que L. Havet conseille d'employer pour les obscénités intraduisibles (art 114 de ses *Règles pour éditions critiques*).

La traduction de M. Lafaye est très soignée et très exacte; elle serre le texte de près, et elle supporte aisément la comparaison, soit avec la traduction de certains poèmes donnée par G. Boissier, dans *Cicéron et ses amis*, soit avec celle publiée par M. Lafaye dans *Catulle et ses modèles*. Toutefois, dans certains cas, la traduction nous a paru un peu libre, voire même inexacte. C'est ainsi que dans le poème 25, v. 1 et 2: *Cinaede Thalle, mollior cuniculi capillo, vel anseris medullula, il a traduit* « Débauché Thallus, plus mou que le poil du lapin, que le duvet de l'oie » rendant *medullula* « tendre moelle » par « duvet »; et dans le poème 97, v. 5: *dentes os (habet) sesquipedales*, a été rendu par « sa bouche a des dents de six pieds ». Nous avons ici un lapsus manifeste: M. Lafaye sait fort bien que *sesquipedalis* signifie « d'un pied et demi ».

L'introduction, d'autre part, présente, par endroits, le flanc à la critique. M. Lafaye y consacre 50 lignes à la métrique de Catulle. Le lecteur, qui s'attend à trouver un exposé plus complet ou du moins aussi complet que celui qui figure dans *Catulle et ses modèles*, est déçu. Il y avait cependant lieu de dire quelques mots de certains mètres que Catulle est le seul (en négligeant Varron et Mécène) à avoir employés: le galliambe (63) et le priapéen (17). On aurait aimé trouver aussi dans l'introduction un tableau complet des mètres employés par le poète de Vérone, prédécesseur et initiateur d'Horace dans le genre lyrique.

Le chapitre III, consacré à l'histoire du texte, nous semble également incomplet. M. Lafaye n'a pas cru devoir présenter au lecteur tous les manuscrits sur lesquels repose l'établissement du texte. Il aurait dû aussi énumérer, dans l'ordre chronologique, en montrant brièvement l'intérêt qu'elles présentent, les principales éditions antérieures de Catulle. Plusieurs d'entre elles sont mentionnées dans les notes, mais c'est un exposé systématique que le lecteur aurait désiré. Aux éditions, il aurait fallu ajouter les travaux les plus importants sur Catulle. Chose curieuse, M. Lafaye mérite le reproche d'avoir omis de signaler son *Catulle et ses modèles*!

Le but de la collection Budé est de donner au public lettré un texte bien établi, et une traduction aussi fidèle que possible. Les notes qui figurent au bas de la traduction ne constituent pas un commentaire, où toutes les difficultés du texte sont résolues, mais ont uniquement pour but de remplir les lacunes que présenterait,

sans elles, le bas des pages de la traduction. Le nombre et l'importance des notes varient selon la longueur des vers latins: rares et brèves quand les vers traduits sont des hexamètres, elles sont abondantes et longues lorsqu'il s'agit de glyconiques, de strophes sapphiques, etc.

Nous ne cherchons donc pas chicane à M. Lafaye à propos des lacunes de son petit commentaire, mais nous regrettons toutefois de lire, à la page 26, n. 5: « Le Pô (Padus) séparait l'une de l'autre les deux parties de la Cisalpine, et Vérone, par rapport à Rome, se trouve au delà du fleuve... » ou bien, page 44, où il s'agit d'un chant nuptial, à propos du vers « que l'épouse aille vers le lit de l'époux » la note 7: « le lit nuptial, dans la chambre à coucher ».

Pour finir, nous nous permettons de formuler un vœu: dans la prochaine édition de Catulle, M. Lafaye ne pourrait-il pas nous donner une table indiquant chacun des morceaux par son premier vers? Le lecteur pourrait ainsi retrouver facilement la poésie qu'il cherche.

CH. SOBRY.

P. S. — Au dernier moment, je reçois un exemplaire de la nouvelle édition de *Catulle*, de W. Kroll (Teubner 1923), et j'y trouve, sous le titre « Gedichtanfänge », la liste par ordre alphabétique de tous les poèmes. Voilà un vœu exaucé... et un exemple à suivre.

D^r F.-P.-H. PRICK VAN WELY, *Engelsch Woordenboek*. Eerste deel : Engelsch-Nederlandsch, 810 pp., fl. 4.50 (G.-B. van Goor Zonen, Gouda, 1923).

La firme van Goor, de Gouda, qui s'est fait depuis longtemps une spécialité par ses publications lexicographiques, — témoin le grand *Kramers*, — met en vente une édition remaniée de son *Engelsch Handwoordenboek*. Que peut-on attendre d'un tel guide? Qu'il reflète fidèlement la langue usuelle en perpétuelle évolution; qu'il fasse preuve dans ses traductions de cette sensibilité et de ce souci des nuances qui commandent l'adhésion; qu'il renferme en nombre suffisant des tournures et expressions idiomatiques, puisque aussi bien le mot ne vit que dans la phrase et qu'il emprunte sa valeur précise au contexte. Le retard séculaire de l'orthographe anglaise sur la prononciation impose, en outre, l'usage d'un système conventionnel de signes et de caractères assez complet et nuancé pour que l'oreille puisse s'y fier. On ne se contente plus aujourd'hui d'un à-peu-près en cette matière. Le lecteur n'aime plus qu'on l'éconduise en lui disant que la pratique, les séjours à l'étranger se char-

geront de mettre tout au point; une teinture de phonétique fait d'ailleurs partie actuellement du bagage scientifique de tout homme d'enseignement.

Examinée à ces différents points de vue, l'œuvre de M. Prick van Wely mérite tous nos éloges. Et l'auteur voit très clairement la signification et la portée de son travail : c'est, à un moment donné de son histoire, l'inventaire d'une langue très riche, miroir d'un tempérament national, et aussi d'une évolution intellectuelle et sociale.

De leur côté, les éditeurs ont fait de leur mieux. Ils ont fait choix, pour donner le maximum de matière, d'un petit caractère qui est une merveille de netteté, et, pour faciliter l'orientation du lecteur, d'une trentaine de signes correspondant aux branches du savoir humain. On peut dire, en résumé, que de la collaboration de l'auteur et des éditeurs est sorti un ouvrage qu'on peut recommander sans restrictions.

G. D.

Lieutenant Colonel ALLAN CUNNINGHAM. 1. *A binary Canon*, Londres 1900. 2. *Quadratic Partitions*, Londres 1904. 3. *Haupt-Exponents*, Londres 1922. 4. *Fundamental Congruence Solutions*, Londres 1923. 5. *Binomial Factorisations*, in 7 vol. Vol. I, IV, 1923. Vol. II, VI, 1924.

En dehors d'un grand nombre d'articles, principalement dans le *Messenger of Mathematics*, Mr. Cunningham a publié les cinq ouvrages ci-dessus énumérés, qui contiennent une documentation très riche et très utile à tous ceux qui abordent les mystères des nombres.

Les simples articles de Mr. Cunningham sont déjà pleins de documents numériques. On lui doit plusieurs diviseurs des nombres de Fermat et de Mersenne, une quantité de tables soigneusement vérifiées embrassant toutes les parties de la théorie des nombres.

Le dernier travail de l'auteur, *Binomial Factorisations* est annoncé en sept volumes. Ont paru à ce jour les volumes I, II, IV et VI. Outre une savante introduction, ces volumes contiennent une foule de renseignements plus utiles les uns que les autres.

L'auteur avertit que ce travail contiendra les résultats de trente années de recherches.

Tous ceux qui connaissent l'activité de Mr. Cunningham peuvent facilement s'imaginer ce que représentent trente années de recherches et ne s'étonneront pas de l'abondance des tables numériques contenues dans *Binomial Factorisations*.

Les travaux de Mr. Cunningham sont d'une exécution irréprochable et pleins d'intérêt pour tous ceux que passionnent les nombres, qui gouvernent le monde.

M. KRAÏTCHIK.

Mélanges offerts à M. Charles Andler par ses amis et ses élèves.

Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, 1924.

On ne peut ici qu'attirer l'attention sur la richesse de ce recueil offert à M. Andler, éminent professeur, auteur d'ouvrages bien connus sur le socialisme et le pangermanisme allemands, sur Bismarck et sur Nietzsche, qui, né à Strasbourg, y revint en 1918 préparer l'ouverture de la nouvelle université française. L'impression de « mélange » dans ce grand volume de 446 pages est accentuée par la disposition des articles, qui se suivent dans l'ordre alphabétique des auteurs. Essayons un classement. La littérature allemande est représentée par des études sur Görres par F. Baldensperger, sur Nietzsche par MM. Bernoulli et Lichtenberger, sur le poète Lauckner par L. Brun, sur Börne par J. Dresch, sur Gerhart Hauptmann par A. Jolivet et A. Vulliod, sur Lessing et la philosophie du sentiment par I. Rouge; la littérature française, par un essai sur les *Considérations* de Montesquieu par Duraffour; des notes savantes, mais bien microscopiques, sur le *Siècle de Louis XIV* de Voltaire par M. Lanson; un parallèle entre Th. Storm et Pierre Loti de M. Pitrou; une étude sur la méthode poétique d'Alfred de Vigny par E. Zyromsky; la première scène d'une adaptation au théâtre de *Siegfried le Limousin* par Giraudoux; la linguistique, par un important article de M. Cahen sur l'adjectif « divin » en germanique; des études étymologiques par N. Mauss, A. Meillet, J. Vendryès; la phonétique, par A. Fauconnet, J. Poirot; la sociologie, par des notes de M. Albert Thomas sur R. Owen et la législation internationale du travail... et nous sommes loin d'avoir tout cité.

Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles

Le Rôle scientifique et social de l'Université libre de Bruxelles.

A la demande du *Groupement régional de Charleroi*, l'un des plus vivants de l'*Union des Anciens Etudiants*, M. le professeur Frans Van Kalken, l'actif et dévoué Conservateur en chef de la Bibliothèque de l'Université libre, avait accepté de faire une conférence sur le *Rôle scientifique et social de l'Université libre de Bruxelles*. Elle eut lieu le 24 juillet dernier à l'Université du Travail, à Charleroi, devant une nombreuse assistance qui ne ménagea point ses applaudissements au conférencier.

Celui-ci définit d'abord le *caractère de l'Université libre de Bruxelles* par l'histoire de ses origines. En manière de riposte à l'épiscopat belge qui, en 1834, avait créé l'Université de Malines (Louvain) « pour défendre la religion et les saines doctrines », le parti libéral fonda, la même année, l'Université de Bruxelles, « ayant pour instrument la raison, pour méthode la libre discussion, pour antithèse la foi aveugle ». Théodore Verhaegen, député de Bruxelles, fut le créateur de cette école, de ce sanctuaire du libre examen; il fut le « mendiant glorieux de souscriptions individuelles » et, jusqu'à sa mort, il resta passionnément attaché à l'œuvre qu'il avait entreprise.

Pratiquant la « science pour la science », l'Université de Bruxelles triompha peu à peu des difficultés matérielles dans lesquelles elle se débattait, ainsi que des attaques de ceux qui qualifiaient ses fondateurs « d'hommes pervers, ouvrant à la jeunesse une source de maux incalculables ». L'appui indéfectible de la Ville de Bruxelles la sauva de crises graves. « Le bon sens du pays fit d'elle une institution nationale. » En 1865, « son âge héroïque » prenait fin en

même temps qu'elle entraît solennellement en possession du « palais de l'Université », son local actuel.

Lors de la crise de 1914-1918, les étudiants et anciens étudiants de l'Université libre firent vaillamment leur devoir. Neuf cents d'entre eux prirent les armes ou soignèrent les blessés et les malades; quatre-vingt-dix-neuf nobles existences nous furent impitoyablement ravies. Au lendemain de l'armistice les conditions de la vie matérielle étaient tellement bouleversées que l'on pouvait craindre pour notre haut enseignement une crise sans précédent lorsque se produisirent presque simultanément des interventions de l'Etat, de la Ville et surtout de fondations américaines : action combinée du Comité national d'Alimentation (MM. Solvay et Francqui) et de la Commission for Relief in Belgium (M. Hoover) en faveur des quatre universités; dotation des corps professoraux de Louvain et de Bruxelles par le Parlement belge; installation de l'Ecole polytechnique et de la Faculté des sciences au Solbosch par la Ville de Bruxelles (1921); dotation de la Faculté de médecine par la Fondation Rockefeller (1921); groupement prochain de *toute l'Université* (sauf la Faculté de médecine) au Solbosch avec le concours de la C. R. B. Educational Foundation. En décrivant à son auditoire ce que serait l'*Université de demain*, M. Van Kalken associa aux éloges qu'il fit du concours admirable des Américains les noms de nos grands « animateurs belges »: MM. Solvay, Francqui, Paul Héger, Depage et Emile Tassel.

Dans la seconde partie de son exposé, le conférencier décrivit le *milieu universitaire bruxellois*, au triple point de vue des *études*, de la *vie sociale* et de l'*activité estudiantine*.

En ce qui concerne les études, il fit remarquer combien, de plus en plus, des applications pratiques viennent, même dans les facultés d'orientation abstraite, vivifier l'enseignement théorique. Il montra le jeune étudiant préparé graduellement à ses nouveaux travaux par le « Cours d'introduction aux études supérieures ». Puis il parla des diverses facultés, s'arrêtant surtout longuement aux détails de la *réorganisation de la Faculté des sciences appliquées*.

Enfin, ayant esquissé les avantages offerts par la capitale aux intellectuels, dans tous les domaines de la recherche scientifique et du développement de l'esprit (cours publics, Institut des hautes études, bibliothèques, musées, etc.), M. Van Kalken termina sa causerie par une description colorée des milieux estudiantins : Maisons des étudiants et des étudiants, cercles politiques, sportifs, artistiques et littéraires. Tout en laissant aux amateurs de la « vadrouille » et de la « guindaille » l'espérance de voir se maintenir les traditions tumultueuses de jadis, il constata, avec une satisfac-

tion non déguisée, que la présence de nombreuses étudiantes dans les auditoires exerce sur l'ensemble de nos escoliers une influence des plus favorables. Sans rien perdre de sa gaieté ni de son originalité primesautière, l'étudiant ose aujourd'hui s'affirmer homme de bonne compagnie.

Dans un milieu aussi nombreux et actif que le groupement régional de Charleroi de l'Union des Anciens Etudiants, il n'était aucunement besoin d'insister sur les devoirs qu'entraîne pour un « Ancien » vis-à-vis de son Université le fait d'avoir reçu d'elle la culture intellectuelle et la formation du caractère. M. Van Kalken se borna donc à exprimer à ses auditeurs le plaisir qu'il avait eu de pouvoir, dans un milieu aussi sympathique, parler d'un des sujets qui lui tenaient le plus à cœur.

Bibliothèque de l'Université libre.

Prêts de livres aux membres de l'U. A. E. — Les membres de l'Union des Anciens Etudiants apprendront avec plaisir que, sur production de leur carte de membre, ils sont admis à fréquenter la salle de lecture de la Bibliothèque de l'Université; ils peuvent, aux mêmes conditions que les étudiants régulièrement inscrits, bénéficier des « prêts au dehors »; le service de la bibliothèque se charge également de demander pour eux le prêt d'ouvrages rares ou spéciaux aux autres bibliothèques du pays ou de l'étranger.

Quelques aspects de politique étrangère américaine

Roosevelt et Hay (1)

PAR

CHARLES SEYMOUR

Professeur à l'Université de Yale.

Des journalistes à l'esprit superficiel ont voulu interpréter le rejet de la politique wilsonienne et l'avènement au pouvoir du parti républicain aux Etats-Unis comme signifiant le retour à la politique d'isolement poursuivie par les hommes d'Etat du début de la République et comme un refus définitif d'entrer dans la voie de la coopération internationale.

Cette manière de voir ne tient aucun compte des déclarations officielles des leaders républicains ni des démarches formelles faites par M. Hughes en faveur de la coopération internationale pendant la conférence de Washington et dans sa convocation de la Cour de justice. Elle néglige aussi le fait que depuis la guerre avec l'Espagne les hommes d'Etat américains ont reconnu que toute possibilité d'une politique d'isolement avait désormais disparu.

La *méthode* wilsonienne ne fut point agréée; mais quiconque étudie la politique américaine ou la politique mondiale doit reconnaître qu'une autre méthode de coopération internationale doit être trouvée. Ce que sera cette méthode on ne le sait pas encore. Mais il n'est pas sans intérêt de noter qu'il y a environ un quart de siècle

(1) Première des quatre leçons données par M. Ch. Seymour, à l'Université de Bruxelles (22 octobre 1924), à l'intervention de la Fondation universitaire.

les hommes d'Etat américains non seulement reconnurent la nécessité de la politique de coopération, mais découvrirent des méthodes qui firent progresser les Etats-Unis dans cette voie plus qu'on ne l'a généralement connu.

En 1898, les Etats-Unis célébrèrent le soixante-quinzième anniversaire de la doctrine de Monroë. Le sens exact de cette doctrine a beaucoup varié mais dans le sentiment populaire américain, elle a toujours signifié l'isolement politique de l'Europe : les Etats-Unis déconseillant aux Etats d'Europe des acquisitions territoriales dans les Amériques et s'engageant en retour à ne pas intervenir dans les affaires politiques d'Europe. L'Atlantique séparait deux systèmes politiques qui, selon la théorie cristallisée dans la doctrine de Monroë, *étaient et devaient* rester distincts.

Il y a quelque ironie dans le fait que le soixante-quinzième anniversaire de la doctrine de Monroë fut l'occasion d'une guerre avec un Etat Européen, l'Espagne, ce qui transforma les Etats-Unis en une puissance mondiale et fit de la politique d'isolement un préjugé fondé non sur l'intérêt mais sur la tradition.

Les conséquences matérielles de la victoire sur l'Espagne étaient évidentes. Les Etats-Unis, devenus maîtres du golfe du Mexique, devaient souhaiter le contrôle des Caraïbes; ainsi se trouvait intensifié le danger de complication politique avec les puissances européennes ayant dans cette région des intérêts territoriaux ou commerciaux : Grande-Bretagne, France, Allemagne, Hollande.

Par l'annexion des Philippines nous primes rang définitivement parmi les puissances qui ont des intérêts territoriaux en Extrême-Orient; c'étaient les puissances européennes énumérées ci-dessus, plus la Russie. Mais si nous coopérons en Extrême-Orient avec ces puissances, il était illogique de ne point coopérer avec elles dans tout autre endroit où nous avons des intérêts, et au début du xx^e siècle nous possédions des intérêts sur tous les points du globe.

Ainsi la guerre avec l'Espagne marqua le début d'une ère de transition durant laquelle le Gouvernement des Etats-Unis tendit de plus en plus vers une politique de coopération internationale et qui se caractérisa par les efforts que fit Wilson pour trouver à cette coopération une forme permanente et bien définie. La transition fut hâtée et favorisée par certains hommes qui avaient reconnu, longtemps

avant la masse du public, la nécessité de répondre aux conditions nouvelles par une politique différente de celle du passé.

Par un heureux coup du Destin souvent favorable aux Etats-Unis, la politique étrangère de la nation, pendant les premières années de cette période de transition, de 1898 à 1909, fut dirigée par deux hommes des plus clairvoyants et des plus énergiques : John Hay et Théodore Roosevelt.

Car, si cette époque eût été dominée par un esprit traditionaliste, non seulement nos intérêts en auraient souffert pendant les quinze années qui suivirent mais encore les Etats-Unis auraient été moins préparés encore qu'ils ne le furent à prendre une part active dans la guerre mondiale.

A la longue un changement complet dans la politique des Etats-Unis était inévitable car aucun pays ne peut vivre s'il n'adapte sa politique à ses intérêts, et après 1900, nos intérêts appelaient une coopération internationale. Mais le changement fut accéléré par le caractère de nos dirigeants.

Ceux qui étudient la politique comparée ont souvent attiré l'attention sur le pouvoir que détient le Président des Etats-Unis ; c'est un point sur lequel on ne saurait trop insister, pour comprendre la politique étrangère de l'Amérique pendant les dernières années. Le Président est en même temps chef du pouvoir exécutif et « leader » de son parti.

Son mandat n'est que de quatre ans, mais durant ces années il est chef suprême et pour peu que son parti politique ait la majorité au Parlement, son pouvoir devient presque dictatorial. Cette influence considérable, le Président essaiera généralement d'en faire l'usage le plus discret ; ne doit-il pas, en effet, au bout des quatre années se soumettre à nouveau au suffrage du peuple qui, dans ce pays politiquement jeune, est lent à oublier toute arrogance ou toute faute ?

Ne perdons jamais de vue, dans la politique américaine, l'importance de ces élections qui reviennent tous les quatre ans.

Un parti politique et le dirigeant de ce parti se souviennent toujours qu'à la fin des quatre ans, le peuple souverain leur décerne ou retire le plus grand honneur politique que puisse conférer la nation. Tout système politique est toujours considéré à la lumière de ses conséquences électorales.

Aussi un chef de parti, à moins qu'il ne soit doué d'un courage exceptionnel, essaiera-t-il de ne pas commettre de faute plutôt que de créer une œuvre. Le criterium du succès c'est la réélection et trop souvent la formule pour y arriver consiste à ne pas se faire d'ennemis. La devise présidentielle est en général : « Soyons prudents. » Aussi, quelle que soit l'âpreté des luttes politiques en Amérique, aucun Président des Etats-Unis n'a été radical une fois installé dans la plus haute charge de l'Etat; quelques-uns tentèrent des réformes; la plupart furent des administrateurs consciencieux mais prudents.

Le Président courageux peut cependant, s'il le désire, exercer un pouvoir considérable. Sans doute n'ira-t-il pas à l'encontre de l'opinion publique mais il se trouve dans une situation unique pour créer et guider cette opinion. La charge présidentielle, abstraction faite de la personnalité du titulaire, évoque un respect et un loyalisme qu'on n'accorde guère, croyons-nous, aux premiers ministres d'Europe et qui ressemble au respect qui entoure les princes régnants.

Le Président, nous le rappelons, n'est pas simplement le chef du parti au pouvoir mais aussi le chef de la nation. Même les adversaires politiques évitent généralement de critiquer ouvertement le Président; nous aurons l'occasion d'insister sur les circonstances exceptionnelles qui, au cours des dernières années, ont provoqué une manière d'agir différente. Chaque parole présidentielle est écoutée avec une déférente attention et publiée en première page dans tous les journaux du pays. Durant la guerre il arriva que M. Wilson et M. Roosevelt prononcèrent un discours le même jour. M. Roosevelt avait été une grande figure nationale, deux fois Président, chef d'un important groupement politique; mais il était redevenu citoyen privé et son discours, d'une importance capitale cependant, fut publié à l'intérieur des journaux tandis que celui de M. Wilson figurait en manchette et en grands caractères à la première page.

Ainsi, quelque parole que prononce le Président il est servi par une tribune comme n'en peut avoir aucun de ses concitoyens. Et cette tribune il en dispose durant les quatre années de son mandat. S'il a de la force de caractère et des qualités intellectuelles, quelle occasion meilleure pour influencer l'opinion publique ?

Comme chef de parti d'ailleurs, il peut user des facilités que cette

situation comporte. Il peut faire appel aux sections locales de son parti dans le pays tout entier pour l'aider à remuer l'opinion.

Il peut faire appel à ses amis, membres du congrès, pour défendre sans défaillance les lois qu'il propose. S'ils refusent ils courent le risque de se voir accuser de déloyauté vis-à-vis du parti et c'est une accusation dont on ne se relève pas. Se rebeller contre le Président c'est menacer l'unité du parti et un parti divisé ne peut jamais subir que la défaite aux élections. Sans doute les membres du Parlement sont jaloux de leurs prérogatives et un président habile agira plutôt par persuasion que d'autorité. Mais les circonstances restent favorables pour lui permettre la direction effective. S'il a de l'énergie et du tact il peut gouverner d'une manière presque absolue l'œuvre législative. Un vote hostile ne peut le renverser, comme il arrive dans le système parlementaire. Durant les quatre ans que comporte son mandat il reste le chef du pouvoir exécutif. Si son influence est si grande au Parlement, combien ne doit-elle pas être plus grande encore en matière de politique extérieure ?

Il est vrai qu'aux termes de la Constitution, le Président et le Sénat se partagent le contrôle de la politique extérieure, le premier ne pouvant négocier des traités qu'avec l'avis et le consentement du second. Tout traité signé par le Président demande, pour qu'il soit ratifié, les deux tiers des voix du Sénat.

C'est là une prérogative que les sénateurs ont toujours défendue âprement.

De temps en temps ils ont usé de ce droit pour ruiner la politique d'arbitrage de M. Taft ou l'éloignement plus radical des idées traditionnelles défendu par M. Wilson. Mais les pouvoirs du Sénat sont tout à fait négatifs. Il peut, s'il le désire, faire obstacle, mais il est incapable de construire sans le plein accord du Président. Ce dernier, d'autre part, peut, par l'intermédiaire de son secrétaire d'Etat, poursuivre une politique étrangère et l'amener presque à réalisation, en mettant le Sénat devant un fait accompli dont il doit accepter les conséquences à moins de s'acculer à une situation fort embarrassante. Pour procéder à une déclaration de guerre, un vote à la majorité est nécessaire dans chacune des assemblées du Congrès, mais en Amérique comme en Europe, l'administration peut rendre la situation telle que le corps législatif n'a d'autre choix que de ratifier les

actes présidentiels. Il n'est pas exagéré de dire que la guerre ou la paix dépendent de la volonté du Président. C'est ainsi qu'en 1914 M. Wilson, de son propre chef, envoya une flotte bloquer Vera-Cruz et en 1916 fit préparer l'expédition destinée à châtier le Mexique.

Dans les deux cas, ce fut la pondération du Président qui empêcha la guerre.

En 1915, après le torpillage du *Lusitania*, la question de la paix avec l'Allemagne dépendait uniquement du Président. Enfin en 1917, sans avoir pris l'avis du Congrès, c'est lui qui rompit les relations diplomatiques avec l'Allemagne.

Même lorsqu'il s'agit de la ratification d'un traité, un Président habile peut, dans les circonstances normales, exercer sur le Sénat une pression à laquelle celui-ci résiste difficilement.

Jusque dans ces dernières années, le peuple américain n'a guère compris la portée des discussions relatives à la politique étrangère. L'opinion publique était amorphe puisque ignorante et un Président résolu pouvait lui faire subir l'empreinte qu'il voulait. Le Sénat, toutefois, s'est souvent montré peu enclin à agir conformément à l'opinion publique et a suivi une voie différente. Dans ce cas le Président doit compter sur l'influence personnelle qu'il peut avoir sur les sénateurs et tant mieux pour lui s'il a su, dans le passé, conquérir leur sympathie.

La discipline de parti lui donnerait en tout état de cause la majorité, mais pour la ratification d'un traité ce sont les deux tiers des voix qu'il lui faut.

Woodrow Wilson lui-même, dans un remarquable discours qu'il prononça avant d'entrer dans la carrière politique, nous enseigne la voie à suivre par le politicien avisé : « qu'il ne soit ni raide ni administratif et qu'agissant selon le véritable esprit de la Constitution il veille à entretenir avec le Sénat d'intimes relations de confiance; qu'il ne présente pas au Sénat des projets définitifs pour que celui-ci les accepte ou les rejette, mais qu'il reste en contact étroit avec les chefs de cette assemblée pendant que s'élaborent ces plans; ainsi l'avis des sénateurs lui sera profitable tandis qu'il pourra les éclairer dans sa science : de la sorte s'établiront entre le Président et le Sénat un véritable conseil et un échange de vues plutôt qu'un désaccord final et un débat !

Il est clair que dans le choix et dans la poursuite d'une politique étrangère par le Président des Etats-Unis, beaucoup dépendra de la personnalité et du caractère de l'homme. Et lorsque, comme il arriva pour Mc Kinley et Hay, le Président laisse à son secrétaire d'Etat le contrôle des relations extérieures, ce dernier peut, comme Hay, poursuivre une politique nouvelle et vigoureuse.

John Hay fut, à une exception près, celle du colonel House, le diplomate le plus distingué des Etats-Unis depuis la guerre civile.

A l'examen superficiel ces deux hommes ne se ressemblent guère mais leur diplomatie s'inspirait toutefois des mêmes principes; ils estimaient tous deux que la meilleure base d'une politique internationale est une compréhension exacte et personnelle des faits.

Hay fut un poète charmant, un brillant essayiste, un journaliste fougueux et un sérieux historien mais, par dessus tout, un homme du monde accompli. Durant la guerre civile il fut le secrétaire d'Abraham Lincoln. Plus tard, en pleine jeunesse encore, il fit ses débuts comme diplomate à la Cour de Napoléon III puis, comme attaché et secrétaire de légation, représenta son pays à Vienne et Madrid.

Il connaissait parfaitement les traditions de la politique américaine et les admirait; ce qui l'amena toujours à conserver ce qu'il trouvait de bon dans l'ancien régime pour en faire usage dans le nouveau. Mais ses goûts et la fortune de sa carrière l'écartèrent de tout danger de chauvinisme de même que l'activité de son esprit lui épargna la servitude de la tradition ou des préjugés. Le fait d'avoir vécu à l'étranger et dans la société de ceux qui gouvernaient l'Europe lui donnait une vision très exacte des réalités.

En 1897 le Président Mc Kinley délégua Hay comme ambassadeur à la Cour de Saint-James où il conquist immédiatement une place brillante.

La reine Victoria disait de lui « qu'il était le plus intéressant de tous les ambassadeurs qu'elle avait connus ». Un an plus tard il fut rappelé à Washington pour diriger le département des Affaires étrangères. Il fit preuve, au cours de ses fonctions, d'une connaissance du droit international et de l'histoire qui égalait son habileté de négociateur. Spirituel sans sacrifier jamais sa politesse naturelle, aimable sans faiblesse, avisé sans cynisme, généreux sans être dupe, aucun

homme d'Etat américain, dans les dernières années, n'a conquis plus de respect et d'affection.

Aujourd'hui, près de vingt ans après sa mort, le peuple des Etats-Unis dit encore : « Si John Hay était en vie il approuverait ceci », de même que durant toute sa vie il disait : « Si John Hay a fait cela c'est que c'est bien. »

Théodore Roosevelt était une personnalité différente mais non moins forte. La qualité qui vient immédiatement à l'esprit lorsqu'on parle de lui est le courage combatif; mais il s'agit d'un courage éclairé qui repose autant sur la force intellectuelle que sur la décision morale. Peu d'hommes étaient mieux armés pour résoudre les problèmes de sa charge car il avait l'acquit d'un étudiant sérieux (ses ouvrages de jeunesse sont regardés encore comme de haute valeur), ainsi que l'expérience longue et variée d'un praticien de la politique.

Le destin l'avait accablé dans son enfance d'un tempérament maladif. Il résolut de se faire un physique en rapport avec son intelligence et sa volonté; il réussit et, lors de la guerre avec l'Espagne, fut nommé lieutenant-colonel des « rough riders », régiment dont les membres devaient faire preuve d'une vigueur corporelle égale à leur courage. Plus tard, le destin lui sourit.

Certains politiciens prudents qui dérangeaient sa popularité et la pensée de son énergie farouche alliée à son esprit de réforme, essayèrent de le rendre inoffensif. En 1900, ils firent de lui un Vice-Président. Moins d'un an plus tard Mc Kinley était assassiné et Roosevelt devenait Président des Etats-Unis d'Amérique.

Tout de suite, il fit preuve de ces qualités qui suscitent les reproches amers ou l'admiration enthousiaste; c'est le cas de tous les présidents énergiques. Disons en passant, et sans autre idée de comparaison entre eux que, dans notre histoire, les quatre présidents qui ont été le plus malmenés sont Washington, Lincoln, Roosevelt et Wilson.

Roosevelt fut l'auteur d'un ordre de choses nouveau dans le domaine de la politique intérieure et c'est à lui que l'on doit le changement d'esprit d'où dérive une moralité plus haute en politique et en affaires.

En politique extérieure son rôle ne fut pas moins significatif car

avec le concours de Hay il fit victorieusement passer le Gouvernement de la politique d'isolement à celle de la coopération. A cette époque on disait de Hay et de Roosevelt qu'ils étaient des impérialistes. Ce mot, remarquons-le, n'avait pas aux Etats-Unis en 1900 le sens plutôt péjoratif qu'il a aujourd'hui. Ils veillèrent à la consolidation du pouvoir de l'Amérique dans les Caraïbes avec tout ce que cette consolidation comportait, et notamment à la conservation des îles Philippines.

Hay qui faisait partie d'une génération plus ancienne et conservatrice que Roosevelt fut plus lent que lui à admettre les conséquences de la guerre avec l'Espagne. Pendant longtemps il se montra disposé à accepter un canal isthmique sous contrôle international plutôt qu'au pouvoir des Etats-Unis. Il accepta les îles Philippines plutôt comme un fardeau que comme un trophée. « Je crains que vous n'ayez raison », écrivait-il à John Bigelow qui partageait son sentiment à cet égard « et j'espère que le ciel nous aidera, pauvres diables qui devons prendre soin de ces îles ».

Mais ayant accepté la politique nouvelle il était désireux de la poursuivre jusqu'au bout.

Roosevelt, comme on pouvait s'y attendre, ne s'effrayait pas de cette politique parce qu'elle était difficile ou dangereuse. Il était convaincu que la situation nouvelle des Etats-Unis demandait une diplomatie appropriée et courageuse et il eut la vision que cette diplomatie, pour être efficace, devait en dernier ressort être basée sur une force matérielle et la volonté d'user de cette force. Il était décidé à ce que le pays développât sa puissance et intervint dans toute cause conforme au droit et en accord avec son intérêt.

« Parlez doucement mais ayez un bon bâton », disait-il, appliquant cette doctrine aux problèmes intérieurs ou extérieurs.

C'est ainsi qu'en 1902 lorsque l'Allemagne refusa l'arbitrage dans son conflit avec le Vénézuéla et menaça de saisir les douanes de façon à obtenir le paiement des dettes, le Président, sans faire aucune démarche qui aurait pu choquer la dignité allemande, veilla secrètement à ce que toute la force des Etats-Unis fut prête à faire respecter la doctrine de Monroë.

Roosevelt informa confidentiellement l'Empereur, par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Allemagne, que l'amiral Dewey avait reçu

l'ordre de diriger la flotte des Etats-Unis de Porto-Rico à la côte du Vénézuéla et d'empêcher toute saisie par les Allemands de territoires en Amérique du Sud, en dépit de la promesse solennelle que cette saisie serait toute temporaire. Sur quoi, l'Empereur accepta l'arbitrage. En 1907, au moment des frictions entre le Japon et les Etats-Unis, convaincu que les Japonais croyaient que les Etats-Unis n'étaient pas prêts pour la guerre, Roosevelt ordonna à la flotte, comme preuve de force, de faire une croisière hardie et difficile autour du monde.

Les relations devinrent immédiatement plus cordiales. Il nous semble inutile d'insister sur l'habileté avec laquelle Hay et Roosevelt mirent d'accord les sentiments contradictoires des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne dans les problèmes du territoire d'Alaska et du canal de Panama quoique ce soit là un bel exploit diplomatique.

L'attitude de l'Amérique, au cours de ces négociations, fut conforme à la politique traditionnelle de sauvegarde des intérêts américains sur la côte du Pacifique et dans les Caraïbes, politique qui se manifesta toutefois avec une vigueur où s'affirme la position nouvelle de la nation, comme force mondiale.

Un exemple plus frappant encore de la tendance à la coopération avec l'Europe et de la volonté de Hay se trouve dans ses efforts pour persuader aux nations européennes d'accepter avec les Etats-Unis le principe de la porte ouverte en Chine. Cette formule n'est pas de Hay mais exprime avec bonheur précisément ce qu'il voulait dire. Les Etats d'Europe, nous pouvons nous le rappeler, prétendaient que l'équilibre en Extrême-Orient avait été détruit par la victoire du Japon sur la Chine et ils voulurent rétablir cet équilibre en s'appropriant chacun quelque chose.

Dans son langage sévère mais expressif le biographe de Hay disait : « La Chine se trouvait dans l'état d'une baleine échouée, apparemment morte ou mourante, et les principaux Etats d'Europe vinrent, tels des pêcheurs, prélever la graisse en prenant ici une province, là un port, sans s'apercevoir que leur victime n'était réellement pas morte encore. »

De chaque port dont elle s'était emparée, chaque puissance espérait faire rayonner une sphère d'influence qui devait limiter le commerce; le résultat eût été une Chine divisée en districts dirigés par

des étrangers à intérêts commerciaux divergents. Hay aurait pu demander une tranche du melon chinois que l'on allait se partager; ou bien il pouvait chercher un moyen d'intervention qui arrêterait le démembrement qu'il considérait comme immoral et dangereux, et en même temps protégerait les intérêts matériels des Etats-Unis.

Hay crut qu'il n'était ni juste ni sage de se tenir à l'écart, simplement parce que l'intervention pouvait conduire à des complications avec des Etats européens. Son respect pour le droit de la Chine déterminait sa politique du « golden rule »; son respect pour les intérêts du commerce américain celle de la « porte ouverte ».

Le 6 septembre 1899 Hay adressa une note à Londres, Berlin et Saint-Petersbourg; il priait les puissances de respecter tous les ports francs et les intérêts acquis, de permettre aux tarifs chinois d'être maintenus et perçus dans les sphères d'influence respective et de ne faire aucune distinction entre les nationaux et les étrangers pour les tarifs maritimes et ferroviaires. C'était là une démarche qui prouvait un beau courage car sa demande allait directement à l'encontre des desseins des puissances. Nous n'avions rien à offrir en retour à l'Europe pour son acceptation et nous n'avions aucun moyen de faire respecter nos désirs. Cette intervention concernait un territoire dans lequel nos intérêts étaient bien déterminés mais elle nous menaçait d'un conflit avec les puissances européennes, danger contre lequel des générations d'hommes d'Etat américains nous avaient prémunis et que le peuple américain considérait comme devant être évité par dessus tout.

La tentative de Hay eut un succès, dû en grande partie à l'appui de la Grande-Bretagne où le principe de la liberté du commerce trouva une approbation naturelle, et où le Gouvernement, même s'il l'eût désiré, aurait hésité à affronter le sentiment populaire à ce sujet.

Auprès des autres puissances l'opinion publique fut utile. Hay se servit de ce sentiment suivant lequel aucune puissance ne pouvait publiquement admettre que la politique en Extrême-Orient fût une politique de spoliation. Même l'Allemagne, qui à cette époque déjà prônait le culte de la force, n'était pas prête encore à le confesser au monde ! Comme l'écrivit le biographe de Hay, ce fut comme si dans une réunion publique on eût demandé soudain à tous ceux qui

étaient pour la vérité, de se lever : les autres n'auraient pas osé rester assis. Ainsi par un coup diplomatique des plus adroits, Hay amena le monde à accepter la « porte ouverte » comme la seule politique possible envers la Chine.

Grâce au crédit ainsi acquis, Hay put continuer son œuvre durant les mois suivants.

La guerre des Boxers donna aux puissances une occasion nouvelle et beaucoup plus justifiée d'intervenir dans les affaires de la Chine et de consolider leur influence. Nouvelle menace de démembrement ! En refusant de coopérer avec l'Europe, Hay eût perdu tout ce qu'il avait gagné. Aussi accepta-t-il immédiatement d'assumer la responsabilité internationale qu'imposaient les événements. Les Etats-Unis se déclarèrent prêts à participer, au même titre que les Etats d'Europe, « à toute mesure qu'il serait jugé nécessaire d'appliquer », et un contingent américain fut immédiatement envoyé des Philippines pour agir de concert avec l'expédition internationale qui s'avancit sur Pékin et délivra les légations.

Entretemps, Hay envoya une autre note aux puissances. Il y disait : « La politique des Etats-Unis est de chercher une solution qui peut amener la tranquillité définitive et la paix à la Chine, de respecter le territoire chinois et l'unité administrative, de protéger tous les droits garantis aux puissances amies en vertu des traités et du droit international, et de garder à chacun les mêmes privilèges pour le commerce avec toutes les parties de l'empire chinois. » Une fois de plus il avait trouvé la formule que ne pouvait refuser d'accepter aucune puissance digne de ce nom.

Au moment où se trouvait déclanché le plus grand mouvement militaire qui fut jamais entrepris en Extrême-Orient, les puissances furent obligées, par respect de l'opinion publique, de promettre que, quelles que fussent les compensations demandées à la Chine pour les méfaits des Boxers, l'intégrité du pays serait respectée, le châtiement ne dégènerait pas en un partage.

Pendant la guerre russo-japonaise Hay continua sa politique de coopération diplomatique avec l'Europe. La guerre eut lieu sur le territoire chinois mais Hay resta décidé à ne pas admettre qu'elle résultât dans le démembrement de la Chine. Se souvenant des événements de 1895 et de la manière dont des cessions de territoires et

des privilèges furent accordés aux puissances européennes, il demandait maintenant l'accord de l'Europe au principe « que la guerre n'amènerait aucune concession de territoire chinois à des puissances neutres ».

De nouveau les puissances acquiescèrent. Plusieurs ambitions de Hay, favorables aux Etats-Unis, ne furent point réalisées et bien des choses arrivèrent qu'il aurait voulu éviter.

Le point sur lequel je désire insister est que par sa coopération avec les puissances européennes il avait assuré aux Etats-Unis une position nouvelle dans le monde; elle devait rendre difficile tout retour ultérieur à une politique d'isolement.

L'effet de cette position nouvelle se manifesta en 1905, lorsque le Président Roosevelt fut sollicité d'entreprendre son œuvre de médiation entre le Japon et la Russie, médiation qui, finalement, eut son épilogue heureux dans la conclusion du traité de Portsmouth.

Aussi significatif, si pas plus, fut le rôle, généralement ignoré du public, joué par Roosevelt avant et pendant la conférence d'Algésiras. Elihu Root, nommé secrétaire d'Etat après la mort de Hay, considérait cette mission particulière du Président d'une importance mondiale supérieure à celle du règlement de Portsmouth.

Rappelons qu'à ce moment le Gouvernement allemand avait adopté un ton, que des critiques neutres qualifièrent de vantardise agressive, concernant la situation des Français au Maroc, et que pour de nombreux mois la paix de l'Europe parut menacée.

Roosevelt fut amené, dès le début, à jouer dans cette crise un rôle officieux mais très actif, grâce aux sollicitations du Kaiser. Celui-ci le pria d'user de son influence auprès de la France et de la Grande-Bretagne pour obtenir qu'elles cédassent aux demandes de l'Allemagne menaçant même de déclarer la guerre à la France dans le cas où les deux nations persisteraient dans leur refus.

Roosevelt hésita. Il n'aimait pas à renoncer à la politique traditionnelle d'isolement des affaires européennes, quand ces dernières ne menaçaient pas directement les intérêts américains et dans ce cas, nos intérêts au Maroc étaient négligeables.

Cependant, il comprenait que la nouvelle situation des Etats-Unis lui créait des responsabilités quant au maintien de la paix mondiale, responsabilités qu'aucun préjugé, qu'aucune tradition ne devaient

diminuer. En outre, les sympathies politiques et personnelles de Roosevelt le tournaient vers la France et il redoutait pour elle les conséquences d'une conflagration européenne. « Je considère, écrivait-il au secrétaire Taft, qu'en tant que Gouvernement, nous ne devrions pas nous mêler de cette affaire marocaine; nous avons d'autres chats à fouetter et nous n'avons pas d'intérêts sérieux au Maroc; cependant, je désire très sincèrement amener une détente entre l'Angleterre et l'Allemagne. »

Et plus tard, il écrivait à Whitelaw Reid, ambassadeur à Saint-James : « Je désirais faire tout ce que je pouvais raisonnablement pour la France, parce que j'aime la France et que, en l'occurrence, je considérais qu'elle était dans son droit, mais je ne désirais adopter qu'une attitude que je pourrais, dans la suite, maintenir à tout prix. Tout faisait prévoir l'éventualité d'une guerre, et je sentais que mon honneur m'ordonnait de faire mon possible pour l'empêcher parce que, tout d'abord, une telle guerre eût été un véritable désastre pour la civilisation; parce que, d'autre part, je m'évertuais à amener la paix entre la Russie et le Japon, et sentais qu'un nouveau conflit provoquerait littéralement une conflagration mondiale; enfin, je désirais aboutir par amitié pour la France.

« En conséquence je discutais activement la question, tant avec « Speck qu'avec Jusserand (les ambassadeurs allemand et français à « Washington), et après une série d'entretiens avec le Gouvernement « français par l'intermédiaire de Jusserand, je remis provisoirement « les choses en état. »

Roosevelt poussa la France à consentir à la conférence réclamée par l'Allemagne, en faisant ressortir les périls d'une invasion en cas de guerre avec l'Allemagne, alors que l'assistance anglaise serait très modeste sur terre.

Il consentit à ce que les Etats-Unis participassent à la conférence : « J'expliquai, écrivit-il, que je n'accepterais l'invitation à assister à « la conférence qu'avec l'acquiescement de la France et que si j'y « participais je traiterais les deux partis en présence avec une abso- « lue justice et prendrais fermement position à l'égard de toute « attitude allemande qui me paraîtrait injuste et déloyale. » Evidem- ment, cette communication influença le Gouvernement français, lorsqu'il accepta enfin de prendre part à la conférence. En juin 1903.

le Premier Ministre français, M. Rouvier, câbla à son ambassadeur à Washington : « Veuillez dire au Président que ses avis ont été « étudiés par nous avec soin et nous ont déterminés à prendre cette « décision. Nous sommes prêts à accepter une conférence en dépit « des raisons sérieuses que nous avons d'élever des objections contre « ce projet. »

Roosevelt avait assumé une lourde responsabilité, car il avait en fait garanti son assistance à la France dans le cas où l'attitude de l'Allemagne n'eût pas été correcte à la conférence. Jusqu'où cela pouvait entraîner le Gouvernement des Etats-Unis, personne n'aurait pu le dire. C'était une question de politique purement européenne dans laquelle l'Amérique n'avait aucun intérêt direct, sauf le maintien de la paix en Europe. En supposant que l'Allemagne adoptât une attitude incorrecte, qu'aurait fait Roosevelt et à quelles extrémités aurait-il entraîné sa patrie ?

Heureusement pour Roosevelt, sa situation était renforcée par le respect visible qu'il avait inspiré au Kaiser et qui avait conduit aux premières ouvertures du côté allemand ; et ce sentiment avait donné une arme au Président, arme dont il sut user avec adresse. Le 28 juin 1905, l'ambassadeur allemand écrivit à Roosevelt : « L'Empereur « m'a prié de vous dire que dans le cas où, au cours de la prochaine « conférence, des différences d'opinion se produiraient entre la « France et l'Allemagne, il sera prêt à appuyer la solution que vous « considérez la plus sage et la plus pratique. » Il est difficile de dire exactement pourquoi l'Empereur se confia ainsi à l'autorité du Président, mais cette façon d'agir permit au Président de tenir sa promesse et d'empêcher que l'Allemagne ne fit servir la conférence à ses propres fins au détriment de la France.

Ainsi, au cours de la conférence, les exigences de l'Allemagne parurent contenir la menace d'une division du Maroc et la légitime opposition des délégués français faillit amener la rupture de la conférence avec tous les périls d'une guerre. Roosevelt put alors rappeler au Kaiser son message et proposer un compromis que la France accepta mais que l'Allemagne refusa. Le Président devint plus énergique : « J'ai informé Speck (l'ambassadeur allemand) que si l'Empereur s'obstinait à rejeter nos propositions et que la conférence était interrompue, je me trouverais dans l'obligation de publier la

correspondance et craignais que notre peuple concevrait de graves soupçons sur la justice et la bonne foi de l'Allemagne; mais que si l'Empereur acquiesçait à ce qui me semblait de très équitables propositions, je ne publierais rien de cette correspondance et essaierais même de rehausser le crédit de l'Allemagne dans ces négociations. » L'Allemagne céda, le compromis fut accepté et la crise passa.

J'ai insisté sur ces deux exemples de la diplomatie de Hay et de Roosevelt parce qu'ils me montrent pas seulement la nouvelle position prise par les Etats-Unis et leur influence sur les grandes puissances européennes, mais aussi parce qu'ils montrent là que nos dirigeants comprennent que les jours de l'isolement systématique des questions européennes sont passés. La tâche accomplie par Hay ne dépassait pas le cadre de son activité coutumière en Extrême-Orient, mais sa nouveauté résidait dans l'importance de la coopération et dans le fait que Hay donnait comme principal motif de notre intervention, non pas une tradition d'action en Extrême-Orient mais le heurt de nos intérêts commerciaux avec ceux de l'Europe.

Si ces intérêts justifiaient la coopération avec l'Europe en Extrême-Orient, il devenait difficile de dresser une limite à nos intérêts futurs ailleurs dans le monde.

Ce que fit Roosevelt au cours de la crise d'Algésiras marqua une avance encore plus grande. Nous n'avions aucun intérêt primordial au Maroc, et le Président insista là-dessus. Son intervention à la demande des deux partis dans un conflit de caractère purement européen était basée simplement sur un sens de sa responsabilité vis-à-vis du maintien de la paix. Ainsi qu'Elihu Root, secrétaire d'Etat, l'écrivait à l'ambassadeur allemand : « Notre principal désir est d'aider à amener un règlement à l'amiable au conflit qui a provoqué la réunion de la conférence. » C'était aller très loin, vraiment, en matière de coopération diplomatique avec les puissances européennes.

Si, il y a vingt ans, les leaders de la politique américaine étaient prêts à se départir de la politique d'isolement sous la pression des intérêts matériels et moraux de la nation, nous pouvons estimer que ceux d'aujourd'hui et de demain ne se laisseront plus entraver par une tradition surannée.

Les États-Unis, par leur situation géographique, joueront naturellement un rôle différent de celui de chacun des Etats européens et

n'entreront pas politiquement dans un groupe dont le centre de gravité est européen. Mais l'histoire des dix années écoulées a augmenté les intérêts des Etats-Unis dans toutes les parties du monde et spécialement en Europe. Nous pouvons nous attendre à ce que le Gouvernement américain comprenne que la seule façon dont ces intérêts puissent être protégés et développés réside dans une politique de coopération étroite avec l'Europe.

Vieux papiers ⁽¹⁾

PAR

le Dr PAUL HEGER

III

Les quatre Universités belges sont restées closes pendant toute la durée de la guerre. Il n'est pas sans intérêt de rappeler dans quelles conditions fut décidée et maintenue la fermeture de l'Université de Bruxelles.

I

Le Conseil d'administration s'était réuni le 18 juillet 1914 sous la présidence de M. le professeur Rommelaere. Il avait approuvé le programme des cours pour l'année académique prochaine et avait fixé la date de la séance solennelle de rentrée au 14 octobre.

Le 3 octobre, le Conseil se trouva réuni de nouveau. Le procès-verbal de la séance note parmi les absents : M. Paul Hymans, en mission aux Etats-Unis, et M. Adolphe Max, prisonnier des Allemands. Après avoir adressé les remerciements du Conseil au recteur sortant, professeur Jean Demoor, et congratulé le recteur entrant, professeur Léon Leclère, le président s'exprima en ces termes :

« Il est impossible au Conseil d'administration de l'Université libre de Bruxelles de se réunir pour la première fois depuis que le sol de la patrie a été envahi, sans adresser le profond hommage de

(1) Voir « Vieux papiers », I et II, *Revue de l'Université* 1922-1923, p. 383 et 1923-1924, p. 422.

« son admiration au Roi et aux soldats qui défendent avec un tel
« héroïsme et une telle abnégation notre indépendance menacée.
« L'Université est fière de penser que plusieurs de ses professeurs
« et beaucoup de ses élèves combattent à leurs côtés. Elle leur envoie
« l'expression de ses vœux les plus ardents pour le triomphe de la
« cause à laquelle ils n'ont pas hésité à s'offrir en sacrifice. »

Sur la proposition du président, le Conseil adressa également son hommage à M. le bourgmestre Max, « qui, à l'occasion de l'exercice
« de ses fonctions de bourgmestre, a montré que dans l'âme belge
« le courage civil était à la hauteur du courage militaire. Qu'il sache
« que l'admiration de ses collègues de l'Université lui est acquise, en
« même temps que leur reconnaissance pour ce que sa fermeté digne
« et sa tranquille énergie leur ont certainement évité d'avaries. »

Le Conseil décida que ces parties de l'ordre du jour seraient portées à la connaissance du Roi, de l'armée et de M. Max dès que les communications seraient rétablies avec eux.

Après une courte délibération, le Conseil décida que la séance solennelle n'aurait pas lieu et que la réouverture des cours ne pouvait être envisagée. A cette occasion, le recteur Demoor rendit compte d'une entrevue qu'il avait eue avec Mgr Ladeuze et se déclara certain de marcher d'accord avec l'Université de Louvain. Le Conseil décida qu'en présence du malheur dont cette Université avait été frappée par l'incendie de sa bibliothèque, une lettre lui serait adressée dans un esprit de solidarité. Pendant toute la durée de la guerre, de 1914 à 1918, l'accord patriotique, dont l'Université de Bruxelles avait pris l'initiative, se maintint et à diverses reprises le recteur Léon Leclère s'entendit avec le recteur de l'Université de Louvain pour observer vis-à-vis de l'ennemi une même conduite; *l'unité du front* fut ainsi assurée entre les deux Universités libres.

Une nouvelle séance du Conseil d'administration eut lieu le 21 novembre 1914, sous la présidence de M. Lepreux, doyen d'âge. Il y fut décidé qu'une lettre serait adressée au Roi et à la Reine à l'occasion de leur fête patronale. Sur proposition de l'administrateur, M. Behaeghel, le Conseil nomma M. Paul Héger membre et vice-président du Conseil pour la durée de l'absence de M. Paul Hymans. Il confirma la décision précédemment prise de maintenir fermées les portes de l'Université.

II

Ce n'était pas assez de fermer les portes, il fallait empêcher que les locaux de l'Université fussent réclamés par l'occupant. M. Behaeghel demanda au Conseil de ratifier l'autorisation qu'il avait accordée à la « Société de secours aux réfugiés belges » de disposer d'un local à l'Université pour ses distributions de vêtements et d'argent; la même autorisation devait être accordée au « Comité de secours aux prisonniers belges à l'étranger ». Remarquant que ces sociétés étaient des ramifications de la Croix-Rouge, l'un des membres du Conseil appuya la demande de M. Behaeghel et le Conseil ratifia les autorisations accordées. C'est à cette circonstance que l'Université dut de pouvoir éviter l'accaparement de ses locaux par l'administration allemande. Le Comité des réfugiés, rattaché désormais au « *Comité National* », s'installa dans l'aile droite; dans l'une des salles de la Faculté de droit, au rez-de-chaussée, s'organisa, avec beaucoup d'ordre, la réception des arrivants; après enquête sommaire, ils étaient dirigés sur l'un des asiles où on leur procurait le vivre et le couvert. A l'Université même, dans tous les cas urgents, ces malheureux recevaient un secours immédiat; beaucoup d'entre eux n'ayant que de misérables vêtements, le Comité de secours avait ouvert un vaste magasin d'objets de toilette dans la salle de physique; celle-ci en était encombrée, car il y avait, chaque jour, plusieurs dizaines de réfugiés qu'il fallait renipper. La visite de nos locaux offrait à ce moment le spectacle à la fois le plus triste et le plus réconfortant : à côté de la misère, c'était le secours généreusement offert, c'était la fraternisation qui confondait les rangs sociaux; dans la petite salle que nous appelions *le salon d'essayage*, on pouvait voir chaque matin de pauvres diables entrant tour à tour et présentant à la baronne de *** ou à quelque autre noble dame un bon pour tel ou tel article de vêtement; il s'agissait alors de choisir celui-ci en rapport avec la taille, les dimensions du buste ou celles des jambes et des pieds; on sait que le rire naît souvent d'un contraste et je puis assurer que dans ce « *salon d'essayage* » attendant à l'auditoire de physique, plus d'un de nos pauvres réfugiés oublia un instant l'horreur de sa situation.

Il arriva que des officiers allemands s'introduisirent dans le bâtiment, les portes de l'aile droite devant rester ouvertes pour l'admission des réfugiés dont la file à certains jours s'étendait jusqu'à près de la statue de Verhaegen; mais ces intrus ne tardaient pas à s'en aller sans demander d'explication : les choses parlaient suffisamment d'elles-mêmes.

Ainsi, pendant une première période, les autorités allemandes ne parurent point s'occuper de l'Université.

III

Il en fut autrement au début de l'année 1915. Je reçus le 9 mars une lettre du professeur von Bissing, fils du Gouverneur général, me demandant un entretien. Celui-ci eut lieu le lendemain, à l'Hôtel Astoria. Se présentant comme un collègue et se disant animé des meilleures intentions, le professeur von Bissing me parla, entre autres choses, du projet d'ouvrir à Bruxelles une grande Université. Il n'était pas encore question alors de l'Université de Gand à laquelle on ne songea que plus tard. M. von Bissing imaginait que des professeurs choisis dans les quatre Universités de Belgique répondraient sinon à son appel au moins à une convocation émanant du directeur belge de l'enseignement supérieur. Il parut fort surpris quand je lui déclarai que ce projet était irréalisable et que nous ne répondrions pas à pareille convocation si, contrairement à toute vraisemblance, on songeait à nous l'adresser. J'ai conservé le texte de cet entretien que je communiquai aussitôt à notre recteur. Le lendemain, le Gouverneur civil allemand, M. von Sandt, me fit prier de passer à son bureau, rue de la Loi. Il renouvela, en termes très bienveillants, la proposition que m'avait faite la veille M. le professeur von Bissing. Je répondis, comme la veille, que nous ne rouvririons pas l'Université, que nous n'y donnerions pas même de conférences, que nous ne nous prêterions à aucun projet de ce genre, et cela pour trois raisons que je développai brièvement : 1° un tiers de nos professeurs étaient au front ainsi que la plupart de nos étudiants, ceux qui n'y étaient pas ne pouvant nous intéresser; 2° Louvain ayant été ravagé, nous commettrions une vilénie en rouvrant nos portes; 3° jamais nous ne

consentirions à soumettre notre enseignement au contrôle de l'occupant.

Et comme, en terminant cet entretien, je demandais à M. le Gouverneur si je pouvais être certain qu'il m'avait bien compris, il me répondit en souriant : « Ja, ja, man kann den Ezel zum Wasser führen aber nicht zum trinken zwingen. » Ceci fut dit avec l'accent d'une bonhomie qui paraissait sincère. J'emportai de cette entrevue l'impression que le Gouverneur civil approuvait, au fond, notre attitude.

Il y eut encore de temps à autre quelques démarches faites par l'occupant pour nous demander d'organiser des cours ou des conférences ; la plupart ne méritent pas d'être rappelées. Il en est une pourtant qui offrit un certain intérêt : M. von Prittnitz-Gafron, attaché au Gouverneur allemand du Brabant, chercha à voir à l'Université le recteur M. Leclère, puis il vint le trouver chez lui et insista pour obtenir la réouverture de l'Université. Il invoquait l'exemple des Universités de France et d'Allemagne !

Le recteur Leclère déclara qu'il était impossible à un professeur de faire librement son cours sous le régime de l'occupation, et il ajouta : « Comment voulez-vous que moi qui suis chargé d'un cours « d'histoire du moyen âge je parle comme je le voudrais de la « première bataille de la Marne, celle où Attila a vaincu les Huns ? »

M. von Prittnitz ne releva pas le propos : il encaissa... et se le tint pour dit.

IV

Cependant la situation se compliquait en raison de la longue durée de la guerre.

Dans la séance du 7 août 1915, j'eus l'occasion, en revenant de La Panne où j'avais passé plusieurs mois, de dire au Conseil l'excellente impression produite au front par l'attitude patriotique de notre Université. Je m'étais, avant mon retour au pays, mis d'accord avec Paul Hymans sur ce point que « quelle que dût être la durée de la guerre, l'Université ne rouvrirait point ses portes ».

Cependant une campagne de presse tendait à empoisonner l'esprit public. Les partisans de la réouverture des cours invoquaient la

théorie « du moindre mal », ils parlaient de notre responsabilité vis-à-vis de la jeunesse dont nous compromettions l'avenir et ils essayaient même de faire vibrer la fibre patriotique en déclarant que par notre faute il y aurait pour le pays une infériorité résultant d'une longue inaction. A cela nous répondimes :

« L'Université libre manquerait à elle-même si elle acceptait la
« censure : ce qui caractérise notre institution, ce qui lui donne sa
« seule ou tout au moins sa vraie grandeur, c'est la liberté de pensée
« et de parole qui s'est abritée ici. On n'imagine pas cet asile de la
« liberté de conscience où retentirent de fiers accents d'indépen-
« dance, transformé en une école professionnelle desservant l'utile
« au détriment de l'honneur. *Plutôt périr que céder*. La mort n'est
« pas plus redoutable pour les institutions que pour les hommes, car
« les institutions ressuscitent, et l'héroïsme de ceux qui les repré-
« sentent peut les rendre immortelles. C'est à demain qu'il faut
« penser pour juger de la véritable utilité de la mesure à prendre
« aujourd'hui. Oui, il dépend de nous d'ouvrir aujourd'hui nos
« portes aux jeunes gens qui ne combattent point et de les préparer
« aux luttes de la vie. Mais ne sentez-vous pas que cela n'est pas
« possible? que ce serait nous couvrir d'une éternelle honte? Que
« dirions-nous à ces jeunes gens? que, pour avoir la vie sauve, il
« faut céder à l'ennemi — que les avantages matériels sont au-dessus
« du devoir patriotique?

« J'aime mieux leur prêcher l'abnégation, l'oubli de soi, le renon-
« cement à tout bien-être, le sacrifice total.

« *Nomen tuum, Libertas, et inanem prosequar umbram !* »

On peut apprécier par le ton de cette annexe au procès-verbal d'une des séances du Conseil, l'exaltation des sentiments qui nous dictaient notre conduite.

Le rôle de la presse stipendiée était odieux; méthodiquement, on dénaturait les faits et l'on travaillait à jeter le découragement dans les âmes. Et plus la guerre se prolongeait, plus cet empoisonnement quotidien manifestait ses effets. Certes, il n'y avait pas de défection dans notre milieu et si certains professeurs avouaient quelquefois leur regret d'être condamnés à l'inaction, ils n'en observaient pas moins, avec la plus ardente conviction, la consigne du silence.

Mais vers la fin de la guerre et surtout au printemps de 1918, alors que les Allemands menaçaient Amiens, l'opinion publique commença à s'énerver. Il y eut en août et septembre de cette année, malgré les succès remportés par les alliés depuis le 18 juillet, comme une offensive désespérée de la part de la presse et l'on nous reprochait vivement l'intransigeance de notre attitude. C'est alors — à l'époque où dans les conditions normales de la vie universitaire aurait dû se faire la rentrée des cours, en octobre 1918 — le recteur Leclère et moi nous fîmes circuler clandestinement la brochure dont nous reproduisons ici intégralement le texte :

PLUTÔT PÉRIR QUE CÉDER.

Le *Messenger de Bruxelles* a publié dans son numéro du 1^{er} octobre un article qu'un de mes amis s'est empressé de mettre sous mes yeux; tendancieux et d'ailleurs erroné comme beaucoup d'autres, cet article affirmait qu'une grande agitation régnait dans les milieux universitaires bruxellois où se discutait la question de la réouverture des cours :

« La génération actuelle de futurs étudiants, ai-je lu, n'était pas apte au service militaire en 1914, l'argument de l'égalité avec ceux qui sont à l'armée a perdu en conséquence de sa pertinence. Au surplus, la nouvelle que des examens universitaires avaient eu lieu parmi les étudiants militaires n'a pas été sans émouvoir les familles restées au pays. »

Plusieurs pères de famille ont peut-être été émus, je serais disposé à l'admettre...

Je n'ai pas la prétention d'écrire l'histoire de nos établissements d'enseignement supérieur de 1914 à 1918; d'autres rédigeront plus tard, en s'appuyant sur des renseignements et des documents qui me manquent, ces annales qui feront honneur, j'en suis convaincu, aux administrateurs et aux professeurs de nos Universités. Mais j'estime nécessaire de dire dès aujourd'hui ce que je sais et ce que je pense de leur attitude. Elle est, je ne le dissimule pas, l'objet de certaines critiques. Je ne tiens pas compte, cela va sans dire, des objurgations de la *Belgique* ou de ses congénères; je fais allusion à celles de personnes estimables, qui ne savent pas s'élever au-dessus de contingences intéressées pour envisager la question de haut.

Reportons-nous aux premiers jours de la guerre. Les quatre villes universitaires furent successivement occupées par l'envahisseur.

Liège d'abord, puis Louvain, puis Bruxelles, au mois d'août; Gand enfin, dans la première quinzaine d'octobre.

Les Universités, à ce moment, étaient vides : les examens étaient terminés ou avaient été interrompus, les étudiants étaient partis en grand nombre pour le front, où beaucoup de leurs professeurs les avaient précédés ou rejoints.

D'aucuns croyaient à ce moment, prochaine la retraite des Allemands; dans notre simplicité, nous ne pouvions admettre la continuité dans le crime; et nos soldats eux-mêmes, enivrés par leurs premiers succès, nous faisaient parvenir de réconfortants messages. Hélas ! l'automne arriva sans que l'ennemi eût déguerpi; et, à l'époque habituelle de la rentrée d'octobre, se posa, pour la première fois, la question de la réouverture des Universités.

A Liège; où les locaux étaient occupés par les Allemands, il y avait une impossibilité matérielle à la reprise des leçons.

A Louvain... ce nom, encore éclairé après quatre années par les rougeurs de l'incendie de la Bibliothèque de l'*Alma Mater*, ce nom tragique dit tout.

A Bruxelles, le Conseil d'administration de l'Université, alors présidé par feu M. le Dr Rommelaere, constata : l'absence de beaucoup de professeurs, retenus soit par leurs devoirs patriotiques, soit par l'impossibilité où ils se trouvaient de rentrer dans leurs foyers; l'absence de la majorité des élèves pour les mêmes raisons; l'impossibilité surtout pour les uns et pour les autres de posséder la liberté d'esprit nécessaire, soit pour donner des leçons, soit pour les écouter.

La réouverture fut différée à une date indéterminée. Nul ne songeait alors à un ajournement qui aurait laissé les auditoires déserts pendant plusieurs années; on vivait d'espoirs très prochains; on était toutefois bien résolu dès lors à ne pas ouvrir les portes de l'Université avant l'heure de la délivrance.

L'Université de Gand prit à son tour la même décision que ses trois sœurs, inspirée, comme elles, par un même sentiment de dignité patriotique.

* * *

Depuis lors, les Universités *belges* (je ne range pas parmi elles naturellement la création germano-activiste de Gand) ont protesté par le silence contre la destruction de toutes nos libertés nationales; elles ont suivi l'exemple des journaux dignes de ce nom qui n'ont plus voulu paraître sous le régime empoisonneur d'une censure étrangère; elles ont, à leur tour, été imitées par nos magistrats lorsque ceux-ci sont descendus, cette même année, de leurs sièges, le

jour où il leur est devenu impossible d'accomplir leur mission avec l'indépendance qui leur est nécessaire.

Aux bons citoyens qui se demandent s'il n'eût pas convenu de reprendre les cours universitaires, je pose une simple question : Que diriez-vous si les membres des cours et tribunaux belges avaient repris leurs fonctions, si les journaux belges avaient reparu, sans avoir obtenu de l'occupant, ni les uns ni les autres, la liberté de leur action ? Vous blâmeriez, j'en suis certain, leur nouvelle attitude. Pourquoi donc critiquez-vous celle des Universités qui sont restées fidèles au même idéal que les magistrats et les journalistes : la liberté ?

Si, depuis quatre années, nos établissements d'enseignement supérieur ont été fermés, ce n'est pas qu'ils n'aient été l'objet de propositions de la part du gouvernement d'occupation. Janus à deux visages, c'est le sourire aux lèvres qu'il a convié les dirigeants des Universités à reprendre leurs cours comme si rien d'anormal ne s'était passé et ne se passait. Nulle part, il n'a réussi à ébranler le front spontanément formé en 1914. Et ce fut un beau et réconfortant spectacle que celui de cet accord des deux Universités libres patriotiquement unies, quoique fondées jadis en opposition l'une à l'autre, et des deux Universités de l'Etat, celle de Gand dont deux des maîtres les plus renommés ont expié, par un internement prolongé en Allemagne, le crime d'avoir résisté aux volontés de l'autorité germanique; celle de Liège qui, à l'invitation de reprendre les cours, répondit en 1916 par une déclaration dont nous reproduisons les termes parce qu'ils donnent exactement et complètement, à côté de raisons plus spécialement locales, les motifs généraux qui ont amené nos Universités à se taire :

« Le Conseil académique est d'avis, à l'unanimité, qu'il est moralement et matériellement impossible à l'Université de Liège de reprendre les cours au mois d'octobre prochain. »

En voici les raisons :

Le Conseil est parti de cette idée que l'intention de l'autorité occupante n'est pas de faire reprendre l'enseignement supérieur de l'Etat en apparence seulement. Il ne peut s'agir que de ranimer la vie académique dans des conditions suffisantes. L'Université ne pourrait se prêter à une réouverture des cours partielle et éphémère, au profit d'une infime minorité d'étudiants, avec un corps professoral incomplet, sans locaux ni matériel convenables et sans liberté.

I

Le manque d'élèves est patent. Le plus grand nombre de nos élèves, la partie la plus saine, la plus énergique, la plus intéressante de notre population d'étudiants fait vaillamment son devoir sous les drapeaux. Les étudiants étrangers sont expulsés ou prisonniers. Parmi nos élèves belges restés au pays, ceux qui habitent la campagne ou d'autres provinces ne pourraient se rendre journallement à Liège, comme jadis. La population serait réduite au petit nombre de jeunes gens demeurés en ville et dans la banlieue.

Combien y en aurait-il au total ? On dit que, depuis deux ans, les athénées et les collèges ont formé deux promotions de jeunes gens qui se destinent à l'Université et qu'on ne peut les laisser sans instruction. Il est hors de doute qu'un bon nombre de ces jeunes gens sont parvenus malgré tout à rejoindre l'armée belge et il est certain que d'entre ceux qui restent il en est peu qui se résoudraient à affronter la réprobation publique en passant le seuil de l'Université pour s'y créer une situation privilégiée à l'égard de leurs anciens compagnons. D'ailleurs, imposer à ces jeunes gens quelques mois d'attente n'est pas porter sérieusement atteinte à leurs intérêts.

II

Le corps professoral à son tour est mutilé.

Seize professeurs et six chargés de cours sont à l'étranger; deux professeurs sont décédés. De ceux qui sont restés en Belgique, quatorze annoncent leur intention de réclamer l'éméritat.

Le corps enseignant est tellement incomplet, qu'il n'y a pas une seule année d'études qui pourrait être organisée intégralement.

III

Les raisons relatives aux locaux et au matériel ont encore, à côté des précédentes, une valeur suffisante pour rendre impossible toute tentative sérieuse de réouverture.

Un grand nombre de locaux, ceux notamment des facultés de Philosophie et Lettres, de Droit, des Sciences, de la Faculté technique ont été dégradés et privés de leur matériel. Malgré toute la diligence que l'on pourrait apporter à la réparation des dommages, on ne saurait, dans les circonstances actuelles, remplacer les instruments des laboratoires, les pièces des collections, les livres dis-

parus : l'Université ne peut évidemment rentrer chez elle qu'après un état des lieux et un inventaire qui prendrait des mois. La reconstitution des collections des laboratoires ne peut se faire tant que les relations commerciales avec l'étranger ne sont pas rétablies. Comment reconstituer, en effet, le laboratoire de Physique, le laboratoire de Sidérurgie, dont les instruments ont été détruits, détériorés ou dispersés ?

Les importants laboratoires de Chimie de la Faculté des Sciences et de la Faculté technique sont privés d'un matériel précieux et indispensable. La réquisition du platine les met hors d'état de fonctionner. Ailleurs, ce sont les livres qui ont disparu, des collections de revues courantes et journalièrement utiles qui sont dépareillées. La Bibliothèque a beaucoup souffert. Non seulement il y règne un grand désordre, mais il y a des lacunes à combler. Un récolement général est à faire avant que les professeurs puissent s'en servir.

Les exercices pratiques, compléments indispensables à de nombreux cours, sont rendus extrêmement difficiles et impossibles. C'est ainsi que ceux des cours de géologie et de topographie comportent l'usage de cartes à grande échelle dont la vente et le prêt sont interdits. Les excursions obligatoires de la Faculté technique et de l'Ecole spéciale de commerce sont impraticables aujourd'hui. L'enseignement clinique de la médecine ne pourrait se faire. En effet, les cliniques chirurgicales et dermatologiques pour moitié, la clinique médicale dans sa totalité, de même que les cliniques oculistiques et oto-laryngologique, avec leurs policliniques qui assuraient la consultation gratuite réservée aux indigents et du même coup l'hospitalisation du matériel d'enseignement sont exclusivement réservées aux soldats de l'armée allemande et au personnel des chemins de fer. Pour que l'enseignement pût être requis, il faudrait que l'Hôpital de Bavière fût complètement évacué, que les portes en fussent largement ouvertes aux malades et aux étudiants. Il est difficile de croire que l'autorité militaire se passerait de ces locaux.

IV

A supposer l'Université matériellement rétablie, le régime de l'occupation militaire est incompatible avec la vie académique. C'est une condition essentielle de l'enseignement universitaire que d'être libre. Or, l'arrêté de M. le Gouverneur général du 26 juin 1915, qui permet l'inspection de toutes les écoles, suffit à lui seul pour paralyser la liberté de la parole.

Bâillonné dans sa chaire, le professeur est encore dans la ville comme en prison. Sans relations avec ses collègues et ses confrères,

sans communication d'aucune sorte avec le dehors, il ne peut recevoir les publications périodiques, ni les livres dont il a besoin.

Il faut reconnaître que l'enseignement supérieur n'est comparable à aucune administration publique. Il a, par sa nature, des exigences dont peuvent se passer la magistrature et les services administratifs. La liberté de l'expression de la pensée est une de ces exigences. La liberté de l'esprit en est une autre. Le travail intellectuel est malaisé déjà pour l'individu isolé, dans les temps où l'on est étreint par l'angoisse de la destinée de la Patrie.

Le travail en commun serait plus malaisé encore. Elèves et maîtres manqueraient de la liberté d'esprit qui fait les leçons profitables. C'est la gloire des universités d'avoir toujours revendiqué la liberté de l'enseignement. La dignité, l'honneur et la liberté de l'enseignement supérieur sont un bien international.

Si à notre tour nous les défendons, nous sommes certains de recevoir, dans tous les pays, l'approbation ouverte ou tacite des maîtres qui ont pleinement conscience de leur mission scientifique.

En résumé, la vie universitaire, si l'on entend ce mot dans le sens sérieux et positif qui lui convient, est impossible sous le régime de l'occupation militaire et particulièrement dans les conditions existantes à Liège. La guerre est la guerre. En vain, tenterait-on d'y faire renaître des institutions qui ne peuvent vivre que dans la paix et par la paix.

Ce courageux langage se passe de commentaires et de développements. Il dit tout.

* * *

Repoussé avec pertes de tous les côtés, l'ennemi s'est avisé alors d'un autre moyen, il a créé l'Université flamande de Gand, « pilier ouest de la culture germanique » en se flattant peut-être de l'espoir que les Universités belges allaient reprendre leurs cours pour éviter que la jeunesse se pressât dans les auditoires gantois. Le calcul, s'il a été fait, n'a pas abouti. De même que nos soldats ont marché de l'avant sans se laisser arrêter par les gaz asphyxiants, de même les Universités ont su résister à l'organisation délétère installée à Gand et à l'encercllement intellectuel dont le pays était menacé.

Elles ont eu l'honneur d'être l'objet des outrages de la presse allemande et de nos journaux censurés et stipendiés. La *Vossische Zeitung* n'a-t-elle pas écrit qu'un jour viendrait où l'on demanderait un compte sévère « aux hommes responsables » de leur obstination à maintenir fermées les Universités ? Et n'a-t-on pas traité de « criminels » les chefs de nos Universités ? N'a-t-on pas, aux sombres jours de l'hiver 1916-1917, dénoncé les professeurs des Universités

comme des chômeurs volontaires qu'on ferait bien d'expédier en Allemagne ?

Rien n'y a fait, sollicitations ou insultes se sont brisées contre l'inflexible résolution prise dès 1914 et maintenue, malgré la longueur et les vicissitudes de la guerre, avec une inébranlable fermeté et une confiance croissante dans l'avenir. Les Universités n'ont manifesté leur personnalité que dans deux circonstances, solennelles : en 1916, lorsqu'elles ont adressé au gouverneur général une protestation signée par plus de deux cents noms d'académiciens et de professeurs, contre l'abominable système de la déportation des chômeurs (ou pseudo-chômeurs) ; en 1918, lorsque deux d'entre elles au moins, à ma connaissance, ont protesté contre l'application du régime de la séparation administrative. Par ces protestations, elles ont incarné la conscience même de la nation.

« Plutôt périr que céder » ce fut la devise, m'a-t-on dit, des dirigeants de l'Université de Bruxelles, celle des autres aussi sans doute. A supposer que par un moyen quelconque l'occupant fût parvenu à la tuer, sa mort n'aurait pas été longue; et c'est plus vivante que jamais qu'on l'aurait vue renaître, avec d'autres hommes peut-être si ceux d'aujourd'hui avaient dû disparaître, mais avec les mêmes tendances, la même indépendance vis-à-vis du pouvoir, le même amour pour la liberté.

* * *

A l'heure présente, je ne songe pas à le nier, des « faits nouveaux » se sont produits : les jeunes gens qui atteignent aujourd'hui l'âge des études supérieures avaient quatorze ans au début de la guerre, on ne peut pas leur reprocher de ne pas s'être engagés alors dans l'armée; des examens ont eu lieu de l'autre côté du front; le pays commence à manquer de médecins, d'ingénieurs, de professeurs; la jeunesse risque de prendre dans l'oisiveté beaucoup de vices. Certes toutes ces considérations ont leur valeur : la suspension prolongée des cours est un mal; pour le pays ce n'est pas seulement ce que l'on appelle en industrie un « manque à gagner », c'est un danger véritable. Tout cela est anormal, je le concède; mais la guerre aussi est anormale, et il y aurait eu un mal autrement irréparable dans l'acceptation de l'esclavage intellectuel.

Se conformer aux nécessités, c'est de l'opportunisme, mais c'est quelquefois de la lâcheté et de la trahison.

Je vous entends, « père avant tout », vous écrire : « Tout cela est bel et bon, mais je souffre dans mes intérêts, l'avenir de mon fils est compromis et pendant ce temps on organise des études et des exa-

mens au front. Je le sais, j'en suis sûr. N'avez-vous pas le droit de faire de même, à moins que vous ne vouliez absolument créer un privilège pour ceux qui sont partis pendant que nous sommes restés ici, exposés à tous les dangers ? Tenez donc la balance égale en rétablissant ici les examens ! »

Vous n'y pensez pas, homme excellent, brave père de famille, pardon, brave n'est pas le qualificatif qui convient, je veux dire, animé des meilleures intentions vis-à-vis de vous-même et des vôtres. Oui, des examens ont été rétablis là-bas au cours de l'année 1918, et une trentaine de jeunes gens, la plupart élèves des derniers doctorats, ont obtenu leur diplôme final. Qu'il y ait un détriment à subir pour ceux de nos jeunes gens qui n'ont pas pu rejoindre l'armée, personne ne le conteste; et le nécessaire sera fait, croyez-le bien, pour que, dans la mesure du possible, le temps perdu par eux soit regagné.

Mais il faut ici mettre les choses en balance. Jeunes gens qui vous trouvez ici, il faut compter les vies sacrifiées, les membres mutilés, les carrières brisées de ceux qui nous défendent avec tant d'héroïsme. Que sont vos risques et vos souffrances en présence des leurs ? Regrettez surtout de ne pouvoir être auprès d'eux.

Voyez-vous, la Belgique en ce moment représente ce qu'il y a de plus douloureux et de plus élevé dans notre humanité. Elle est offerte en holocauste sur l'autel des nations. Ce n'est pas de la liberté, et de la carrière, et des convenances des individus qu'il s'agit aujourd'hui, c'est de la liberté des nations, de la fraternité des peuples. Et voici que le plus humble d'entre eux, le plus paisible, le moins belliqueux, souffre et meurt pour l'idée nouvelle. Devant une pareille tragédie, devant cette sanglante rédemption, de grâce, ne parlez pas d'intérêts égoïstes et personnels.

Restez donc fermés, asiles de notre jeunesse patriotique, qui avez sauvé par votre attitude la dignité de vos maîtres et la liberté de la pensée; demain vous ouvrirez toutes larges vos portes à nos héros ! Nous sommes assurés que si vous les avez tenues closes, ce n'est pas sans avoir, mûrement et souvent, pesé tous les arguments qui sollicitaient en des sens divers votre réflexion. Ne perdez pas pour vivre les raisons de vivre; ne renoncez pas à la veille de la victoire, désormais prochaine et éclatante, au fruit de vos sacrifices; continuez à mériter les éloges que vous décernait il y a deux ans, M. Carton de Wiart, parlant à Paris lorsqu'il envoyait au nom du gouvernement : « Aux Belges de la Belgique captive l'ardeur de son admiration », notamment « à ces professeurs qui résistent à de lourdes tentatives de séduction, refusant d'ouvrir leurs cours, ne voulant pas d'une science asservie ». Bien que vos leçons aient été

interrompues, vous avez cependant donné pendant ces quatre années de grands enseignements; vous avez en vous faisant proclamé que rien de matériel ne doit prévaloir contre l'idéal, idéal de la patrie, idéal de la liberté. Soyez respectueusement félicités par un des nombreux Belges qui vous approuvent; car vous avez compris, dès le premier jour, et persisté malgré tout, à croire que pour nos Universités, dans les circonstances actuelles :

« Seul le silence est grand, tout le reste est faiblesse. »

Parmi ceux qui liront les lignes qui précèdent n'en est-il pas auxquels la réédition du texte de cette brochure clandestine paraîtra inopportune ? Pourquoi rappeler ces souvenirs de la guerre ? Ne songeons qu'aux œuvres de la paix ! » A ceux qui penseraient ainsi je dirai : Le peuple belge ne demande qu'à travailler en paix — mais il ne doit pas oublier les leçons du passé — et même ceux qui pardonnent doivent pourtant se souvenir !

La Passion de la Justice

PAR

HENRI ROLIN

Conseiller à la Cour de cassation
Professeur à l'Université de Bruxelles
Membre correspondant de l'Académie royale de Belgique.

Discours prononcé à la Séance de rentrée de l'Institut des Hautes Études de Belgique, le 25 octobre 1924

Quand Bonaparte était en Egypte, les grands cheiks se trouvaient un jour réunis chez le général. Un officier vint rapporter qu'une bande d'Arabes avaient saccagé un petit village à la lisière du désert et y avaient tué un paysan. Bonaparte, que les indigènes appelaient « Sultan Kébir », c'est-à-dire « Père du feu », manifesta une vive indignation. Sur-le-champ, il ordonna à l'officier d'emmener trois cents cavaliers, de poursuivre les pillards et de leur infliger un châ-timent exemplaire. « Pourquoi tant de bruit? s'écria l'un des cheiks, en riant. Parce que ces Arabes ont tué un misérable? Etait-il, Sultan Kébir, ton parent? » — « Cheik, répliqua Bonaparte, tous ceux que je gouverne sont mes enfants, et la puissance ne m'a été donnée que pour défendre leurs droits. » Les cheiks s'inclinèrent et dirent ensemble : « Tu parles comme le Prophète! » (1).

(1) LAS CASES, *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. 1^{er}, pp. 240-241. Bruxelles, 1828. — *Œuvres de Napoléon I^{er} à Sainte-Hélène*, t. XXIX de la *Correspondance inédite*, p. 585. Paris, 1869.

Cette anecdote montre non seulement l'habileté du « Mahomet d'Occident... pâle sous ses longs cheveux noirs » (1), mais aussi sa merveilleuse intuition, son sens de la perspective historique.

Le voilà, au seuil de l'Orient, au moment où, des flancs de la Révolution va sortir le xix^e siècle. Il représente, aux yeux du monde et de l'avenir, la France et l'Europe nouvelle. Quelle est l'idée dont il couvre sa politique? Quel est le mot qu'il inscrit en quelque sorte sur ses drapeaux? C'est : « JUSTICE ». Ce que la Révolution, dont il tenait l'épée, apportait d'essentiel et annonçait à tous les hommes, c'était — il le saisissait admirablement — une *Justice nouvelle*, différente de celle de l'Ancien Régime.

Eh quoi, direz-vous, la Justice n'est-elle pas supérieure aux contingences, toujours identique à elle-même?

Je pense que depuis la fin du xviii^e siècle, le juste et l'injuste sont — s'il m'est permis de dire ainsi — « sentis » autrement qu'avant la Révolution. Je voudrais rappeler qu'une passion nouvelle de la justice s'est emparée de l'âme des hommes, montrer l'importance capitale de ce renouveau, faire voir qu'il a précédé de loin l'apparition des doctrines modernes sur le fondement premier du droit; et j'espère vous faire admettre qu'ici, comme en bien des choses, le sentiment est l'essentiel, et qu'il a le pas sur toute théorie.

Tel est le vaste sujet dont je compte vous entretenir. Si je n'envieais que son immensité et l'insuffisance de mes moyens, certes, je n'oserais l'aborder. Mais l'auditoire devant lequel j'ai l'honneur de parler n'est pas indifférent à ces grands problèmes. Alors, je reprends courage : le besoin de voir plus de justice répandue dans le monde est votre grand souci; en prenant pour matière de ce discours la passion de la justice, je vous parle de votre propre cœur.

Il n'est guère difficile d'indiquer ce qu'on pourrait appeler l'âme de la justice de l'Ancien Régime; elle répondait à un *système*, bien défini et solidement constitué.

Il avait des origines lointaines. Il dérivait de la tradition biblique, d'une part, et, d'un autre côté, du droit romain de Byzance, dont les maximes autoritaires avaient été reprises par les légistes de la monar-

(1) V. HUGO, *Les Orientales*, « Lui ».

chie capétienne. Par cette double source, il se rattachait aux anciennes civilisations du Proche-Orient.

Le trait essentiel, c'est que la justice était conçue, dans ce système, comme naissant d'un commandement, prononcé par un Maître. Les hommes recevaient ainsi la justice d'en haut. C'était Dieu ou c'était le Roi qui énonçait, puis appliquait, les règles du juste et de l'injuste. Les hommes n'avaient qu'à obéir. *Toute justice émane du Roi*, disaient les jurisconsultes. L'autorité du Roi, elle-même, venait de Dieu. Le système était, ainsi, doublement autoritaire. A la volonté royale était superposée la volonté divine. La source de la justice était, supposait-on, en dehors et au-dessus des justiciables.

Ce sont là des notions abstraites. Pour nous rendre compte des réalités d'ordre moral qu'elles recouvraient, consultons un auteur, fort bel écrivain d'ailleurs, qui incarne en quelque sorte l'esprit de l'Ancien Régime : Joseph de Maistre.

On recourt fréquemment, dans le conflit des doctrines, à une stratégie savante : quand une thèse philosophique ou politique éveille des défiances ou rencontre de l'hostilité, on a soin de la présenter sous des dehors engageants, on cherche pour ainsi dire à endormir la vigilance de ses adversaires.

Joseph de Maistre dédaignait ces habiletés. Fils d'un magistrat de l'Ancien Régime, jurisconsulte lui-même, il porte en lui l'âme de l'ancien droit. Assurément, il est animé des sentiments d'un émigré : on a l'impression qu'il « exagère ». Au fond, il s'est borné à donner plus de relief à des manières de voir et de sentir en parfaite harmonie avec le système théologique et autoritaire dans lequel il avait foi. Il n'est guère aimé de ses coreligionnaires, plus diplomates que lui : cet enfant terrible cause aux siens une certaine gêne.

Depuis le xix^e siècle, la peine de mort révolte bien des consciences. Le jeune et généreux Beccaria soutenait, dès 1764, qu'elle est inutile. Ecoutez Joseph de Maistre, dans le cinquième entretien des *Soirées de Saint-Pétersbourg* :

« Oui, sans doute, l'une et l'autre justice ne punissent que pour corriger ; et toute peine, *excepté la dernière*, est un remède : mais la dernière *est la mort*. Toutes les traditions déposent en faveur de cette théorie, et la fable même proclame l'épouvantable vérité.

Là, Thésée est assis et le sera toujours (1).

« Ce fleuve qu'on ne passe qu'une fois; ce tonneau des Danaïdes, *toujours* rempli et *toujours* vide; ce foie de Tytie, *toujours* renaissant sous le bec du vautour qui le dévore *toujours*; ce Tantale, *toujours* prêt à boire cette eau, à saisir ces fruits qui le fuient *toujours*; cette pierre de Sysiphe, *toujours* remontée et poursuivie; ce cercle, symbole éternel de l'éternité, écrit sur la roue d'Ixion, sont autant d'hiéroglyphes parlant, sur lesquels il est impossible de se méprendre (2). »

Saisit-on ce qu'il y a là, dans le ton, d'*inexorable*?... Mais on pourrait dire que la peine de mort existe encore dans nos lois et qu'elle est appliquée dans plusieurs des pays les plus civilisés... Poursuivons.

La seule hypothèse d'une erreur judiciaire, particulièrement en matière criminelle, nous inspire un trouble profond. Ne vous sentez-vous pas prêts à tout tenter pour sauver l'innocent? Ecoutez Joseph de Maistre.

Il ne croit pas à l'innocence de Calas. Mais « laissons là Calas, écrit-il. Qu'un innocent périsse, c'est un malheur comme un autre, c'est-à-dire, commun à tous les hommes. Qu'un coupable échappe, c'est une autre exception du même genre. Mais toujours il demeure vrai, généralement parlant, qu'il y a sur la terre un ordre universel et visible pour la punition temporelle des crimes... Comme il est très possible que nous soyons dans l'erreur lorsque nous accusons la justice humaine d'épargner un coupable, parce que celui que nous regardons comme tel ne l'est réellement pas; il est, d'un autre côté, également possible qu'un homme envoyé au supplice pour un crime qu'il n'a pas commis, l'ait réellement mérité par un autre crime absolument inconnu. Heureusement et malheureusement, il y a plusieurs exemples de ce genre prouvés par l'aveu des coupables; et il y

(1)

*Sedet aeternumque sedebit
Infelix Theseus.*

(VIRG., Aen., VI, 617-618.)

(2) *Les Soirées de Saint-Pétersbourg, ou Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence*, par le comte JOSEPH DE MAISTRE, t. 1^{er}, cinquième entretien, p. 211. Bruxelles, Goemaere, 1853.

en a, je crois, un plus grand nombre que nous ignorons. Cette dernière supposition mérite surtout grande attention (1) »...

Apercevez-vous le lien entre le système théologique et autoritaire et de tels sentiments? Quand on croit, comme Joseph de Maistre, l'Univers gouverné par un Maître juste et tout-puissant, on est conduit, par la logique et par devoir d'obéissance, à considérer tout ce qui arrive comme juste au fond. La *révolte* est abolie et, avec elle, l'*indignation*, qui est un des plus précieux ressorts de l'âme.

La torture et la mort précédée de tortures sont considérées, depuis le dernier quart du XVIII^e siècle environ, comme des institutions intolérables. Joseph de Maistre y voit naturellement de simples applications de « cette divine et terrible prérogative des souverains : la *punition des coupables* ». C'est elle qui rend nécessaire l'office du bourreau. « Un signal lugubre est donné. » On vient avertir l'exécuteur « qu'on a besoin de lui : il part; il arrive sur une place publique couverte d'une foule pressée et palpitante. On lui jette un empoisonneur, un parricide, un sacrilège : il le saisit, il l'étend, il le lie sur une croix horizontale »... Je vous ferai grâce des détails qui suivent, des « os qui éclatent », des « membres fracassés », des « hurlements ». Ce tableau inspire à Joseph de Maistre une sorte d'enthousiasme : « Toute grandeur, toute puissance, toute subordination, s'écrie-t-il, repose sur l'exécuteur : il est l'horreur et le lien de l'association humaine. Otez du monde cet agent incompréhensible, dans l'instant même, l'ordre fait place au chaos, les trônes s'abîment et la société disparaît. Dieu, qui est l'auteur de la souveraineté, l'est donc aussi du châtiment : il a jeté notre terre sur ces deux pôles, *car Jehovah est le maître des deux pôles, et sur eux il fait tourner le monde* (2). »

Page terrible, mais rigoureusement logique! Si ceux qui ont toute la puissance sont en même temps les dispensateurs de toute la justice, tout l'ordre social repose sur leur autorité. Qu'on ne s'insurge contre rien : les insurgés ont toujours tort! Voilà où l'on aboutit forcément quand on place la justice hors du cœur des hommes, hors de la conscience, quand on en fait une puissance cosmique : dès lors, tout ce qui *est, est juste*, parce que tout *doit* être juste.

(1) *Ibid.*, Premier entretien, p. 38.

(2) *Ibid.*, p. 34-36.

Par exemple, la guerre. Joseph de Maistre admire particulièrement la manière dont elle se faisait sous le règne de Louis XIV. « C'était un magnifique spectacle que celui de voir tous les souverains d'Europe, retenus par je ne sais quelle modération impérieuse, ne demander jamais à leurs peuples, même dans le moment d'un grand péril, tout ce qu'il était possible d'en obtenir : ils se servaient doucement de l'homme »... « Les fonctions du soldat, dit-il encore, sont terribles; mais il faut qu'elles tiennent à une grande loi du monde spirituel... La terre entière, continuellement imbibée de sang, n'est qu'un autel immense où tout ce qui vit doit être immolé sans fin, sans mesure, sans relâche, jusqu'à la consommation des choses, jusqu'à l'extinction du mal, jusqu'à la mort de la mort... » Et la conclusion est fatale. Elle prend chez Joseph de Maistre les allures d'un hymne :

« La guerre est divine en elle-même, puisque c'est une loi du monde.

« La guerre est divine par ses conséquences d'un ordre surnaturel, tant générales que particulières. » Il les indique et reprend :

« La guerre est divine dans la gloire mystérieuse qui l'environne, et dans l'attrait non moins inexplicable qui nous y porte.

« La guerre est divine dans la protection accordée aux grands capitaines, même aux plus hasardeux...

« La guerre est divine par la manière dont elle se déclare....

« La guerre est divine dans ses résultats (1) »...

C'est là une thèse qu'il sera évidemment difficile de nous faire admettre.

N'est-il pas surabondamment démontré que le sentiment moderne, sur les choses qui concernent le juste et l'injuste, est profondément différent du sentiment ancien?

Le *système* de Joseph de Maistre, qui reflète la pensée de l'Ancien Régime, conduit non seulement à justifier tout l'ordre social existant, mais conduit encore à trouver juste tout l'ordre de la nature.

Le 1^{er} novembre 1755, un événement analogue à ceux qui se sont produits de nos jours à San Francisco et à Yokohama, un tremblement de terre, suivi d'un raz de marée et d'un incendie, détruisit de fond en comble Lisbonne et y fit périr environ 40,000 personnes.

(1) *Ibid.*, t. II, Septième entretien, pp. 20-27.

Cette catastrophe eut beaucoup de retentissement dans le monde des esprits. On se demanda si, vraiment, la justice régnait dans la nature. Voltaire...

Ici, je m'arrête un instant. Je ferai bien, je le sens, en vous faisant part de l'avertissement donné par Joseph de Maistre aux lecteurs de Voltaire : « L'admiration effrénée dont trop de gens l'entourent, écrit-il, est le signe infailible d'une âme corrompue. Qu'on ne se fasse point illusion : si quelqu'un, en parcourant sa bibliothèque, se sent attiré par les *Œuvres de Ferney*, Dieu ne l'aime pas (1). » Je souhaite que ces bonnes paroles puissent encore vous être profitables... Quant à moi, je dois l'avouer, je les ai connues trop tard : j'avais lu Voltaire!

En 1751, lorsqu'il se trouvait chez M^{me} la marquise de Bareith, sœur du roi de Prusse, il avait écrit un *Poème en quatre parties* sur la *Loi naturelle*. Il y mettait en doute la justice de l'Église :

*Un doux inquisiteur, un crucifix en main,
Au feu par charité fait jeter son prochain,
Et, pleurant avec lui d'une fin si tragique,
Prend pour s'en consoler son argent qu'il s'applique,
Tandis que de la grâce ardent à se toucher
Le peuple en louant Dieu danse autour du bûcher.*

Mais la justice divine, Voltaire ne la mettait pas encore en doute :

L'Univers est un temple où siège l'Eternel (2).

Dans le *Poème sur le désastre de Lisbonne en 1755*, le ton est autre, il exprime de l'étonnement :

*Direz-vous, en voyant cet amas de victimes :
« Dieu s'est vengé, leur mort est le prix de leurs crimes » ?
Quel crime, quelle faute ont commis ces enfants
Sur le sein maternel écrasés et sanglants ?
Lisbonne qui n'est plus eut-elle plus de vices
Que Londres, que Paris plongés dans les délices !
Lisbonne est abymée, et l'on danse à Paris !*

(1) *Ibid.*, t. 1^{er}, Quatrième entretien, p. 154.

(2) *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XII, 1785. Poèmes et discours en vers, pp. 94-95.

Il concluait cependant dans une attitude de soumission :

« *Un jour, tout sera bien* », voilà notre espérance,
« *Tout est bien aujourd'hui* », voilà l'illusion.

.....
Je ne fais que souffrir, et non pas murmurer (1).

Pour de Maistre, tout est juste.

« Sans doute, réplique-t-il avec humeur, qu'il y avait des enfants à Lisbonne, comme il y en avait à Herculanium, l'an soixante et dix-neuf de notre ère; comme il y en avait à Lyon quelque temps auparavant, ou comme il y en avait, si vous le voulez, au temps du déluge... Ne traitons jamais deux questions à la fois. *La ville a été punie à cause de son crime, et sans ce crime elle n'aurait pas souffert.* Voilà une proposition vraie et indépendante de toute autre. Me demanderez-vous ensuite *pourquoi les innocents ont été enveloppés dans la même peine?* C'est une autre question à laquelle je ne suis nullement obligé de répondre. Je pourrais avouer que je n'y comprends rien, sans altérer l'évidence de la première proposition. Je puis aussi répondre que le souverain est dans l'impossibilité de se conduire autrement, et je ne manquerais pas de bonnes raisons pour l'établir (2). »

En somme, Joseph de Maistre a tenu ses regards obstinément fixés sur le passé; il est resté prisonnier du système qu'il a défendu avec tant d'éclat. Aux idées et aux événements de son temps, il a compris peu de chose : il estimait que la philosophie du XVIII^e siècle formerait aux yeux de la postérité « une des plus honteuses époques de l'esprit humain » (3). Dans la Révolution française, il voyait ce qu'y apercevait Bonald : « le mal élevé à sa plus haute puissance » (4). A ses yeux, la république française était « un météore » (5) et il affirmait que la France ne pourrait jamais vivre sous un gouvernement répu-

(1) *Ibid.*, pp. 117-118 et 124-125.

(2) *Soirées de Saint-Petersbourg*. Quatrième entretien, édition citée, t. 1^{er}, pp. 165-168.

(3) *Ibid.*, Cinquième entretien, p. 208.

(4) DE BONALD, *Pensées diverses*. Paris, 1817, p. 78.

(5) JOSEPH DE MAISTRE, *Considérations sur la France*. Bruxelles, Goemaere, 1852, p. 54.

blicain, parce qu'« il ne peut exister une grande nation libre » (1) sous un tel régime. Quand on citait l'exemple de l'Amérique, il éprouvait quelque agacement : il l'appelait « cet enfant au maillot » (2). Il prophétisait : « Je ne crois point à la stabilité du gouvernement américain... les établissements particuliers de l'Amérique anglaise ne m'inspirent aucune confiance... On a choisi l'emplacement le plus avantageux sur le bord d'un grand fleuve, on a arrêté que la ville s'appellerait *Washington*... On pourrait gager mille contre un que la ville ne se bâtera pas, ou qu'elle ne s'appellera pas *Washington*, ou que le Congrès n'y résidera pas (3).

N'insistons pas. Contentons-nous de dire que la justesse des prédictions de Joseph de Maistre donne l'exacte mesure de la justesse de ses opinions.

On se tromperait, cependant, si l'on condamnait *sans aucune réserve* le système qu'il a défendu. On se trompe presque toujours quand on condamne *absolument* une doctrine qui a duré vingt siècles. En un sens, et jusqu'à un certain point, la durée, qui est une épreuve, est aussi une preuve ou une demi-preuve. Elle est du moins un indice de ce que la doctrine avait *quelque chose de bon*, de ce qu'elle renfermait une part de cette vérité d'ordre inférieur qu'on appelle *vérité pragmatique*... Respectons les vieilles demeures où, pendant longtemps, a brûlé le foyer de l'homme, où il a beaucoup pensé et pleuré, où il a cru qu'il séjournerait toujours.... et n'oublions pas que l'antique système théologique et autoritaire a rendu à la civilisation un service immense : quand l'ordre était le premier des besoins, quand c'était un bien difficile à obtenir et à garder, au milieu du chaos des époques barbares, ce système a aidé à conquérir et à assurer l'ordre, à consolider le pouvoir. Le mal est venu de l'excès du bien. Finalement, le *système* a constitué une armature rigide. Non seulement il justifiait toutes les répressions, mais il en supprimait l'occasion : les justiciables s'habituèrent, à la longue, à croire que l'autorité avait toujours raison. La justice semblait réduite aux formules des commandements de l'Eglise ou de la Monarchie. Quand il aurait fallu s'indigner,

(1) *Ibid.*, p. 45.

(2) *Ibid.*, p. 49.

(3) *Ibid.*, p. 81.

résister aux injustices, les masses demeuraient inertes. Cette passivité était le fruit ultime du « système ».

Elle explique la longue patience du peuple, qui attendit près de cent ans. Car les abus étaient grands dès 1700.

Elle explique aussi, cette passivité devenue pour ainsi dire une seconde nature, bien des faits postérieurs au début de la Révolution. Elle persista longtemps, comme l'a noté un historien aussi perspicace qu'éloquent, Edgar Quinet. Vous le savez, les odieux massacres de septembre 1792 furent entourés d'un simulacre de légalité. A la porte des prisons, on voyait siéger des hommes ceints de l'écharpe tricolore, on apercevait des registres, une apparence de tribunal. Dans les cours, c'était une boucherie. Or, Paris demeura muet. La population qui venait de fonder la liberté, au cours de journées héroïques, parut acquiescer. Comment expliquer ce silence? « Ceci, écrit E. Quinet, tient à une cause qui reparait souvent dans la Révolution. Quand la peur entrait dans les âmes, alors, sous la France nouvelle, reparaisait aussitôt le tempérament de l'ancienne France, sourd aux cris des victimes, passif à toutes les fureurs, pourvu qu'elles parussent ordonnées par un pouvoir que l'on savait résolu, et dont on connaissait la force pour l'avoir éprouvée. Les Français, sous l'Ancien Régime, étaient restés patients aux iniquités qui avaient frappé leurs yeux. « Laissez passer la justice du Roi! » A ces mots, les fronts se courbaient, les plus gens de bien gardaient le silence, ou peut-être ils approuvaient; cela avait duré des siècles (1). »

Mais enfin, les temps étaient venus de la justice nouvelle. On n'en saisit pas toujours du premier coup le caractère, parce qu'on le cherche trop dans les idées, dans des principes abstraits. Les grandes choses ne se laissent guère enfermer dans ces petites définitions, qui sont si chères aux pédants... On ne se trouve plus en présence d'un *système* vieilli et arrêté, mais devant quelque chose de neuf et de vaste, qui se forme et s'esquisse, d'abord confusément. On songe aux premières mesures d'une grande symphonie, d'inspiration nouvelle, où le compositeur semble d'abord chercher sa voie, en attendant que le thème se dessine...

(1) *La Révolution*, par EDGAR QUINET, 4^e édition, 1866; t. 1^{er}, pp. 386-387.

Procédons avec méthode et considérons d'abord les faits.

Dès la seconde moitié du xviii^e siècle, se produisent en France et hors de France des événements symptomatiques. C'est un publiciste isolé, tel Voltaire, qui prend généreusement la défense d'innocents, dont il essaie de réhabiliter la mémoire, ou qu'il sauve, comme les Sirven. C'est le mouvement antiesclavagiste, commencé en Amérique et continué en Angleterre. C'est la France de La Fayette qui vole au secours des insurgés américains. Ce sont ces insurgés eux-mêmes qui, en résistant à la tyrannie du gouvernement métropolitain, fondent la République des Etats-Unis.

Les plus belles journées de la Révolution apparaissent alors sous leur vrai jour, comme les manifestations particulières d'un esprit général, comme des maillons dans une chaîne.

Poursuivons notre effort de synthèse et groupons en une gerbe des faits cueillis çà et là, après la Révolution. On pourrait d'ailleurs en ajouter beaucoup d'autres.

Rappelez-vous les généreuses campagnes menées pour faire rendre justice à des populations persécutées, Juifs de l'Europe orientale, Arméniens, noirs des colonies, ou à des individus — tel Dreyfus, irrégulièrement et injustement condamné. Songez aux révolutions faites pour conquérir la liberté. Songez à ces *interventions* fameuses, comme celle des alliés de 1827 en faveur de l'indépendance hellénique. Enfin, n'avons-nous pas vu, il y a dix ans, l'*intervention* la plus gigantesque que l'Histoire connaisse, celle des nations qui se rangèrent successivement à côté de la Belgique et des premiers alliés?

Tous ces glorieux efforts, tous ces sacrifices, toutes ces morts héroïques, et parmi elles, celles de nos martyrs au cours de la grande guerre, ont leur racine dans un sentiment unique. Fleurs magnifiques, écloses et épanouies sur cette tige haute et droite qu'est la Justice!

Oui, *intervenir* fait partie de son essence même. Elle naît, dirais-je volontiers, quand, en présence d'un conflit, les tiers désintéressés cessent d'être des spectateurs et prêtent main-forte à celui qu'un agresseur menace. Elle est, sociologiquement, une variété de l'*entraide*, celle qu'accorde l'homme contre l'homme lui-même. Le xix^e siècle et le nôtre peuvent être appelés l'*époque des interventions*.

Ce serait une grave erreur de croire qu'elles ne consistent que dans des manifestations tumultueuses. Le recours à la violence n'est qu'un

remède extrême, dont l'emploi doit être d'autant plus rare que les lois sont mieux faites et mieux appliquées. Notre époque n'est d'ailleurs pas aussi chaotique que le lui reprochent parfois les esprits réactionnaires. Elle a su canaliser le fleuve impétueux de la justice populaire et régulariser son cours. Qu'est-ce que l'institution du jury, sinon une organisation qui abandonne le jugement des causes les plus graves au sentiment des citoyens préalablement éclairés par des débats solennels? Qu'est-ce que le régime électif et parlementaire, sinon un procédé qui détourne la foudre des révolutions et la rend inoffensive, en réalisant un changement de politique par l'effet d'un simple changement de ministère? N'est-il pas, en définitive, ce régime, un moyen de soumettre la législation elle-même aux exigences du sentiment populaire sur le juste et l'injuste?

On le répète à satiété, notre époque est une ère de découvertes et d'inventions qui ont énormément accru le savoir et la puissance de l'homme. C'est vrai. Mais on ajoute souvent que le progrès moral n'a pas suivi les perfectionnements matériels. On oublie que l'inspiration morale de notre temps n'est inférieure à celle d'aucun siècle précédent.

Ce siècle est grand et fort, un noble instinct le mène,

a dit un grand poète. Cet instinct, c'est l'instinct de justice. Nous vivons à l'ère de la justice, d'une justice qui est désormais l'œuvre des justiciables eux-mêmes et qu'ils réalisent en s'inspirant de leur sentiment propre (1).

Ce sentiment moderne de la justice, vous l'avez en vous, et c'est pour cela que vous me comprenez. Les mots, rapides évocateurs d'images, établissent en quelque sorte une communication télégraphique entre les intelligences; mais ils ne font que désigner les senti-

(1) Ce serait une erreur de croire qu'en substituant, à un commandement, un sentiment, on a eu le tort de remplacer quelque chose de net par quelque chose de confus. On n'est jamais parvenu à définir clairement l'idée ou le principe abstrait du juste. Les commandements de l'autorité, qui étaient censés en être l'expression, n'excluaient d'ailleurs pas l'arbitraire. D'autre part, la justice est bien quelque chose de complexe : c'est un « faisceau de tendances » (voyez notre *Initiation juridique*, éd. de l'Université de Bruxelles, 1923, n^{os} 86 à 104.) Le sentiment général fournit cependant à la justice une base ferme, parce qu'il répond à une *moyenne*. Il est extrêmement difficile aux individus et aux groupes de s'en écarter beaucoup ou longtemps.

ments; ils ne les font pas naître instantanément; ils ne les font pas connaître. Vous ne m'entendriez pas, si vous ne devinez la « volupté de conscience » du magistrat qui, par l'étude minutieuse d'un dossier criminel, aperçoit l'erreur dont la découverte sauve un accusé et empêche une condamnation inique. Vous ne m'entendriez par si vous ne saviez par vous-mêmes et avant que j'aie dit un mot, la brûlante amertume de l'injustice subie — souvenez-vous du 4 août 1914, de miss Cavell condamnée, du coulage du *Lusitania* — si vous ne connaissiez aussi la joie ineffable et l'enthousiasme de la justice enfin triomphante — rappelez-vous l'été et l'automne de 1918, quand nous mesurions chaque jour l'avance prodigieuse des alliés, et notre délire, quand nous avons vu défiler dans nos rues ces justiciers si beaux sous leurs casques, les nôtres revenant de l'Yser!

Mais il ne suffit pas d'éprouver des émotions, quelque profondes qu'elles puissent être. Il faut s'efforcer de saisir le rapport entre les émotions et les idées, et, plus spécialement, entre le sentiment moderne de la justice et les doctrines, entre la justice de la Révolution et les croyances des hommes de 1789.

Il existe à cet égard un curieux contraste entre leur audace dans l'action et la « timidité d'esprit » que leur a reprochée Edgar Quinet.

Leurs actes sont d'une extrême hardiesse. Ils dépassent pour ainsi dire d'emblée les conceptions des philosophes du XVIII^e siècle qui, en général, se bornaient à attendre des réformes de la monarchie. Les hommes de la Révolution proclament le principe de la souveraineté populaire, — que le peuple avait d'ailleurs, spontanément, commencé à exercer. Ils entrent de plain-pied dans la démocratie, c'est-à-dire dans le régime où la Nation se gère en arbitre souverain du juste et de l'injuste.

La philosophie qui répond logiquement à ce régime, la philosophie qui est en concordance entière avec lui, c'est celle qui considère la justice comme l'œuvre des hommes, comme une émanation de leur conscience, comme née dans l'âme populaire. Le peuple alors — et j'entends par là, naturellement, le peuple tout entier, sans distinction de classes, la Nation — fonde le droit en souverain qui ne dépend à aucune autorité en dehors de lui-même.

Cette conception n'est ni celle des hommes de 1789, ni celle des hommes de 1793.

Surpris par les événements, entraînés plus loin que les philosophes n'avaient prévu, et ayant d'ailleurs bien autre chose à faire qu'à philosopher et à construire un nouveau système, ils sont restés engagés à demi dans le système de l'âge précédent. On l'a remarqué souvent, ils ont, en droit public, substitué simplement la Nation au Roi; la Nation a hérité de la souveraineté royale, avec tous ses attributs. En philosophie, les hommes de la Révolution ont procédé de même. Ils ont mis la Nation à la place du Roi. Mais ils ne l'ont pas mise à la place de Dieu. Ils ont considéré la Nation comme exerçant son rôle d'arbitre de la justice, sous l'autorité plus ou moins lointaine, plus ou moins vague, je le veux bien, de la Divinité, mais sous une autorité. Ils croyaient encore à l'existence de lois universelles et éternelles, à une justice cosmique; et cette justice était toujours, au fond, dans leur pensée, une justice révélée, sinon extérieurement, du moins intérieurement, et gravée en traits immuables dans la conscience de tous les hommes.

La démocratie, à l'époque de la Révolution, se détachait ainsi sur un fond de déisme et de droit naturel qui, philosophiquement, s'accordait assez mal avec elle. Cette doctrine du droit naturel, si chère aux hommes de la Révolution, n'avait, elle, rien de révolutionnaire! C'était une croyance métaphysique, teintée de religion, que l'Eglise avait empruntée à l'antiquité et avait, depuis longtemps, faite sienne. Au fond, tout cela ne différait pas *radicalement* du système de Joseph de Maistre : si l'autorité du Roi était renversée, celle de Dieu subsistait, comme souverain dispensateur et comme arbitre suprême de la Justice.

En d'autres termes, la pratique, c'est-à-dire la manifestation spontanée de la passion populaire de la Justice, l'exercice par le peuple de sa souveraineté absolue avait, à l'époque de la Révolution, devancé la théorie.

On est surpris de voir la persistance de ces conceptions, pendant la plus grande partie du XIX^e siècle.

Pour le constater, il suffit d'examiner ce qu'écrivaient et enseignaient aux environs de 1850 les hommes qui — à peu près à mi-chemin entre 1789 et nous — représentaient le mieux l'esprit de la Révolution.

J'en choisis deux, deux admirables enfants du peuple, Jules Mi-

chelet, fils d'un petit imprimeur ruiné, P.-J. Proudhon, fils d'un garçon tonnelier.

Charles Maurras a reproché à Michelet de « penser sans cerveau », de penser « avec son cœur » (1) — comme si, dans les choses d'ordre moral, dès qu'on s'occupe de l'homme, de son histoire et de sa psychologie, il était possible de penser *sans le cœur*, qui seul comprend les cœurs!

Trouvons-nous, chez Michelet, la doctrine qu'il aurait fallu pour justifier philosophiquement ce règne du sentiment général en matière de justice, qui était dans les actes depuis plus de cinquante ans?

Michelet est surtout préoccupé de comparer, à la justice de la Révolution, la justice de l'Eglise, et de montrer l'immense supériorité de la justice de la Révolution. Il voit « sur la scène » deux grands faits, deux principes, deux acteurs et deux personnes, le Christianisme, la Révolution. Entre eux, une seule ressemblance, la fraternité, que la Révolution possède aussi bien que le Christianisme. Pour le surplus, le Christianisme, c'est l'injustice. C'est l'injustice, parce qu'il a pour dogme essentiel la grâce et le salut par le Christ (2). Il faut avouer que dans cette polémique contre l'Eglise, Michelet avait la partie belle : il était facile de montrer l'incompatibilité du sentiment moderne de la justice avec la croyance dans le péché originel, dans la culpabilité héréditaire, dans la réversibilité des mérites. Mais Michelet, plus artiste que philosophe, se contente d'exprimer, en un style d'ailleurs inimitable, ce que lui révèle sa merveilleuse délicatesse d'impressions. Il ne se met pas en peine de rechercher, dans le système de l'Eglise, l'enchaînement des idées; il ne semble pas se rendre compte de ce que les croyances, qui le choquent à bon droit, sont une conséquence nécessaire du principe théologique. Aussi, emporté par son ardeur, dépasse-t-il la mesure et refuse-t-il au catholicisme jusqu'au bénéfice des circonstances atténuantes.

D'autre part, par un singulier retour, la conception de la justice du grand anticléricel a, au fond, un caractère religieux. Pour lui, la Révolution est un objet de foi. Il l'appelle « ce grand prophète »;

(1) *Romantisme et Révolution. Trois idées politiques. Chateaubriand, Michelet, Sainte-Beuve*, pp. 251-252.

(2) Voyez l'Introduction de *l'Histoire de la Révolution*, édition Lemerre, t. 1^{er}, pp. 58 à 66.

il défend son « credo de lumière » ; il voit en elle « l'avènement tardif de la Justice éternelle ». Il constate que la Révolution n'a adopté aucune Eglise. « Pourquoi ? » demande-t-il, et il répond : « C'est qu'elle était une Eglise elle-même (1). »

Ce qu'il y a de très vrai dans cette manière de voir, c'est que l'idée de justice a tendu au XIX^e siècle, et tend encore au nôtre, à prendre, chez les hommes qui n'appartiennent à aucune Eglise, la place même des religions. L'idée de justice a tous les titres pour l'occuper, pour remplir le vide que les croyances religieuses, en se dissipant, laissent dans bien des esprits. Elle fait appel à toutes les facultés, à toutes les puissances de la nature humaine, cœur, intelligence et volonté. Elle a un caractère éminemment pratique, qui répond au génie réalisateur de l'homme moderne : sous ce rapport, elle surpasse beaucoup l'idée pourtant sublime et indispensable de la charité : il est peut-être encore impossible, il est en tout cas très difficile d'aimer tous les hommes et toutes les nations, mais nous reconnaissons volontiers que nous leur devons, à tous et à toutes, la justice, comme elle nous est due. Enfin, l'idée de justice est peut-être la seule à l'heure actuelle sur laquelle tous les esprits, tous les peuples et toutes les races puissent s'accorder. Outre sa valeur propre, elle a ainsi, cette « idée-princesse » — comme l'appelait Proudhon — la force du nombre. Par l'universalité même qu'elle possède, elle tend à reléguer les religions, qui aspirent à cette « catholicité » — sans aucune chance d'ailleurs d'y atteindre — dans le rôle de simples sectes.

Proudhon avait reçu de la nature des dons bien différents de ceux de Jules Michelet. Il est, avant tout, un robuste dialecticien. Le mouvement spontané de sa pensée le porte à la polémique. Puis sa personnalité intellectuelle semble se transformer : sa première figure s'atténue et une nouvelle physionomie s'affirme : celle d'un penseur autodidacte, travailleur peu méthodique, mais nourri par d'immenses lectures, possédant une intelligence d'une profondeur singulière, d'une robustesse qui ne contrariait, d'ailleurs, aucun excès de raffinement.

(1) *Ibid.*, Préface de 1868. Michelet y revendique d'avoir posé dès 1847 le principe de l'irréconciliable opposition du Christianisme avec le Droit et la Révolution, adopté par Proudhon dans son livre *De la Justice* (1858).

Avec ces moyens, va-t-il fonder la doctrine que le monde attendait toujours? Il publie en 1858 son livre : *De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, puis, en 1861, *La Guerre et la Paix*.

Il entrevoit que la justice est d'origine non divine, mais sociale. « La justice, écrit-il, est humaine, toute humaine, rien qu'humaine ». Mais ce n'est qu'un éclair. Il reste, malgré tout, dominé par une conception métaphysique. « Cette Justice dont nous considérons surtout, dans nos rapports avec nos semblables, le commandement, ne s'impose pas avec moins d'autorité à l'entendement et à l'imagination qu'à la conscience; sa formule régit le monde entier... dans l'ordre de l'intelligence logique, mathématique, etc., elle est *égalité* ou *équation*; dans la sphère de l'imagination, elle a nom *idéal*; dans la nature, c'est l'*équilibre* (1). »

Lorsqu'il a abordé le problème des relations internationales, Proudhon a élaboré une théorie de la guerre où la victoire, que procure la force, apparaît comme la manifestation de la justice. En réalité, sans l'avouer, sans qu'il s'en rendit pleinement compte peut-être, il faisait revivre, en la modernisant pour l'appliquer aux conflits armés de notre époque, l'antique notion des ordalies ou des jugements de Dieu.

Voilà le point où s'étaient arrêtés, sous le second Empire, les plus notables représentants de la pensée révolutionnaire, quand il s'agissait de construire une philosophie de la justice.

Les fondateurs du positivisme étaient-ils plus avancés?

Le *Cours de philosophie positive* avait paru de 1839 à 1842. Dans ce grand ouvrage, où Auguste Comte aborde successivement tant de sujets et passe en revue les idées fondamentales de toutes les sciences, depuis les plus simples jusqu'aux plus complexes, depuis les mathématiques jusqu'aux sciences morales et politiques (sociologie), non seulement l'idée de justice n'est pas analysée, mais elle est passée sous silence ou peu s'en faut. Lacune singulière! On en chercherait peut-être l'explication en vain, si l'on ne possédait le *Système de politique positive*. Là se manifestent en pleine lumière les tendances profondes d'Auguste Comte, ce que j'appellerais volontiers son tem-

(1) Voyez *De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, nouvelle édition. Bruxelles, 1860, Première étude, pp. XLVI et suiv.

pérament intellectuel. C'est celui du catholique romain. Toutes ses sympathies et ses antipathies le décelaient déjà, dans le *Cours*. Dans le *Système*, obsédé par le besoin d'ordre, d'autorité régulatrice, il détaille longuement son rêve d'une cité future, qui n'est qu'une réplique des théocraties. Nous apprenons alors pourquoi le fondateur du positivisme en France n'a point de vues philosophiques sur la justice et, pour dire vrai, ne s'en occupe pas. C'est que dans sa cité — décorée par lui du beau nom de « sociocratie » —, il faut « substituer toujours des devoirs aux droits, pour mieux subordonner la personnalité à la sociabilité ». Il détestait les avocats. Aussi entend-il procéder à ce qu'il appelle « l'élimination des légistes », comme d'ailleurs à celle des journalistes et des lettrés. La notion même du *droit* est à ses yeux aussi *fausse qu'immorale* (ce sont ses termes) et c'est jusqu'au mot *droit* qui « doit être écarté du vrai langage politique » comme « le mot *cause* du vrai langage philosophique » (1).

Le positivisme, en Angleterre, était encore dans l'enfance, et les idées n'y étaient pas plus avancées. En 1850, Herbert Spencer, alors âgé de 30 ans, publiait son premier livre, *La Statique sociale* (2). On découvre là un Herbert Spencer un peu oublié aujourd'hui. Il s'y montre encore attaché à des croyances théologiques, préoccupé de combattre et de corriger la philosophie de Bentham, en s'appuyant sur la notion d'un sens moral d'origine surnaturelle, et sur l'idée que le Créateur veut le bonheur de l'humanité!

Il fallait encore quarante années des réflexions de ce puissant esprit, pour s'élever aux vues qui sont enfin exposées dans les cinq premiers chapitres de *Justice*, publiés en 1890.

Pages mémorables, fondamentales et dignes d'être relues et méditées par tout juriste philosophe! Ici, pour la première fois, est tentée une explication du sentiment du juste, exempte de tout élément d'ordre métaphysique ou surnaturel. Ici, pour la première fois, n'interviennent dans l'explication que des données biologiques et sociologiques. On voit le sentiment de la justice se développer lente-

(1) *Système de politique positive*, t. I, pp. 361 et 363; t. II, p. 103; t. III, p. 601 et t. IV, p. 467.

(2) *Social statics or the conditions essential to human happiness specified, and the first of these developed*. London, 1868. — La préface est datée de décembre 1850.

ment, au cours de l'évolution, dans les conditions qu'analyse magistralement Herbert Spencer. On assiste en quelque sorte à la naissance de cette passion d'origine purement humaine et sociale. La justice n'est plus conçue comme l'œuvre de Dieu, mais comme celle des hommes. Elle n'est plus dans le ciel, ni dans l'univers hors des sociétés humaines, mais seulement dans l'âme humaine, où elle précède l'apparition de l'idée même de justice.

Je ne prétends point que Herbert Spencer ait dit le dernier mot sur ces problèmes, qu'il n'y ait plus rien à chercher dans cette voie... Loin de là ! Il l'a ouverte. C'est une grande et belle tâche, à laquelle cet *Institut* a déjà contribué et contribuera encore, de faire connaître, et de susciter, les travaux des hommes de science sur les origines sociologiques de la justice.

Quel que soit l'avenir de ces études — et il me paraît qu'il est magnifique — un point est dès maintenant acquis. La démocratie, entrée dans le domaine des faits depuis 1789, a trouvé, dans la doctrine esquissée par Herbert Spencer, son fondement scientifique. La théorie, restée longtemps en arrière — je l'ai montré — a ainsi rejoint la pratique et la démocratie contemporaine se détache désormais, ou tend à se détacher, sur un fond non plus de déisme et de droit naturel, mais sur un fond positiviste, avec lequel elle s'accorde beaucoup mieux.

La doctrine nouvelle permet, en même temps, d'apprécier plus exactement l'œuvre de la Révolution, de mieux « situer », s'il est permis de s'exprimer ainsi, son véritable mérite. Loin de moi la pensée de contester la valeur des principes de 1789 ! Je ne profère point ce blasphème. Mais une partie des idées des hommes de la Révolution — leurs idées sur la nature de la justice et le fondement du droit — n'a pas résisté, il faut bien le dire, aux atteintes du temps et au progrès de la science. Cédant à un penchant qui est bien humain, ces hommes attribuaient à leurs croyances philosophiques une valeur primordiale. Beaucoup de leurs disciples les suivent encore aujourd'hui dans cette voie. Peut-être montrent-ils par là qu'ils ne sont pas tout à fait « au courant »... Les considérations que j'esquisse permettent aussi d'apercevoir l'insuffisance de l'interprétation *intellectualiste* de la Révolution. Ce qu'elle a apporté de plus précieux, ce qu'elle a fait triompher, ce ne sont point des idées abstraites. J'attache

bien plus de prix, pour ma part, au réveil de la spontanéité émotive des masses en fait de justice, qui me paraît le trait vraiment original, l'inspiration géniale, peut-on dire, la trouvaille, et le legs essentiel de 1789.

Mais ici, un malentendu est possible; il n'est pas inutile de le prévenir.

Je ne veux pas dire qu'il n'y ait point de salut en dehors de l'école ou de la chapelle positiviste.

L'adhésion que nous donnons à la doctrine d'Herbert Spencer sur la justice n'a rien de sectaire, précisément parce que — quelle que soit l'importance, très réelle, des idées et des doctrines — il y a quelque chose qui a plus d'importance encore, c'est le sentiment. A cet égard, il y a un indice très rassurant. La primauté, le triomphe du sentiment moderne de la justice est tel qu'il exerce son empire — parfois secrètement et à l'insu de ceux qui le subissent — même sur les esprits qui continuent à adhérer aux dogmes religieux et politiques de l'Ancien Régime. Ils ont la foi de l'auteur des *Soirées de Saint-Petersbourg*, ils pensent en grande partie comme lui, mais leurs sentiments sont à peu près, et en partie, les nôtres. Nous voyons ainsi, parmi nos contemporains, une foule de petits Joseph de Maistre, moins bons écrivains d'ailleurs que leur grand aïeul. Et que sont-ils? Ils sont démocrates-chrétiens.

C'est là une raison de plus d'être tolérants — non seulement envers les personnes, cela va sans dire — mais même envers les doctrines que nous réprouvons et qui, souvent, sont moins nocives pratiquement qu'elles ne pourraient l'être théoriquement.

Quand je considère la puissance de cette passion moderne de la justice, la force de ce courant qui traverse le siècle et en fait l'unité morale, je crois voir un fleuve au cours majestueux. Peut-être a-t-il ses sources les plus lointaines, ce fleuve symbolique, au moyen âge, là où luttèrent les communiars, où résistèrent les barons qui obtinrent la Grande Charte. Sur les rives, là-bas, dans la distance, vous distinguez les grandes figures de Washington et de Franklin, et, inscrits sur la pierre, les articles célèbres de la Déclaration américaine des Droits. Plus près, c'est la silhouette géante de Mirabeau, ce sont des tables où se lit, gravée, la Déclaration des Droits de l'Homme. Le fleuve s'élargit et parcourt tout le XIX^e siècle : les trophées de Révolutions,

les ombres fameuses de tribuns et de héros se multiplient sur ses pages. Voici Kossuth, voilà Garibaldi. Croyez-vous que le torrent de ces eaux va disparaître, au xx^e siècle, dans le défilé gigantesque et tourmenté de la Grande Guerre? Elles en sortent accrues et plus imposantes que jamais. Ici, c'est le Traité de Versailles, charte des Nations, réplique magnifiée de la Déclaration des Droits de l'Homme : les rêves généreux de Jules Michelet — indépendance de la Pologne, Roumanie libre dans ses frontières agrandies — sont réalisés et dépassés. Se trouve-t-il des hommes assez dépourvus de perspicacité pour croire que le Mississipi ou l'Amazone va se perdre subitement dans les sables? — dépourvus d'imagination au point de penser que l'avenir sera identique au passé? alors que la seule chose certaine est qu'il ne peut pas lui ressembler, alors qu'il est *certain* que l'avenir sera nouveau au delà de tout ce que nous pouvons songer! De grands et magnifiques efforts sont faits à Genève pour instaurer enfin, parmi les nations, le règne du droit; les difficultés sont énormes, le moindre pas fait en avant est un gain précieux, tant le but est beau! On voit de ces mêmes hommes, qui croient s'inspirer pourtant de l'idéal de 1789, rester indifférents ou à demi-hostiles! Hommes de peu de foi, hommes infidèles à leurs propres principes, hommes myopes, qui ne reconnaissent pas les eaux du fleuve!

Les tâches à accomplir, dans toutes les parties du droit, sont immenses.

« Ne sentez-vous pas en vous-mêmes, en des instants choisis, écrivait en 1845 Edgar Quinet, des élans d'espérance, comme si vous saisissiez quelque chose de palpable? Ce ne sont pas de vains songes; ils prendront, tôt ou tard, un corps. Instinct précurseur du droit nouveau, c'est le cri étouffé des siècles à venir, qui feront ce que nous nous contentons de dire (1). »

Ces paroles si belles, où s'exprimait à l'époque romantique une âme essentiellement religieuse, ne sauraient, certes, demeurer sans écho dans l'âme des hommes d'aujourd'hui. Mais cet écho rend-il le même son? Répète-t-il exactement ce que proclamait la grande voix d'Edgar Quinet?

Aux yeux des philosophes positivistes, le spectacle du monde n'est

(1) *Le Christianisme et la Révolution française*. Paris, 1845, p. 126.

point rassurant. Rien, absolument rien, ne décèle l'existence, au delà de la sphère des nues, d'une Justice surnaturelle qui vienne en aide à la nôtre. Le bras vengeur, dont les hommes à genoux ont si longtemps attendu l'apparition, ne s'est jamais montré.

Assurément, on hésite, parmi tant de maux inguérissables, à diminuer la confiance de ceux qui souffrent dans les remèdes qui consolent, mais qui ne guérissent point. Mais cette confiance n'est pas toujours exempte d'inconvénients sociaux... Et puis, la vérité, tout au moins l'infinie probabilité, ne saurait être celée. La Nature, les Choses, rien en dehors de nous ne vient à notre secours quand nous voulons la Justice.

Que dis-je? La complète indifférence de l'Univers équivaut à l'hostilité déclarée. Liberté, égalité, ordre et paix, rapport entre les actes et leurs suites, entre les mérites et les récompenses, entre les fautes et les châtimens : pour tout cela qui nous est cher et qui entre dans la composition de notre Justice, la Nature étale sous nos yeux son dédain absolu. A la place, elle met la domination des forts, des inégalités natives et formidables, la guerre incessante. Elle accorde des jours sans nombre à des êtres inutiles ou criminels, pourvu qu'ils aient une bonne santé, et elle la leur donne par surcroît! L'enfant sans tache, elle le torture et le fait mourir lentement sous les yeux de ceux qui l'aiment. Elle assiste impassible au supplice de nations entières, gémissant sous le knout des tyrans; ces nations périssent; puis on les oublie. L'Histoire est pleine de tels exemples. A force d'immoralité et d'impudeur dans l'immoralité, l'aspect de la Nature finit par acquérir une sorte de beauté et de grandeur sauvage.

Ce n'est pas tout. Car les sociétés ne sont pas soumises tout entières aux lois que font les hommes; c'est une grave erreur de croire le contraire; ces lois n'ont qu'un empire limité. Les sociétés participent en quelque mesure du matérialisme des choses; elles sont sujettes à des fatalités naturelles et elles engendrent, elles aussi, spontanément et inlassablement, des inégalités et des tyrannies, des injustices choquantes, par le seul effet des réactions économiques, des combinaisons du hasard...

Et jusque dans le cœur de l'homme, la passion de la Justice rencontre ces ennemis, que sont les autres passions.

Certes, le tableau est peu encourageant. Mais faut-il être découragé?

Là est la question. En fait, les philosophes positivistes, ceux qu'on appelle les incroyants, continuent à vouloir énergiquement la Justice.

La notion d'un « droit naturel » dans le sens où elle signifierait un droit, une justice existant dans la Nature, les fait sourire, comme un reste de cette illusion optimiste, source de toute religiosité, qui faisait considérer la Nature comme meilleure que l'homme.

Tout confirme que la Justice n'est que dans l'homme. Elle n'habite pas le vaste et froid Univers, elle est renfermée tout entière dans nos cités, dans notre petite demeure. Elle est purement sociale. C'est justement parce qu'elle est un avoir amassé peu à peu au cours d'une longue série de siècles, parce qu'elle est un bien conquis au cours d'une lutte sans merci *contre la nature*, parce qu'elle est *notre œuvre*, qu'il faut, de toutes nos forces, la chérir et l'accroître.

Savoir que les hommes ne peuvent compter que sur eux-mêmes, exclusivement, pour réaliser la Justice, c'est la plus puissante des raisons pour la vouloir de toutes nos énergies.

Si l'on tâche, enfin, de voir au fond des choses, peut-être aperçoit-on ceci : c'est que l'existence même des injustices toujours renaissantes et l'indignation qu'elles soulèvent en nous est une condition de la persistance et de la vivacité de la passion de la justice. C'est l'aliment qui entretient la flamme.

Ce qu'il convient de dire à ce sujet pourrait, me paraît-il, être exprimé dans une façon d'apologue. C'est par lui que je termine, et le voici :

« Quand le corps de l'homme eut été tiré du limon, et qu'il s'agit de lui donner une âme et des passions, Zeus réunit les Dieux et tint conseil :

« Je veux premièrement, dit le Maître des Dieux, que l'homme soit sensible à la plus tendre des passions. » Vénus Aphrodite répondit : « Je verserai dans les cœurs de vingt ans des penchants irrésistibles et l'Amour sera pour les hommes l'enchantement de leur jeunesse. »

« Je veux, dit Zeus, que l'homme soit sensible à la Beauté des choses. » Aucun des Immortels n'y fit d'objection. Celui qui porte la cithare répliqua : « Je susciterai de siècle en siècle des musiciens et des poètes. Leurs œuvres resteront, pour ceux qui sauront les goûter, l'enchantement de la vie entière. »

L'homme fut ainsi pourvu de passions variées. Quant à l'amour de la vérité, les Dieux jugèrent plus prudent de ne point l'inspirer aux hommes en général, mais seulement à quelques-uns. « La Vérité est trop belle, avait dit Zeus. Ceux qui la connaîtront lui réserveront toute leur admiration et cesseront de nous rendre le culte qui nous est dû. »

Les Dieux avaient tout approuvé.

« Je veux, dit enfin Zeus, que l'homme aime aussi la Justice. »

Hélas, les Dieux le savaient par expérience, elle ne règne pas sur l'Olympe et encore moins sur terre. Ils ne l'ignoraient pas, cette passion-là est, pour ceux qu'elle possède, le tourment de toute la vie. Aussi les Immortels se taisaient-ils et Zeus se demandait, en ses vastes pensées, s'il ne convenait pas de faire l'homme, comme sont les bêtes sauvages, insensible à la justice.

Au milieu du silence se leva seule Pallas Athènè. « Père, ne refusez pas à l'homme l'amour de la justice », dit-elle. Elle était la fille préférée de Zeus : peu de paroles suffirent à le persuader.

« La plupart des passions, ajouta Pallas, n'ont pas de pire ennemi que la satiété. Mais la passion de la justice, irritée par les obstacles qu'elle rencontrera, ne fera que s'enflammer davantage. Elle est la plus noble. Elle restera toujours la plus grande, parce que ceux qui ont faim et soif de justice ne seront, disait la Déesse aux yeux clairs, jamais rassasiés! »

Le rôle du Droit romain dans la formation du latiniste

PAR

PAUL-ALZIRE BELVAUX

Avocat près la Cour d'appel
Ancien professeur de philosophie à l'École française de Bruxelles.

Combien de professeurs, chargés d'une classe de rhétorique, n'ont-ils pas été surpris de ne point trouver en librairie un seul commentaire vraiment vivant du *Pro Milone*, ouvrage pourtant au programme des Lycées, Collèges ou Athénées, depuis si longtemps!

De même, les jeunes gens — car il en est encore — assez avides de l'étude du droit pour fréquenter assidûment les Digestes, ont dû constater à leur grand désappointement qu'il n'en existe aucune traduction satisfaisante.

Ces deux faits, et bien d'autres semblables, proviennent assurément du peu de sympathie qu'éprouvent la plupart des philologues pour les études juridiques.

En effet, le droit romain n'occupe pas, me semble-t-il, à la Faculté des lettres, la place qu'il mérite, et que celui de mes anciens maîtres dont on a dit avec raison qu'« il a été le type du latiniste complet » (1), a pourtant voulu lui faire attribuer depuis de longues années.

Et la tentative, tout à fait heureuse à mon sens, qu'il fit, prêchant d'exemple, de consacrer, dans la partie que nous possédons de son *Histoire de la Littérature latine*, un long chapitre aux notions juri-

(1) « Le Flambeau », année 1921, p. 53. L. Dorez et L. Havet, Paul Lejay, latiniste français.

diques indispensables à la lecture intelligente des auteurs latins, cette tentative n'a-t-elle pas été qualifiée de nouveauté? (1).

Le *Cercle de Philologie classique de l'Université de Bruxelles* s'étant donné pour mission d'étudier les méthodes d'enseignement des langues anciennes (2), et son président m'ayant fait l'honneur de me demander de contribuer par un travail à ce cycle d'études, il m'a semblé que le sujet le plus approprié à la fois à ma formation juridique et aux rapports suivis que je n'ai pas cessé d'entretenir avec les étudiants en philologie classique, était : « Le rôle du droit romain dans la formation du latiniste. »

Depuis que j'ai accepté cette tâche, j'ai eu le grand plaisir d'assister à une conférence faisant partie de ce même cycle, faite par le président du cercle, et de constater qu'il existe à ce sujet une entière communauté d'idées entre lui et moi.

Comment, d'ailleurs, pourrait-on méconnaître l'importance du droit romain, dont l'influence sur les peuples modernes est telle que Binkershoek ne craignit pas d'écrire : « Celui qui écoute le langage du droit romain, entend à vrai dire le langage de toutes les nations » (3).

Et comment expliquer cette rare fortune du *jus civile Quiritium*, si ce n'est par ses qualités exceptionnelles? Comment expliquer ces

(1) M. R. DELACHENAL, *Notice sur la vie et les travaux de M. l'abbé Paul Lejay*. Paris, Didot, 1921, p. 34.

(2) Je ne pourrais mieux caractériser l'esprit de cette étude qu'en mentionnant ici deux passages des *Instructions de 1923 sur l'enseignement des langues anciennes*, du ministère des Sciences et des Arts de Belgique (p. 9) : « Que les noms de choses grecs et latins ne couvrent jamais rien dont les élèves ne connaissent l'image. L'illustration des manuels classiques sera toujours insuffisante. Les établissements devraient posséder, dans chacune de leurs classes anciennes, le matériel didactique indispensable à l'explication intelligente des auteurs. Beaucoup laissent à désirer sur ce point; certains sont absolument dépourvus de ces reproductions artistiques qui parlent à l'imagination de la jeunesse et la mettent directement en contact avec les hommes et les choses du passé!

« Les auteurs latins et grecs lus en 5^e et en 4^e sont déjà susceptibles d'un commentaire plus littéraire, d'aperçus moraux, de vues rapides sur un côté pittoresque ou émouvant de la vie antique.

Ce sont des tendances tout à fait analogues qui ont dominé les travaux du *Cercle de philologie classique*.

(3) Cité par G. CORNII, *Traité de la possession dans le droit romain*.

qualités si les activités juridiques n'avaient pas joué un rôle prépondérant dans l'Empire romain ?

Enfin, si vraiment le droit romain a joué un rôle si important (comme j'espère le démontrer, si cette tâche n'excède point les limites non de mes forces, mais de ma faiblesse); comment les philologues pourraient-ils s'en désintéresser ?

* * *

Encore que nous possédions de nombreux documents antérieurs relatifs à la civilisation latine, les Douze Tables sont à vrai dire le premier que puisse revendiquer l'histoire littéraire, et ceci est significatif.

« C'est qu'à Rome, en effet, le droit se définit et prend physionomie dès le début. Il est l'assise inférieure, puissante et âpre sur laquelle repose tout l'édifice romain politique et intellectuel. » (1) « La langue du droit est le premier des idiomes latins que se sont créés les auteurs, elle devance de loin la langue de l'éloquence, pour ne parler ni de la langue de l'histoire ni de celle de la poésie. » (2) Au contraire, chez les autres peuples, la langue juridique reste à l'arrière-plan, les écrivains juristes ne quittent pas l'ombre des prétoires et des cabinets de procureurs. C'est si vrai que mon excellent confrère M^e Pierre Poirier ne craint pas de dire, faisant allusion aux mémoires de Beaumarchais sur son procès fameux : « Voilà un homme bien hardi; avec une superbe extraordinaire, il publiait la procédure de son procès, comme si la procédure n'était pas obligatoirement insipide et indigeste. Il osa rendre intéressantes ses conclusions. Un avocat n'aurait pas entrepris pareille tâche, de crainte du ridicule; qui donc au Palais rendrait une requête captivante au risque de troubler ses confrères ou d'importuner son juge ? » (3)

Bien plus, en France, il faudra attendre les ordonnances de 1512,

(1) PAUL LEJAY, « Leçons sur l'histoire de la littérature latine », dans *Revue des Cours et Conférences*, année 1922, p. 597.

(2) *Ibid.*, p. 692.

(3) PIERRE POIRIER, *Les Classiques à l'usage des gens de loi*. Bruxelles, Larcier, 1923, p. 152.

1529, 1539, pour que le latin cesse d'être presque exclusivement la langue du droit.

Que dis-je? Malgré elles, et malgré le succès de Philippe de Beaumanoir, c'est encore en latin que Dumoulin écrira ses œuvres capitales.

La principale occupation des Romains, quoi qu'on en pense, n'est pas la guerre, et sans pousser le paradoxe aussi loin qu'Anatole France, qui va jusqu'à prétendre qu'« ils n'étaient pas essentiellement militaires, puisqu'ils firent des conquêtes profitables et durables, au rebours des vrais militaires qui prennent tout et ne gardent rien, comme, par exemple, les Français » (1), il faut reconnaître qu'alors que les Grecs se servent d'expressions militaires jusque dans leur langage juridique, par exemple : *διώκων* « demandeur », *ῥεύρων* « défendeur », les Romains envisageaient le service militaire avec si peu d'enthousiasme qu'au lieu de désigner par un terme flatteur le fait de faire ses premières armes, ils disaient tout simplement: *prima stipendia mereri*, ils ne considèrent que le côté pratique, si j'ose dire.

Bien plus, porter le fourniment leur fut si dur que le nom de ce fourniment, *aerumna*, exprima ensuite chez eux l'accablement, la fatigue du corps et de l'esprit, la misère, le malheur, les désastres (2).

Mais l'illusion du contraire est si ancrée chez les philologues que jamais nous n'avons entendu un professeur en faire la remarque dans son cours. Les élèves s'imaginent généralement que ce sont les généraux qui obtenaient les plus hautes magistratures, alors qu'il serait plus vrai de dire avec Jean Gaultier : « Pour mener les légions, il fallait d'abord plaider en justice et discuter le droit; être avocat ne constituait pas un état, mais une qualité, une aptitude : le poids de la parole était la première condition du commandement; les magistrats de la République traversaient le barreau pour y contrôler leur force et y affirmer leur valeur (3). »

Non, l'occupation principale des Romains, c'est le droit. N'en eussions-nous que cette première preuve, qu'elle serait déjà bien convain-

(1) ANATOLE FRANCE, *Le Mannequin d'osier*, p. 7.

(2) *Ibid.*, p. 8; voy., du reste, CICÉRON, *Ad Familiares*, VII, 6, et VII, 18, où l'auteur essaie de « remonter le moral » de Trebatius mobilisé.

(3) JEAN GAULTIER, « Eloge d'Albert Danet », dans *La Gazette du Palais*, 1^{er} déc. 1923.

cante, à savoir le grand nombre de termes latins servant à désigner l'avocat (1). Une telle abondance de vocables ne se concevrait pas à propos d'un personnage qui n'interviendrait que rarement dans la vie romaine. Et quand nous parlons de cette large place du droit dans les préoccupations des Romains, nous exprimons un fait reconnu grâce aux études de Paul Lejay, et nous ne pouvons que faire nôtres les considérations sur lesquelles il le base :

« Le droit romain est un assemblage de règles qui se condensent en quelques définitions ou qui paraissent découler de certains principes. Une telle œuvre requiert des écrivains qui trouvent les formules, et aussi des penseurs qui ordonnent, qui analysent, qui fassent la synthèse. Aussi, le droit prend à Rome la place qu'avait en Grèce la philosophie. Les Grecs ne nous ont laissé sur le droit que des généralités, sans les applications qui les rendent concrètes, des applications dispersées, sans les généralités qui les relient, ou des conceptions irréalisables. »

Les sources d'une étude du droit en Grèce sont les travaux des philosophes, ce qui donne un caractère différent à l'évolution de la doctrine juridique grecque. Ceci sans compter que le morcellement du pays, et plus encore les institutions démagogiques, s'opposaient à la formation d'une tradition et ne laissaient pas de place aux jurisconsultes. Du reste, quand les philosophes nous exposent une question de droit, il faut toujours se demander s'il s'agit d'institutions réellement existantes, ou d'un droit purement imaginaire. Cette difficulté apparaît immédiatement à qui examine de près la question; elle n'a pas été sans embarrasser parfois la principale autorité en cette matière, je veux dire M. Rodolphe Dareste. Puis M. Lejay continue : « Les Romains ont édifié un monument réel et solide. Pour eux, le droit est philosophie, car ils y ont dépensé toute leur puissance d'abstraction; poésie aussi, car ces abstractions, ils les ont rendues plastiques. » On connaît l'éloge que Cicéron fait du droit et spécialement des Douze Tables, dans le *De Oratore* : « Ajoutez cependant ce qui rend le droit civil plus facile à saisir et à connaître, ce

(1) M. GRELLET-DUMAZEAU, dans *Le Barreau romain*, 2^e édit., Paris, 1858, pp. 72 et suiv., en cite quatorze.

que bien des gens ne veulent pas croire, une douceur, un charme vraiment merveilleux de ces études. Se complait-on dans ces recherches qui entraînent un Aelius? Et tout le droit civil et les livres des pontifes et des Douze Tables présentent sous toutes ses faces l'image de l'Antiquité; nous y apprenons le lointain archaïsme des mots; les variétés d'actions judiciaires mettent au jour les mœurs et la vie de nos ancêtres. La politique a-t-elle ses préférences, cette science que Scévola ne croit pas appartenir à l'orateur et dont il fait une discipline particulière d'une autre espèce? Elle est tout entière, avec le tableau des intérêts et des corps de l'Etat, enfermée sous nos yeux dans les Douze Tables. S'attache-t-on à cette dominatrice si vantée, à la philosophie? Je vais le dire avec un peu de hardiesse : les principes de toutes les discussions propres à la philosophie se trouvent dans le droit civil et dans les lois... Que tout le monde se révolte, mais je dirai ce que je pense : par Hercule, les bibliothèques de tous les philosophes ne me paraissent point valoir le seul petit livret des Douze Tables, si on y considère les sources et les principes de nos lois, supériorité que lui assurent le prestige imposant de l'autorité et la fécondité de ses applications pratiques. » (1) L'éloge a un sens encore plus littéral que ne le pensait Cicéron : le droit remplace à Rome toutes les bibliothèques philosophiques avec un éclat et une santé intellectuelle que n'ont jamais connus les écoles des philosophes.

« Véritable philosophie du peuple romain, le droit est l'expression de certaines vues nationales essentielles, idées latentes qui sont la vie intime de la cité. L'esprit intérieur qui anime et soutient les règles et les formules juridiques est une partie intégrante de l'âme même de Rome. Les variations du droit répondront aux variations de l'esprit national et peindront une époque. Si l'histoire de la littérature des Romains doit être l'histoire de l'esprit romain, on ne conçoit pas cette histoire de la littérature sans l'histoire du droit romain. Le droit réclame sa place au même titre que, dans la litté-

(1) CICÉRON, *De Oratore*, I, pp. 193 et 195; cf. ULPYEN, dans *Les Digestes*, I, 1, 1, 1 : *Nos... veram nisi fallor philosophiam, non simulatam affectantes*; *Ibid.*, I, 1, 10, 2.

D'ailleurs, toute la philosophie n'est-elle pas résumée dans cette phrase d'ULPYEN : *Juris praecepta sunt haec : honeste vivere, alterum non laedere, suum cuique tribuere.*

rature grecque, la philosophie, dans la littérature française, la controverse religieuse du xvi^e et du xvii^e siècle. Nous devons analyser l'esprit de la législation des Douze Tables, comme nous devons reconnaître la nature et les sources de l'inspiration de Virgile. Nous ne pouvons négliger aucun trait de la physionomie spirituelle du peuple romain.

« Enfin, le droit romain, au cours de sa longue évolution, a fait lentement mûrir l'expression de vérités générales d'un certain ordre. Ces vérités sont devenues un bien commun pour tous les peuples qu'a touchés la lumière de la civilisation latine. Ce bien commun nous importe à tous. L'histoire d'une littérature doit s'appliquer d'abord à ce qui intéresse l'esprit humain. On pense au mot proverbial : Le droit romain est la raison écrite. Cet aphorisme est trop absolu. Il y a plusieurs droits romains. Celui des Douze Tables n'est pas celui que formulera le préteur ; le droit du préteur s'est constamment modifié ; les prudents changent le droit de la loi et le droit prétorien, et eux-mêmes ne se reconnaîtraient pas toujours dans la mosaïque d'extraits de leurs œuvres qu'en fit faire Justinien. La raison, dans le droit romain, est souvent le raisonnement, parfois une dialectique raisonneuse. Le respect de la lettre fait trouver bien des circuits pour mener à des conclusions opposées à la loi. Cependant, en dépit de ces restrictions qu'impose l'histoire, Rome a, par son droit, autant que par les autres branches de la littérature, préparé le triomphe à l'idée d'universalité, en formulant quelques-uns des principes qui sont le fondement de la civilisation moderne, en développant des qualités morales et intellectuelles qui sont nécessaires à l'exercice de notre pensée.

Ainsi, le droit romain, pris dans son développement historique, a un double intérêt : il manifeste l'esprit du peuple qui l'a créé ; il exprime des vérités humaines. Ce sont là les deux objets principaux de l'histoire de la littérature. Le droit romain est bien un genre littéraire (1). »

* * *

Cette préoccupation constante des Romains pour le droit n'a pas été sans exercer une grande influence sur la langue latine, car.

(1) Abbé LEJAY, « Leçons sur l'histoire de la littérature latine », dans *Revue des Cours et des Conférences*, année 1922, pp. 693 et suiv.

comme l'a dit Sénèque, bien avant Buffon : *Talis hominibus fuit oratio, qualis vita*. Habités à chercher des formules juridiques, les Romains n'ont pas fait de leur langue une langue fleurie; mais, comme l'a dit excellemment M. René Pichon, « ils réussissent mieux dans le style lapidaire, où ils trouvent d'emblée la formule qui se détache vigoureusement en plein relief, qui n'omet rien d'important et n'admet rien de superflu... Les Grecs arrivent rarement à cette brièveté pleine de sens qui définit si bien tous les cas possibles, et qui, sans explications languissantes ni commentaires touffus, ne laisse cependant aucune place à l'équivoque ou à l'erreur ». (1)

Habitué à embrasser ainsi synthétiquement toutes choses et à y découvrir des rapports cachés, le Romain ne pouvait pas ne pas exprimer des nuances exactes qui nous échappent totalement. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur la syntaxe latine, par exemple sur les règles de l'ablatif. La langue française s'arrête généralement au premier aspect découvert de tout objet, de toute relation; c'est lui qui reste dominant, même si d'autres plus importants ont été discernés; c'est lui surtout qui servira toujours à désigner l'objet ou la relation, c'est sur lui que sera basée toute définition. Et ce dernier fait est d'une grande influence sur la vie de la langue, puisque d'une délimitation différente naîtra ou plus tôt ou plus tard la nécessité de créer les mots servant à désigner des notions contiguës.

Voilà comment il se fait que dans nombre de cas où le français conserve le complément de temps ou d'espace, notion antérieure, superficielle, le latin y substitue un simple ablatif, instrumental ou causal, introduisant une notion plus profonde, et, il faut bien le reconnaître, plus essentielle (2).

Dans d'autres cas, ce n'est plus le passage d'une construction descriptive à une formule explicative que nous trouvons dans la syntaxe

(1) RENÉ PICHON, *Histoire de la littérature latine*, 5^e édit., p. 14. Paris, Hachette, 1912.

(2) On trouvera de nombreux exemples, judicieusement choisis, de cet ablatif dans F.-O. WEISE, *Les Caractères de la langue latine* (trad. Antoine), p. 46. La syntaxe des mots et celle des cas, d'ailleurs, montrent également, dans de nombreuses constructions, la même précision logique du latin.

latine, mais une préposition s'appliquant avec précision au rapport envisagé, tandis que le français le traduit par une autre plus vague, applicable à de nombreux sujets, la première venue en quelque sorte. Telle est l'expression : *Ex quo illud etiam assequor ut...* A cela je retire enfin cet avantage que... Dans le premier cas, un examen plus complet des circonstances permettait au latin d'exprimer une notion plus essentielle que celle dont nous usons; ici, on pourrait croire que le Français n'a même pas appliqué le moins du monde son esprit à la chose, ce qu'il n'est certes pas possible de reprocher au Romain. » (1)

Parfois, ces nuances sont exprimées plus subtilement encore; par exemple par l'emploi du subjonctif pour exprimer que l'idée énoncée est conforme à la pensée de celui ou de ceux dont on parle, et non pas comme étant celle de l'auteur (subjonctif de l'opinion d'autrui ou du style indirect partiel), comme dans cette phrase de César, souvent imparfaitement traduite, quoique très connue : *His rebus adducti et auctoritate Orgetorigis permoti, constituerunt ea quae ad proficiscendum pertinerent comparare*, convaincus par ces motifs, et entraînés par le prestige d'Orgetorix, ils décidèrent de préparer ce qui, dans leur esprit, était utile pour le départ (2).

Ceci rend la syntaxe latine plus précise, mais aussi plus compliquée que la syntaxe grecque (3). Ce souci de précision, qui est le

(1) Nous empruntons cette formule et sa traduction à ANTOINE et BENOIST, *Observations sur les exercices de traduction du français en latin*, p. 10. Paris, Klincksieck, 1880.

(2) CÉSAR, *De Bello Gallico*, I, 3, 1, cf. RIEMAN, *Syntaxe latine*, p. 419, 6^e édit.

(3) On pourrait, il est vrai, relever chez des écrivains français de semblables exemples de précision toute juridique : nous sommes trop les fils des Romains pour qu'il n'en soit point ainsi. Certes, des tournures isolées et certains caractères du style décèlent chez de nombreux auteurs leur origine de robe et la culture latine dont elle est inséparable. Nous aussi, nous serions tenté de dire de La Bruyère : « L'aspect juridique de sa formation se trahit par deux caractères : par son amour des classiques latins, pour lesquels il prend parti au moment du procès des anciens et des modernes; par le côté oratoire de sa prose souple et riche en détours, abandonnée jusqu'au moment où la vigueur de la pensée exige le coup d'arrêt d'un mot incisif. » (PIERRE POIRIER, *op. cit.*, p. 97.)

propre du juriste romain, va parfois si loin que certaines nuances nous échappent complètement. C'est ainsi qu'il a fallu attendre jusqu'en 1919 pour se rendre compte du sens duratif des verbes simples par opposition au sens momentané des composés, qui en latin ont pour fonction d'indiquer l'instant caractéristique où se produit un changement dans la direction et dans l'activité des événements; telle est la série des petites péripéties dont se compose une narration. Pour que cette valeur du composé existe, il faut évidemment que le préverbe soit de sens effacé, et par conséquent que le composé n'ait pas pris une signification spéciale.

Faute de l'avoir compris, les philologues allemands ont introduit parfois dans les textes d'inutiles corrections, que j'appellerai plutôt d'ingénieuses incorrections.

C'est à M. Barbelenet et surtout à Paul Lejay que nous devons cette découverte, signalée par ce dernier dans la *Revue de Philologie*, numéro de juillet-octobre 1919. En voici deux exemples : Quand Junon (*Enéide*, X, 628) entend Jupiter lui déclarer que rien ne peut changer le destin de Turnus, elle se met à pleurer : *Et Juno allacrimans...* Par contre, durant tout le récit qu'il fait du sort de Palinure, Enée pleure : *Sic fatur lacrimans*.

De même pour le célèbre passage du deuxième livre de l'*Enéide* : *Conticuere omnes, itentique ora tenebant*, à propos duquel ont été écrites tant de bêtises, et, encore une fois, en particulier par les Allemands. Ce passage s'explique le plus naturellement du monde : Enée va parler, on commence à se taire : *conticuere*, et l'on se tourne vers lui : *intenti*; ceci est momentané, donc les deux verbes sont deux composés. A ces événements momentanés s'oppose un événement qui durera pendant tout le récit : c'est donc un verbe simple qui l'exprime : *ora tenebant* (1).

Nous ne pouvons multiplier ces exemples (2). Bornons-nous à répéter que ce qui fait l'importance de la formation d'une syntaxe spéciale à la langue juridique romaine, c'est que celle-ci s'est propagée dans la langue courante. Enfin, il y a lieu de remarquer,

(1) Pour le sens aoristique des verbes composés, voy. RIEMANN, *op. cit.*, p. 224.

(2) LEJAY, *op. cit.*, pp. 581 et suiv., en donne encore toute une série.

toujours avec Lejay (nous devons bien le citer à tout instant, puisque c'est lui qui, à peu près seul, a magistralement ouvert la voie où nous essayons d'avancer de quelques pas), que le vocabulaire latin s'est, lui aussi, enrichi et précisé en servant d'instrument à la vie juridique latine. « Il fallut d'abord nommer et distinguer les notions, créer un vocabulaire. Les savants romains n'y ont pas épargné leur peine, et consacrent aux textes juridiques des ouvrages ayant pour titres : *De verborum significatione*, *De verbis priscis*; d'autres traités éclaircissent le sens d'expressions amphibologiques, comme le *De ambiguitatibus* de Julien, le rédacteur de l'Edit perpétuel (1). »

Ces faits démontrent une fois pour toutes que la formule de Weise : « La langue latine se prêtait admirablement à l'éloquence judiciaire, à l'accusation surtout (2) », est exactement le contraire de la vérité. C'est le droit qui, obligé d'utiliser la langue latine, en a fait l'instrument perfectionné dont il avait besoin. D'ailleurs, deux passages du même auteur démontrent qu'il l'avait bien compris. Il dit en effet : *Le droit et la politique* sont les domaines propres du Romain; celui-ci est avant tout juriste et homme d'Etat. Aussi la terminologie du droit et de la politique pénètre la langue en tous sens, on la retrouve partout; elle fournit des métaphores, des comparaisons et une foule d'expressions pour désigner les actes ordinaires de la vie (3). Et il explique les similitudes du latin et du dialecte spartiate par des analogies entre les caractères, les mœurs et les institutions des deux peuples (4).

* * *

Mais, à tout prendre, un professeur de latin des classes d'humanités serait capable d'enseigner ces diverses particularités de la langue en s'en tenant à une grammaire purement formelle, dont il ignorerait totalement l'origine juridique, importante seulement pour le chercheur linguiste.

Ce qui est plus grave, c'est que la compréhension de nombre des

(1) *Ibid.*, p. 580

(2) WEISE, *op cit.*, p. 27.

(3) *Ibid.*, p. 69.

(4) *Ibid.*, pp. 110 et suiv.

principaux écrivains classiques latins — et cette fois — nul n'en contestera l'importance pour le plus routinier des philologues, bornât-il son horizon aux notions qu'il a pour devoir d'inculquer à ses élèves — cette compréhension est obnubilée pour tout lecteur insuffisamment pénétré de l'importance du droit dans la vie et dans la pensée des Romains.

En tout premier lieu, cette importance se retrouve au théâtre. En effet, de longues discussions, qui jadis ne furent pas sans éclat, eurent pour objet le degré de latinité ou d'hellénisme de Plaute et de Térence. Peut-être ne sont-elles pas encore définitivement closes; en tout cas, elles ont longtemps manqué d'un critère stable et précis, et elles firent un grand pas en avant le jour où un tel critère leur fut appliqué : on le trouva dans le domaine juridique. Il n'était en effet guère possible de confondre les institutions du droit grec et celles du droit romain, si différents par leur esprit et par leurs sources (1). Et le caractère formaliste de la procédure à cette époque permet de reconnaître sans erreur possible les actes étrangers à Rome.

Ceci offre un grand intérêt non seulement du point de vue historique, mais d'un point de vue purement littéraire. En effet, ou bien nous nous trouvons devant du droit romain, et nous n'avons pas à nous en étonner puisque nous constatons l'influence du milieu sur le théâtre latin; ou bien devant du droit grec, ce qui est tout aussi naturel, puisque Plaute, la plupart du temps, traduit ou tout au moins imite assez servilement Ménandre, Philémon, Diphyle ou Démophile; ou bien nous sommes devant une scène qui n'est pas du droit grec et qui s'oppose nettement au droit romain (2), et alors, et ceci est essentiel, pour le critique littéraire, c'est un effet comique que Plaute recherche. Et il y arrive d'autant plus sûrement que tout Romain s'intéresse au droit, nous l'avons dit plus haut, tant parce qu'il est appelé à siéger comme juré, si j'ose dire, que parce que la

(1) Cf. la judicieuse étude, qui ne nous paraît pas entièrement périmée, d'EMILIO COSTA, *Il Diritto privato romano nelle Comedie di Plauto*, Turin, Bocca, 1890, et les réserves faites par R. DARESTE, *Nouvelles Etudes d'histoire du droit*, pp. 149-175. Paris, Larosé, 1902.

(2) PLAUTE, *Pseudolus*, 303 et suiv., RUDENS, I, 380 et suiv., passages où les personnages invoquent la loi Plaetoria dans un cas où elle est inapplicable.

ténacité latine le porte à défendre lui-même son bien, si difficile à cultiver, si nous en croyons Caton.

S'il est vrai que le commentaire doit faire revivre autant que possible l'âme des anciens déposée par eux dans leurs œuvres, il est évident qu'il doit être avant tout et toujours historique sans cesser jamais d'être littéraire.

S'agit-il d'expliquer le passage des *Ménechmes* (vers 1028-1031) (1) :

MES. sic sine igitur, si tuom negas me esse, abire liberum.

MEN. mea quidem hercle caussa liber esto atque ito quo voles.

MES. n'emp'iubes MEN. iubeo hercle, si quid imperi est in te mihi.*

MES. salve, mi patrone.

(*MES.* Dans ces conditions, si tu prétends que je ne t'appartiens pas, permets donc que je m'en aille en liberté. — *MEN.* Par Hercule, pour ce qui est de moi, sois libre et va-t-en où tu voudras! — *MES.* Vraiment, tu me l'ordonnes? — *MEN.* Par Hercule, je te l'ordonne, autant que j'aie quelque pouvoir sur toi. — *MES.* Salut, mon patron.)

Il y aura lieu, me semble-t-il, de montrer que nous nous trouvons là devant un mode d'affranchissement qui n'est pas romain, pas plus que de nombreuses scènes dans le théâtre de Plaute.

Nous nous trouvons certainement devant du droit grec dans les passages où nous voyons, par exemple, la femme dotée faire ce qu'elle veut de sa dot.

L'*Asinaire* nous montre même une scène incompréhensible à Rome, dans laquelle un père, pour subvenir aux folles dépenses de son fils, cherche à extorquer de l'argent à sa femme, la bourse étant tenue par l'esclave dotal (2).

Dans le *Curculio*, au vers 671, nous sommes devant la formalité toute athénienne de ἑγγύησις (3).

(1) COSTA, *op. cit.*, p. 118; DARESTE, *op. cit.*, p. 154.

(2) PLAUTE, *Asinaria*, acte I^{er}, scène I^{re}, cf. DARESTE, *op. cit.*, p. 152.

(3) On pourrait multiplier les exemples à l'infini; nous en ajouterons un seul, très frappant, tiré du *Poenulus* : un enfant volé à l'âge de six ans est adopté par l'homme qui l'a acheté; mais l'adoption a eu lieu par testament, et il est clair qu'il s'agit d'un testament grec, où l'institution d'héritier se fait sous la forme d'une adoption (vers 901).

N'y a-t-il pas lieu de mettre les élèves en garde contre leur tendance à voir des institutions romaines dans ces œuvres d'un auteur latin, et à se laisser tromper d'autant plus facilement que Plaute se sert parfois d'expressions romaines pour désigner des institutions grecques? Et ne leur montrera-t-on pas à cette occasion que le droit romain était, à cette époque, excessivement formaliste, ainsi que nous l'avons dit.

Qui ne voit, en effet, le puissant intérêt éducatif de la comparaison qui naît naturellement entre les systèmes juridiques grec et romain, et de l'entrevision de cette vérité générale que le droit est en rapport étroit avec tous les éléments de la civilisation dont il participe. Il est un critère sûr de l'état de civilisation d'un peuple. En voulez-vous un exemple? Dans l'ancien droit romain, le mode par excellence d'aliénation de la propriété : la *mancipatio*, est très compliqué; les relations commerciales sont encore dans l'enfance, et les transactions peu nombreuses.

Plus tard, quand les nécessités du commerce se feront plus impérieuses, ce mode soumis à des conditions strictes et entouré de formes solennelles n'y répondra plus, et nous verrons la *traditio*, beaucoup plus simple et surtout exigeant beaucoup moins de conditions de validité, la remplacer complètement. Tandis que la Grèce, d'une civilisation plus avancée, ne connaîtra plus le formalisme à une époque où il bat encore son plein à Rome.

C'est que le droit n'est pas du tout un ensemble de règles artificielles, ni le développement d'une idée innée, comme l'enseignait à tort M. Charles Maynz (1), autrefois professeur à l'Université de Liège, mais bien plutôt il est né des circonstances et tout particulièrement des circonstances économiques (2).

* * *

Utiles pour le professeur qui explique Plaute, les connaissances juridiques deviennent indispensables pour quiconque est appelé à

(1) *Cours de droit romain*, t. I, p. 2.

(2) H. ROLIN, *Introduction historique au droit romain*, pp. 15 et suiv.; passage admirable, où l'on retrouve toute la clarté à laquelle l'enseignement de ce maître nous a accoutumés.

commenter ou à traduire Cicéron, et ne veut encourir le reproche formulé par Paul-Frédéric Girard : « Certains plaidoyers de Cicéron (*Pro Roscio Comoedo*, *Pro Coecina*, *Pro Quinctio*, par exemple) roulent tout entiers sur des points de droit privé et ont été parfois soigneusement traduits de la première ligne à la dernière par des personnes qui n'avaient pas compris un mot de leur sujet. » (1)

C'est ainsi que M. de la Ville de Mirmont vient de publier dans la *Collection des Universités de France*, de l'Association Guillaume Budé, une traduction du *Pro Roscio Comoedo* dont l'argument déçoit l'espoir que nous concevions de voir enfin les questions juridiques complexes et subtiles que pose cette œuvre expliquées tant du point de vue du texte que du point de vue du droit par un commentateur compétent et talentueux. En effet, l'auteur se borne à les effleurer en quatre lignes rejetées à la fin de son introduction.

Parfois cependant, pris d'un beau zèle, un commentateur isolé tranquillise sa conscience par quelque note consacrée au droit. Il faut avouer qu'en ce cas, c'est encore pis. Nous trouvons, par exemple, dans une édition du *Pro Murena*, qui compte parmi les plus accessibles aux élèves, cette remarque : « Les fonctions du prêteur étaient marquées par trois mots : *Do formulam, Dico jus, Addico litem*. Quand il entrait en charge, il publiait un édit où il fixait les règles qu'il devait suivre dans sa juridiction et l'affichait au Forum. » (2)

Il faut reconnaître d'abord que cette note ne suffit pas à éclairer l'élève, qui n'est nullement préparé à envisager les textes qu'il traduit sous leur aspect juridique, et à plus forte raison à se rendre compte de toute la valeur d'une formule aussi concise. De plus, cette formule est inexacte. Elle ne saurait convenir à la juridiction non contentieuse. La vérité, c'est que la formule du prêteur était uniquement composée des trois verbes : *do, dico, addico*, comme nous l'apprennent les passages suivants : Festus, v° *Nefasti*; Ovide, *Fastes*, I, 47 et 53; Macrobe, *Saturnales*, I, 16, 14; Varron, *De lingua latina*, VI, 30, où il est dit que les jours néfastes sont ceux où il est interdit de prononcer les trois *verba solemnia*. Plusieurs textes ont été proposés

(1) *Manuel élémentaire de droit romain*, 6^e édit., p. 6, n° 2.

(2) CICÉRON, *Plaidoyer pour Murena*, avec introduction et notes par l'abbé E. PIERRE, 5^e édit., p. 28. Paris, de Gigord, 1913.

pour préciser le sens de cette formule. Outre celui cité plus haut, qui doit être écarté, nous l'avons dit, M. l'abbé Boxler, dans son *Précis des Institutions publiques de la Grèce et de Rome anciennes*, généralement si sûr, et qui est dans toutes les mains, nous propose : *Do (judicem)*, *dico (jus)*, *addico (litem)*. Ceci ne vaut pas mieux.

L'interprétation véritable est la suivante : *Do (judicem)*, *dico (vindicias)*, *addico (rem)* (1), ce qui signifie : « Je désigne un juge, j'accorde la possession provisoire du bien litigieux et j'adjuge le bien litigieux. » Comment veut-on qu'un professeur tout à fait étranger aux choses du droit sorte de cette confusion et enseigne la véritable formule en faisant voir à ses élèves pour quelles raisons elle est la seule qui convienne.

D'ailleurs, ce n'est pas là un exemple isolé. Il est très fréquent que les professeurs de latin amenés à traduire des expressions juridiques, même élémentaires, les expliquent d'une façon confuse ou incomplète. Suffit-il, dans le fameux passage du *Brutus*, 143, fréquemment donné comme version en rhétorique : *...Cum de jure civile, cum de aequo et bonno disputaretur, argumentorum et similitudinum copia*. (Dans les discussions sur le droit civil ou sur l'équité naturelle des arguments et des exemples à profusion), d'expliquer que *jus civile* désigne le droit écrit?

L'élève n'a-t-il pas le droit et le besoin de savoir que le droit civil est le droit propre à chaque Etat, qui s'applique à ses nationaux, et dont à Rome seuls les citoyens romains peuvent se prévaloir, et qu'il s'opposait et au droit des gens (*jus quod naturalis ratio apud omnes homines constituit*) applicable aux relations entre étrangers ou avec des étrangers, et au droit prétorien, qui, au moyen de formules, tournait par l'ingénieuse *exceptio* les dispositions trop sévères du droit civil? Or, précisément la caractéristique tant du *jus gentium* que du droit prétorien, c'est la prépondérance de l'équité sur le droit strict.

* * *

(1) Les sources suivantes permettent de préciser de cette façon le sens de chacun des trois mots : *Do judicem* : FESTUS, v° *procurum*; *dico vindicias* : POMPONIUS, *Libri singularis enckiridion*, D, 1, 2, 2, 24; *Addico rem* : GAIUS, 2, 24; ULPPIEN, 19, 10.

Mais peut-être objectera-t-on que j'ai choisi, en prenant Plaute et Cicéron, deux auteurs particulièrement favorables à ma thèse. Je répondrai que si je les ai choisis, c'est parce qu'ils sont au programme de l'enseignement secondaire. Mais il n'est pas d'auteur auquel je ne puisse faire allusion, et si je parcours la table des références de l'admirable précis de M. Cornil (1), je rencontre, outre ceux des deux auteurs dont j'ai déjà parlé, les noms de Varron, César, Tite Live, Sénèque, Columelle, Pétrone, Quintilien, les deux Pline, Juvénal, Tacite, Aulu-Gelle, etc.

Je vais plus loin, et tous ceux qui ont cherché dans Cicéron les renseignements nécessaires à la reconstitution d'institutions juridiques de l'époque sont de mon avis, c'est chez les avocats qu'on a le moins de chance de trouver l'aspect réel de ces institutions, le plaideur cherchant généralement à en tirer ce qui est favorable à son client.

Voulez-vous un poète aux grandes envolées lyriques, le préféré de beaucoup de lettrés, et un de ceux que nul latiniste ne peut ignorer ? Voyez donc Horace.

Dans la célèbre satire neuvième du premier livre, les vers 35 à 37 :

*Ventum erat ad Vestae quarta iam parte diei
Praeterita, et casu tum respondere vadato
Debebat; quod ni fecisset, perdere litem.*

(« Nous avons atteint le temple de Vesta, le quart de la journée était passé, et, par hasard, mon homme était tenu sous caution à comparaître; s'il y manquait, il perdait son procès. ») nécessiteraient de nombreuses explications relatives à la si importante question du *vadimonium*. M. Lejay lui-même, dans son édition savante, est très incomplet, lui qui pourtant est le moins suspect de négliger les questions de droit. Par contre, plus loin, au vers 69, il consacre une note énorme à un point controversé d'institutions reli-

(1) GEORGES CORNIL, professeur à l'Université de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique : *Droit romain. Aperçu historique sommaire. « ad usum cupidae legum Juventutis »*. Bruxelles, 1921.

gieuses que l'on me permettra cependant de trouver moins important.

Dans sa petite édition, M. Lejay explique *vadato* par : « Caution ayant été donnée, par suite, assignation ayant été faite. » Outre que ce n'est pas tout à fait la même chose, cela ne suggère en rien l'aspect réel du *vadimonium*, qui est le suivant : D'habitude, les intéressés s'engagent mutuellement sous caution, *vadimonium*, à se présenter au jour fixé; si l'une ou l'autre des parties faisait défaut, outre des mesures de rigueur, elle encourrait les peines du *vadimonium desertum*. Ce qui est plus grave de la part de M. Lejay, c'est qu'il dit plus loin, à propos de *perdere litem*, « à la fois la caution et l'objet du procès, parce que, dans ces sortes d'affaires, la caution était d'une somme égale ». D'abord cela n'est pas toujours exact; en second lieu, le fait que la caution soit d'un import égal à la valeur du procès, n'aurait pas pour conséquence qu'il faille perdre le procès; enfin, et ceci est essentiel, pour que la défaillance entraîne outre la perte de la caution, celle du procès, il fallait, de toute évidence, que le défaillant soit la partie demanderesse, pour qui le fait de ne pas se présenter entraîne nécessairement la déchéance de l'instance engagée. Il faut du reste interpréter de la même façon le passage de Suétone, *Caligula*, 39.

Autre exemple : *Satire*, II, 5, vers 51 sqq.

*Qui testamentum tradet tibi cumque legendum,
Abnuere et tabulas a te removeve memento;
Sic tamen, ut limis rapias quid prima secundo
Cera velit versu; solus multisne coheres,
Veloci percurre oculo.*

(« Si quelqu'un t'offre à lire son testament, refuse et souviens-toi de repousser loin de toi les tablettes, de telle sorte cependant que tu saisisse du coin de l'œil ce qui est inscrit sur la deuxième ligne de la première page; es-tu seul, ou y a-t-il avec toi plusieurs cohéritiers, vois-le d'un œil rapide. »)

La note explicative du vers 53 dans l'édition précitée donne sans doute quelques renseignements sur le mode de testament dont il est question, mais se garde bien de nous parler des différentes formes ordinaires du testament, qui sont, comme chacun sait, le testament

du très ancien droit, le testament *per aes et libram*, dont il s'agit ici, le testament prétorien, et enfin les formes testamentaires plus ou moins nouvelles de la période dernière du droit du Bas-Empire. Et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que nous trouvons dans une note de Paul-Frédéric Girard (1) le véritable commentaire de ce vers. Après nous avoir fait remarquer l'avantage qu'offre le testament écrit sur le testament verbal, en ce qu'il permet de laisser ignorer à l'héritier sa vocation sans impliquer pourtant l'obligation du secret, car il n'y a nul obstacle à montrer les tablettes avant leur clôture, il dit en note : « La preuve en est dans des passages des lettres de Cicéron, notamment dans la lettre à Atticus, 7, 2 (p. 841, n° 4) où il rapporte les dispositions d'un testament les instituant tous deux pour des parts inégales : elle est aussi dans le texte d'Horace, *Sat.*, 2, 5, 51 et ss., qui montre que c'était une politesse de proposer aux témoins, au gratifié, de lire les tablettes, mais en même temps que c'était une chose de convenance de refuser ; car il conseille de lancer, tout en refusant l'offre, un coup d'œil rapide pour voir le nom (en ce temps, celui de l'héritier institué) mis en tête. »

Vu sous ce jour, le passage a toute sa valeur comique, puisqu'il fait allusion à une avidité honteuse d'elle-même et se cachant sous de la politesse.

Il n'y a pas d'ailleurs que dans les *Satires* qu'Horace se plaît à faire allusion à la législation romaine. Nous lisons par exemple encore : *Carmina*, IV, 5, v. 21-22 :

*Nullis polluitur casta domus stupris,
Mos et lex maculosum edomuit nefas.*

(« Aucun adultère ne souille plus la chasteté du foyer ; les mœurs et la loi ont effacé toute tache criminelle. »)

Là encore, le commentateur, en l'occurrence M. Frédéric Plessis, signale bien qu'il s'agit de la loi *Julia de adulteriis*, mais ne nous dit rien de sa teneur. Ce n'est pourtant pas qu'elle manque d'originalité. Le lecteur se souviendra certainement qu'entre autres sanc-

(1) *Manuel élémentaire de droit romain*, n° 1, 6^e édit., p. 824. Paris, 1918.

tions, elle punit le mari pour le cas où il ne romprait pas le mariage, ayant eu connaissance de l'adultère. Cette antipathie des latinistes pour le droit romain n'est pas réciproque, et nous voyons une fois de plus M. Paul Frédéric Girard faire appel à l'autorité des écrivains latins pour préciser les données des jurisconsultes quand celles-ci sont insuffisantes.

Nous lisons en effet, p. 170, n° 7 : « La loi *Julia de adulteriis* est certainement d'Auguste, d'après Sénèque, *Benef*, 6, 32, 1, et *Ulpian*, D., 48, 5, *Ad. leg. Jul. de ad.*, 1. Elle paraît antérieure au milieu de l'an 738, d'après Horace, *Carm*, 4, 5, 21, 22. »

Pour ne pas abuser, prenons un dernier exemple : Sénèque qui, lui, fut avocat. Son influence sur l'éloquence juridique moderne est plus grande que celle de Cicéron. Qui s'en douterait? Ne passe-t-il pas uniquement pour un philosophe, et il faut l'avoir lu de près pour reconnaître dans l'éclat de son style et dans le relief artificiel sans doute, mais singulièrement saisissant de ses expressions, la caractéristique même du style judiciaire. C'est ce qu'a très bien remarqué M. Bourgery qui écrit, dans la magistrale étude qu'il a consacrée à la grammaire et à la prose de Sénèque le philosophe : « D'ailleurs, la loi écrite et la loi morale, la jurisprudence et l'éthique se coudoient si fréquemment que les emprunts à la langue du droit et des affaires abondent chez lui.

Il parle à la fortune comme à un contractant (*Tranq.*, II, 3) : *Quia ita imperas, do cedo gratus libensque...; ego vero factum signatum que argentum domum familiamque meam reddo restituo.* » (1)

Suit alors une longue liste de termes juridiques dont le sens est spécial à Sénèque ou qui n'ont pas été employés par Cicéron. Cette liste seule nous montre la nécessité des connaissances juridiques pour le commentateur de cet écrivain. Sans aller aussi loin que M. Huvelin (2) qui, pour établir que l'action *furti* se donne contre un défendeur qui n'est que complice, et plus spécialement contre celui qui « avec un morceau d'étoffe rouge, met en fuite les moutons :

(1) A. BOURGERY, *Sénèque prosateur*. Paris, « Les Belles Lettres », année 1922, p. 293.

(2) P. HUVELIN, *Étude sur le « furtum » dans le très ancien droit romain*, p. 395.

ou les bœufs d'autrui, pour qu'un compère s'en empare », cite ces quatre mots tirés du *De Ira III*, 30, I : *Taurum color rubicundus excitat*, nous devons reconnaître que toute l'œuvre du grand philosophe est pleine d'allusions à des institutions juridiques.

* * *

Concluons. Je crois avoir suffisamment montré l'importance des études juridiques pour le philologue. Le bref exposé qui précède, sans avoir la prétention exagérée d'épuiser la question, prouve qu'il n'est pour ainsi dire pas d'auteur, pas plus les poètes que les prosateurs, qui ne fasse allusion aux choses du droit. Il est donc indispensable au philologue d'acquérir ces connaissances. Il incombe à ceux qui sont chargés de déterminer les programmes des Facultés des lettres de faire une place au droit romain dans la section de philologie classique, soit comme cours obligatoire, soit comme cours facultatif destiné à ceux qui choisiraient comme spécialité les études latines.

Et à notre sens, ce cours devrait être placé dans les années de candidature. En effet, il nous semble qu'il contribuera puissamment à réagir contre l'illusion commune à beaucoup de jeunes gens lorsqu'ils entreprennent des études philologiques, illusion consistant à croire qu'ils pourront, par la seule sûreté de leur jugement et de leur goût littéraires, expliquer les œuvres des auteurs anciens.

Ce n'est généralement qu'après un ou deux ans d'études supérieures que les étudiants se rendent compte combien est fragile et fuyante cette base qu'ils avaient supposée supérieure à toute autre, et qu'ils se soumettent volontairement au labeur historique qui leur permet de replacer dans leur cadre réel les personnages, les scènes, les pensées évoquées dans les littératures classiques.

Ce n'est pas le cours actuellement existant d'institutions romaines placé fort judicieusement au doctorat, mais ayant un autre objet et ne comportant que deux heures par semaine, qui peut transformer de cette façon les mentalités estudiantines, d'autant plus que le professeur d'université désireux d'approfondir plutôt que d'étendre, se borne généralement à quelques institutions. Ce n'est pas non plus le cours de droit romain tel qu'il est donné actuellement à la Faculté

de droit, que nous souhaitons voir imposer ou au moins proposer aux étudiants de la Faculté des lettres. Ceux-ci sont, en effet, surchargés, et ce qu'il leur faut, c'est un cours absolument approprié à leurs besoins, quitte à ceux pour qui l'attrait des études en elles-mêmes n'est pas contrebalancé par la crainte d'un surcroît de besogne, à aller chercher dans une faculté toute voisine, nous l'avons montré, ce que le cours que nous voudrions voir rendu obligatoire aux futurs latinistes ne leur offrirait pas. En effet, le cours de droit romain réservé aux étudiants en droit a pour principal intérêt d'éclairer la vie juridique contemporaine, puisque le droit français actuel procède, dans un très grand nombre de ses parties, directement du droit romain. D'autre part, c'est le seul qui nous permette de suivre chaque institution dans toute son évolution. Cela explique que les manuels de droit romain consacrent une place considérable au droit primitif comme étant l'origine, et au droit du Bas-Empire, comme étant le terme, et comme se rapprochant le plus de notre droit actuel. Au contraire, le programme de l'enseignement secondaire comprenant presque exclusivement les auteurs classiques, c'est sur cette période que devrait porter presque exclusivement le cours institué.

Enfin, qu'il nous soit permis de remarquer que ce sera une excellente discipline pour les futurs éducateurs que ce mélange de la littérature et du réel. En effet, le professeur d'humanités risque de fausser l'esprit des élèves qui lui sont confiés, au lieu de le développer, s'il ne reste le plus près possible de la réalité. Ce n'est qu'à travers sa vision de la vie moderne qu'il peut parvenir à la compréhension profonde de la vie antique révélée par les auteurs. Or, ni ses études secondaires, ni l'Université ne le prédisposent à une telle tournure d'esprit. Seule entre toutes, la science juridique a le privilège d'épouser dans toutes leurs formes et leurs complexités la vie et la société. En s'astreignant à des travaux juridiques, le philologue retrouvera cette qualité perdue.

D'autre part, la philologie est aussi indispensable au juriste que l'étude du droit au philologue. Et il me revient fort à propos cette anecdote bien connue que nous montre Aulu-Gelle allant consulter son ancien maître Sulpicius Apollinaris, le grammairien, parce qu'il avait été nommé juge dans un procès pour lequel la loi lui ordonnait.

de prononcer son jugement *intra kalendas*, et qu'il doutait du sens précis de cette formule.

Le philologue se récusait, n'étant pas jurisconsulte, mais Aulu-Gelle insista avec raison, car il importe souvent, pour bien rendre la justice, d'interpréter les textes avec toute la précision d'un philologue, et Sulpicius, d'accord en cela avec Cicéron, déclara que le jour des calendes était compris dans le délai, ce qui est conforme au vieux principe : *Diès termini non computatur in termino*.

En cette matière, les juristes se sont montrés plus libéraux que les philologues (1) : Ils ne se sont jamais détournés des études latines ; et ce n'est pas seulement la lecture des *Pandectes* qui a bénéficié des deux années de philologie latine obligatoires dans les Facultés de droit belge, mais encore la largeur de vues des jurisconsultes néophytes, la rapidité et la précision avec laquelle ils interprètent des textes de lois rédigés en français.

Ainsi, la philologie et le droit se prêtent mutuellement un solide appui, et on peut leur appliquer le mot de l'historien : *Ita utrumque per se indigens alterum alterius auxilio eget*.

(1) Au moment où je termine cette étude, je reçois, en effet, un extrait des bulletins de la classe des lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique contenant une étude de M. G. Cornil, dans laquelle ce dernier, avec l'érudition que nous lui connaissons, éclaire d'une façon lumineuse un passage longtemps indéchiffrable du VIII^e chant de l'*Odyssée* (vers 347-348 ; 350-1-353 ; 355-356 ; 358), en utilisant l'histoire du droit.

Contribution à l'histoire des Bibliothèques Publiques en Belgique (1)

PAR

LÉON FOULON

Inspecteur des Bibliothèques Publiques.

La guerre a détruit une portion de la bourgeoisie existante, rendu plus difficile (crise des professions libérales, du logement, des domestiques) l'existence de ce qui survit d'elle. Mais elle prépare le renouvellement, l'enrichissement des élites de demain par une foule d'afflux nouveaux qui se dessinent. Une preuve matérielle nous en est fournie par la reprise formidable de la production du livre dans tous les pays. Jamais il n'en parut tant. Jamais ils ne rencontrèrent tant de lecteurs.

(« Le Malaise Contemporain », conférence de André Lichtenberger au Congrès pour le progrès des idées morales, Bruxelles, Lamer-tin, 1922.)

L'histoire des origines et du développement des bibliothèques publiques en Belgique a, jusqu'à nos jours, été peu étudiée, tout au moins dans ses détails. En dehors de Voisin (*Documents pour servir à l'histoire des bibliothèques en Belgique*, Gand, 1840) et de P. Namur (*Histoire des bibliothèques publiques*, 3 vol. in-8°, Parent, Bruxelles, 1840), ouvrage devenu pour ainsi dire introuvable, il n'y a, à notre connaissance, aucun volume traitant de cette matière. Cette étude de P. Namur apparaît, au surplus, comme déjà bien vieille, ne parle que des grandes bibliothèques comme Bruxelles, Liège, Louvain, etc., et s'arrête, ainsi que nous venons de le dire, en 1840, alors que les progrès réels se constatent seulement après cette époque.

(1) Travail présenté à la Section de Pédagogie de l'Université de Bruxelles.

Il nous a semblé intéressant d'apporter une modeste contribution à cette histoire des bibliothèques, bornant toutefois nos recherches à la province de Namur, espérant que d'autres chercheurs, mieux servis que nous par la documentation et le talent, pourront la compléter en l'étendant à toute la Belgique.

Galliot (*Histoire ecclésiastique et civile du comté de Namur*) signale qu'au xviii^e siècle Namur comptait un certain nombre de bibliothèques. Les communautés religieuses de la ville avaient leurs collections de livres dont la plus remarquable était, paraît-il, celle des Récollets.

Saumery (*Délices des Pays-Bas*) mentionne le dépôt littéraire créé par Mgr de Strickland. Le Conseil Provincial, le Magistrat de Namur possédaient également leurs bibliothèques, fournies surtout d'ouvrages juridiques.

En réalité, les bibliothèques qui existaient dans la province de Namur, antérieurement à la Révolution française, étaient, pour ainsi dire, exclusivement des bibliothèques d'abbayes et de prieurés et ne pouvaient pas être considérées comme des bibliothèques publiques dans le sens que nous attribuons maintenant à cette expression. Il y en avait certainement de très intéressantes. Nous lisons, en effet, dans Jansen (*La Belgique Norbertine*, t. I, p. 287) qu'en 1737-1756 l'abbé Dartevelle, de Floreffe, consacre la somme, relativement considérable pour son époque, de 20,000 florins pour l'achat de livres. Ce renseignement est confirmé par Barbier (*Histoire de l'abbaye de Floreffe*, t. I, p. 420). Les autres abbayes du Namurois n'étaient pas inférieures à Floreffe.

Mais, comme le disent très bien MM. Brouwers et Courtoy (« La Bibliothèque publique de Namur », *Revue des Bibliothèques et Archives*, t. VI, fasc. 6, 1908), il faut arriver aux temps de l'occupation française pour voir naître réellement les bibliothèques publiques.

Le 2 pluviôse an II (22 janvier 1794), M. Coupé de l'Oise fut chargé, au nom du Comité d'instruction publique de Paris, d'appeler l'attention de la Convention Nationale sur les bibliothèques publiques. Son rapport, rédigé dans le pathos du temps, disait entre autres choses :

« Les cloîtres ont sauvé de la destruction de l'empire romain et de la barbarie ce qu'il a été possible des productions savantes de l'anti-

quité. Ils y ont ajouté celles des siècles suivants, et ces temps d'ignorance et d'erreur n'ont pas été moins féconds. Il y aura sans doute beaucoup à réformer dans ces amas énormes, mais il existe un fonds précieux qu'un sage discernement saura conserver.

« Ces antiques dépôts se grossissent encore de bibliothèques particulières délaissées par les émigrés...

« Ces trésors littéraires ainsi amassés et répandus dans chaque Département restent encore la plupart entassés sans ordre; comme des matériaux bruts ils dépérissent ou sont exposés aux dilapidations. Il est temps de les disposer pour une grande destination et d'en faire jouir tous les citoyens. »

Et l'auteur du rapport préconisait, outre le transport des bibliothèques des émigrés et des religieux au chef-lieu du Département pour y former des bibliothèques départementales, que les doubles des ouvrages puissent aider à constituer des bibliothèques de districts :

« Chaque bibliothèque doit devenir l'école de tous les citoyens, leur présenter le tableau des siècles et des nations et les agrandir de tous les travaux et de toutes les pensées de l'esprit humain (1). »

Le 9 pluviôse an II (28 janvier 1794), la Convention Nationale prenait le décret suivant :

« ARTICLE PREMIER. — Aussitôt après la publication du présent décret, les Administrations de districts feront dresser un recolement des inventaires qu'elles ont dû faire des livres et des manuscrits des ci-devant corps et communautés ecclésiastiques et de ceux qu'elles sont tenues de faire encore des livres, ainsi que des condamnés dont les biens sont confisqués . . . et en feront parvenir une copie au Département et une autre au Comité d'Instruction Publique.

« ART. 2. — Les Administrations de districts proposeront, parmi les édifices nationaux situés dans leurs arrondissements, un emplacement convenable pour y établir une bibliothèque publique; elles en enverront au Département l'indication avec le devis indicatif de la dépense nécessaire pour recevoir la bibliothèque

« ART. 3. — Les Administrations de département les feront par-

(1) N° 123 du *Moniteur Universel*, tridi pluviôse an II.

venir dans le mois au Comité d'Instruction Publique, avec leur avis sur l'emplacement proposé et la composition des bibliothèques de leur district.

« ART. 4. — Les bibliothèques des grandes communes, celles qui étaient publiques sont maintenues; il n'y sera rien innové quant à présent, seulement elles fourniront l'inventaire de tous les livres et autres monuments qui les composent au Comité d'Instruction Publique. »

L'article 5 concerne les doubles, l'article 6 surseoit à la vente des livres provenant des émigrés, l'article 7 maintient les dépôts des établissements d'instruction, les articles 8, 9 et 10 prévoient la nomination de commissaires chargés des inventaires et leurs attributions. Le décret se termine de la manière suivante :

« ART. 11. — Aussitôt après que la composition de chaque bibliothèque de district aura été terminée, il en sera formé un catalogue exposible aux yeux du public, et il en sera envoyé une copie pour être déposée au District et une autre au Comité d'Instruction Publique.

« ART. 12. — Les livres, manuscrits, plans, tableaux et autres objets rares que les auteurs ou autres citoyens pourraient donner ou léguer, seront placés dans la bibliothèque et ajoutés à son catalogue.

« ART. 13. — Les bâtiments servant à chaque bibliothèque ainsi qu'aux établissements existants d'instruction publique, seront entretenus des deniers publics. L'administration et la police réglementaire appartiendront à la municipalité des lieux, sous la surveillance de l'Administration du district. » (*Moniteur Universel*, n° 131, primidi 11 pluviöse an II.)

L'Administration Centrale de la Belgique, profitant des dispositions favorables du représentant du peuple en mission Pérès, prit, le 18 pluviöse an III, un arrêté qui prescrivait aux administrateurs d'arrondissement de faire apposer les scellés à toutes les bibliothèques tombées dans le cas de la confiscation ou du séquestre. Les livres les plus précieux étaient destinés à l'accroissement de la Bibliothèque générale de Bruxelles, les autres devaient servir à former des bibliothèques dans les chefs-lieux des provinces.

Cet arrêté ne reçut pas d'exécution.

Dans la séance du 2 brumaire an IV (28 octobre 1795), M. Daunou fixa, au nom de la Commission des Onze et du Comité d'Instruction Publique, l'attention de la Convention Nationale sur l'organisation de l'instruction. A la suite de son rapport, M. Daunou proposa un décret, adopté le 3 brumaire suivant, dont l'article 4 du titre II dit :

« Il y aura auprès de chaque école centrale une bibliothèque publique, un jardin et un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet de chimie et de physique expérimentale. »

Par suite de cette loi, l'instruction fut organisée dans toute l'étendue de la République. Les Administrateurs des Départements de la Belgique s'occupèrent de rassembler les livres et manuscrits provenant d'établissements supprimés ou appartenant à d'autres titres à l'Etat, qui étaient dispersés dans l'étendue de leur ressort respectif; ils les employèrent à former la bibliothèque du chef-lieu, ne se souciant plus d'en établir d'autres (1).

C'est ainsi que fut constituée la bibliothèque de Namur, dont le premier bibliothécaire fut Pierre-Philippe Crombez, administrateur départemental.

L'intéressante brochure de MM. Brouwers et Courtoy, à laquelle nous venons de faire allusion, signale que le fonds que Crombez devait classer provenait des établissements supprimés par la loi du 15 fructidor an IV (1^{er} septembre 1796). Toutefois, par suite du pillage des abbayes, du départ des religieux emportant avec eux les ouvrages les plus précieux, il ne parvint à Namur qu'une bien minime partie des vingt-six bibliothèques confisquées; encore, ces livres se trouvaient-ils dans un état lamentable et dans une confusion indescriptible.

C'est au couvent des Carmes, ajoutent les mêmes auteurs, actuellement église Saint-Joseph, rue de Fer, local choisi comme dépôt, que J.-B. Jupin, nommé le 7 brumaire an VI (28 octobre 1797) en remplacement de Crombez, s'occupa de rassembler les volumes, de les trier et d'en dresser un inventaire.

(1) *Namur : Histoire des Bibliothèques publiques de la Belgique*. Bruxelles, Parent, 1840, t. I, pp. 177-186.

Ces livres provenaient principalement des bibliothèques des Récollets et du séminaire de Namur, des abbayes de Saint-Hubert, de Floreffe et du Jardinnet à Walcourt.

Son rapport du 5 février 1799 donne au sujet de ces volumes quelques indications intéressantes : sur les 6,000 livres catalogués, 4,500 environ avaient été choisis. Il y avait dans ce nombre une série de manuscrits et 36 volumes en éditions du xv^e siècle. Naturellement, les ouvrages de science et d'histoire ecclésiastique y dominaient.

Le couvent des Carmes ayant été vendu, la bibliothèque fut transférée à l'ancien collège des Jésuites (actuellement athénée) et, en l'an VIII (1800) l'installation fut définitive. La bibliothèque était ouverte tous les jours, sauf le dimanche et le jeudi, et possédait 8,000 volumes.

L'*Almanach du Département de Sambre-et-Meuse* pour l'an XI constate qu'elle est pauvre en histoire, littérature et sciences exactes. Le préfet Pérès lui donne un accroissement considérable. En 1806, l'abbé Pousseur est bibliothécaire et en 1807 le conseiller de préfecture Joseph Walter en fait le catalogue, qui paraît enfin en 1811.

Sept mille six cent vingt-sept ouvrages, comprenant 12,189 volumes (1), y sont renseignés, répartis en quinze sections. La bonne moitié de ces ouvrages appartenaient aux sciences théologiques.

L'*Almanach* de 1814 indique comme bibliothécaire le pharmacien Dandoy.

Survient la chute du régime français : la bibliothèque de Namur cesse de recevoir les envois du Gouvernement et, circonstance plus fâcheuse pour elle, l'édilité autorise le Séminaire à rentrer en possession des ouvrages qui lui avaient été enlevés autrefois.

Les renseignements qui précèdent nous fixent, en conséquence, sur l'origine de la bibliothèque communale de Namur et sur celle du Grand Séminaire.

Les années qui suivent n'offrent pas grand intérêt au sujet du développement des bibliothèques dans la province. Au contraire, on semble se désintéresser de la question. En 1821, la Régence ayant besoin d'argent, proposa même de mettre en vente la bibliothèque de Namur. Cette proposition, heureusement, n'eut pas de suite, car nous voyons

(1) D. D. Brouwers et F. Courtoy, *La bibliothèque publique de Namur*.

— toujours d'après la notice de MM. Brouwers et Courtoy — qu'en 1826 elle approuve un nouveau règlement rédigé par M. Malécot, professeur à l'Athénée. Ce règlement stipulait que la bibliothèque était ouverte aux bourgeois les mardis et jeudis et le dimanche aux ouvriers. Le prêt à l'extérieur était interdit.

Cependant, malgré tous les efforts du bibliothécaire, la décadence s'accroissait et, après 1830, on put la croire presque totale. En 1838, la presse locale s'élève et réclame — chose assez singulière — ou l'ouverture de la bibliothèque tous les jours, ou la vente de celle-ci « *pour qu'on puisse au moins en retirer quelque chose* ». C'est à cette manière de voir que se rallie la Députation permanente qui, en 1840, propose au Conseil la suppression de la bibliothèque. Cette proposition ne fut pas exécutée.

En 1851, lors de la réorganisation des athénées, les livres sont relégués dans les greniers de l'hôtel de ville. Ce n'était pas encore la fin : en 1855, la Société d'Archéologie demandait à transférer en son musée la majeure partie des livres entassés à l'hôtel de ville. L'inventaire en fut fait par le chanoine Wilmet et M. Fiess, bibliothécaire de l'Université de Liège. Le total des livres transférés au nouveau local fut de 5,706, auxquels la Société ajouta 1,200 volumes. Pour augmenter ce fonds, la Ville consentit à vendre les livres que MM. Wilmet et Fiess avaient jugés inutiles. Cette vente produisit près de 10,000 francs, qui servirent en grande partie à racheter la bibliothèque du linguiste namurois Chavée et une série d'excellentes publications relatives à l'art industriel.

En 1856, M. du Fief s'occupa de classer et de cataloguer sur fiches cette collection bibliographique et d'organiser le service des prêts. En 1858, la bibliothèque, jusqu'alors réservée aux membres de la Société d'Archéologie, est de nouveau ouverte au public. Les collections ne cessent de s'accroître, et il faut aménager tout le premier étage de l'ancienne boucherie (actuellement Musée d'archéologie) pour y installer la bibliothèque (1).

(1) En 1873, la bibliothèque achète pour le prix de 7,000 francs, fournis par l'Etat, la Province et la Ville, les manuscrits et livres de Jules Borgnet, précieux ensemble de documents d'histoire namuroise.

En 1883, le legs de Robaulx de Soumoy enrichit la bibliothèque d'environ 500 volumes. Un nouveau classement s'imposait : il fut commencé par

De 1848 à 1862 on ne rencontre pour ainsi dire aucune trace de créations nouvelles si ce n'est *Andenne*, communale, fondée en 1848, qui possédait 244 volumes, avait 18 lecteurs au local et 53 à domicile. Cette bibliothèque n'existe plus.

Foy-Notre-Dame, qui subsiste toujours et qui, en 1861, possédait 207 volumes, et avait 150 lecteurs sur une population de 316 habitants. La commune intervenait annuellement pour une somme de 20 francs.

Jemeppe-sur-Sambre, fondée en 1862, n'existant plus, avait à cette époque 983 volumes et effectuait 1,394 prêts. La commune accordait à cette bibliothèque la subvention, relativement considérable eu égard à la population (1,979 habitants), de 350 francs l'an (1).

Une mention particulière doit pourtant être accordée à la « *Bibliothèque choisie* », actuellement propriété de l'évêché à *Namur*.

Cette bibliothèque, fondée en 1852, sous le patronage de la Société de Saint-Vincent de Paul, fut établie d'abord à la librairie Douxfils, rue de la Croix. Elle comptait environ 2,000 volumes, dont le catalogue fut soigneusement dressé en 1856, puis en 1862 par le R. P. Belynyck, S. J. Vers 1880, elle fut transférée au premier étage d'une librairie située 48, place d'Armes (actuellement Marché Saint-Remy). Le service de la bibliothèque était assuré par les confrères de Saint-Vincent de Paul, qui se relayaient trois fois par semaine.

M. Doyen, puis continué par MM. Henry, Mathieu et Oger. (Brouwers et Courtoy, *La Bibliothèque de Namur*.)

A ces renseignements, nous ajouterons pour amener l'histoire de la bibliothèque communale de Namur jusqu'à nos jours, qu'en 1900 l'Administration accorde à la bibliothèque une subvention pour achat d'ouvrages de métiers. Jusqu'alors l'intervention de la ville s'était bornée à l'octroi d'un subside pour reliure de livres lui appartenant.

En 1912, subside spécial pour achat de livres.

En 1913, M. Vander Gucht est nommé bibliothécaire et la bibliothèque est ouverte tous les jours pendant deux heures.

En 1920, elle est transférée à l'impasse des Capucins dans l'ancienne chapelle des Capucins. Toutefois, la Société d'Archéologie conserve au musée les livres qui sont sa propriété, ainsi que les manuscrits et les ouvrages anciens des bibliothèques monastiques supprimées à l'époque de la Révolution française.

En 1922, sous le régime de la nouvelle loi, elle fut reconnue par l'Etat. La bibliothèque possède actuellement près de 16,000 volumes et effectue par année plus de 30,000 prêts.

(1) *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, t. I, 1865-1866, p. 199.

En 1897, les collections émigrent rue de Bruxelles, 52. La Société de Saint-Vincent de Paul, ne pouvant plus en assumer la charge, en confie la garde à la veuve d'un professeur d'athénée, M^{me} Renard, qui y consacre désormais toute sa vie. Les lecteurs augmentent dans une proportion sensible, et, les ressources étant employées intégralement à l'achat et à l'entretien des livres, les collections augmentent dans la même proportion.

C'est vers cette époque que vint se réunir à la « Bibliothèque choisie » une bibliothèque entièrement gratuite, fondée en 1892 pour les *enfants pauvres de la rue des Brasseurs*.

Namur aurait donc probablement été la première ville à posséder une bibliothèque enfantine.

Depuis, la « Bibliothèque choisie » n'a cessé de distribuer gratuitement, chaque année, plusieurs milliers de livres à la classe ouvrière. Les prêts se sont élevés annuellement, pendant la guerre, à 30,000 volumes.

En 1905, nouveau transfert, définitif cette fois. Les religieuses Ursulines ayant acheté un immeuble rue de Bruxelles pour y établir leur école professionnelle, on décide de bâtir, rue du Chenil, un local spécial pour la bibliothèque, local très simple mais possédant une installation moderne de désinfection des livres. La bibliothèque fut installée vers la fin de cette même année 1905. La dernière édition du catalogue (1924) contient près de 20,000 volumes et 50 périodiques. La bibliothèque effectue environ 60,000 prêts par année et a obtenu la reconnaissance de l'Etat en 1922 (1). Ces détails sur la « Bibliothèque choisie » nous ont fait abandonner quelque peu l'ordre chronologique. Nous y revenons :

Nous avons pensé qu'une influence devant provoquer la création d'un certain nombre de bibliothèques, surtout communales, devait être attribuée à une circulaire de M. A. Van den Peereboom, ministre libéral de l'Intérieur, datant du 13 septembre 1862, et recommandant aux gouverneurs de provinces de faire voter un subside provincial de 1,000 francs en faveur des bibliothèques de leur ressort.

Il est possible que l'effet de cette circulaire ait été en partie annihilé

(1) Renseignements fournis par M^{lle} Jeanne Courtoy, bibliothécaire.

par un mandement de Mgr de Hessel, évêque de Namur, du 1^{er} avril 1863 (1), recommandant déjà la création de bibliothèques paroissiales.

En outre, en 1865, paraissait dans le fascicule 5 du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement* un rapport de M. Annot sur l'utilité et l'avenir des bibliothèques publiques. Ce document, du plus vif intérêt, prévoyait, à peu de chose près, tout ce que M. Heyman signale dans son rapport de 1921. Il était même plus complet, en ce sens que tout un chapitre est consacré à l'organisation des bibliothèques : administration, choix des livres, propagande, mesures d'exécution, matériel, règlement, soins à donner aux livres, prêts, etc., bref, un véritable cours de bibliothécaire. La Ligue avait poussé le zèle jusqu'à constituer une commission composée de MM. Van Meenen et Gauthy, chargée d'élaborer un catalogue des livres propres à former une bibliothèque populaire.

C'était, en quelque sorte, un Conseil Supérieur avant la lettre.

Ce catalogue était subdivisé suivant les rubriques ci-après :
I. Sciences morales et politiques; éducation et instruction; droit.
II. Sciences économiques; industrie; commerce; statistiques.
III. Sciences mathématiques; arithmétique; algèbre; géométrie; mécanique.
IV. Sciences physiques et sciences appliquées; astronomie; physique; histoire naturelle; zoologie; botanique; minéralogie; géologie; anatomie et physiologie; alimentation; hygiène; agriculture; horticulture.
V. Arts et métiers.
VI. Mélanges scientifiques.
VII. Archéologie.
VIII. Littérature : linguistique; histoire littéraire; littérature enfantine; recueils littéraires; poésie; théâtre; romans et contes.
IX. Sciences historiques; géographie; voyages; histoire ancienne; histoire du moyen âge; histoire de Belgique; autres pays; biographies.
X. Polygraphie.

Comme on le voit, rien ne manquait et pourtant, malgré tout cela : circulaire du ministre Van den Peereboom, mandement de Mgr de Hessel, rapport de M. Annot, nous ne relevons dans les archives, pour les années 1862 à 1879, que la création de quelques bibliothèques qui subsistent toujours (2).

(1) *Recueil des Mandements des Evêques de Namur.*

(2) 1865, Dinant (la ville intervient pour 200 fr.); 1867, Javingue-Sevry et Nettine; 1869, Braibant; 1870, Heer-Agimont et Sovet; 1873, Honnay; 1875, Noiseux; 1876, Martouzin-Neu ille; 1878, Hour; 1879, Monceau.

Toutes ces bibliothèques sont communales et se trouvent dans l'arrondissement de Dinant.

Survient la loi de 1879 sur l'enseignement. Celle-ci va provoquer la création de nombreuses écoles libres et aussi de bibliothèques paroissiales. La plupart de ces bibliothèques seront alimentées par l'OEuvre des églises pauvres.

Par réaction probablement — la politique en Belgique ne perdant jamais ses droits — nous rencontrons également, pendant les années qui s'écoulaient entre 1880 et 1900, un certain nombre de bibliothèques communales (1).

On remarquera par les notes que jusqu'ici la comparaison entre les bibliothèques libres et les bibliothèques communales donne une proportion beaucoup plus considérable en faveur des communales : 35 contre 18.

Peut-être aussi le lecteur aura-t-il été frappé en remarquant sous la date de 1898 la création de la bibliothèque de Mouzaive.

Mouzaive est la plus petite commune non seulement du canton de Gedinne, mais encore de la province de Namur. Elle comptait au dernier recensement (31 décembre 1923) 82 habitants. Cette minuscule localité peut être citée en exemple même à des chefs-lieux de canton. En 1923, elle possédait une bibliothèque de 340 volumes, effectuait 405 prêts, avait un bibliothécaire diplômé et portait à son

(1) 1880 : Fosses et Silenrieux, libres; Ciney, libre, actuellement adoptée; Eprave, libre; Silenrieux, communale. — 1882 : Hastière-Lavaux, libre; Vresse, communale; Wanlin, communale. — 1883 : Orchimont, libre; Couvin, libre, actuellement adoptée. C'est l'ancienne bibliothèque de l'Harmonie libérale et une des mieux organisées de la province. — 1884 : Thy-le-Château, communale; Buissonville, communale; Frorville, communale. — 1885 : Bailonville, communale. — 1886 : Alle-sur-Semois, communale. — 1888 : Malonne, libre. — 1890 : Couvin, libre (patronage). — 1891 : Rochefort, libre. — 1893 : Somme-Leuze, communale; Winenne, communale; Dailly, libre; Finnevaux, communale; Hour, libre. — 1894 : Gedinne, communale. — 1895 : Falmagne, communale; Graide, libre. — 1897 (*) : Castillon, libre; Houx, communale; Patignies, communale. — 1898 : Ciergnon, libre; Le Bruly, communale; Mouzaive, communale. — 1899 : Mean, communale; Mohiville, libre. — 1900 : Hamois, communale; Laforêt, communale; Houyet, communale; Marche-les-Dames, libre; Nettiinne, libre; Tillier, libre, actuellement adoptée.

(*) En 1897, un mandement de Mgr Decrolière parle également de la presse et des bibliothèques (*Recueil des Mandements des Evêques de Namur*).

budget, conformément à la loi, la somme de fr. 0.25 par an et par habitant.

Le sacrifice de 20 francs par an pour sa bibliothèque n'est-il pas éminemment suggestif?

Quant à la bibliothèque libre de Marche-les-Dames, qui date de 1900, elle se trouve installée dans l'ancienne abbaye cistercienne fondée, dit la légende, par les femmes des chevaliers namurois partis aux Croisades. Cette abbaye, occupée actuellement par des sœurs Carmélites Apostoliques (1), possède encore de très beaux vestiges du XIII^e siècle, ainsi que des bâtiments conventuels des XV^e, XVI^e et XVIII^e siècles. On y remarque aussi une série de pierres tombales des abbesses, allant du XV^e au XIX^e siècle, une *Adoration des Mages* et une statue en bois de Notre-Dame du Vivier.

C'est vers 1899 que la Ligue de l'Enseignement crée sa première bibliothèque circulante, en même temps que feu Gustave Defnet, député de Namur, constitue les premières bibliothèques socialistes de la province, à Dinant et à Auvelais (2).

(1) C'est la première maison belge de cet ordre. Les pierres tombales de Marche-les-Dames confirment l'opinion générale des archéologues qui signalent qu'au début la décoration en est très sobre, qu'au XV^e siècle le corps du défunt est figuré au trait sur des dalles avec inscription en bordure, puis que les ornements deviennent plus nombreux et plus riches pour diminuer aux XVII^e et XVIII^e siècles, où l'on ne représente plus que rarement le défunt sur son monument et où les inscriptions donnent plus de détails.

(2) De 1901 à 1912, nous trouvons les bibliothèques ci-après :

1902 : Moignelée, libre; Haut-le-Wastia, communale. — 1903 : Falisolle, Jemelle, Sovimont, Barvaux (Condroz), Boussu-en-Fagnes, Custinne, Conneux-Conjoux, libres; Vitriaval, adoptée; Petigny, communale. — 1904 : Saint-Servais, libre. — 1905 : Havelange, Jeneffe, Mesnil-Eglise, Pry, Vedrin, libres. — 1906 : Hulsonniaux, Leignon, Philippeville, Resteigne, libres; Feschaux, Anhée, communales. — 1907 : Jamagne, Mariembourg, Bourseigne-Vieille, Sart-Saint-Laurent, Wanlin, libres; Hulsonniaux, Baronville, communales. — 1908 : Mieret, Morville, Noville-les-Bois, Aublain, Chairières, libres; Mesnil-Saint-Blaise, Ave et Auffe, Resteigne, communales. — 1909 : Flawinne, Florennes, Furnaux, Berzée, Dourbes, Dréhance, Rognée, Arsimont, libres. — 1910 : Mettet, Mont-Gauthier, Ambly, Auvelais, Bohan, Conneux, Schaltin, libres; Nafraiture, adoptée. — 1911 : Hamois, Olloy, Porcheresse, Warisoulx, libres. — 1912 : Lesves, Mornimont, Andenelle, Spy, Villers-sur-Semois, Belgrade, libres; Heure, communale; Gérin, adoptée (*).

(*) A noter également l'action du chanoine Couturiaux à partir de 1901.

Vers 1912 se constitue la Centrale d'Education Ouvrière, chargée d'alimenter en livres les bibliothèques socialistes, tandis que les 2 et 3 septembre 1913 s'ouvre à Namur un Congrès pour la défense et la préservation de la Foi (imprimerie de l'*Ami de l'Ordre*, 27, rue de la Croix, 1913). Au cours de ce congrès, M^{me} la comtesse Charles d'Aspremont-Lynden faisait un rapport très documenté sur les lectures, les bibliothèques de familles et les bibliothèques populaires, et le Congrès adoptait, entre autres, les vœux suivants :

I. Que des comités de dames s'occupent de la fondation et du fonctionnement des bibliothèques paroissiales;

II. Que les organisateurs des bibliothèques recherchent de préférence les ouvrages d'inspiration belge;

III. Que dans le choix des publications on fasse une large part aux ouvrages d'instruction professionnelle.

Lors de la discussion des vœux, M. l'abbé Simon demandait que dans les bibliothèques paroissiales on fit place aux livres traitant de l'éducation des enfants. M^{me} la comtesse d'Aspremont-Lynden aurait aussi voulu voir dans chacune des bibliothèques des ouvrages d'agriculture, de sylviculture, d'élevage et d'économie rurale, des volumes exposant des questions industrielles, des ouvrages pour les femmes (hygiène infantile, économie domestique, cuisine), des ouvrages historiques (mémoires, biographies, etc.) et surtout des ouvrages d'écrivains belges;

« Qu'ils ne se cachent pas, disait-elle, dans les coins poussiéreux rarement fouillés, mais qu'ils occupent les rayons les plus nombreux, les plus apparents. Dédaignons ce préjugé qui, pendant trop longtemps, a décrié nos auteurs! Nous savons maintenant que notre littérature nationale est riche et abondante; elle a traité tous les sujets avec un égal mérite, une érudition remarquable. (1) »

(1) Cet appel fut entendu, car la même année 1913 se constituaient les bibliothèques ci-après :

Ham-sur-Sambre, Membre, Naomé, Sart-d'Avril, Oignies, Baillamont, Mazy, Blaimont, Bioul, Romedenne, Vierves Vonêche, Warnant, Waulsort, libres; Emptinne, adoptée; Falaën, Hastière-par-Delà, Mesnil-Eglise, Neuville, Walcourt, Beuzet, communales.

Arrive la guerre de 1914-1918. Le mouvement de création de bibliothèques n'est pas complètement enrayé. Il se fonde à Bruxelles, en juillet 1915, avec l'aide du Comité National de Secours et d'Alimentation, le Comité Central des OEuvres de lectures populaires. On dira plus tard quel fut le travail considérable accompli par cette œuvre (1).

L'après-guerre amène aussi la formation de quelques bibliothèques (2).

La plupart de ces bibliothèques étaient de peu d'importance. Elles recevaient parfois de maigres subsides communaux, quelques dons de livres de l'OEuvre des églises pauvres, de particuliers ou de cercles, parfois des caisses itinérantes de la Ligue de l'Enseignement ou du Comité central des OEuvres de lectures populaires et, enfin, quelques volumes du Gouvernement. Celui-ci, en effet, depuis 1890, portait au budget un crédit d'abord de 50,000, puis de 100,000 francs, servant à la fois à encourager la littérature et les sciences et à acquérir des livres pour les bibliothèques publiques. Cela permettait d'envoyer à chaque bibliothèque reconnue quatre ou cinq livres par année.

Cette situation allait enfin changer grâce à l'appui du Gouvernement et des pouvoirs publics, grâce aussi aux efforts d'hommes dévoués :

« N'aiderons-nous pas de tout notre pouvoir, disait M. Jules Destrée, Ministre des Sciences et des Arts, dans son discours du 15 avril 1920, n'aiderons-nous pas de tout notre pouvoir toutes les institutions com-

(1) Qu'il nous suffise de signaler, pour la partie qui nous occupe, que c'est à son initiative que sont dues les fondations suivantes :

1915 : Gochenée, communale; Sombreffe, libre. — 1916 : Hingéon, communale; Treignes, communale; Aisemont, adoptée; Bois-de-Villers, Spontin, Tamines, Ligny, libres.

De même que Marche-les-Dames, la bibliothèque libre de Ligny est intéressante par son cadre. Elle est installée dans la « *Ferme d'en Bas* », qui fut le théâtre d'une lutte acharnée entre les Français, sous Napoléon, et les Prussiens, sous Blücher, lors de la bataille de Ligny, le 16 juin 1815.

1917 : Jemeppe-sur-Sambre et Nismes, libres. — 1918 : Flostoy, Annevoie, libres; Onhaye, adoptée.

(2) 1919 : Namèche, Achet, Pesches, Philippeville, libres; Mariembourg, communale. — 1920 : Le Roux, Oisy, Pesches, Clermont, Purnode, Auvelaiss-la-Sarthe, libres; Maffe, communale.

plémentaires de l'école primaire, les bibliothèques, les cours d'adultes, les cercles d'études, les universités populaires? »

Et le ministre revenait sur cette idée dans son discours lors de la conférence de M. Morel au Palais des Académies, le 2 mars 1921, et dans son discours lors de la discussion du budget des Sciences et des Arts le 9 juillet de la même année. Enfin, un projet de loi sur les bibliothèques publiques fut déposé par M. Destrée le 21 juin 1921 et fut voté à *l'unanimité*, sur le rapport de M. le député Heyman, le 3 août 1921. Le Sénat vota le projet en septembre de la même année. L'unanimité au vote d'un tel projet de loi dit assez qu'il s'imposait (1) :

« Le développement de la bibliothèque publique, constate l'exposé des motifs, doit être l'objet de la sollicitude du législateur. Ce devoir apparaît à l'heure actuelle comme particulièrement pressant pour trois raisons principales : la première, c'est qu'une restauration nationale ne se conçoit point raisonnablement sans une restauration intellectuelle; la seconde, c'est que l'introduction de la journée de huit heures dans les ateliers a pour conséquence l'octroi à la classe ouvrière de huit heures de loisir et que la réforme ne serait qu'une demi-réforme si, après avoir interdit l'abus du travail à l'usine, elle ne se compliquait point du souci d'offrir aux travailleurs l'emploi utile et sain de leurs loisirs nouveaux; la troisième, c'est le prix élevé qu'atteignent les livres aujourd'hui par suite des perturbations consécutives à la guerre, ce qui, nécessairement, en raréfie l'achat individuel. »

La Belgique d'après guerre avait besoin d'un relèvement moral. Nous croyons fermement que c'est surtout dans ce but que le ministre écrivain, artiste, sociologue et historien prit l'initiative de soumettre au Parlement les articles de cette loi de 1921 sur les bibliothèques publiques (2).

(1) Emile Cambier, *Jules Destrée, ministre des Sciences et des Arts*. Bruxelles, Castaigne, 1921.

(2) M. Ad. Rutten, actuellement Inspecteur général des Bibliothèques publiques, avait fait part à M. le ministre Destrée de sa conviction que l'on n'arriverait à des résultats féconds que par une loi. Le ministre fut d'accord avec lui et chargea M. Rutten de rédiger un avant-projet. Celui-ci fut envoyé à la Commission d'études d'où il sortit un peu modifié. M. Destrée y fit encore certaines retouches et ainsi il fut soumis à la législation.

Sa parole fut entendue : de 1921 à 1923, des bibliothèques s'érigent partout (1).

Parallèlement à la loi et à côté des institutions déjà signalées de la Ligue de l'Enseignement, de la Centrale d'Education ouvrière et du Comité central des OEuvres de lectures populaires, se constitue, en 1921, pour venir en aide aux bibliothèques catholiques, le Comité des Bibliothèques populaires dirigé par M^{lle} la comtesse Marie de Villermont.

Ce Comité avait primitivement voulu former une seule fédération de toutes les provinces belges, mais la question de la langue vint tout de suite susciter des difficultés. Les provinces flamandes s'organisèrent séparément. La province de Luxembourg elle-même n'a pas d'attaches avec ce comité. Le Hainaut, le Brabant wallon et les provinces de Namur et de Liège forment donc un groupement qui compte environ 320 bibliothèques affiliées (2).

Enfin, le Conseil provincial a voté, en 1923, un subside de 2,000 fr. pour aider les bibliothèques, subside bien minime en comparaison de ce que font les autres provinces belges.

A la fin de 1923, plus de 50 p. c. des communes de la province de Namur possédaient une bibliothèque publique communale, libre ou adoptée. Celles-ci se répartissaient comme suit : 68 communales, 138 libres (paroissiales, socialistes ou dirigées par un particulier), 18 adoptées. Elles possédaient près de 125,000 volumes et effectuaient plus de 215,000 prêts. L'aide de l'Etat représentait plus de 50,000 fr.

(1) Rien que pour la province de Namur, nous rencontrons :

1° Les bibliothèques communales de Belgrade, Beez, Bure, Fosse, Gembloux, Lonzée, Malonne, Namèche, Velaine-sur-Sambre, Waillet, Weillen et Wiesmes;

2° Les bibliothèques libres (paroissiales, socialistes ou dirigées par un instituteur ou un particulier) de Achène, Assesse, Anseremme (Neffe), Beau-raing, Champion, Daussois, Dinant, Falaën, Namur (Bomel, La Plante et Maison du Peuple), Floreffe, Gesves, Grand-Leez, Haillot Hingeon, Houyet, Lonzée, Louette-Saint-Denis, Lustin, Mont (sanatorium), Perwez, Saint-Servais, Onhayé, Olloy, Sart-Eustache, Sinsin, Serville, Sorée, Soye, Wavreille;

3° Les bibliothèques adoptées de Bonsin, Ciney, Godinne, Presgaux, Pondrôme, Profondeville et Villers-sur-Lesse.

(2) Renseignements fournis par M^{lle} de Villermont.

et la participation des communes près de 23,000 francs. Il y aurait encore à ajouter à ces chiffres les cotisations et les dons de particuliers; 63 p. c. des lectures étaient récréatives et 37 p. c. instructives.

La composition de ces bibliothèques est évidemment assez variable. Toutefois, en comparant 100 d'entre elles, on peut établir les proportions suivantes :

Romans, littérature, contes	53.8 p. c.
Histoire	7.4 »
Morale	0.3 »
Géographie, voyages, colonisation	6.3 »
Ouvrages pour femmes	2.7 »
Sciences	3.7 »
Biographies	3.1 »
Sociologie	3.6 »
Législation, éducation	0.9 »
Technique, agriculture	3.9 »
Religion, hagiographie	10.7 »
Beaux-arts	0.6 »
Guerre 1914-1918	2.7 »
Philologie	0.3 »

Le pourcentage d'ouvrages d'histoire est peu élevé, et pourtant, comme le disait Osc. Colson (*Instructions sommaires pour l'organisation et la réorganisation des bibliothèques publiques*, Herstal, 1922), chaque administration communale devrait avoir à cœur de créer dans sa bibliothèque un fonds spécial relatif à l'histoire de la localité. Elle assurerait ainsi aux érudits de l'avenir des sources de renseignements qui, sans cette initiative, resteraient peut-être inconnus. Elle fournirait, du reste, à l'enseignement de ses écoles une documentation précieuse à tous égards.

On trouvera, en annexe à cette étude, une bibliographie se rapportant exclusivement aux localités citées ci-dessus ou à quelques communes avoisinantes.

* * *

Nous venons d'exposer ici ce qu'a pu, dans les bibliothèques publiques, l'effort des bonnes volontés particulières dans la province

de Namur; ce qu'ont pu réaliser ces bonnes volontés sans être conduites, comme maintenant, par des directives précises, ni une aide officielle importante, ni des règlements longuement mûris.

Il est cependant des résultats que l'on peut atteindre dès maintenant. Il existe trop peu d'auteurs belges dans nos bibliothèques (1). Il existe surtout trop peu de monographies locales, trop peu d'histoires du pays. Faire bien connaître la terre où l'on est né, faire savoir d'où provient le nom d'une vieille tour, d'un coin de bois, d'une colline, enseigner les origines de ce groupement de maisons serrées comme un troupeau, qui forme le village, de là s'étendre aux hameaux, aux communes, aux villes d'alentour, dire leurs gloires et leurs misères, tout cela c'est faire aimer la patrie et resserrer les liens qui l'unissent. C'est la servir plus sagement et plus fortement que par de grands discours creux et des phrases sonores.

Il y a aussi trop d'ouvrages récréatifs sans autre but. Si l'on remplaçait peu à peu les inutilités par tout ce qui fait connaître et, par conséquent, aimer ce petit coin du monde si noble, si grand et si digne de respect qu'est notre Belgique, on aurait rempli une mission qui pourrait enorgueillir toute une vie.

ANNEXE

Agimont (La seigneurie d'), par le chanoine Roland (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. XVI).

Aublain et Pesches, par le comte de Villermont (*Ann. Acad. Archéol. d'Anvers*, 1883-1885).

Avelais et Arsimont, par les abbés Clausset et Mauclet (*Les communes namuroises*).

Beauraing et son château, par le chanoine Deleuze.

Beez (La commune de), par del Marmol (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. XVI).

Bois-de-Villers (La commune de), par del Marmol (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. IX).

Bouvignes (Notes sur l'histoire de), par Henri (Namur, Godenne, 1888).

Ciney (Une petite bonne ville du Pays de Liège), par Brouwers (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. XXIX).

Ciney (Cartulaire de), par Borgnet.

Ciney (Les hommes de lignage du quartier de), par Lefèvre de Vivy (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. XXXV).

(1) Le ministre vient de décider que pour les prochains subsides, il faudrait choisir au moins 25 p. c. d'auteurs belges.

- Couvin (Cartulaire de)*, par Borman.
- Couvin (Vestiges des temps anciens aux environs de)*, par Maillieux (Bruxelles, Vromant, 1905).
- Dave (La seigneurie de)*, par Toussaint. 1892.
- Dinant (Histoire de)*, par Hachez (Chevalier, Court-Saint-Etienne, 1893).
- Dinant (Notice sur l'industrie du laiton à)*, par Pirenne (Catalogue Exposition des Dinanderies, Namur, Godenne, 1905).
- Dinant (Notice historique sur)*, par Siderius (Dinant, 1859).
- Dinant (La constitution politique de [] au moyen âge)*, par Pirenne (Gand, 1889).
- Dinant (Analectes Dinantais)*, par Gérard (Namur, Godenne, 1901).
- Dinant (Le château de Montaigle)*, par Bequet (Namur, Wesmael, 1901).
- Dinant (Congrès Archéologique de)*, 1903.
- Dinant (Les Arts industriels à [] au début du xvii^e siècle)*, par Courtoy (Ann. Soc. Arch. de Namur, t. XXXIV).
- Dinant (Note historique sur l'abbaye de Leffe)*, par Quinaux (Namur, Godenne, 1884).
- Dorine (Histoire de)*, par P.-A. Servais (Namur, Godenne, 1910).
- Eprave (Les cimetières francs d')*, par Bequet (Ann. Soc. Arch. de Namur, t. XIX).
- Floreffe (Histoire de l'abbaye de)*, par Toussaint (Namur, Douxfils, 1878).
- Floreffe (Histoire de l'abbaye de)*, par Barbier. Deux volumes.
- Floreffe (L'église du Séminaire de)*, par le chanoine Maere (Namur, Godenne, 1911).
- Florennes (Saint Gangulphe, patron de Florennes, sa vie, son culte)*, par Maucllet (Tongrinne, Castiaux, 1903).
- Florennes (Fragment d'une chronique de Martin de Remouchamp)*, par Baix (Commission royale d'Histoire, 1907).
- Florennes (La marche Saint-Pierre à)*, par Baix (*La Terre wallonne*, 1924).
- Florennes (Saint Jean-Baptiste, sa vie, son culte à)*, par Maucllet (Namur, Godenne, 1904).
- Florennes (Le couvent des Récollets à)*, par Maucllet (Namur, 1906).
- Florennes (Les seigneurs de Florennes, leurs sceaux, leurs monnaies)*, par Chalon (Bruxelles, Hayez, 1868).
- Florennes (Chronologie des abbés de)*, par Migeotte (*Revue Benedictine*, 1897).
- Florennes (Histoire généalogique de la Maison Rumigny-Florennes)*, par Roland (Namur, Wesmael, 1891).
- Florennes (Historique du château)*, par P. Delattre.
- Fosses (Histoire de)*, par Kairis (Liège, 1858).
- Fosses (Cartulaire de)*, par Borgnet.
- Fosses (Glossaire de)*, par A. Lurquin (Liège, Vaillant-Carmanne, 1910).
- Fosses (Les cloches de Saint-Feuillen, revue mensuelle)*, par l'abbé Crépin (Fosses, Duculot, 1923).
- Foy-Notre-Dame (La vierge de)*, par l'abbé Fries.
- Foy-Notre-Dame (La vierge de)*, par X... (*Ann. Congrès Arch. Dinant*, 1903).
- Furfooz (La Lesse et le Pays des grottes)*, par Rahir (Brux., Lebègue, 1901).
- Furfooz (L'Homme pendant les âges de la pierre dans les environs de Dinant)*, par Dupont (Bruxelles, Muquardt, 1873).

- Gembloux (La ville et le comté de)*, par Namèche (Gembloux, Duculot, 1922).
Gembloux (Histoire de l'abbaye de), par Toussaint (Namur, Douxfils, 1882).
Gembloux (Cartulaire de), par Roland.
Graide (Le doyenné de), par Roland (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. XVI et XVII). Notices sur Anseremme, Baronville, Beauraing, Chairière, Pondrôme, Martouzin, Feschaux, Finnevaux, Gedinne, Haut-Fays, Mesnil, Oisy, Orchimont, Vonèche, Javingue, Winenne.
Grand-Leez (Les Antiquités de), par Nihoul (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. XVI).
Han-sur-Lesse (Les seigneurs de), par Roland (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. XXXVI).
Hastière (L'église abbatiale d'), par Donau.
Hastière (La crypte d'), par Van Caloen (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. XVII).
Jemelle (Villa et Forteresse de), par Mahieu (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. XXI).
Laneffe (Histoire de), par Darras et Pector.
Lesves (Histoire de la commune de), par Roland (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. XVII).
Leuze (Notice sur), par Chavée (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. XXI).
Maillen (La villa romaine de), par Bequet (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. XIX).
Malonne (Histoire de l'abbaye de), par Barbier.
Malonne (Saint Jean-Baptiste de la Salle, canonisé le 24 mai 1911), par X... (Namur, Godenne, 1900).
Marche-les-Dames (Histoire de l'abbaye de), par Toussaint.
Maredsous (Les terres et seigneurics de Maredsous et Maharenne), par dom Berlière (Tournai, Desclée, 1920).
Maredsous (Une visite à l'abbaye de), par Boulmont (Namur, Godenne, 1902).
Maredsous (Description iconographique des vitraux de l'église abbatiale), par Boulmont (Namur, Douxfils, 1897).
Mettet (La villa romaine de), par Mahieu (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. XXXIII).
Moustier-sur-Sambre (Le chapitre noble de), par Barbier (Notices sur les localités voisines).
Namur (Cartulaire de), par Borgnet, Borman et Brouwers.
Namur (Toponymie namuroise), par Roland (*Ann. Soc. Arch. de Namur*).
Namur (Le vieux Namur), par Gérard.
Namur (Les métiers de), par Goetstouwers (Louvain, 1908).
Namur (Promenades dans), par Borgnet.
Namur (Légendes et coutumes du pays de), par Rousseau (Bruxelles, 1920).
Namur (Histoire du chapitre Saint-Aubain), par Aigret.
Namur (Le collège Notre-Dame), par Deschamps (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. XIII).
Namur (Les cottelis de), par Danhaive (*Terre wallonne*, 1923).
Nettinne (Confrérie du rosaire à), par X... (Louvain, 1905).
Orchimont (Le comté de), par Roland (*Ann. Acad. Arch. d'Anvers*, 1894-1896 et 1897. Notices sur les localités de la Semois).
Pry (Le cimetière franc de), par Bequet (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. XXI).
Rochefort (Histoire du comté de), par Lamotte.

- Rochefort (Les seigneurs de)*, par Roland (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. XX).
- Rognée (Le tumulus de)*, par Bequet (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. XXI).
- Saint-Servais (Notice sur)*, par del Marmol (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. IX).
- Spontin (Notice sur)*, par Reding, préface de Jean d'Ardenne.
- Spontin (Les cimetières francs de)*, par Limelette (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. VII).
- Tamines (La tragédie de)*, par Lemaire (Tamines, Duculot, 1919).
- Tamines (Histoire de)*, par le frère Alexis M. G. (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. XVII).
- Treignes (Le cimetière gallo-romain de)*, par Bequet (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. XXVIII).
- Vedrin (Le tombois de)*, par del Marmol (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. III).
- Vierves (La seigneurie de)*, par le comte de Villermont (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. XXIX et XXX).
- Walcourt (Cartulaire de)*, par Lahaye.
- Walcourt (Au fil des heures sombres)*, par Dereine (Bruxelles, 1921).
- Walcourt (Le pèlerinage de Notre-Dame à)*, par Jules Vandereuse (*Wallonia*).
- Walcourt (L'abbaye du Jardinnet à)*, par Gondry du Jardinnet (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. IV).
- Walcourt (Histoire civile et religieuse)*, par Toussaint.
- Wariscoulx (Notice sur)*, par Roland (*Ann. Soc. Arch. de Namur*, t. IV).
- Waulsort (Histoire de l'abbaye de Waulsort-Hastière)*, par Lahaye (Notices sur les localités voisines).
- Winenne (Nos libérateurs. Hommage aux soldats de)*, par Colinvaux (Pali-seul, Bodson, 1923).

OUVRAGES GENERAUX :

- Dommartin (Jean d'Ardenne); *L'Ardenne*, t. I (Meuse, Lesse, Semois, Entre-Sambre-et-Meuse). Bruxelles, Weissenbruch.
- Doyen, *Bibliographie namuroise*.
- Dufort, *Topographie médicale du royaume*, t. XI (Liège, 1914). Notices sur Ambly, Bure, Javingue, Jemelle, Ponderôme, Resteigne, Vonèche, Wancenne, Wavreille, Winenne et le canton de Gedinne.
- Schmitz et Nieuwland, *Histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et de Luxembourg* (en publication) (1).

(1) Cette liste est loin d'être complète.

Bibliographie

A. PILLET, professeur de droit international à la Faculté de droit de Paris et F.-P. NIBOYET, professeur de droit international privé à la Faculté de droit de Strasbourg, *Manuel de droit international privé*. Paris, Librairie de la Société du Recueil Sirey (Léon Fenin, directeur), 1924.

Il existe en France un assez grand nombre de traités ou de manuels de droit international privé, œuvres tout à fait remarquables aussi bien par l'élégance du style et la clarté de l'exposition que par la science de leurs auteurs. Cette liste vient de s'enrichir d'un nouvel ouvrage, dont le mérite est exceptionnel et qui obtiendra sans aucun doute en Belgique le même succès qu'en France.

En parcourant le Manuel de MM. Pillet et Niboyet — et davantage encore lorsqu'on le lit ligne par ligne et la plume à la main — on est bien près d'être surpris en constatant le développement prodigieux qu'a pris, depuis un quart de siècle surtout, cette branche de la science juridique. Les décisions de justice s'accumulent, des difficultés surgissent, des théories nouvelles s'ébauchent. Il n'est point, pensons-nous, dans le domaine entier du droit, une région où la vie soit plus active et dans laquelle, confessons-le également, des doctrines qui paraissaient stables et généralement admises aient plus de peine à demeurer en possession du terrain qu'elles occupent.

C'est dans cette région mouvementée que MM. Pillet et Niboyet nous transportent, et c'est là aussi que leur maîtrise se déploie. Armés d'une irréprochable érudition et merveilleusement instruits de la jurisprudence (laquelle, à défaut de textes de loi, joue ici un rôle capital) ils font régner dans cet ensemble un peu confus l'ordre et la clarté et y introduisent par surcroît des vues personnelles et originales, toujours intéressantes, alors même que l'on hésiterait à s'y rallier (ce qui fut, osons le dire, quelquefois notre cas).

Les auteurs, dans leur avant-propos, nous apprennent qu'ils ont voulu doter les étudiants « d'un manuel à la fois théorique et pratique pouvant les aider à préparer leur examen et leur présentant l'ensemble du droit international privé sous une forme aussi méthodique que possible ».

Ce manuel, s'il faut les en croire, « ne cherche nullement à approfondir les questions qu'il aborde, mais simplement à en dégager les grandes lignes ». Que ce soit pour les étudiants une bonne fortune que de pouvoir s'initier au droit international privé sous la direction de MM. Pillet et Niboyet, nous en conviendrons volontiers; mais leur Manuel dépasse de beaucoup le cadre de l'enseignement supérieur et ils approfondissent les questions infiniment plus qu'ils ne veulent bien l'avouer. Les juristes déjà formés et les praticiens trouveront dans cet ouvrage une abondante moisson de renseignements et d'idées.

Le programme des études de droit est organisé en France de telle sorte que le cours de droit international privé embrasse les questions relatives à la nationalité et à la condition des étrangers. Pratiquement, il n'y a là qu'une convention commode, mais qui n'est rien de plus qu'une convention. Ces questions pourraient être rattachées, tout aussi logiquement, soit au cours de droit public, soit au cours de droit civil. Si nous signalons ce point, c'est afin d'avertir nos lecteurs qu'une bonne partie du Manuel de MM. Pillet et Niboyet traite de questions intéressant plus spécialement la France mais qui ne sauraient toutefois nous laisser indifférents en raison des analogies qui existent incontestablement entre la législation française et la législation belge.

Il n'en reste pas moins certain que la partie de l'ouvrage qui mérite plus spécialement notre attention est celle qui traite du « Conflit des lois » (expression consacrée, d'ailleurs critiquable et que MM. Pillet et Niboyet reprennent à leur tour, tout en reconnaissant son inexactitude).

Nous ne pouvons songer à rencontrer ici les problèmes juridiques qu'ils examinent ainsi que les solutions qu'ils leur donnent. Nous nous bornerons à relever dans leur ouvrage deux ou trois idées directrices, au sujet desquelles nous aurons peut-être à formuler des réserves, mais qui nous paraissent en même temps nettement caractéristiques des tendances actuelles de la science française en matière de droit international privé.

MM. Pillet et Niboyet refusent au droit international privé la qualité de droit général étendant son empire sur les Etats civilisés (fût-ce au prix d'innombrables dérogations). Ils tiennent que chaque Etat élabore pour son propre usage les principes du droit international privé. Ce droit est encore, au stade actuel de la civilisation, un droit national. Rien de plus exact. La doctrine opposée, sous une apparence de libéralisme et de générosité, a le grand malheur d'être en contradiction avec les faits les plus palpables. Bien entendu les Etats civilisés doivent tendre — et tendent effectivement

— à dégager des règles qui leur soient communes de manière à atténuer les dissidences qui les divisent.

Mais si chaque Etat est le créateur de *son* droit international privé, comment va-t-il procéder à une telle création ? C'est ici qu'à certains moments nous n'avons pu nous résoudre à suivre sans résistance les éminents auteurs du Manuel.

Les problèmes du droit international privé se ramènent, en dernière analyse, à une question de compétence de souveraineté : il y a lieu de savoir quel est l'Etat qui, soit par sa législation, soit par l'intermédiaire de ses tribunaux, exerce son autorité sur un rapport juridique. Cette autorité se manifeste soit au moment où le rapport se forme, soit plus tard quand il s'agit du respect qui est dû (ou qui doit éventuellement être refusé) à un rapport déjà formé. Nos auteurs attachent avec raison une très grande importance à la question des « droits acquis ». Peut-être cependant exagèrent-ils quelque peu l'opposition qu'ils établissent entre le « Conflit des lois » et le « Respect des droits acquis ». A nos yeux, on ne trouve là que deux applications distinctes des principes relatifs à la compétence respective des souverainetés.

Il appartient à chaque Etat de circonscrire, selon les principes qu'il estime les meilleurs, le domaine qui est soumis soit à ses propres lois, soit aux lois d'autres Etats; c'est là une conséquence toute naturelle de la maxime selon laquelle le droit international privé est une branche du droit national. Mais comment va-t-il s'y prendre pour opérer une semblable discrimination ? En tenant compte d'une foule de circonstances, en ayant égard à la « nature des choses ». Il faut pour cela une intuition à la fois nette et profonde de la vérité, un tact juridique d'une extrême délicatesse. MM. Pillet et Niboyet — comme au surplus d'autres auteurs — s'efforcent de nous procurer des directions ayant pour objectif de faciliter la solution de ces difficiles problèmes. Pour savoir notamment quelle est la loi applicable dans un cas donné, il importe, d'après eux, de s'attacher au « but social » des lois, à leur « permanence », à leur « généralité ». Ils se montrent irréductibles (à la suite de M. Bartin) sur la question de la « qualification » des rapports juridiques, laquelle, s'il faut les en croire, est exclusivement du ressort de la *lex fori*. Nous ne contestons point que les solutions auxquelles ils aboutissent ne soient fréquemment exactes. Seulement, ce que nous serions tentés de leur reprocher, c'est une tendance à considérer la réalité à travers un certain nombre de conceptions abstraites, prêtant elles-mêmes à des doutes et à des discussions. La notion du « but social » d'une loi, ou de sa « permanence » est incertaine, fuyante, et, jusqu'à un certain point, conventionnelle.

Et où donc se trouve inscrit le principe supérieur de droit naturel ou d'équité qui ordonne que la « qualification » d'une relation juridique relève nécessairement de la *lex fori* ?

Car, il convient de le remarquer, l'application intransigeante de principes *a priori* entraîne forcément la revendication d'un empire peut-être trop étendu au profit de la *lex fori*. En voici un exemple assez significatif. On est en général d'accord pour reconnaître qu'un Etat peut obliger ses ressortissants à faire des actes juridiques à l'étranger dans les formes de leur loi nationale sans pouvoir se prévaloir de la règle *locus regit actum*. Les autres Etats ont à s'incliner devant cette prescription (à moins toutefois que leur ordre public n'y fasse obstacle). MM. Pillet et Niboyet n'admettent point que l'on doive prendre ici en considération la volonté de l'Etat étranger; il s'agit ici d'une question de « qualification »; dès lors, les formes de la *lex loci actus* doivent être tenues pour valables. Il nous est impossible de souscrire à cette conclusion; elle prétend assujettir tyranniquement les manifestations légitimes de la souveraineté d'un Etat à l'empire d'une formule abstraite, laquelle est à son tour incorporée, non sans arbitraire, à la *lex fori*.

Il faut, en effet, s'entendre sur la portée de ces mots *lex fori*, loi nationale. Les plus savants jurisconsultes, spécialement dans un domaine où le législateur a très ordinairement gardé le silence et où, par suite, la coutume et l'équité exercent une influence souvent prépondérante, obéissent volontiers à la tentation de convertir leurs idées personnelles en maximes incontestables de droit positif. A la vérité, il leur arrive de rencontrer la résistance des tribunaux. Ces dissidences entre l'école et le palais — dissidences qui furent jadis le plus bel ornement des premiers commentaires du Code civil — sont assez nombreuses en matière de droit international privé (nous n'en voulons d'autre preuve que la fameuse théorie du renvoi). Faut-il s'en réjouir ou s'en inquiéter? Malgré notre inclination à nous ranger du côté de la jurisprudence, nous croyons que de telles discussions (et au besoin même ces contradictions) sont légitimes et fécondes. N'oublions pas que le droit international privé est un droit qui s'élabore sous nos yeux, qui est en voie de formation. Il importe au juriste de pouvoir se faire une opinion raisonnée et mûrie, et cela sur des questions d'une solution presque toujours délicate. Il devra avant tout être instruit, éclairé, conduit par des mains sûres, dans les détours d'une sorte de labyrinthe. Il dépend de lui de s'adresser à des guides excellents. Il n'en trouvera point, qui soient plus complètement avertis, et plus vraiment actuels, que ne le sont MM. Pillet et Niboyet.

MAURICE VAUTHIER.

Espèces choisies empruntées à la jurisprudence publiées par un groupe de professeurs des facultés de droit. Préfaces de HENRI CAPITANT et EDOUARD LAMBERT. Librairie Dalloz, Paris, 1924.

La nécessité de rendre l'enseignement du droit moins abstrait, moins formaliste et en revanche plus vivant, plus souple, en contact plus immédiat avec la réalité, se fait sentir chaque jour davantage. Il n'est pas un professeur de droit, conscient de ses devoirs, qui ne songe à ce problème. De là, notamment dans un grand nombre d'universités, et spécialement à la Faculté de droit de Bruxelles, l'institution de « cours pratiques » de « séminaires » dans lesquels les étudiants ont l'occasion de faire preuve d'initiative et se livrent à des travaux personnels sous la direction de leurs professeurs.

L'un des procédés employés pour stimuler l'intelligence des étudiants et lui donner plus de pénétration consiste à leur proposer des problèmes qu'il faut résoudre, problèmes d'ordre à la fois théorique et pratique et dans lesquels se rencontrent les applications de principes que les cours leur ont enseignés.

Il est loisible à tout professeur, cela va sans dire, d'imaginer des problèmes de ce genre. Mais sa tâche sera évidemment facilitée — notamment en matière de droit civil — par la composition de recueils présentant un nombre suffisant de « questions » ou « d'espèces ».

C'est un recueil de ce genre qui vient d'être publié en France par un groupe de professeurs de droit sous la direction de deux maîtres renommés : MM. Henri Capitant et Edouard Lambert. Nous ne saurions trop recommander la lecture des préfaces que ces deux éminents jurisconsultes ont inscrites en tête du volume. Malgré leur brièveté, elles abondent en idées à la fois fortes et justes. Elles précisent à merveille ce que doivent être ces exercices pratiques, au sujet desquels règnent chez certains esprits des erreurs et des illusions. Il ne s'agit nullement — et il serait extrêmement dangereux — de transformer entièrement le caractère de l'enseignement du droit et de substituer aux leçons nécessairement dogmatiques du professeur la discussion de questions pratiques, à l'occasion desquelles les étudiants, travaillant en commun, auraient à dégager, à formuler la « vérité » juridique. L'élaboration d'une règle de droit — élaboration qui exige parfois des siècles — n'est pas de la compétence d'un « séminaire » d'étudiants. Ces exercices pratiques ne peuvent avoir qu'un caractère complémentaire; leur but est simplement de montrer ce que devient une règle générale lorsqu'elle doit s'adapter aux mille exigences de l'existence sociale et aussi d'accoutumer les étudiants à discerner cette règle sous le voile aux

plis nombreux dont l'enveloppement fréquemment les événements de la vie réelle.

Sur ces points nous ne pouvons qu'applaudir aux judicieuses observations de MM. Capitant et Lambert. Il nous reste à dire quelques mots de la méthode qu'ont adoptée les auteurs du recueil « d'Espèces choisies ».

Ces espèces sont empruntées à la jurisprudence française, et très fréquemment (sinon même le plus souvent) aux arrêts de la Cour de cassation. La forme sous laquelle chacun de ces cas est présenté (il y en a 425 en tout, y compris une douzaine de cas empruntés à la jurisprudence anglaise) est toujours la même. Les faits de la cause sont énoncés brièvement et l'étudiant est invité à proposer une solution. Une table des références mentionne la date de la décision qui est effectivement intervenue, avec l'indication des recueils d'arrêts dans lesquels cette décision a été reproduite. On obtient évidemment par ce procédé des « espèces » d'un vif intérêt. Et si le professeur, soit dans son cours, soit dans des conférences complémentaires, s'applique à commenter ces décisions judiciaires et à les discuter avec ses auditeurs, de manière à en dégager les règles de droit qu'elles renferment, les résultats d'une telle méthode seront sans aucun doute excellents. M. Capitant nous dit qu'elle est pratiquée en Amérique avec un grand succès. Mais nous hésiterions à nous rallier entièrement à son opinion lorsqu'il exprime l'avis qu'il y a lieu d'obliger l'étudiant à trouver lui-même la solution. « Dans notre pensée, dit-il, l'étudiant ne devra s'y reporter (c'est-à-dire aux recueils d'arrêts) qu'après avoir, par ses propres moyens, résolu les questions posées. Cela lui permettra alors d'apprécier les motifs des décisions et de vérifier l'exactitude de ses propres déductions. »

Quoi qu'en pense notre éminent collègue, nous craignons qu'un tel travail ne dépasse les forces de la plupart des étudiants, lesquels, ne l'oublions point, ne possèdent d'autre instrument de travail (outre le texte des lois) que les cours de leurs professeurs, complétés au besoin par des manuels en vogue (toujours remarquables en France et quelquefois admirables). Nous doutons sincèrement qu'avec des procédés d'investigations aussi limités, l'étudiant puisse, en usant de la sagacité que la nature lui a départie, résoudre avec sûreté les problèmes qu'impliquent les arrêts de la Chambre civile et de la Chambre des requêtes. Et cela tout simplement parce que les questions portées devant la Cour de cassation sont par essence des questions plus ou moins douteuses, des questions sur lesquelles les meilleurs esprits peuvent très loyalement se diviser et dont la solution dépend assez souvent d'un point de fait, perceptible seulement pour ceux-là qui ont eu sous les yeux le dossier de l'affaire.

L'étudiant sera inévitablement tenté de consulter l'arrêt auquel l'espèce se réfère, et alors son rôle se réduira à se faire le commentateur de la décision, ou au besoin son critique (dans le cas où il est doué de hardiesse et où par surcroît, il peut se réclamer de l'autorité d'un annotateur mécontent).

On pourrait, dès lors, se demander s'il ne serait pas possible de composer des espèces imaginaires, dont la solution, sinon absolument certaine, au moins presque certaine, et tout au moins très vraisemblable, doit être extraite de circonstances rassemblées avec une ingéniosité bienveillante, et au sein desquelles elle se dérobe au prix de quelques détours. Il va sans dire que l'attention de l'étudiant sera appelée sur des décisions judiciaires qui traitent de questions semblables ou analogues. Tout cela, s'écriera-t-on peut-être, est singulièrement artificiel, ce n'est pas la vie ! Sans doute, ce n'est pas tout à fait la vie, ce n'en est qu'une image affaiblie. Mais la question est de savoir si les étudiants en droit peuvent être invités à résoudre immédiatement, et par leurs propres forces, les énigmes juridiques que nous propose la vie, et si, avant de travailler « d'après nature », il n'est pas extrêmement utile qu'ils s'exercent pendant quelques mois sur des reproductions quelque peu simplifiées de la réalité.

Mais le professeur (ou le maître de conférences) est, lui, absolument qualifié pour devenir le commentateur des décisions de justice qui font apparaître le droit dans ses applications variées et souvent imprévues. Et cette recherche de la vérité juridique sera d'autant plus fructueuse qu'elle se poursuivra au moyen d'amicales conversations, dans lesquelles le maître interrogera ses élèves, écoutera leurs objections, répondra à leurs questions.

Si une telle méthode de travail se généralisait un jour dans nos facultés de droit, nos professeurs de droit civil ne manqueraient pas d'utiliser le recueil qu'a publié un groupe de professeurs français, tant les « espèces » que les auteurs du recueil proposent à notre examen ont été choisies avec discernement, tant elles sont riches de substance et propres, par conséquent, à éveiller l'intelligente curiosité des étudiants en droit.

MAURICE VAUTHIER.

MAURICE MEIGNIE, avocat à la Cour de Douai, docteur en droit, lauréat de la Faculté de droit de Lille, *Responsabilité et Contrat. Essai d'une délimitation des responsabilités contractuelle et délictuelle*. In-8° de 287 pages, Lille, Camille Robbe, 1924.

On sait que notre Code civil place à la base de toute responsabilité l'idée de faute et que, suivant une tradition qui remonte au

droit romain, il adopte, pour l'appréciation de la faute, un critère différent selon que la responsabilité est contractuelle ou délictuelle: le débiteur contractuel doit apporter à l'exécution de son contrat tous les soins d'un bon père de famille (art. 1137); en dehors de tout contrat la faute la plus légère suffit à engager la responsabilité de chacun (art. 1382). Ainsi nous avons conservé la distinction entre la faute contractuelle de quiconque est moins soigneux qu'un bon père de famille, et la faute aquilienne de quiconque dépasse les limites de son droit, quelque minime que soit le dépassement. Et quand un cas particulier de responsabilité civile sera soumis à nos tribunaux, ceux-ci assoiront leur décision, tantôt sur le critère d'appréciation de la faute contractuelle, tantôt sur celui de la faute aquilienne.

Ceci n'est au fond qu'une distinction de procédés; et la question se pose alors de savoir si ces deux procédés s'excluent l'un l'autre: est-ce que, entre des contractants, il peut être question d'une responsabilité encourue à raison d'une faute aquilienne? On répond en général négativement, et c'est contre cette solution que notre auteur s'insurge. Il s'attache à démontrer avec grand soin qu'il y a lieu d'admettre, dans des cas qu'il détermine, le cumul des deux responsabilités. Mais y a-t-il vraiment là deux responsabilités différentes, comme le soutient notre auteur en se fondant sur des différences de forme ou de construction technique du régime de la responsabilité contractuelle et de la responsabilité délictuelle? J'incline à penser en tout cas que la portée pratique d'une distinction entre des formules techniques purement abstraites ne doit point être exagérée.

Mais cette réserve faite sur le choix du sujet, je m'empresse d'ajouter qu'il faut louer le talent d'exposition de M. Meignié et sa parfaite connaissance des auteurs et de la jurisprudence.

G. C.

G. COHEN, *Ronsard. Sa vie et son œuvre*. Paris, Boivin, 1924, VIII-288 pages.

Entre les nombreuses études qui, en cette année 1924, ont été consacrées au poète vendômois, à l'occasion du quatrième centenaire de sa naissance, le livre du savant professeur de la Faculté des lettres de Strasbourg (que l'Université de Bruxelles a compté parmi ses élèves) occupe une place de choix, au premier rang.

Dédié au « maître des ronsardisants », M. Paul Laumonier, il reproduit des leçons faites à la Sorbonne en 1922; elles visaient « seulement à initier les étudiants et le grand public aux résultats

des quelque vingt années de recherches érudites qui ont complètement renouvelé la connaissance d'une des productions lyriques les plus abondantes et les plus homogènes que présente l'histoire de notre poésie (pp. VII-VIII) ».

Simple initiation, soit : elle est faite par un maître. M. Cohen nous guide avec aisance et sûreté à travers la vie et l'œuvre de Ronsard, depuis son enfance et son adolescence, depuis les premiers essais poétiques du châtelain de la Possonnière jusqu'à la « dernière aventure », jusqu'aux *Sonnets pour Hélène*.

Ce qui fait le charme principal du livre de M. Cohen c'est sa belle ordonnance. Rien n'y manque d'essentiel; et, d'autre part, on n'y trouve pas d'inutiles détails. Une érudition impeccable s'y marie heureusement à l'élégance littéraire; le sens critique n'y étouffe jamais le goût. L'amour du beau, l'enthousiasme de l'historien pour son héros vivifient l'analyse des poèmes ronsardiens : « S'il est vrai que toute compréhension nous vient de l'amour, je me crois presque assuré d'atteindre ce double but, faire connaître et aimer Ronsard. » Et plus loin : « Nous ne saurions oublier que l'objet de nos études est la beauté ou, plus exactement, les écrits qui s'assignent pour fin de nous la rendre sensible. » On ne peut mieux dire !

A ses lecteurs, comme à ses auditeurs de Sorbonne, M. Cohen a démontré avec une force convaincante la grandeur de l'œuvre de Ronsard. Il fait bien voir à quel point elle fut une des plus complètes manifestations de l'esprit de cette Renaissance française, baignée d'une « éclatante lumière », dont les caractères sont résumés au début du livre en quelques pages particulièrement bien venues. Certes, l'auteur ne ferme pas les yeux sur les défauts de son poète, défauts de fond, défauts de forme : imitation, trop servile parfois, de Pindare, d'Horace, de Pétrarque, emphase, jargon gréco-latin... Il reconnaît que Ronsard n'a pas « l'envergure et l'imagination titanesque de Victor Hugo, l'élévation et la sensibilité de Lamartine, la passion déchirante de Musset, la profondeur de Vigny ». Mais il ajoute aussitôt, avec raison, que « d'eux tous il est le père sans lequel ils n'existeraient point »; qu'il est « un des maîtres rythmiciens de la langue française »; qu'il suffit de le comparer à son prédécesseur Clément Marot pour constater qu'il a « changé l'ordre des valeurs en poésie »; et qu'il a, selon l'expression de M. Pierre de Nolhac, « renouvelé de fond en comble la matière et la forme, l'imagination et le vocabulaire de notre poésie », soit dans ses œuvres bucoliques et élégiaques, soit dans ses satires, soit dans ses pièces philosophiques.

En ce qui concerne ces dernières, M. Cohen, s'appuyant sur les textes du poète, fait remarquer qu'il est difficile de définir avec

précision la doctrine de Ronsard, tantôt imprégnée de platonisme ou de néo-platonisme, tantôt d'atomisme et de panthéisme. Il estime toutefois que « mis à part son respect plus extérieur que foncier, plus traditionaliste que spontané de la doctrine de l'Eglise il a penché pour la métaphysique épicurienne que lui enseignait le vieux Lucrèce (p. 285) ». C'est elle qui lui dicte la conclusion de l'*Élégie contre les bûcherons de la forêt de Gâtine*, « ces vers immenses dont la large harmonie enveloppe un monde » et qui « dans le cadre restreint de douze syllabes » forment tout un système : « La matière demeure et la forme se perd (p. 268). »

L. L.

RAYMOND LIMBOSCH, *Vers et versets*. Editeur, C. Dangotte, Bruxelles, 1923. *Avant-Propos* de Maurice Grammont, 128 pages, carré.

Entre nos jeunes poètes, M. Limbosch s'est distingué par l'orientation toute spéciale qu'il a donnée à son initiative poétique.

Il s'est attaché, dans une série d'études courtes et substantielles, à établir les bases d'un art poétique assimilant l'élocution du vers à celle de la prose parlée. En d'autres termes, il considère que le système prosodique de nos vers, même après les libertés prises par les dernières écoles, est archaïque et artificiel. Il prétend nous ramener au naturel et à la vérité phonétique.

L'entreprise est beaucoup plus difficile qu'elle ne peut le paraître à première vue. Si elle justifie des objections et des restrictions, elle est, en tout cas, extrêmement intéressante et mérite toute notre attention.

Dans un recueil antérieur, *Symphonie macabre* (Editions de l'Art Décoratif, chez C. Dangotte, Bruxelles, 1921), l'auteur a posé les premiers jalons de sa théorie.

Se pliant à une discipline ignorée de ses devanciers, il s'est mis courageusement à l'étude des questions de phonétique les plus essentielles et s'appuie notamment sur les importants traités de Grammont dont il tire des conséquences personnelles.

Dès le début, Raymond Limbosch a donné au vers qu'il préconise un nom lapidaire qui le caractérise parfaitement : « le *vers oral* ».

Outre les pages citées plus haut, placées en tête de *Symphonie macabre*, signalons les *Notes sur le vers oral* et les *Nouvelles Notes sur le vers oral*, extraites du *Thyrse* (1^{er} mars et 1^{er} mai 1921), puis publiées sous couverture de l'Art décoratif, C. Dangotte, Bruxelles.

Le recueil de poèmes *Vers et Versets* (Bruxelles, Dangotte, 1923), précédé d'une préface extrêmement intéressante de Maurice Grammont, représente l'effort pratique de l'auteur basé sur ses recherches précédentes et sur quelques données nouvelles.

J'ai parlé de ces diverses publications dans une étude sur *Le vers oral et le dernier livre de Raymond Limbosch*, publiée dans le *Thyrse* du 15 novembre 1923, à laquelle on pourra se reporter pour une appréciation plus fouillée.

Je me contenterai de rappeler ici que Raymond Limbosch s'attache particulièrement à ces questions : l'abandon des scrupules orthographiques de la rime, la réhabilitation des hiatus dans les ças où les voyelles en contact sont différentes, la numération syllabique des groupes de voyelles ou diphtongues en rapport avec la prononciation contemporaine, enfin et surtout, la suppression de la valeur prosodique des E qu'il considère comme muets dans une élocution familière.

Sur tous les premiers points envisagés, je suis parfaitement d'accord avec l'auteur qui apporte, sous ce rapport, peu de conceptions nouvelles. Mais il les présente avec une méthode si rationnelle, en un système si cohérent que celui-ci mérite, à mon sens, d'être pris en très sérieuse considération par les poètes. Mais je ne saurais admettre sans de sérieuses restrictions les théories concernant l'E muet sous la forme intempérante qui leur est imposée dans les études susdites de Limbosch.

Celui-ci y affirme que, pour être réellement oral, le vers doit reproduire la langue habituelle de la conversation correcte. J'ajouterai que les bases qu'il y admet se rapportent à une conversation familière murmurée à mi-voix, tous les « E » qui réapparaissent lorsque l'on doit se faire entendre à quelque distance ou lorsque le sujet s'attache à une certaine élégance de diction étant sévèrement écartés.

Il en résulte un réel dommage pour l'harmonie des poèmes et pour l'impression de beauté intime qu'ils sont susceptibles de dégager. Les syncopes nombreuses nous avertissent que nous nous trouvons dans un ordre inférieur d'expression et de sentiment. Cette impression, basée sur l'instinct des variétés qualitatives du français est invincible et suffit généralement à établir le ton de l'œuvre.

La suppression intempérante des E atones prive le vers d'un des éléments différentiels les plus effectifs que nous possédions dans le rythme d'intensité de notre langue.

Les syncopes mettent en contact des éléments consonnantiques formant le plus souvent des groupes de bruits à près dont l'union était évitée par l'interposition ouatée des E atones; elles détruisent en outre un autre rythme important auquel il semble que l'on n'ait pas attaché jusqu'ici l'attention nécessaire : celui de l'alternance à peu près régulière des consonnes (ou des groupes consonnantiques conjoints) et des voyelles.

Les poèmes de vers et versets échappent en partie à ces reproches parce qu'ils ont un caractère très familier et qu'ils appartiennent, en général, au genre « chanson ». Mais ce sont, à mon sens, des exemples peu significatifs car, précisément, la chanson populaire moderne a toujours usé — quoique sans méthode — du procédé utilisé par l'auteur. Nous sommes donc en droit d'attendre une évolution des points de vue de Raymond Limbosch qui ne me paraît pas, au moins pour la question primordiale des E dits muets, avoir tiré les meilleures conséquences de solides principes..

LUCIEN-PAUL THOMAS.

RAYMOND LIMBOSCH, *Le Principe et l'Evolution du Vers français*, éditions de la Renaissance d'Occident. Bruxelles, 1923, 14 pages, in-12.

Il va de soi que l'auteur ne saurait étreindre, en ces quelques pages, l'ensemble complexe de notions ou de conceptions qui peut s'ordonner sous le titre susdit.

Cependant, nous trouvons ici quelques-uns des rares exposés concrets et intelligents que nous ayons pu lire sur cette question. Ces lignes montreront à quel point le style de Raymond Limbosch est condensé et solidement uni à l'idée :

« Je commencerai par définir le vers, en l'opposant à la prose; ses possibilités d'évolution découleront clairement de cette définition comparée.

Le vers français est une façon du discours composé dont la forme est *a priori*. Sa discipline est, en principe, de conformer le fond à la forme.

La prose est une façon du discours composé, dont la forme est *a posteriori*. Sa discipline est, en principe, de conformer la forme au fond. » (p. 7).

Evidemment, cette conception est exprimée sous une forme schématique qui lui prête un caractère un peu rigide. Mais les développements subséquents corrigent ce qui pourrait paraître trop systématique dans une définition parfaitement exacte en principe.

Le mot « français » est de trop : une aussi large définition dépasse le domaine particulier à une langue.

M. Limbosch admet, dans les lignes suivantes, que le vers réellement propre au français est le vers syllabique.

Il affirme, d'autre part, que le « vers est un système fixe de formes dont les éléments sont mathématiques, c'est-à-dire fondés sur les nombres et sur des rapports de nombres (syllabisme, coupes, rythmes, alternances); ces éléments tenant leur valeur — non du

sens, puisqu'ils existent avant tout sens — mais de leurs virtualités de séduction musicale (p. 9) ». Aussi est-il d'avis que cet instrument ne peut plus guère actuellement évoluer, si ce n'est dans la prononciation, c'est-à-dire qu'il est encore susceptible de s'adapter aux transformations de la langue moderne.

La dernière conclusion de l'auteur est que « cette réforme doit s'appuyer sur une connaissance positive de la prononciation vivante, c'est-à-dire s'inspirer directement des résultats de la phonétique expérimentale.

Voilà la première fois que nous entendons un poète exprimer l'espoir de trouver dans une science aussi ardue un heureux auxiliaire des créations artistiques, car nous ne considérons pas comme sérieux l'effort soi-disant scientifique d'un René Ghil.

L'opuscule se termine à titre d'exemple, par deux poèmes : *Nocturne et Automne*. Il me faudrait toute une étude et non un compte rendu pour expliquer pourquoi *Nocturne*, qui souffre d'élisions nombreuses, et, à mon avis, défectueuses, montre que les théories de l'auteur n'ont pas encore rejoint harmonieusement son inspiration poétique. Ceci prouve, selon moi, que l'application de lois phonétiques inutilisées (ou mal utilisées) jusqu'à présent, ne suffit pas à réaliser un progrès esthétique ou même technique.

Si l'on admet la base établie par Raymond Limbosch, un choix très sévère des élisions admises s'impose encore et le principe qui les détermine ne peut reposer sur les aspects de la conversation familière. Sous ce rapport, *Automne* me paraît assurer aux théories postulées une réalisation beaucoup plus heureuse.

L.-P. TH.

GASTON HEUX, *Grégoire Le Roy (Etude-Monographie. Avec un masque, par Franz Gailliard)*. Editions de la Renaissance d'Occident. Bruxelles, 1923. In-12, 116 pages.

Au seuil du livre, le très beau portrait de Grégoire Le Roy, par Gailliard, s'impose à l'attention par la vigueur artistique du trait et par l'interprétation pénétrante de la psychologie.

Gaston Heux, le poète élégant, au verbe sonore, l'artiste qui a conservé, en nos temps de prétentieuse facilité, des scrupules infinis et une conscience toujours en éveil, juge cet autre poète si différent et d'une si captivante personnalité.

A travers l'homme qu'il connaît, à travers l'œuvre qu'il dissèque, Gaston Heux cherche l'unité qui différencie les créateurs. Il la trouve un peu incertaine au début, mais progressivement affirmée,

malgré l’empreinte que les écoles successives ont laissée sur les poèmes d’un écrivain infiniment réceptif et d’une sensibilité toujours en éveil.

Chemin faisant, le critique établit des rapprochements entre Le Roy et divers auteurs tels que Sully Prudhomme, Van Lerberghe, Maeterlinck, Verlaine, Verhaeren, Elskamp. Constatons, en dépit de l’admiration professée, quelques restrictions plus sévères peut-être en réalité que ne le fait prévoir, à première vue, la forme discrète et un peu sybilline dans laquelle elles s’expriment.

Cette unité poursuivie, Gaston Heux la trouve dans les contes si originaux de Le Roy, dans ses études sur des artistes tels qu’Ensor, dans ses derniers vers enfin, où les moyens d’expression apparaissent merveilleusement idoines à l’extériorisation des sentiments vécus.

Signalons notamment les pages intéressantes où Gaston Heux applique, avec des considérations nouvelles, la théorie du milieu de Taine au cas particulier qui l’occupe. Les pages, où commentant son auteur, il parle de la digestion et de l’assimilation d’éléments étrangers par le génie transformateur et unificateur (p. 64 et suiv.) sont particulièrement attachantes.

Nous avons, en ce livre, une critique de poète, c’est-à-dire une étude éminemment subjective, écrite, comme un poème, en une langue subtile, rendue difficile par une application constante à créer du beau, par la volonté avide de pénétrer avec acuité dans le domaine hermétique des psychologies complexes.

LUCIEN-PAUL THOMAS.

GASTON HEUX, *L’Initiation douloureuse* (1^{er} cahier), éditions gauloises. Paris-Bruxelles, 1924. In-12, 280 pages.

Ce livre était attendu depuis longtemps. Gaston Heux, qui méprise le travail facile, refondait, en une méditation silencieuse, des vers qui devaient chanter la saveur âpre de l’initiation.

Quelques lignes de prose, placées en tête du recueil, le caractérisent en un raccourci frappant : « Un titre aussi romantique ne peut-il convenir qu’à des confessions de jeunesse ? On dira qu’il n’est point d’âge pour initier à la vie ; que la leçon des événements se poursuit jusqu’à l’agonie... Qu’il y ait un art de vivre, certes ! mais cet art, esthétiquement du moins, n’offre que de pauvres ressources en regard d’une inexpérience qui était un art de souffrir... »

Gaston Heux ne nous a point donné, au hasard des feuillets réunis ou suivant le sévère désordre de la chronologie, les chants où

il a exprimé ses ardeurs et ses désillusions. Depuis Baudelaire, les poètes désirent présenter leur œuvre en une architecture qui en éclaire les proportions et met en valeur les cimes.

Ici, le livre s'ordonne en un diptyque : *Le Livre puéril*. — *Le Livre viril*.

Sur chacun des volets s'inscrivent les grands tableaux tels que *l'Inspiration et la Pensée* — *Le Cœur s'inquiète* ou *Le Vague de l'Âme*, dont chacun se répartit en une série de visions nouvelles.

L'auteur choisit de préférence l'ample rythme de l'alexandrin. Son vers, solidement assis, a une saveur classique, si même la couleur y reste romantique :

« *Garde-toi d'enseigner à tes lèvres fanées
L'obscur balbutiement des âmes résignées :
L'éphémère douleur sied aux brèves amours.* »

On a souvent classé Gaston Heux parmi les néo-parnassiens. Ses affinités les plus caractéristiques le rattachent sans doute à cette école. Mais comment faire tenir les imprévus de l'inspiration dans d'aussi étroites formules ? Ce poème : *Danaé sous la pluie d'or*, ne ferait-il pas plutôt penser à Van Lerberghe, s'il n'était né d'une émotion toute personnelle ?

*Poussière d'or et de lumière,
Que de mes yeux j'ai cru bannir,
Trop experts à te retenir
Mes cils clos te font prisonnière.*

*Serais-je mieux qu'une clarté ?
Rôde-t-il quelqu'un dans ta flamme ?
Tu t'éparilles sur mon âme
Moins en lueurs qu'en volupté...*

*N'ai-je fait que te voir ? J'hésite !
Tous mes sens autant que mes yeux
Ont palpité, rayons ou dieux,
L'extase de votre visite.*

La douloureuse expérience du poète ne s'extériorise pas toujours au son de la corde lyrique. Elle est d'une ironie parfois que cer-

tains voudraient laforguienne, si la forme harmonieuse ne démentait l'emprise de cette influence. Voyez en ce sens *Les associations dangereuses* ou encore *Un tendre*. De ce dernier, je détacherai un fragment de portrait :

*Lui, fut l'amant fantasque, indolent et très cher,
Qui, contraignant sa chaise au jeu d'un rocking-chair,
Plus haut que son toupet étalait ses bottines.*

Le volume se clôt sur des notes graves : *Les Raccolleurs*, sorte de danse macabre dont le sens ironique ne dément pas la tristesse; enfin, la *Symphonie Jupiter* pose les derniers accords.

L'Initiation douloureuse est un livre sincère, vibrant de la sensibilité la plus délicate; il apporte la riche pensée d'un poète qui a beaucoup réfléchi à l'écoulement multiforme de l'existence et qui dit son émerveillement ou son amertume en une langue châtiée, harmonieuse et riche.

L.-P. TH.

PAUL TEISSONNIERE, *La Flamme dans le Vent*, Bruxelles, M. Lambertin, 1925.

C'est non sans crainte et avec une jolie modestie que ces vers affrontent la critique.

*O mes vers, vous verrez comme la vie est rude !...
Sous la lampe amicale et dans la solitude
Vous avez, familiers, discrets, chanté pour moi.
Nous nous comprenions bien, par cette douce loi
Qui veut qu'à son auteur un livre corresponde.
Vous voici maintenant jetés de par le monde...*

En ce temps où des expériences techniques, des exercices acrobatiques usurpent souvent le nom de poésie, on accueille avec reconnaissance des vers sincères et vécus, même s'ils ne rencontrent pas toujours la forme originale. On trouve ici du badinage, de petites fables à la manière du XVIII^e siècle, des contes pour enfants qui ont de l'esprit et de la gentillesse, des impressions du front de guerre, des souvenirs nostalgiques de la Provence qui n'empêchent pas un hommage aux ramures du bois de la Cambre; mais l'auteur ne nous en voudra pas de préférer ses poèmes les plus ambitieux, ceux qui renouvellent de grands lieux communs philosophiques, un

Songe panthéiste à la mémoire d'Amiel ou cette rêverie devant le ciel étoilé :

*Le gouffre de vertige est ouvert sous tes yeux !...
L'infini ! l'infini t'opprime, et ta mine,
Ton néant, tu les sens peser sur ta poitrine...
Pourtant réfléchis bien : tout ce vaste inconnu
Devant lequel un homme est misérable et nu
Où l'as-tu mesuré sinon sur ta rétine,
Au sein de ton esprit qui l'a tout contenu ?*

Et nous aimons surtout le touchant envoi du livre :

*A vous, par qui furent ouverts
Mes yeux sur l'immense univers!
A vous, mes chers, mes bien-aimés
Par qui mes yeux seront fermés !*

P. d. R.

RAYMOND LENOIR, *Condillac*; in-16, 164 pages. Paris, Alcan, 1924.

M. Lenoir étudie avec prédilection les penseurs français du XVIII^e siècle. Il leur consacre tour à tour des monographies plus ou moins étendues (Cf. *Fontenelle et la Science*. Session extraordinaire de la Société de Philosophie, décembre 1921; *Lamarck*, Revue philosophique, novembre-décembre 1920). Il s'attache moins à isoler la pensée de chacun d'eux et à l'apprécier dans l'absolu, qu'à la situer dans l'ensemble de l'activité philosophique du temps. L'œuvre des auteurs qu'il étudie successivement est comme un point de vue auquel il se place pour se rendre compte d'un mouvement d'idées qui dépasse les expressions particulières dans lesquelles il s'affirme.

M. Lenoir estime que les penseurs français du XVIII^e siècle, libérés de la tradition scolastique, profondément convaincus de la valeur de la science progressive, obstinés à ne s'inspirer que d'elle pour expliquer tout ce qui est relatif à l'homme et pour décider de la conduite, attentifs enfin à toutes les formes de l'activité humaine, à l'art comme à la science, à la politique, à la vie économique, comme aux mœurs — avaient dirigé la spéculation philosophique dans la voie droite dont le kantisme, le romantisme, l'esprit réactionnaire l'ont depuis trop détournée.

Dans ce précis de l'œuvre de Condillac, M. Lenoir a voulu montrer combien c'est faire tort à ce philosophe que de ne voir en lui que l'auteur du *Traité des Sensations*, et de faire de lui, à cause du titre de ce livre plutôt que de son contenu, un simple représentant du sensualisme en général.

Le premier chapitre (*L'évolution intellectuelle de Condillac*) retrace le développement de la pensée et de l'œuvre avec les circonstances historiques de leur inspiration.

Le chapitre II (*L'œuvre de Condillac*) est l'analyse du contenu des ouvrages, présentée dans l'ordre chronologique et en évitant les répétitions. Travail utile qui fait bien voir ce que l'œuvre de Condillac a été pour ses premiers lecteurs et pour les générations prochaines : une application systématique d'une même manière de raisonner à tous les sujets, un répertoire de problèmes et de notions, bref un enseignement.

Cette analyse est suivie d'une vue d'ensemble sur *Le système de Condillac* (ch. III), enfin d'un dernier chapitre intitulé *Condillac et la philosophie moderne*. La doctrine de Condillac est devenue à la fin du siècle l'expression de la philosophie la plus familière aux penseurs français; on l'enseignera dans les écoles jusque sous la restauration. C'est sur le condillacisme que les idéologues vont édifier leurs travaux, c'est contre lui que le dynamisme romantique, puis le kantisme se dressera bientôt.

Dans l'opposition de la *science de l'entendement* de Condillac et de la critique kantienne, l'auteur voit celle des « deux formes de pensée qui s'affrontent au cours du XIX^e siècle » (p. 159). La préférence qu'il marque pour le condillacisme nous paraît appuyée sur une critique de Kant trop sommaire pour convaincre beaucoup de lecteurs. La pensée kantienne marque, nous dit M. Lenoir « une véritable régression que Cournot souligne lorsqu'il compare, dans *l'Essai sur les fondements de nos connaissances*, les thèses de Leibniz et de Kant par rapport à un état général de culture scientifique et de civilisation » (p. 161).

N'est-ce pas là exagérer la portée des réserves de Cournot ?

E. D.

E. AUGIER, *De l'action à la connaissance. Essai de psychologie positive*. Paris, Costes, 1924.

Ni la psychologie, ni le positivisme, et encore moins, faut-il le dire, la métaphysique (qui se trouve, tyrannie du positivisme orthodoxe, prise à partie à tout propos et hors de propos) ne s'en trouveront satisfaits. C'est l'hypothèse envisagée autant que la caducité de son application abusive, — à toute la psychologie humaine et au comportement animal, — qui nous causent ce malaise. L'auteur considère qu'il est possible d'exprimer « objectivement » l'activité la plus rudimentaire ou la plus complexe, au moyen d'un « associationnisme d'organes et non d'idées » (p. 154). Il entend par là

un associationnisme de « réflexes ». On imaginera assez aisément le tableau, les contours de ce schéma s'estompant comme on le devine, aux points critiques, d'une part, lorsqu'il est question de déterminer le réflexe relativement primitif, atome évanescent, et, d'autre part, lorsque le comportement devient manifestement subjectif et doit se muer en « connaissance ». On y voit combien il est difficile, sinon contradictoire, de rendre continues l'image objective et la notion subjective sur la trame d'une notion aussi confusément hybride que celle de « comportement ». La définition apparemment claire du « réflexe » comme « l'organe qui exécute une fonction » exige implicitement un principe qui la déborde, et dont on peut à peine trouver l'indication dans ce que l'auteur désigne par « réflexe de liaison », pouvoir de synthèse exagérément amenaisé et dont le rôle apparaît par trop subordonné à la présence préalable d'atomes de « réflexes » que ces « réflexes de liaison » devraient en quelque sorte venir agencer. Pour le reste, trop souvent, livre fâcheusement mal écrit.

PH. D.

T. JONCKHEERE, *La pédagogie expérimentale au jardin d'enfants*. Lamertin et Alcan, 1924. 2^e édition.

Dans ce petit livre de 165 pages, M. Jonckheere complète très heureusement une première édition parue il y a quelques années.

L'étude de l'enfant de trois à six ans n'est pas encore faite de façon satisfaisante. On est surpris de voir combien peu nous possédons de documents sur la psychogenèse des divers processus psychiques à cet âge.

Le livre de M. Jonckheere a pour but d'attirer l'attention des psychologues et des éducateurs sur l'importance de l'observation et de l'expérimentation à cette période de la vie psychique infantile.

Son grand mérite est de grouper de façon intéressante les divers chapitres de la psychologie, étudiés par toute une série d'auteurs.

Il y rattache avec raison l'étude anthropologique élémentaire du développement physique et des organes des sens.

La partie la plus originale de l'ouvrage est sans contredit celle qui étudie les processus psychiques supérieurs, l'affectivité et les activités infantiles comme l'observation et le jeu.

Ce sont évidemment des questions bien délicates à traiter que celles de la curiosité et de l'intérêt, celles du mensonge, de la peur, de la colère, de la cruauté, de la justice et de la générosité.

M. Jonckheere a choisi, analysé et présenté avec beaucoup de discernement une série de travaux récents traitant de ces points spéciaux. Il a donné un guide excellent à l'éducateur qui veut se

perfectionner dans l'observation et l'expérimentation du domaine affectif et de l'activité chez le jeune enfant.

Il y a lieu de l'en féliciter et de recommander à tous ceux, psychologues et éducateurs, qui s'intéressent à l'enfant son petit livre comme un guide excellent de psychologie infantile.

A. L.

FRANZ MAHUTTE, *Le général Leman*. (Editions de la Vie intellectuelle.) Bruxelles, 1924.

En une quarantaine de pages attachantes, M. Franz Mahutte retrace la carrière du général Leman, examinant successivement les deux parties d'une existence exceptionnellement remplie. La première, la plus longue, consacrée à la science et à l'organisation de l'enseignement militaire. La seconde, courte et dramatique, pendant laquelle il suffit des quelques jours de la défense de Liège pour faire passer le général Leman dans l'histoire.

Le caractère que M. Mahutte met particulièrement en relief, c'est celui qui faisait du général Leman, sous un aspect autoritaire, un homme aimé de tous : sa parfaite simplicité. C'est avec simplicité qu'il fut un professeur savant et un directeur inaccessible aux influences. C'est encore avec simplicité qu'il défendit Liège et les forts, malgré la différence des forces en présence et malgré des difficultés insurmontables. Et lorsque, revenant de captivité, il fut couvert d'honneurs, il les accueillit avec la simplicité d'un homme qui a conscience de son devoir.

M. Mahutte retrace en quelques pages sobres les journées de la prise de Liège. Après des années, ces événements n'ont rien perdu de leur pouvoir sur l'esprit; on y sent passer le souffle des grandes épopées, et les historiens auront encore nombre d'occasions de les analyser. Mais pour M. Mahutte, la figure du général Leman les domine; sa conception d'historien confirme la légende populaire qui s'est spontanément formée autour du nom du héros.

ARTHUR WAUTERS, *L'Evolution du Marxisme*. (Editions de l'Eglantine.) Bruxelles, 1924.

Les noms de Karl Marx, de « Marxisme », sont certainement parmi ceux que les luttes politiques de notre époque, luttes extérieures ou intérieures qui ont agité, ou déchiré, ou même anéanti les Etats, ont ramené le plus fréquemment dans les discussions. Karl Marx est apparu, aux yeux de tous les adversaires de réformes sociales et économiques, comme l'auteur responsable des troubles dont ils

se plaignent; il n'en fallait pas plus pour qu'on lui attribuât la paternité de nombreuses théories dont la naissance, cependant, a suivi sa mort d'assez loin pour écarter toute suspicion de filiation directe. Mais, d'autre part, des théoriciens, des idéologues, des chefs de factions, se recommandaient de son autorité lorsqu'ils tentaient certaines expériences sociales ou politiques, dont Marx lui-même aurait peut-être nié l'efficacité. Au fond de ces dissentiments sur l'œuvre de Karl Marx, il y a, semble-t-il, une grande part d'ignorance. Les ouvrages de Karl Marx sont nombreux et touffus, d'une lecture ardue; leur compréhension demande une grande attention du lecteur et un esprit de choix, aiguisé par la pratique des sciences économiques. Et puis Marx ne s'est pas tenu à une théorie qui s'est développée harmonieusement au travers de toute son œuvre et qu'on retrouve pareille à elle-même dans ses premiers ouvrages et dans les derniers. Il a subi une évolution sous la pression des événements et sous l'influence des milieux plus ou moins favorables à l'étude, où il se trouvait. Qu'on se rappelle, en effet, que Marx, professeur de philosophie à Bonn vers 1840, dut s'établir en France en 1843; qu'il en fut expulsé à la demande du gouvernement prussien. Etabli à Bruxelles il fut encore pourchassé par le gouvernement prussien. La Révolution de 48 le ballotta quelque temps entre l'Allemagne et la France. C'est en 1849 seulement qu'il trouva le calme en se réfugiant en Angleterre, protectrice attitrée des penseurs libres et des chercheurs.

On comprend que l'œuvre d'un homme, qui s'est enrichi par l'expérience personnelle, dans des conditions aussi mouvementées, pouvait être complexe et que sa pensée devait donner lieu à des interprétations souvent contradictoires, selon que telle, ou telle autre partie de son œuvre était mise en vedette. L'évolution de l'œuvre de Marx, après sa mort, lui a été imposée par tous ceux qui l'ont utilisée pour leurs fins personnelles.

Comment se diriger dans ce labyrinthe ? Comment distinguer ce qui est proprement de Karl Marx, ce qui est la suite logique et nécessaire de son œuvre et ce qui s'y rattache seulement par le discours tout en y restant étranger par le fond ?

Ce travail de discussion préalable, cette « clef » du Marxisme, nous est offert par M. Arthur Wauters, dans son traité de *l'Évolution du Marxisme*, sous une forme claire et parfaitement scientifique.

Dans un premier chapitre, M. Wauters montre les causes essentielles de l'évolution du Marxisme et fixe les principes fondamentaux de sa doctrine. Les causes sont multiples et se sont produites abondamment pendant les dernières années de paix, puis pendant la guerre et « l'après-guerre », notamment parce que des hommes

d'Etat qui se réclamaient du Marxisme furent amenés à participer aux gouvernements, trop brièvement, il est vrai, pour tenter l'expérience de leurs idées, mais assez longtemps, néanmoins, pour assouplir au contact des réalités la rigidité de certaines théories. Il s'est surtout produit, semble-t-il, un déplacement de la valeur des principes marxistes.

Avant d'aller plus loin dans l'analyse de cette évolution, de ces déplacements, il était nécessaire de rappeler sommairement ce qu'étaient *La théorie de la valeur et de la plus-value; La Loi de la concentration; L'appauvrissement des masses; La lutte des classes; La Catastrophe; Le matérialisme historique*, qui formaient la partie originale des conceptions de Marx. M. Wauters le fait avec impartialité, sans y introduire d'appréciation personnelle ni ses préférences, en s'inspirant des exposés impartiaux de M. Ch. Gide et Ch. Rist.

Les chapitres suivants sont consacrés à l'étude détaillée de l'évolution de ces différentes données :

a) *Evolution de la théorie marxiste, de la valeur, du surtravail et de la plus-value.*

« De tous les principes formulés par Marx, on peut affirmer que c'est celui de la valeur qui a le moins bien résisté à l'action de la critique et à l'épreuve du temps. » Les socialistes ne sont pas les derniers à l'avoir abandonné, mais sans que cet abandon entamât, pour eux, les autres théories, comme l'avaient espéré leurs adversaires. C'est la théorie de la valeur basée sur l'utilité qui a bénéficié de ce recul; mais les socialistes continuent à admettre que l'ouvrier fournit toujours au capitaliste une part de travail gratuit. « Cette part contribue à créer la plus-value qui est tout entière confisquée au seul profit du capital. » Le principe subsiste même pour ceux qui admettent que la plus-value peut avoir d'autres origines.

b) *L'appauvrissement des masses et la concentration.*

M. Wauters, après avoir examiné les avis des auteurs de différents pays où, semble-t-il, la situation ne se présente pas toujours dans les mêmes conditions, conclut : « En résumé, le principe de l'appauvrissement des masses n'est ni universel, ni constant, ni absolu... L'appauvrissement est relatif et non absolu. Voilà, semble-t-il, la tendance générale actuelle au sujet de ce principe marxiste. »

Le principe de la concentration capitaliste s'est, au contraire, confirmé dans l'esprit des disciples principaux de Marx (Kautzky et Vandervelde) quand ils constatent que le capitalisme détient les organes essentiels de la production et de l'échange. La guerre et

la nouvelle répartition des richesses qui s'en suivit ne firent que confirmer les idées de Marx à ce sujet, au point que les gouvernements s'inquiétèrent de l'extension du pouvoir des détenteurs du capital centralisé. La propriété agricole seule semble avoir échappé à ce mouvement, car on ne peut appeler les coopératives des organismes de concentration. Mais à cette exception près, M. Wauters conclut que les principes de Marx ont été confirmés.

c) *La Lutte des classes.*

« Pour l'immense majorité des socialistes, la division de la société en deux fractions hostiles ne fait aucun doute. » Le principe de Marx n'a rien perdu de sa vigueur, mais il a été interprété différemment, même par des Marxistes purs : la lutte des classes est-elle inéluctable ou bien n'est-elle qu'un phénomène vrai, qu'on peut déplorer et corriger ? N'existe-t-il pas de divisions au sens même des classes ? N'y a-t-il pas de classes moyennes ? M. Wauters cite toutes les opinions des auteurs les plus éclairés, partisans ou adversaires. Il les analyse sous leurs différents aspects, apportant lui-même au débat des éléments des plus intéressants, notamment sur l'esprit de classe chez les prolétaires, et spécialement dans la classe ouvrière anglaise, où il s'est formé suivant une évolution dont on saisit aisément les phases.

Les dernières années, cependant, ont été favorables au développement de l'idée, plus nouvelle, de la collaboration des classes, à laquelle les socialistes recourent selon les opportunités. Il n'est pas possible de prédire encore, actuellement, quel sera le résultat de cette idée, de même qu'il n'est pas aisé de dégager, dans la pensée des Marxistes, l'opinion qu'ils formulent sur la portée de la théorie fameuse : « Les prolétaires n'ont pas de patrie ! » Plus personne ne la prend à la lettre, mais il faut en chercher l'interprétation plutôt dans les opinions émises sur le problème de l'internationalisme : celui-ci semble bien en léger progrès à l'heure actuelle.

d) *La Catastrophe.*

« Il faut bien reconnaître que les imprécisions de la pensée de Marx et les variations de Marx lui-même n'ont pas peu contribué à encourager les disputes. » La question posée par Marx est d'une actualité brûlante puisque dans un des plus grands pays du monde un gouvernement se réclame de la tendance la plus radicale du Marxisme. Les écrivains de la « Révolution sociale » paraissent avoir partiellement raison, ce qui n'empêche qu'on ne le réfute avec énergie : « Bernstein, Jaurès et Macdonald n'y croient pas. » Et le fossé qui sépare les réformistes des révolutionnaires ne va pas cesser de s'élargir : d'une part, les sectateurs du syndicalisme révo-

lutionnaire intégral, rejetant l'action politique, la coopération, l'action législative; d'autre part, les partisans des interventions politiques et économiques. Cette scission s'est manifestée au sein même des partis, notamment en France, tandis que les Anglais, les Belges, les Allemands sont restés assez étrangers à ces divergences de vues, très attachés aux moyens légaux de progrès.

M. Wauters s'attache particulièrement à faire l'historique des méthodes Marxistes de violence, appliquées à la révolution bolchévique; ces méthodes ont abouti, en fin de compte, à une sorte de renaissance du capitalisme, qui n'est peut-être qu'une forme temporaire de l'évolution. De copieux extraits des ouvrages de Lénine établissent exactement la thèse des communistes, mais il nous paraît difficile de conclure actuellement sur la valeur de ses méthodes.

e) *Le Matérialisme historique.*

Cette partie de l'œuvre de Marx paraît avoir été outrée contre sa vraie pensée et mal comprise, car Engels disait déjà : « Affirmer que le facteur économique est l'élément unique, c'est convertir la conception de Marx en une phrase dépourvue de sens, abstraite, absurde. »

En somme, la thèse du matérialisme historique absolu n'a pas été admise, par Jaurès notamment : « Il lui est impossible, comme Marx l'a voulu, de dissocier la vie économique et la vie morale pour les subordonner l'une à l'autre. » M. Wauters relève exactement les principales controverses et conclut : « Le matérialisme historique, comme doctrine philosophique universelle, est presque complètement abandonné »; mais il reste une méthode de recherche.

Si l'on veut dégager une impression d'ensemble de l'ouvrage de M. Wauters, elle donne une juste appréciation de l'œuvre de Marx. Cette œuvre, vaste, trop étendue même et confuse, fautive sur bien des points, a cependant mis en lumière d'une façon éclatante certains faits de l'existence sociale. Les conceptions confuses sont les plus délaissées, les plus claires sont encore à la base de la pensée et de l'action de nombreux socialistes, non sans avoir subi une évolution nécessaire et justifiée, que M. Wauters excelle à nous faire comprendre.

EUGÈNE CAPART, *La Banque d'émission au service de l'Etat*. 2 vol. (Ed. Lithographia Belgica.) Mont-Saint-Amand, Gand, 1923.

L'ouvrage de M. Eugène Capart vient en temps utile. C'est un fait, maintenant d'observation constante, que les finances publiques sont un objet de souci pour tous ceux qui s'intéressent à la politique

générale ou bien à la politique sociale et financière d'un pays. On peut dire que la question financière domine tous les problèmes, même les plus essentiels, comme le problème de la défense nationale.

Mais pour résoudre le problème financier il ne suffit pas d'exprimer des sentiments ni même de consentir des sacrifices; il faut encore pouvoir user d'un instrument bien adapté aux conditions de milieu, assez souple, pour ne pas se mettre en travers d'une évolution économique commandée par des nécessités historiques. La technique financière d'un Etat n'est pas comparable à celle d'une entreprise privée, parce qu'elle se trouve en présence d'une quantité de services publics qui exigent chacun une technique particulière. Vouloir organiser un ensemble aussi complexe, suivant une théorie rigide empruntée à un auteur ou à un Etat voisin, serait aussi dangereux qu'absurde, parce que la théorie est impuissante à saisir les éléments impondérables de l'administration d'un Etat, et parce que chaque Etat est soumis à des influences différentes. Il faut donc écarter rigoureusement les réformateurs absolus qui songent plus aux résultats politiques qu'aux moyens de les réaliser et ne toucher, quand il y a lieu, qu'avec la plus extrême prudence à un rouage délicat comme l'est celui, par exemple, de la Banque nationale dans ses rapports avec l'Etat.

L'ouvrage de M. Eugène Capart a ceci de méritoire qu'il ne tombe pas dans le travers trop fréquent de préconiser une nouvelle théorie, après avoir proclamé qu'il n'en pouvait y avoir de parfaite. Il s'en tient, au contraire, à une étude rigoureuse et technique des faits et des diverses méthodes utilisées. Son livre est nourri d'exemples et s'appuie sur des chiffres. Il est essentiellement *technique* et écrit pour servir de guide aux praticiens de cette matière subtile, que sont les finances publiques.

Dans une première partie il met surtout en lumière le rôle des banques d'émission. Bien que leurs fonctions rentrent, en principe, dans les attributions de l'Etat, elles sont fréquemment remplies par des organismes privés. Cette première partie est, elle-même, divisée en deux chapitres : 1° Les fonctions financières de l'Etat, où l'auteur examine successivement les différents services que l'on attend de cet ensemble appelé la *Trésorerie* : recettes et paiements, en général; contrôle des finances; services des emprunts; excédents de ressources de l'Etat; fonction monétaire; opérations de crédit, etc.; 2° Quels sont les organes chargés du service de ces différentes fonctions ? C'est l'objet du chapitre II, et l'auteur répond immédiatement en distinguant les organes proprement composés d'agents de l'Etat et ceux composés de personnes étrangères à l'Etat. Au

deuxième groupe appartiennent les banques : celles qui se bornent aux opérations courantes qui leur incombent, et les banques d'émission, qui, comme la Banque nationale de Belgique et la Banque d'Angleterre, doivent rendre à l'Etat des services importants en retour d'un droit régalien : celui de battre monnaie. L'auteur examine tour à tour quels sont les organismes qui correspondent aux fonctions rappelées ci-dessus, et compare entre eux les systèmes de nombreux Etats.

La deuxième partie de l'ouvrage de M. Eugène Capart a une portée plus proprement critique que la première qui est surtout une initiation. Avec un grand souci d'impartialité, l'auteur passe en revue les opinions émises au sujet de l'intervention des banques d'émission dans les finances publiques. Quelles sont les thèses en présence : il y a les partisans des banques et il y a leurs adversaires. Mais chaque théorie, semble-t-il, est formulée par des auteurs placés à des points de vue différents, celui de l'Etat, celui de la Banque, celui du public et des intérêts du commerce et de l'industrie. Lequel est le vrai ? « Nous reconnaitrons, dit l'auteur, qu'il n'y a pas de système type, que toute méthode peut répondre aux conditions exigées d'une bonne gestion financière.

« Puis nous expliquerons que les systèmes ne diffèrent pas entre eux autant qu'ils le paraissent : nous leur trouverons de nombreux caractères communs. »

Ces différents exposés, le point de vue de l'auteur, le programme modéré qui doit présider à chaque réforme, enfin l'exposé des services rendus à l'Etat par les principales banques d'émission et les avantages qui leurs sont consentis forment les six chapitres de la deuxième partie.

L'auteur poursuit son étude dans la troisième partie de l'ouvrage dans un sens plus particulièrement exemplatif. Il s'agit de montrer comment les motifs d'ordre historique ont amené telle ou telle solution financière dans des pays déterminés : peu d'étendue du territoire en Belgique; importance de l'initiative privée en Angleterre; versatilité dans le choix des régimes politiques en France; immixtion de gouvernements étrangers ou de financiers étrangers en Grèce, en Chine, etc., voilà autant de causes qui sont examinées avec leurs effets.

La quatrième partie commence par une constatation : « A chaque renouvellement de la concession du droit d'émission, l'Etat augmente généralement la somme de ses avantages, soit qu'il exige l'abandon d'une part plus considérable des bénéfices, soit qu'il abaisse le taux au delà duquel le produit de l'escompte lui appartient, soit qu'il charge l'établissement de remplir gratuitement des

« fonctions nouvelles, soit qu'il diminue le loyer des capitaux qu'il lui emprunte, etc. »

Sacrifices et avantages sont examinés en détail dans chaque pays, mais l'analyse ne donnerait qu'un aperçu insuffisant, parce que le grand intérêt de l'étude réside dans l'importante documentation en chiffres, réunie par l'auteur.

Pour clôturer son ouvrage, M. Eugène Capart ajoute en annexes une documentation copieuse, relative, notamment, aux organes financiers des colonies, des pouvoirs locaux et des Etats dans l'antiquité (ces quelques pages remarquablement intéressantes). Si l'on y ajoute les tableaux, graphiques, bibliographies très complètes, tables diverses pour faciliter les recherches pratiques, on se trouve en présence d'un ensemble qui paraît répondre remarquablement aux desiderata des praticiens des finances publiques.

S. LEFSCHETZ, *L'Analysis situs et la géométrie algébrique* (Collection de monographies sur la théorie des fonctions, publiée sous la direction de M. Emile Borel). Paris, Gauthier-Villars, 1924.

L'expression « géométrie algébrique » qui figure dans le titre de cet ouvrage, doit être prise dans le sens : étude des propriétés des variétés algébriques qui restent invariantes par rapport aux transformations birationnelles de ces variétés.

Les premières recherches de géométrie algébrique ont naturellement porté sur les courbes algébriques. Les procédés d'investigation utilisés par les géomètres peuvent se ranger en trois catégories : le procédé géométrique, qui a abouti à la constitution de l'élégante théorie des séries de groupes de points appartenant à une courbe algébrique de Brill, Noether et de leurs continueurs (Segre, MM. Bertini, Castelnuovo...); le procédé analytique, fondé sur la considération des intégrales abéliennes; enfin le procédé topologique, basé sur l'étude des surfaces de Riemann, une courbe algébrique de genre p étant remplacée, par exemple, par un disque de Clifford à p trous.

L'étude des surfaces algébriques fut ensuite abordée, et les premières recherches sur ce sujet remontent à Cayley et à Clebsch.

Le procédé d'investigation géométrique conduisit Noether à la théorie des systèmes de courbes algébriques tracées sur une surface algébrique, théorie qui fut bientôt portée à un haut degré de perfection par les admirables travaux de l'Ecole géométrique italienne (MM. Castelnuovo, Enriques, Severi, etc.).

L'extension de la notion d'intégrale abélienne attachée à une courbe algébrique conduisit tout d'abord Clebsch et Noether à la

notion d'intégrale double appartenant à une surface algébrique et, plus tard, M. Picard à la notion d'intégrale de différentielle totale attachée à une surface.

Dès le début, de profondes différences se manifestèrent entre les courbes et les surfaces.

Une courbe algébrique peut être transformée birationnellement en une courbe plane C d'ordre m , possédant au plus des points doubles à tangentes distinctes. Le genre p de la courbe C est le nombre des courbes adjointes d'ordre $m-3$ (courbes passant simplement par les points doubles de C) linéairement indépendantes. C'est aussi le nombre d'intégrales abéliennes de première espèce, linéairement indépendantes, attachées à la courbe C .

Si l'on passe aux surfaces, on sait (B. Levi, Chisini) que l'on peut transformer birationnellement une surface algébrique quelconque en une surface F d'ordre m ayant une courbe double possédant certains points triples à la fois pour la courbe et la surface. Le nombre des surfaces adjointes d'ordre $m-4$ à la surface F (surfaces passant simplement par la courbe double) linéairement indépendantes, est un nombre invariant vis-à-vis des transformations birationnelles de F , nombre appelé genre géométrique p_g de la surface. p_g est aussi le nombre des intégrales doubles de première espèce, linéairement indépendantes, attachées à F .

On peut exprimer le genre p de la courbe C en fonction de l'ordre m et du nombre de points doubles de la courbe. Si l'on recherche une formule analogue pour les surfaces, cette formule donne un nombre qui est en général égal au genre géométrique p_g , mais qui peut être inférieur à p . Ce nombre est le genre arithmétique p_a de F ; il est, lui aussi, invariant pour les transformations birationnelles de la surface.

La différence, positive ou nulle, $p_g - p_a$, est précisément égale au nombre des intégrales de différentielles totales de Picard, de première espèce, linéairement indépendantes, attachées à la surface F . C'est là le beau théorème de Castelnuovo-Enriques-Severi.

Mentionnons également cet important résultat : M. Picard a montré que le nombre des courbes logarithmiques des intégrales de Picard de troisième espèce, attachées à la surface F , admet un minimum, $\rho + 1$. M. Severi a ensuite montré que toute courbe algébrique tracée sur la surface F s'obtient par additions et soustractions, à partir de ρ courbes tracées sur la surface, constituant ainsi une théorie de la base pour les surfaces.

Un des derniers mémoires de H. Poincaré est consacré à une démonstration nouvelle du théorème de Castelnuovo-Enriques-Severi. Elle est basée sur l'emploi de certaines sommes abéliennes

permettant de caractériser les courbes algébriques tracées sur une surface algébrique. Ces considérations ont aussi permis à Poincaré de retrouver les résultats de M. Severi sur la base.

Le procédé topologique de recherche avait été utilisé, dans l'étude des surfaces algébriques, d'une manière en quelque sorte sporadique. (Du reste, les trois procédés de recherche, dans l'étude des surfaces comme des courbes, furent en général utilisés simultanément par un même auteur.) C'est, au contraire, ce procédé qui est employé systématiquement dans ses travaux par M. Lefschetz, comme il l'avait été déjà par ce géomètre dans un Mémoire auquel l'Académie des Sciences a décerné le prix Bordin en 1917.

Après avoir, dans un premier chapitre, exposé les notions d'Analysis situs dont il aura besoin, M. Lefschetz aborde l'étude topologique des surfaces algébriques. Une telle surface est représentable par une variété riemannienne réelle et bilatère à quatre dimensions, mais, contrairement à ce qui se passe pour les courbes algébriques, cette variété n'est pas la plus générale possible. Ce qui la distingue parmi les variétés réelles, c'est la présence de courbes algébriques tracées sur la surface. De là, l'énoncé du problème étudié par M. Lefschetz : *Etudier les propriétés topologiques des surfaces algébriques, surtout en tant qu'elles se relient à celles de leurs courbes algébriques.*

Nous ne pouvons songer à donner ici les résultats très importants obtenus par l'auteur dans cette voie. Bornons-nous à dire qu'ils lui permettent, dans le chapitre IV, d'interpréter d'une manière nouvelle les résultats obtenus par H. Poincaré, en faisant intervenir des propriétés topologiques et les périodes des intégrales doubles de première espèce. Précisément, pour que des sommes abéliennes considérées par Poincaré, prises *a priori*, correspondent effectivement à une courbe algébrique tracée sur la surface, il faut qu'existe un certain cycle à deux dimensions pour lequel les périodes des intégrales doubles de première espèce soient nulles. Comme l'écrit M. Lefschetz, « on peut entrevoir dans cette direction la possibilité de réunir en une doctrine unique ce que l'on sait aujourd'hui sur les surfaces algébriques, tant au point de vue géométrique qu'au point de vue transcendant ».

M. Lefschetz passe ensuite à l'étude topologique des variétés algébriques à plus de deux dimensions.

Un dernier chapitre est consacré aux fonctions abéliennes. En utilisant quelques théorèmes d'Analysis situs, l'auteur démontre le théorème d'existence de Weierstrass, sous des conditions un peu plus générales que d'ordinaire. Vient ensuite l'étude des variétés abéliennes, notamment au point de vue de la base.

Le volume se termine par deux notes, l'une sur les intégrales doubles de seconde espèce et les intégrales de Picard de troisième espèce des surfaces algébriques, l'autre sur les modèles de variétés réelles de M. Volterra.

Les travaux de M. Lefschetz ouvrent des vues nouvelles sur l'étude si délicate des surfaces et des variétés algébriques; la lecture de son livre est indispensable à ceux qui veulent cultiver cette partie de la science et elle les conduira sans doute à une ample moisson de résultats nouveaux.

L. GODEAUX.

M. STUYVAERT, *Algèbre* (second degré, logarithmes et compléments), à l'usage de l'enseignement moyen. Gand, Van Rysselberghe et Rombaut, 1924.

Nous avons rendu compte (*Revue de l'Université de Bruxelles*, 29^e année, n^o 3, p. 405) du premier volume du cours d'algèbre de M. Stuyvaert. Ce second volume intéressera également ceux qui sont chargés d'enseigner l'algèbre élémentaire.

L. G.

BINGEN et CROMBEZ, *Unités de mesures scientifiques et industrielles*. Bruxelles, Deboeck, 1923.

Ce petit aide-mémoire énumère toutes les unités physiques, géométriques, mécaniques, électriques et autres, avec leurs relations entre elles et énonce diverses observations intéressantes.

Sous forme d'introduction, les auteurs commencent par indiquer les définitions fondamentales.

Très utile à tous ceux qui s'adonnent aux applications de la science, ingénieurs et techniciens de l'armée et de l'industrie, cette brochure ne contient pas de longues considérations théoriques; c'est pourquoi nous ne ferons que signaler une très petite réserve: qu'une grandeur peut être mesurable par des méthodes indirectes, sans toutefois satisfaire aux conditions d'égalité et d'addition visuelles qu'indiquent les auteurs; il en est ainsi de la mesure du temps.

Et puisqu'on peut mesurer celui-ci par une convention mécanique, on peut aussi mesurer les couleurs, quoiqu'en pensent les auteurs, par leur longueur d'onde.

A. E.

MICHEL PETROVITCH, *Durées physiques indépendantes des dimensions spatiales*. Paris, 1924, 28 pages.

Le savant mathématicien de Belgrade, dans une brochure intéressante, montre comment le problème de la mesure du temps est posé depuis l'avènement de l'ère relativiste.

La mesure directe étant impossible, l'on a recours à des phénomènes de mouvement qui impliquent les propriétés de l'espace. Or, dans le langage relativiste, ces propriétés varient localement; on veut dire par là, qu'il est plus simple de conserver intactes les équations de la mécanique et de l'électricité, et de parler comme si l'espace, et par suite le temps, étaient déformés au voisinage des masses matérielles, que de regarder, comme autrefois, ces équations comme fausses dans certains cas, alors que le cadre, espace et temps, serait partout semblable à lui-même.

M. Petrovitch montre cependant qu'on pourrait parvenir au temps universel, si on le mesurait par un moyen qui ne dépend pas des propriétés variables de l'espace; et il décrit un dispositif de Lippmann, qui, à première vue, permet d'effectuer pareille mesure; encore faudrait-il montrer qu'il n'y a là aucun trompe-l'œil.

Cette note met en relief l'incertitude où l'on se trouve actuellement, quant à la meilleure façon d'exprimer les relations les plus simples de notre expérience physique; on oserait presque penser que nous sommes dans une période de transition, si l'on ne craignait de dire, comme le personnage de je ne sais quelle comédie: « nous autres, chevaliers du moyen âge »!

On peut concevoir une méthode plus simple encore de mesurer le temps, par un procédé où semblent s'éliminer d'elles-mêmes les propriétés spatiales: on prendrait comme unité de temps, l'intervalle qu'il faut à une masse donnée de radium, pour faire naître une masse donnée de tel de ses descendants. De nouveau, l'on devrait s'assurer ici, comme dans la méthode de Lippmann, que pour quelque raison cachée, on ne trouve pas, malgré tout, un temps local, croyant atteindre le temps universel, par exemple par une influence de masses matérielles voisines.

Quant au problème psychologique, tel que l'a posé Bergson, l'auteur y fait quelques allusions; en réalité, ainsi que nous l'avons dit autrefois, il nous paraît qu'on ne distingue pas suffisamment les propriétés topologiques du temps, des propriétés métriques; les premières sont vraiment le fondement physique de notre connaissance de la durée.

A. E.

ARNOLD REYMOND, *Histoire des sciences exactes et naturelles dans l'antiquité gréco-romaine*, avec une préface de M. L. BRUNSCHWIGG. Paris, Blanchard, 1924.

Il est bien difficile de rendre compte d'un ouvrage d'histoire des sciences, où l'auteur cherche à décrire dans leur complexité, une foule de faits et les liens qui les relient. Essayons cependant de dégager l'idée principale de son ouvrage.

Dans la première partie, après une introduction, hélas ! trop courte, sur la science des Chaldéens et des Egyptiens, il explique les découvertes des principales écoles grecques; la seconde partie est consacrée à l'étude des principes et des méthodes qui les ont guidées.

Les Grecs ont cherché à faire des mathématiques une science purement rationnelle et ont évité d'y introduire des considérations de physique ou de mécanique; on sent peser la crainte de parler du mouvement ou de l'infini, dont Zénon fit ressortir tout le danger. M. Reymond, malgré la très grande admiration qu'il exprime à l'égard des savants grecs, se plaint à plusieurs reprises de cette timidité. Nous pensons, au contraire, que c'est cette timidité même qui leur permit de donner aux mathématiques le caractère de rigueur qu'elles n'ont, depuis cette époque, jamais cessé de proclamer. La rigueur et la précision n'étaient possibles chez les créateurs de la science, que parce qu'ils ont volontairement limité l'objet de leurs investigations. Les Grecs ont, les premiers, conçu la possibilité d'une science déductive fondée sur une base restreinte mais solide; et s'il devait être réservé à la Renaissance d'en élargir l'horizon, c'est qu'elle allait trouver achevés des fondements et des méthodes, sans lesquels elle n'aurait pu prendre son essor.

À côté des sciences mathématiques, l'auteur décrit aussi le développement des sciences d'observation et d'expérience. Il montre le progrès énorme de l'esprit scientifique des Grecs, opposé à l'esprit préscientifique des peuples orientaux. On est étonné de la richesse de leurs conceptions astronomiques, lorsqu'on pense au peu de moyens d'observation dont ils disposaient; et l'on peut dire la même chose des sciences naturelles. Vraiment, toutes nos idées modernes sont en germe chez les anciens, mais, bien entendu, sans la grande armature expérimentale qui nous permet de les étayer. Pour se rendre compte de tout cela, nous ne pouvons trop conseiller de lire le livre de M. Reymond.

L'on y voit aussi combien habiles étaient les Grecs à tirer parti de leurs moindres connaissances, quand il s'agissait d'applications de la physique aux arts de l'ingénieur ou des sciences naturelles à ceux du médecin.

L'étude de M. Reymond a une autre portée : elle montre combien rapide fut la décadence. La science ne fut plus cultivée chez les Romains (à de très rares exceptions près) que dans un but d'utilité immédiate. L'on peut dire, et la réciproque est vraie aussi, que les hommes d'action sont presque toujours de piètres savants; la science ne peut se développer que dans l'ordre, dans la durée et dans le calme de la réflexion.

A. E.

Vicomte de GUELL, *L'Espace, la Relation et la Position*. Paris, Gauthier-Villars, 1924.

Cette brochure s'adresse, ainsi que le dit l'auteur, au public cultivé plutôt qu'aux spécialistes.

Nous y voyons avec plaisir la position du problème des géométries non euclidiennes, dont il donne un aperçu historique judicieux et élégant. Il fait très bien ressortir la différence entre l'espace idéal des géomètres et l'espace sensible de la physique; et il montre qu'entre les différentes géométries, l'on choisira celle qui s'accorde le mieux aux faits du monde objectif. C'est, en somme, le point de vue que Poincaré n'a cessé de défendre; d'ailleurs, les idées contenues dans cette partie de l'ouvrage sont bien connues des mathématiciens.

Nous approuvons beaucoup moins l'exposé constructif que l'auteur développe dans le troisième chapitre. Il voudrait tourner le postulat d'Euclide par un habile agencement des notions fondamentales. Dans toute science déductive, il faut partir de certains termes initiaux que l'on ne définit pas, et l'auteur choisit ceux de quantité, de relation, de position dans l'espace et de direction. Malheureusement, il ne fait que masquer la difficulté, quand il dit en substance : le point est une position dans l'espace; la droite est un système de positions dans une direction inaltérable; un angle est une relation de position entre deux droites qui se touchent en un point; deux droites parallèles sont celles qui ont la même relation de position par rapport à une troisième qui les coupe.

Il est impossible de faire de l'axiomatique, en partant de définitions aussi vagues; et sans insister autrement, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître le postulat d'Euclide sous le déguisement d'expressions compliquées.

Nous pensons que l'étude détaillée du système des postulats d'Hilbert, par exemple, aurait évité à l'auteur d'achever, par un chapitre indéfendable, ce petit travail où le problème est clairement conçu et agréablement exposé.

A. E.

A. WEGENER, *La genèse des Continents et des Océans*, traduit sur la 3^e édition allemande, par M. Reichel, 161 pages, 44 figures. Paris, 1924.

Il a fallu près de dix années, pour que le nom d'Alfred Wegener apparaisse dans une publication française. Aussi M. Reichel a-t-il droit à des remerciements pour avoir contribué, par sa traduction, à attirer l'attention du public scientifique français sur l'ouvrage du géophysicien allemand. L'émoi provoqué par les idées hardies d'Alfred Wegener, nous ramène aux temps héroïques de la géologie. Les discussions passionnées que suscitèrent les doctrines de Léopold von Buch, Hutton, Lyell et Suess semblent devoir se réveiller. Les éditions allemandes de l'œuvre se succèdent rapidement, suivies de traductions dans la plupart des langues de grande circulation.

Considérée tour à tour comme l'hypothèse la plus féconde, dont se soit enrichie la géologie au début du xx^e siècle, ou comme une naïveté absurde, la théorie de Wegener est entrée dans le domaine des préoccupations d'un bon nombre de géophysiciens et de paléobiologistes. Les preuves que Wegener a voulu trouver dans la paléontologie, sont parmi les moins bonnes de toutes celles qu'il a pu assembler. Avec lui, la paléoclimatologie et la paléogéographie n'offrent plus de difficultés, car tout s'explique quand on peut faire glisser les terres fermes à la surface du globe, à la façon de radeaux flottants sur les eaux calmes d'un lac. Il est probable que ce sont là parmi les parties de l'œuvre, celles qui réclament le plus d'ajustements.

Ce livre résume un grand effort de synthèse. Il est riche d'idées qui, presque toutes, ont besoin de subir les épreuves d'une discussion serrée.

V. S.

FOURNIER de l'Académie des Sciences, Vice-amiral, *Carènes de formes nuisibles ou favorables à leurs grandes vitesses et résistances de l'Eau à leur transmission* (broch. 32 p., 5 fig.). Paris, Gauthier-Villars, 1923.

La prédétermination de la résistance à l'avancement d'un navire en projet, est le problème le plus complexe qui se pose à l'ingénieur naval. Seule, l'expérimentation sur modèle permet aujourd'hui de le résoudre avec sûreté. Malgré les nombreux matériaux accumulés par les expérimentateurs, les travaux des hydrodynamistes n'ont encore pu en déduire des lois assez précises pour que le constructeur y trouve autre chose que des indications utiles à guider ses tâtonnements.

M. le vice-amiral Fournier, interprétant des résultats d'expériences, entreprend à son tour d'en dégager des lois générales. Son analyse le conduit à ranger les carènes dans deux catégories qui se distinguent par deux éléments géométriques qu'il appelle : l'incidence moyenne des lignes d'eau, et le coefficient d'obstruction en profondeur.

L'expression de la résistance, adoptée par l'auteur, fait intervenir une fonction dont le mode de variation serait essentiellement différent suivant qu'il s'agit de carènes de l'une ou l'autre des deux catégories. La discussion de cette fonction lui permet de déterminer les formes de carènes les plus favorables à toutes les vitesses.

Enfin, l'auteur indique à quelle cause physique il convient d'attribuer les phénomènes caractéristiques de la translation des carènes des deux genres, et il y retrouve une justification de ses formules.

En résumé, M. le vice-amiral Fournier n'a pas hésité à s'attaquer à des problèmes qui n'ont reçu jusqu'ici aucune solution; il y apporte, par des formules d'une simplicité qui déconcerte, une contribution très personnelle.

ED. W. B.

I. — GASTON JONDET, *Les ports submergés de l'ancienne île de Pharos* (Mémoires de l'Institut égyptien, t. IX, Le Caire, 1916) et *Les ports ante-helléniques de la côte d'Alexandrie* (Bulletin d'archéologie d'Alexandrie, t. XVI, Le Caire, 1919).

II. — RAYMOND WEILL, *Les ports ante-helléniques de la côte d'Alexandrie et l'empire crétois* (Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale, t. XVI, Le Caire, 1919).

M. Jondet, le directeur des ports et phares d'Alexandrie, a fait en 1916 une découverte archéologique, dont M. Glotz a dit, en 1923, dans son remarquable ouvrage sur la *Civilisation Egéenne*, que « c'est une des découvertes les plus étonnantes de notre époque ». Et, en effet, M. Jondet a découvert, au fond de la Méditerranée, les ports submergés de l'ancienne île de Pharos, dont l'antiquité historique semble avoir ignoré l'existence, et qui ne sont mentionnés dans aucun des monuments épigraphiques de l'Égypte ancienne, déchiffrés jusqu'ici.

A la vérité, l'Odyssée parle d'un « bon port de l'île de Pharos » où Ménélas aurait été retenu longtemps par des vents contraires; mais, comme elle place cette île à une journée de navigation du littoral égyptien, et, comme l'antiquité classique n'a jamais connu aucune île de Pharos autre que l'îlot, proche du continent, qu'Alexandre le Grand rattacha au continent par une digue lors de la fondation de la ville d'Alexandrie, « le bon port » d'Homère,

avait toujours été considéré jusqu'ici comme une fiction poétique. Or, il se trouve aujourd'hui que ce « bon port » a existé réellement, et que c'était une œuvre tellement gigantesque que, d'après M. Jondet, elle aurait présenté des difficultés plus grandes que l'entassement des pierres énormes employées pour la construction des grandes pyramides de Gize.

Écoutons-le : « La rade du port s'appuie, du côté de l'occident, sur un rocher, dit d'Abou-Bahr, encore visible aujourd'hui, et constamment battu par les flots que soulèvent les vents de l'ouest et du nord. Bien loin de là, sa limite méridionale est déterminée par une digue construite sur un îlot rocheux; et, à 300 mètres de la côte, apparaissent les restes d'un brise-lames colossal, destiné à abriter le port contre les vents du nord et du nord-ouest. Sa surface d'eau, ainsi entourée, mesure environ 60 hectares; les ouvrages artificiels, qui la bordent, accusent un développement de 4 kilomètres, et la partie littorale s'étend sur une longueur de 1,600 mètres; enfin, les contours du port mesurent 6 kilomètres sur une longueur variant de 200 à 400 mètres. »

M. Jondet, recherchant l'origine probable de ce port gigantesque, a été assez naturellement amené à attribuer sa construction au grand bâtisseur que fut Ramsès II, (4^e Pharaon de la XIX^e dynastie), — le légendaire Sésostris des Grecs, — dont le règne est placé, dans le système de chronologie le plus généralement admis aujourd'hui, entre l'an 1292 et l'an 1225 avant notre ère.

Dans un second mémoire, M. Jondet oppose de très sérieuses objections d'ordre technique à la thèse soutenue par l'égyptologue Raymond Weill, lequel attribue la construction des ports en question à de prétendus Kefti-Crétois qui auraient obtenu des maîtres du pays une concession territoriale, soit au temps de la XVIII^e dynastie (de 1540 à 1350 av. J.-C.), soit, subsidiairement, de la XII^e dynastie, que le système chronologique aujourd'hui en vogue place entre l'an 2000 et l'an 1788 av. J.-C., tandis qu'elle remonterait, d'après les plus anciens égyptologues, à une époque beaucoup plus reculée (vers 3000 av. J.-C.).

Nous nous proposons de publier prochainement une étude de critique historique, en vue de démontrer l'inadmissibilité des conjectures de M. Weill, aussi bien que de la conjecture mise en avant par M. Jondet.

Avec celui-ci nous admettons pourtant que les constructions gigantesques par lui découvertes, ne peuvent être attribuées qu'aux MAÎTRES DU PAYS, et non à un empire crétois que nous tenons pour chimérique, et nous croyons pouvoir les attribuer à des Proto-Phéniciens, — les KHEFTIOU de l'épigraphie égyptienne, ΚΑΡΗΤΟΡΙΜ de la Bible, — lesquels, d'après la version manéthonienne de Jules-

l'Africain, formaient un élément important, si pas le principal, de l'empire des Hycsos, dont la domination se place entre le premier et le nouvel empire thébain.

Nous croyons, d'autre part, — à la suite de Brugsch, — qu'antérieurement à la domination des Hycsos, des Proto-Phéniciens, ancêtres des Keftiou de la Syrie, contemporains de la XVIII^e dynastie, avaient déjà colonisé la partie orientale du Delta, sous le nom de KHAROU (Syriens), et que c'est à cette peuplade qu'est due la fondation de la célèbre ville de Tanis, la Zoan de la Bible, qui devint la capitale des Hycsos. Elle aurait été fondée, d'après la Bible, « 7 ans après Hébron », ville de la Palestine (près de Jérusalem), encore pleine aujourd'hui de souvenirs du patriarche Abraham; ce qui semble nous reporter, comme synchronisme, aux environs de la XII^e dynastie.

Nous croyons, en outre, que ce sont encore des Proto-Phéniciens qu'il faut voir dans les PETTI-SHOU de l'épigraphie égyptienne, lesquels correspondent manifestement aux PHETRUSIM de la Bible, « d'où sont issus les Kaphtorims », d'après la Genèse (X 14).

Chabas, dans son ouvrage remarquablement documenté sur l'*Antiquité historique*, signale ce « fait curieux » que des *Petti-Shou* furent employés, sous le règne de Ménéphthah, le successeur de Ramsès II, pour fournir par la voie maritime des grains aux Khétas affamés. Et Paul Pierret, dans son *Dictionnaire d'archéologie égyptienne*, les mentionne comme des « peuplades dont la résidence était proche de Péluse et de Gasa. »

La conjecture subsidiaire de M. Raymond Weill, rattachant à la XII^e dynastie la construction des ports submergés de Pharos, nous paraît inadmissible, l'activité de cette glorieuse dynastie ayant été entièrement consacrée à la conquête de l'Ethiopie (la Nubie moderne), au maintien de la suprématie thébaine dans la péninsule du Sinaï, et à la construction du fameux lac Moeris, œuvre hydraulique qui a été comparée par l'ingénieur Linant de Bellefond aux plus gigantesques travaux hydrauliques des temps modernes et qu'Hérodote tenait pour une œuvre encore plus merveilleuse que celle des grandes pyramides.

Mais il faut tenir pour encore moins admissible la conjecture mise en avant par M. Weill en ordre principal. Il est, en effet, notoire que les Pharaons de la XVIII^e dynastie, expulseurs des Hycsos, négligèrent systématiquement le Delta pour se consacrer exclusivement aux agrandissements et aux embellissements de la Thèbes aux cents portes, la cité d'Ammon-Ra. Et, en effet, on n'a trouvé dans le Delta aucune trace d'un monument attribuable à la XVIII^e dynastie, tandis qu'y abondent les monuments de la

XIX^e dynastie, spécialement de Seti I^{er} et de Ramsès II, qui y rétablirent le culte de Set, proscrit par la dynastie précédente.

Voici au surplus une considération qui exclut positivement toute conjecture rattachant les ports submergés de l'ancienne île de Pharos à une dynastie quelconque autre que celle des Hycsos : pour les Pharaons thébains, comme pour ceux des plus anciennes dynasties, les petits ports fluviaux du littoral méditerranéen, Canope, Bolbitine, Péluse, suffisaient amplement aux besoins commerciaux d'un pays essentiellement agricole, alors surtout que ce pays cherchait et trouvait ses débouchés dans les régions méridionales, la NUBIE, anciennement RICHE EN BOIS, non moins qu'en métaux (E. de Rongé l'a démontré dans ses *Recherches sur les monuments des six premières dynasties*), de même que dans le pays de Pount (l'Yémen moderne), avec lequel l'Égypte entretenait des relations toujours pacifiques et même cordiales dès la plus haute antiquité et à toutes les époques de son histoire, et dont elle retirait les produits les plus divers, d'origine africaine ou asiatique, des parfums, des bois précieux, de l'ivoire, des animaux étrangers à la faune égyptienne, etc., et jusqu'à des nains, fort recherchés, comme dans notre moyen âge européen, pour l'amusement des grands seigneurs. Toute différente était la situation des Hycsos, qui ne dominaient que dans la Basse-Égypte. Pour eux, la construction d'un grand port sur le littoral méditerranéen s'imposait, de même qu'elle s'imposa plus tard aux fondateurs de la ville d'Alexandrie par des raisons diverses d'ordre économique ou politique.

Comment concilier la découverte de M. Jondet avec l'Odyssée qui place l'île de Pharos à une journée de navigation du littoral égyptien ? Et peut-on en tirer des inductions au point de vue de la formation géologique du Delta ? *Chi lo sa ?*

On sait que Strabon considérait Homère comme la source première de toutes les connaissances géographiques de son époque (il allait jusqu'à l'appeler le *père de la géographie*, contrairement à l'opinion d'Eratosthène, qui ne voyait en lui que le *père de la poésie*). Il est donc intéressant de savoir ce qu'il pensait du « bon port » d'Homère. En l'occurrence, la pensée de l'illustre géographe n'est peut-être pas exprimée avec une clarté parfaite. Il admet pourtant, sans équivoque, que l'ÎLE DE PHAROS était « PRIMITIVEMENT EN PLEINE MER », et il suppose qu'elle a été rapprochée insensiblement du continent, au cours des siècles préhistoriques, sous la double influence des atterrissements du Nil et, apparemment, de raz de marée analogues à celui dont il fut lui-même témoin pendant son voyage en Égypte. « Nous avons vu nous-mêmes, dit-il, la mer se

soulever tout d'un coup aux environs de Péluse et du mont Casius, inonder ses rivages et faire de la montagne une île, si bien qu'on allait en bateau sur la route qui part du Casius et qui mène en Phénicie. » Il admet néanmoins qu'au temps de la guerre de Troie, l'île de Pharos n'était guère plus éloignée du continent que de son temps : « Qu'un informateur quelconque ou la commune renommée, dit-il, ait pu représenter à Homère l'île de Pharos aussi éloignée du continent qu'il le marque, la chose est inadmissible; le mensonge aurait été trop flagrant; mais, de ses renseignements sur les atterrissements du Nil, Homère a pu conclure que l'île, à l'époque où Ménélas la visitait, était plus éloignée de la terre ferme qu'elle l'était de son temps, et, pour donner à cette circonstance une couleur fabuleuse, il aura pris sur lui de faire cette distance plus grande encore (L. I, ch. II, 23-30, et ch. III, 15-17; XII, chap. II, 40).

Aujourd'hui la découverte de M. Jondet prouve que le port de l'ancienne île de Pharos n'était, en effet, pas beaucoup plus éloigné du continent que celui fondé par Alexandre le Grand, et elle semble confirmer les enseignements de Strabon et des géologues modernes, d'après lesquels le littoral du Delta n'aurait pas subi des modifications importantes au cours des âges historiques.

D'autre part, la légende grecque de la prétendue fondation par Ménélas du port de Canope, PROCHE DE L'ÎLE DE PHAROS, — pour fabuleuse qu'elle soit, — laisse néanmoins entrevoir que le port de l'île de Pharos était déjà submergé à l'époque de la guerre de Troie. De plus, si l'on considère la haute antiquité de Canope, dont les annales égyptiennes ignorent l'origine, on peut supposer, avec de grandes apparences de raison, que c'est à la période lointaine des Hycsos, qu'il faut rattacher, non seulement la fondation, mais encore la submersion du fameux port chanté par Homère, et que c'est à la suite de cette submersion que les Proto-Phéniciens du Delta ont fondé le port de Canope, cité célèbre dans l'antiquité classique par la corruption des mœurs de ses habitants et les fêtes orgiaques qui s'y célébraient en l'honneur de Sérapis.

De la légende homérique sur l'île de Pharos, il n'y a donc à retenir, comme réel, qu'UN FAIT (néanmoins remarquable), à savoir : la connaissance qu'eût l'énigmatique Homère de l'existence dans cette île d'un bon port, tellement ancien, qu'aucune trace de son existence n'a subsisté, ni dans l'épigraphie égyptienne, ni dans les annales de l'antiquité classique.

Nous espérons pouvoir démontrer que la construction de ce port ne peut être rattachée qu'au règne des Hycsos, l'une des périodes les moins connues de l'histoire d'Égypte, et qu'elle doit être attribuée à des Proto-Phéniciens de la Basse-Egypte.

EM. VERCAMER.

QUELQUES OUVRAGES RÉCENTS SUR LA CÉRAMIQUE GRECQUE.

Le nombre des livres sur la céramique grecque (1) qui ont paru depuis 1916 est si considérable qu'il ne serait pas possible de soumettre ici chacun d'eux à un examen détaillé. Je me bornerai donc à les classer dans trois ou quatre catégories assez larges, en en indiquant en quelques mots le contenu, et en mentionnant, s'il y a lieu, les *errata* ou *addenda* qui concernent nos collections du Cinquantenaire. On me permettra de renvoyer pour plusieurs ouvrages aux comptes rendus que j'ai publiés ou vais publier dans la *Revue belge de philologie et d'histoire* (R B P).

A. — MUSÉES.

1. **Corpus.** Cf. R B P, juillet 1924, p. 636.

G. NICOLE, *Corpus des céramistes grecs*, *Rev. arch.*, 1916, 2, p. 373-412 : 133 noms de peintres ou chefs d'ateliers; liste des vases signés (2); bibliographie et attributions. Corrections : *Am. Journ. of arch.*, XXI, 1917, p. 308-312.

UNION ACADÉMIQUE INTERNATIONALE, *Organisation du Corpus vasorum antiquorum*, Paris, Champion, 1921, in-8°, 32 pages : Projet de M. E. Pottier (1919); rapports de MM. Th. Homolle (1920) et Ch. Blinkenberg (1921).

Huit brochures de classification : *Egypte* (J. CAPART), *Asie Mineure* (D. G. HOGARTH), *Syrie* (C. LÉONARD WOOLLEY), *Palestine* (P. L. H. VINCENT), *Iles de la mer Egée* (CH. DUGAS), *Région macédonienne* (LÉON REY), *Sicile* (BIAGIO PACE), *Espagne et Portugal* (PIERRE PARIS).

E. POTTIER, *Corpus vasorum antiquorum. France, Musée du Louvre*. Fascicules 1 et 2, Paris, Champion, 1923, in-4°, 49+49 planches, dont deux en couleurs, et texte, 55+55 francs. Description et repro-

(1) Je ne citerai que quelques articles de revues particulièrement importants.

(2) Nicosthènes 36 et 49 (Perrot, X, fig. 159) = Cinquantenaire R (ave-stein) 389. R. 388 est de la même fabrique que R. 389, mais ne porte pas de signature. — Skythès 6 (*Coll. Somzée*, n° 38, pl. I) = Cinquant. A. 1377. — Hiéron 16 (*Gaz. arch.*, 1887, pl. XIV-XV) = Cinquant. R. 247. — Pistoxénos 3 (*Coll. Somzée*, n° 46, pl. V) = cotyle Cinquant. A. 11. — Polygnotos 1 (*Coll. Tyszkiewicz*, pl. I) = Cinquant. A. 134. — Sotadès (3) (*Coll. van Branteghem*, n° 163) = Cinquant. A. 890.

duction par la photographie (portions de sujets en grandeur nature) d'une partie des vases du Louvre; styles proto-élamite, crétois, thé-réen, rhodien, cyrénéen et attique. Cf. *R B P*, juillet 1924, p. 636-640.

CHR. BLINKENBERG et K. FRIIS JOHANSEN, *Corpus vasorum antiquorum. Danemark, Copenhague : Musée National*. Fascicule 1, Paris, Champion, 1924, in-4°, 37 pages, 49 planches, dont une en couleurs, 55 francs: 653 poteries égyptiennes, élamites, troyennes, chypriotes, crétoises, méliennes, rhodiennes, thessaliennes et my-céniennes. Cf. *R B P*, octobre 1924.

E. POTTIER, *A propos du « Corpus vasorum antiquorum », Rev. arch.*, 1924, 1, p. 280-294, discute les critiques qu'on a formulées contre les premiers fascicules du *Corpus*.

2. Catalogues.

G. BAUMGART, *Aus der Heidelberger Sammlung, Jahrb. d. d. arch. Instituts, Arch. Anz.*, 1916, p. 166-188: 17 vases grecs, dont 8 lécythes et 2 alabastres.

G. H. CHASE, *Catalogue of Arretine Pottery* (Museum of fine Arts, Boston), Boston, Houghton, 1916, in-4°, 112 pages, 30 planches. L'introduction (p. 1-27) est empruntée au célèbre catalogue de la collection Loeb que le même auteur a publié en 1908 (New-York). Le musée de Boston possède 143 pièces.

GISELA M. A. RICHTER, *The Metropolitan Museum of Art. Handbook of the Classical collection*, New-York, 1920. Les vases ne font pas l'objet d'un inventaire spécial.

MARY A. B. HERFORD*, *A catalogue of Greek vases preserved in Manchester*, Manchester, University Press, 1920.

FR. POULSEN, *Vases grecs récemment acquis par la Glyptothèque de Ny-Carlsberg*, Copenhague, 1922, in-8°, 27 pages, 47 figures: description et photographie de 24 vases (2 de style géométrique, 2 chypriotes, 21 attiques à figures noires ou rouges, 3 italiques).

PAUL V. C. BAUR, *Catalogue of the Rebecca Darlington Stoddard Collection of Greek and Italian vases in Yale University*, New Haven, Yale University Press, 1922, 18 planches: 675 vases qui proviennent, pour la plupart, de la collection Paul Arndt (Munich).

L. RENAUDIN, *Vases préhelléniques de Théra à l'Ecole française d'Athènes, Bull. corr. hell.*, 1922, p. 113-159, fig. 1-30, pl. XII-XIII: 66 exemplaires entiers ou fragmentaires trouvés à Acrotiri (fouilles de Gorceix et Mamet en 1870).

E. POTTIER, *Vases antiques du Louvre*, t. III, Paris, Hachette, 1922, in-4°, p. 157-299, pl. 103-160 : Salle G (fin), style attique à figures rouges (n^{os} 104-649).

M. VALOTAIRE, *Catalogue des vases peints du Cabinet Turpin de Crissé*, *Rev. arch.*, 1923, 1, p. 43-89 : 56 pièces de choix léguées à la ville d'Angers (Musée Pincé), en 1859 (2 amphores corinthiennes, 30 vases attiques, 22 apuliens, 2 campaniens).

G. SCHAAL*, *Griechische Vasen aus Frankfurter Sammlungen*, 1923.

E. M. W. TILLYARD, *The Hope vases*, Cambridge, 1923, in-8°, 84 sh. : catalogue et histoire de la fameuse collection de Deepdene qui a été dispersée en 1917.

3. Recueils de planches.

ERNST LANGLOTZ, *Griechische Vasenbilder*, Heidelberg, Edmund von König, 1922, 21 pages, 40 planches : 57 peintures de vases à figures rouges.

GOTTFRIED VON LÜCKEN, *Greek vase-paintings*, La Haye, Nyhoff, 1923, in-4°, 16 pages, 120 planches (orthophotographie), 100 florins : ne prétend pas rivaliser avec le *Corpus*, mais publie les vases les plus intéressants des grands musées d'Allemagne ; reproduira dans un second volume les vases de collections universitaires et privées.

B. — MANUELS ET RÉPÉTOIRES.

MARY A. B. HERFORD, *A handbook of Greek vase painting*, Manchester, University Press, 1919, in-8°, 125 pages, 12 planches, 21 fig., 9 sh. 6 : p. 3-42, questions générales (fabrication, vente, formes, usages) ; p. 45-114, histoire sommaire assez originale.

J. C. HOPPIN, *A handbook of Attic red-figured vases*, 2 vol., Cambridge, Harvard University Press, 1919, in-8°, 472 + 600 p. ill. ; *A handbook of Greek black-figured vases*, Paris, Champion, 1924, in-8°, 509 p. ill., 200 francs. Ces trois volumes constituent l'ensemble le plus important qui ait été édité depuis la grande publication de de Furtwängler-Reichhold-Hauser ; ils contiennent la reproduction de presque tous les vases signés, la liste des vases anonymes attribués à une même main et une bibliographie très complète pour chaque œuvre.

ERNST BUSCHOR, *Greek vase-painting*, Londres, Chatto-Windus, 1921, in-8°, 180 p., 160 ill., 25 sh. : la traduction du texte allemand (Munich, 1913 et 1914) par M. G. C. Richards a été revue par M. Beazley ; préface de M. Percy Gardner.

PERICLE DUCATI, *Storia della ceramica greca*, Florence, Alinari,

(*) Les quatre ouvrages marqués d'un astérisque sont ceux que je n'ai pas pu me procurer.

1922, 2 vol., in-4°, 539 + xxi p., 412 fig., 340 lir. it.: passe en revue les principaux spécimens de chaque série (1) et analyse dans le détail l'évolution de la technique. Très utiles *Museografia* (collections d'autrefois et d'aujourd'hui) et *Cronistoria* (céramologie de 1609 à 1923) dans l'appendice. Cf. *R B P*, janvier 1924, p. 163-168.

S. REINACH, *Répertoire des vases peints*, 2 vol., 2° édit., Paris, Leroux, 1922-1924, in-8°, 533+423 pages, 20+26 francs : la bibliographie dans le corps de l'ouvrage a été corrigée, mais non refondue; elle reste à peu près telle qu'elle était en 1899 (2). Celle qui figurait à la fin du tome II a été complétée en partie (p. 366-388).

ERNST PFUHL, *Malerei und Zeichnung der Griechen*, Munich, Bruckmann, 1923, 3 vol., in-4°, 981 pages et 361 planches: vaste étude de la grande peinture et du dessin industriel depuis le décor proto-géométrique jusqu'aux fresques de Pompéi; bibliographie très abondante; une quinzaine d'index.

CHARLES DUGAS, *La céramique grecque*, Paris, Payot, 1924, in-16, cart., 158 pages, 92 figures, 5 francs: reprend sous une forme concise et alerte les questions relatives à la fabrication et au décor des vases grecs et caractérise à larges traits les différents styles (3). Cf. *R B P*, janvier 1925. — Du même auteur : *Vasa, Dict. des Ant.* de Saglio-Pottier; V (1916), p. 628-665.

C. — MONOGRAPHIES.

J. C. HOPPIN, *Euthymides and his fellows*, Cambridge, Harvard University Press, 1917, in-8°, 186 pages, 48 planches, 36 figures: nouvelle édition complètement transformée de la thèse publiée en 1896; s'occupe non seulement d'Euthymidès, mais aussi de Phintias, d'Hypsis et du peintre des vases fabriqués par Kléophradès. Chaque vase signé par l'un de ces quatre artistes ou attribué à l'un d'entre eux est reproduit.

J. D. BEAZLEY, *Attic red-figured vases in American museums*, Cambridge, Harvard University Press, 1918, in-4°, 236 pages, 118 figures: essai de déterminer l'auteur de chacun des vases d'Amérique compris dans la période qui s'étend de la fin du VI^e siècle (peintre d'Andokidès) jusqu'au commencement du IV^e (Meidias). Les recherches de MM. Beazley et Hoppin inaugurent une méthode nou-

(1) Le tesson de Clazomènes (fig. 137 = Perrot, IX, fig. 199) = Cinquant. M(isthos) 831.

(2) L'amphore de Fasano (fig. p. 503) = Cinquant. R. 412.

(3) Le bol mégarien fig. 85, p. 151, n'est pas à Bruxelles.

velle qui n'a rien de commun avec la théorie fantaisiste de Panofka et qui laisse loin derrière elle les tentatives de Klein et de Furtwängler : elle se sert de critères sérieux pour grouper autour de tout vase intéressant, signé ou non, des vases anonymes dispersés dans les musées d'Europe et d'Amérique.

GOTTFRIED VON LÜCKEN, *Archaische griechische Vasenmalerei und Plastik, Athen. Mitt.*, 1919, p. 47-174 pl. I-VI : comparaisons très intéressantes, nombreux rapprochements de détails. Cf. ERNST LANGLOTZ, *Zur Zeitbestimmung der strengrotfigurigen Vasenmalerei und der gleichzeitigen Plastik*, Leipzig, Seemann, 1920, in-8° 117 p., 3 pl., 20 fr., et M. GERVASIO, *Bronzi arcaici e ceramica geometrica nel Museo di Bari*, Bari, 1921, gr. in-8°, XII+372 p., 18 pl., 84 fig.

KARL REICHHOLD, *Skizzenbuch griechischer Meister. Ein Einblick in das griechische Kunststudium auf Grund der Vasenbilder*, Munich, Bruckmann, 1919, 167 pages, 300 figures: le collaborateur de Furtwängler offre au grand public quelques pages rapides sur la technique, les modèles et la destination des vases grecs, pages suivies d'observations originales abondamment illustrées sur les dessins, la façon de rendre la figure au repos et en mouvement, les draperies, etc.

JAY HAMBIDGE, *Dynamic symmetry. The Greek vase*, New Haven, Yale University Press, 1920, in-8°, 161 pages, 16 planches: étude mathématique de la forme des vases grecs qui présentent une symétrie dynamique inconnue des modernes. Ces caractères d'un type actif ont déjà été entrevus par E. POTTIER, *Cat.*, III, p. 659.

L. CASKEY, *Geometry of Greek vases*, Boston, 1922, in-4°, 237 pages, 185 figures: définit, d'après une méthode analogue à celle de M. Hambidge, les proportions des vases attiques à figures noires et à figures rouges du musée de Boston.

F. COURBY, *Les vases grecs à reliefs*, Paris, E. de Boccard, 1922, gr. in-8°, 598 pages, 17 planches, 117 figures: toutes les séries sont étudiées dans l'ordre chronologique, et les exemplaires importants décrits soigneusement (1). Les poteries de Calès, d'Apulie, de Campanie et d'Arretium n'entrent pas dans le cadre de l'ouvrage. Une double conclusion s'impose : le vase à reliefs a existé à toutes les époques; il n'a imité servilement les produits des orfèvres et des toreutes qu'à partir du IV^e siècle.

K. FRIIS JOHANSEN, *Les vases sicyoniens. Etude archéologique*, Paris, Champion, 1923, in-4°, 194 pages, 126 figures, 45 planches,

(1) La pyxis p. 439 (b) = Cinquant. R. 2274. — Le bol p. 285 (b) n'est plus à Bruxelles, v. *supra*, p. 21, note 1.

75 francs: les poteries dites protocorinthiennes ont été fabriquées à Sicyone; elles se répartissent en quatre groupes: style géométrique (ix^e s.), aryballes pansus (viii^e s.) (1), aryballes ovoïdes (725 env.-650 env.), aryballes piriformes (céramique sicyono-corinthienne, ap. 650 env.). Cf. *R B P*, janvier 1925.

GISELA M. A. RICHTER, *The craft of Athenian Pottery*, New Haven, Yale University Press, 1923, in-8°, 113 pages, 89 figures. Trois chapitres: I. Technique des vases à figures noires et des vases à figures rouges (plusieurs photographies prises dans les ateliers modernes). — II. Représentations des potiers grecs. — III. Allusions à leur métier dans la littérature ancienne (*Geoponica*, Hesychios, Pline, Platon, Strabon, etc.). L'auteur a participé aux recherches de C. F. BINNS en vue de découvrir la composition du vernis noir: aucune formule ne donne encore des résultats parfaitement satisfaisants (p. 49-50).

P. V. C. BAUR*, *Shapes of Greek vases*, New-York, Metropolitan Museum, 1923.

H. ECKSTEIN*, *Griechische streng-rotfigurige Vasenmalerei*, Leipzig, Seemann, 1924.

D. — HISTOIRE DE LA SCIENCE CÉRAMOGRAPHIQUE.

STEPHEN BLEECKER LUCE, *A brief history of the study of Greek vase painting*, *Proceedings of the American philosophical Society*, LVII, 1918, p. 649-668. Commence à La Chausse (1690) et s'arrête à Beazley; sert de complément à POTTIER, *Cat.*, I, p. 41 sq., et WALTERS-BIRCH, *Anc. Pott.*, I, p. 22-30. M. Luce, qui fut autrefois membre de l'Ecole américaine d'Athènes et, pendant la guerre, officier de marine, est parvenu à dresser une liste presque *exhaustive* des collections d'Europe, d'Asie Mineure, de Chypre, d'Egypte, des Etats-Unis (treize centres), d'Australie et de Nouvelle-Zélande (p. 663-668). Ces pages ont déjà rendu de grands services à MM. Ducati et S. Reinach, par exemple.

H. PHILIPPART.

Septembre 1924.

(1) L'aryballe van Branteghem (p. 61, fig. 42) = Cinquant. A. 2.

Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles

Assemblée générale statutaire du 22 novembre 1924.

L'assemblée s'est tenue à 5 heures, à Bruxelles, 11, rue d'Egmont, sous la présidence du camarade Lucien Beckers, président du Conseil d'administration de l'Union.

Elle a pris, à l'unanimité des membres présents, les résolutions suivantes :

Première résolution. — Les termes du rapport présenté par le camarade Marcel Vauthier, secrétaire, sur la situation morale de l'Union, sont approuvés. Il est décidé que ce rapport sera publié en annexe du présent procès-verbal dans la *Revue de l'Université*, organe officiel de l'Union.

Deuxième résolution. — Les comptes de l'exercice clôturé le 30 septembre 1924 et le budget du prochain exercice, présentés par le camarade Jules Descamps, trésorier, sont approuvés et figureront également en annexe du présent procès-verbal.

Troisième résolution. — La convention intervenue en décembre 1923 entre l'Université, M. Herbert Hoover et l'Union, est approuvée.

En vertu de cette convention l'Union s'est engagée à ouvrir entre ses membres une souscription en faveur de l'Université et à s'efforcer de réunir au moins la somme de 1 million de francs; M. Herbert Hoover, de son côté, s'est engagé à tripler la somme ainsi recueillie, c'est-à-dire que si les membres de l'Union souscrivent 1 million, M. Hoover en versera deux; la somme totale de 3 millions sera remise à l'Université; celle-ci s'est dès à présent engagée à l'affecter, sauf stipulations contraires de certains donateurs, à la construction d'hôtelleries pour étudiants et étudiantes.

L'Union des Anciens considérant qu'à la date du 22 novembre 1924, la souscription ouverte depuis un an par les soins de son Conseil d'administration, a produit environ 625,000 francs, provenant des souscriptions de 165 de ses membres seulement;

Considérant qu'à raison de l'offre généreuse de M. Hoover, la réussite intégrale de cette souscription, est d'un intérêt majeur pour l'Université;

Considérant aussi qu'un insuccès serait une éventualité si déplorable pour l'Union qu'elle ne peut même être envisagée;

Considérant enfin que la charge de souscrire 375,000 francs incombant à au moins 1,500 membres de l'Union non souscripteurs jusqu'à présent, représente un effort minime de moins de 300 francs par membre et que cet effort peut être d'autant plus facilement supporté qu'il peut se répartir sur plusieurs exercices;

Prend à l'unanimité les résolutions suivantes :

Outre la cotisation habituelle et obligatoire de 20 francs frappant les membres de l'Union, il sera perçu pendant trois ans, une cotisation supplémentaire et facultative de 100 francs par an dont le montant intégral sera versé à l'Université. Les membres pourront se libérer de cette cotisation supplémentaire en s'engageant à effectuer un versement unique de 300 francs au moment qu'ils jugeront le plus convenable au cours de ces trois années.

La cotisation supplémentaire de 100 francs n'est pas obligatoire, en ce sens que le membre de l'Union qui refuserait d'y souscrire, ne cesserait pas pour ce motif de faire partie de l'Union.

L'assemblée charge le Conseil d'administration de faire une propagande active pour que tous les membres de l'Union participent à la souscription et s'efforcent de recueillir des adhésions parmi les amis de l'Université libre.

Quatrième résolution. — En exécution de la troisième résolution et en conformité avec l'article 6 des statuts, la cotisation des membres effectifs est fixée pour l'exercice en cours à 120 francs dont 20 francs de cotisation ordinaire et obligatoire au profit de l'Union et 100 francs de cotisation extraordinaire et facultative au profit de l'Université.

Pour les membres sortis depuis moins de trois ans de l'Université, la cotisation est réduite à 65 francs, dont 15 francs de cotisation ordinaire et obligatoire au profit de l'Union et 50 francs de cotisation extraordinaire et facultative au profit de l'Université.

La cotisation unique des membres à vie reste fixée à 500 francs au profit, de l'Union; ils seront, en outre, invités à effectuer au

profit de l'Université, comme les membres effectifs, le versement de 100 francs.

Cinquième résolution. — Le nombre des membres du Conseil est porté à vingt-quatre.

Sont élus ou réélus :

1° Président : M. Lucien Beckers, ingénieur, dont le mandat prendra fin à l'assemblée de 1925;

2° Délégué au Conseil : M. Georges Herlant, avocat, dont le mandat prendra fin à l'assemblée de 1925;

3° Administrateurs : M¹¹⁰ Paula Doms, docteur en sciences mathématiques à Bruxelles; M¹¹⁰ Paule Lamy, avocat à Bruxelles; MM. René Beckers, docteur en médecine à Bruxelles; Jules Bordet, professeur à la Faculté de médecine à Bruxelles; Georges Clavareau, référendaire au tribunal de commerce à Bruxelles; Léon Cornil, procureur du roi, professeur à la Faculté de droit à Bruxelles; Maurice Craps, docteur en médecine à Bruxelles; Fritz de Lancker, ingénieur à Bruxelles; Jules Descamps, ingénieur à Bruxelles; Albert Devèze, avocat, membre de la Chambre des représentants à Bruxelles; Maurice Frison, avocat, membre du Conseil des Hospices à Bruxelles; André Gratia, docteur en médecine à Bruxelles; Frans Herman, docteur en médecine, sénateur suppléant à Anvers; Camille Jonas, pharmacien, juge au tribunal de commerce à Bruxelles; Eugène Koettlitz, ingénieur à Bruxelles; Camille Laigle, docteur en médecine à Charleroi; Raymond Leurquin, ingénieur commercial à Bruxelles; Gaston Périer, avocat à Bruxelles; Maurice Philippon, professeur honoraire à la Faculté des sciences à Bruxelles; Gustave Pohl, docteur en médecine à Jemappes; Eugène Soudan, professeur à la Faculté de droit, membre de la Chambre des représentants à Bruxelles; Georges Van der Haeghen, ingénieur à Bruxelles; Henri Van Leynseele, avocat à Bruxelles; Marcel Vauthier, avocat à Bruxelles.

Au sein du Conseil MM. Descamps et Vauthier rempliront respectivement les fonctions de trésorier et de secrétaire de l'Union.

Des remerciements sont adressés aux camarades Cox, avoué à Bruxelles; Libiez, juge de paix à Pâturages; Poelaert, notaire et sénateur à Bruxelles; Van de Meulebroeck, docteur en médecine et échevin à Bruxelles, tous quatre sortants et non rééligibles.

Sixième résolution. — L'Union s'associe au Bureau de l'Université qui vient de fêter son très dévoué trésorier, M. Marlier, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son entrée en fonctions. L'Union

exprime à M. Marliér ses sentiments de reconnaissance pour les services qu'il lui a rendus; un objet d'art lui est remis en témoignage de gratitude et d'affection.

La séance est levée à 6 heures.

Le Président,
L. BECKERS.

Compte de l'exercice clôturé le 30 septembre 1924.

Recettes.

1. Excédent de l'exercice précédent	fr.	9,865.95
2. Cotisations :		
de membres à vie	2,000.00	
de membres effectifs	34,548.65	
		<hr/> 36,548.65
3. Remboursements effectués par d'anciens boursiers.	650.00	
4. Intérêts du portefeuille et divers	1,135.15	
		<hr/> 48,199.75
Total des recettes.		48,199.75

Dépenses.

1. Achats de titres	fr.	1,842.15
2. Allocations de bourses d'études et divers	7,700.00	
3. Allocation à la <i>Revue de l'Université</i>	15,000.00	
4. Frais d'administration	5,738.20	
		<hr/> 30,280.35
Total des dépenses.		30,280.35

<i>Excédent d'actif disponible</i> au 30 septembre 1924.	fr.	17,919.40
représenté par :		
En compte courant à la Banque de Bruxelles.	fr.	16,754.45
Compte chèques postaux	576.65	
Espèces en caisse.	588.30	
		<hr/> 17,919.40
Total.		17,919.40

Budget de l'exercice 1924-1925

Recettes.

1. Excédent de l'exercice précédent	fr. 17,919.40
2. Cotisations	36,000.00
3. Intérêts du portefeuille et divers	750.00

Total des recettes prévues. 54,669.40

Dépenses.

1. Allocation de bourses d'études.	fr. 10,000.00
2. Allocation à la <i>Revue de l'Université</i>	17,000.00
3. Subsidés aux cercles d'étudiants	1,000.00
4. Participations aux fêtes universitaires	2,500.00
5. Publications diverses	2,000.00
6. Frais d'administration	6,000.00
7. Propagande	5,000.00
Solde disponible	11,169.40

Total. 54,669.40

Le Trésorier,
JULES DESCAMPS.

**Rapport sur la situation morale de l'Union
présenté à l'Assemblée générale du 22 novembre 1924,
par M. Marcel Vauthier, secrétaire.**

Pendant l'année écoulée, l'Union des Anciens Etudiants a subi, parmi ses membres, des pertes très sensibles. La mort n'a ménagé ni les hommes jeunes, ni ceux qui étaient attachés à l'œuvre de l'Université depuis de longues années et l'avaient suivie dans ses progrès.

Notre doyen, qui méritait bien cette appellation par les innombrables services qu'il avait rendus à l'Union, M. Antoine Frison

est décédé en juillet dernier dans son pays de Péruwelz qui lui était si cher. Il faut dire que son nom y était universellement respecté et aimé; l'Université n'avait qu'à s'en féliciter, car il ne manquait pas une occasion d'user de son influence en sa faveur et lorsqu'il s'agissait de défendre les principes fondamentaux de son enseignement elle n'avait pas de partisan plus combatif. Encore l'an dernier, M. Frison avait employé son activité, que l'âge n'avait pas arrêtée, à réunir des adhérents à la souscription ouverte à l'Union des Anciens Etudiants en faveur de l'Université. C'est avec un sentiment de profond chagrin et de grande reconnaissance pour sa mémoire que l'Union a appris son décès. Mais il nous a laissé plus qu'un souvenir puisque sa famille reste fidèle à l'Université et demeure parmi nous.

Un autre protagoniste chaleureux et efficace du libre examen nous a été enlevé au même moment et de la façon la plus inattendue, M. le sénateur Berger, bourgmestre de Genappe, est tombé, frappé d'une mort subite, le 8 juillet dernier. Plein de sens dans ses fonctions, d'une grande bonté et d'une constante jovialité, il avait conquis aux idées de l'Université toute une partie du Brabant wallon, malgré l'hostilité manifeste des campagnes de ces régions pour tout progrès intellectuel. C'est grâce à des activités comme la sienne que l'Université peut étendre en dehors de Bruxelles le champ fécond de son enseignement; c'est grâce à des influences de cette nature qu'elle recrute à toutes les sources vives de la population, les étudiants qui seront peut-être plus tard les savants dont elle se glorifiera.

Au moment où l'Université grandit, où elle peut prétendre à exercer son empire intellectuel sur le pays entier, on ne peut estimer assez haut l'œuvre d'hommes qui ont établi le fond solide sur lequel elle bâtit.

Malheureusement, trop de noms viennent s'inscrire cette année sur notre liste funèbre; ils appartenaient à des hommes qui se sont souvenus, pendant leurs carrières, que l'Université de Bruxelles leur avait, dans leur jeunesse, prodigué un enseignement rempli d'idéal où ils trouvaient des connaissances pratiques mais aussi une ligne de conduite ferme et élevée. Ils lui en ont été reconnaissants, puisqu'ils ont voulu conserver ce titre que tout homme d'esprit actif devrait s'honorer de porter : celui d'étudiant. Souvenons-nous des noms de M. le docteur Carpentier, professeur honoraire à la Faculté de médecine et de M. le docteur Jacobs, agrégé; de M. Henri Tiberghien, juge au tribunal de première instance de Bruxelles et de M. Alfred Berré, procureur du roi honoraire à Anvers; de membres du Barreau, M^e Jules Semet, bâtonnier de l'ordre à Tournai, de M^e Gustave Le Page, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles.

Mais nous sommes tentés, sans doute pour des raisons subjectives, de ressentir plus fortement la disparition d'hommes jeunes dont nous sentions l'activité se développer et dont la place se marquait de plus en plus dans notre milieu. Il en a été ainsi, lorsque sont décédés M^e Francis Wiener, M^e Florent Jaspar, M. l'ingénieur de Meulemeester. Ceux qui les ont connus savent comme ils étaient entourés de sympathie et combien celle-ci était justifiée.

Messieurs,

En pensant à nos amis disparus, nous nous laissons aller à évoquer l'ensemble de l'œuvre universitaire dans le passé, et, par un travail naturel de notre réflexion, nous comparons ce tableau à celui que nous avons maintenant sous les yeux.

Livrez-vous sincèrement à ce petit travail de comparaison et vous en éprouverez un bienfaisant réconfort.

Même en faisant abstraction de l'enthousiasme qui accompagne une grande et émouvante manifestation; même en dégageant nos vœux des agréments qu'y ajoute l'éloquence, nous pouvons enregistrer des progrès qui prennent les proportions d'un triomphe. Triomphe de l'Université de Bruxelles sur l'opinion, non seulement du pays, mais des corps savants du monde entier. Car, n'est-ce pas admirable de voir que la sympathie universelle qui entoure la Belgique depuis la guerre s'est, en quelque sorte, concentrée dans sa forme la plus pure, par l'hommage exceptionnel rendu à une œuvre intellectuelle d'émancipation, de liberté et de désintéressement.

Aussi, je crois que nous devons trouver dans cette constatation une indication pour les tendances futures de notre action.

N'oublions jamais que l'œuvre de l'Université est avant tout une œuvre morale. La science n'a pas seulement pour but de servir l'industrie et de nous apporter une aisance et un confort matériels, assez de pays la considèrent sous cet angle, elle a pour but d'élever notre *pensée*. Je suis persuadé que si l'Université de Bruxelles a suscité un intérêt mondial qui ne s'était peut-être jamais rencontré, pour aucune université, c'est que partout les savants ont senti que leurs aspirations vers l'idéal, leur idéal, l'idéal des connaissances sans arrière-pensée ni dogme, y trouvaient la voie la plus largement ouverte, la plus absolument dégagée de toute préoccupation étrangère au travail scientifique.

Donc efforçons-nous, dans la mesure où cette tâche nous incombe, d'obtenir des effets moraux. C'est un programme. Il est inscrit dans nos statuts, article 3 : « L'Union a pour but de resserrer les liens de fraternité entre les anciens étudiants de l'Université libre de

Bruxelles et de concourir à la prospérité de l'Université *ainsi qu'au développement et à la propagation de ses doctrines.* »

Sans aucun doute, il est sage, il est même indispensable de donner aux idées une assise terrestre, et nous savons assez que les œuvres de paix ne se passent pas des soins de ce serviteur qu'on appelle communément « nerf de la guerre ». Mais que ce soit un serviteur; que les efforts énormes réalisés pour s'assurer son concours ne fassent pas oublier la fin pour le moyen et surtout qu'ils ne s'accompagnent d'aucune abdication !

On est tenté de dire qu'il n'y a pas de danger. Qu'on ne se fasse pas illusion; on a déjà vu les intérêts, le goût du pouvoir et autres choses attrayantes, l'emporter sur des principes. Et pendant ce temps, des adversaires très diligents, sous couvert d'une sorte de trêve de Dieu, pénètrent pacifiquement tous les milieux et s'installent.

Ce n'est pas quand on a vu la colère la plus haineuse s'exprimer bassement contre un des plus grands maîtres de la libre pensée qu'il y ait jamais eu, et cela au moment où sa mort, tout au moins, aurait dû commander le respect, qu'on peut espérer leur modération.

Action morale, voilà notre programme d'avenir, maintenant que nous avons atteint un degré déjà enviable de sécurité matérielle, sans préjudice de ce qui peut encore être réalisé dans ce sens.

Messieurs,

Il vous paraît, peut-être, que les questions dont je viens de vous entretenir relèvent plutôt des autorités universitaires que de l'Union des Anciens Etudiants. Cela serait vrai, sans aucun doute, si l'Union des Anciens Etudiants, d'accord avec les autorités universitaires, ne prenait pas chaque année une part plus grande dans l'action extérieure de l'Université.

Il y a des charges que les autorités universitaires peuvent difficilement supporter seules, parce qu'elles sont étrangères aux préoccupations déjà si multiples et si complexes d'une organisation scientifique doublée d'une vaste administration. L'Union des Anciens Etudiants est toute désignée pour s'occuper de ces questions que j'appellerai « hors cadres » et qui sont pourtant essentielles.

Chaque année surgissent d'ailleurs de nouvelles questions et l'Union multiplie ses interventions. Vous ne vous en plaindrez pas. Personne ne mettra jamais, à résoudre les questions délicates qui concernent l'Université et les étudiants, plus de bonne volonté et de compétence que d'anciens étudiants; et leurs rapports avec l'Uni-

versité ne peuvent que gagner en intimité, en cordialité, grâce à cette collaboration journalière.

Le premier grand effort fait par l'Union pour remplacer l'Université dans une de ces questions accessoires, c'est sa participation à la *Revue de l'Université*. On ne peut assez répéter combien la *Revue de l'Université* est utile. Je sais que des esprits chagrins prétendent qu'on ne la lit pas; je suis persuadé que ce n'est pas exact et qu'elle est, au contraire, lue beaucoup par les gens pour lesquels la culture universitaire reste un objet d'admiration et un espoir pas toujours réalisé. Il y a beaucoup de bons esprits qui aiment l'Université même sans avoir reçu son enseignement; la *Revue* est très attachante pour eux. Je suis, de plus, heureux de pouvoir vous annoncer que l'effort que nous avons fait a été couronné de succès, car le budget de la *Revue de l'Université* s'est équilibré dans d'excellentes conditions; les articles n'ont jamais fait défaut et vous avez pu voir à la composition des numéros que l'intérêt scientifique de cette publication s'est constamment soutenu. J'ajoute qu'on a rendu compte d'un grand nombre d'ouvrages qui sont entrés à la bibliothèque de l'Université et que la *Revue* a été échangée avec de nombreuses publications étrangères qui enrichissent aussi les collections de l'Université.

Il nous semble donc que l'effort consenti en faveur de la *Revue de l'Université* doit être poursuivi, d'autant plus qu'il n'existe pas de propagande morale et scientifique plus efficace que celle-là.

L'intervention de l'Union a été sollicitée aussi en faveur des maisons d'étudiants. L'organisation et la direction de maisons d'étudiants où 150 élèves pourront se loger et où un beaucoup plus grand nombre prendront journellement leurs repas présentent des difficultés délicates à résoudre : la culture physique des étudiants, la sauvegarde de leur santé (il faut de la discipline et pas de contrainte).

Comme l'écrit M. Héger, président du Conseil de l'Université, « toutes ces questions appartiennent au vaste domaine de la vie sociale estudiantine, problème dont nous devons nous soucier, de plus en plus, et qui requerra une étude et une attention vigilantes ». Et M. Héger ajoute : « Le bureau s'est rendu compte, au cours d'une de ses dernières séances, que la tâche de préparation d'un plan d'ensemble de bonne gestion de la cité estudiantin pouvait être heureusement assumée par un comité de membres et d'amis de l'Université dont la mission serait d'envisager tous les problèmes que pose devant les autorités académiques la question de la vie sociale estudiantine. »

Il est superflu de dire que l'Union applaudit à cette conception

du bureau de l'Université et accepte avec joie de participer à cette œuvre profitable. Le président de l'Union prendra donc place parmi les membres du comité consultatif pour la construction et la gestion de maisons d'étudiants et d'étudiantes au Solbosch.

Un autre organisme estudiantin va désormais se trouver aussi sous le contrôle immédiat de l'Union des anciens : c'est le Comité sportif. Jusqu'à présent il existait un certain nombre de cercles sportifs universitaires, plus ou moins actifs, dont l'action malheureusement manquait de cohésion malgré la bonne volonté incontestable de leurs organisateurs. L'Université qui les considérait avec faveur et leur allouait des subsides, avait pourtant conscience que ces cercles rendraient de bien plus grands services si leurs efforts étaient coordonnés. Le Comité sportif répondra à cette nécessité. Il sera composé de délégués de l'Université, de délégués de chacun des cercles, et sa présidence sera confiée au président de l'Union. Nous avons l'impression que le contact qui s'établira ainsi entre les anciens étudiants, les représentants de l'Université et les étudiants ne peuvent que donner d'excellents résultats pour tout le monde.

Il va sans dire que cette participation de l'Union aux travaux estudiantins n'ira pas sans allocation de subsides; mais en cela nous continuerons ce que nous avons toujours fait avec l'espoir, cependant, que si nos ressources s'accroissent, notre assistance deviendra plus efficace.

L'allocation des bourses d'études n'a rien perdu de son importance à nos yeux. Vous savez que le montant des subsides accordés aux étudiants s'est élevé graduellement au taux des inscriptions à l'Université; certains ont été au delà et nous croyons pouvoir nous engager résolument dans la voie de majorations, fût-ce au prix de sacrifices que nous devrions demander à nos membres. Des sacrifices ne sont pas nécessaires maintenant; l'énoncé du budget vous apprendra que nous pouvons aider les jeunes gens sans compromettre son équilibre. Mais nous sommes assez attachés à la réalisation d'un projet que nous croyons utile pour l'expansion universitaire en province, bien qu'il puisse, dans l'avenir, entraîner des dépenses importantes. Il s'agirait de favoriser la venue à l'Université de Bruxelles des jeunes gens appartenant aux milieux de provinces favorables à notre enseignement, et qui manifesteraient le désir sincère de pratiquer leur profession dans leur pays d'origine.

Chaque année, en effet, nous recevons les plaintes des autorités ou des organismes locaux de toutes les parties du pays : il n'y a pas de médecins, pas de pharmaciens, pas d'avocats. Pourtant ces situations sont lucratives. Eh bien, nous avons beau faire, nous ne trouvons pas de candidats qui consentent à s'établir à la campagne

ou dans les villes d'importance moyenne. Nous avons fini par en conclure, que pour assurer le recrutement de ces situations, il fallait préparer des candidats choisis parmi les jeunes gens méritants qui se décideraient à entreprendre des études universitaires dans le but de s'établir en province. Il y en a sans doute qui ont les meilleurs dispositions pour les études, mais dont les ressources sont insuffisantes pour supporter cinq ou sept ans de séjour à Bruxelles. Les bourses de la Fondation Universitaire qui sont attribuées sans qu'il soit tenu compte des intentions d'avenir ou des convictions des candidats ne résolvent absolument pas la difficulté pour nous.

Cependant, la présence dans les centres ruraux ou urbains d'importance moyenne, de praticiens des professions libérales sortis de l'Université est une condition *essentielle* de son influence dans le pays. Ces praticiens, nous le savons grâce au dévouement de nos délégués, sont des agents puissants de diffusion des idées, mais leur nombre est jusqu'à présent restreint. Quand ils seront plus nombreux, ils pourront s'organiser afin d'exercer une influence persistante dans des milieux où l'Université n'a, sinon, aucune pénétration. Nos délégués, qui sont en contact avec les habitants, peuvent nous signaler parfois plusieurs années d'avance les vacances qui vont se produire dans des situations (vous savez que ce sont des sortes de successions qui s'ouvrent) et dépister les jeunes gens dignes de notre intérêt.

Je ne crains pas de dire que si nous réalisons ce projet nous aurons atteint un double résultat heureux : favoriser des jeunes gens méritants et propager l'influence de l'Université.

A titre d'essai, cette année nous comptons attribuer une petite indemnité supplémentaire aux nouveaux boursiers qui ont exprimé l'intention d'exercer leur profession dans leur pays d'origine. S'ils réussissent dans leurs études, nous examinerons s'il n'y a pas lieu de leur accorder des avantages plus importants.

Enfin, il est encore un autre instrument de propagande morale que nous avons dû laisser au second plan, faute de ressource, mais que nous pourrons peut-être utiliser cette année. Ce sont les conférences. Il est surtout difficile de trouver des conférenciers complaisants, mais si nous pouvons les défrayer, sans écarter même de prime abord, l'hypothèse d'une certaine rémunération, nous en trouverons sans aucun doute parmi les amis de l'Université. A l'occasion d'une conférence, dont le sujet est scientifique ou littéraire, conférence de vulgarisation comme il en faut dans les milieux peu favorisés au point de vue des ressources intellectuelles, il est toujours possible de faire valoir l'œuvre universitaire de Bruxelles et d'en dire l'essentiel. Devant un public déjà intéressé par le sujet

de la conférence, l'effet peut être excellent. Il est bien entendu que l'Union coordonnera ses efforts avec ceux des cercles de conférences déjà existants.

Les réalisations à tendance morale dont je viens de vous entretenir ne nous ont pas fait oublier l'effort financier auquel l'Union devait aussi prêter son concours conformément à ses statuts.

Vous vous souvenez tous que c'est à l'occasion de la célébration de la saint Verhaegen, l'an dernier, que fut ouverte par l'Union, la souscription destinée à couvrir le coût de la construction des nouveaux bâtiments universitaires, M. Herbert Hoover et la C. R. B. Educational Foundation américaine promettant d'apporter le double de la somme réunie en Belgique. Il n'y a qu'un an de cela; cependant la souscription a rencontré un succès appréciable puisque déjà 625,000 francs sont souscrits.

Revue de l'Université, bourses d'études, œuvres estudiantines, conférences, souscriptions, voilà autant de façons pratiques de servir l'Université tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral, nos deux buts sociaux. Vous comprendrez aisément que l'Université, elle-même, désire se décharger de certaines de ces préoccupations, et nous constatons avec joie qu'elle s'adresse volontiers à l'Union des Anciens Etudiants pour prendre cette part de sa tâche. Cela nous fait croire que nous sommes à la hauteur de celle-ci et nous pouvons accepter cette conclusion avec quelque fierté.

Le Secrétaire,
MARCEL VAUTHIER.

SITUATIONS VACANTES

AVIS

Le Secrétariat de l'Union invite les jeunes diplômés de l'Université libre cherchant une situation à se faire inscrire, verbalement ou par écrit, chez M. Marlier, trésorier de l'Université, 14, rue des Sols. Celui-ci leur communiquera, dès leur réception, les renseignements susceptibles de les intéresser qu'il pourrait recueillir.

* * *

Les membres de l'Union qui connaîtraient des situations vacantes pour porteurs de diplômes universitaires sont instamment priés de les signaler au Secrétariat de l'Union, 14, rue des Sols, à Bruxelles.

Chronique Universitaire

Faculté de philosophie et lettres. — Dans les sessions d'examens de juillet et d'octobre 1924 les jurys de la Faculté ont conféré le titre de docteur à 21 récipiendaires (19 au titre légal, 2 au titre scientifique) après défense de thèses dont les sujets étaient des plus variés.

A. *Groupe de la philosophie.* — M. Cornil (avec distinction): *La genèse de la Pensée de J. M. Guyau*; M^{11e} Gresset: *Durand de Gros*.

B. *Groupe de l'histoire.* — M. Laurent (avec la plus grande distinction): *Antoine de Bourgogne, duc de Brabant*; M. Jacquemyns (avec grande distinction): *Essai sur la crise industrielle et commerciale et sur le paupérisme en Flandre de 1845 à 1850*; M. Baillon (avec distinction): *Le corps des monnayeurs dans la Belgique ancienne (xiii^e-xviii^e siècle)*.

C. *Groupe de la philologie classique.* — M^{11e} Fréson (avec grande distinction): *Le problème de l'authenticité du Rhésus*; M^{11e} Tondeur (avec grande distinction): *Le paganisme et le christianisme chez Ammien Marcellin*; M. Hanton (avec grande distinction): *Lexique raisonné du recueil d'inscriptions grecques chrétiennes d'Asie Mineure*; M. Peeters (avec grande distinction): *Contribution à l'étude de la traduction manuscrite des « Fastes » d'Ovide*; M^{11e} Lhoir (avec distinction): *Les vies d'Homère*; M^{11e} Meseure (avec distinction): *Etude sur le panégyrique de Théodose*; M. Abel (avec distinction): *Etude sur l'inscription d'Abercius*; M^{11e} Delpierre: *Edition du Cyclope d'Euripide*.

D. *Groupe de la philologie romane.* — M^{11e} Noulet (avec la plus grande distinction): *Léon Dierx, sa vie et son œuvre*; M^{11e} Schuermans (avec grande distinction): *J. J. Björnstaël et la France*; M. Van Welkenhuyzen (avec grande distinction): *Le naturalisme en Belgique*.

E. *Groupe de la philologie germanique.* — M. Vervaecke (avec grande distinction): *Marnix's taal*; M^{11e} Van Eck (avec distinction): *J. D. Heemsen, 1580-1644*; M. Jung: *The knowledge of Shakespeare*

in the 18th century. Au titre scientifique, M^{me} Hegenscheidt (avec grande distinction) : *Guido Gezelle en de Engelsche letterkunde*; M. Amy (avec distinction) : *Essai sur les idées de J.-A. Chesterton*.

Le certificat d'études littéraires a été accordé avec grande distinction à deux récipiendaires : M^{lle} Klotz et M. Van Tichelen. Leurs dissertations avaient pour sujet : *Le style de Péguy et l'Iphigénie de Goethe*.

* * *

La Section de Pédagogie.

La Section de Pédagogie de l'Université libre de Bruxelles s'est ouverte le lundi 17 novembre 1919.

Les cours sont suivis par des élèves réguliers, des élèves libres et des auditeurs : ce sont généralement des instituteurs et institutrices primaires, des régents et régentes d'école moyenne, des inspecteurs de l'enseignement primaire, des professeurs d'école normale. Il y a eu aussi des institutrices et directrices de jardin d'enfants, des fonctionnaires du ministère de la Justice, des officiers délégués par l'Etat-Major.

La durée des études des élèves réguliers est de deux ans au moins.

Les élèves réguliers peuvent obtenir un *certificat d'études pédagogiques* s'ils subissent avec succès l'examen, en deux épreuves, sur toutes les matières portées au programme. Ils doivent présenter en outre, à l'épreuve finale, une dissertation dont le sujet, à leur choix, se rapporte à l'une de ces matières. La défense de la dissertation se fait obligatoirement à la session d'octobre et est subordonnée au succès des épreuves orales; mais il n'y a pas de délai maximum entre la date des épreuves orales et celle du dépôt de la dissertation.

La défense des dissertations est publique; ces séances attirent toujours un public attentif qui se préoccupe des nombreux problèmes relatifs aux sciences de l'éducation.

Jusqu'à présent (novembre 1924), la Section a délivré vingt-huit « certificats d'études pédagogiques », dont il est intéressant d'indiquer les sujets :

1. La valeur actuelle du rendement scolaire.
2. Contribution à l'étude de la mémoire (Les premiers souvenirs.)
3. La coéducation des sexes.
4. La méthode Decroly.
5. Etude sur le verbalisme.
6. Le « self-government ».
7. Tolstoï et la pédagogie.

8. Introduction à une étude expérimentale de la mémoire motrice.
9. La rééducation des jeunes délinquants.
10. Les grands pédagogues depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution, et l'intuition.
11. L'enfant dans les romans.
12. Pécaut et son œuvre en matière d'éducation morale.
13. L'orientation professionnelle des jeunes filles.
14. La loi biogénétique est-elle applicable aux manifestations graphiques de l'enfant ?
15. Quelques recherches au sujet des sanctions à l'école.
16. Contribution à l'étude du manque de coordination entre les divers degrés de l'enseignement en Belgique.
17. Le problème de l'attention.
18. Comment et dans quelle mesure peut-on initier les normaliens à l'exploration de la volonté des enfants ?
19. L'instruction militaire et le cinéma.
20. Education, discipline et self-government à l'école primaire.
21. L'intérêt commercial chez les enfants.
22. Etude sur des élèves à l'aide d'un test collectif complété par un test individuel.
23. Evolution de la conscience des instincts chez l'enfant.
24. Comment comprendre l'enseignement de la géographie de Belgique, à l'école primaire.
25. Quelques problèmes relatifs à la perception visuelle des enfants âgés de 3 à 12 ans.
26. La santé, pivot de l'enseignement primaire.
27. Recherches sur le vocabulaire d'un enfant de 4 ans et demi.
28. Essai d'un test individuel pratique et rapide sur des écoliers de 6 à 12 ans.

Depuis cinq ans qu'existe la Section de Pédagogie, elle travaille avec entrain et enthousiasme. L'allure scientifique de son enseignement, le nombre d'élèves qui suivent les cours, le caractère sérieux des examens, la nécessité pour les élèves réguliers de faire une dissertation finale (plusieurs de ces dissertations ont une valeur égale à des thèses de doctorat), l'importance que les pouvoirs publics commencent à accorder au « certificat d'études pédagogiques », tout cela prouve que la Section de Pédagogie est une œuvre, modeste sans doute, mais incontestablement méritoire.

C'est un honneur pour l'Université libre de Bruxelles d'avoir été la première en Belgique à créer ainsi, dans l'enseignement supérieur, un centre autonome où se fait l'étude des sciences pédagogiques.

TOBIE JONCKHEERE.

Concours universitaires.

Ont été proclamés premiers :

Section d'histoire : M^{lle} De Boon, docteur en histoire.

Section de philologie romane : M^{lle} Emilie Noulet, docteur en philologie romane.

Section des sciences zoologiques : M. Jean-Marie Derscheid, docteur en sciences naturelles.

* * *

Bourses de voyages.

M^{lle} Violette Verhoogen, docteur en philologie classique, a obtenu une bourse de voyage du Gouvernement.

* * *

Fêtes Universitaires de novembre.

Les 20, 21 et 22 novembre 1924 resteront dans l'histoire de notre Université des dates mémorables. Elles ont, en effet, marqué la situation réelle que notre Université occupe dans le monde scientifique et donné la preuve des sympathies unanimes dont elle est entourée.

La commémoration du cinquantième anniversaire de la fondation de l'École polytechnique, l'inauguration des nouveaux locaux destinés aux Facultés des Sciences et des Sciences appliquées, la pose de la première pierre du groupe de constructions dans lequel seront logées les Facultés de Philosophie et de Droit, la bibliothèque et l'administration centrale, ont été l'occasion de la venue à Bruxelles de plus de cent délégués d'universités et d'associations scientifiques, parmi lesquels se rencontrent les noms des savants les plus éminents.

L'élite de la pensée mondiale a voulu donner à l'Université de Bruxelles, par sa présence, un témoignage de haut encouragement et de noble solidarité scientifique.

On trouvera ci-dessous le programme suivant lequel se déroulèrent les solennités que conçurent pour ces jours mémorables, le Conseil d'administration de l'Université et l'Association des ingénieurs sortis de l'École polytechnique de Bruxelles.

Nous pouvons dire avec tous les délégués étrangers, avec tous les invités et avec l'unanimité de la presse, que ces fêtes se déroulèrent avec le plus grand succès et sans le moindre accroc.

Commémoration du Cinquantième Anniversaire de la Fondation de l'École Polytechnique de l'Université libre de Bruxelles sous le Haut Patronage de S. M. le Roi des Belges.

PROGRAMME

Mercredi 19 novembre. — A 21 heures : réception par les autorités académiques des délégués des universités et des associations d'ingénieurs, à la Fondation Universitaire, 11, rue d'Egmont.

Judi 20 novembre. — A 11 heures : pose de la première pierre du groupe de constructions universitaires offertes par la C. R. B. Educational Foundation; à 14 h. 15 : séance solennelle de commémoration du cinquantième anniversaire de la fondation de l'École polytechnique, à la salle de la Madeleine, rue Duquesnoy; à 17 h.: réception par le Conseil communal de la ville de Bruxelles dans les salons de l'hôtel de ville.

Vendredi 21 novembre. — A 10 heures : inauguration des nouveaux locaux destinés aux Facultés des Sciences et des Sciences appliquées (Ecole polytechnique). Inauguration de la plaque dédiée à la ville de Bruxelles, de la plaque commémorant le cinquantième anniversaire de la fondation de l'École polytechnique et des médaillons de MM. Ernest et Alfred Solvay et de M. Emile Tassel. Visite des locaux. A 12 h. 30 : lunch. A 14 heures : réunions techniques. A 11 h. 15 : visite des laboratoires techniques avec commentaires des professeurs : *Hydraulique et mécanique* (MM. de Keyser et Bogaert); *Matériaux* (M. Dustin); *Electricité* (MM. Halleux et Van Cauwenberghe); *Physique* (M. Piccard). A 15 h. 30 : réunions techniques.

1. M. A. Piccard, professeur à l'École polytechnique. Démonstration expérimentale de quelques phénomènes physiques (magnétisme et radioactivité). (Auditoire n° 91-92).

2. M. G. Vincent, ingénieur A. I. Br., ingénieur en chef à la Société anonyme internationale de T. S. F. Les grandes étapes de la T. S. F. (Auditoire n° 91-92.)

3. M. R. Van Cauwenberghe, professeur à l'École polytechnique. Démonstration expérimentale des principes de l'électromagnétisme. (Auditoire n° 63.)

A 8 heures : souper intime, offert par l'A. I. Br. aux étudiants de l'École polytechnique, à la salle de la Madeleine, rue Duquesnoy.

Samedi 22 novembre. — A 10 heures : réunions techniques.

1. M. L. Baes, ingénieur A. I. Br., professeur à l'Ecole polytechnique. Quelques applications récentes de la photo-élasticité. (Expériences et projections.)

2. M. E. Van den Dungen, ingénieur A. I. Br., assistant à l'Ecole polytechnique. Détermination des vitesses critiques. (Expériences.)

3. M. D. Lagrange, ingénieur A. I. Br., administrateur de la Soudure Electrique-Autogène. Le soudage électrique. (Expériences et projections.)

4. M. F. Legein, ingénieur A. I. Br., ingénieur en chef aux chemins de fer de l'Etat. Les tendances actuelles dans la construction des locomotives. (Projections.)

5. M. E. Warnant, ingénieur A. I. Br., professeur à l'Ecole polytechnique. L'application du gaz pauvre à la traction automobile. (Expériences.)

A 14 h. 30 : réunions techniques.

1. M. C. Camus, ingénieur A. I. Br., ingénieur en chef au Ministère des Colonies. La situation actuelle des chemins de fer au Congo.

2. M. Pol Boël, ingénieur A. I. Br., directeur général des Usines Boël. Trente années de progrès dans la fabrication de l'acier.

3. M. G. Somerhausen, ingénieur A. I. Br., administrateur-délégué de la Compagnie d'Electricité de la Dendre. Les conditions actuelles de la production de l'énergie électrique. (Projections.)

4. M. E. Allard, professeur à l'Ecole polytechnique, directeur du Laboratoire d'aérotechnique. Les progrès techniques indispensables au développement de l'aviation.

A 20 heures : banquet à la salle de la Madeleine, rue Duquesnoy.

* * *

VII^e Congrès de la Société Internationale de Chirurgie.

Rome, les 7, 8, 9 et 10 avril 1926.

Le VII^e Congrès de la Société Internationale de Chirurgie se tiendra à Rome, les 7, 8, 9 et 10 avril 1926.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont les suivantes :

1. Curiethérapie du cancer utérin.
2. Thérapeutique des tumeurs cérébrales.
3. Chirurgie de la rate.

4. Abscès du foie.

5. Résultats éloignés du traitement de l'épilepsie jacksonnienne.

Un voyage sera organisé avant et après le Congrès. Les congressistes visiteront *Milan* (1^{er} avril), *Padoue* (2 avril), *Venise* (3 avril), *Bologne* (4 avril), *Florence* (5 avril), *Gênes* (13 avril), *Pavie* (14 avril), *Turin* (15 avril).

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le docteur L. Mayer, secrétaire de la Société Internationale de Chirurgie, 72, rue de la Loi, à Bruxelles.

Vieux papiers ⁽¹⁾

PAR

Dr PAUL HEGER

IV

Des lettres de J.-C. Houzeau

La *Revue de l'Université* compte-t-elle parmi ses lecteurs beaucoup d'admirateurs de J.-C. Houzeau ? En est-il beaucoup qui connaissent sa vie ou qui aient lu ses œuvres ? Sans chercher de réponse à cette question qui peut paraître indiscreète, j'affirme que parmi les Belges illustres il n'en est peut-être aucun qui se soit élevé aussi haut par l'intégrité du caractère et par un dévouement absolu au plus noble idéal.

En annonçant à ses collègues la mort de Houzeau, le président de l'Académie des Sciences de Paris formulait son éloge en disant : « Houzeau fut une âme haute et belle, éprise de justice absolue et de vérité... rendons un hommage mérité à sa mémoire : elle honore l'humanité, elle glorifie la science, elle illustre la Belgique... »

Pendant les vingt années qu'il passa en Amérique, où l'on sait qu'il se consacra surtout à la cause de l'abolition de l'esclavage, Houzeau ne cessa de correspondre avec quelques amis qu'il avait en Belgique et tout particulièrement avec Nicolas Schmit, qui devint, en 1872, Recteur de notre Université. Lorsque Houzeau se rendit au Texas,

(1) Voir « Vieux Papiers », I, II, III, *Revue de l'Université*, 1922-1923, p. 383 ; 1923-1924, p. 422 et 1924-1925, p. 166.

en 1857, M. et M^{me} Schmit se chargèrent de lui faire parvenir sa correspondance et de le tenir au courant de ce qui se passait dans le pays. Pendant quinze ans se poursuivit un échange de lettres dont la plupart sont perdues (1).

Je dois à l'obligeance de M^{me} Schmit les lettres qu'on va lire; elle m'a autorisé à les publier dans la *Revue*, ce dont je la remercie.

Ces lettres sont datées de Kingston (Jamaïque) ou des environs de cette ville. En 1869, fuyant les agitations politiques et désirant se reposer des fatigues d'une campagne poursuivie au péril de sa vie, Houzeau s'était retiré sinon dans la solitude, au moins très loin de cette civilisation dont le contact l'avait si souvent et si vivement froissé. La situation tropicale de la Jamaïque, son climat maritime, le fait que l'île était habitée surtout par une population de couleur aux intérêts de laquelle il s'était dévoué (2), avaient influencé Houzeau dans le choix de cette résidence. C'est là qu'il espérait pouvoir travailler à l'aise, dans un milieu paisible et dans cette belle nature dont il était le fervent admirateur; ce rêve fut réalisé: c'est dans sa villa près de Kingston que Houzeau passa les années les plus heureuses de sa vie et c'est de là que sont datés ses ouvrages les plus importants (3).

(1) Le dossier contenant des documents très intéressants et des lettres de Houzeau avait été soigneusement classé et inventorié par M. De Ridder, de l'Académie des Sciences. Ce dossier n'a pas été retrouvé au Palais des Académies après le départ des Allemands, en 1918.

(2) De 1864 à 1867, Houzeau avait dirigé, à la Nouvelle-Orléans, le journal antiesclavagiste « La Tribune » dont l'influence fut considérable.

(3) De cette période datent, en effet, les « *Etudes sur les facultés mentales des animaux comparées à celles de l'homme* », œuvre de la plus haute valeur; puis un « *Traité populaire d'astronomie* », et une « *Uranométrie générale* » comprenant le catalogue de six mille étoiles; enfin un livre intitulé « *L'Etude de la nature, ses charmes et ses dangers* », sorte de bréviaire du philosophe où la science et la poésie sont alliées à la profondeur des pensées. Le « domaine » de Houzeau avait une étendue de trois hectares; il s'occupait activement de cette petite plantation avec l'aide d'un mulâtre de 14 ans venu avec lui de la Louisiane, et d'un jeune nègre de la localité. Ils formaient à eux trois une petite famille patriarcale dont le temps était partagé entre le travail manuel et l'étude. La biographie de Houzeau, par J. Liagre, publiée dans l'*Annuaire de l'Académie royale* (1890, p. 209 à 306) est très sobrement écrite mais émouvante à lire.

Lorsqu'après la mort de Quetelet, en 1874, la voix publique désigna Houzeau comme le seul astronome belge à qui dût être confiée la direction de l'Observatoire, ses amis eurent grand'peine à l'arracher à sa chère solitude, à son indépendance, et à cette petite famille de nègres qui l'entouraient de leur filiale affection. « Je recule, écrivait Houzeau, devant cette rentrée en civilisation. » Mais il n'était pas homme à se soustraire au devoir et, au mois de février 1876 il finit par accepter le poste qui lui était offert.

Houzeau, en rentrant en Belgique, se consacra tout entier à la direction de l'Observatoire, il publia d'intéressantes notices dans l'Annuaire, il consentit parfois à contérencier au Cercle artistique, mais il n'occupa aucune fonction universitaire. A ce propos il est intéressant de rappeler qu'en mai 1858, c'est-à-dire à l'époque où, après avoir été privé de son emploi, Houzeau partait pour l'Amérique, le Conseil d'administration de l'Université l'inscrivit « d'office » comme professeur de géologie au programme des cours. Le geste honore, semble-t-il, plus encore le Conseil que l'homme éminent auquel, dans ce moment critique, l'hommage était rendu.

Près Kingston, 7 août 1871.

M^{me} LAURE SCHMIT.

MADAME,

J'ai eu l'honneur de vous écrire, il y a déjà un an (!), une lettre que j'avais commencée avec le projet de vous donner une idée de mon existence de Robinson Crusocé et des habitudes du tropique. La plume m'a entraîné alors fort loin de mon but. Permettez-moi d'y revenir aujourd'hui. Qui sait si quelque jour, au milieu de tous ces événements, mon ami Schmit ne sera pas heureux de trouver un refuge dans un pays de paix. Et il n'est pas mauvais de savoir d'avance jusqu'à quel point le climat et les productions du tropique (car nous n'avons pas autre chose à vous offrir que des richesses naturelles) pourraient vous dédommager des jouissances luxueuses et de la vie conventionnelle de l'Ancien Continent.

Supposons donc que je sois allé vous chercher à Kingston, et que nous partions le matin pour éviter la trop grande chaleur du soleil. Une route d'abord découverte, puis qui se resserre peu à peu et qui

finir par s'engager dans une vallée alpestre, nous mènera en deux heures environ à un petit hameau où finit le chemin carrossable. Là vous ferez la connaissance de mes jeunes « aides de camp ». William et George, le premier mulâtre et Américain, le second d'un beau noir et de la Jamaïque. Ils détèleront la voiture, la mettront sous son hangar, selleront les chevaux et nous partirons par un sentier de montagne. Vous ne refuserez pas, j'espère, de monter en selle de dame — avec votre robe ordinaire. Pourquoi faudrait-il un vêtement qui, si vous avez l'occasion de descendre de cheval, vous empêche de marcher ? Vos robes amazones datent de la Chevalerie, et du temps où il n'y avait que les dames nobles à qui il était permis de se servir du cheval. C'est le pendant des pieds torturés qui sont la preuve de noblesse des Chinoises. Faites comme les Américaines ; montez et partons.

Nous passons des blocs erratiques gros comme les chapelles qu'on trouve le long des routes d'Europe. Traversons un torrent où les chevaux n'ont de l'eau que jusqu'aux jarrets. Ça et là s'élèvent quelques huttes de nègres, entourées de petits jardins mêlés de buissons tropicaux. Nous atteignons enfin mon petit « chalet », fraîchement lavé pour se montrer au mieux de ses avantages, entouré de ses caféiers et d'autres arbres des pays chauds.

Les caféiers sont des arbustes plus ou moins régulièrement plantés, comme les céps des vignobles. Dans la saison du fruit ils sont couverts de drupes rouges qu'on prendrait pour de petites cerises. Mais ce n'est pas ce qui attirera d'abord votre attention. Les cocotiers, les bananiers et les aloès frappent bien plus vivement les Européens. Les premiers appartiennent à la grande famille des palmiers. Ils dominent mon petit cottage comme les mâts dominent le navire. Leurs corps nus et droits ressemblent assez, en effet, à des mâts de vaisseaux. Au sommet s'épanouit un panache de palmes, qui ondoie gracieusement au gré du vent. Mes jeunes gens grimpent à ces perches de 25 à 30 mètres, et en détachant les cocos, qui dans leur brou vert sont plus gros que la tête et tombent avec un bruit qui eût fait réfléchir l'auteur de la fable du gland et de la citrouille.

La seconde forme, qu'on ne voit pas dans la végétation d'Europe et qui attire tout de suite les regards, c'est celle des bananiers. Ceux-ci ne sont pas deux fois hauts comme un homme. Ce sont des espèces d'herbes gigantesques — de l'herbe vue par un verre immensément grossissant. Quand la plante est à maturité, à l'âge d'un an environ, ses longues feuilles retombent autour de la tige, formant une sorte de grand parasol. Sous ce parasol se balancent les régimes de bananes, pendant, dit Bernardin de Saint-Pierre, comme les

doigts d'une main — mais une main à trente ou quarante doigts, et quels doigts ! Chacun a, parfois un pied de longueur. Quand la plante en est là elle meurt, comme votre blé après avoir donné son épi. Le sauvage en le coupant au pied pour avoir le fruit (ce qui est aussi la coutume ici) n'est pas — quoi qu'on en dise — plus bête que vos moissonneurs.

Après les bananiers grands et petits — car il y en a de tout âge — qui ressemblent à des compagnies de soldats portant des parasols, ce qui vous frappera encore ce sont les aloès, les yuccas, les agaves, les ananas. Ces plantes forment un groupe d'un même aspect — une touffe de feuilles épineuses sur les bords — bien pointues, feuilles imbriquées les unes dans les autres comme les écailles d'un artichaut. J'ai sur mon terrain des agaves plus hauts qu'un homme et mes haies sont d'ananas blancs, dont le fruit ne vaut pas l'ananas comestible, mais dont les feuilles plus touffues, forment de petits buissons.

Le reste de la végétation n'est pas européen mais n'a rien de frappant. Au près des trois formes végétales vraiment nouvelles, une seule forme animale attirera votre attention — celle des légers colibris. Ils sont à peine gros comme le pouce et voltigent près des fleurs comme des papillons. Ce sont des oiseaux en miniature. Ils volent avec tant de grâce et se soutiennent si bien en l'air ! Ils se posent sur des brins d'herbe sans les faire plier.

Mais nous sommes arrivés; entrez et rafraîchissez-vous. La salle où vous êtes n'a pas de vitres : les fenêtres ne sont garnies que de persiennes qui laissent passer l'air en tout temps. C'est bien le cas de répéter les deux mauvais vers anglais :

*Now in that room, sit where you will,
There's draught enough to turn a mill.*

Mais ce qui serait détestable au Nord n'est pas un défaut à la Jamaïque. Je vous offrirai un verre d'eau gazeuse, fait à l'aide d'un citron du jardin. Voici un verre à demi rempli d'eau contenant du bicarbonate de soude. Voilà le jus d'un limon frais, qu'on vient de cueillir. Vous mêlez et la mousse se développe. L'excès d'acide citrique, provenant du fruit tout frais, donne une saveur des plus agréables à cette eau gazeuse.

A midi un rayon de soleil passant par un trou que j'ai fait ménager dans le toit du chalet, tombe sur une ligne noire du plancher. C'est ma méridienne, qui me sert à tenir la pendule à l'heure, comme si j'étais encore aux Etats-Unis. J'ai maintenu l'habitude de dîner au soleil plombant. Que vous offrira mon ordinaire d'anachorète ? Une soupe créole, où nagent en compagnie des fragments de poulet

et des écrevisses du torrent. Du poisson déchiqueté et mêlé de quelque chose que vous prendrez probablement pour des œufs à demi battus. Mais grande sera votre erreur, car il s'agit d'un fruit. C'est le fruit de l'akie, un grand arbre que je vous montrerai dans le jardin, et qui a été apporté en Amérique il y a deux siècles, non par des blancs qui se souciaient peu alors de rien propager d'utile, mais par des esclaves qu'on amenait d'Afrique. L'Akie, qui a je crois un nom en français (mais ce nom je l'ignore) est le *Blighia sapida* des botanistes. Ce fruit est vraiment joli à voir sur l'arbre, quand les clochettes blanches et charnues s'entr'ouvrent et laissent passer chacune une tête rouge qui fait comme le battant de la cloche et qui est de la grosseur d'un marron.

Puis je vous offrirai du cheveau, accompagné de quelques-unes des racines qui remplacent ici la pomme de terre — la patate douce qui a un goût un peu sucré, l'igname fade et dure, ou l'arum plus tendre, plus farineux et un peu rosé. Ce sera tout. Après cela viendront les fruits, mais vous aurez à choisir. Voici la banane, qui a le goût de la pêche moins l'arome (ce qui est beaucoup). Voici la mangue qui a l'aspect d'une poire un peu ronde, et la consistance et le goût d'une poire légèrement acidulée. Mais en y mettant le couteau quelle déception n'allez-vous pas éprouver ? Presque tout l'intérieur est rempli par un immense noyau.

Voici la pomme-crème, une grosse pomme noirâtre, que l'on perce comme la croûte d'un pâté avec une petite cuiller, tirant par l'ouverture tout ce qui est dedans — une pulpe blanche, molle, un peu aigre, mais rafraîchissante. Voici ce que vous prendrez pour une tranche de melon; mais c'est un melon qui vient sur un arbre, c'est le fruit du papayer. Voici des oranges : mes arbres en sont chargés. Je les vends de temps à autre à tant par mille.

Voici une espèce d'énorme artichaut, que vous ouvrirez et où vous trouverez une chair molle, blanche, aigre-douce, que pour ma part je n'apprécie pas. Mais les indigènes en font grand cas : il doit donc avoir quelque chose de bon. C'est le fruit d'un arbuste de la famille des ananas. C'est à peu près aussi l'aspect et le goût du jaquier, qui a, lui, le malheur d'avoir une odeur détestable. J'ai un jaquier qui porte des fruits aussi gros que ma tête.

Voici des petites pommes tendrelettes, ayant un peu le goût de la pêche (en diminutif), et une quantité de grains gros comme des pois, qu'il faut rejeter de la bouche : c'est le goyave. Voici la grenade, que vous connaissez peut-être, qui a un jus délicieux, mais pas de chair; le jus est entre les pépins. Voici une poire, et pour cette fois une vraie poire par la forme, la couleur, l'odeur. Mais à l'intérieur il y a un noyau, et la chair a un goût particulier. On

mange ce fruit avec du fromage. Puis voici une petite pomme qui sent la rose à s'y méprendre, aussi l'appelle-t-on la pomme-rose. Celle-ci au lieu d'avoir un immense noyau est creuse et n'a que peu de chair.

Voici la sapotille, qui ressemble à une grosse nêfle, et la prune du pays, que probablement vous ne trouverez pas à la hauteur de celle d'Europe. Ce n'est d'ailleurs une prune que de nom : l'arbre est fort distinct de nos pruniers.

Voici des cosses de tamarin, de grosses cosses, où entre les pois on trouve une matière qui rappelle notre confiture de groseille. Le tamarin est un grand et bel arbre, au feuillage excessivement fin.

Voici l'ananas comestible, qui est ici dans sa patrie. Il pousse çà et là dans mon jardin, au milieu des herbes et des broussailles.

J'abrège la liste, car les tropiques sont le pays des fruits; et tout ce que je vous ai offert vient du jardin et a été cueilli le matin même. Je vous montrerai tout cela en nous promenant. Mais auparavant, il faut prendre le café. On vient de lui enlever sa dernière pelure, dans laquelle il se conserve frais, puis on l'a grillé dans la poêle à frire, et ensuite écrasé dans un mortier. Il aura tout son arôme, et j'ose dire que vous n'aurez pas encore bu son pareil. Voulez-vous le sucrer ? On vous apporte une tige de canne à sucre, qui vient directement du jardin. On la comprime à l'aide d'un levier, et le jus, clair comme de l'eau et appelé ici « cold liquor » va vous servir de sucre. Voulez-vous du lait ? On vient de tirer d'un coco sa pulpe fraîche et blanche, on l'a râpée puis pressée dans un linge. Ce qui en a coulé est du lait de coco. A la couleur et au goût dans le café vous y seriez probablement trompée.

Quant au rhum, le produit le plus élevé de la canne à sucre, c'est à votre mari que je l'offrirai. Je ne le fais pas à la maison. Il faut pour cela un outillage spécial.

Si maintenant vous voulez voir tous ces arbres fruitiers, allons dans le jardin. Quel jardin ! Quel désordre ! Ici des amas de buissons; là des rangées irrégulières de caféiers; là encore des blocs d'éboulement gros comme des maisons. Ici, dans mon enclos même, s'élève une colline tout à fait isolée et extrêmement abrupte. C'était un promontoire de la montagne; la rivière, en abrégant son cours, l'a détachée de la masse dont elle était l'éperon. Elle reste là comme un gros amas de roches, passablement difficile à escalader. De son sommet on a une vue générale de la vallée. À l'est et au nord-est s'élèvent des cimes qui vont à 1,200 et 1,500 mètres d'altitude, et dont les sommets sont souvent baignés par les couches basses des nuages. Le cadre qui m'entoure est magnifique au soleil couchant, quand la vallée est dans l'ombre, et que les derniers rayons dorent

les pentes qui m'enveloppent de toutes parts. Les cimes de mes cocotiers, mollement agitées par la brise, se balancent au-dessous de nous. A nos pieds, dans une sorte de gouffre le torrent murmure. Descendons-y. Les bords en sont garnis de canne sauvage, trois ou quatre fois haute comme un homme. L'eau tombe de pierre en pierre. Là mes jeunes gens pêchent les écrevisses en retournant les cailloux sous lesquels elles se cachent. Le soir, à la lumière d'une torche on les prend aisément.

Une promenade, même au coucher du soleil, n'est pas sans faire perler la sueur sur les mains de l'habitant du Nord. Pendant que vous vous balancerez dans le « rocking chair » américain, on vous apportera un verre d'eau de coco. C'est l'eau contenue dans le fruit du cocotier. Tirée de la noix fraîche elle a un goût plus décidé que celle qui découle du fruit sec, le seul qu'on reçoive en Europe. Et de plus, elle est éniivrante. Il ne faut donc pas risquer le second verre, quelque agréable que soit cette boisson. L'ouverture de la noix de coco revêtue de son brou, à l'aide de sa « machete » espagnole ou grand coutelas, n'est pas chose des plus aisées. Mais William et George n'hésitent pour rien.

A l'heure où je vous parle, ils reviennent du pâturage avec les chevaux, que non seulement, ils montent à cru, mais que parfois ils montent tout nus comme deux centaures, l'un noir, l'autre brun. Ils reviennent ainsi, jouant de l'accordéon sur le dos de leurs animaux que cette musique doit bien ennuyer. On les entend venir de loin et c'est le signal que le soir arrive et qu'il faut faire les préparatifs de la nuit.

Le peu de durée des crépuscules est un des traits caractéristiques des climats tropicaux. En une demi-heure il fait nuit. Les soirées sont tièdes, mais la fin de la nuit est toujours fraîche, à cause du vif rayonnement qui s'opère par un ciel serein. Les poules sont allées, non au poulailler, — elles s'en soucieraient bien! — mais se jucher sur les arbres. On entend déjà le bruit du lézard qui semble agiter une crécelle rapide. Mais rentrons dans le chalet ouvert à tous les vents, et où les lampes à l'huile de schiste vacillent sous l'action de la brise qui passe librement. Le souper sera aussi frugal que le dîner; des œufs, du fromage de chèvre, des fruits encore, et quelque chose de chaud qui semble, pour la forme, les quartiers d'un très gros melon, mais qui pour le goût et la couleur, rappelle nos pommes de terre grillées. C'est le fruit à pain, dont vous avez sans doute entendu parler. L'arbre est superbe. Les branches forment des étages superposés, ornés de magnifiques feuilles découpées.

A cette heure les lucioles entrent librement dans la maison, mais ce n'est pas en présence des lumières qu'il faut les voir : c'est dans

l'obscurité du jardin. Les petites mouches phosphorescentes volent çà et là comme des étincelles verdâtres, plus belles que nos vers luisants. Les gros noctiluques ont deux points lumineux jaunâtres sur le corselet et possèdent tant d'éclat que quand ils s'approchent d'un arbre ou d'une muraille on voit la lumière se projeter sur ces objets comme si l'on approchait une petite bougie. Toute la nuit ces insectes voleront au plafond de votre chambre et traverseront d'une chambre à l'autre par les claires-voies qui forment le haut des cloisons.

Dans votre chambre à coucher vous trouverez, Madame, un fruit déposé à dessein, que vous prendrez d'abord pour une énorme orange de couleur pâle. N'essayez pas d'y goûter : c'est une mauvaise orange, si orange il y a. C'est le fruit du pamplemousse, le fameux pamplemousse de Paul et Virgine. Voici pour quel usage on vous l'a réservé. Il s'agit de l'ouvrir et de s'en frotter les pieds pour éloigner les puces pénétrantes. Les puces pénétrantes... Elles ressemblent fort à nos puces communes mais les femelles ont l'affreuse manie de s'introduire sous la peau, surtout la peau des pieds, quand elles se voient prêtes à pondre. On les sent à peine, mais si on les laisse faire, elles élèvent une nombreuse famille entre nos ongles et la chair et après huit ou dix jours, leur présence se révèle par la douleur, la suppuration, la destruction des tissus et parfois la gangrène. C'est donc fort sérieux. C'est d'ailleurs le seul animal qu'il y a à craindre ou plus exactement à surveiller. A la Jamaïque il n'y a pas un seul des serpents de l'île qui soit venimeux.

Au milieu de tout cela l'idée qui vous frappe c'est, j'en suis sûr, celle de l'isolement. Pour moi ce n'est là qu'un charme de plus. Jamais importun n'est venu passer ma barrière. Je suis tout à moi-même. J'ai du temps pour penser, et du temps — trop de temps, direz-vous, — pour écrire. Je m'aperçois, en effet, que je dois vous demander pardon de l'extrême longueur de cette lettre. Soyez indulgente et songez au plaisir que j'éprouvais en traçant un tableau qui a pour moi tant d'intérêt.

Je suis, Madame, votre tout dévoué.

J.-C. HOUZEAU.

Ross'Vien, 24 août 1872.

M^{me} LAURE SCHMIT.

MADAME,

Je vous paraîtrai avoir mis bien peu d'empressement à vous répondre. Un proverbe américain prétend qu'il vaut mieux une mauvaise excuse que pas du tout. Pourtant il me répugne de vous

en donner une mauvaise : cela ressemble toujours un peu — fût-ce de loin — à se moquer du monde, et quant à une bonne raison, je vous avoue franchement que je n'en trouve pas. La douce paresse de l'habitant des tropiques m'a-t-elle déjà gagné, au point que ma vie se passe comme la sienne à la remettre au lendemain ? Il me semble pourtant que j'ai encore en moi un certain fond d'activité et je crois que je deviendrai nègre avant de devenir tout à fait paresseux. Je prends sans doute quelque chose de mes voisins : on n'échappe jamais entièrement à l'influence du milieu où l'on vit. C'est comme le sceau de la solidarité humaine. Mais je reste moi-même, tout en observant ces voisins, si distincts de ce qu'on rencontre en d'autres pays.

Je voudrais, Madame, que vous puissiez voir le petit paysan de la Jamaïque — toujours noir, bien entendu — et les petites cabanes qu'il habite. Il fait sa maison lui-même, sans qu'il y entre un seul clou. Les pièces de travers sont assujetties aux piquets par de simples tiges de liane. Vous voyez çà et là dans les campagnes, de ces petits squelettes de maisons, qui attendent le remplissage des murs, et qui ressemblent à la carcasse d'une lanterne. Il n'y a qu'une chambre — un carré de quelques pieds — de côté. La charpente est en bois rond — des corps d'arbustes coupés dans le terrain avoisinant. Un réseau de baguettes, qui doit porter la couverture de paille, donne d'abord au toit l'apparence d'un clocheton à jour. C'est par ce toit qu'on commence l'achèvement. En dernier lieu on remplit les murailles avec de la boue. Il n'y a pas de plancher. Les seuls ouvrages de menuiseries sont la porte (d'ailleurs sans serrure) et une petite fenêtre sans vitre, dont le volet tourne ou plutôt se replie sur deux charnières de cuir. Quant à la cheminée ce serait un luxe parfaitement inutile. On cuit le repas au dehors, n'importe où, dans le jardin. Tout au plus se donne-t-on la peine de rehausser le feu, en le faisant sur un tas de pierres.

Le mobilier est en harmonie avec la simplicité du logis. Il y a un ou deux escabeaux, une table élémentaire, et une couchette qui ressemble à une porte dépendue, posée sur quatre piquets enfoncés dans le sol. Le seul matelas connu est une natte d'écorce de bananier, et la seule couverture un drap de coton.

Cet état de maison dénoterait, dans nos pays du Nord, la misère la plus complète. Mais dans le beau climat du tropique, c'est bien plutôt simplicité que pauvreté proprement dite. Tout cela peut suffire, parce que la vie à l'air libre est plus agréable et plus douce que la vie de maison. Autour de la hutte il y a, en effet, des arbres fruitiers en abondance, des jardins de plantains et de bananiers, des plantations d'ignames, de petits champs de pois et de fèves

qui témoignent des ressources que la ménagère trouve à sa disposition. Il y a de la volaille, des porcs, des chèvres, mais peu de vaches cependant, non pas que cet animal ne supporte très bien le climat du tropique, mais parce qu'à la Jamaïque une loi absurde, importée d'Angleterre, défend de faire pâturer, même de marcher sur les terres incultes qui ne vous appartiennent pas. D'où résulte que les vastes terres vierges ou abandonnées, qui aux Etats-Unis nourriraient des milliers de bêtes bovines, sont perdues pour tout le monde.

Le cœur me saigne chaque fois que je jette les yeux sur ces collines couvertes d'herbages et de buissons et qui devraient être émaillées de troupeaux fournissant au petit settler ce capital « qui croît en dormant ». Mais non, la routine de gouvernants qui appartiennent à un pays tout différent et qui n'ont pas vécu aux Etats-Unis et aussi l'égoïsme des grandes familles, font ce désert volontaire. C'est le plus lourd boulet que la population laborieuse de la Jamaïque traîne au pied; et comme sans l'élève du bétail il n'y a pas de colonisation possible (au moins dans les conditions générales) tous les appels aux colons blancs doivent rester sans réponse. Les portes sont fermées; et l'on a beau inviter les gens, à travers les portes fermées ils n'entreront pas.

Mais je reviens à mes paysans noirs. Ce qu'ils ont fait dans des conditions si ingrates témoigne vraiment en leur faveur. Bien que récemment sortis de l'esclavage et, par conséquent, récemment établis, ils ont défriché autour de leur case, ils ont des produits à porter au marché. C'est du maïs, c'est de l'igname, c'est du sucre de leur cru, ou plus exactement de la mélasse, qui n'est que le jus de la canne après la première ébullition. Dans chaque petit hameau il y a un habitant au moins qui a une machine à molettes. Il la prête ou en loue l'usage pour une bagatelle à ses voisins. Chacun presse ainsi ses cannes à sucre, en employant son mulet ou son cheval. Puis quand la cuve est pleine on fait bouillir. C'est une espèce de fête, et comme l'opération est assez longue, il y entre au moins une nuit. Jeunes gens et jeunes filles se réunissent alors pour nourrir le foyer, et passent leur temps à chanter des rondes et à folâtrer autour du moulin.

La race nègre a une grande aptitude musicale. Beaucoup de noirs jouent de l'accordéon, de la flûte, voire même du violon. On passe ainsi moitié dans les jeux, moitié au travail, ces belles nuits du tropique, éclairées par de brillants clairs de lune et dont l'air est si doux qu'on le respire avec un plaisir infini.

Nos négresses, pour l'ordinaire mal vêtues, parce qu'il est à peine nécessaire de se vêtir, n'en sont pas moins accessibles comme toutes

les femmes, au goût de la parure. Quand elles vont à la ville — car ce sont elles d'ordinaire qui vendent les produits des champs — elles ont une toilette propre, mais d'un caractère tout particulier. C'est une longue robe de coton à ramages, tout fraîchement amidonnée, montante (car nous sommes régis et instruits par des Anglais) et très ample dans ses plis. Cette robe soutenue par des jupons raides, est encore trop longue d'un mètre au moins. Une dame la relèverait de la main. Mais la paysanne, qui conduit sa bête de somme, a besoin de ses bras. Elle se lie donc un mouchoir autour des hanches et bouffe la robe et les jupons entre la ceinture et le mouchoir. Dans les mauvais chemins et au passage des ruisseaux elle fait la robe plus courte, tandis que dans les rues de la ville elle la laisse tomber davantage. Les jambes et les pieds sont nus; mais ces jambes noires sont musculeuses et tout chez ces négresses annonce la force. Elles portent sur la tête, dans des paniers ou dans des plateaux de bois, des charges que nous appellerions écrasantes — des régimes de bananes qui pèsent de 20 à 30 kilogrammes. Et tout le temps elles pressent leur bête de somme devant elles et marchent d'un pas accéléré. La toilette de ces négresses, loin d'être un modèle de goût, n'a pas cependant l'aspect pauvre et nu de la toilette de nos paysannes. Il y a çà et là un bout de dentelle et de ruban.

Aux yeux du nouveau venu toutes les femmes noires se ressemblent étonnamment. Mais quand on est façonné à cette rencontre on fait autant de différences que parmi les blanches. Il y en a un grand nombre de laides, même d'affreuses, qui ne le cèdent pas aux plus horribles des Irlandaises.

Mais en revanche il y en a aussi de jolies, et quelques-unes pourraient être appelées charmantes. Et je parle ici de l'attrait des manières, de la douceur du caractère, des grâces de l'esprit (si j'ose le dire) tout autant que des grâces du corps.

Parmi les négresses pures il y a toujours le nez épaté et les grosses lèvres, qui ne sont pas compatibles avec la beauté. Mais nous voyons ici toutes les races d'Afrique, et il y a entre ces races des différences souvent plus tranchées que celles qui existent entre les principales nations de l'Europe. Il y a des négresses noires — bon noir et bon teint — mais il y en a aussi de jaunâtres et de rougeâtres et d'olivâtres. Il y en a que j'appellerais brunes, plutôt de basane foncée que d'ébène. Ce sont généralement celles dont les nations ont un mélange plus ou moins léger de sang blanc. Ainsi les mandingos ont du sang arabe et leurs femmes ont le nez droit, les lèvres fines, une physionomie intelligente, les beaux yeux en amande des Algériennes et des traits fort marqués du caractère

maure. Ce sont les plus belles des négresses. Figurez-vous, Madame, qu'il y a encore ici une génération tatouée, ou plus exactement coupée, la figure portant des entailles faites dans la jeunesse avec des pierres tranchantes. Ce sont les derniers noirs et négresses introduits avant la suppression de la traite. Ils s'éteignent à présent. J'en ai cependant plusieurs parmi mes voisins. Ils ignorent leur âge. J'ai près de chez moi une négresse ainsi mutilée qui exerce la profession d'accoucheuse et qui doit avoir plus de cent ans. Parmi ces vieux, l'idolâtrie est encore pratiquée; on jette des sorts, on a des gris-gris, on fait des incantations. Un de mes voisins croyant qu'on avait jeté un sortilège sur son bébé, porta l'enfant à une sorcière, une femme pratiquant l'obeatrisme (prononcez l'obia-trisme). Cette femme suspendit l'enfant par les pieds au-dessus d'un feu et le bébé est revenu estropié — les hanches démisées — et ne marchera de sa vie. C'est triste. J'aurais dû finir par un tableau plus riant.

Bénéissons, Madame, la civilisation, bénissons-la et conservons-la bien.

Votre tout dévoué correspondant.

J.-C. HOUZEAU.

Gordon Town, 8 octobre 1873.

M^{me} LAURE SCHMIT.

MADAME,

J'ai beaucoup trop abusé de la permission que vous m'aviez donnée d'écrire seulement dans mes moments de loisir. J'ai toujours attendu et je commence à croire que pour un homme qui sait se créer des occupations régulières, le loisir proprement dit est plutôt une chimère qu'une réalité. J'étais allé en mars dernier aux Montagnes Bleues, le plus haut sommet de toutes les Antilles et depuis mon retour, je me promettais à chaque paquebot de vous rendre compte de ce petit voyage. Enfin, il vaut peut-être mieux tard que jamais.

Représentez-vous ma caravane, composée de quatre personnes à cheval, munies de provisions suffisantes en pain, en rhum, en jambon, dans nos bissacs derrière la selle. Les quatre voyageurs sont votre serviteur, son jeune mulâtre adoptif que j'ai amené de la Louisiane, un jeune noir jamaïcain qui demeure aussi chez moi, et un voisin nègre, paysan mais homme de force et de ressource qui a demandé à nous accompagner.

Nous partons un beau matin un peu avant l'aube du jour et nous

voilà chevauchant par les sentiers de montagne, l'un derrière l'autre, bien entendu, gravissant les rochers et franchissant des creux passablement scabreux. Pas de vues : nous sommes dans les vallées profondes. Les escarpements nous dominent, couverts de buissons sauvages et çà et là d'arbres disséminés. Dans quelques endroits les agaves sont en fleurs. L'agave pousse tout d'un coup, au-dessus de sa touffe de feuilles, une hampe droite comme une flèche et qui monterait au second étage d'une maison. Au haut se développent, comme les branches d'un lustre, des centaines de fleurs qui semblent autant de flammes d'or. Le spectacle des coteaux stériles, couverts de milliers de ces élégants candélabres, a quelque chose à la fois de sauvage et de grand.

Quand vous irez à une exposition d'horticulture, faites-vous montrer un agave en fleurs.

Nous passons de petits hameaux de noirs; dans ces vallées retirées les habitants sont à peine vêtus. Près des cabanes de torchis on voit quelques jardins de bananiers et des carrés d'ignames grimpantes qui ressemblent à nos houblonnières. Nous sommes déjà trop haut pour la canne à sucre, bien que nous ayons à redescendre sans cesse une partie des hauteurs par-dessus lesquelles nous venons de passer.

De temps à autre aussi une plantation de café. Le feuillage en vert foncé, l'arbuste de la taille d'un homme, planté en vastes massifs sur les flancs des montagnes. Au milieu de ces grandes taches sombres, l'habitation du planteur et les séchoirs brillent d'un blanc éclatant. Ce sont de solides constructions en pierre, pierre brute, il est vrai, quartiers de rocs ramassés sur les lieux. Des aqueducs à la romaine amènent l'eau de quelque cascade voisine sur l'immense roue à éplucher. On croirait voir des travaux cyclopéens. C'est le produit du travail esclave. On ne pourrait plus bâtir comme cela aujourd'hui. Le rapport ne serait pas en proportion de cet énorme capital. On ne fait plus même aucune plantation nouvelle; on se borne à entretenir tant bien que mal celles du temps passé.

Bientôt nous entrons dans les nuages, une pluie serrée nous mouille; l'arc-en-ciel est tendu sous nos pieds à travers les vallées. Nous en voyons la moitié d'en bas au lieu de voir, comme d'habitude, la moitié d'en haut. Des fougères et quantité de plantes nouvelles ornent le bord de nos sentiers. Tantôt, dans les éclaircies, de charmants points de vue se découvrent. On voit de loin tomber des chutes d'eau plus étonnantes et plus capricieuses les unes que les autres. Quelques-uns font ce qu'on peut appeler des sauts périlleux; on les voit partir dans le vide, pendre comme un ruban d'argent et finir en écume. Les ruisseaux que nous traversons sont aussi

tout écume et toute confusion. Ils bouillonnent dans leurs lits de rochers et passent entre les pieds de nos chevaux avec la vitesse de l'eau qui s'engage par-dessous la roue d'un moulin.

Mais voici ce que la carte appelle une rivière. Avant de la voir, nous entendons le mugissement comme celui d'une mer agitée. Au bord de l'eau le tumulte est trop grand pour se parler. On n'a pas d'idée dans nos pays de plaines, de ces courants qui descendent en escalier de pierre plutôt qu'ils ne coulent, où l'on ne voit l'eau nulle part, parce que tout est écume, et où l'on entend passer les pierres roulantes parfois grosses comme une soupière, que la rivière entraîne de moment en moment.

Il serait dangereux de s'engager sans guide dans pareil passage quelle que soit la vigueur du cheval. Le gué se déplace presque d'heure en heure et l'on ne sait jamais où la traversée sera praticable avant d'avoir fait sonder.

Quelques noirs vivent près du torrent et se présentent pour aider les rares voyageurs. On fait son prix, car si les ponts et chaussées ne sont pas encore venus ici, « la monnaie » est parfaitement connue, et l'on débat le marché comme dans le pays le mieux civilisé.

Nous passerons un par un, trois hommes aideront le cheval dans la traversée. On sonde, une perche à la main, les noirs ayant de l'eau jusqu'à la poitrine, et lavés jusqu'à la tête par les soubresauts. Pour tout vêtement ils n'ont qu'une chemise, et encore une chemise dont on a retranché ce qui donnerait prise à l'eau. De temps en temps, en voilà un qui tombe. Il est alors jeté comme une épave sur les rochers du bord, cinquante ou cent mètres plus bas. Il revient tout contusionné, saignant. C'est dans le marché.

Enfin l'endroit trouvé, défilons homme par homme. J'ouvre la marche sur un grand et fort cheval qui n'a pas peur de l'eau. Un noir le guide en avant à l'aide d'une corde, un autre noir lui soutient l'un des flancs avec son épaule du côté où le courant tendrait à l'entraîner, et un troisième le tient par la queue, ce qui lui donne, dit-on, plus de solidité ? Le cheval va de son mieux, tantôt un peu entraîné, tantôt faisant tête à la cascade et trébuchant dans les trous et entre les rocs qu'il ne peut pas voir sous l'écume. Deux pierres roulantes le frappent dans les jambes, mais elles ne sont pas assez grosses pour le renverser.

George, mon jeune Jamaïcain n'est pas si heureux. A peine entré dans l'eau son cheval tombe et le cavalier glisse avec lui. Le cheval également robuste se relève en un clin d'œil, et comme George est tombé du côté d'amont le corps de l'animal le retient et il en est quitte pour un bain sans les contusions.

L'opération de nous passer nous quatre avec les sondages, prend

plus d'une heure à chaque rivière, et je vous assure qu'en sortant de là, mouillé jusqu'en haut par l'écume, on estime à un plus haut prix nos routes et nos ponts ? Quel état que celui de ces sociétés primitives où un ruisseau pouvait séparer presque radicalement des voisins.

Vers le soir nous arrivons à la base de la grande montagne, on nous montre à distance la dernière maison, qui est aussi la dernière plantation de café. Plus haut tout est sauvage; et le climat devient trop froid pour le caféier. L'hospitalité se donne chez les planteurs; c'est un trait qui s'est conservé de l'époque aisément prodigue de l'esclavage. C'était au moins un bon trait. Un vieil Anglais de près de quatre-vingts ans, encore vert cependant, nous accueille en personne. C'est un type du planteur de ce siècle. Mais il faut voir d'abord le coucher du soleil. Nous sommes à mille mètres au-dessus de la mer, et celle-ci se déploie dans un horizon de vingt lieues, à ce qui nous semble, une grande distance au-dessous de nos pieds. Entre la mer et nous, les campagnes de l'île, mais elles sont couvertes de nuages, en sorte que c'est par-dessus les nuages que nous voyons cette mer et le soleil couchant. Le spectacle est féérique et on ne peut rien voir de pareil en Suisse. Derrière nous les pics et dans les jardins de notre hôte des orangers et des pamplemousses chargés de fruits.

Mais ce qu'il y a de plus curieux encore, une pluie battante tombait sur nous; toutefois nous étions si près de la partie supérieure du nuage que le bleu du ciel était à peine terni, et que le soleil brillait comme à l'ordinaire. Toute la nuit cette pluie fouettait mes vitres par rafales, et je voyais les étoiles dans tout leur éclat, au-dessus de cet immense horizon de la mer. Ce phénomène est rare; je crois, qu'une pluie par ciel serein qui dure pendant douze heures, n'a jamais été signalée nulle part.

Mon hôte fait du feu et je n'en refuse pas la compagnie; nous soupçons et puis nous voilà à causer. J'ai bien vite établi son niveau de connaissances. Il a été fermier en Angleterre, s'est un peu enrichi et a acheté ici cette plantation qui le met à son aise. Il n'a pas même fait d'études de collège. Probablement ne met-il pas l'orthographe correctement. Mais comme tout Anglais enrichi, son rêve est l'aristocratie. Il a les journaux de Londres patronnés par la noblesse. Il a des chevaux de courses et fait courir aux courses de Kingston. Il a réussi à être magistrat du canton, fonction gratuite ici, mais honorifique. Il regrette le bon temps de l'esclavage, et voilà trente-six ans que l'esclavage est supprimé. Il se plaint du nègre qui ne veut pas travailler, ce qui signifie qu'il ne veut plus travailler pour rien. C'est cette plainte sans valeur, sans objet et sans résultat possible que j'ai tant entendu aux Etats-Unis. Tous

les hommes qui ont eu des esclaves mourront avec ce regret dans le cœur.

Je suis encore à rencontrer le premier qui ait le bon sens de se dire « il faut y renoncer ».

Mon hôte parie, et parie gros, parce que ça se fait dans l'aristocratie. Et remarquez qu'à part sa place de magistrat, qui n'est en définitive qu'une place de village, l'aristocratie ne veut pas plus de lui que quand il était un pauvre fermier. Il n'y a pas de gens qui tiennent plus aux classes que les nobles anglais. Tous les frais de mon hôte ne servent qu'à en faire accroire à ses inférieurs.

Un moment avant le jour la pluie s'apaise. Je vais réveiller mes compagnons et chercher le guide qui doit nous montrer les sentiers. Cette fois il n'est plus question de chevaux; il faut bel et bien se mettre à pied. Au petit jour nous gravissons les coteaux supérieurs de la plantation, et nous voici dans la forêt vierge, la forêt alpine des tropiques, que je vois pour la première fois. De grands arbres, à feuilles moins amples et moins serrées que celles de nos bois, forment une végétation puissante. Ce sont des lauriers, des myrtes, des sapotées d'un aspect différent de la basse Jamaïque et tout à fait différent de nos régions du Nord. Les troncs sont couverts des pieds à la tête d'une couche de mousse épaisse comme les cinq doigts de la main, et tellement remplie d'eau, tant par les pluies que par les rosées, qu'en la pressant on dirait une éponge imbibée. Tout ruisselle, les arbres, les feuilles, les lianes, les herbes. Malgré nos habits épais nous sommes bientôt mouillés jusqu'à la peau. Ce n'est pas la pluie : le temps s'est éclairci; c'est l'humidité de cette végétation serrée à travers laquelle il faut s'ouvrir un passage. J'avais dans ma poche un porte-monnaie à fermoir, et je trouvais que l'eau y avait pénétré au point d'y réduire les billets presque en bouillie. Le guide marche devant nous, la « machete » espagnole à la main, un couperet plus terrible que le coupe-chou de nos fantassins; de temps à autre il faut s'arrêter pour lui donner le temps d'ouvrir un passage à travers les lianes entrelacées qui barrent le chemin.

Les bois sont de plus en plus beaux. Rien ne rappelle la nudité ni les frimas des hautes Alpes. Nous sommes sous les tropiques et bien qu'à la hauteur du grand Saint-Bernard, nous ne verrons pas de neige. Voici de charmants petits lacs qui reposent dans des crevasses pittoresques. Voici des bouquets de podocarpus, un arbre vert aux feuilles larges. Voici de petites colonies de fougères arborescentes que l'on ne voit pas dans la plaine et que l'on trouve seulement sous l'ombre des grandes forêts. Deux notes frappent nos oreilles. C'est le chant du solitaire, un oiseau réputé fort rare, mais

qu'on entend à volonté quand on vient ici. On nous montre quelques trous du guillemot fousseur, un oiseau de mer qui vient nicher dans la montagne à la manière des lapins de nos pays.

Vous croyez que ces sites magnifiques, si curieux, où l'habitant du Nord voit en un jour tant de choses nouvelles, sont visités par tous nos fonctionnaires anglais. Vous croyez que ces hommes appelés à gouverner et à administrer un pays dont ils ne connaissent rien, cherchent à se rendre compte de cette nature, de ces populations de l'intérieur, de ces plantations pour lesquelles ils font les lois et mettent les droits?

J'interroge le guide. Il a une douzaine de visiteurs par an, ni gouverneur, ni préfet, ni haut fonctionnaire. Le seul nom qu'il peut me donner est celui de l'ingénieur qui faisait la carte géologique. Tout le reste ou presque tout le reste se compose de jeunes écrivains, surtout de jeunes officiers anglais désœuvrés, venus là par pari. Oui, Madame, c'est une occasion de pari. L'un a fait le trajet sans chapeau, c'était l'objet de la gageure, l'autre l'a fait avec un poids de 50 livres sur le dos. Tel est le monde qui visite les Alpes des Antilles, et le seul auquel notre guide était habitué.

Mais la montée devient de plus en plus raide. C'est une sorte de muraille à escalader. C'est « l'escalier de Jacob », nous dit le guide. Les racines des arbres séculaires en forment les marches. Il faut s'élever sur cet escalier raboteux et irrégulier, en s'aidant des mains tout autant que des jambes. Il faut s'enlever de degré en degré à la force du poignet. Les obstacles des herbes et des lianes, le lacis des branches, les pointes du rocher sur lequel cette forêt repose, tout ajoute à la difficulté. Chacun a plus ou moins à glisser, à reculer, et ne compte plus ses chutes ou tout au moins ses faux pas.

La conversation a cessé; chacun ne peut songer qu'à lui-même. Le seul bruit qu'on entend de temps à autre, est le coutelas du guide qui éclaircit les passages trop bien fermés par la végétation.

Nous faisons ainsi entre quatre et cinq cents mètres, qui nous prennent plus d'une demi-heure, et qui nous font gagner environ quatre cents mètres de niveau. La pente enfin devient un peu moins raide et notre ascension se continue jusqu'au sommet.

Le guide me dit qu'il y a des dames, des Anglaises, bien entendu, qui viennent quelquefois avec les officiers. Mais la plupart renoncent en route; et parmi celles qui sont venues jusqu'au sommet, toutes sauf une, l'ont amèrement regretté. Leur chaussure était en lambeaux, je ne parle pas de leur robe. Il fallait attendre un jour sur la montagne à la belle étoile pour faire chercher d'autres souliers. Deux ou trois ont manqué de forces pour descendre et il a fallu chercher du monde pour les prendre à bras. La descente dans

ces conditions prend plus d'une journée et il faut bivaquer dans ces bois. Mais si l'on arrivait dûment préparé, et non en parieur des villes qui n'a jamais rien vu, l'ascension ne serait pas impraticable pour une dame; elle serait seulement vraiment fatigante.

Au sommet nous avions encore la forêt. Mais on a abattu les arbres qui couvraient la pointe extrême, tellement qu'on a l'aspect du panorama. Malheureusement le temps n'était pas tout à fait favorable. Nous n'avons vu l'île que par parties à la fois, et les montagnes de Cuba ne se sont pas découvertes. Mais ce qu'il y a de curieux, c'est bien moins cette vue que la montagne même et sa végétation.

Le thermomètre était alors à 10°3; c'est exactement la température moyenne de l'année à Bruxelles. Il y avait bien longtemps que je n'avais été soumis à un froid pareil. J'en ai été pourtant peu impressionné, bien que mes vêtements fussent tout le temps mouillés de part en part. Mes compagnons avaient les doigts engourdis et se plaignaient tous de crampes dans les jambes. Mais cet effet du froid n'avait pas amoindri leur appétit.

Nous sommes revenus par les mêmes chemins, emportant quelques plantes que je désirais acclimater dans mon jardin, mais qui n'ont pas repris. Je n'ai rien exagéré dans cette description. Du reste, j'ai la confiance que je ne mourrai pas sans que l'un de mes amis vienne voir les tropiques et celui qui viendra pourra en juger. Mon neveu qui est mort tout jeune l'année dernière devait faire le voyage à la fin de ses études. Il a deux frères qui peut-être viendront me voir un de ces jours.

Veillez agréer, chère Madame, l'expression de mes sentiments respectueux.

J.-C. HOUZEAU.

10 juillet 1874.

HONORÉE MADAME,

Voilà deux lettres que vous voulez bien m'écrire et je ne vous ai pas encore répondu. Ce n'est pas cependant que j'aie manqué d'occasions pour faire quelques observations intéressantes et qui méritent de vous être racontées. Nous avons ici sous la main l'homme des sociétés inférieures importé directement d'Afrique du temps de l'esclavage et placé dans des conditions de rapprochement et de soumission forcée qui permettent de l'étudier plus aisément que l'Indien nomade des Etats-Unis.

On trouve encore à la Jamaïque beaucoup de vieux nègres et de

vieilles négresses introduites par la traite, et les enfants qu'ils ont élevés depuis l'abolition de l'esclavage, dans leurs huttes isolées et à peine visitées, sont comme des lions du désert... ayant seulement les dents limées et les griffes rongées.

Ils n'en sont pas moins des lions pour les habitudes et le caractère. L'année passée un de ces noirs a été condamné en cour d'assises pour « anthropophagie » ou plus exactement « paedophagie » car c'était de la cuisse tendre d'un jeune garçon — un jeune garçon qu'il affectionnait (sans intention de calembour) — qu'il avait coupé une tranche et rôti un « beefsteack » succulent. Le cas d'ailleurs est loin d'être isolé; à Haïti surtout la coutume est demeurée presque populaire. Les sacrifices humains ne se font plus mais encore quelquefois ceux de chèvres et de volailles. La loi, dans les colonies anglaises, punit sévèrement « les cérémonies païennes » de toute espèce. C'est peut-être ce qui les conserve. Car aux Etats-Unis, où il n'y a que la propagande du bon sens, on ne voit certainement pas parmi les noirs d'Afrique ce qui se passe ici.

Ainsi j'entendais dernièrement des voisines se quereller fort aigrement parce que l'une avait jeté des sorts sur les enfants de l'autre. Cette idée est bien souvent la cause d'inimitiés terribles entre les familles, haines qui conduisent à des rixes et assez fréquemment à des meurtres. Mais pour vous dépeindre l'état de la société africaine, je préfère vous décrire une cérémonie religieuse, dont j'ai été le témoin il y a quelque temps dans mes environs.

Une jeune femme souffrait d'une sorte de gastralgie et l'on était persuadé autour d'elle que c'était par suite d'un sort qu'on lui avait jeté. Il fut convenu que les prêtres païens l'exorciseraient. Une réunion de plus de cent personnes fut convoquée mystérieusement dans mon voisinage et ayant eu connaissance du fait, j'ai eu aussi la permission d'assister à la cérémonie.

Un peu après neuf heures du soir je suis parti à pied avec mes deux jeunes gens, et nous avons trouvé la réunion qui allait s'ouvrir dans une petite clairière, au centre d'un terrain à caféiers. Le temple, construit dans la journée, était fait de quelques bambous pour charpente, recouverts de palmes de cocotiers, un grossier berceau de verdure soutenu par des piquets et accessible de toutes parts. Quatre ou cinq lampes, que je devrais plutôt nommer des lampions, ne jetaient sur l'assemblée qu'une lueur vague, coupée de très grandes ombres. Ce qui me frappa d'abord fut la coiffure du prêtre. Il portait un bonnet à trois cornes dressées, fait d'un mouchoir ou pagne artistement arrangé. C'était une bonne copie de la tiare babylonienne, l'antique coiffure particulière des pontifes que le pape de Rome a de son côté reçue d'eux et conservée. Car croyez bien, Madame, que la chaîne des traditions est beaucoup plus

serrée et je dirai plus courte qu'on ne l'imagine en général : cela nous cause une sorte de saisissement quand nous voyons de près les sociétés inférieures ; car à chaque moment il faut se dire : « voilà pourtant, sauf quelques concessions à nos mœurs, ce qu'on fait encore parmi nous. »

Ce grand-prêtre était aidé de deux coadjuteurs et il y avait ensuite une grande prêtresse et deux assistantes, négresses jeunes, passablement jolies, et qui semblaient dans les termes de la plus confiante intimité avec l'élément masculin du sacerdoce.

Pour l'auditoire, il était composé à peu près également de nègres et de négresses, de tous âges et de toutes conditions, dûment préparés par plusieurs jours de jeûne, de retraite et d'invocations.

On forma d'abord de nous un vaste groupe globulaire et l'on commença par des chants (en anglais) dans lesquels se faisait reconnaître clairement l'influence des hymnes protestantes. « Ils confondaient dans leur langage impie « Jehovah et Jupiter », dit Chateaubriand parlant des sénateurs de Dioclétien.

Par degrés on organisa une ronde où chacun prenait rang au hasard et tenait des deux mains les épaules de celui ou celle qui le précédait. Cette ronde marchait lentement, mais en excellente mesure, en s'accompagnant du chant, les prêtres et prêtresses au centre. La race noire, de l'aveu unanime des artistes européens que j'ai rencontrés en Amérique, est une race hautement musicale, très sensible à la cadence et délicate à la mélodie. Il y a parmi les noirs des voix charmantes, fort bien conduites, et dont l'expression originale éveilla involontairement l'intérêt.

Mais ce premier moment paisible est bientôt suivi d'un changement de scène aussi curieux qu'inattendu. Un, puis deux, puis trois, puis tout un nombre de fidèles se ruent littéralement comme des forcenés dans l'espace central. Ils y poussent des cris et s'y livrent à des contorsions qui me rappellent ce que j'ai lu dans les célèbres convulsionnaires du XIII^e siècle et de la tombe de l'abbé Paris. Ils se mettent à danser quelque chose comme une danse de Saint-Guy ; puis les voilà qui s'empoignent violemment, se lâchent, se reprennent avec des grognements constants et terribles. Puis viennent des soupirs pressés, comme des personnes qui étouffent. Pendant de longs intervalles vous croiriez entendre des scies creusant péniblement et en grinçant leur rainure à travers les planches. Tous sont là qui scient en cadence et en se livrant à des mouvements les plus désordonnés. Mes jeunes compagnons les contrefont à la maison d'une manière grotesque, et si jamais je retournais en Belgique et que Georges et William vinsent m'y voir, ils vous donneraient une répétition curieuse et pourraient vous faire en outre un récit fort riche en détails.

Avant peu les acteurs se trouvent hors d'eux-mêmes. Non seulement ils entrent dans des crises nerveuses, mais ils atteignent un état d'épuisement qui les fait tomber à terre comme des masses. Et alors on les relève, on les secoue, on desserre leurs vêtements... et on peut juger de la quantité de sueur qui ruisselle de toutes les parties du corps de ces malheureux. En deux mots : c'est un spectacle de maison d'aliénés, encore dans ces hospices ne voit-on qu'un petit nombre de fous se livrer à la fois à ces contorsions : ici c'est une vingtaine de personnes qui se jettent à l'envi hors de leur bon sens.

La ronde continue cependant sans s'arrêter autour des convulsionnaires. Nous répétons verset par verset les prières que le grand prêtre a composées pour la circonstance et il y en a pour plus d'une heure. Parfois le cercle se brise en un point, et la file guidée par un prêtre se glisse en serpentant comme « la queue du chat » à travers le dédale obscur des buissons; et nous chantons ou psalmodions toujours, et nous revenons former le cercle et tourner autour des convulsionnaires. Parmi ceux-ci l'un stimule le zèle de l'autre. Les crises vont maintenant *crescendo*. Quelques-uns de ces dévots me rappellent les épileptiques, moins cependant d'écume à la bouche. Les voisins ou amis remettent sur jambes les tombés, pendant que nous continuons à marcher en rond, toujours chantant comme si rien n'arrivait et serrant le cercle à mesure des vides, à la manière des cavaliers qui sur le champ de bataille empêchent les trous dans les rangs en ayant soin de « sentir la botte à gauche. »

Il y a des moments où les principaux adeptes se parlent entre eux dans ce qu'ils appellent « la langue inconnue. » Ce n'est pas un idiome de l'Afrique; ce sont des mots inventés sur place et sans signification, comme il arrive aux enfants quand ils font semblant de parler une langue étrangère. Cependant on procède par demandes et par réponses, mais aussi sans se comprendre comme ces enfants. Puis on reprend les chants, puis on répète d'autres prières, puis on chante encore, toujours en tournant.

Mais enfin voici qu'un profond silence vient à s'établir. Le grand prêtre, qu'on appelle du nom de « pasteur » prononce un petit discours et adresse à l'Esprit une invocation où il confond toujours « Dieu et Teutatès ». Et dans ce même instant, avant qu'on ait le temps d'y songer, Zeste la grande prêtresse, svelte et alerte, s'échappe comme un chamois des Alpes, ou si vous préférez une chamoïse. Un murmure court aussitôt dans le cercle : « elle va chercher le message ». Le message de leur Dieu tutélaire et national.

Où va-t-elle le chercher, me demanderez-vous? Dans les cafés,

bien loin, tout à fait dans l'ombre. Vous savez que c'est dans les solitudes et du milieu des arbres que les Dieux parlent aux hommes. C'était aussi dans des buissons du désert que le chef d'une tribu indienne convertie racontait au Texas, qu'il avait rencontré deux fois « Dieu le père », et ce vénérable chef était tout aussi croyable qu'un autre mortel.

Mais pour nous le moment est devenu solennel. On entendrait maintenant une mouche voler; les convulsionnaires eux-mêmes sont paisibles : je suppose qu'ils sont passablement essoufflés. Il est plus de minuit. A plusieurs kilomètres à la ronde il n'y pas d'habitations, rien que des rochers et des broussailles. Toutes nos lumières sont éteintes. Il n'y a pas de lune, et le ciel ne découvre que les points étincelants des étoiles, perçant d'ailleurs avec peine à travers le feuillage de notre hangar. Les oiseaux du soir ont depuis longtemps cessé leurs concerts et ceux du matin ne chantent pas encore. Le calme est parfait, le silence absolu. La nature repose autour de nous dans une majesté sublime. Sur l'ordre du pasteur on se couche tout étendu sur la terre, un peu pêle-mêle, serrés les uns près des autres et l'on médite en se tenant ainsi la main dans la main. C'est le plus étrange contraste avec la scène bruyante qui précède.

Cinq minutes se passent dans ce recueillement, dix minutes, un quart d'heure et davantage. Tout d'un coup des cris perçants, des cris affreux, partent du fond des buissons. L'effet en est saisissant dans cette obscurité et ce silence. C'est la prêtresse qui voit l'Esprit, le Très-Haut, le Dieu tutélaire, le Dieu des mandingos, des foulahs et des cramantis (les fameux Garamantes d'Hérodote). Dieu des armées qui protège ces nations noires contre les Philistins d'Europe, mais qui regarde ceux qui le servent d'un œil jaloux et qui sait venger les iniquités des pères sur les enfants et les petits-enfants, jusqu'à la quatrième et la cinquième génération.

Placez-vous un instant, Madame, dans les idées de cette assistance. Figurez-vous que le Dieu est là, le Tout-Puissant, à portée de la voix, derrière ces caféiers, parlant à l'une des nôtres. En une seconde il peut nous exterminer ou nous secourir ? Nos prières ont-elles touché son cœur ? Sa réponse est-elle favorable ou contraire ? Il y a là pour cette foule étendue à terre comme des morts, un instant de suspens tel que les grands dramaturges réussissent rarement à produire. J'oserais dire que j'entendais le cœur de mes voisines battre dans leur poitrine. Puis tout d'une voix : hourah... hourah... Les cris de la prêtresse sont des cris de joie. Nos prières ont trouvé un accueil favorable ; nous sommes en odeur de sainteté ; le Malin est battu ; l'exorcisme réussira, la guérison demandée va s'opérer.

Chacun là-dessus se lève en sursaut ; on saute, on danse, on se

félicité, on s'embrasse. Les crises recommencent de plus belle parmi les adeptes. Les négresses s'arrachent de leur laine, et ça doit être dur à tirer. Pour nous, humbles catéchumènes, nous reprenons tout bonnement la marche à la ronde, en nous serrant toutefois plus étroitement que jamais. Sur quoi l'on rallume les lampes, et des bras vigoureux apportent la malade qui me paraît pleine de confiance et de résolution.

De résolution... car il faut extraire de l'estomac le « gris-gris » qui est la cause du mal. On la couche à plat sur la dure en ouvrant largement ses vêtements. Le grand-prêtre lui place alors sur l'estomac un tuyau de bambou, et le voilà qui aspire, qui aspire, qui aspire à crever la peau. Pendant ce temps nous continuons à tourner, en répétant des prières chantées. Nous tournons de droite à gauche, jamais dans le sens opposé, et c'est le sens où tournent les mollahs, les derviches, les fakirs, et même les animaux qui se retournent bout à bout. Cette petite coïncidence peut vous paraître puérole ; je crois pourtant qu'elle a sa portée historique et son intérêt anatomique. C'est aussi le sens dans lequel le prêtre catholique se retourne à la messe vers les fidèles. On n'a jamais vu donner un *dominus vobiscum* en se tournant dans le sens contraire. Ça serait « ridicule » et l'assistance s'en apercevrait instinctivement. Cependant le grand-prêtre aspire toujours. Ses contractions et ses efforts feraient horreur à un artiste. Ce n'est pas bouffon, c'est laid pour ne pas dire hideux. Enfin la prêtresse qui assiste « la patiente » sur son lit de douleur jette un cri de joie. Le cercle se rompt instantanément, chacun court vers le grand-prêtre et celui-ci me montre gravement (car il ne désespère pas de me convertir au paganisme) ce qui sort du tube de bambou et qu'il vient de tirer de l'estomac par succion sacrée.

J'étais certainement curieux de voir de quoi le gris-gris se composait. Je voudrais le passer sous silence, car je vous ai décrit une scène d'une certaine grandeur et capable de faire une certaine impression ; et à présent quelle chute immense et que cela peint bien les sociétés inférieures ! Voici bien pis que la queue de poisson. Voici que sortent du bambou les trois objets suivants : d'abord un vieux bouton de cuivre jaune, qui a probablement appartenu à un uniforme anglais, puis un tesson de bouteille (on aurait une gastralgie à moins) et enfin un lambeau sale et desséché de peau de chèvre avec une partie encore de ses poils.

Je pensais à une caricature de mon jeune temps où l'on voyait une somnambule qui guérissait un monsieur d'un mal de tête en lui retirant du crâne un gros marteau. « Et cela provient de l'estomac, dis-je au grand-prêtre ? » — « Sans doute, n'ai-je pas assez aspiré,

et n'avez-vous pas vu les objets sortir du bambou? » — « En ce cas, vous avez fait ce qu'aucun homme blanc ne serait capable de faire. » Entre nous, Madame, et après réflexion, je crois cependant qu'il y en a qui dans ce genre en font autant et peut-être davantage.

Je vous fais grâce de la suite des cérémonies qui n'est plus qu'une répétition de ce qui s'est passé auparavant. Je dois vous dire cependant, comme vous prenez sans doute intérêt à la malade pour ne pas dire la victime, que la peau n'était pas crevée à l'endroit de la succion; mais il y avait enflure avec une vive irritation et aussi une assez vive douleur. Depuis, le mal principal n'a pas disparu; il semblerait même qu'il augmente. Mais comme « cela ne peut pas être » je n'insiste pas sur ce point, pour ne pas être accusé de préjugé ou même de calomnie.

Ne trouvez-vous pas, Madame, que pareille scène valait bien une nuit, surtout une belle nuit des tropiques? Nous revenions aux premières lueurs de l'aube, mes deux compagnons et moi, charmés de cette belle nature qui s'éveillait et mouillés dans les embrassements d'une rosée abondante qui dégouttait des dômes des bananiers et des nombreuses feuilles en lanières des bambous. Nous entendions derrière nous le temple tomber avant que le jour pût le faire découvrir aux Anglais, et nos « coreligionnaires », passant à la file comme des silhouettes, se dispersaient dans la montagne par tous les sentiers.

Voilà une religion prohibée par la loi, une religion persécutée; pourtant elle ne me paraît pas à moi pire que bien d'autres, d'autant plus que ses prêtres sont médecins et qu'elle unit ainsi l'utile à l'agréable.

Après cette longue narration qui n'a pour elle que l'originalité du sujet, il me reste peu de place pour vous dire combien le récit de votre excursion au Lac Laach m'a fait de plaisir. Il me reportait d'ailleurs à un semblable voyage. Je me rappelais ce moment que vous décriviez si bien où le lac se montre comme par surprise. La vallée de la Brohl avec ses pins jusqu'au haut des escarpements m'avait aussi paru charmante. Je me rappelle avoir bu devant le couvent de Tönnstein à une source minérale. Je n'ai pourtant pas vu autant que vous. Je n'ai visité ni les carrières de Niedermendig, ni l'intérieur de l'église de Laach. Mon temps a été pris par une excursion au Hochstein, la montagne qui ferme le lac du côté du Midi.

Je vous engage, Madame, à faire un nouvel essai du café avec la parche. Toutes les personnes auxquelles j'ai dit ici que ce café était trop dur pour nos moulins, m'ont répondu « c'est qu'on ne le grille pas assez ». Il est vrai que trop griller enlève en revanche une partie de l'arome. George m'a immédiatement cité un de ses

oncles, qui moule ce café dans un moulin à main. En général, toutefois, on se sert ici d'un mortier et d'un pilon. On broie la fève et sa pelure dans un mortier de bois profond, beaucoup plus profond que ceux des pharmaciens.

Veillez faire un nouvel essai, car la parche est reconnue pour être la partie la plus aromatique et la jeter c'est jeter le meilleur.

Croyez, Madame, à mes sentiments respectueux et dévoués.

J.-C. HOUZEAU.

Le devoir social de l'étudiant ⁽¹⁾

PAR

M. MAURICE VAUTHIER

Professeur à l'Université de Bruxelles.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Conseil d'administration m'a confié la tâche, extrêmement honorable, de faire une leçon ayant pour objet « le devoir social de l'étudiant ».

L'expression « devoir social de l'étudiant » ne peut être comprise que si on la met en rapport avec l'idée de « morale sociale ».

Nous savons tous, en gros, ce qu'il faut entendre par la *morale*. C'est un ensemble de règles de conduite qui nous imposent des *devoirs* et auxquelles nous sommes tenus de nous conformer, parce qu'elles ont pour objet de réaliser un *idéal* qui nous apparaît comme étant le *bien*.

Vous remarquerez que je réserve entièrement la question de savoir ce qu'est effectivement le bien.

Sur ce point, il règne des opinions très différentes. La tradition, l'éducation, les croyances religieuses, le milieu social, la race, le climat exercent ici une influence marquée et déterminent des conceptions qui varient singulièrement entre elles.

Toutes ces conceptions ont, néanmoins, quelque chose de commun : c'est que le bien existe, qu'il *peut* être réalisé et qu'il *doit* être réalisé. La morale épicurienne elle-même qui enseigne que le

(1) Leçon d'introduction aux études supérieures faite, le 20 octobre 1923, à l'Université de Bruxelles.

bien c'est le plaisir, le bonheur, implique que nous avons rationnellement le devoir de chercher à réunir les conditions moyennant lesquelles le bonheur est susceptible d'être atteint.

Si nous savons, tout au moins d'une manière sommaire, ce qu'est la morale, nous savons, à peu près de la même façon, ce qu'il faut entendre par la *société humaine*.

C'est une collection de personnes qu'unissent des liens extrêmement nombreux et qui, toutes ensemble, collaborent à des œuvres communes.

Cette collection revêt des formes multiples. Elle se constitue, pour ainsi dire, à des étages différents.

La société humaine, c'est l'humanité; mais c'est aussi une nation, une cité, peut-être aussi une classe sociale, une corporation.

De ces formes diverses de la société, je n'en veux retenir que deux : à savoir l'*humanité* et la *nation*.

Je ne songe pas à établir entre elles une antithèse, puisque leur accord, leur conciliation est probablement le but suprême auquel il convient d'aspirer; mais enfin, ce sont deux formes de la société humaine, qui, dans une mesure plus ou moins large, doivent provisoirement demeurer distinctes.

Retenons de la société humaine cette notion essentielle qu'il s'agit ici d'une collectivité aux aspects multiples, mais entre les membres de laquelle il existe une communauté, plus ou moins étroite, de sentiments et d'intérêts, bref une véritable solidarité.

Si maintenant nous nous demandons ce qu'il faut entendre par *morale sociale*, nous dirons tout naturellement — et en somme assez justement — que c'est l'ensemble des règles auxquelles la « société » doit conformer sa conduite.

Cette définition est très probablement exacte; mais elle n'est certes pas audacieuse. Néanmoins, elle nous laisse assez perplexes, attendu qu'elle fait apparaître devant nos yeux un problème d'une difficulté redoutable.

Quelles sont en effet les règles dont l'observation s'impose à la société humaine? Quel est l'idéal qu'elle doit tendre à réaliser?

De tous les problèmes qui surgissent dans le domaine de la pensée, il n'en est guère sans doute qui soient plus obscurs et dont la solution soit plus malaisée. Et cela principalement à cause de son

extraordinaire complexité. Il embrasse d'innombrables questions. Pour essayer de les résoudre — fût-ce sommairement et approximativement — il faudrait posséder une connaissance suffisamment claire et relativement complète, et de la science politique, et de la science économique, et de la science morale proprement dite.

Si nous ne pouvons songer à examiner — ne fût-ce qu'en les effleurant — les innombrables aspects qu'offre inévitablement le problème de la morale sociale, nous pourrions, je pense, faire une œuvre utile en limitant notablement notre tâche.

Nous pourrions chercher à dégager quelles sont les *directions* essentielles auxquelles la société humaine peut, et vraisemblablement doit obéir.

En ramenant à ces termes relativement simples le problème de la morale sociale, il nous sera plus aisé de définir ce que doit être l'attitude mentale de l'étudiant en face de ce problème. Car l'étudiant — et spécialement l'étudiant de l'Université de Bruxelles — a le devoir de s'y intéresser. Il ne lui est pas permis de le considérer avec indifférence. Il a l'obligation de prendre parti.

* * *

On nous dira qu'une telle obligation s'impose à toute personne qui est en mesure de réfléchir. J'y consens. Seulement la plupart des gens ne se trouvent pas dans des conditions qui leur permettent de réfléchir, avec une attention suffisante, à des questions d'ordre théorique et sortant du cercle de leurs préoccupations ordinaires; dès lors il leur est fort difficile d'apercevoir clairement le but vers lequel il convient de se diriger. Un semblable travail est du ressort d'une élite intellectuelle. J'entends par là des personnes qui ont acquis l'aptitude à manier des idées, c'est-à-dire à juger et à raisonner, à n'accepter que des conclusions qui leur apparaissent comme certaines, mais à les accepter alors avec un mâle courage.

Qu'est-ce que l'enseignement supérieur, sinon un continuel exercice tendant à développer, à fortifier notre pouvoir d'observer, de juger, de raisonner. Cette faculté dont nous usons constamment au cours des diverses études que nous poursuivons, il importe que

nous en fassions usage à l'égard des questions que l'organisation de la société humaine nous propose. Si nous faisons preuve ici d'insouciance ou de négligence, l'examen et la solution de ces questions seraient fatalement abandonnés aux impulsions d'un instinct aveugle, aux préjugés les moins défendables, aux passions les plus inconsidérées.

* * *

Quel est donc notre devoir primordial en face de la « question sociale », ou, pour mieux dire, en face des problèmes que l'existence seule de la société humaine nous propose nécessairement ?

C'est tout d'abord de les comprendre. Vous me direz que cela va de soi. Sans aucun doute. Mais il importe de ne pas se tromper sur la valeur du mot *comprendre*.

Pour « comprendre » une question, il faut l'aborder dans un esprit véritablement scientifique, sans aucune espèce de prévention, avec le souci exclusif de la vérité, en se défiant avant tout de ces formules commodes qui remplissent, qui encombrant l'atmosphère mentale au sein de laquelle nous vivons et qui servent de pâture habituelle à quatre-vingt-dix-neuf personnes sur cent.

Je viens de vous signaler l'un des plus graves défauts de notre époque : c'est l'empire des formules qui nous masquent la réalité, qui ont fréquemment pour but de dissimuler la réalité et qui nous empêchent trop souvent de l'apercevoir telle qu'elle est.

Ces formules sont, en bien des cas, émises avec une bonne foi entière et acceptées de même. Mais elles procèdent quelquefois aussi d'un calcul astucieux et sont le plus ordinairement le résultat de la légèreté et de l'ignorance. Nous voyons se répandre et s'accréditer, à la faveur de ces formules, et précisément en matière de rapports sociaux, des erreurs étonnantes, des méprises pernicieuses qui jettent la perturbation dans les esprits et les mettent finalement dans l'impossibilité de porter des jugements équitables.

Permettez-moi de vous en donner quelques exemples que j'emprunte à des circonstances qui vous sont assurément familières.

Vous savez tous, d'une façon générale, ce qu'est le socialisme. Je n'ai pas l'intention de vous en parler et de dégager ce qu'il peut contenir de vérité au milieu d'erreurs qui me paraissent incontes-

tables. L'une des affirmations qu'il énonce le plus volontiers et qui, bien entendu, jouit d'une grande autorité sur la classe ouvrière, c'est que tous les maux dont souffre la société, par exemple la misère, le chômage, les spéculations illicites, la guerre elle-même, sont dus au capitalisme.

Est-ce vrai ? N'est-ce pas vrai ? Personnellement, et moyennant certaines restrictions, je pense que ce n'est pas vrai. Je puis évidemment me tromper et je ne refuserais certes pas de le reconnaître si, au moyen d'une discussion conduite scientifiquement, on me démontrait mon erreur.

Mais, pour les adhérents du socialisme, l'affirmation que je viens de rappeler a le caractère d'un dogme qu'aucune critique ne saurait entamer. D'où cette conclusion que la société telle qu'elle est constituée repose sur un principe faux, sur une injustice et qu'elle mérite d'être supprimée afin d'être remplacée par une société meilleure.

Dans un autre milieu, fort éloigné du socialisme, je me hâte de le constater, on médite volontiers de la société actuelle, on se lamente sur les difficultés dans lesquelles nous sommes engagés, on se plaint de la « crise ». Et si l'on interroge certaines personnes appartenant à ces milieux, elles n'hésiteront pas à répondre que les maux dont nous souffrons ont pour cause principale l'action des syndicats ouvriers. Que ces syndicats disparaissent ou soient réduits à l'impuissance, et tout ira bien. Que si l'on cherche à démontrer à ces personnes que les syndicats sont un produit nécessaire de l'évolution économique; que les ouvriers ont des intérêts professionnels qu'il est légitime de défendre et qu'en dehors de l'association ouvrière, il n'est pas d'instrument par lequel cette défense puisse être pleinement assurée; peu importe; les personnes dont nous parlons persisteront dans cette affirmation que les syndicats sont responsables du malaise qui nous inquiète. Ici encore nous sommes en présence d'un dogme auquel on adhère par un véritable acte de foi.

J'emprunterai mon troisième exemple à l'un des problèmes d'ordre économique dont, actuellement, l'opinion publique se préoccupe avec le plus d'insistance.

Il s'agit de la question du change et de la baisse de notre franc.

Je n'exagère nullement en disant que, pour un très grand nombre de personnes, cette baisse, à leurs yeux injustifiée, a pour cause essentielle une manœuvre qui s'exerce dans un intérêt politique en vue d'opérer une pression sur notre pays et de l'amener à prendre une attitude déterminée dans des questions d'ordre international. Je lisais dernièrement dans un journal bruxellois une correspondance de Luxembourg disant que, dans le Grand-Duché, on est indigné de la chute de notre franc, exclusivement due aux manœuvres déloyales des Anglo-Saxons. Que de fois, du reste, des énonciations de ce genre ont figuré dans les colonnes de nombreux journaux ! Il est hors de doute qu'une multitude de lecteurs les tiennent pour l'expression d'une vérité incontestable; il va sans dire qu'une semblable croyance agit sur leur manière de sentir, et pourrait, par conséquent, influencer sur la direction où s'engagera la politique de notre pays.

Pas plus dans la question du change, que dans la question du capitalisme ou dans la question des syndicats, je n'entends prendre en ce moment position. Je ne dirai même pas que l'opinion que je viens de rappeler est inexacte. Je dis simplement qu'elle est acceptée par d'innombrables personnes sans discussion, sans l'ombre d'un contrôle sérieux. C'est, ici encore, un dogme que l'on accueille docilement et en faveur duquel on renonce avec empressement à tout examen méthodique et raisonné des faits.

* * *

Le dogme, vous ne l'ignorez point, c'est l'affirmation qui réclame de notre part une adhésion inconditionnée, un acte de foi, et dont on n'a pas le droit de mettre en question la vérité.

Le dogme aura toujours pour l'esprit humain de grandes séductions. Il est à la fois une explication et un motif d'action; par surcroît, il nous met à l'abri d'hésitations pénibles, il flatte très habilement notre paresse intellectuelle en nous dispensant de réfléchir, ou, pour mieux dire, en nous affranchissant du devoir de prendre la responsabilité d'une décision personnelle.

Ce sont là, convenons-en, de très sérieux services qu'il rend à beaucoup d'esprits et je m'en voudrais de maudire les dogmes sans aucune restriction. Mais il ne faut pas qu'ils abusent. Et c'est un

abus évident que d'introduire l'esprit dogmatique — en d'autres termes, l'absence de réflexion et de critique — dans des domaines où la critique, l'indépendance complète du jugement, l'étude attentive et impartiale des faits, constituent des garanties que l'on ne saurait répudier sans un mortel péril.

Puisqu'il s'agit dans cette leçon du « devoir social de l'étudiant », je ne saurais assez insister sur cette proposition que l'un des devoirs essentiels de l'homme qui étudie est de se garder de tout jugement précipité touchant les questions qui intéressent la société humaine. Examinons ces questions avec sang-froid et sans prévention d'aucune sorte; n'adhérons qu'aux conclusions qui nous paraissent scientifiquement démontrées.

* * *

Est-il possible, cependant, d'aborder l'étude des questions sociales avec la sérénité d'esprit, avec l'espèce de philosophie indifférence que nous sommes capables d'apporter dans l'examen d'un théorème intéressant la physique ou la géométrie ?

Ce n'est peut-être pas absolument impossible ; mais c'est en tout cas extrêmement difficile et l'on doit se demander si c'est même désirable. La science sociale a pour objet les actions de nos semblables, la destinée des hommes réunis en société, et, par conséquent, la destinée de chacun de nous.

Toute loi que nous réussirons à dégager offre le caractère d'une prescription qui influe sur notre conduite et qui, dès lors, détermine d'une façon plus ou moins pressante nos volitions et nos actes.

Il me paraît donc chimérique d'espérer que nous puissions analyser l'organisation des sociétés humaines avec la même égalité d'âme que l'organisation d'une société animale, telle qu'une ruche d'abeilles ou une fourmilière. Et à supposer que cette objectivité supérieure puisse être le privilège d'un savant qui se meut avec aisance dans le domaine des idées pures, elle ne saurait être l'apanage du commun des hommes, et plus spécialement des hommes qui, tout en ayant l'habitude de la réflexion, sont, néanmoins, obligés d'agir, et, qui, dès lors, s'interrogent à tout instant sur les mobiles de leurs actions.

Par conséquent, lorsque nous nous livrons à l'étude des problèmes qui intéressent la science sociale — et qu'elle que soit l'impartialité dont, avec raison, nous entendons ne pas nous départir — nous obéissons nécessairement à des impulsions déterminées. Il nous serait absolument impossible de faire complètement abstraction des croyances, des convictions, des associations d'idées qui exercent leur empire sur notre intelligence.

Tout ce que l'on peut exiger de nous, c'est que nous ne nous attachions pas à ces convictions, à ces croyances, avec une opiniâtreté intraitable; c'est que nous soyons prêts à les faire fléchir, ou même à les abandonner, lorsque leur insuffisance nous aura été démontrée. Accordons-leur simplement une valeur provisoire. Considérons-les comme des hypothèses dont il nous appartient de vérifier l'exactitude.

Cette prudence, cette loyauté scientifique nous seront particulièrement commandées lorsque nous aurons à nous prononcer sur la question capitale que je vous signalais au début de cette leçon, je veux dire la question de savoir quel doit être le principe directeur auquel doit obéir la morale sociale, ou, si l'on veut, l'évolution de la société humaine.

* * *

Nous ne pouvons nous soustraire à l'obligation de nous prononcer sur ce point.

Une telle obligation s'est, de tout temps, imposée à l'intelligence et à la volonté. Elle est, depuis la guerre, plus impérieuse que jamais et, en même temps, notablement plus difficile à remplir qu'auparavant. Et cela en raison de l'indéniable désordre, tant moral qu'intellectuel, dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui.

Il est encore beaucoup trop tôt pour porter un jugement définitif sur les conséquences innombrables qu'a entraînées la guerre. Mais il serait puéril de contester qu'elle a déterminé une perturbation durable dans les esprits, et surtout qu'elle a ébranlé l'autorité que possédaient autrefois certaines doctrines, certaines conceptions.

Non point qu'avant la guerre un accord unanime régnât sur les idées directrices qui sont réputées présider à l'évolution des sociétés humaines. Bien des controverses subsistaient à cet égard, notam-

ment en ce qui concerne les questions d'application. Mais enfin, il existait un certain nombre d'idées, auxquelles on adhérait très généralement et qui pouvaient prétendre au titre de « vérités ».

On reconnaissait assez volontiers que l'organisation sociale a pour but de faire régner la justice et que la justice se confond, dans une large mesure, avec le bien-être du plus grand nombre.

On admettait que cet idéal doit se réaliser tout d'abord à l'intérieur de chaque nation; qu'il existe néanmoins une solidarité entre les nations, et qu'il faut constamment tendre à faire bénéficier l'humanité entière du règne de la justice, but suprême du progrès social.

Ces doctrines sont-elles répudiées aujourd'hui ? Je ne voudrais certes pas l'affirmer. Théoriquement elles n'ont rien perdu de leur dignité et de leur prestige. Mais on doit se demander si elles exercent encore le même empire sur les âmes; si elles apparaissent toujours comme des « vérités » dont il importe d'assurer la prochaine réalisation.

Vous m'excuserez d'éprouver certains doutes à cet égard. A moins que je ne me trompe entièrement, il me semble que je vois grandir et s'accréditer, non pas, bien entendu, parmi les doctrines officiellement professées, mais bien dans la manière de voir et dans la conduite d'un grand nombre de personnes, des conceptions qui s'éloignent singulièrement des idées qui prévalaient autrefois.

Ces conceptions, qui trouvent leur application dans la vie privée aussi bien que dans la vie publique, se ramènent à cette notion fondamentale que le monde est le théâtre d'une lutte perpétuelle entre forces antagonistes : forces d'ordre physique, forces d'ordre intellectuel. Chacune d'elles renferme en elle-même, et simplement parce qu'elle est une force, le droit d'aspirer à la victoire et d'imposer sa loi. Cette loi, ce sera le juste; et il n'y a pas, en réalité, d'autre critérium pour déterminer le juste que le fait précisément qu'il est l'expression d'une force supérieure.

Je n'ignore point que l'on tempère, du moins en apparence, la rigueur ou si l'on veut, le cynisme de cette doctrine, en disant qu'une force ne pourra prétendre à un ascendant durable, en d'autres termes qu'elle ne sera véritablement une force qu'à la condition de ne pas se trouver en conflit avec l'intérêt du plus grand nombre. Une telle

concession ne touche pas le fond du problème. Il ne s'agit plus, en ce moment, de rechercher si, dans des circonstances données, telle force déterminée a été ou n'a pas été salutaire dans sa brutalité. Nous avons à nous demander quel doit être actuellement le principe directeur de notre conduite, spécialement dans la vie sociale — et dans quel sens nous devons résoudre l'option qui nous est proposée. Faut-il nous attacher à l'élaboration d'un idéal, dans la validité duquel nous avons foi, et à la réalisation duquel nous devons travailler? Ou bien devons-nous chercher simplement à faire triompher celle des forces en présence dont le succès nous paraît le plus favorable à nos intérêts?

On nous dira qu'une telle antithèse ne se révèle pas ordinairement sous une forme aussi absolue. Je le veux bien; elle se dissimule à l'abri de formules rassurantes, qui paraissent imprégnées de l'esprit ancien et dont l'objet est d'apaiser des inquiétudes et des scrupules. L'antithèse n'en est pas moins là, et nous ne saurions nous dérober à l'obligation de choisir.

On me fera encore observer que cette antithèse a toujours existé et que, de tout temps, la doctrine de la raison d'Etat s'est opposée à la doctrine de l'équité, la doctrine de l'intérêt personnel à la doctrine de l'intérêt général, l'égoïsme à l'altruisme.

J'en conviens. Aucune des doctrines que nous rencontrons n'est entièrement nouvelle, et parmi celles qui se disputent aujourd'hui notre adhésion, il n'en est sans doute pas une seule en faveur de laquelle on ne puisse édifier une généalogie et trouver des antécédents. Il n'en est pas moins certain qu'avant la crise où se débat actuellement le monde, certaines conceptions jouissaient d'une autorité indéniable et d'une sorte de primauté. On ne se hasardait guère à en contester l'exactitude ou la valeur et elles eussent immédiatement rassemblé autour d'elles, au cas où elles eussent été assaillies, des défenseurs nombreux et résolus.

* * *

En matière de science sociale, les doctrines traditionnelles auxquelles j'ai fait allusion portaient l'empreinte d'un idéalisme décidé. Elles impliquaient toutes cette affirmation que la société humaine

a pour objet de réaliser, au moyen d'un progrès constant, un idéal de bien-être et de justice.

Sans doute, on pouvait différer d'opinion sur les caractères d'un tel idéal ainsi que sur la nature des moyens à employer pour l'atteindre : l'existence d'un tel idéal et la possibilité de le réaliser, c'étaient là, ai-je dit, des « vérités » que l'on acceptait assez généralement.

Si l'on constate aujourd'hui, dans le domaine des sciences sociales et politiques, une extension, une propagation de ce qu'il me sera permis d'appeler le « matérialisme » (ce terme étant d'ailleurs exempt ici de toute acception d'ordre métaphysique ou philosophique), devons-nous en être alarmés ?

Oui, assurément, si nous estimons que l'ascendant croissant de doctrines qui professent le culte de la force, constitue un péril pour l'organisation sociale.

A mon avis, ce péril n'est pas imaginaire, il est une réalité ; une telle déclaration, je ne m'en défends pas, a le caractère d'un aveu. Vous serez parfaitement en droit de me traiter d'idéaliste incorrigible. Si vous me demandiez de justifier, d'une manière à peu près complète, ma façon de voir, il me faudrait des heures pour m'expliquer. Mais vous ne me le demanderez certes pas. Aussi, vais-je me borner à vous signaler deux ou trois arguments qui me semblent prêter un appui très efficace à la théorie, somme toute, traditionnelle et classique, de l'idéalisme.

* * *

Le premier de ces arguments est d'ordre utilitaire. Les théories idéalistes — en d'autres termes les théories qui affirment que l'organisation sociale a pour objet suprême de réaliser un idéal de justice — procurent à la société humaine une somme beaucoup plus considérable de *sécurité*.

Je n'ai pas besoin de vous démontrer que la sécurité est, pour toute société, une condition essentielle de stabilité et de bonheur. C'est principalement en vue d'obtenir la sécurité qu'une société se forme et que l'organisation sociale apparaît comme un immense bienfait. La sécurité suppose la confiance dans le lendemain, la conscience d'une direction, l'intention d'un but auquel on aspire. Si nous devons

être à jamais incertains de ce que sera l'avenir, même le plus rapproché, nous serions condamnés au pessimisme le plus décourageant. On ne fait un effort que si l'on espère, et la société humaine ne fournira un effort collectif que si elle a devant les yeux un idéal dont la réalisation lui semble désirable. Enlevez-lui cet idéal, l'avenir lui semblera bien sombre et peuplé de menaces; elle sera en proie à un sentiment douloureux d'insécurité et se trouvera fatalement, dès lors, sur la pente de l'anarchie.

Mais la force, nous objectera-t-on, la force n'est-elle pas capable de procurer à la société cette sécurité si nécessaire? Son mérite n'est-il pas précisément d'écarter les périls auxquels l'organisation sociale est exposée ?

Admettons un instant que cette conception soit théoriquement défendable. Admettons que, dans des conditions déterminées, la force trouve en elle-même, et moyennant, bien entendu, le sacrifice de la liberté, des ressources qui la mettent en mesure de maintenir l'ordre et la paix. Ces conditions qui ont pu exister autrefois, qui existent peut-être aujourd'hui chez des nations primitives ou arriérées, et peut-être aussi chez des nations en proie à des convulsions exceptionnelles, ne se rencontrent assurément plus chez les nations qui ont atteint un certain degré de civilisation. Chez elles, on ne rencontre point de force qui, par sa supériorité matérielle, intellectuelle ou morale, puisse se flatter d'être en mesure d'écraser définitivement ses rivales. Le matérialisme social auquel j'ai fait allusion ne va pas jusqu'à nous indiquer celle des forces en présence qui conservera la prépondérance. Il ne la connaît du reste point. Il se borne à nous affirmer qu'il existe des forces en conflit et que c'est à celle d'entre elles qui triomphera qu'il appartiendra de décider ce qu'est la morale et ce qu'est la justice.

Permettez-moi de déclarer une fois de plus qu'une semblable doctrine, créatrice d'insécurité, est en même temps un redoutable agent de dissolution.

Il est une autre raison encore — et je terminerai par là — qui doit nous inciter à demeurer fidèles à la doctrine de l'idéalisme en matière de science sociale, à ne pas cesser d'affirmer que l'organisation sociale a pour but suprême de faire régner la justice, de réaliser un

état de choses qui réponde aux aspirations les plus élevées de notre âme.

Cette raison, c'est qu'une telle conception est celle-là même d'où procède la création de l'Université de Bruxelles.

Nous savons tous que l'Université de Bruxelles s'est constituée sur le principe du libre examen, en d'autres termes sur cette affirmation que la vérité scientifique doit être recherchée en toute indépendance et sans que l'on puisse opposer à nos investigations l'autorité d'un dogme.

Mais n'allez pas conclure de là que notre enseignement et nos travaux n'obéissent à aucune idée directrice et qu'ils aient pour objet unique de dresser un catalogue de faits constatés, de résultats palpables, et cela dans une indifférence complète à l'égard de la valeur morale des conclusions auxquelles nous aboutissons.

La création de l'Université de Bruxelles en 1834 a été un véritable acte de foi.

Acte de foi, bien entendu, dans la valeur de la science. Mais acte de foi également dans la valeur de l'âme humaine et dans les destinées de l'humanité.

Les fondateurs de l'Université avaient cette conviction profonde que les hommes réunis en société ont pour devoir essentiel d'assurer le règne de la justice, et aussi que le progrès, grâce auquel un tel résultat est graduellement obtenu, n'est pas une menteuse chimère. Ils étaient persuadés, au contraire, que l'un des principaux avantages des méthodes scientifiques est précisément de nous mettre à même de discerner ce qu'est la justice dans la société et quelle est la voie qu'il faut suivre pour l'atteindre. Sans doute, on peut, on doit même hésiter bien souvent au sujet de la route dans laquelle il convient de s'engager. Des contradictions, des erreurs, des faux pas ne doivent pas nous décourager. L'essentiel est que nous ne perdions pas de vue notre but, que notre volonté d'y parvenir demeure intacte, que nous résistions à l'attrait d'un égoïsme débilitant.

Voilà quel était l'esprit de nos aïeux. C'est d'un tel esprit que nous ne devons pas nous départir.

Et puisque j'ai la bonne fortune aujourd'hui de m'adresser aux élèves de l'Université de Bruxelles et que j'ai pour tâche de leur parler

du devoir social de l'étudiant, laissez-moi résumer en deux mots les idées que je n'ai pu qu'effleurer dans la leçon de ce jour :

L'étudiant a pour devoir d'apporter une attention soutenue à l'étude des problèmes qui sont du domaine de la science sociale;

Il a pour devoir, en les analysant, d'introduire dans cette étude l'esprit d'où procède toute méthode scientifique digne de ce nom, en d'autres termes, d'éviter comme un véritable fléau les formules vagues, les assertions téméraires, les dogmes qui s'affranchissent de toute obligation de démonstration; il a pour devoir de ne pas oublier que la société humaine n'est pas simplement le théâtre où des forces qui se font concurrence luttent pour la suprématie; que les notions de bien et de mal sont des vérités d'ordre sociologique, que la justice dans l'humanité n'est pas une formule creuse et que notre devoir à tous est d'essayer de la discerner afin d'en assurer la réalisation.

“ Il Ritorno d’Ulisse in Patria ” de Claudio Monteverdi

PAR

CH. VAN DEN BORREN (1)

C'est une chose presque miraculeuse que dès l'origine de l'opéra, au début du XVII^e siècle, Claudio Monteverdi ait atteint, dans ce domaine, un idéal de vérité et d'harmonie qui n'a pas été dépassé depuis. L'histoire de l'opéra est celle de la lutte constante entre la poésie et la musique, celle-ci tendant toujours à empiéter sur celle-là et à la réduire à l'état de servage. Rares sont les moments de l'évolution musicale où un équilibre intégral a pu s'établir entre ces deux éléments antagonistes, et l'on ne saurait trop redire que parmi les plus hauts génies qui se sont voués au drame lyrique, il n'en est guère que deux — Monteverdi et Debussy — qui soient parvenus, par des moyens d'ailleurs assez différents, à réaliser cet idéal de la manière la plus parfaite.

Monteverdi débute dans la carrière de dramaturge musical en 1607, avec son *Orfeo*, sept ans après les premières tentatives de cette école florentine qui avait entrepris, pour la première fois, de mettre des

(1) Conférence faite à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique, le 9 janvier 1925. Elle fut suivie, le même soir et le 16 janvier, d'une lecture de la traduction française du libretto du *Ritorno d'Ulisse* par l'auteur de cet article, et d'exécutions de fragments choisis (Prologue; Acte I^{er}, sc. 1, 2, 7, 8, 9, 11, 13; Acte II, sc. 1, 2, 3, 5, 8, 10, 11, 13; Acte III, sc. 4, 9, 10), sous la direction de M. Raymond Moulaert et avec le concours de M^{lles} Lina Pollard (La Fragilité humaine; Pénélope), Berthe Somers (L'Amour; Minerve; Mélantho) et Lucienne Vifquin (La Fortune; Télémaque; Eryclée), de MM. Maurice Weynandt (Ulysse), André De Grootte (Le Temps; Antinoüs), Lucien Henner (Eurymaque; Eunnée; Pisandre) et Octave Piette (Amphinome). La basse continue avait été réalisée, en partition de piano, par l'auteur soussigné.

pièces entières en musique. Dans une attitude de réaction violente contre la polyphonie du xvi^e siècle, qu'ils accusaient, non sans raison, de déchiqúeter (*lacerare*) la poésie, les Peri et les Caccini s'étaient évertués à mettre la parole en relief en se servant d'un récitatif plus ou moins psalmodique, dans lequel l'élément musical était réduit au strict minimum. Cet « art dépouillé » — pour employer un terme dont on a quelque peu abusé dans ces derniers temps, au point de le rendre presque ridicule —, nous apparaît aujourd'hui comme trop schématique et nous laisse l'impression d'une certaine pauvreté, en dépit du haut idéal qu'il poursuit. C'est qu'il est, en réalité, l'œuvre de théoriciens plutôt que de prophètes; et ce n'est peut-être point une hérésie que de comparer l'effort des hellénisants de la *Camerata* florentine à celui des anti-romantiques et des anti-impressionnistes de nos jours, que leurs vellétés créatrices poussent à répudier le passé immédiatement antérieur, quitte à ne mettre à sa place que des œuvres imparfaites, parce que trop influencées par la raison raisonnante.

Vienne un génie authentique : et toutes ces tentatives avortées feront place à une création définitive qui, procédant d'une nécessité intérieure, synthétisera les parcelles de vérité qu'elles pouvaient contenir, et ne tardera pas à les reléguer au rang de simples expériences, dont le seul mérite aura consisté à n'être point totalement inutiles au progrès de l'art.

Monteverdi fut, au xvii^e siècle, le génie rénovateur dont la fière audace créa, en 1607, cet *Orfeo* dans lequel, brisant le cadre trop abstrait des théories florentines, il inventa, presque de toutes pièces, le langage musical le plus approprié qui soit et qui fût jamais à l'expression mouvante des passions humaines. Il y a là, si l'on peut ainsi dire, un phénomène de « mutation brusque » qui ne s'observe que très rarement dans l'histoire de la musique et dont les exemples les plus caractéristiques ne se rencontreront guère, plus tard, que dans l'œuvre de Berlioz et dans celle de Debussy.

Pourtant, ce saut en avant ne va pas sans une certaine part de régression. En effet, Monteverdi n'a point, comme les Florentins, la crainte et le dédain de cet admirable contrepoint de la Renaissance qui, quoi que l'on puisse dire, reste une source inépuisable de richesse non seulement musicale, mais encore expressive. Lui-même, avant de s'essayer au théâtre, avait cultivé le madrigal polyphonique avec

ardeur, et créé, sur ce terrain, des chefs-d'œuvre de belle sonorité et de forte expression. Il n'oubliera point cela, lorsqu'il se livrera au nouveau genre à la mode, et c'est ce qui fait que la musique de ses drames n'est jamais pauvre, qu'il s'exprime sous la forme du récitatif narratif, ou qu'il s'abandonne à l'expansion lyrique, aux points culminants de l'action.

L'*Orfeo* est une pièce pour aristocrates. A cette époque, il n'y avait point encore de théâtres publics. Les princes avaient le monopole des spectacles, et ceux-ci n'étaient réservés qu'à leurs seuls invités. Monteverdi a composé son *Orphée* pour la Cour du duc de Mantoue et, tant musicalement que littérairement, l'œuvre a été conçue dans le goût du temps, qui aimait les pastorales à l'antique.

Mais, devenu maître de chapelle de Saint-Marc, à Venise, à partir de 1613, il s'adapte peu à peu aux conditions nouvelles qu'impliquait cette situation, et lorsque se fondent, vingt-quatre ans plus tard (1637), les premiers théâtres publics dans la Cité des Doges et qu'il est amené à travailler pour ces entreprises, c'est merveille de voir avec quel brio et quelle intelligence il s'entend à satisfaire leur clientèle.

Au moment où il écrit son premier opéra vénitien, l'*Adone*, de 1639 — qui n'a pas été conservé, de même, d'ailleurs, que tous les drames lyriques qu'il a composés de 1607 à cette date — il est arrivé à l'extrême fin de sa carrière, puisqu'il n'aura plus que quatre ans à vivre, étant mort, à 76 ans, le 29 novembre 1643. Mais sa verve ne s'était point éteinte, et c'est à cette période de son existence qu'appartiennent le *Couronnement de Poppée* et le *Retour d'Ulysse dans sa patrie*.

Les opéras vénitiens de la première période se rattachent presque tous, comme sujets, à la mythologie antique. L'*Andromède* de Francesco Manelli, qui ouvre le feu en 1637, les *Noces de Thétis et de Pélée*, le premier opéra de Cavalli, l'*Adonis* de Monteverdi et son *Retour d'Ulysse*, toutes ces pièces s'inspirent des légendes de l'antiquité païenne. L'histoire proprement dite ne sera exploitée qu'à partir de 1642, et c'est Monteverdi qui inaugure la série avec son *Couronnement de Poppée*. Dans la suite, la mythologie sera de plus en plus abandonnée au profit des événements historiques, qui se prétaient

mieux à cette atmosphère de réalisme dont le public de Venise était si friand.

Ce réalisme consiste à introduire, fût-ce même dans les sujets empruntés à la légende, d'une part, des éléments extérieurs qui sont l'écho de la vie vénitienne du temps, d'autre part, des éléments psychologiques issus de la même source. Rien n'est plus probant, à cet égard, qu'une comparaison entre l'*Orphée* et le *Retour d'Ulysse*. L'*Orphée* du poète de Cour Aless. Striggio est véritablement un essai de reconstitution — sans visées archéologiques proprement dites — du milieu pastoral antique. Le *Retour d'Ulysse* de Giacomo Badoaro ne vise à rien moins que cela. S'appuyant sur l'*Odyssee*, il en fait le point de départ d'un drame vivant, varié, plein d'épisodes pittoresques, propice aux changements de décor, aussi éloigné que possible de cette noble simplicité qui caractérise l'*Orfeo*. Réalisme : mais réalisme particulièrement curieux, en ce qu'il combine, avec une adresse inconsciente, la réalité antique et la réalité moderne. Il semble, à voir se développer l'action, que les choses ont bien dû se passer ainsi dans les temps lointains d'Ulysse et de Pénélope. Et pourtant, les personnages que l'on nous présente sont bel et bien des Italiens du xviii^e siècle ! Ils *vivent* — un peu à la manière des héros de Shakespeare — et c'est parce qu'ils vivent qu'ils nous donnent l'illusion d'être réels et que notre sens des « valeurs archéologiques » n'est point choqué.

De même que Busenello, l'auteur du *Couronnement de Poppée*, Badoaro est un gentilhomme vénitien, qui compose des livrets d'opéra pour occuper ses loisirs (1). On cite encore, parmi ses œuvres, *Le nozze d'Enea con Lavinia*, dont Monteverdi fit la musique en 1641 (2), et l'*Ulisse errante*, mis en musique en 1644 par Fran-

(1) Cf. la préface de son *Ulisse errante* (1644) : « *I miei studij, che a niente mi tengono obligato, fuori che al mio compiacimento, mi hanno posto in pensiero quest'Opera...* » (« Mes études, qui ne m'obligent à rien, sinon à me distraire, m'ont fait venir l'idée de cet opéra »). Cf. aussi la page de titre du livret de *La Statira* de CAVALLI, dont le poème est de BUSENELLO : *La Statira principessa di Persia, dramma per musica, Impiego di Hore otiose* (« Emploi des heures de loisir ») di Gio-Franc. BUSENELLO, Venetia, 1656 (n° 21859 de la Bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles).

(2) Le texte seul a été conservé.

cesco Sacrati. La préface de cette dernière œuvre est intéressante, en ce qu'elle montre en Badoaro un polémiste ardent et un dialecticien non dépourvu de force persuasive. Il s'était décidé à traiter, dans son *Ulisse errante*, toute la première partie de l'*Odyssée*, en enfreignant délibérément les préceptes d'Aristote concernant l'unité de temps et de lieu. Prévoyant les attaques dont il serait l'objet, à cette occasion, il se justifie d'avance en termes incisifs, qui laissent deviner toute une atmosphère de bataille : « ... Les Anciens, dit-il notamment (1), ont prescrit des règles en bien des choses parce qu'ils se faisaient gloire de voir le monde s'en tenir à leurs préceptes et peut-être aussi de fermer la voie à la faculté d'invention dans les siècles à venir. Que celui qui consent à obéir en toutes choses à cette loi le fasse : quant à moi, je la considère comme une Raison d'Etat combattue par l'intérêt et par le Temps... » Plus loin : « Les préceptes de la *Poétique* ne sont pas permanents, parce que les changements de siècle font naître des variations dans la façon de composer... » Suit un exposé rapide de l'histoire du drame depuis les origines de la tragédie jusqu'à l'avènement de l'opéra et, pour conclure, ces mots : « ... en tous temps, le poète a eu le loisir d'inventer sans avoir d'autre obligation vis-à-vis des préceptes des Anciens que de les connaître... Je puis dire, en outre, que l'essence des choses est déterminée par leur fin et par l'état d'esprit des hommes à qui elles s'adressent... Pour moi..., j'ai voulu..., en me libérant des règles et en obéissant à ma propre fantaisie, sous l'égide du plus grand poète de la Grèce, suivre une voie qui n'a pas encore été foulée par d'autres; et je suis certain que si Aristote vivait au temps présent, il ne manquerait pas de régler sa poétique suivant l'inclination du siècle... »

Ces paroles se passent de tout commentaire. Elles revendiquent, près de deux cents ans avant l'avènement officiel du romantisme français, les droits de la liberté et de la fantaisie, à l'encontre des règles rétrécissantes qu'avait imposées au drame une conception trop

(1) Les principaux passages de cette longue préface en italien sont reproduits dans l'étude de M. R. HAAS intitulée : *Zur Neuausgabe von Claudio* (« *Monteverdi* » *Il Ritorno d'Ulisse in Patria* », et parue dans le IX. Heft des *Studien zur Musikwissenschaft* (Beihefte des *Denkmäler der Tonkunst in Oesterreich*, Vienne, Universal-Edition, 1922, pp. 3 et suiv.).

étroite de la poétique de l'antiquité. Cela ne manque point d'intérêt, sans doute, mais combien aurions-nous été plus reconnaissants encore à Badoaro, s'il avait complété ce manifeste par quelques indications sur l'esthétique réaliste des librettistes vénitiens ! C'eût été, toutefois, trop demander à un auteur qui, le principe de la liberté une fois posé, ne demandait plus qu'une chose : c'est qu'on le laissât travailler selon son bon plaisir, au gré de l'inspiration du moment. Tout au plus aperçoit-on, dans la préface de l'*Ulisse errante*, une tendance, que je qualifierai d'opportuniste, à se conformer au goût du temps dans lequel on vit. Tendance dangereuse, surtout aux époques d'abaissement du goût public, mais qui n'en est pas moins un ferment indispensable pour vivifier à nouveau la production esthétique, plus particulièrement lorsqu'un artiste de génie, devançant le présent, ramasse dans son œuvre les bribes d'idéal qui flottent encore, indécisées, dans l'esprit de l'élite contemporaine...

Badoaro semble avoir une conscience très nette de la valeur de Monteverdi. L'allusion qu'il y fait dans sa préface de l'*Ulisse errante* est significative à cet égard. « Le *Retour d'Ulysse dans sa patrie*, dit-il, a été orné de musique par le sieur C. Monteverdi, homme d'une renommée durable autant qu'universelle. Aujourd'hui, ce (noble) condiment manquera (à mon drame), parce que le Grand Maître s'en est allé (au ciel) chanter Dieu avec les anges. L'on appréciera à sa place le glorieux travail du sieur Francesco Saccati, et il était bien nécessaire, pour que l'on pût voir la splendeur de cette lune, que ce soleil (Monteverdi) eût d'abord disparu à l'horizon... »

Enfin, dans la même préface, on trouve encore ce passage relatif au livret mis en musique par Monteverdi : « Il y a déjà bon nombre d'années [trois ans], que j'ai fait représenter le *Retour d'Ulysse dans sa patrie*, drame dont le sujet est également emprunté à Homère, et que j'avais traité selon les préceptes d'Aristote dans sa *Poétique*. Malgré cela, j'ai dû, alors aussi, essayer les aboiements des chiens ; mais, pierres en main, je n'ai pas été long à la riposte. »

On voit ici le polémiste à l'œuvre, dans toute sa violence et sa présomption. Pourquoi l'avait-on attaqué, bien qu'il se fût conformé aux sacro-saintes règles aristotéliennes ? Sans doute parce que, s'il avait observé l'unité de temps, il n'avait pas hésité à enfreindre l'unité de lieu, pour avoir l'occasion de multiplier les décors. Autrefois, dit-il

en effet, dans sa préface de l'*Ulisse errante*, on n'aimait point les changements de décors : aujourd'hui, on en raffole ! Et c'est pour-quoi nous le voyons pratiquer, dans son *Retour d'Ulysse*, de constantes *mutazioni di scena*.

L'*Ulisse errante* met à la scène les douze premiers chants de l'Odys-sée, où sont décrites les nombreuses pérégrinations d'Ulysse avant son retour à Ithaque. Le livret mis en musique par Monteverdi s'inspire des douze derniers chants qui ont, comme on sait, l'île d'Ithaque pour théâtre. Dans l'étude détaillée qu'il a consacrée au *Ritorno d'Ulisse in patria*, M. Haas a pointé minutieusement les pas-sages qui, dans les chants XIII à XXIV, ont servi de base à Badoaro pour établir le scénario de son livret (1). Je ne referai point ici ce travail fastidieux, me bornant simplement à signaler que, si l'on met à part le prologue et quelques scènes de caractère intime et popu-laire, l'auteur a serré d'assez près la légende homérique et ne s'en est guère écarté que dans le détail, en vue d'une meilleure adaptation au théâtre.

Quelques mots du livret et de la partition. Il ne subsiste, du libretto, qu'une version manuscrite qui appartient à la Bibliothèque de Saint-Marc, à Venise (2). Quant à la partition, elle figure dans les rayons de la Bibliothèque Nationale, à Vienne (3), sous les espèces d'un manuscrit non autographe, sans titre ni nom d'auteur. L'attribution que l'on en a faite à Monteverdi est, de même que celle du *Couronne-ment de Poppée* de la *Marciana*, de date relativement récente. L'on n'ignorait point que l'auteur de l'*Orfeo* avait composé un opéra sur le texte de Badoaro, mais jusqu'à l'année 1903, l'on n'était point par-venu à se mettre d'accord sur la question de savoir si la partition anonyme de Vienne, écrite sur les paroles mêmes du poète vénitien, était véritablement l'œuvre de Monteverdi. La raison de cette hésita-tion était que l'on n'avait pas étudié la question d'assez près. Mais aussitôt qu'Hugo Goldschmidt, le grand connaisseur de Monteverdi et l'éditeur de l'*Incoronazione di Poppea*, se fut mis en devoir de l'ap-profondir, plus aucun doute ne fut permis, et la démonstration qu'il

(1) Cf. HAAS, art. cité, pp. 9 et suiv.

(2) *Classe drammatica* 908-30018.

(3) H. 18763.

a faite, au début de ce siècle, de la paternité du maître, ne souffre plus, à l'heure qu'il est, aucune contradiction (1).

La partition de Vienne a été publiée, en 1922, par M. Robert Haas, avec le texte italien et une traduction allemande, dans la grande collection des *Denkmäler der Tonkunst in Oesterreich*, dirigée par le Prof. Guido Adler. L'original ne comporte, comme d'ordinaire, à cette époque, que les parties vocales et une base continue pourvue d'un chiffrage très succinct; de plus, les parties instrumentales des épisodes symphoniques et des ritournelles. Ce n'est, en somme, en dehors de ce qui est confié à la voix humaine, qu'une simple esquisse, qui a besoin d'être complétée, d'être « réalisée », comme on dit dans le langage technique.

La réalisation de M. Haas est malheureusement fort peu réussie. Elle est le plus souvent lourde, gauche, encombrée de figurations superfétatoires, et, chose singulière pour un musicographe dont on ne contestera pas la valeur, d'un manque irritant d'atmosphère et de sous historique. Une oreille latine ne peut supporter cela sans protester, et l'on comprend sans peine que M. Vincent d'Indy, révolté contre cette quasi-trahison, ait entrepris comme on l'a annoncé, de présenter l'œuvre sous un jour à la fois plus authentique et plus favorable. Sans doute s'en tiendra-t-il à une sélection, comme il a fait pour *l'Orphée* et pour le *Couronnement de Poppée* (2).

Mû par des considérations analogues, j'ai tenté, de mon côté, une réalisation intégrale du *Retour d'Ulysse*, avec traduction française adaptée à la musique (3). Conscient de ce qu'une noble simplicité

(1) Cf. les articles d'H. GOLDSCHMIDT dans les *S. M. B. der I. M. G.*, IV, 671, et IX, 570.

(2) L'exécution de la version de M. Vincent d'Indy aura lieu en mai 1925, d'après ce que l'on a pu lire dans la presse musicale de ces derniers mois.

(3) Cf. ma réalisation de *l'Incoronazione di Poppea*. Celle-ci, dont d'importants fragments ont été exécutés, dans le texte original, à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique, en février-mars 1922, sous la direction de M. R. Moulaert, ne comporte point, jusqu'ores, de traduction française complète. Seuls, trois fragments ont été pourvus par moi d'un texte français, en vue d'une exécution qu'en ont donnée les « Concerts populaires » de Bruxelles, en avril 1923, sous la direction de M. Rühlmann (orchestration de M. Moulaert). J'ai publié, en cette même année 1923, une traduction en prose, non adaptable à la musique, du libretto de *l'Incoronazione* (Edit. de la « Lecture universelle », Bruxelles).

s'imposait avant tout dans ce travail, je n'y ai fait intervenir des figurations harmoniques ou polyphoniques plus ou moins « travaillées » que dans la mesure où les habitudes de l'époque semblent le permettre, et me suis efforcé, d'autre part, de me maintenir partout et toujours dans les limites d'un goût impeccable. Ce qui importe surtout, en effet, c'est de faire ressortir la pensée de Monteverdi, et le meilleur moyen d'y parvenir m'a paru se trouver dans la recherche impersonnelle d'une réalisation se rapprochant le plus possible de ce qu'il aurait désiré lui-même.

La comparaison du livret de Venise avec la partition de Vienne montre qu'il y a des divergences assez nombreuses entre le texte littéraire de ces deux documents. Tout d'abord, les cinq actes de Venise sont réduits à trois dans la version de Vienne, sans qu'il en résulte toutefois une diminution de longueur. On en a fort légitimement conclu que la partition viennoise était destinée à des représentations à la Cour impériale, dans des conditions différentes de celles où l'on s'était trouvé à Venise, lors de la création de l'œuvre, en 1641, au théâtre de S. Cassiano (1).

A côté de cette divergence d'ordre purement externe, il y en a d'autres qui consistent dans certaines modifications apportées au texte. Ces dernières intéressent-elles uniquement la version de Vienne ou s'appliquaient-elles également à celle de Venise? La question ne peut être résolue avec certitude, en présence de la disparition de la partition originale. Mais l'exemple du *Couronnement de Poppée*, dont le manuscrit diffère, en bien des endroits, du livret imprimé de Busenello, nous autorise à penser que ces modifications affectaient tout aussi bien la version primitive que celle destinée à la Cour de Vienne. Il n'est pas difficile de constater, en effet, par la mise en regard des deux textes, que Monteverdi a pratiqué, ici, sur une large échelle, ce qu'on lui verra faire, un an plus tard, dans l'*Incoronazione di Poppea*. Génie éminemment conscient de ce que doit être l'union de la poésie et de la musique, il a, dans chacune de ces deux pièces, apporté ou fait apporter au texte originaire une série de changements qui sont un témoignage éclatant de la justesse de ses conceptions. Je ne puis entrer ici dans l'examen détaillé de ces divergences et ne peux que m'en

(1) Cf. HAAS, art. cité, p. 31.

référer, sur ce point, aux tableaux comparatifs qu'en a dressés M. Haas dans son étude sur le *Retour d'Ulysse* (1).

Ceci dit, voyons comment Badoaro a traité son sujet. Après un prologue, où l'on voit la Fragilité humaine en proie aux caprices du Temps, de la Fortune et de l'Amour, le drame proprement dit débute par un long monologue où Pénélope se lamente dans le vain espoir du retour d'Ulysse. Suit un intermède de demi-caractère, dans lequel Mélantho, suivante de la reine, marivaude avec son jeune amant Eurymaque. Changement de décor : les Phéaciens débarquent Ulysse endormi sur la rive d'Ithaque. Neptune sort des ondes et, furieux de ce que le roi d'Ithaque ait été ramené dans sa patrie, obtient de Jupiter de pouvoir changer en un écueil le navire des Phéaciens. Ulysse se réveille et clame sa douleur d'avoir été abandonné sur un rivage inconnu. Mais Minerve, déguisée en berger, s'approche de lui et lui apprend qu'il est dans Ithaque. Elle se dévoile et lui ordonne d'aller baigner son visage dans une source proche, après quoi il revient vers elle transformé en vieillard. C'est sous cet aspect de vieux mendiant qu'il devra se montrer à la Cour, afin de ne pas donner l'éveil aux Prétendants qui persécutent Pénélope (2).

La scène suivante nous ramène au palais, où Mélantho essaye vainement de persuader à Pénélope qu'elle ferait bien de renoncer à sa sagesse et de se livrer au doux plaisir d'aimer. Le rideau s'étant ensuite levé sur un paysage champêtre, nous faisons connaissance avec Eumée, le vieux berger d'Ulysse, et Iros, le parasite des Prétendants. Le roi d'Ithaque se présente à Eumée, sous la forme d'un mendiant, et lui demande l'hospitalité, tout en prophétisant le retour prochain d'Ulysse.

L'acte II débute par l'arrivée dans le royaume paternel du jeune Télémaque, que Minerve amène sur son char céleste. Rencontre d'Ulysse, d'Eumée et de Télémaque : l'annonce du retour prédit suscite la joie commune des partenaires. Resté seul avec Télémaque, Ulysse disparaît soudain sous terre, à la grande stupeur de son fils ; mais il reparait bientôt sous sa forme réelle et se fait reconnaître (3).

(1) Cf. HAAS, art. cité, pp. 11 et suiv.

(2) Fin du 1^{er} acte de *Venise*.

(3) Fin du 2^e acte de *Venise*.

Par un contraste inattendu, nous revoyons ensuite le couple Mélantho-Eurymaque, qui épilogue sur l'impossibilité de convertir la reine à la vie joyeuse. La scène suivante nous met pour la première fois en face des Prétendants : Antinoüs, Pisandre et Amphinome, lesquels s'efforcent en vain d'égayer Pénélope par leurs chants, leurs danses et leurs propos engageants. Sur ces entrefaites, Eumée vient annoncer à la reine que Télémaque est de retour et qu'Ulysse le suivra peut-être. Grand branle-bas parmi les Prétendants, qui complotent de tuer le jeune prince; mais un aigle s'étant mis à voler au-dessus de leur tête, ils renoncent à leur projet devant ce signe de mauvais augure et décident de fléchir la reine par des dons somptueux.

L'on voit ensuite paraître Ulysse, puis Minerve, dans un paysage champêtre. La déesse informe Ulysse de ce que Pénélope proposera aux Prétendants une joute, dans laquelle il interviendra et qui se terminera par leur mort. Minerve disparue, Eumée met le comble à la joie du vieux mendiant en lui annonçant que les Prétendants sont glacés de terreur, depuis qu'ils ont appris son retour possible (1).

Dans l'intervalle, Télémaque est entré au palais et a revu sa mère. Le rideau s'ouvre au moment où, par de longs détours, il lui fait entrevoir le prochain retour du roi. Mais l'action se précipite, et, dans la scène suivante, on voit se manifester la fureur des Prétendants contre Eumée et le vieux mendiant, qui viennent sans cesse troubler leur quiétude. Une collision se produit entre Ulysse et le parasite Iros : une lutte s'engage, au cours de laquelle Iros est jeté à terre par le vieillard aux cheveux blancs.

Mais voici que les Prétendants se présentent tour à tour devant la reine, chargés de dons innombrables. Poussée dans ses derniers retranchements, Pénélope décide qu'elle sera à celui qui se servira avec le plus d'adresse de l'arc d'Ulysse. Mélantho ayant apporté l'arme pesante, Pisandre, Amphinome et Antinoüs essayent en vain de la tendre. Le mendiant intervient alors et demande humblement la permission de tenter l'expérience. Non seulement il réussit à tendre l'arc, mais encore il en use avec une telle dextérité qu'il abat en un instant les Prétendants et leur suite (2).

(1) Fin du 3^e acte de *Venise*.

(2) Fin du 4^e acte de *Venise*.

Le troisième acte débute par un monologue tragi-comique du parasite Iros, qui, privé des Prétendants, ses soutiens, et désormais livré aux affres de la faim, n'a plus qu'à se donner la mort. Brève scène de transition entre Pénélope et Mélantho, suivie de l'irruption d'Eumée, qui fait part à la reine de ce que le vieillard vainqueur n'est autre qu'Ulysse. Mais le vieux berger se bute à une incrédulité radicale, que l'intervention de Télémaque n'arrive point à faire cesser.

Les deux scènes suivantes font défiler successivement devant nous Minerve, Junon, Jupiter et Neptune, qui se mettent finalement d'accord pour faire cesser les pérégrinations d'Ulysse. Nouvelle scène de transition, où l'on voit Eryclée, la nourrice d'Ulysse, hésiter sur le point de savoir si elle dévoilera ou non à la reine l'identité de son maître, qu'elle a surprise, à la vue d'une ancienne cicatrice, alors qu'il prenait son bain. La suite de l'acte nous rend témoins de la résistance persistante qu'oppose Pénélope à ceux qui voudraient lui faire croire que le vieux mendiant est Ulysse. Celui-ci a beau se montrer sous son aspect normal : elle ne désarme pas encore, et il faut que le roi lui rappelle un détail que lui seul peut connaître, pour qu'elle se laisse convaincre. Alors, c'est la reconnaissance, et les deux époux s'abandonnent tout entiers aux transports de la joie et de l'amour.

Pris dans son ensemble, le livret du *Retour d'Ulysse* est une œuvre dramatique dont on ne peut contester l'heureuse réussite. Il témoigne non seulement d'une évidente dextérité, mais encore de qualités littéraires qui ne sont point à dédaigner. Il est traité d'une plume légère, dans une langue savoureuse par son naturel et son absence presque complète de toute préciosité. Par-ci par-là, quelques *concelli* à l'italienne qui sentent leur temps ; mais en dehors de cela, une grâce naïve, qui va droit au but et dont le charme spontané contribue pour beaucoup à opérer avec bonheur cette synthèse paradoxale entre la légende antique et le réalisme moderne, à laquelle j'ai fait allusion plus haut. Par-dessus tout, une compréhension très nette de ce qui est de nature à favoriser l'expression musicale : non point au profit exclusif du lyrisme, comme ce sera le cas, plus tard, dans l'opéra napolitain, mais de ce complexe lyrico-dramatique idéalement équilibré, auquel Monteverdi a su donner une forme si parfaite.

Le noyau de l'action, dégagé de ses excroissances, est exposé et développé avec aisance et de manière à mettre en relief, de la façon

la plus nette et la plus vigoureuse, les principaux épisodes du retour d'Ulysse à Ithaque. Peut-être certains d'entre eux sont-ils traités avec quelque longueur. On a fait notamment à Badoaro le juste reproche d'avoir allongé outre mesure la scène du deuxième acte, où Télémaque annonce à sa mère le retour prochain d'Ulysse, et poussé jusqu'à l'in vraisemblance l'incrédulité de Pénélope, en lui consacrant une part trop considérable du troisième acte (1). Il est certain qu'il y a là des défauts qui sautent aux yeux et que, seules, des coupures salutaires pourraient pallier.

Les « excroissances » sont de deux sortes : d'une part, les scènes où entrent en jeu des divinités ; d'autre part, les intermèdes de caractère populaire, où interviennent des personnages accessoires. Parmi les scènes où apparaissent des dieux, il en est qui font étroitement corps avec l'action, ainsi celles qui mettent en présence Ulysse et Minerve, ou Minerve et Télémaque. Les autres — celle de Jupiter et de Neptune au premier acte, et, au troisième, le long épisode auquel participent Minerve, Junon, Jupiter, Neptune, le chœur des divinités célestes et celui des divinités maritimes — ont, en somme, un caractère purement décoratif et ne sont nullement indispensables à la compréhension du drame. Il faut donc les considérer comme des concessions à la mode du temps, qui aimait les grands spectacles mythologiques en raison du déploiement de faste dont ils étaient le prétexte. Faisant abstraction de leur intérêt historique, nous ne pouvons que constater leur parfaite indigence littéraire. Ces dieux sont des fantoches, qui nous stupéfient et nous amusent par leur diplomatie puérile et leur psychologie artificielle, placée à la limite du sublime et du grotesque.

Les scènes populaires ont un intérêt plus réel. On peut dire, en effet, que sans elles, l'opéra vénitien ne serait pas l'opéra vénitien. Le couple Mélantho-Eurymaque et le goinfre bègue Iros ne sont nomériques que de nom. En réalité, Badoaro en a fait des personnages purement locaux, tels qu'on les voit reparaître dans la plupart des livrets de l'époque. Mélantho est la *damigella* rouée, aimant le plaisir, jouissant du présent avec une douce inconscience, peu soucieuse de tout ce qui touche au respect et au sérieux de la vie. Eurymaque est

(1) Cf. HAAS, art. cité, p. 21.

le *valletto* au cœur léger, le page aimable et rieur, dont la personnalité est comme un écho en miniature de celle des prétendants ses amis (1). Le parasite Iros est un rôle bouffe dans toute la force du terme, alors qu'Homère le présente plutôt comme un fanfaron tragique (2).

Si l'on se place au point de vue de l'idéal classique, il est hors de doute que les épisodes où entrent en jeu ces petits personnages, apparaissent en grande partie comme des superfétations, qui entravent l'unité de l'action et déparent celle-ci par leur manque de noblesse. Mais la muse vénitienne n'était pas si sévère que cela, et les droits de la liberté, revendiqués par Badoaro étaient, dans l'espèce, d'une application que l'on peut très légitimement estimer ne point être en contradiction avec les exigences de l'art. Le procès des librettistes vénitiens du milieu du xvii^e siècle est, en somme, celui que l'on peut faire à Shakespeare lui-même, au nom du classicisme. Ces scènes accessoires ont leur raison d'être en ce qu'elles reposent des grands épisodes dramatiques, tout en créant des contrastes qui font valoir ces derniers avec un relief particulièrement accentué. L'essentiel consiste dans la mesure à garder quand on use de ces effets. Et ici Badoaro s'est sans doute laissé entraîner à donner trop d'extension à quelques-unes de ces petites scènes, au détriment de l'équilibre total du drame. Mais cela dit, l'on ne contestera point que l'inconsciente Mélantho fait admirablement ressortir la douloureuse Pénélope, qu'Eurymaque jette, dans l'ensemble, une note de demi-caractère qui s'insère de la façon la plus opportune dans la partie sérieuse du drame, qu'Iros, enfin, représente l'élément comique avec un pittoresque du meilleur aloi.

La comparaison que l'on peut faire entre le livret du *Retour d'Ulysse* et celui du *Couronnement de Poppée* est, sans aucun doute, à l'avantage de ce dernier. Busenello est un poète dont la connaissance du cœur humain est bien supérieure à celle de Badoaro. *L'Incoronazione* est, en un certain sens, un drame psychologique. Néron, Poppée, Othon, Octavie, Sénèque y sont dépeints de telle manière que leur nature individuelle se dégage avec une parfaite netteté; et cela n'a pas peu contribué à doter la musique de Monteverdi

(1) Dans l'*Odyssée*, Eurymaque est lui-même un prétendant.

(2) Chant XVIII de l'*Odyssée*.

de cette richesse d'expression qui souligne, tant par la ligne mélodique, que par l'harmonie sous-jacente, les intentions les plus subtiles du dramaturge. Rien de pareil dans le *Retour d'Ulysse*. Aussi bien, le sujet ne se prêtait guère au nuancement des caractères, le drame extérieur l'emportant, en moyenne, sur le drame intérieur. Mais cela posé, il ne peut être nié que Badoaro a campé avec vigueur ses principaux personnages et mis en œuvre, non sans puissance, les grands sentiments élémentaires qui sont à la base même de l'action : douleur de Pénélope dans l'attente vaine de son époux ; joie profonde d'Ulysse à la pensée qu'il vaincra ses ennemis et retrouvera intacte celle qui n'a jamais cessé de l'aimer. Si Ulysse nous est représenté comme l'homme de l'action, uniquement préoccupé de poursuivre son but, Pénélope nous frappe plutôt par sa passivité, faite de tristesse, de crainte, de défiance. Le contraste entre ces deux attitudes, l'une virile, l'autre féminine, est admirablement marqué dans le livret de Badoaro. Pour le surplus, nulle recherche de subtilité dans le caractère d'Ulysse, mais une force impulsive que l'on devine mue par la toute-puissance d'une divinité protectrice. Chez Pénélope, on discerne, au contraire, quelques nuances, dessinées d'un trait léger et délicat. L'important monologue par où débute le premier acte, nous la présente, il est vrai, sous l'aspect sans complexité d'une femme éplorée, que le destin accable et qui clame sa peine en une langue où l'on retrouve jusqu'à un certain point la grandeur antique. Mais plus loin, alors qu'elle est aux prises avec Mélantho ou avec les Prétendants, Badoaro nous la montre à la fois désabusée et doucement ironique, et cela dans une note vague et comme embrumée, qui marque, de sa part, une compréhension très fine de la situation psychologique.

Le Télémaque du *Retour d'Ulysse* est un charmant jeune homme. Sa juvénilité éclate dans le bonheur qu'il éprouve à parcourir l'espace sur le char de Minerve, et dans la conviction avec laquelle il peint à sa mère le charme indicible de la belle Hélène.

Mais l'une des silhouettes les mieux réussies de la pièce est sans conteste celle du berger Eumée, image de la fidélité, de la cordialité simple et honnête, mélange de naïveté fruste et de bonhomie rustique, type accompli de l'homme du peuple ami de la vérité, adversaire de l'intrigue et du parasitisme. Tout ce rôle respire la santé morale de

l'homme des champs que n'a point gâté le contact de la civilisation. Tel quel, Eumée n'est pourtant point une sorte d'entité à la Jean-Jacques, étrangère à toute réalité. Certains traits d'origine paysanne, utilisés fort à propos par le librettiste, viennent à l'encontre de cette conception et font du personnage un être plein de vie et d'humanité : ainsi, cette obstination presque comique avec laquelle il oppose au scepticisme persistant de Pénélope quant au retour d'Ulysse, la certitude absolue dont son âme déborde.

Les Prétendants n'interviennent qu'au deuxième acte, ce qui donne, par le fait même, un caractère accessoire à leur rôle, encore que celui-ci soit l'un des plus décisifs parmi les facteurs déterminants de l'action. Deux d'entre eux, Amphinome et Pisandre, sont de simples comparses, sans individualité bien tranchée. Ils représentent, en somme, le Prétendant *in abstracto*, avec ses appétits ambitieux, sa lâche insouciance, son désir immodéré de jouissance immédiate. Seul Antinoüs semble, dans l'intention du librettiste, n'être pas tout à fait insensible au sérieux de la vie. Aussi son amour pour Pénélope n'est-il peut-être pas entièrement insincère et il se dégage de cette attitude, d'ailleurs très légèrement indiquée, un tragique interne, dont Monteverdi a su faire son profit, et qui contribue pour une bonne part à rendre le deuxième acte moins uniformément schématique qu'il ne l'eût été, si les trois Prétendants avaient été fabriqués sur le même moule.

A côté de la variété dans le caractère des personnages, il faut louer sans réserve la manière dont Badoaro a conçu les contrastes dans la mise en scène du *Retour d'Ulysse*. C'est une alternance constante et adroitement équilibrée entre des épisodes qui se passent à l'intérieur d'un palais (*Reggia*) ou en plein air, soit au bord de la mer (*Marittima*), soit à l'intérieur du pays (*Boscareccia*). Le premier acte et le début du deuxième sont particulièrement riches en évocations champêtres, et les vers pleins de fraîcheur du poète sont imprégnés d'un sentiment de la nature que l'on ne retrouve nulle part dans le *Couronnement de Poppée* et qui forme, par là-même, l'élément principal de différenciation entre la dernière œuvre de Monteverdi et le *Retour d'Ulysse dans sa patrie*. Le restant du deuxième acte et le troisième acte presque tout entier ne participent plus, il est vrai, que

d'une manière indirecte à cette atmosphère de plein air (1) ; mais, abstraction faite des quelques longueurs que l'on peut reprocher au troisième, l'action se développe avec un sens aigu de l'effet scénique, et il n'est peut-être pas exagéré de dire que la partie du deuxième acte où interviennent les Prétendants et qui constitue à proprement parler le nœud du drame, a été traitée de main de maître par Badoaro.

L'examen critique du livret du *Retour d'Ulysse*, auquel nous nous sommes livré, aboutit à cette conclusion que l'on se trouve en présence d'une pièce de théâtre habilement faite, bien écrite, vivante et, par-dessus tout, idéalement qualifiée pour recevoir un vêtement musical. Certes, elle comporte, à l'encontre du *Couronnement de Poppée*, une série d'éléments purement extérieurs, qui lui confèrent, en bloc, une valeur d'art d'essence plus superficielle. Mais ce côté décoratif, pittoresque, voire même féérique, possède sans aucun doute son charme propre, surtout lorsqu'il se combine, comme c'est le cas, avec un sentiment ému de la nature qu'expriment des vers harmonieux et délicatement suggestifs. Et lorsqu'une musique comme celle de Monteverdi vient compléter ces tableaux évocateurs par des accents qui en décuplent la beauté, il y aurait quelque injustice à reprocher au librettiste du *Retour d'Ulysse* de n'avoir fourni à son musicien qu'une base de travail imparfaite et de qualité inférieure.

Cette musique, nous allons l'étudier sommairement, en nous attachant à son esthétique plutôt qu'à sa technique. Elle ne se présente point sous l'aspect de récitatifs et d'airs facilement détachables de l'ensemble. Comme dans l'*Orfeo*, comme dans le *Couronnement de Poppée*, — comme d'ailleurs, d'une façon plus générale, dans l'opéra florentin, romain ou vénitien de la première moitié du XVII^e siècle — elle se compose d'une succession de récitatifs, d'*ariosi* et de petits airs qui n'offrent aucune symétrie entre eux et dont l'alternance est uniquement commandée par les nécessités lyriques ou dramatiques du moment. J'ai qualifié de « petits airs » les quelques fragments de l'œuvre où l'on discerne un intention claire et nette de réaliser une

(1) Cf., au 2^e acte, les trois *ariosi* des Prétendants, avec leurs comparaisons empruntées à la botanique; au 3^e, la scène des dieux, qui se passe dans un paysage maritime, et, *in fine*, le grand air lyrique de Pénélope, où la reine d'Ithaque convie la nature entière à s'associer à son bonheur.

forme plus ou moins régulière, parce que, en fait, ces morceaux se bornent à des *canzonette* à couplets, fort brèves et d'un caractère léger, comme celles de Mélantho (*Duri, e penosi*), de Minerve (*Cara e lieta*) et d'Iros (*Pastor d'armenti*) au premier acte, de Télémaque (*Lieta cammino*) au deuxième acte et d'Eryclée (*Non si dè*) au troisième. On pourrait aussi faire rentrer dans cette catégorie l'unique air à strophes d'Ulysse (*O fortunato Ulisse*, premier acte), si l'intensité de son lyrisme ne nous interdisait de le classer dans ce genre charmant, mais dépourvu de tout héroïsme.

Cette absence relative de pièces vocales à structure symétrique est compensée par la présence de nombreux épisodes d'essence purement mélodique, dont la forme ne se réclame d'aucune règle précise. Grâce à cette liberté, l'inspiration de Monteverdi n'est jamais entravée dans son vol et se donne libre cours suivant sa fantaisie, sans toutefois perdre un instant de vue les exigences expressives du texte. Tantôt, ces expansions lyriques offrent un semblant de régularité en ce qu'elles affectent la forme de variations sur une basse qui reste toujours la même (1); tantôt elles s'insinuent à titre d'épisodes fugitifs dans la déclamation plus ou moins psalmodique du récitatif; tantôt enfin, elle restent à mi-chemin de ces deux extrêmes et se développent en toute indépendance dans le cadre peu contraignant du livret (2).

On voit par là combien cette façon de concevoir le drame musical est avantageuse en ce qui regarde le juste équilibre à réaliser entre la poésie et la musique, et quelles ressources elle offre pour le nuancement de l'émotion et de la progression dramatique. C'est, si l'on veut, le système de la « mélodie continue » voulu par Wagner (mais non entravé ici par le déchainement d'un orchestre trop souvent

(1) Cf. l'air de Pénélope (*Illustrate vi*) à la fin du 3^e acte, dans lequel une série de ritournelles, interrompant le chant à intervalles réguliers, contribuent, pour leur part, à donner une impression de symétrie; le bref duo d'Eurymaque et de Mélantho (*Dolce mia vita*), à la scène II du 1^{er} acte; le duo d'Ulysse et d'Eumée (*Dolce speme*), et le trio des Prétendants (*Lieta soave*) au 2^e acte (scènes II et XIII).

(2) Exemples typiques : Airs de la Fortune et de l'Amour, dans le Prologue; airs des Prétendants (*La pampinosa vita...*; *Amor se fosti...*, etc.) au 2^e acte (scènes V et XIII).

omnipotent. Qu'est-ce, en effet, que l'orchestre du *Retour d'Ulysse* ? On ne saurait le dire d'une façon précise, en l'absence de toute indication dans la partition originale. Mais tout fait présumer qu'il comportait uniquement le quintette des cordes, soutenu par des instruments de remplissage : clavecin, orgue de régale, harpe, luth, théorbe. Ces derniers n'étaient naturellement pas utilisés tous à la fois, mais intervenaient tantôt isolément, tantôt par groupes, dont la composition se modifiait selon ce qu'exigeaient la variété et l'expression. A certains endroits, comme l'épisode où la lutte d'Ulysse avec les Prétendants est commentée par une symphonie descriptive, des instruments à vent et des timbales venaient fort probablement se joindre aux cordes. D'autre part, là où le récitatif régnait en maître, les archets se taisaient, laissant la place libre aux seuls instruments de remplissage (1).

L'orchestre avait donc un rôle fort restreint. Il servait exclusivement de soutien, d'accompagnement, et les musiciens de l'époque y attachaient si peu d'importance, qu'en dehors des symphonies et des ritournelles indépendantes de la partie vocale, ils n'en rédigeaient point les voix, comptant, en grande partie, pour la réalisation de de celles-ci, sur l'expérience et la dextérité du personnel dirigeant et exécutant.

Les fragments purement symphoniques sont relativement nombreux dans le *Retour d'Ulysse* et, semble-t-il, d'un travail moins hâtif que dans le *Couronnement de Poppée*. Sauf la symphonie guerrière (*Sinfonia da guerra*) qui se déchaîne pendant qu'Ulysse abat les Prétendants, ils n'ont, à proprement parler, aucune prétention proprement descriptive ou psychologique. Je ne ferai exception que pour la ritournelle variée qui déroule ses volutes enthousiastes, tandis que Pénélope clame sa joie d'avoir retrouvé Ulysse, à la fin du troisième acte : ici le sentiment du moment est dépeint par l'orchestre avec une vigueur, une amplitude et une force d'émotion qui font de ce passage l'un des plus prenants de toute la littérature lyrico-dramatique du xvii^e siècle. Peut-être y a-t-il aussi une esquisse d'intention psychologique dans la ritournelle pleine de bonhomie qui sépare les strophes de l'air semi-humoristique d'Eryclée, dans ce même troisième acte.

(1) Cf. HAAS, art. cité, pp. 35 et 36.

Partout ailleurs, l'on se trouve face à face avec de petits tableaux symphoniques très concis, qui visent à évoquer un personnage ou une situation d'une façon abstraite et décorative plutôt que pittoresque et analytique. Ainsi de la majestueuse symphonie qui précède le Prologue, de celle qui ouvre le deuxième acte dans une atmosphère d'élégance tout aristocratique, de la ritournelle qui annonce l'Amour dans le Prologue, de l'introduction symphonique plutôt aimable que tendre et spirituelle qui commente l'entrée de Mélantho et d'Eurymaque, dans la deuxième scène du premier acte, etc.

Même aux endroits où le pittoresque semble devoir s'imposer, comme à l'instant où Minerve entre en scène déguisée en berger, Monteverdi s'en abstient, préférant laisser à ses auditeurs le sentiment d'une grâce juvénile plutôt que d'une vision pastorale. De même, la symphonie qui prélude, à trois reprises, aux vains essais des Prétendants de se servir de l'arc d'Ulysse, se complait dans une solennité calme et presque cérémonieuse, où l'idée de l'attente fébrile n'intervient à aucun degré. L'effet produit n'en est pas moins heureux pour cela, le grand secret de Monteverdi consistant précisément à ne point abuser des moyens dramatiques dont il dispose et, par cette économie même, à n'en pas compromettre l'efficacité.

L'une des raisons pour lesquelles l'orchestre de l'opéra vénitien était relativement très réduit, consiste sans aucun doute en ce que les petits théâtres de Venise ne pouvaient se payer le luxe d'un groupe considérable d'instrumentistes. C'est pour le même motif que les Monteverdi et les Cavalli n'ont pas multiplié les chœurs dans leurs opéras. Tandis que la partie chorale occupe encore une place importante dans *l'Orfeo*, écrit pour la Cour de Mantoue, où l'on avait toute une chapelle à sa disposition, elle compte presque pour rien dans le *Retour d'Ulysse* et dans le *Couronnement de Poppée*. Les chœurs du *Retour d'Ulysse* sont au nombre de deux, à savoir celui des Phéaciens, au premier acte (scène VI), dans lequel ces navigateurs félons disent leur foi dans le libre arbitre en une langue musicale très simple, qui exprime à miracle le détachement et l'insouciance; ensuite le double chœur des divinités célestes et des divinités maritimes, dont la brève intervention dans la grande scène mythologique du troisième acte forme le point culminant de cet épisode, par sa richesse sonore et sa splendeur décorative. L'on voit reparaître ici, dans toute sa magni-

ficence, le style polyphonique vénitien du xvi^e siècle. Monteverdi, esprit progressiste s'il en fût, aimait ces retours en arrière, et il n'est pas rare de lui voir composer, à une même époque de son existence, des pièces religieuses si différentes de style qu'on les croirait distantes l'une de l'autre de près d'un siècle (1).

On peut aussi considérer jusqu'à un certain point comme une régression, l'emploi fréquent, par le maître, des procédés dits « madrigalesques » dans ses opéras et notamment dans le *Retour d'Ulysse*. Le madrigal polyphonique du xvi^e siècle, dont l'origine remonte à environ 1530, a été, si l'on peut ainsi dire, le lieu d'apprentissage de tout ce qui visait à détacher la musique de cette expression abstraite et impersonnelle qui caractérise le contrepoint de la grande école franco-néerlandaise de la seconde moitié du xv^e siècle et de la première moitié du xvi^e. D'essence profane, et s'appuyant le plus souvent sur des vers de Pétrarque ou des pétrarquaisants de la Renaissance, il s'évertue à rendre, par des moyens nouveaux, l'émotion subjective contenue dans ces poèmes et il le fait, dans les débuts, par des moyens qui peuvent paraître enfantins et purement mécaniques à première vue. L'idée de hauteur ou d'ascension suscite une montée de la voix, celle de profondeur, une descente. Le mot *soupir* provoque l'intervention de pauses (*suspiria*) qui interrompent la mélodie. Les termes *chasser* et *fuir* se traduisent par des entrées fuguées rapides et rapprochées. *Chanter, rire, se réjouir* amènent à leur suite des mélismes variés. La *douleur*, la *dureté*, l'*âpreté* font surgir des dissonances insolites. La pensée d'un *changement* subit ou d'une *chose étrange* se trahit par la présence de modulations brusques et inattendues... Toutes ces nouveautés ont, à l'origine, un caractère plus ou moins artificiel. Mais l'habitude constante de s'en servir et le fait que des musiciens de génie comme Lassus, Marenzio et Monteverdi non seulement s'y intéressent, mais encore en font l'un des centres principaux de leurs préoccupations esthétiques, finissent par muer en quelque chose de très souple et de très vivant, ce qui n'était, au début, qu'une conception quasi intellectuelle. A la fin du xvi^e siècle, le langage madrigalesque est devenu un instrument d'expression si per-

(1) Cf. H. PRUNIÈRES, *Monteverdi*, Paris, Alcan, 1924; pp. 88 et suiv.

fectionné, qu'il peut, sans hésiter, se mettre au service du drame musical naissant et le faire bénéficier de ses innovations.

Il va sans dire que l'opéra n'est véritablement lui-même que dans la mesure où il parvient à se dégager de l'emprise exclusive des « madrigalismes », tout en exploitant abondamment les ressources qu'ils peuvent offrir. Ici encore Monteverdi est passé maître dans l'art du juste dosage. Il est cependant des cas où il s'est cru autorisé à user plus que de raison de l'appareil extérieur que lui fournissaient les formules madrigalesques. Voyez-le, par exemple, dans les scènes mythologiques du premier et du troisième acte du *Retour d'Ulysse* (1). Nul doute que les dieux de Badoaro qui ne sont, à dire vrai, que de simples ganaches, ne l'aient que médiocrement inspiré. Que fait-il pour compenser cette indigence ? Il se rattrape par la mise en valeur du côté décoratif de ces épisodes et déploie, à cette fin, toutes les splendeurs de l'art défunt du madrigal. Il en résulte un style exceptionnellement brillant, qui rappelle tantôt la fantaisie raffinée des tableaux mythologiques de Mantegna, tantôt celle, plus décadente et d'un goût moins délicat, des grands décorateurs de la fin de la Renaissance. Ainsi, l'image de la flamme, du feu et de la foudre, les idées de colère, de vengeance, de gloire et de pérégrination sans fin font jaillir chez Minerve et chez Junon, dans la sixième scène de l'acte III, des fusées et des gerbes de vocalises qui se réclament peut-être moins de la vérité expressive que de l'art du chant considéré en soi.

Parmi les dieux et les déesses qui jouent un rôle dans le drame de Monteverdi, Minerve est de beaucoup le personnage le plus important. N'est-ce pas elle, en effet, qui, comme protectrice du héros, tient en mains les ficelles de l'action ? Et n'est-elle pas la seule, de tous les Olympiens, qui se mêle aux humains, participant à leurs joies et à leurs peines ? Aussi les scènes où elle dialogue avec Ulysse ou Télémaque sont-elles parmi les plus prenantes de l'opéra. A la suite du librettiste, Monteverdi les a traitées avec une extrême variété, la féerie y côtoyant sans cesse le réalisme terrestre. Comme Minerve joue délicieusement la comédie de l'innocence, lorsque, déguisée en berger, elle vient reconforter Ulysse abandonné sur la côte d'Ithaque (Acte I,

(1) Acte I^{er}, sc. V ; Acte III, sc. VI et VII.

scène VIII), et quel frais parfum d'adolescence dans les strophes légères qu'elle chante en entrant en scène (*Cara e lieta*)! Mais elle ne tardera pas à se dévoiler. Et c'est ici que l'on voit Monteverdi pratiquer de la façon la plus saisissante l'art subtil des transitions psychologiques. Minerve ne s'est point encore révélée à Ulysse, mais lui a simplement dit que le rivage qu'il foulait était celui d'Ithaque. A ce mot, le visage du héros s'est illuminé et la déesse, qui s'en est aperçue, en est si touchée, qu'elle en oublie momentanément son rôle de berger et, emportée par son sentiment, s'exprime dans le langage à la fois orné et passionné des dieux de l'Olympe (*Faccia gioconda*). Mais elle se reprend bientôt et, du ton dont usent les pasteurs de l'*Orfeo*, quand ils posent une question, elle l'interroge sur les événements qui l'ont amené sur cette côte... Après le récit pittoresque d'Ulysse, tout entremêlé de rhétorique madrigalesque pour peindre la tempête et la résistance du destin, elle se démasque brusquement, avec la gaité malicieuse d'un enfant qui aurait fait une bonne farce. La surprise du héros en présence de cette « mascarade divine » affecte une forme puérile qui frise le comique, mais dont l'ingénuité même ne laisse pas de nous émouvoir. A partir d'ici, Minerve redevient déesse et son chant prend aussitôt l'allure altière que commande sa divinité outragée (1). Ulysse, désormais assuré de l'heureuse issue de ses malheurs, ne laisse d'abord paraître sa joie que d'une façon contenue; mais aussitôt que, transformé en vieillard, il a reçu de sa protectrice les conseils qui le mèneront à la victoire, il laisse éclater son allégresse en un air strophique très bref (2) qui clôt le premier acte de la version vénitienne originaire et dont la force d'émotion est telle, que l'on n'aperçoit qu'après coup tout ce qu'il doit à l'écriture madrigalesque.

Au début du deuxième acte de la partition viennoise, Minerve amène Télémaque de Sparte à Ithaque par la voie aérienne. Episode très bref et d'une importance nulle dans l'ensemble de l'action; mais fête musicale sans seconde pour l'oreille et surprenante anticipation romantique où se révèle, près de deux cents ans avant *Obéron*, un Weber

(1) Cf. surtout son grand arioso : *Io viddi per vendetta*.

(2) *O fortunato Ulisse* (sc. IX). Le thème en avait déjà été esquissé quelques pages plus haut.

italien délicieusement inspiré par l'ivresse du plein air et le vertige de l'espace. Rien n'est comparable à cette « canzonetta » (*Lieto cammino*), dans laquelle l'adolescent Télémaque extériorise, avec une grâce ailée et un sourire de jeune dieu, sa joie de traverser le ciel infini, dans l'avion silencieux de Minerve. Et quand la déesse, prise elle-même au charme du voyage, vient mêler sa voix à la sienne, c'est alors le signal d'une sorte de tarentelle, dont le rythme ondoyant et les fines harmonies évoquent, avec une poésie singulièrement prenante, le balancement sans fin des vagues célestes.

Le restant du rôle de Télémaque n'offre plus le même intérêt. En dehors de la longue histoire lacédémonienne qu'il raconte à sa mère dans l'acte II (scène XI), il n'a presque plus rien à dire. Cette histoire, qui n'est autre qu'un verbeux éloge d'Hélène, destiné à préparer la révélation à la reine du retour de son époux, a été traité par Monteverdi en un récitatif fort intéressant, que l'interprète peut mettre en relief par une diction vivante et animée, mais dont la valeur musicale proprement dite n'en est pas moins d'ordre assez secondaire. Je n'en dirai pas autant du passage très caractéristique dans lequel Pénélope, interrompant son fils, le conjure d'oublier cette « beauté trop funeste ». Ici, le récitatif, qui tend, vers sa fin, à l'arioso, prend des teintes sombres, qui s'harmonisent à merveille avec l'idée que la reine d'Ithaque, cette femme sage entre toutes, se fait d'Hélène, la perfide séductrice. La mélodie semble se dérouler, comme un long serpent noir, dans le grave de la voix ; les accords accompagnants se colorent de dissonances qui en accentuent fortement l'étrangeté. C'est ici le lieu de noter que les accords de cette sorte ne sont pas expressément prévus par Monteverdi, la basse étant quasi dépourvue de toute indication de réalisation. Mais, dans nombre de cas, la dissonance surgit d'elle-même, par le choc de la basse et de la partie mélodique, et l'harmonisateur n'a plus qu'à remplir le vide entre ces deux parties, pour répondre à l'intention du maître. Partout où n'apparaissent point ces dissonances implicites, il faut naturellement être prudent dans l'usage des accords exceptionnels et ne les utiliser qu'en tenant compte de ce que Monteverdi pratique, en fait, la plus stricte économie dans l'emploi des moyens d'expression qui sortent de l'ordinaire. C'est ce que l'on peut constater notamment dans tous les autres passages du *Retour d'Ulysse* où est évoquée l'idée de l'étrange ou du surnaturel : ainsi au

moment où Ulysse, abandonné sur la côte d'Ithaque, s'éveille, dans un état tel qu'il ne sait s'il rêve ou s'il voit la réalité (1); ainsi encore, lorsque Eurymaque, ayant vu planer un aigle dans le ciel, signale sa présence comme un mauvais présage aux Prétendants apeurés (2)... Plus encore : ces deux épisodes n'offrent pas une seule dissonance, mais seulement des modulations qui, mises en regard du contexte, produisent le maximum d'effet dont elles sont susceptibles. Au fond, la modulation magique du Tarnhelm, dans l'*Anneau du Nibelung*, n'est point basée sur un autre principe, encore que, prise isolément, elle soit d'essence beaucoup plus subtile. Mais il fallait d'abord la trouver, et, une fois trouvée, il importait de la faire intervenir de telle façon qu'elle fût mise en pleine lumière par tout ce qui l'entourait, ce à quoi Wagner, dramaturge d'instinct, n'a pas plus failli que Monteverdi n'eût fait dans un cas analogue.

Parmi les petits rôles du *Retour d'Ulysse*, la nourrice Eryclée ne retiendra pas longtemps notre attention. Deux courtes répliques d'un style superbe, dans la première scène du premier acte, et, au troisième acte, un monologue en forme d'air, dont les quatre couplets sont introduits par un récitatif (3) : tel est son lot. Tandis que sa première intervention contribue puissamment à l'équilibre de la scène d'entrée qui nous montre Pénélope en proie à son immense douleur, la seconde n'est autre qu'un entremets savoureux, où s'exprime la bonhomie sentencieuse des gens du commun : petite perle en soi, par la vérité psychologique, mais excroissance par la contradiction qu'elle offre avec la première apparition du personnage, qui nous promettait une effigie à l'antique de la plus haute allure.

Ce genre de contradiction est monnaie courante chez les librettistes de Venise et ne semble guère les gêner, pas plus d'ailleurs que les musiciens. Dans le *Couronnement de Poppée*, le page (*Valletto*) a quinze ans quand il fait ses aveux à la *damigella* ; il en a au moins trente lorsque, quelques scènes plus haut, il fustige Sénèque et les philosophes de sa trempe qui exploitent, par leurs fariboles, la pauvre huma-

(1) Acte I^{er}, sc. VII.

(2) Acte II, sc. VIII.

(3) Scène VIII.

nité en détresse. La Mélantho du *Retour d'Ulysse* est un peu de la même espèce. Presque adolescente encore, lorsqu'elle se fait faire la cour par son « charmant petit bavard » (1) d'Eurymaque, elle se dévoile, dans ses discussions avec Pénélope, comme une femme d'expérience à laquelle on donnerait facilement quarante ans. Eurymaque lui-même évolue entre le page de dix-huit ans et l'homme de trente. Mais cela n'est point pour embarrasser Monteverdi, qui répand, sur ces deux silhouettes ambiguës le charme léger d'une musique insouciant et gracieuse, toute en ondulations claires et vives, exprimant avec un relief exquis la tendresse fugace et le plaisir de vivre. Nul épisode n'est plus typique, à cet égard, que le long dialogue des deux amants qui forme la deuxième scène du premier acte. Il y a là une profusion de mélodies que leur rythme le plus souvent ternaire rend singulièrement allantes : esquisses de *canzonette* de forme irrégulière, duos procédant par répliques rapides ou s'étalant en nappes sonores d'un charme grisant ; et, dominant tout, ce 6/4 vénitien dont le mouvement régulier, fréquemment contrecarré par de capricieuses syncopes, donne à l'ensemble un coloris plein de fantaisie et de spirituelle jeunesse.

Le personnage comique du *Retour d'Ulysse*, le parasite Iros, est dessiné à la perfection par Monteverdi. Qu'il se moque du berger Eumée en un délicieux air pastoral, où l'on perçoit, à travers la parodie, les motifs de cornemuse dont le maître s'est inspiré (2) ; qu'il provoque Ulysse en une série de récitatifs et d'ariosi d'un pittoresque achevé (3) ; qu'il se livre à son désespoir dans cette scène bouffe du troisième acte (4) où, les Prétendants étant morts, il n'a plus personne à qui confier les intérêts de son ventre : partout l'auteur du *Retour d'Ulysse* trouve la note juste et réalise son dessein avec une sobriété extrême, sans jamais tomber dans l'excès ou se laisser aller à la vulgarité. Que l'on examine de près le grand intermède héroï-comique du troisième acte, et l'on se convaincra sans peine de l'in-

(1) *Vezzoso garruletto*.

(2) Acte I^{er}, sc. XII.

(3) Acte II, sc. XII.

(4) Scène I^{re}.

croyable maîtrise avec laquelle il opère la synthèse du tragique et du bouffe. A la noblesse ampoulée du récitatif dramatique viennent se souder, le plus naturellement du monde, des bouts de refrains populaires de l'effet le plus cocasse et le plus déluré. Tout l'*opera buffa* italien est déjà en germe dans ces juxtapositions, et il semble paradoxal, à l'audition de tels accents, qu'Offenbach ait tardé plus de deux siècles encore avant de mettre au monde ses folles parodies. Et quelle finesse de psychologie dans cette musique qui dépeint jusqu'en son tréfonds l'homme couard ! Quelle vérité dans cette triple exclamation, *corragioso mio core*, qui va s'affaissant progressivement en concordance étroite avec l'état d'âme du héros qui, faisant appel à son courage, au moment de mourir, tremble de tous ses membres et cherche à se donner le change en s'excitant par des paroles grandiloquentes !

J'ai déjà eu l'occasion de signaler que l'un des personnages les mieux campés par Badoaro était le berger Eumée. Monteverdi a merveilleusement saisi tout ce que la musique pouvait ajouter encore à cette silhouette de paysan féru de loyauté et de hautes traditions. Il a deviné en lui un homme qui, bien que vieux physiquement, n'en a pas moins conservé une grande jeunesse de caractère et une force d'enthousiasme illimitée ; une nature contemplative que le sens de l'action n'effraye nullement, lorsque le devoir lui ordonne d'agir. Et cet ensemble assez peu complexe, il est vrai, il l'a doté d'une interprétation musicale qui compte parmi ce qu'il a laissé de plus parfait. Eumée est le truchement principal par où pénètre, dans le *Retour d'Ulysse*, ce sentiment profond de la nature, dont sont imprégnés la seconde partie du premier acte et le début du deuxième. L'*Orfeo* abonde aussi en évocations champêtres, mais l'air que l'on y respire est celui de la plaine, des champs, des bois et des prairies. Dans la pièce de Badoaro, on sent plutôt l'air de la montagne ; une montagne sèche et ensoleillée, où paissent de maigres troupeaux et que la mer voisine borde de son immense nappe bleue. La musique de Monteverdi n'a plus ici ce parfum virgilien délicatement archaïque qui fait l'un des charmes essentiels de l'*Orfeo*. Elle est moins plane, moins statique, plus élancée et plus mouvementée. On dirait qu'un souffle de vent la traverse, lui faisant décrire des courbes à la fois plus amples et plus sinueuses. Toute une philosophie de la campagne se

dégage de la première apparition d'Eumée (1), et lorsque le lyrisme s'en mêle comme dans le splendide arioso *Colli, campagne* (2), on atteint véritablement le sommet du sublime, par la tendresse émue avec laquelle Monteverdi évoque les spectacles de la nature vierge. Que le sentiment humain vienne se joindre à cette adoration, et tout aussitôt la musique s'élançe à nouveau vers ces hauteurs où l'esprit s'épuise à en goûter la beauté. La deuxième scène de l'acte II offre un exemple frappant de cette exaltation presque mystique dans le duo d'Eumée et du mendiant Ulysse (*Verdi spiaggia*) où ces deux personnages invitent la nature entière à se parer en l'honneur du retour tant désiré du roi d'Ithaque. Dans la seconde partie du deuxième acte et au troisième, le rôle du bon berger tombe quelque peu dans le terre-à-terre de l'action et sa nature plébéienne reprend largement le dessus. Ici encore, Monteverdi se manifeste comme un incomparable scrutateur des âmes, comme un génie miraculeusement doué pour transposer dans le domaine des sons la dynamique du cœur et de l'esprit. A la scène VII du deuxième acte, Eumée hors d'haleine annonce à Pénélope le retour de Télémaque et la probabilité de celui d'Ulysse : ce halètement, une mélodie au rythme approprié l'exprime de la façon la plus vivante, la plus naturelle, la plus impressionnante qui soit. Au troisième acte (3), tandis qu'il se bute à l'incrédulité obstinée de la reine, ses répliques ont un ton de certitude qui touche presque à l'irrespect. Jamais, peut-être, la musique dramatique n'a poussé plus loin le pouvoir d'affirmer (4).

Quelques mots des Prétendants. Monteverdi a confié à une basse le rôle d'Antinoüs, celui des trois dont l'individualité est dessinée avec le plus de relief. Pisandre est un ténor léger, Amphinome un ténor très élevé qui confine à l'alto. En conformité avec leur fond peu sérieux, le maître a fait, de ces trois personnages, un groupe de beaux chanteurs, qui s'expriment tantôt en des soli d'un style madrigalesque accompli, tantôt en des ensembles brefs et condensés, qui affectent

(1) Acte I^{er}, sc. XI.

(2) Même scène.

(3) Scènes IV et IX.

(4) La négation et l'interrogation se traduisent toujours aussi, chez Monteverdi, par des accents d'une incroyable justesse.

plutôt la forme de chœurs que de véritables trios. Dans la scène V du deuxième acte, ces ensembles (1) ne vont pas sans une pointe de vulgarité, par où se décèle l'épicuréisme brutal qui git au fond de leur âme. Dans la scène VIII, on observe un contraste frappant entre le début, où les Prétendants ont décidé de mettre à mort Télémaque, et la suite, où la vue de l'aigle de Jupiter les détourne de ce dessein. Antinoüs, leur principal porte-parole, met dans son premier récitatif une singulière énergie à les convaincre de la nécessité de tuer le fils d'Ulysse; la réponse martelée d'Amphinome et de Pisandre (2) est empreinte d'une rare décision; et lorsque les trois voix des Prétendants, s'unissent, en conclusion, pour justifier leur projet meurtrier par des propos déclamatoires (3), l'on n'est pas peu surpris de découvrir, dans ce trio, une anticipation mélodramatique à la Meyerbeer, d'un rythme à la fois trivial et barbare : ici encore Monteverdi est allé au fond des cœurs plus qu'on ne saurait croire, et l'ironie n'est peut-être pas totalement absente de ce passage, où il semble avoir voulu exprimer, par une violence factice, le courage trompeur des pusillanimes. Cette même ironie reparaît dans le trio suivant, où la crainte provoquée par l'apparition de l'aigle met un tremblement symptomatique dans leurs voix (4). Mais l'or, dont ils décrivent le tintement et le scintillement en un nouvel ensemble, d'une sonorité délicatement somptueuse, va désormais les dispenser d'avoir peur. Leur joie est à son comble et se fait jour en un chœur à vocalises d'une ampleur magnifique, lorsque, Pénélope ayant accepté leurs présents, se résout malgré elle à leur proposer l'épreuve de l'arc (5). Cette scène finale est traitée de main de maître d'un bout à l'autre. L'aparté dans lequel Pénélope, entrevoyant l'abîme de douleur où peut l'entraîner sa décision, en reporte la responsabilité sur le ciel (6), est tout imprégné de ce tragique latent, dont on retrouvera l'analogie, un peu plus tard, dans les apartés d'Othon qui émaillent

(1) *Ama dunque; All'allegrezza*

(2) *N'han fate v'opre nostre.*

(3) *Si, si, de grand'amori.*

(4) *Orediam al minacciar.*

(5) Acte II, sc. XIII.

(6) *Ma che promisi.*

sa grande scène avec Octavie, au deuxième acte du *Couronnement de Poppée* (1).

Les trois airs si variés des Prétendants qui préludent à leurs essais respectifs de tendre l'arc, sont des chefs-d'œuvre de grâce mélodique et de finesse expressive, qui doivent beaucoup au style madrigalesque. Mais où Monteverdi se décèle à nouveau comme un prodigieux dramaturge, c'est au moment où, s'étant vainement efforcés de tendre l'arme, Pisandre, Amphinome et Antinoüs perdent courage et abandonnent la partie. C'est ici que l'on aperçoit combien la simplicité et le silence peuvent être éloquents.

Cependant, la scène approche de son dénouement. A ces défaillances succède une action rapide et violente. Le vieux mendiant tente l'épreuve; et la force intérieure qui l'anime se déclenche soudain en une musique grandiose, où se dégage, comme en un ouragan, l'ardeur justicière du héros protégé par le ciel. Nous sommes ici en pleine épopée et le rideau s'abaisse, en cette fin d'acte, sur une impression vraiment digne d'Homère.

Le personnage d'Ulysse se caractérise, d'une façon générale, par sa volonté et son énergie. Conscient de sa valeur et de sa royauté, il a les impulsions violentes d'une nature qui veut avec force ce qu'elle veut. Il a aussi la psychologie inquiète de ceux qui ont beaucoup souffert, parce qu'ils ont été, leur vie durant, le jouet du destin.

Tout cela, Monteverdi le rend avec une singulière puissance. Que l'on examine, par exemple, le monologue tout à tour morne et passionné qui coïncide avec la première apparition en scène du roi d'Ithaque. Abandonné dans son sommeil par les Phéaciens, Ulysse vient de s'éveiller au bord de la mer. Sa révolte contre la lâcheté des Phéaciens lui arrache des accents qui rappellent ceux d'Ariane abandonnée, dans l'unique fragment de l'*Arianna* de Monteverdi (1608) qui ait été conservé. De même, ses imprécations contre l'injustice de Jupiter font pressentir le furieux anathème d'Octavie contre le maître des dieux, dans le *Couronnement de Poppée* (2).

Au deuxième acte, la scène où Ulysse, Eumée et Télémaque sont

(1) Scène IX.

(2) Acte I^{er}, sc. V.

pour la première fois en présence (1), est unique dans toute l'œuvre du maître, par la frénésie lyrique avec laquelle les deux personnages principaux expriment leur allégresse à la nouvelle du retour prochain d'Ulysse. Eumée est ici le choryphée, si l'on peut ainsi dire; mais le vieux mendiant, forcé de dissimuler, ne lui en fait pas moins écho avec un ravissement intérieur qui n'a rien de factice. Le drame s'arrête à cet endroit pour laisser libre cours à la musique, et celle-ci est d'une fraîcheur, d'une richesse, d'un élan, d'une variété de rythme et d'harmonie qui la situent parmi les plus hauts sommets. Un autre point culminant émerge dans la scène suivante où, après une partie fantastique d'un intérêt moindre, Ulysse se fait reconnaître par son fils Télémaque. En présence de l'incrédulité du jeune homme, il emprunte le langage madrigalesque des Olympiens. Convaincu par ces accents d'une majesté toute divine, le jeune prince ne résiste plus ; et c'est alors, en un bref duo, l'émouvante rencontre d'un père et d'un fils qui se livrent tout entiers à leur tendresse : épisode d'un pathétique profond, où la grande âme passionnée de Monteverdi se donne avec une générosité sans frein.

A la dixième scène du deuxième acte, la nature héroïque d'Ulysse se traduit d'une façon particulièrement originale et prenante, par le rire homérique avec lequel il accueille le récit que lui fait Eumée de la terreur des Prétendants. Monteverdi le fait s'exprimer ici par mots à demi inarticulés, et pourtant la musique dont il revêt ces paroles est d'un caractère mélodique très accentué. Seules de bizarres contradictions rythmiques entre le chant et l'accompagnement viennent nous avertir de tout ce que cette allégresse recèle d'arrière-pensées et d'agitation intérieure.

L'un des passages les plus impressionnants du rôle d'Ulysse est celui de la scène finale du troisième acte où, rebuté par Pénélope, il cherche en vain à se faire reconnaître par elle. Son récitatif, très raffiné, se colore progressivement d'un lyrisme douloureux et contenu, dont l'intensité se fait, en conclusion, si persuasive, qu'elle explique, mieux encore peut-être que les paroles, le revirement subit qui se produit chez la reine.

(1) Scène II : Télémaque n'y joue qu'un rôle accessoire.

J'ai réservé pour la fin l'étude du rôle de Pénélope, parce qu'il est, en réalité, du point de vue musical, celui que Monteverdi a traité avec le plus de maîtrise. C'est lui, en effet, qui introduit l'opéra par un récitatif prestigieux et le conclut par une cantilène lyrique qui comptent parmi ce que le *melodramma italiano* a créé de plus noble.

Dans l'intervalle entre ces deux magnifiques morceaux, le personnage de Pénélope s'abandonne le plus souvent à cette attitude passive que j'ai déjà notée en faisant l'analyse du livret. Mais là encore, combien la musique de Monteverdi est parlante et avec quel raffinement elle épouse les méandres de cette âme torturée et désabusée! Dès la première scène qui met l'épouse d'Ulysse en présence de l'insouciant Mélantho (1), l'allure mélancolique et retombante de ses récitatifs nous montre à vif sa peine et son accablement. Son noble idéalisme n'a d'ailleurs rien de commun avec le sens pratique de sa suivante, et le maître a perçu cela avec une telle acuité qu'il fait de sa partie un monologue plein de retenue bien plutôt qu'une série de ripostes aux arguments de sa partenaire.

Son attitude vis-à-vis des Prétendants, au deuxième acte, conserve ce même aspect de hautaine discrétion. La musique se fait ici complexe, fuyante d'une ironie qui se donne l'aspect d'une nonchalante douceur, mais qui est, au fond, d'une navrante mélancolie. Rien de significatif, à cet égard, comme les deux récitatifs et la scène V du deuxième acte, où l'on assiste à son premier contact avec ses persécuteurs : longues mélopées en rythme ternaire (2) dont les inflexions faussement insouciantes semblent exprimer une sorte de laisser-aller philosophique; mais, sous cette indifférence, qui se teinte, par instants, d'une ombre de moquerie (3), quel abîme de tristesse et de découragement!... Monteverdi fait également intervenir dans ces récitatifs des silences et des hésitations, qui donnent à Pénélope l'air de parler en rêve, comme si elle prétendait se soustraire mentalement aux dures réalités qu'on veut lui imposer.

La plupart de ces particularités se retrouvent dans la grande scène

(1) Acte I^{er}, sc. X.

(2) Le rythme ternaire et très exceptionnel dans le récitatif.

(3) Cf. notamment les vocalises madrigalesques à *ardenti* et, d'une façon plus générale, les figures rythmiques singulières de tout ce passage.

finale du deuxième acte, plus spécialement dans l'épisode des présents, où elle oppose son ironie tranquille à la générosité calculée des Prétendants.

Son incrédulité persistante, au troisième acte, pêche, comme je l'ai dit plus haut, par un développement excessif. Mais cela n'embarrasse point Monteverdi qui, dans ces circonstances difficiles, met tout en œuvre pour rompre la monotonie et en compenser l'effet par sa recherche passionnée de la vérité psychologique.

Mais revenons aux deux fragments capitaux, dont l'un introduit et l'autre conclut la partition du *Retour d'Ulysse*. Le grand monologue du début est un épisode dramatique qui n'a point son pareil dans toute l'œuvre du maître. Bien qu'un second personnage — Eryclée — y prenne part, l'on n'a point affaire à un véritable dialogue, cette intervention se produisant, en fait, à la façon du chœur antique, afin de mieux assurer l'équilibre de l'ensemble. L'équilibre est, au demeurant, l'une des caractéristiques les plus frappantes de ce long morceau presque entièrement conçu en forme de récitatif, mais auquel la présence de deux refrains (*Tu sol del tuo tornar...* et *Torna Ulisse*) donne un aspect de symétrie qui marque un souci peu commun de la forme. Cette belle architecture serait, il est vrai, sans valeur, si elle ne coïncidait avec des nécessités expressives de premier ordre. La comparaison de la partition viennoise du *Retour d'Ulysse* avec le livret vénitien établit que Monteverdi a pratiqué de larges coupures dans le texte de Badoaro et qu'il l'a « orbanisé » lui-même de façon à offrir, au point de vue de la traduction musicale, le maximum de ressources de forme et d'expression. L'harmonie parfaite que le maître a su réaliser entre ces deux éléments est sans aucun doute la raison pour laquelle le monologue de Pénélope compte parmi ce qu'il a composé de plus grand. Les tonalités choisies et la manière dont les modulations se succèdent, donnent à cette scène une allure funèbre qui s'élève, à un moment donné, jusqu'au mysticisme philosophique le plus transcendant (1). Pénélope apparaît ainsi, dès son entrée, comme l'incarnation même de la douleur, et la ligne du récitatif ainsi que la couleur de l'harmonie sont, d'un bout à l'autre, si nobles

(1) Cf. surtout le passage *l'uomo quaggiù...*

et si purs, que l'on ne peut s'empêcher de songer à la tragédie antique.

A l'autre extrémité du drame, Pénélope, ayant enfin consenti à reconnaître Ulysse, clame son bonheur dans un air à ritournelles qui est l'antithèse même de son monologue d'entrée. Et cependant l'antiquité reste toujours présente, avec sa grande ligne si simple et son absence complète de toute recherche artificielle. Il suffit de comparer les pages finales du *Couronnement de Poppée* (1) avec celles du *Retour d'Ulysse* pour se rendre compte de l'orientation toute divergente qu'a fait subir Monteverdi à son inspiration, dans ces deux circonstances pourtant analogues en bien des points. C'est, de part et d'autre, la joie immense provoquée par la réunion de deux amants, après mille obstacles successivement vaincus. Mais comme le langage de Pénélope est plus ample, plus héroïque et plus dégagé de toute sensualité que celui de Néron et de Poppée, et comme son appel à la nature évoque l'idée d'un amour plus noble et plus profond que les étreintes passionnées de l'empereur et de son ambitieuse amante ! Et lorsque la voix d'Ulysse vient se mêler à celle de la reine, c'est alors un déchaînement sans nom de mélodies prenantes et de rythmes exaltés, qui proclament, avec une force invincible, la joie de la reconnaissance et la sublime affection du cœur.

Quelques mots, pour conclure, du prologue allégorique par où s'ouvre la pièce. Ici encore, une comparaison s'impose avec le *Couronnement de Poppée*. Dans l'œuvre de Busenello, la forme littéraire de cette introduction est sans contredit plus originale et d'une atmosphère plus spécifiquement vénitienne que dans le *Retour d'Ulysse*. Mais le prologue de la partition viennoise est, d'autre part, plus concis, plus ramassé et, d'une façon générale, mieux approprié à une traduction musicale de caractère synthétique (2). Le contraste entre les différents personnages allégoriques, la Fragilité humaine, le Temps,

(1) Duo de Néron et Poppée.

(2) Son texte diffère d'ailleurs radicalement de celui du livret manuscrit de la *Marciana*. Tandis que ce dernier met en scène *Il Fato, la Fortezza et la Prudenza*, celui de la partition autrichienne fait entrer en jeu *L'humana fragilità, il Tempo, la Fortuna et Amore*. Sans doute, les exigences personnelles de Monteverdi ont-elles contribué pour la plus grande part à ce changement (cf. HAAS, art. cité, p. 12).

la Fortune et l'Amour, est admirablement marqué par la musique, et le rapport de l'allégorie avec le sujet du drame, établi non sans art par le librettiste, trouve en Monteverdi un interprète génial, qui évoque avec un relief intense l'impression de fatalité suggérée par les vers. De nouveau, l'antiquité revit ici avec un noble éclat, opposant sa sobre architecture à l'abondante floraison madrigalesque du prologue de *l'Incoronazione*.

Si le *Couronnement de Poppée* n'a pas son pareil, au xvii^e siècle, pour ce qui regarde l'étude du cœur humain et des passions complexes qui l'agitent, le *Retour d'Ulysse dans sa patrie* peut être considéré, de son côté, comme une légende dramatique idéale, à la perfection de laquelle la musique de Monteverdi contribue victorieusement par son aptitude à rendre tout à la fois l'élément décoratif, l'élément fantastique et l'élément purement humain. Et c'est ce triple aspect, auquel vient se mêler un sentiment exquis de la nature, qui fait de cet opéra une œuvre étrangement captivante et singulièrement propre à nous émouvoir, en dépit des siècles qui se sont écoulés depuis sa création.

L'incidence de la Crise révolutionnaire de 1848-1849 sur les rapports hollando-belges (1)

PAR

MICHEL HUISMAN

Professeur à l'Université de Bruxelles.

L'opinion publique, une fois remise de l'alerte de 1840, se détacha, en Belgique comme en Hollande, des préoccupations extérieures pour se laisser absorber par les soucis matériels et les luttes de partis.

Au regard des relations hollando-belges, les règlements d'ordre économique furent les actes les plus importants de cette période d'accalmie qui sépare la crise orientale de la crise révolutionnaire de 1848.

L'exécution technique du traité de 1839, lequel avait laissé plusieurs points indécis, fournit matière à de vives controverses. Après des débats laborieux, les cabinets se mirent d'accord par les traités du 5 novembre 1842. Ayant ainsi complété l'œuvre de la conférence de Londres, ils signèrent, à la même date, une convention de commerce et de navigation intérieure. Puis, en parachèvement des

(1) Extrait d'un livre en préparation : *Le Problème de la Sécurité pour la Belgique et les Pays-Bas. Étude d'histoire diplomatique.* — Les répercussions qu'eut le « danger de guerre européenne en 1840 » forment l'objet d'un chapitre précédant celui que nous donnons ici.

Nous tenons à remercier M. Lecharlier, archiviste principal au département des Affaires étrangères, du précieux concours qu'il nous a apporté, par ses recherches et ses travaux personnels sur la question du rapprochement hollando-belge en 1848-1849.

La plupart des documents originaux que nous avons consultés proviennent des archives du ministère des Affaires étrangères de Belgique. Les abréviations *P. B., Fr., G. B., Pr.*, renvoient aux volumes des correspondances échangées entre le cabinet de Bruxelles et nos agents diplomatiques aux *Pays-Bas*, en *France*, en *Grande-Bretagne* et en *Prusse*.

stipulations de 1839, les deux Etats, en mai 1843, réglèrent les importantes questions relatives à l'Escaut et à sa navigation.

Par là était créé, entre la Belgique et les Pays-Bas, le substrat des relations économiques qui, au cours des temps, allaient dérouler leurs péripéties.

C'est ainsi que le traité du 29 juillet 1846, bien que critiqué, facilita, grâce à des avantages douaniers réciproques, les échanges commerciaux et donna aux transactions la stabilité qui leur manquait depuis la séparation.

Les négociations de ces accords avaient été mouvementées; les deux souverains, impérieux l'un et l'autre, s'en étaient mêlés. A certains moments, le roi des Pays-Bas, aisément irritable; avait provoqué, par ses imprudences de langage, des incidents diplomatiques; il avait fallu les bons offices de la France et de l'Angleterre pour les aplanir.

Guillaume II avait annoncé, lors de son avènement, qu'il « cultiverait avec assiduité les relations d'amitié et de bonne intelligence avec la Belgique » (1). Malgré d'heureux présages, son esprit versatile, exalté et aventureux, avait été vite reconquis par l'espoir d'une restauration (2).

Il était entouré d'intrigants et de folliculaires qui l'entretenaient dans ses illusions. Cette camarilla laissait croire au roi que nos contrées, en proie aux souffrances de la crise alimentaire et industrielle, se trouvaient dans un état voisin de l'anarchie dont avant peu l'on tirerait profit avec l'aide des orangistes belges. Bien que, depuis le pitoyable échec du complot de 1844, il n'existât plus d'apparence de *parti* orangiste dans nos provinces, des individus peu estimables continuaient à manœuvrer entre Gand et La Haye et à cultiver la « monomanie » royale.

Aussi bien Guillaume II se flattait d'atteindre un jour, à la faveur d'un conflit général, la réalisation de ses projets.

(1) Note de M. de Verstolk au prince de Chimay, 7 octobre 1840. (P. B., III.)

(2) Dès le début de ce règne, le prince de Chimay, notre premier agent diplomatique accrédité à La Haye, discernait deux hommes dans Guillaume II : l'un, roi fidèle à sa parole; l'autre, homme imprudent, exalté, compromis par d'abominables connaissances. « Les maintenir l'un par l'autre, nous liquer avec la nation néerlandaise pour réduire à l'impuissance le prince fantasque et imprudent, tel doit être notre but », écrivait, le 24 novembre 1840, le diplomate belge. (P. B., IV.)

Le baron Willmar, notre agent diplomatique à La Haye (1), écrivait le 2 novembre 1846 :

« Sa Majesté néerlandaise cherche à faire développer tout germe
« de trouble européen, bien persuadé que d'un tel état de choses
« seulement peuvent sortir des circonstances favorables à ses vues
« de prétendant » (2).

En même temps M. Nothomb (3) rapportait qu'à Berlin on prêtait au chef de la Maison d'Orange-Nassau assez de présomption pour tenter de récupérer à la première occasion une partie au moins de ses anciens Etats : « Le roi des Pays-Bas a eu le spectacle des guerres et
« des révolutions modernes et il est vivement frappé des changements
« qu'elles entraînent; il est assez jeune encore, il a assez d'audace
« dans l'esprit, assez de confiance dans ses talents militaires et
« politiques pour accepter le terrible jeu qu'elles offrent; d'autres
« se sont élevés ainsi, pourquoi lui ne se relèverait-il pas? » (4).

Mais Guillaume II se heurtait là aux sentiments de la grande masse de ses sujets, dominés par les questions matérielles.

A l'exception de quelques éléments de la génération de 1830, appartenant à l'armée et à l'administration, la nation considérait la séparation comme un fait définitivement acquis et appréhendait tout ce qui pouvait troubler la paix. Les difficultés financières étaient loin d'être aplanies; les budgets écrasants ne s'équilibraient qu'à la faveur des recettes de l'Inde trop exploitée. Tous ceux qui étaient mêlés à la politique connaissaient les appétits coloniaux de l'Angleterre, le dépit qu'elle avait éprouvé quand, en 1816, après une courte occupation, elle avait dû évacuer les possessions néerlandaises. Depuis lors, Java et ses riches plantations de sucre et de café continuaient à exciter sa convoitise.

(1) Le général baron J.-P.-C. Willmar, ancien ministre de la Guerre (19 août 1836-18 avril 1839), prit, le 5 août 1845, la direction de notre légation à La Haye. Il remplaçait le général Prisse, « envoyé en mission temporaire », qui lui-même avait succédé au prince Joseph de Chimay. Le baron Willmar représenta la Belgique aux Pays-Bas jusqu'au 28 janvier 1858.

(2) P. B., VI.

(3) Jean-Baptiste Nothomb, dont on connaît le rôle saillant dans l'élaboration des traités qui établirent notre statut international, entra définitivement dans la carrière diplomatique après la chute du cabinet qu'il avait présidé de 1841 à 1845. Nommé ministre près la cour de Prusse, le 5 août 1845, il résida à Berlin jusqu'à sa mort (16 septembre 1881).

(4) Nothomb à Dechamps, 9 février 1847. (Pr., VI.)

Le problème colonial, dans ses rapports avec la Grande-Bretagne, demeurait un des éléments essentiels de la politique extérieure des Pays-Bas (1).

La moindre complication internationale pouvait compromettre le sort des territoires d'outre-mer d'où la Hollande retirait le meilleur de ses revenus. Aussi les hommes d'affaires, soucieux de l'économie des finances autant que de la conservation de l'Insulinde, désiraient-ils maintenir un accord harmonieux dans les relations hollandobelges.

La situation demeurait confuse.

En Belgique, on avait dû remarquer les nouveaux regrets de Guillaume II, son attitude équivoque, les allées et venues de ses émissaires, l'intérêt que l'entourage royal affectait de porter aux catholiques dans l'intention peut-être de s'attirer des sympathies parmi le clergé des Flandres — bref, un concours d'indices, de menus faits qui, réunis, les souvenirs de 1830 aidant, mettaient obstacle à la confiance et à l'entente que souhaitaient de bons esprits des deux côtés de la frontière.

« La Belgique, pensait M. Nothomb, ne doit pas chercher des alliés « là où l'alliance est impossible, au moins pour les générations « actuelles encore trop proches de 1830 (2). »

Cependant la tourmente des années 1848-1849 allait opérer un rapprochement et amener les deux souverains à se concerter dans un souci de sécurité pour leurs pays et dans une pensée de solidarité monarchique.

* * *

L'effondrement de la monarchie de juillet causa dans toute l'Europe autant de surprise que d'inquiétude.

(1) « L'Etat ne se soutient qu'au moyen des secours que lui procurent les colonies, et l'on ne doit pas oublier que l'Angleterre menace incessamment les Indes qui, seules, préservent la mère patrie de sa ruine. » (Général Prisse au comte Goblet d'Alviella, La Haye, 29 avril 1843. P. B., V.) Le général Willmar écrivait à son tour : « Les points de contact dans les Indes orientales sont pour les Pays-Bas un sujet continuel de danger ou de menaces, d'appréhensions, et l'on peut dire qu'on tremble littéralement à La Haye de donner à l'Angleterre le plus léger sujet d'ombrage. » (P. B., VI.)

(2) Nothomb à Dechamps, 9 février 1847. (P. B., VI.)

En Hollande, le contre-coup des journées de février se fit aussitôt sentir. Peut-être n'avait-on pas à redouter des mouvements insurrectionnels spontanés; la classe ouvrière, relativement peu nombreuse, n'était pas organisée; des troubles locaux, dûs à la maladie de la pomme de terre et à la cherté des vivres, avaient toutefois révélé certain malaise social.

L'opposition libérale, sous l'action du professeur Thorbecke et de ses disciples de Leyde, venait d'enlever, au prix de longs efforts, l'acquiescement du souverain à quelques réformes constitutionnelles. Mais que valaient les promesses royales? Pouvaient-elles faire oublier l'hostilité de Guillaume II à l'établissement, toujours retardé, d'un système sainement parlementaire?

Ce que l'on appréhendait le plus, c'était l'extension de l'agitation aux pays voisins de la France, et tout d'abord à la Belgique. Les bruits les plus alarmants circulaient; grossis par la presse radicale, ils représentaient nos provinces travaillées par les nouvelles doctrines sociales, à la veille d'être envahies par les troupes de la République. On vivait dans l'attente d'événements rappelant ceux de la grande révolution: les hommes qui venaient de renverser le trône de Louis-Philippe ne feraient-ils pas, comme les conventionnels de 92, œuvre de propagande et de conquête?

Une effervescence, qui se traduisait par des inscriptions mystérieuses, des sautes de bourse, de lourdes faillites, une anxiété générale, réagit profondément sur Guillaume II. Très impressionnable et, depuis une maladie, sujet à des accès de découragement (1), le roi fut frappé par les nouvelles de Paris et par celles, tout aussi troublantes, qui lui parvenaient des cours allemandes. L'idée de préserver son trône le hanta réellement. L'insurrection, maîtresse de la Belgique, ne tarderait pas à l'être des Pays-Bas. Pour empêcher l'incendie de

(1) Le général Willmar écrivait, le 29 février 1848, à M. d'Hoffschmidt, notre ministre des Affaires étrangères: « On vient de me rapporter qu'hier même, le Roi lui-même avait dit qu'il voudrait être mort, qu'il ne se sentait pas d'énergie, qu'il ne voulait que du repos et qu'il voyait bien qu'il n'en trouverait que dans la tombe. En supposant que ce propos, rapporté par l'un des gens de service, soit vrai et sincère, il ne démontre pas autre chose que la réalité d'une prostration morale actuelle, mais non qu'une énergie plus ou moins durable ne puisse renaître demain, car ces vicissitudes sont tout à fait dans la nature de certaines constitutions physiques et morales. » (P. B., VII.)

se propager, il fallait surmonter ses ressentiments, abandonner les arrière-pensées de restauration, tendre même la main à celui dont il avait espéré ceindre un jour la couronne, mais qui lui semblait le plus menacé par le flot révolutionnaire. Dans une lettre autographe à Léopold I^{er}, Guillaume II donna « sa parole de roi et de gentil-homme », que non seulement la Belgique n'avait rien à redouter de la part de la Hollande, mais qu'en outre elle pouvait compter sur le soutien des Pays-Bas en cas de danger du côté de la France (1).

Cette avance inattendue fut accueillie avec satisfaction au Palais de Bruxelles; le roi et la reine — celle-ci tremblante pour la vie de ses parents — venaient de connaître des heures d'angoisse (2).

Avec son sens des réalités, Léopold I^{er} vit les avantages à retirer du geste du monarque hollandais. En y répondant avec bienveillance, il se ménageait un appui pour toute éventualité où la sécurité et les institutions du pays seraient sérieusement mises en péril; il déjouait aussi les espérances orangistes qui pouvaient toujours prendre recrudescence aux heures de trouble.

En même temps le souverain entrevoyait le moyen d'amener la Hollande à des négociations commerciales propres à conjurer la crise dans laquelle se débattaient nos industries. Pour maintenir dans le calme la classe laborieuse, depuis longtemps déjà éprouvée, il convenait de lui procurer du travail, d'assurer des débouchés à nos produits.

Un arrangement économique avec les Pays-Bas, utile au point de vue des intérêts matériels, devait avoir un effet moral et politique sur nos agglomérations industrielles, en risque d'envisager les profits d'une entente intime avec la France.

(1) La lettre du roi des Pays-Bas n'a pas été publiée à notre connaissance. BOSSCHA, dans son étude *Het leven van Willem den Tweede*, p. 468, n'en donne qu'un extrait, sans en indiquer la date. Cet auteur, de même que l'historien BLOK, attribue à Guillaume II l'initiative de la correspondance qui s'échangea entre le souverain néerlandais et le roi des Belges. (BLOK, *Geschiedenis van het nederlandsche volk*, 3^{me} deel, p. 91.)

(2) « Je suis très souffrant à la suite des terribles événements de Paris », écrivait, le 26 février 1848, le roi Léopold à sa nièce, la reine Victoria. « Comment cela finira-t-il? La pauvre Louise est dans un état de désespoir qui fait peine à voir; que deviendrons-nous bientôt? Dieu seul le sait; de grands efforts vont être tentés pour provoquer ici une révolution; comme il y a des pauvres et des méchants dans tous les pays, cela peut réussir. » (*La reine Victoria, d'après sa correspondance inédite*, édit. BARDOUX, t. II, p. 217.)

Léopold I^{er}, qu'une plume experte et féconde servait heureusement, remercia Guillaume II de sa lettre « si cordiale et vraiment chevaleresque ». Dans la crainte de voir nos milieux ouvriers, à population dense et aisément impressionnable, se laisser entraîner par la propagande séditeuse, il suggéra de consolider *l'assurance mutuelle* par une entente plus intime et de *concilier les intérêts de l'industrie belge avec ceux du commerce néerlandais* (1).

Parallèlement à cet échange de lettres royales, une action diplomatique s'amorçait entre La Haye et Bruxelles. L'origine de cette action paraît une visite, ou plutôt une simple demande d'informations de notre agent diplomatique au ministre des Affaires étrangères, alors que dans les derniers jours de février, l'on vivait dans l'appréhension.

Le bruit s'était répandu que des troupes hollandaises allaient être concentrées sur la frontière du côté de Bréda, que des émissaires orangistes étaient partis vers la Belgique, que les équipages du prince d'Orange et du prince Frédéric avaient ordre de se tenir prêts...

Ne soupçonnant pas le travail et le revirement qui s'opéraient dans l'esprit de Guillaume II, le baron Willmar, intrigué, méfiant, alla aux nouvelles; il rassura le comte van Randwyck (2) sur l'attitude calme de nos populations, puis aborda la question du contingent de Bréda :

« Un rassemblement de troupes néerlandaises en nécessiterait un de
« troupes belges en regard, et au lieu de pouvoir employer toutes ses
« forces contre le véritable danger qui menaçait les Pays-Bas comme
« la Belgique, le gouvernement du Roi serait obligé d'en consacrer
« une partie à conjurer une sorte de danger factice qu'il ne lui serait
« pas permis cependant de négliger » (3).

— En ce moment, interrompit M. van Randwyck, ce projet n'existe pas et aussi longtemps que la Belgique sera tranquille, il n'y aura pas de raison pour l'exécuter (4).

(1) Lettre du 3 mars 1848, écrite en allemand et résumée dans BLOK, ouvr. cité, p. 91. Léopold I^{er} annonçait l'intention de donner au baron Willmar, son ministre à La Haye, des instructions à ce sujet.

(2) Ancien gouverneur des provinces de Drenthe et de Gueldre, ministre de l'Intérieur, puis ministre des Affaires étrangères (27 décembre 1847-13 mars 1848).

(3) Willmar à d'Hoffschmidt, 29 février 1848. (P. B., VII.)

(4) Willmar à d'Hoffschmidt, 28 février 1848. (P. B., VII.)

L'entretien fut rapporté au roi Guillaume. Celui-ci, le lendemain, présidait, devant les Princes, un conseil des Ministres à l'issue duquel, M. van Randwyck mit le général Willmar au courant des délibérations. Les voix furent unanimes : dans la crise qui menaçait tous les royaumes, la meilleure base de sécurité, pour les Pays-Bas, résulterait d'un accord, et d'une action en quelque sorte combinée avec la Belgique. Le gouvernement hollandais ne ferait donc rien qui pût paralyser l'effet des mesures que la Belgique avait déjà prises ou qu'elle comptait prendre; il était prêt à fournir, au sujet de ses propres dispositions militaires, tous les renseignements que nous désirerions.

La légation des Pays-Bas à Bruxelles fut avisée à son tour de ces résolutions et invitée à en faire l'objet d'une communication officielle. En conséquence, le baron de Bentinck (1) donna lecture à M. d'Hoffschmidt (2) de la dépêche qu'il venait de recevoir. Celle-ci précisait le caractère fort restreint des mesures de précaution arrêtées par les autorités hollandaises et confirmait qu'il n'entraînait pas dans leur intention d'envoyer des régiments sur nos frontières, aussi longtemps que l'ordre continuerait à régner. La dépêche de M. van Randwyck poursuivait en ces termes : « La ligne de conduite générale du « gouvernement néerlandais est surtout fondée sur le désir de laisser « les mains entièrement libres à la Belgique et d'éviter qu'on pût « croire dans le pays que vous habitez qu'on aurait aussi à se mettre « sur ses gardes contre les Pays-Bas.

« On espère ici que la position neutre de la Belgique restera sauve-
« gardée, et c'est aussi en vue de cette position qu'on pense qu'il est
« important que le Gouvernement belge soit instruit des intentions
« que je viens d'exprimer, et qu'il apprenne en même temps, que le
« Gouvernement des Pays-Bas attache non seulement un grand prix
« au maintien des traités, mais qu'il désire *prêter son concours dans*

(1) Le baron Adolphe de Bentinck, accrédité à Bruxelles depuis le 18 avril 1845, fut nommé, le 13 mai 1848, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas. Il ne tarda pas à reprendre ses fonctions diplomatiques en Belgique et les remplit jusqu'à sa désignation, en 1852, au poste de Londres.

(2) Ministre des Travaux publics, de 1845 à 1846, dans le cabinet van de Weyer, M. Constant d'Hoffschmidt fut à la tête du département des Affaires étrangères dans le ministère Rogier (12 août 1847 au 17 septembre 1852).

« *ce but*, vu que cette neutralité offre la meilleure garantie contre « toute rupture de l'équilibre établi par ces traités.

« Je fais non seulement part de ces idées à M. le baron Willmar, « mais ce Ministre sera aussi à même d'en obtenir la confirmation « de la bouche du Roi (1). »

Guillaume II avait effectivement désiré recevoir le baron Willmar. Il lui fit l'accueil « le plus démonstratif », l'assura de sa résolution d'observer tous les engagements contractés envers la Belgique et d'agir vis-à-vis d'elle dans la plus entière et la plus intime confiance, « admettant la communauté d'intérêts et la communauté d'efforts ».

« Dans la crise qui existe, pour bien rendre ma pensée, déclara « le monarque, *je vous regarde comme mon mur et vous devez me* « *regarder comme votre contrefort; ainsi unis, nous sommes capables* « *de la plus grande résistance relative* (2). »

Ces déclarations successives valaient garantie que nos voisins du Nord ne profiteraient pas de la situation troublée pour augmenter nos difficultés. Bien plus, elles indiquaient que les Hollandais faisaient du respect de notre indépendance un point essentiel de leur politique; leur souverain offrait son concours pour nous aider à défendre notre neutralité, si elle était mise en péril.

Autant d'avantages qu'apprécièrent le roi Léopold et ses ministres, mais dont ils durent mesurer la valeur à la position délicate où se trouvait la Belgique vis-à-vis de la France républicaine.

Bien que Lamartine eût annoncé la volonté de la France de « respecter l'indépendance des nations et la paix du monde », un esprit de propagande et de conquête, dont la Belgique formait le premier objectif, régnait chez bon nombre d'insurgés. Notre ambassadeur à Paris, le prince de Ligne (3), signalait combien cette idée d'annexion hantait les triomphateurs de février. Aussi, conseillait-il, pour se prémunir, une alliance offensive et défensive avec l'Angleterre et si

(1) Dépêche de M. van Randwyck à M. de Bentinck, 2 mars 1848. (Missions étrangères, Pays-Bas, vol. III.) Les légations des Pays-Bas près des Puissances signataires des traités de 1839 reçurent une copie de cette dépêche.

(2) Willmar à d'Hoffschmidt, 1^{er} mars 1848. (P. B., VII.)

(3) Eugène-Lamoral-François-Charles, prince de Ligne, d'Amblise et d'Épinoï, accrédité en qualité d'ambassadeur auprès du roi des Français, le 9 novembre 1842, démissionna le 20 juin 1848.

possible avec la Hollande : cette dernière, selon le diplomate belge, pouvait être une dangereuse auxiliaire pour nous ; « mais enfin « ce serait encore au besoin 80 à 100,000 hommes à opposer à l'esprit « de conquêtes qui pourrait déborder, d'un instant à l'autre, le gou- « vernement républicain français quel qu'il fût, et il n'y aurait plus « alors à craindre pour la Belgique d'être engloutie par la « France (1). »

Toutefois le prince de Ligne recommandait de ne donner aucun motif de mécontentement au gouvernement parisien (2).

A Bruxelles, l'on avait les mêmes soucis.

Le ministère, dans la mémorable séance de la Chambre du 1^{er} mars, précisa son attitude. Adelson Castiau, dont nul n'ignorait les sympathies pour les institutions républicaines, avait interpellé le Cabinet au sujet de ses rapports avec la France et des mesures militaires qui avaient été ordonnées.

M. d'Hoffschmidt répondit au représentant de Tournai : « La poli- « tique du gouvernement, dans les circonstances graves où nous nous « trouvons, ne peut être guidée que par les intérêts de la nation ; elle « ne peut être basée que sur la position que les traités lui ont faite. « La Belgique n'a point à intervenir dans les affaires des autres pays « ni à s'occuper de la forme du gouvernement qu'il leur convient « d'adopter. Maintenir l'indépendance nationale, l'intégrité du terri- « toire, la neutralité politique qui lui est garantie, les institutions « libérales que la Belgique s'est si glorieusement données, telle est « la règle de conduite que s'est tracée le gouvernement et il a la « conviction profonde de s'appuyer ainsi sur le sentiment des « Chambres et de la nation tout entière. »

Quant aux armements qui, selon l'interpellateur, étaient dirigés spécialement contre la France, le ministre déclara « que tout se

(1) Lettre du prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt, 29 février 1848. (Fr. XIII.) — L'idée d'un pacte défensif anglo-hollando-belge fut reprise tout au début du Second Empire, alors que les ambitions napoléoniennes mettaient en question notre tranquillité et celle des Pays-Bas. Ce fut le gouvernement néerlandais, que dirigeait le ministre libéral Thorbecke, qui prit alors l'initiative de tel projet.

(2) Cf. DE RIDDER, « La Belgique et la reconnaissance de la deuxième République française ». (*Revue Générale*, novembre 1914.)

« bornait à de simples mesures de précaution, prises dans les places « fortes de toutes nos frontières *indistinctement* (1) ».

Quoique s'efforçant de ménager les susceptibilités de la France « passionnée et ombrageuse » (2), le Cabinet belge entendait donner suite aux ouvertures néerlandaises. Le baron Willmar fut chargé de faire savoir que le Roi et ses ministres avaient accueilli « avec un vif empressement et une entière satisfaction » les communications du baron de Bentinck et que nous étions prêts, en sauvegardant notre neutralité, à concourir de tous nos efforts au maintien des traités existants, de concert avec le gouvernement du roi Guillaume.

« Cet accord de vue entre les deux gouvernements est d'une haute « importance dans les circonstances actuelles », écrivait M. d'Hoffschmidt; « je m'en félicite comme d'un fait heureux qui donne de « nouvelles et fortes garanties de sécurité à l'un et à l'autre » (3).

Peu de jours après, le ministre adressait à notre Envoyé à La Haye une lettre confidentielle; elle montre que, malgré les assurances renouvelées de Lamartine quant « au respect profond, inviolable pour « l'indépendance et la nationalité belge », nos dirigeants n'avaient

(1) Dès le 15 septembre 1847, une commission composée d'officiers de toutes armes avait été instituée par le Roi pour étudier les questions et discuter les projets concernant la défense du pays. Le général baron Chazal, ministre de la Guerre, l'invita à examiner la question des forteresses, sans se préoccuper des traités existants (notamment de la convention des forteresses du 14 décembre 1831). Le 28 février 1848, le ministre, agissant sous l'impression des événements de Paris, donnait l'ordre d'étudier l'établissement d'un camp retranché sur Anvers. De nombreux projets furent préparés : l'on reconnut la nécessité de certains ouvrages de fortification, notamment à la Tête-de-Flandre et sous les murs d'Anvers; mais, par raison d'économie, l'exécution des travaux fut retardée.

(2) Le 4 mars, M. d'Hoffschmidt écrivait au prince de Ligne : « Il faut surtout vous attacher à démontrer, en toute occasion, au gouvernement français et à tout ce qui peut exercer de l'influence sur cette société républicaine, si susceptible et si impressionnable, que les mesures que prend la Belgique ne sont nullement arrêtées dans une pensée hostile à la France; que notre volonté étant de rester neutres, nous avons autant en vue nos voisins du Nord que ceux du Midi; que nous désirons ardemment la paix; que nous nous abstenons de prendre l'initiative d'un rassemblement de troupes qui ne serait justifié; mais que si, dans l'éventualité d'une guerre, nous voulions être à même de nous défendre, notre territoire pourrait être exposé, dans une conflagration générale, à être envahi plus peut-être par les armées du Nord que par les armées de nos voisins du Midi, chez lesquels nous avons toujours trouvé, depuis notre émancipation politique, nos meilleurs défenseurs. » (Fr. XIII.)

(3) D'Hoffschmidt à Willmar, 4 mars 1848. (P. B., VII.)

pas leurs apaisements et entrevoyaient toute la valeur de l'appui militaire que les deux fractions de l'ancien royaume des Pays-Bas pourraient être amenées à se donner :

« La Belgique et la Hollande, si les déclarations du gouvernement français venaient à être démenties par les faits, sont appelées à se prêter un mutuel secours. Comme l'a si bien dit S. M. Guillaume II, *« l'une est le mur, l'autre le contrefort. »*

« La force des choses crée entre elles une sorte d'alliance défensive qui double leurs forces et les met en mesure d'exposer au besoin une résistance énergique, sous l'impulsion de deux gouvernements unis par un intérêt commun et une confiance réciproque. Le gouvernement du Roi, j'ai déjà eu l'occasion de vous le déclarer, a vu avec une satisfaction profonde que sa manière de voir, à cet égard, est également celle du Cabinet de La Haye. Ne manquez pas, M. le Baron, d'entretenir le Cabinet dans des dispositions si conformes aux nôtres et si rassurantes pour tout le monde.

« Nous y attachons un haut prix et nous recevrons avec plaisir toute ouverture ultérieure qui nous serait faite à ce sujet. J'ai eu soin d'informer toutes nos légations de l'attitude réciproquement bienveillante prise par les deux pays » (1).

Le Cabinet de La Haye profita de la reprise des travaux des Etats Généraux pour faire, sur la politique extérieure, une déclaration analogue à celle du gouvernement belge. Des rapports officiels avaient été établis à Paris entre le gouvernement néerlandais et le gouvernement provisoire; néanmoins pour parer à toutes les éventualités, on avait cru devoir prendre, comme en Belgique, quelques mesures de précaution.

« En concertant ces mesures, dit le Ministre van Randwyck, il faut faire remarquer cette heureuse circonstance que la meilleure intelligence et l'accord le plus parfait règnent entre le gouvernement des Pays-Bas et celui de la Belgique. »

« L'Envoyé du Roi à Bruxelles a été chargé de donner l'assurance au gouvernement belge que l'on nourrit ici l'espoir que la neutralité de la Belgique, si nécessaire dans l'état actuel des choses,

(1) D'Hoffschmidt à Willmar, 8 mars 1848. (P. B., VII.)

« pourra être maintenue, que les Pays-Bas attachent la plus grande
« importance au maintien et à la confirmation des traités existants,
« et qu'ils n'ont d'autre désir et d'autre vue que la conservation de
« l'indépendance de la Belgique et la consolidation des rapports
« aujourd'hui existants entre les deux royaumes.

« Le gouvernement belge attache le plus haut prix à cette déclara-
« tion; on en a reçu ici plus d'une preuve certaine. »

C'était annoncer publiquement la réconciliation des deux peuples, l'échange de communications amicales pour le maintien de notre indépendance.

Commentant la déclaration, le baron Willmar écrivait : « Elle
« donne la garantie que non seulement le gouvernement des Pays-
« Bas n'a pas l'intention de profiter du trouble des circonstances
« pour faire une tentative de restauration en Belgique, mais qu'il ne
« compte pas non plus faire avec les troupes des Puissances du Nord
« une tentative éventuelle d'invasion de la France à travers la
« Belgique.

« Le gouvernement provisoire de France peut donc voir dans cet
« état de choses une garantie des dispositions du gouvernement des
« Pays-Bas à conserver la paix et les relations de bonne intelligence.

« Quant à l'Europe, elle doit voir, dans cette déclaration du gouver-
« nement des Pays-Bas, l'enlèvement de tout prétexte pour la France
« de vouloir pénétrer en Belgique pour défendre le pays contre des
« projets anti-révolutionnaires du roi des Pays-Bas. La sécurité des
« Puissances du Nord peut, à son tour, faire naître celle de la
« France » (1).

Ce que la déclaration ne disait pas, c'est que la Hollande apercevait dans l'entente avec notre pays un gage de sécurité nationale : le maintien d'une Belgique indépendante, pourvue d'institutions monarchiques, était une digue contre le courant révolutionnaire.

La presse, généralement, seconda en Belgique comme en Hollande le mouvement de rapprochement.

Certains organes toutefois en exagérèrent la portée. Tel le *Journal de La Haye*, dont la direction avait accointance à la Cour, et qui publia

(1) Willmar à d'Hoffschmidt, 9 mars 1848. (P. B., VII.)

une sorte de manifeste contenant, à côté de passages heureux, des lignes imprudentes :

« La Hollande — à l'heure qu'il est le Cabinet de Bruxelles doit en être convaincu — est amie loyale de la Belgique; elle comprend les rapports véritables qui doivent exister entre les deux pays et les unir dans un intérêt commun, dans un même but. Elle sait que les deux pays, pour conserver leur indépendance, peuvent avoir besoin un jour de se prêter mutuellement secours, qu'une menace contre l'un devient à l'instant un danger pour l'autre, et que, pour parer à ces dangers, *pour ne pas devenir comme jadis, l'un après l'autre, la proie d'un Etat envahisseur*, il faut que les gouvernements des deux pays ne voient pas leur action paralysée ou entravée par des discordes intestines ou des tentatives de troubles et d'anarchie.

« Ce que la Hollande et la Belgique ont déployé, chacune séparément, de ressources et de forces prodigieuses lorsqu'elles eurent le malheur de tirer l'épée l'une contre l'autre, peut donner la mesure de *l'attitude formidable* qu'elles pourraient prendre si, tranquilles à l'intérieur, elles étaient appelées un jour à défendre ensemble leur nationalité et à réunir leurs efforts contre un ennemi commun.

« Si la Hollande et la Belgique prétent, comme nous n'en doutons pas, à leurs gouvernements respectifs le concours loyal et puissant de leur fidélité et de leur dévouement dans la crise européenne que les événements récents peuvent faire surgir d'un moment à l'autre, ces deux pays seront peut-être appelés à remplir une des plus belles missions que doivent ambitionner les Etats modernes jaloux de mériter le nom d'Etats véritablement civilisés et progressifs : la mission d'assurer la paix du monde » (1).

L'article, aussitôt relevé par la presse étrangère, pouvait, dans l'état de fièvre et de nervosité où l'on vivait, éveiller les susceptibilités des sphères parisiennes. *L'Indépendance Belge* s'occupa de mettre les choses au point; elle opposa un démenti, d'allure officielle, au bruit qui s'accréditait, qu'un traité secret avait été signé

(1) *Journal de La Haye*, numéro du 4 mars 1848. « Si un tel document était revêtu des signatures de deux plénipotentiaires, écrivait le baron Willmar, ce serait un véritable traité au moins défensif, et aussi de paix et d'amitié. » (Lettre à M. d'Hoffschmidt, 4 mars 1848. P. B., VII.)

entre la Hollande et la Belgique dans un intérêt de défense commune.

« Les meilleurs rapports règnent entre les gouvernements des deux pays, lit-on dans l'*Indépendance* du 14 mars, mais ces rapports peuvent être avoués hautement, et n'ont rien, absolument rien, qui doive alarmer nos voisins du Midi sur les intentions d'un peuple qui sera toujours leur plus sincère et plus fidèle allié. »

Ce langage visait à calmer les inquiétudes des milieux français où l'on taxait volontiers les Belges d'ingratitude et où l'on parlait « d'aller les mettre à la raison ».

Connaissant ces dispositions, le Cabinet Rogier avait toujours recommandé à nos agents de l'extérieur, la circonspection. Il l'avait fait avec d'autant plus d'attention que des organes de la presse lui reprochaient, même en Belgique, une tiédeur compromettante à l'égard du gouvernement provisoire :

« Si l'on supposait au gouvernement des arrière-pensées vis-à-vis du pouvoir établi en France, mandait M. d'Hoffschmidt, si l'on pouvait croire qu'il s'apprête à prendre parti contre lui de concert avec d'autres Puissances, tout serait compromis. Cette unanimité de sentiments qui règne aujourd'hui parmi nous, cette *union qui fait notre force* viendrait à disparaître. Alors la Belgique serait exposée, et avec elle les Etats qui l'entourent, aux périls les plus sérieux » (1).

Avisé à son tour de ce que les mesures de précaution avaient déplu en France et de ce que le manifeste du *Journal de La Haye* y avait paru « provoquant », M. van Randwyck exprima cet avis au général Willmar : « Après que, non seulement les deux Cours et les deux Cabinets, mais même les deux pays, par leurs journaux respectifs, s'étaient réciproquement convaincus de la sincérité de leur accueil, la prudence commandait de cesser de s'en occuper et d'y appeler l'attention publique (2). »

Guillaume II n'avait pas la même raison d'observer cette retenue dans sa correspondance particulière (3).

(1) D'Hoffschmidt à Willmar, 6 mars 1848. (P. B., VII.)

(2) D'Hoffschmidt à Willmar, 6 mars 1848. (P. B., VII.)

(3) Le souverain hollandais donnait des marques d'attention particulière à notre envoyé à La Haye : « J'ai l'honneur de dîner au Palais, écrit ce dernier le 6 mars; comme cela ne m'est pas arrivé depuis le mois de septembre 1846, cela revêt un certain intérêt de circonstance. » (P. B., VII.)

Le 8 mars, après s'être excusé auprès du baron Willmar d'avoir tardé à répondre au roi Léopold, Guillaume II reprenait la plume pour exposer au monarque belge ses plans de défense combinée auxquels, dans sa pensée, la Prusse devait être associée.

Le roi de Hollande s'exprimait en ces termes :

« Votre Majesté m'excusera si je ne me sers pas de la même langue dans laquelle Elle m'a adressé sa lettre du 3 mars, mais n'étant plus dans l'habitude de l'écrire, je n'aurais pas su aussi bien Lui exprimer combien je Lui sais gré de tout ce que Sa lettre contient, ainsi que du parfait accord qui sera, à ce que j'espère, la conséquence pour nos pays du rapprochement cordial qui vient de s'établir entre nous.

« Le Royaume de la Belgique et celui des Pays-Bas, par leur position géographique, sont appelés à jouer un rôle important dans les grands événements dont nous voyons le commencement, mais dont le plus habile ne peut prévoir les conséquences. Il faut donc commencer à aller au plus pressé, et ce que nous devrions tâcher de faire avant tout dans l'intérêt de nos pays et de l'Europe a été fait : c'est d'établir d'abord une *digue morale* contre l'envahissement des idées révolutionnaires, en maintenant notre nationalité réciproque. Ce but me paraissant atteint pour le moment, la conséquence en est qu'il faut de même s'armer pour établir une résistance physique aux agressions possibles des Français. La Belgique a pris à cet égard l'initiative; je vous en remercie, Sire, pour mon pays et pour l'Europe, et je suis Votre exemple en renforçant par le rappel extraordinaire de deux levées de miliciens l'état effectif de mes régiments de toutes armes, sans que pour cela j'aie l'intention d'établir un rassemblement de troupes sur la frontière, la Belgique me servant de mur contre la France.

« Mais si Vous étiez attaqué, je porterais tout ce que j'ai de forces dans le Brabant septentrional, et si Vous deviez momentanément vous retirer avec l'armée de la Belgique, après avoir mis de fortes garnisons dans vos forteresses et en leur laissant les approvisionnements nécessaires, Vous trouverez chez moi une ligne de forteresses et une armée amie sur laquelle Vous pouvez hardiment vous replier. Si alors un corps d'armée prussien pouvait venir nous renforcer en débouchant par exemple par Maestricht sur les flancs et les derrières d'une

armée française qui se serait portée vers la Hollande, il me paraît que Vous pourriez dans cette hypothèse reprendre l'offensive et rejeter l'ennemi commun au delà de vos frontières. Voilà en grands traits l'ébauche de ma manière de voir.

« J'ai pris une part bien vive à la catastrophe dont le roi Louis-Philippe et sa maison sont les victimes. Cette révolution-ci n'a pas même une excuse, toute la légalité étant du côté de la Royauté. Je prie Votre Majesté d'assurer la Reine combien je sens pour Elle la légitime affliction dont Elle doit être pénétrée, et Vous prie, Sire, de me croire avec toute sincérité, Votre tout dévoué frère et cousin. (S.) Guillaume (1). »

Ces projets reçurent, d'après l'historien Blok, l'approbation de Léopold I^{er} (2).

Ils furent vraisemblablement soumis au roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV, qui n'était pas non plus sans appréhension quant à l'extension de l'incendie révolutionnaire à ses territoires des confins occidentaux. Déjà des désordres éclataient à Cologne; les trois pays voisins, Belgique, Hollande et Rhénanie, étaient travaillés par un même courant, qui prenait sa source à Paris. Le ministre Canitz avait annoncé à M. Nothomb que la Prusse n'admettrait pas que notre neutralité fût méconnue par la France; elle prendrait fait et cause pour la Belgique « comme s'il s'agissait des provinces rhénanes elles-mêmes (3) ».

Le 11 mars, le souverain des Pays-Bas s'adressait personnellement à Frédéric-Guillaume IV; il voulait être assuré de son appui pour défendre la ligne de la Meuse dans le Limbourg, si la Belgique était attaquée du côté du Midi. Le général Nepveu, « regardé comme le général d'action par excellence des Pays-Bas », fut chargé de régler à Berlin les modalités de cette assistance : Venloo et Maestricht recevraient des garnisons allemandes, tandis que les forteresses de la

(1) Cette lettre de Guillaume II à Léopold I^{er}, datée du 8 mars 1848, a été publiée par COLENBRANDER dans la revue néerlandaise *Onze Eeuw*, 1905, 1^{re} partie, p. 279.

(2) BLOK, ouvr. cité, p. 91. Nos archives diplomatiques ne font aucune mention de ce plan de mesures militaires concertées, qui demeura apparemment ignoré des membres du cabinet belge.

(3) Nothomb à d'Hoffschmidt, 2 mars 1848. (Pr., IX.)

Belgique et celles du Brabant septentrional s'opposeraient à la marche de l'envahisseur (1).

Ces plans, pour la défense des trônes, en restèrent là, semble-t-il, l'éventualité pour laquelle ils avaient été conçus ne s'étant pas réalisée.

D'ailleurs une crise intérieure surgit à ce moment aux Pays-Bas; elle obligea le roi Guillaume à ne poser aucun acte personnel de nature à engager la politique nationale.

L'opinion publique, fatiguée des atermoiements et des mesures insignifiantes au moyen desquelles les réformes constitutionnelles capitales étaient tenues en suspens, réclamait des Etats-Généraux une intervention énergique. Des manifestations se préparaient; dans le peuple circulaient des propos menaçants, bruits de pillages, d'incendies, de tueries contre les « sangsues ».

Brusquement, affectant d'agir *motu proprio*, Guillaume II prit la résolution de souscrire à une sincère révision de la loi fondamentale. Il annonça lui-même aux Envoyés des Puissances étrangères que, de très conservateur, il était devenu en vingt-quatre heures « très constitutionnel (2) ».

Non pressentis et froissés de n'avoir pas été consultés, les membres du gouvernement remirent leur démission.

Un nouveau ministère ne se constitua qu'avec difficulté : le comte Schimmelpenninck, fils du grand pensionnaire de la république batave, n'en accepta la direction, même intérimaire, que sous la condition de posséder les pouvoirs d'un véritable chef de Cabinet parlementaire.

A la fois homme politique et diplomate, représentant son pays auprès de la Cour de Saint-James au moment où l'on faisait appel à lui pour dénouer la crise, Schimmelpenninck était persuadé du danger français. Ministre des Affaires étrangères, il voulait être convaincu de la faiblesse de la Belgique et, par égoïsme poli-

(1) BLOK, ouvr. cité, p. 91, et dépêche de Willmar du 12 mars 1848. (P. B., VII.) — On sait qu'en vertu des arrangements de 1839-1840, les places de Maestricht et de Venloo étaient des forteresses exclusivement hollandaises, non soumises aux obligations qui rattachaient le duché de Limbourg à la Confédération germanique.

(2) Willmar à d'Hoffschmidt, 17 mars 1848. (P. B., VII.) Cf. GOSSES EN JAPIKSE, *Handboek tot de Staatskundige Geschiedenis van Nederland*, pp. 477 et suiv.

tique, s'il désirait chercher alliance avec plus puissant, il était décidé à abandonner notre pays au feu.

A plusieurs reprises, s'entretenant à Londres avec Lord Palmerston et avec Sylvain van de Weyer (1), le diplomate néerlandais avait montré son peu de confiance dans les déclarations pacifiques du gouvernement français : « Quel que soit le langage rassurant que tient M. de Lamartine », avait dit Schimmelpenninck à son collègue belge, « nous ne devons pas oublier que les hommes qui sont au pouvoir en France ont à toutes les époques exprimé la ferme résolution de porter leurs frontières jusqu'au Rhin; que la Belgique est une proie qu'ils convoitent; que vos forteresses sont un appât qui les attire trop vivement pour que l'on puisse croire à la sincérité de l'intention qu'ils expriment d'y renoncer définitivement (2) ».

— A mes yeux, ajoutait Schimmelpenninck, la guerre avec la France est inévitable. La Belgique en sera le premier théâtre et nous serons menacés du même coup. Je voudrais donc que la Hollande, sans se laisser arrêter par les inquiétudes de la Belgique, appelât dès à présent toutes ses forces sous les armes.

— La France, répliqua van de Weyer, en portant atteinte à la neutralité de la Belgique, se mettrait en hostilité directe et immédiate avec l'Angleterre et provoquerait elle-même la coalition de toutes les Puissances.

Alors que Lord Palmerston se félicitait du rapprochement entre les Cabinets de Bruxelles et de La Haye et y voyait un retour au principe de l'ancienne barrière, Schimmelpenninck n'avait fait à l'accord intervenu qu'un accueil réservé; il redoutait que son pays, pour ne pas nous donner d'ombrage, ne prit pas toutes les précautions militaires que commandait la situation de l'Europe.

« On a beau répéter et écrire officiellement », déclarait-il à van de Weyer la veille de son départ pour La Haye, « que la France républicaine n'a que des intentions pacifiques; que, si une guerre éclate, ce sera vers l'Italie que le débordement militaire aura lieu, je n'ac-

(1) Sylvain van de Weyer, membre du Congrès national, représenta, avec une rare distinction, la Belgique à Londres, d'une façon quasi ininterrompue pendant trente-six ans (24 juillet 1831-26 juin 1867).

(2) van de Weyer à d'Hoffschmidt, 8 mars 1848 (Gr. B., XXIII.)

« cepte point semblables illusions; je suis convaincu que nos deux « pays sont aussi menacés que la Lombardie et bien faibles pour « résister au premier choc d'une invasion. »

Schimmelpenninck aurait voulu que van de Weyer s'associât à une démarche officieuse auprès de Palmerston pour demander l'appui éventuel des forces britanniques.

van de Weyer s'était abstenu; semblable démarche lui paraissait à ce moment inutile et dangereuse : inutile, car il ne pouvait croire que l'Angleterre déviât de sa ligne de conduite consistant à ne prendre d'engagement que pour des dangers *nés* et *actuels*; dangereuse, car la France pourrait y voir soit un acte de provocation, soit un premier pas vers une alliance dirigée contre elle (1).

Il était à prévoir que sous la conduite d'un ministre tel que Schimmelpenninck, l'idée de l'union hollando-belge dût perdre le terrain acquis.

Notre gouvernement s'en rendit compte. Il avait essayé de convaincre le cabinet précédent du bénéfice politique et moral de concessions consenties en matière économique : les Pays-Bas étaient intéressés à ce que notre indépendance demeurât intacte; ils avaient avantage à préserver leur frontière de la contagion révolutionnaire et partant à parer, en ce moment, à toute interruption de travail dans les usines de la vallée de la Meuse et dans les manufactures cotonnières de Gand qui, par leur « caractère de concentration », présentaient le plus de danger pour le maintien de l'ordre. Les pourparlers à peine amorcés à La Haye avaient été suspendus par suite de la crise ministérielle (2).

(1) van de Weyer à d'Hoffschmidt, 21 mars 1848. (G. Br. XXIII.)

(2) Il s'agissait d'obtenir du gouvernement néerlandais, gratuitement et sans convention s'il était possible, moyennant compensation et à l'aide d'un arrangement s'il le fallait, que les cotonnades belges fussent reçues à Java sur le même pied que les tissus de coton de fabrication hollandaise. Nous escomptions, en outre, des exemptions ou des réductions de droits pour nos houilles à leur entrée en Hollande. M. d'Hoffschmidt écrivait le 13 mars au baron Willmar : « ...L'esprit public, ainsi que plus d'une fois je vous en ai fait la remarque, est excellent en Belgique. Le maintien de la nationalité belge est dans tous les vœux, et il serait, au besoin, l'objet de tous les efforts. Mais il n'est pas moins vrai que, parmi nos grands intérêts matériels, plusieurs trouveraient leur profit, je ne dis pas seulement dans la réunion de la Belgique à la France, mais même dans un rapprochement intime des deux pays pour ce qui concerne leurs relations commerciales. Aucune voix, il est

Lorsque nos négociateurs (1) voulurent les reprendre, ils se heurtèrent aux dispositions peu favorables de Schimmelpenninck. Celui-ci poussa la franchise jusqu'à dire : « La Belgique renversée par la tempête révolutionnaire, le royaume des Pays-Bas, protégé par ses défenses naturelles, sûr d'ailleurs d'être secouru, ne se croirait pas menacé de succomber à son tour (2). »

Ce langage contrastait avec les témoignages de sympathie qui nous arrivaient à ce moment de toutes parts, à l'occasion des affaires de Quiévrain et de Risquons-Tout, et que méritaient le sang-froid et le patriotisme de nos populations (3).

Schimmelpenninck, alors même qu'il n'eût pas reçu certaines assurances de l'Angleterre, ne pouvait pas ignorer que la Belgique, en cas

vrai, depuis les derniers changements survenus en France, ne s'est élevée chez nous pour proposer un semblable arrangement. Mais, pour empêcher des manifestations de cette nature de se produire et pour prévenir les complications qui ne manqueraient pas d'en résulter pour le gouvernement du Roi et pour la politique générale, ne serait-il pas prudent de leur enlever, dans la mesure de ce qui est praticable, les prétextes sur lesquels elles pourraient s'appuyer. A ce point de vue, il doit paraître désirable que nos principales industries ne soient pas amenées, par l'état de leurs opérations, à comparer leur situation à ce qu'elle pourrait être dans d'autres conditions politiques et à tourner vers la France des espérances qui ne pourraient se réaliser qu'au prix de l'indépendance de la Belgique et au détriment de la paix de l'Europe. Pour parer à de telles éventualités, il semble que le gouvernement belge est en droit de compter sur l'aide des gouvernements qui sont liés avec lui par une communauté d'intérêts. Je ne vais pas jusqu'à prétendre, toutefois, que ce concours doive être sans limites ni qu'il doive se prolonger au delà des circonstances qui le rendraient opportun. Ces idées peuvent-elles recevoir leur application en ce qui touche le gouvernement néerlandais? Je n'hésite pas à le penser. » (P. B., VII.)

(1) M. Charles-Edouard de Jaegher, ministre résident de Belgique en Espagne, avait été adjoint au général Willmar pour s'occuper de la partie technique des négociations.

(2) Paroles prononcées dans un entretien, le 13 avril, et rapportées dans une dépêche de Willmar, le 8 mai 1848. (P. B., VII.)

(3) Lire sur ces incidents des 25 et 29 mars 1848, HYMANS, *Frère-Orban*, t. I, pp. 200-202; t. II, pp. 8-9.

« Il n'y a qu'une voix en Angleterre sur ce glorieux fait d'armes », écrivait van de Weyer à propos de l'échauffourée de Mouscron. « Tout le monde, « depuis les Princes jusqu'aux simples citoyens, félicite la Belgique sur l'attitude pleine de calme, de dignité et de courage qu'elle a su prendre dans ces « moments difficiles, sur la sagesse de son Roi, sur la fidélité des populations « et la valeur des troupes. Lord Palmerston me disait ce matin : L'affaire « de Mouscron est d'une immense importance, non seulement pour la Belgique, « mais pour toute l'Europe. » (van de Weyer à d'Hoffschmidt, « 1^{er} avril 1848. G. B., XXIII.)

de danger grave, n'eût pas été abandonnée par le cabinet de Saint-James (1).

Les paroles du ministre néerlandais dissimulaient mal un sentiment d'égoïsme national; croyant ou affectant de croire que la sécurité de la Hollande était suffisamment garantie à l'extérieur comme à l'intérieur, il entendait reprendre une complète liberté vis-à-vis de la Belgique.

« C'était, écrivait le général Willmar, renier la manifestation du 1^{er} mars, la nécessité du bon accord, la *solidarité spontanément pro-*

(1) « Si les Belges, écrivait van de Weyer, entraînés par un aveugle esprit d'imitation, avaient follement suivi l'exemple de la France républicaine; ou si, intimidés par les tentatives des bandes armées lancées sur nos frontières, ils eussent montré moins de résolution et de courage à les repousser, le gouvernement anglais n'eût trouvé pour nous soutenir ni sympathie ni appui dans l'opinion publique. On eût été fort peu disposé à faire des sacrifices en faveur d'un peuple qui aurait aussi légèrement sacrifié sa nationalité; et, pour remplir ses engagements envers nous, le gouvernement eût eu à lutter contre une formidable opposition. Aujourd'hui, par notre attitude sage et noble, nous avons conquis des droits plus solides à son appui que ceux qui découlent de l'esprit et de la lettre des traités. Notre nationalité n'est plus, aux yeux de tout le monde, une chose factice reposant sur de simples notes diplomatiques, mais une réalité basée sur l'inébranlable volonté d'un peuple qui comprend et pratique ses devoirs envers lui-même et envers les autres. Toutes les préventions qui existaient à cet égard ont complètement disparu. Nous avons, en moins de six semaines, converti les plus incrédules, et acquis plus de défenseurs de notre indépendance que ne nous en eussent procurés cinquante années de paisible jouissance des avantages qu'elle nous assure. Cet heureux revirement dans l'opinion, qui est notre propre ouvrage, contribuera plus tard, si de nouveaux dangers nous menacent, à faciliter l'accomplissement des obligations que l'Angleterre a contractées envers nous. Ces obligations, elle ne les répudiera point, j'en suis convaincu, quelque forte que soit en ce moment l'explosion de cet égoïsme insulaire dont je vous ai entretenu. Tout lui en fait un devoir : les stipulations expresses des traités; les traditions d'une politique plus que séculaire; les principes qui servent de base à l'ordre public européen, principes dont les révolutions intérieures des empires n'ont point ébranlé la solidité. Que si, au milieu de ses embarras domestiques, en présence de l'Irlande en état de quasi-révolte, l'Angleterre hésitait un moment à donner force et valeur à cette clause de garantie dont elle a elle-même établi la force obligatoire, son intérêt seul ferait bientôt cesser cette hésitation et nous répondrait de son active coopération. Quelles que soient les faveurs de la *gent boutiquière*, quel que soit le sentiment d'étroit égoïsme qui l'anime, ou plutôt le refroidit, en ce moment, il est impossible que l'Angleterre, dans l'intérêt de sa propre sécurité, permette à la France de s'emparer des ports d'Ostende et d'Anvers, et de conquérir un pays qui produit du fer, du charbon de terre, et fabrique avec tant de succès des machines à vapeur. Un pareil acte d'impuissance ou de lâcheté ferait bientôt descendre l'Angleterre au rang d'une puissance de troisième ordre; et, pour qu'elle pût le commettre, il faudrait qu'il n'y eût ni prévoyance dans le conseil ni patriotisme dans les cœurs. » (van de Weyer à d'Hoffschmidt, 5 avril 1848. G. B., XXIII.)

clamée à La Haye par Sa Majesté le Roi des Pays-Bas et son Gouvernement d'alors (1). »

En ce qui concerne Guillaume II, ses sentiments à l'égard de la Belgique ne s'étaient plus manifestés depuis le jour où Schimmelpenninck avait pris la direction des affaires; il semblait se résigner à une sorte d'abdication temporaire et attendre que des « circonstances moins malheureuses la fassent cesser (2) ».

Schimmelpenninck ne garda pas longtemps le pouvoir; en désaccord avec le roi et ses collègues quant à la revision constitutionnelle, il résigna ses fonctions (13 mai 1848); son départ n'était pas à regretter pour l'entente hollando-belge.

Il fut provisoirement remplacé aux Affaires étrangères par le baron de Bentinck, ministre des Pays-Bas à Bruxelles; aussitôt les tensions disparurent.

Au mois de juin, la révolution grondait de nouveau à Paris; le sang coulait autour des barricades.

Aucune réaction séditeuse ne se produisit dans nos populations.

En Hollande, la situation était moins calme : on y constatait des

(1) Dépêche du 8 mai 1848, annexe II. (P. B., VII.)

(2) Le 24 mars, alors que les éléments exaltés tâchaient de reprendre le dessus à Paris, le roi Guillaume fit appeler le baron Willmar : il venait d'apprendre que l'on s'app préparait à proclamer la république à Bruxelles; le mouvement, d'après ses informations, était organisé au sein de la société démocratique *l'Alliance*, qui installerait un gouvernement provisoire sur le modèle de celui de Paris. Guillaume II avait insisté pour que notre ministre en avertît sans retard le roi Léopold. (Willmar au Roi et à M. d'Hoffschmidt, 24 et 26 mars 1848. P. B., VII.)

Notre agent transmettait, en outre, ces renseignements qu'il tenait d'une source officielle : « La Société de *l'Alliance* de Bruxelles ou des individus, se permettant de parler en son nom, se sont adressés à la Société de *l'Amstel*, à Amsterdam, pour lui proposer d'organiser en commun un mouvement populaire dans les deux capitales, à l'effet de proclamer la république dans les deux pays; c'est M. Jottrand qui est indiqué par la correspondance comme devant être le chef du gouvernement provisoire républicain à organiser à Bruxelles. Si je ne me trompe, une réponse négative a été adressée à Bruxelles par la Société de *l'Amstel*. En tout cas, un des membres de cette société s'est transporté auprès du gouverneur de la Hollande septentrionale, pour lui faire part de la proposition et du refus d'y accéder, afin de prouver au gouvernement des Pays-Bas que la Société de *l'Amstel* ne voulait pas aller plus loin qu'à un gouvernement monarchique limité par une constitution très libérale. »

Lire, au sujet des associations démocratiques et républicaines de 1848-1849 et des idées qui les vivifiaient, LOUIS BERTRAND, *Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830*, t. I, chap. III.

symptômes d'agitation entretenue par les nouveaux retards apportés à la revision de la loi fondamentale.

« Vous êtes peut-être plus menacés en ce moment du côté du Nord que du côté de la France, disait Lord Palmerston à M. van de Weyer. Les nouvelles que je reçois de la Hollande sont peu satisfaisantes. Ni les ministres, ni la Chambre n'ont confiance aux promesses du Roi. Le Prince héréditaire est profondément méprisé et haï. Le vieux parti républicain s'agite; et la propagande française, qui a échoué en Belgique, compte aujourd'hui, en Hollande, sur un succès qui menacerait votre tranquillité intérieure » (1).

Ce qui augmentait les difficultés de la Couronne des Pays-Bas et devait l'inciter au maintien des bonnes relations avec notre pays, c'était le mouvement séparatiste qui se prononçait dans le Limbourg.

Le régime hybride de 1839, le surcroît de charges dont souffrait la population du Duché avaient suscité contre l'administration hollandaise une vive opposition qu'attisait la propagande des patriotes néo-germanistes. Lorsque l'assemblée nationale de Francfort eut pris position pour une séparation radicale de la Hollande et du Limbourg, l'insurrection se propagea à travers le Duché.

La Belgique avait suffisamment de motifs pour ne pas se désintéresser de la question. Bien qu'elle pût compter sur un fort contingent de Limbourgeois partisans de la réannexion, les circonstances ne permettaient pas d'obtenir réparation de l'injustice commise neuf ans auparavant; mais les thèses manifestées à Francfort attestaient des convoitises inquiétantes : les orateurs ne se contentaient pas de réclamer l'annexion du Limbourg, l'absorption de Maestricht; ils déclaraient l'Escaut et la Meuse fleuves allemands; ils affirmaient la conviction que tôt ou tard la Belgique, cette « Lombardie allemande », se rapprocherait de la souche germanique en se fondant dans la Confédération (2). Le rapporteur Zachariae affirmait que « la limite qui isola totalement l'Allemagne de la Meuse viola le droit, la nationalité et l'intérêt de l'Allemagne ». Et Arndt exprimait

(1) van de Weyer au roi Léopold I^{er}, Londres, 22 juin 1848. (Documents divers non reliés.)

(2) FL. DE LANNOY, *Le Duché de Limbourg et le Parlement de Francfort, 1848*, étude publiée dans les *Mélanges d'histoire offerts à Ch. Moeller*, 1914.

ses regrets et ses espérances en ces mots caractéristiques : « La Belgique, ce beau pays, l'ancien cercle de Bourgogne, ces fleuves allemands, ce peuple qui voulait être allemand, on les a laissés se séparer, en 1814, de l'Allemagne. Nous gardons l'espérance que ces contrées qui nous ont été arrachées nous reviendront » (1).

Le sort de Maestricht préoccupait particulièrement le gouvernement belge. L'assemblée nationale de Francfort voulait faire de cette place une tête de pont de la Confédération sur la rive gauche de la Meuse, but déjà poursuivi, en 1831-1839, par les délégués allemands.

Ces événements suggéraient au comte de Briey, notre représentant à Francfort (2), ces réflexions :

« Autre chose doit être pour nous, au point de vue stratégique, que Maestricht appartienne isolé à un peuple d'une importance inférieure à la nôtre, placé sur la rive gauche de la Meuse et qui atteint déjà notre frontière sur tant d'autres points mal défendus, autre chose de le voir entre les mains d'un peuple de 45 millions d'habitants, qui peut en faire une tête de pont, y établir une place d'armes et y accumuler un matériel de siège immense dont Liège pourrait être la première victime. La Meuse ne serait plus pour nous, elle serait contre nous, et un jour suffirait pour transporter devant Hasselt, Saint-Trond ou Tirlemont assez de mortiers, de bombes pour faire ouvrir immédiatement des portes que la garde civique pourrait défendre plusieurs jours, si l'ennemi n'avait recours à de tels moyens. Si Maestricht devient place d'armes allemande, notre neutralité ne sera-t-elle pas terriblement menacée? » (3).

Contre les menaces et les prétentions du nationalisme germanique, Bruxelles et La Haye eurent à ce moment partie liée.

Le gouvernement belge n'intervint pas directement; il indiqua néanmoins à nos agents de l'extérieur les sentiments et l'attitude à

(1) L. LECLÈRE, *La Question d'Occident*, p. 170.

(2) Le comte Camille de Briey, qui avait été, du 5 août 1841 au 16 avril 1843, à la tête de notre département des Affaires étrangères, fut nommé ministre plénipotentiaire près la Confédération germanique à Francfort, le 21 juin 1843, et accrédité en cette qualité auprès de l'archiduc Jean d'Autriche, lorsque celui-ci devint, en 1848, vicaire de l'Empire.

(3) Dépêche du comte de Briey, Francfort, 7 août 1848. (Confédération germanique, IV.)

observer : « Il est désirable, à notre point de vue, manda M. d'Hoffschmidt, que le Limbourg continue à être réuni à la Hollande, car, méconnus sur un point, les arrangements qui forment la base de notre existence politique, courraient le risque de l'être sur tous; nous arriverions ainsi à être privés en fait comme en droit de garantie positive » (1).

L'affaire se dénoua mieux pour la Hollande que celle-ci ne pouvait l'espérer. Une démonstration militaire — dirigée par le ministre Lightenvelt — apaisa l'agitation séparatiste. La population limbourgeoise s'était aperçue, du reste, que son sort n'avait excité au Parlement de Francfort qu'un intérêt passager.

Durant cette vicissitude, la Belgique avait facilité la tâche de la diplomatie néerlandaise. L'inquiétude avait été telle que l'on avait songé, à La Haye, à user de l'influence du roi Léopold pour obtenir de l'Angleterre une plus grande sollicitude pour les intérêts hollandais compromis dans le Limbourg (2).

Peut-être M. d'Hoffschmidt, notre ministre des Affaires étrangères, entrevoyait-il en l'occurrence le détachement du Grand-Duché de Luxembourg du Zollverein et son union, tout au moins douanière, avec la Belgique. Cette considération de l'avenir se fit-elle au su de la Hollande? C'est possible (3).

Au mois de novembre 1848, Guillaume II promulgua la nouvelle *loi fondamentale* qui s'inspirait des principes inscrits dans notre Constitution et consacrait le triomphe des idées libérales.

L'indifférence avec laquelle fut accueillie cette réforme qu'il croyait devoir être regardée comme un bienfait de sa munificence, la commotion des derniers événements politiques achevèrent de ruiner la santé du Roi. Il mourut subitement le 17 mars 1849.

(1) DE LANNOY, étude citée.

(2) Willmar à d'Hoffschmidt, 27 septembre 1848. (P. B., VII.) Notre ministre à La Haye écrivait : « Je ne puis pas douter que le gouvernement des Pays-Bas n'attachât le plus grand prix à un succès pour la cause du Limbourg qui serait obtenu près du gouvernement britannique; et si Sa Majesté s'était occupée de cette question dans sa correspondance avec Londres, il serait extrêmement utile que je puisse en être instruit dans l'intérêt des bons rapports politiques qu'il est si important de maintenir entre la Belgique et les Pays-Bas. »

(3) Correspondance entre d'Hoffschmidt et Willmar. (P. B., VII.)

Le rapprochement qui s'était opéré au cours de l'année 1848 entre la Belgique et les Pays-Bas était dû, en grande partie, à l'action personnelle de Guillaume II, qui avait vu dans cette conduite un intérêt principalement dynastique. Surpris, affolé par les mouvements révolutionnaires de France et d'Allemagne, il s'était tourné vers le roi des Belges et, non sans un certain combat intérieur, lui avait fait les propositions que l'on sait.

Que ce fût là un acte qui lui en coûtât, c'est ce qu'atteste, entre autres, un aveu devant le Conseil d'Etat: Guillaume II donna, comme un grand sacrifice de sa part, d'avoir tendu une main fraternelle au roi Léopold I^{er} (1).

Ce sacrifice d'amour-propre le souverain le fit-il sincèrement? Sa correspondance, ses projets militaires permettent de le croire.

* * *

Le nouveau règne, à ses débuts, n'apporta aucun changement dans les relations des deux Etats voisins.

Guillaume III montait sur le trône à l'âge de 31 ans, demeuré jusqu'alors distant du peuple, peu initié aux affaires de l'Etat et à la politique étrangère. On le disait violent, autoritaire, versatile comme son père, hostile aux hommes du « progrès » (2). Il accepta néanmoins les conseils du ministre Lightenvelt. Cet homme d'Etat et de Cour comptait parmi les plus sincères amis de la Belgique. Une série d'attentions prévenantes furent interprétées comme témoignages de la bonne harmonie que l'on entendait cultiver (3).

A cette époque où les trônes se sentaient chancelants, se rattache

(1) Willmar à d'Hoffschmidt, 22 juin 1848. (P. B., VII.)

(2) Après les événements qui avaient entraîné la revision constitutionnelle, le Prince héritier s'était éloigné du pays; il séjournait en Angleterre. C'est là que le ministre des Affaires étrangères M. Lightenvelt vint lui annoncer le décès du roi Guillaume II.

(3) Citons, entre autres: Pour notifier son avènement à la Cour de Bruxelles, Guillaume III désigna intentionnellement le comte van Randwyck, qui avait été l'un des artisans du rapprochement en 1848. Quelque temps après, les deux souverains échangeaient les grands-cordons de leurs ordres, ce qui fut regardé « comme une sanction éclatante de la bonne entente des deux Etats autant que des deux souverains ». Puis, lorsque Léopold I^{er} se rendit à Liège, le roi des Pays-Bas le fit complimenter en cette ville; en 1851, se trouvant à Arlon, notre souverain y reçut de nouveau les félicitations de Guillaume III, en sa qualité de grand-duc de Luxembourg.

une reprise de conversations — à peine ébauchées d'ailleurs — pour garantir la commune sécurité des deux monarchies.

Ce furent les troubles révolutionnaires en Allemagne qui redonnèrent actualité à la question.

Le refus, par le roi de Prusse, d'accepter la couronne impériale, « couronne de bric à brac, pétrie de terre glaise et de fange » que lui avait offerte le Parlement de Francfort, avait été le signal d'une recrudescence d'agitation; les éléments avancés, au nom de la souveraineté du peuple, prenaient pour drapeau la Constitution votée par l'Assemblée nationale, dans l'espoir de conquérir le pouvoir et d'aboutir à la République; des foyers d'effervescence étaient signalés en Westphalie et dans les provinces rhénanes. A Cologne, cinq cents députés, représentant plus de 300 villes et bourgades, menaçaient de se séparer violemment. Autour de Dusseldorf et d'Elberfeld, on signalait que des bandes armées parcouraient les campagnes, rançonnaient, terrorisaient les habitants (1).

Ces événements se passaient tout voisins de la frontière hollandaise; ils impressionnaient le roi Guillaume III et M. Lightenvelt; chez celui-ci subsistait le souvenir des troubles du Limbourg qu'il avait dû réprimer « manu militari » l'année précédente.

Le ministre conseilla au souverain d'appeler sous les armes une classe au moins de milice, de manière à prévenir « toute tentative de la démocratie allemande éprise d'unité ». Cette précaution ne lui paraissait pas suffisante : il voulait pouvoir compter sur le concours de la Belgique, « complément indispensable de toute organisation défensive efficace ».

Autorisé par le Roi, M. Lightenvelt alla exposer ses projets au ministre de Belgique : on établirait de commun accord un « cordon défensif » suffisant à parer une surprise et à repousser une autre attaque de *Risquons-Tout* (2). Comme les événements pouvaient se précipiter, le commandant de Maestricht se mettrait directement en relations avec le commandant des troupes belges à Liège, en observant le plus grand secret.

(1) Dépêches de notre consul à Cologne, 9 et 19 mai 1849. (*Consulats*, t. II.)

(2) Willmar à d'Hoffschmidt, 18 mai 1849. (P. B., VIII.)

La diplomatie traiterait ensuite la question par le canal officiel.

Lightenvelt avait toutefois ajouté qu'un Conseil de Cabinet était convoqué afin de délibérer sur l'ouverture des pourparlers et l'opportunité de renforcer l'armée.

Sans attendre la réunion du Cabinet néerlandais, le général Willmar rendit compte à Bruxelles de la communication toute confidentielle que lui avait faite le ministre des Affaires étrangères. Il désirait connaître les vues de son gouvernement; il ne cacha pas les siennes :

« L'Allemagne est l'objectif véritable du gouvernement des Pays-Bas et non sans raison, puisque le Limbourg est comme un *croc d'abordage* qui l'attache à ce pays. C'est ce que M. le ministre des Affaires étrangères sentait, lorsqu'il disait qu'il fallait qu'on se mit en mesure pour repousser de ce côté une attaque de *Risquons-Tout*.

Certes, le danger existait pour la Belgique, la propagande révolutionnaire ne s'arrêterait pas dans le Limbourg si ses agents venaient à bout de s'y établir.

Mais une démonstration militaire paraissait prématurée et offrait des inconvénients.

« Je ne sais pas, écrivait notre ministre à La Haye (1), si vis-à-vis de l'Allemagne ou plutôt des passions qui s'agitent dans l'Assemblée de Francfort, la mesure projetée, et qui ne pourrait pas être appliquée sans être connue sur-le-champ, n'est pas imprudente et propre à appeler l'attention de l'Assemblée, maintenant préoccupée des troubles intérieurs de l'Allemagne, sur cette question qui ne peut pas être traitée d'une façon avantageuse pour les Pays-Bas. Il ne faudrait pas trop s'étonner, si, ainsi réveillée, l'assemblée envoyait quelques émissaires dans le Limbourg pour tâcher de déterminer un mouvement en faveur de la constitution de l'unité de l'Allemagne.

« On donne aux dispositions militaires qu'il s'agirait de prendre de commun accord, le nom de *cordon défensif*, lequel n'annonce pas une chose incompatible avec la neutralité. Mais des précautions défensives prises sans une cause naturelle et directe qui les provoque, changent de caractère et peuvent recevoir un autre nom, surtout de

(1) Willmar à d'Hoffschmidt, 19 mai 1849. (P. B., VIII.)

la part d'un plus fort qui cherche un prétexte d'attaque, ou n'est pas fâché de s'en voir présenter un.

« L'avantage du système de milice existant, combiné en Belgique avec la plus grande promptitude des moyens de transport, permet d'augmenter presque instantanément la force de l'armée. C'est une forte raison pour ne pas prendre une telle mesure trop tôt. »

A Bruxelles, le Roi fut informé et la question fut discutée devant le Conseil des Ministres.

Le Cabinet jugea opportun d'attendre, pour préciser son attitude, d'être officiellement saisi des propositions. Le baron Willmar devait se borner à déclarer que l'idée était accueillie avec le plus vif intérêt, que le gouvernement restait toujours animé des sentiments qui avaient été exprimés au cours des négociations du mois de mars 1848 (1).

Lorsque cette réponse circonspecte, mais courtoise, parvint à notre ministre à La Haye, le Cabinet hollandais s'était réuni et, envisageant la situation avec plus de calme, avait réduit le caractère du plan élaboré par Lightenvelt.

Il n'était plus question de rappeler des classes de milice, moins encore de placer un cordon défensif combiné avec des troupes belges. L'on se bornait à surveiller les transfuges et l'on se contentait d'échelonner sur les frontières de la Gueldre et du Limbourg des escadrons de cavalerie, de placer des canonnières dans le Waal à hauteur de Nimègue (2).

L'épisode se ramenait à peu de chose : il avait une conclusion bien modeste.

L'idée du « cordon défensif commun », conçue dans des heures de panique et d'apeurement, correspondait toutefois à des sentiments de confiance et de solidarité politique.

Quelques semaines avant d'abandonner son portefeuille, M. Lightenvelt adressait à M. d'Hoffschmidt une lettre autographe dans laquelle il défendait avec conviction les avantages d'une loyale entente entre les deux pays (3).

(1) D'Hoffschmidt à Willmar, 22 mai 1849. (P. B., VIII.)

(2) Willmar à d'Hoffschmidt, 22 et 26 mai 1849. (P. B., VIII.)

(3) Lightenvelt à d'Hoffschmidt, 17 septembre 1849. (P. B., VIII.)

« J'ai toujours personnellement regretté la séparation de la Belgique et de la Hollande », écrivait le ministre des Affaires étrangères néerlandais; « mais l'histoire a passé là-dessus, et la situation actuelle se trouve sanctionnée comme un fait européen accompli, sur lequel il n'y a plus à revenir. Guillaume II avait l'an passé sanctionné encore plus explicitement cette séparation par sa lettre à votre roi. J'étais alors son ministre et honoré de sa confiance. Après sa mort, j'ai voulu, sous le nouveau règne, compléter sa pensée généreuse et loyale, dans l'esprit de son successeur et dans celui de ses ministres; je crois y avoir complètement réussi; des faits patents, sur lesquels je ne m'étendrai pas, ont dû vous le prouver. Nous sommes entrés vis-à-vis de la Belgique dans une politique franche et sans arrière-pensée, politique de concorde, qui dans des moments de danger ou de crise, fera notre force commune, et qui dans les jours de paix augmentera la prospérité des deux pays.

« Je crois pouvoir me féliciter, Monsieur le Ministre, d'avoir poussé le Roi et son gouvernement dans une voie d'union, et de les avoir liés par des faits ostensibles à une politique de bon voisinage, qui ne peut avoir que d'heureux résultats pour les deux pays, et quand même je quitterais le pouvoir demain, je m'estimerai heureux d'avoir rendu ce service à la Belgique et à la Hollande.

« Ma ligne de conduite envers la Belgique est donc tout naturellement tracée, et mes vraies et sincères sympathies lui sont à jamais acquises, autant que l'intérêt de mon pays le comporte.

« Voilà, Monsieur le Ministre, ce que je tenais à cœur de vous apprendre moi-même. »

* * *

La Belgique et la Hollande avaient heureusement doublé le cap des années 1848-1849. Aux moments critiques de la tourmente révolutionnaire, sous l'action des mêmes appréhensions, elles s'étaient concertées pour ajuster leur attitude politique; des mesures de sécurité conjointes avaient été même envisagées par les souverains.

De même qu'en 1840, la réserve des gouvernements était dictée par le souci de ménager les susceptibilités des Puissances voisines et d'éviter tout acte ressemblant à de la provocation.

A défaut d'autres résultats, les pourparlers témoignaient d'une visible amélioration dans les rapports des deux nations.

Le roi Léopold pouvait écrire au prince de Schwarzenberg : « Les derniers temps ont amené de très bonnes et confiantes relations entre la Hollande et la Belgique; vivant en bonne intelligence, ces deux pays sont d'une importance politique réelle, et bien qu'ils soient éloignés de l'Autriche, leur bonne entente exerce cependant une influence utile sur la politique générale » (1).

(1) Léopold I^{er} au prince de Schwarzenberg, Laeken, 28 avril 1849.
(Archives de Vienne.)

Réforme des Humanités

PAR

A. GRAVIS

Professeur à l'Université de Liège.

Le 18 février 1924, M. P. Nolf, Ministre des Sciences et des Arts, a confié au Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen la mission d'étudier les réformes à introduire dans le programme des humanités. Diverses sous-commissions ont élaboré des projets relatifs à l'enseignement du latin et du grec, des langues vivantes, des mathématiques, de l'histoire, de la géographie et des sciences. Dans la séance plénière du 4 juillet 1924, M. le professeur A. Gravis, ancien recteur de l'Université de Liège, a prononcé un discours tendant à établir qu'il y a lieu :

- 1° De décharger les programmes et l'horaire;
- 2° De développer l'enseignement du français de façon à lui faire produire des fruits que l'étude des langues mortes ne donne malheureusement plus toujours;
- 3° De tenir dans des limites raisonnables l'enseignement des mathématiques et de la physique;
- 4° De donner une meilleure orientation à l'enseignement des sciences biologiques, en évitant toute exagération de ce côté.

Les critiques de l'auteur s'adressent aussi bien aux humanités dites modernes qu'aux humanités anciennes.

MESSIEURS,

Il y a deux ans, 628 professeurs de l'enseignement moyen et de l'enseignement supérieur ont pris part à un referendum organisé en vue de rechercher quelles sont les réformes immédiatement réalisables dans les humanités, et quelle sera la sanction des études humanitaires. Les résultats de cette consultation ont été constatés par des

délégués réunis sous la présidence de M. P. Héger, représentant la Fondation Universitaire. Ils ont été publiés en novembre 1922 (1).

Il serait injuste de ne pas tenir compte des avis qu'un si grand nombre de nos collègues ont bien voulu formuler en vue des réformes qu'il s'agit de réaliser. Je me ferai donc l'interprète de leurs idées dans l'espoir que vous voudrez bien les prendre en très sérieuse considération. Ces idées sont celles d'hommes d'expérience qui ont été mus par le seul désir de collaborer aux progrès que nous sommes appelés à provoquer.

Il convient aussi de rappeler certaines remarques préliminaires qu'il importe de ne pas perdre de vue au cours de l'examen que nous allons faire des programmes détaillés sur lesquels nous aurons à nous prononcer.

En nous confiant la mission d'étudier la réforme du programme des humanités, M. le Ministre des Sciences et des Arts nous a vivement recommandé de restreindre l'étendue des matières enseignées : « A vouloir trop retenir, a-t-il dit, on ne retient rien : on oublie l'essentiel en même temps que l'accessoire... D'une façon générale, l'enseignement n'est pas assez élémentaire. »

M. le Directeur général, T. Klompers, a également insisté à plusieurs reprises sur la nécessité qu'il y a de réduire les programmes.

A part quelques hellénistes et latinistes conservateurs obstinés, tout le monde est convaincu de la nécessité de réaliser des réformes. Beaucoup les désirent même tellement profondes qu'elles ne seraient pas réalisables immédiatement. D'autres proposent des choses utiles, sans doute, mais n'indiquent pas le moyen de les réaliser : création d'un cours nouveau, extension à donner à tel autre, etc. Parmi les professeurs qui reconnaissent que les élèves sortant de rhétorique ne possèdent pas une préparation suffisante, quelques-uns accusent la mentalité générale, le relâchement dans le travail, le dédain des études désintéressées. Tout cela ne peut être nié, mais s'ensuit-il qu'il n'y a rien à faire ? Pour arriver à réformer la mentalité, remédier au relâchement, transformer le dédain en amour de l'étude, ne faut-il

(1) A. GRAVIS, *Quels sont les résultats du Referendum relatif à l'enseignement moyen?* Liège, imprimerie H. Vaillant-Carmanne, 1922.

pas commencer par alléger les programmes surchargés, améliorer les méthodes, rendre le travail attrayant ?

La surcharge des programmes est un mal qu'on s'accorde généralement à reconnaître, mais auquel il est bien difficile de remédier. La plupart des professeurs prétendent conserver à leur cours l'importance actuelle, et désirent même l'augmenter; c'est aux autres branches qu'ils veulent imposer des réductions ! C'est là, on l'avouera, une tendance assez naturelle chez les savants spécialisés, mais on ne comprend pas que des professeurs réellement pédagogues puissent verser dans une telle erreur !

Le nombre des leçons attribuées à une branche du programme n'est pas l'indice réel de l'extension à donner à l'enseignement de cette branche. C'est cette extension qu'il importe de réduire bien plus que le nombre d'heures inscrit à l'horaire. Je crois cependant qu'il y a lieu de tenir compte des remarques suivantes qui ont été faites par des professeurs qui ont pris part au referendum :

« Le nombre de trente et une leçons par semaine est trop grand, d'autant plus qu'on prévoit des heures supplémentaires pour les démonstrations, et les travaux pratiques. Il faut tenir compte qu'il y a, en outre, les devoirs à faire à domicile, les leçons à apprendre; les auteurs à préparer, les compositions trimestrielles, les concours... Un bon élève qui veut satisfaire tous ses professeurs est le dernier des misérables : il se crétinise peu à peu et devient candidat à la neurasthénie. » (Ceci est l'avis d'un professeur de collège.)

« La surcharge des programmes et le nombre exagéré des leçons provoquent, chez beaucoup d'élèves, non seulement la fatigue cérébrale, mais encore le désintéressement et le dégoût de l'étude. »

En France, le lycéen a beaucoup moins de travail qu'en Belgique; il sort de l'enseignement secondaire infiniment mieux préparé. Concluez ! » (Ceci est l'avis d'un professeur d'Athénée.)

En séance plénière, le 18 février 1924, on a proposé de maintenir à trente et un le nombre de leçons par semaine. On a fait observer que certaines leçons ne sont pas fatigantes, et qu'on peut ne pas en tenir compte. En décomptant deux leçons de dessin, deux de gymnastique et une de chant (soit cinq leçons), il reste encore vingt-six leçons par semaine ! En France, « le Conseil supérieur de l'ensei-

nement s'est prononcé pour un allègement des horaires et des programmes. Il a émis l'avis que le nombre des heures de classe hebdomadaires ne devrait nulle part, jusqu'au baccalauréat, dépasser vingt-deux; que dans les années de sixième et de cinquième certaines de ces heures devraient être moins des heures de classe proprement dites que des heures d'exercices pratiques, d'apprentissage du travail et de l'usage des instruments de travail, dictionnaires, grammaires, etc., fait par les élèves sous la direction du professeur » (1).

En réduisant les horaires à vingt ou vingt-deux heures, on a voulu faire bénéficier les élèves de plus de liberté, afin qu'ils puissent se livrer à un travail personnel indispensable tant à leur formation intellectuelle, qu'à leur éducation privée et à leur culture physique. J'estime que le nombre de trente et une leçons hebdomadaires, qu'on propose de conserver chez nous, est trop élevé. On ne pourrait songer à le maintenir que si on parvenait à comprendre dans ce nombre, non seulement les exercices pratiques, mais encore les séances qu'on désigne en France sous le nom de « direction du travail ».

* * *

A maintes reprises on a insisté, et avec raison, sur le but que doivent poursuivre les études humanitaires. On a dit que « les humanités ne constituent pas l'école préparatoire de l'Université : elles ont pour but de former la maturité du jeune homme; elles assurent la vigueur de son esprit, la rectitude de son jugement; elles visent à l'éloigner de l'utilitarisme, en lui inspirant le culte désintéressé de la science, et à lui donner, pour les grands problèmes qui de tout temps ont passionné l'humanité, la sollicitude que doit posséder un futur dirigeant » (2).

« Les humanités n'ont pas pour but d'encombrer de notions positives le cerveau des jeunes gens. Surcharger les programmes est une erreur. La pédagogie moderne y est tombée en plein. Le but des humanités est de former le cerveau, d'apprendre à penser avec logi-

(1) *Revue internationale de l'enseignement*, Paris, janv.-fév. 1922, p. 46.

(2) A. JAMAR, directeur de l'Institut Saint-Barthélemy à Liège, dans la *Libre Belgique* du 29 avril 1922.

que, à classer les idées, à les exprimer avec simplicité, méthode et clarté. » (1).

Dans l'exposé des motifs du projet de loi instituant un examen d'admission aux études universitaires, M. le Ministre P. Nolf déclare que « ce serait une grave erreur de considérer que le but des études moyennes est de préparer aux études universitaires. Elles ont leur valeur et leur objet propres. Elles sont destinées surtout à former des hommes, c'est-à-dire des esprits pleinement conscients de leur dignité et de leurs devoirs, prêts à s'enthousiasmer pour tout ce que l'humanité a fait de noble et d'élevé, capables aussi d'observer la nature et de réfléchir sur ses mystères. Entre elles et les études professionnelles, il y a toute la distance qui sépare la culture de l'information ».

Je souscris avec empressement à ces déclarations qui reçoivent l'approbation de la majorité des personnes instruites. Il y en a cependant qui pensent que le même but peut être atteint par des voies différentes. C'est là une question que je n'examinerai pas ici : les critiques que j'ai à formuler s'adressent aussi bien aux humanités dites modernes qu'aux humanités anciennes.

Quoi qu'il en soit, diverses sections sont nécessaires parce que tous les élèves n'ont pas les mêmes aptitudes, et parce qu'ils doivent, dans une certaine mesure, être préparés aux études qu'ils auront à faire ultérieurement. C'est notamment le cas des futurs ingénieurs pour lesquels une formation mathématique plus approfondie est indispensable.

Il y a de sérieux avantages à retarder autant que possible la séparation des sections. A maintes reprises, on s'est plaint de ce que les enfants, dès l'âge de 11 à 12 ans, doivent être placés dans les classes d'humanités anciennes ou dans celles d'humanités modernes. Or, à cet âge, il n'est pas possible de juger de leurs aptitudes : il en résulte de fréquentes erreurs de départ, erreurs qu'il est souvent impossible de réparer par la suite. Ne pourrait-on établir la séparation des sections à partir de la troisième, en retardant l'étude du latin et du grec d'une part, celle des mathématiques approfondies d'autre part ?

(1) JULES RENKIN, dans le *Flambeau*, mai-août 1924, p. 258.

De bons esprits l'ont pensé. On faciliterait ainsi le passage de l'école moyenne à l'athénée, sans chercher à introduire les langues mortes dans l'école moyenne où elles ne semblent guère à leur place !

* * *

Après avoir rappelé les considérations générales qui précèdent, je voudrais les appliquer à diverses parties du programme.

Je laisse aux professeurs de *latin* et de *grec* le soin de nous éclairer sur les changements qui pourraient être introduits dans l'enseignement des langues mortes.

En ce qui concerne le *français*, on a proposé cinq leçons en sixième et trois seulement dans les autres classes. Ce dernier nombre est évidemment trop faible ! Partisan convaincu de la culture littéraire, je ferai remarquer que le français, bien mieux que les autres langues modernes, a conservé l'empreinte de la culture antique. Il peut se combiner avec le latin pour faire produire à celui-ci son maximum de rendement. Il n'y a donc pas d'inconvénient à restreindre un peu le temps consacré jusqu'ici au latin pour en faire bénéficier le français. Plusieurs professeurs de rhétorique pensent qu'en employant de meilleures méthodes, on pourra obtenir des résultats supérieurs à ceux d'aujourd'hui, nonobstant une diminution du nombre des leçons.

On n'apprend plus les langues anciennes pour les parler ni pour les écrire. Tout le monde en convient. D'autre part, les langues germaniques sont étudiées principalement pour leur utilité pratique. C'est le français qui, de nos jours, doit fournir le terrain propice au développement de la pensée et de son expression. Il ne s'agit pas de donner de l'extension à des connaissances grammaticales arides, ni à la littérature d'agrément, légère et frivole. Ce qui est nécessaire à tous, c'est l'exercice capable de donner à l'énoncé de la pensée la vigueur, la clarté et l'élégance qu'on peut exiger d'un humaniste. C'est par l'étude du français associée à celle du latin, qu'on y arrivera le plus sûrement. Le français n'est-il pas l'héritier d'une littérature perfectionnée au cours des siècles passés; n'est-il pas le legs d'une civilisation dont nous ne pouvons pas perdre le bénéfice?

En juin 1922, l'Académie royale de langue et de littérature fran-

çaises de Belgique a adressé une lettre aux professeurs de français des athénées et des collèges libres en vue de connaître leur avis sur la situation de l'enseignement du français. M. J. Feller s'est chargé de faire un rapport sur cette consultation, rapport qu'il a présenté à l'Académie en séance du 10 mars 1923 et qui a été publié dans le Bulletin, tome II, numéro de juillet 1923. On y trouve de très importantes indications et de judicieuses réflexions : « C'est l'esprit de l'enseignement, dit-il, qu'il faut relever bien plus qu'il n'est besoin d'en bouleverser les cadres... Il y a plus de malentendu à dissiper que d'impuissances... On n'improvise pas un professeur de français. » Malheureusement « le français, ajoute M. Alfred Duchesne, est la branche dont on tient le moins compte dans les examens ».

Dans le programme élaboré par la sous-commission, je relève de longues listes de chefs-d'œuvre qu'on fera admirer par les élèves. A-t-on prévu suffisamment les exercices à faire exécuter par les élèves eux-mêmes : narration de choses vues, description d'objets usuels, comptes rendus de lecture, en un mot, des exercices en vue de faire acquérir l'aptitude à exprimer sa pensée dans toutes les circonstances de la vie de tous les jours. Il s'agit d'utiliser le français comme instrument de précision d'un usage vraiment courant.

On a insisté, avec raison, sur la nécessité de la connaissance pratique des langues étrangères, l'anglais, l'allemand, etc. Avant de songer à faire goûter les beautés littéraires de ces langues, il faut évidemment mettre les jeunes gens en état de lire, d'écrire et de converser. On ne peut prétendre traiter avec un égal souci les littératures latine, grecque, française, flamande, anglaise et allemande. Nous n'avons pas à nous féliciter des résultats obtenus jusqu'ici dans l'étude des langues. Il y a lieu de prendre des mesures efficaces qui consisteront surtout à tendre à un résultat utile dans ce domaine.

* * *

Relativement aux *mathématiques*, le referendum a consigné des avis très différents. Il semble qu'il y ait actuellement exagération dans la tendance à forcer la dose pour les futurs médecins, et tous les hommes de sciences d'observation indistinctement. Dans le projet qui nous est présenté par la sous-commission de mathématiques, on

constate la difficulté qu'il y a à dresser un programme qui puisse servir aussi bien au premier cycle des athénées qu'à l'école moyenne. On a signalé notamment que l'enseignement de la mesure des surfaces et des volumes est prévu pour la sixième des athénées et pour la première année des écoles moyennes. Ce même enseignement revient avec plus d'extension en dernière année d'école moyenne où il est nécessaire, mais il revient aussi en quatrième des athénées, où il est superflu, attendu qu'il fera encore l'objet d'une étude complète et raisonnée en troisième et en deuxième. Il en est de même des racines cubiques et d'autres matières. En supprimant ces doubles emplois du programme des athénées, on déchargerait celui-ci sans nuire au programme des écoles moyennes. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, qu'il suffit d'arranger les choses de manière que les bons élèves puissent passer de l'école moyenne à l'athénée; mais il semble inutile de chercher à permettre le passage de l'athénée à l'école moyenne !

Considérant que dans la section latine-mathématiques, le programme des mathématiques doit être mis en rapport avec les études universitaires que feront les futurs ingénieurs, je pense qu'il conviendrait de prier M. le Ministre de soumettre ce programme à l'avis de professeurs d'université.

* * *

Pour réaliser une formation intellectuelle harmonieuse, les études humanitaires doivent, de nos jours, concourir au développement de l'*esprit littéraire*, de l'*esprit mathématique* et de l'*esprit scientifique*. On ne distingue pas toujours suffisamment l'esprit mathématique de l'esprit scientifique. Le premier, basé sur des abstractions, fait usage de formules générales; il procède par déduction. Le second est essentiellement analytique et concret; il progresse par induction. Ces deux méthodes sont nécessaires, mais la première ne doit pas étouffer la seconde. Le développement exagéré de l'enseignement des mathématiques est de nature à nuire tout autant à l'esprit scientifique qu'à l'esprit littéraire. Il me paraît que cette exagération commence à se manifester dans le projet de loi concernant l'examen de maturité et dans celui qui a pour objet la collation des grades académiques.

Il faut reconnaître que le savoir humain progresse surtout par la pratique de l'observation telle qu'elle est réalisée de nos jours en physique, en chimie et en biologie. C'est donc l'enseignement de ces sciences que nous devons aujourd'hui chercher à améliorer. Je dis améliorer et pas amplifier, parce qu'au cours des humanités, il ne faut pas viser l'acquisition de nombreuses connaissances en vue de leur utilité. Il importe seulement d'inculquer une tournure d'esprit qui porte à rechercher des faits, à constater, à expérimenter, à réfléchir, à énoncer des réalités tangibles et non pas des généralités plus ou moins approximatives. Or, ces exercices d'observation précise, c'est dans l'étude des sciences physiques et naturelles qu'on trouvera l'occasion de les réaliser.

Ce qui précède tend à établir que dans les classes d'humanités, l'efficacité de l'enseignement scientifique réside bien plus dans la méthode qu'il emploie que dans l'utilité directe des connaissances qu'il donne. Dès lors, il faut reconnaître à l'enseignement des sciences une portée éducatrice bien plus qu'une portée instructive.

La méthode scientifique est une chose qu'il faut acquérir, perfectionner et conserver par une pratique constante. Elle est nécessaire dans toutes les directions qui seront imprimées aux études ultérieures : philosophie, droit, sciences, médecine, pharmacie, carrière de l'ingénieur, etc. Au cours des humanités, l'enseignement scientifique sera donc donné à tous les élèves indistinctement d'une façon uniforme et pendant toute la durée des six années. Il sera sobrement conçu et réalisé avec parcimonie, mais avec insistance. En application du précepte « non multa sed multum », les leçons de sciences comprendront peu de matières, mais exigeront un temps relativement long pour être réellement assimilées.

Ce temps a été fixé, lors de notre première séance plénière : deux leçons chaque semaine ont été attribuées aux sciences physiques et naturelles pendant chacune des six années d'humanités. J'estime que, dans les circonstances actuelles, ce temps est suffisant s'il est bien employé, et s'il est convenablement réparti entre la physique, la chimie, la botanique et la zoologie. L'enseignement scientifique, dans les humanités, sort de son rôle lorsqu'il devient envahissant. Pour éveiller l'esprit scientifique, il ne faut pas une forte dose de matières. Des leçons trop chargées, restant dans le domaine des généralités et

de l'abstraction obligent l'élève à retenir de façon à pouvoir réciter sans comprendre et surtout sans être convaincu.

« Il vaut la peine de noter que les déclarations faites par les représentants les plus autorisés des sciences en faveur d'un enseignement scientifique qui ne chercherait plus à être une encyclopédie élémentaire, mais se bornerait dans chaque science à des questions typiques, ont bien montré la possibilité de faire coïncider un allègement de la matière des programmes avec un sérieux renforcement de l'éducation scientifique générale (1). »

L'horaire et le programme ont déjà été déterminés en ce qui concerne les trois premières années (voir les décisions prises pour les écoles moyennes). Nous n'avons donc plus à nous occuper que du cycle supérieur. Je propose la répartition consignée dans le tableau suivant : elle sera la même dans toutes les sections.

Les sciences physiques et naturelles durant les humanités.

	<i>En hiver :</i>	<i>En été :</i>
Rhétorique . . .	Compléments de Physique et de Chimie.	Physiologie des plantes, des animaux et de l'homme.
Seconde . . .	Chimie.	Exercices d'observations botaniques et zoologiques.
Troisième . . .	Physique.	Exercices d'observations botaniques et zoologiques.
Quatrième } Cinquième } Sixième }	Programmes des trois années d'École moyenne.	

Des programmes détaillés ont été présentés par la sous-commission des sciences. Celui de *physique* me semble beaucoup trop vaste. Non seulement il ne pourra certainement pas être réalisé dans le temps dont on disposera, mais il me paraît trop complet pour l'ensei-

(1) *Revue internationale de l'enseignement*, Paris, janv.-fév. 1922, p. 46.

gnement moyen. De plus il est trop abstrait et trop synthétique. Au lieu de partir des faits et de chercher à les exprimer dans des lois, beaucoup de professeurs commencent volontiers par l'énoncé des lois et daignent parfois faire ensuite une expérience qui n'est qu'une simple vérification. C'est ainsi que la « physique mathématique » de l'université se substitue presque partout à la « physique expérimentale » qui doit être celle de l'enseignement moyen. Je demande donc que le programme de la physique soit fortement réduit en tenant compte des considérations qui précèdent.

La *chimie* donne lieu souvent aux mêmes observations que la physique. Je me bornerai donc à insister sur la nécessité des manipulations les plus simples, celles auxquelles les élèves doivent être associés dans une large mesure.

Je voudrais dire aussi quelques mots de la *géographie*. Dans cette science, on devrait distinguer davantage la partie physique de la partie politique. La géographie physique devrait être confiée à un professeur naturaliste; la géographie politique devrait être placée dans les attributions du professeur d'histoire. Il faut déplorer la tendance envahissante de certains auteurs de traités de géographie qui arrivent à entasser dans leurs ouvrages classiques tout ce qu'il est possible de réunir touchant la distribution de toutes choses !

Pour ce qui concerne l'enseignement des *sciences biologiques*, M. Etienne Rabaud, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, a formulé des critiques que j'approuve entièrement. Dans les leçons de sciences, dit-il, « tout se passe, actuellement, comme si nous visions à faire des enfants de petits encyclopédistes, capables de répondre mécaniquement aux questions les plus diverses, mais inaptes au moindre effort intellectuel. En tout cas, nous négligeons ce que nous devrions cultiver avant tout : au lieu de développer les qualités d'observation et de réflexion des enfants, nous les gavons de produits divers au risque de stériliser précisément ces qualités... Les sciences biologiques font l'objet d'un enseignement purement livresque et conçu de telle manière que la mémoire verbale entre surtout en jeu. »

« Cette partie des programmes de l'enseignement secondaire n'est, peut-être, ni meilleure ni pire que les autres : la manière de l'ensei-

gner est tout à fait déplorable. C'est, je le reconnais volontiers, une opinion qui tend à se répandre. Mais l'accord n'est pas aussi près de s'établir sur la nature des réformes à introduire ou, pour dire vrai, sur les changements radicaux à effectuer.

« Un point semble acquis : éviter, pour l'enfant, l'enseignement livresque, lui montrer les objets dont on lui parle et les lui faire examiner sans aucune préoccupation de programme à suivre. Aisé-ment, le maître trouvera autour de lui des objets d'histoire naturelle, sur lesquels il attirera l'attention de ses élèves. »

L'auteur critique ensuite l'abus que l'on fait des longues énumérations d'organes et de leurs manières d'être. Il voudrait que dans les classes supérieures, on fit une place plus large à l'étude du fonctionnement des organes, et à celle des conditions d'existence des êtres vivants.

« La méthode d'enseignement des sciences biologiques dans les lycées et collèges est une méthode de « bachofage » avec tout ce que ce terme implique de péjoratif. Elle ne concourt nullement à la formation de l'esprit, alors que les sciences biologiques sont éminemment propres à jouer ce rôle (1). »

Les défauts de l'enseignement scientifique donné en France existent chez nous. Les latinistes et les hellénistes ne se font pas faute de les signaler; des membres des Facultés des sciences et de médecine les ont reconnus aussi, comme le témoigne le récent rapport de M. le Prof. J. Duesberg, de l'Université de Liège (2).

Voici donc comment je conçois le programme des leçons d'histoire naturelle. Pour le premier cycle (6^e, 5^e, 4^e), des exercices d'observa-

(1) E. RABAUD, « Les Sciences biologiques et leur valeur éducative », *Revue scientifique*, 27 oct. 1923.

(2) Dans son rapport sur l'enseignement des sciences naturelles dans les Athénées, M. J. Duesberg « estime que le principal défaut de cet enseignement réside dans l'extension excessive des manuels adoptés : trop de notions y figurent qui ne peuvent être comprises par les jeunes élèves; trop de détails s'y trouvent pour que les écoliers ne se dégoûtent à jamais des sciences naturelles. On a oublié que l'étude des sciences à l'Athénée n'est qu'un élément de la culture générale et que le manuel ne devrait renfermer que des notions essentielles présentées avec force et clarté ».

tions organographiques et éthologiques (1); une courte synthèse de ces observations; un aperçu de physiologie. Dans le cycle supérieur (3^e, 2^e, rhétorique), je vois peu de leçons à ajouter à cela, mais je sens la nécessité qu'il y a de développer, par des exercices répétés, l'esprit d'observation, l'habitude des comparaisons, l'aptitude à exprimer ce qu'on a vu et compris, au lieu de répéter des énoncés tout faits dont on ne pénètre pas bien le sens. Se livrer à des exercices pratiques en utilisant les connaissances acquises antérieurement me semble plus utile que chercher à acquérir de nouvelles connaissances théoriques dont on n'aura pas l'occasion de faire l'application.

La botanique et la zoologie se prêtent beaucoup mieux que les autres sciences à la pratique de l'induction. Il convient d'en profiter pour inculquer la méthode concrète, complément nécessaire des méthodes générales et abstraites si usitées dans les autres sciences.

Ces considérations m'ont déterminé à proposer, pour les classes de troisième et de deuxième, non pas de nouvelles leçons, mais des « exercices d'observations botaniques et zoologiques ». Il faut entendre par là des analyses de plantes et d'animaux faites par les élèves sous la direction du professeur; des démonstrations par le professeur devant les élèves. La leçon prendra une allure nettement dialoguée. En restreignant de plus en plus le nombre des leçons données en chaire, en limitant de plus en plus son intervention directe, le professeur de sciences naturelles contribuera efficacement à donner aux élèves l'initiative qui leur manque, à leur montrer comment il faut chercher, observer, apprendre par soi-même, ce qui est la seule manière d'apprendre fructueusement. Les matériaux seront recueillis occasionnellement au cours d'excursions, ou choisis dans les jardins et les collections dont on doit pouvoir disposer.

En rhétorique, l'enseignement de la biologie sera orienté vers la synthèse par un exposé des notions fondamentales de la physiologie

(1) « L'éthologie est l'étude des adaptations; elle cherche à expliquer l'organisation des êtres vivants par les nécessités de leur existence. Elle établit, en quelque sorte, le trait d'union entre la morphologie et la physiologie. C'est, pourrait-on dire, une organographie expliquée. » J. GOFFART et A. GRAVIS, *Méthodologie de la botanique*, 2^e édit., p. 486. Vanderpoorten, éditeur à Gand, 1924.

des plantes, des animaux et de l'homme. Cet exposé fournira au professeur l'occasion d'attirer l'attention sur les grands faits de l'évolution des êtres, et de la circulation de la matière à travers les trois règnes de la Nature.

* * *

Membre d'une Faculté des Sciences, je pense servir les intérêts de l'enseignement en général, et ceux de la biologie en particulier, en défendant des idées qui ne sont pas celles qu'adoptent généralement les spécialistes. Je veux donner l'exemple de la modération qu'il est urgent d'apporter aujourd'hui dans la rédaction des programmes. Ceux qui sont actuellement en usage sont manifestement trop chargés : sachons opérer les réductions nécessaires, donner de la lumière et de l'air dans les milieux où l'on étouffe.

P. S. — Tels qu'ils sont sortis des délibérations du Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement moyen, les nouveaux programmes ne réalisent pas toutes les réformes désirables : ils restent trop chargés. Souhaitons qu'ils soient appliqués avec modération par MM. les professeurs et les inspecteurs. On s'accorde généralement à admettre qu'un bon professeur peut faire d'excellentes leçons avec un programme qui laisse à désirer, et qu'un professeur inexpérimenté fait de mauvaises leçons même si le programme est irréprochable. C'est donc du personnel enseignant que nous devons attendre une mise en œuvre sagement réfléchie des nouveaux programmes ; c'est à lui que nous devons faire appel. Dès lors, on comprend toute l'importance qu'il faut accorder à la formation pédagogique des agrégés de l'Enseignement moyen. En fait, c'est de l'Ecole normale supérieure que doit venir le progrès qu'un grand nombre d'entre nous appellent de tous leurs vœux.

Léon Dierx et le Symbolisme

PAR

E. NOULET

Docteur en philologie romaue.

Les symbolistes doivent peut-être au Prince des poètes quelques-unes de leurs nouveautés; du moins, son œuvre pourrait servir à montrer comment la poésie française a évolué dans les vingt ans qui s'écoulaient du Parnasse au symbolisme.

Un des caractères les plus apparents du talent de Léon Dierx, c'est l'analyse des sensations vagues, mystérieuses et subtiles. Le poète a eu le sens du mystère. Bien avant les symbolistes, il en a connu l'effroi; bien avant eux, il en a exprimé la grandiose horreur ou traduit l'imperceptible langage. Aucune onde venue de l'inconnu n'a échappé à sa réceptivité délicate : frôlements, caresses, pressentiments, murmures, réminiscences, tout a été amoureusement recueilli comme par de frissonnantes antennes.

Sans doute, on trouve peu de traces de cela dans *Poèmes et Poésies*, mais c'est la grande idée des *Lèvres closes* et le sujet même des plus beaux poèmes de Dierx (1).

Il a sondé le mystère de la nature qui est le mystère des lois, des ténèbres et des métamorphoses (2).

Il a sondé le mystère de l'avenir pour y chercher le secret des futurs bonheurs et y trouver le secret des futures déchéances (3).

Il a sondé surtout, à travers les yeux, le mystère des âmes. Le

(1) *La Nuit de Juin, Soir d'Octobre, Le Survivant, Yeux de Nyssia, Le Réveil, La Menace, etc., etc.*

(2) *La Nuit de Juin, Mater Dolorosa.*

(3) *Marche funèbre.*

mystère psychologique a la plus grande place dans son œuvre, comme le souci de l'humain a été sa plus grande préoccupation. Il a essayé de démêler les souvenirs, les amours ignorées, les télépathies, les attirances, les pressentiments, les analogies, tout le riche et intraduisible domaine que nos sens grossiers confinent au delà du conscient.

Il n'a fait, pas plus que les symbolistes, nulle découverte dans le malconnu de nous-mêmes, mais il a réussi quelquefois à noter les plus subtils frémissements de sa sensibilité.

Ce caractère de son œuvre n'est ni constant ni unique et il n'a eu garde d'édifier sur lui une théorie en dehors de laquelle il ne se pourrait trouver aucun art vrai et fécond. Léon Dierx avait plus de modestie et moins de foi. D'ailleurs, c'est moins un caractère — flagrant dans certains poèmes — qu'une tendance qui se dégage de l'œuvre entière. Villiers, pour l'avoir sentie, écrivit cette note très juste : « Sans l'inquiétude mystique dont elle est saturée, elle serait d'un « sensualisme idéal. En cette poésie vibrent des accents d'un charme « triste, auquel il faut être initié de naissance pour les comprendre « et les aimer. C'est que sous ces rythmes en cristal de roche, ce « rare poète connaît l'art de serrer le cœur ; c'est qu'il y a chez lui « quelque chose d'attardé, de mélancolique et de vague dont le secret « n'importe pas aux passants. Et le fait est que la sensation d'adieux « qu'éveille sa poésie, oppresse par sa mystérieuse intensité ; le som- « bre de ses Ruines et de ses Arbres et de ses Femmes aussi, et de « ses Cieux surtout donne l'impression d'un deuil d'âme occulte et « glaçant (1). »

Cependant on a peu remarqué ce « rare poète ». C'est que, pour cette idée, nouvelle à son temps, Dierx n'a pas créé un style nouveau. Il a conservé la vieille manière d'écrire avec le mot propre, juste et net ; il a respecté la vieille mesure, l'alexandrin ou plus rarement l'octosyllabe. A l'imprécis de la sensation, il a joint le précis de l'expression. Il a décelé le vague des états d'âme avec le vieil instrument d'une précision impitoyable et fouilleuse. Avec plus de

(1) VILLIERS DE L'ISLE-ADAM : *Chez les Passants. Une Soirée chez M. de Villard.*

génie, où nous aurait conduits cette acuité de l'analyse, cette clarté de l'expression et la nouveauté du frisson ?

Le poème intitulé *La Menace* (1) peut le faire entrevoir :

*Parfois, bien que perdus dans le rêve ou l'étude,
Le mystère entre en nous avec l'inquiétude.
Un silence est plus long, l'air se fait à présent
Plus lourd. Comme au chevet d'un lit d'agonisant
L'aboi plaintif d'un chien qui tout à coup nous glace,
Nous ne savons quel cri nous tient figé sur place.
Au plus profond de nous quelque chose a frémi,
Gémissement d'ancêtre aussitôt rendormi;
Et nous croyons entendre, en un muet décombre,
Sur le parquet le pas précipité de l'ombre
Que projette à travers les toits et les cloisons
L'invisible épervier de tous les horizons,
Le malheur ! — Il passait, deuil, folie ou misère —
Il nous a menacés. Quel autre est dans la serre ?*

L'idée du mystère ainsi cernée par une forme impeccable et pour tout dire parnassienne, voilà ce que les critiques ont aperçu dans l'œuvre de Léon Dierx, ceux du moins qui ont reconnu en lui non un précurseur du symbolisme — il n'a exercé nulle influence sur sa génération — mais un symboliste avant la lettre... « Il mit dans sa poésie le rêve, le mystère, l'au delà, l'inquiétude vague, les images immatérielles, ce qu'on pourrait appeler l'âme et la vie des choses. C'est un poète d'un ordre supérieur dont la pensée est contemporaine de toute l'humanité. Certains de ses vers rendent vraiment le son de l'infini et de l'éternité. La vraie originalité de L. Dierx est d'avoir exprimé simplement des sensations compliquées; c'est d'avoir enfermé dans un vers strict des choses flottantes (2). » Telle est, en effet, l'impression que laisse une première lecture de son œuvre. Mais en la relisant, on s'aperçoit que le contraire pourrait être vrai

(1) Poésies posthumes.

(2) G. RODENBACH, « Un Parnassien décoré », *Le Gaulois*, juillet 1890.

aussi. Dans le mystérieux, le poète choisit un point sur lequel il projette toute la lumière de l'analyse et l'on entend toujours quel mystère l'occupe. L'idée est donc claire et l'expression seule frôle et réveille les choses mystérieuses et dormantes. Ce qui revient à dire, pour ne pas séparer aussi puérilement le fond et la forme que, sur des aspects connus et précis de la nature et de l'âme, nullement mystérieux en soi, il a posé le mot qui, en les peignant, les recule du même coup dans le monde où ils deviennent fantômaux et incertains. Et de fait, tel poème au thème rassurant et tranquille, communique cependant l'angoisse de l'inconnu; c'est alors, malgré la clarté et la plénitude du style, une question de syntaxe et de vocabulaire. Les meilleurs poèmes de Dierx présentent à ce point de vue les mêmes caractères : une phrase, ni longue ni courte qui marche d'un pas égal ni rapide ni lent, du pas de qui marche sans se lasser vers la ligne de l'horizon; une manière de la construire qui oblige à rattraper l'idée après coup par l'emploi d'un pléonisme, une manière de parler distraite et absente (1); un vers, fait de mots courts généralement, dont aucun ne veut porter la responsabilité d'un accent ou d'une pause, un vers étouffé où l'équivalence des syllabes ne permet pas à un hémistiche d'être plus lourd ou plus long que l'autre; ni panaches, ni roulements de tambours, mais une fluidité qui rappelle celle de Lamartine et qui a l'air de traduire une chose sans relief, sans mouvement, mais habituelle comme une présence, la présence accoutumée et immuable du mystère.

A noter aussi, à travers l'œuvre entière, l'abondance des mots légers et aériens comme : *souffle, brise, voix, vent, parfum, soupir* et tous ceux qui chantent l'air qui passe et parle, l'air qui semble la caresse inconnue et inquiétante des éléments ou des présages (2).

Le mot le plus fréquent, « souffle », comme le « J'aspire » de Van Lerberghe explique toute la poésie de Léon Dierx. Peu de poèmes où il ne se rencontre. Plusieurs où avec son imperceptible bourdonnement, il chuchote et module sa propre chanson (3). D'autres où il ne se lit pas, mais où on le devine, qui rôde comme la chose impal-

(1) Exemples dans : *Stella Vespera*, p. 69, et *Soleil couchant*, 3^e strophe.

(2) *La Menace* (Poésies posthumes).

(3) *A l'Ombre des bois*.

pable et troublante, l'appel du fantôme qui se dérobe et fuit (1).

Mais ce qui contribue surtout à reculer dans la brume de l'infini, le monde que le poète découvre, c'est la musicalité spéciale de sa poésie. Elle ne se compare pas avec la musicalité orchestrale des vers de Leconte de Lisle, ni avec la musicalité symphonique des *Fleurs du Mal*; il s'agit ici d'une musicalité plus terne, tout aussi intense, comme la sourdine qui fait le fond de la chanson des eaux et des feuilles, soucieuse d'ouater les sonorités des cuivres et des fanfares au profit des glissements de la harpe qui accompagne sans s'imposer.

Pour cela même, les éléments musicaux de la poésie de Léon Dierx sont difficiles à isoler.

Je n'insiste pas sur l'emploi des assonances et des allitérations, très fréquentes, comme chez tous les vrais poètes. Les unes sont fortuites, les autres forcées, certaines très suggestives :

*Ame de l'homme, écoute en frémissant comme elle
L'âme immense du monde autour de toi frémir !
Ensemble frémissiez d'une douleur jumelle*

(*Soir d'octobre. — Lèvres closes.*)

Ces trois vers où domine le *m* expressif d'immensité, avec les rimes en *elle* légères comme un vol et la répétition de *frémir* tout palpitant de sa double consonne initiale, ces vers n'évoquent-ils pas la rumeur vaste et assourdie du monde et de la vie ?

*Dans la douceur du soir, pour ravir le rêveur,
Un rayon plus royal octroyé par faveur,
Irradie, arrosant l'horizon qu'il irise.
Et la forêt s'embrace au soupir de la brise;
Et la mare où se mire un troupeau lent et las,
S'est moirée à son tour de miroitants éclats,
Et l'ombre est couleur d'ambre et tout s'y recolore.*

(*L'Odeur Sacrée. — Lèvres closes.*)

(1) *Ce Soir, Voix d'ombre.*

Le poème tout entier s'orchestre ainsi avec l'accompagnement continu de l'*r*, mêlant l'impression de rêve bercé à celle d'une solennité pieuse. A remarquer dans le troisième vers comment le son aigu des *i*, combiné avec le roulement de l'*r* et le sifflement de l'*s* doux, suggère le bruit, la couleur et l'intensité des dernières lueurs.

La répétition et presque la juxtaposition de l'*m*, produit l'effet d'un inextricable emmêlement dans ce vers :

...ramiers
Et leur cime s'emmêle en d'immenses cimiers
(Forêt d'hiver. — Les Am.)

Il a l'air de ne faire qu'un seul mot comme toutes les branches de tous les arbres ne font qu'un seul faite.

Des allitérations reproduisent la respiration même des plantes :

Le soir fait palpiter plus mollement les plantes
(Au Jardin.)

ou le bruit des songes :

Et toutes respirant ensemble dans l'air bleu
La jeune âme des fleurs dont il leur reste un peu...
(Au Jardin.)

L'éveil de la vie est rendu par la joyeuse bousculade des gutturales :

Les échos unis du cuivre et des cordes.
(Réveils.)

et l'impression d'horreur glacée par leur rencontre brutale avec le ricanement du *r* et le cri étouffé du *f* :

Il n'aura rien connu, ni l'horreur, ni le poids,
Ni les crakens affreux cinglant ses membres froids,
Ni les hideuses fleurs s'ouvrant, vivantes bouches.
(Les Gouffres. — Les Am.)

Assonances et allitérations jouent quelquefois un si grand rôle dans l'harmonie du vers de Dierx, qu'elles absorbent l'attention au détriment du sens; qu'importe la pensée dans ces vers où le rythme, les assonances et les allitérations suffisent à éveiller les sensations : charme, ligne, cadence :

*Rythme des robes fascinantes,
Qui vont traînantes,
Balayant les parfums au vent,
Ou qu'au-dessus des jupes blanches,
Un pas savant
Balance et gonfle autour des hanches !*

(Les Rythmes. — Lèvres Closes.)

Mais l'artifice dont Léon Dierx use avec le plus de bonheur est celui de la répétition et du refrain.

La répétition est un procédé non seulement essentiellement musical, mais encore essentiellement artistique. Remis à la mode par Banville qui poussait ses amis à revenir aux poèmes à formes fixes où la répétition est de règle, le refrain apparaissait comme une astragale que ne justifiait pas toujours l'inspiration du poème. Mais il s'agit ici de tout autre chose : de la répétition dont l'insistance obsède celui qui la chante et celui qui l'écoute, au point de les transporter tous deux, magiquement, dans le monde enchanté où la même idée, la même phrase, le même mot, à chaque fois qu'ils résonnent, laissent entrevoir un sens nouveau et ignoré; de la répétition qui, disant la même chose, dit chaque fois autre chose quand les mots tremblent aux confins de leur sens réel et de leur sens caché.

Procédé puéril naturellement, mais par cela même poétique, et que l'art n'abandonnera pas, car les hommes resteront enfants et balbutiants devant les mystères de leur vie, de leur monde, de leurs passions et de leurs rêves. Procédé déjà connu du moyen âge, procédé des primitifs, des enfants et des poètes, incantation qui nous fait quitter les réalités pour aborder au pays de la Fantaisie et du Rythme !

Or, Léon Dierx a employé la répétition d'une manière inattendue et nouvelle que le symbolisme n'a pas utilisée, que personne, sauf Ver-

laine, n'a retenue après lui et qui a sa réalisation la plus achevée dans cette pièce remarquable du *Soir d'octobre*.

Il faut donc se garder de la confondre avec la répétition ordinaire, sèche, surajoutée au poème — adresse de rimeur — moyen extérieur sans lien avec l'inspiration. Celle de Dierx répond à une vérité psychologique; elle doit reproduire la persistance d'une pensée qui marche, s'arrête, revient, repart, se tapit, s'insinue, s'ébauche, s'efface, grandit et tout à coup se complète et s'achève parce que dans ses va-et-vient et son balancement, elle a accroché de-ci, de-là, le mot qui l'habillait, la nuance qui lui convenait et tous les reflets dont elle voulait se parer; une répétition rappelant le jeu fécond de l'abeille qui se pose, s'envole, revient, bourdonne et vrombit autour d'une même fleur.

Telle, elle apparaît dans *Soir d'octobre*, où elle dessine le travail même de la pensée, après avoir exploré, aux détours de ses redites, tous les recoins de la sensation : « Avant lui, dit H. Dérioux (1), en « parlant du poète, on ne connaissait pour ramener le thème fonda-
« mental d'un morceau poétique que le procédé élémentaire qui con-
« siste à replacer ce thème, toujours sous la même forme et à la
« même place, à la façon d'un accompagnement de romance. Au con-
« traire, Dierx s'est toujours soucié d'arrêter de façon très précise son
« thème principal, celui qui doit, à la façon d'une armature, soutenir
« toute la mélodie. Celle-ci pourra le couvrir ou le découvrir tour à
« tour ou encore s'envoler autour de lui ainsi qu'un serpent autour
« du thyrses : elle aura toujours en lui son point de départ, son
« soutien, son aboutissement.

« ... Ainsi, dans ce *Soir d'octobre* le thème principal lui-même, le
« vibrant de la cloche, court à travers la trame comme dans un
« tissu au fil unique qui remonte ici et là, que l'on perd et qu'on
« retrouve et qui vous hante. Les allitérations constantes (*fl.*) en
« donnent une sensation presque physique. Cependant qu'à la fin
« des vibrations rauques (allitérations en *br, dr, tr* — retour per-
« pétuel de la grande lettre *m* et des adverbes en *ment*) innombrables
« et confuses à la fois vous emplissent comme si, dans la brume qui

(1) H. DÉRIEUX, *L'Art libre*, avril 1910.

« les assourdit, aux cloches proches se mêlaient réellement les cloches
« lointaines. »

Paroles subtiles mais qui ont cependant le tort, me semble-t-il, de présenter le procédé de Dierx comme un simple procédé de style et de juger seulement de son effet. Il faut au contraire saisir la raison de ce procédé dans sa cause qui est d'imiter le travail cérébral et d'en dévoiler le mystère. Voilà pourquoi aussi la musicalité spéciale des vers de Léon Dierx éveille inévitablement cette idée de mystère.

Soir d'octobre est une pièce unique.

Dans les autres poèmes de Dierx, la répétition n'atteint guère pareille ampleur. Ceux dans lesquels il l'a essayée présentent une série de tâtonnements qui le montrent s'acheminant vers la manière de *Soir d'octobre*. C'est encore la répétition ordinaire que l'on trouve dans *Aspirations*. Dans *Hemrick le veuf* déjà, le poète reprend la même strophe en y apportant la seconde fois quelques retouches qui ressemblent à des corrections.

Mais dans les *Lèvres closes*, qui contiennent d'ailleurs *Soir d'octobre*, il fait plusieurs essais intéressants. Tel celui du *Rêve de la Mort* où, dans chaque strophe, les deux premiers vers se retrouvent légèrement modifiés à deux vers de distance :

*Un ange sur mon front déploya sa grande aile;
Une ombre lentement descendit vers mes yeux;
Et sur chaque paupière un doigt impérieux
Vint alourdir la nuit plus épaisse autour d'elle.
Un ange lentement déploya sa grande aile.
Et sous ses doigts de plomb s'enfoncèrent nos yeux.*

(*Rêve de la Mort.*)

Manifestement, Léon Dierx prélude à la grande symphonie de *Soir d'octobre*.

Quand elle chante, en marmottant les mêmes choses, la vieille Mahall rattrape un mot, en perd un autre et tourne comme une folle dans la même idée pour laquelle ne lui reviennent pas toujours les mêmes mots. (*La Chanson du Mahall.*)

Le procédé propre à *Soir d'octobre*, celui qui consiste à reprendre à peu près les derniers mots d'un vers comme premiers mots du vers

suisant, n'est que le développement d'un autre, le procédé fréquent chez Dierx, qui répète à *peu près* le dernier vers d'une strophe au début de la strophe suivante. On le retrouve dans *Plainte de Minuit*, dans *Aspirations*, dans *Rêve de la Mort*, dans *Silence*, etc.

Le poète fait ainsi rouler les idées et les mots les uns sur les autres et on dirait d'une ronde où titubent notre bon sens et nos petites certitudes et où valsent toutes les images de notre folie.

Le refrain cesse donc, chez Léon Dierx, d'être un élément purement musical; il signifie l'obsession de la pensée et dégage comme la troisième dimension des mots.

Procédé musical, oui, mais qui naît de la musique même de la pensée. L'idée aussi a sa chanson et pour l'entendre il faut que les mots en rendent toutes les vibrations; les redire, les oublier, les répéter, c'est faire retentir ces vibrations une à une.

Le procédé n'a pas été repris sauf par Verlaine qui en a usé dans un autre but; et pourtant à le continuer et à le développer, à l'employer avec constance et comme manière exclusive d'écrire, on aboutirait exactement au style de Ch. Peguy dans le *Mystère de la Charité de Jeanne d'Arc*, où le procédé se justifie, où la phrase prend vraiment l'allure d'un chant réalisant ainsi, sans métaphore, l'union de la poésie et de la musique en vue de servir l'Idée.

N'exagérons pas cependant la ressemblance entre l'harmonie du vers de Léon Dierx et l'harmonie mallarméenne ou symboliste.

Il y a entre elles une grande différence : les symbolistes veulent obtenir une harmonie rare et savante, Léon Dierx nonchalamment se contente de la mélodie, de l'ancienne mélodie, voire de celle qui confine à la romance. Certes, on rencontre chez lui des vers qui ont une résonance étrange et inattendue, mais la plupart pourtant restent simplement mélodieux. Dans ses poèmes les mieux réalisés, si pas les plus inspirés, le fondu de l'expression est étonnant. Il n'y a du premier au dernier vers ni un heurt, ni une violence, mais une fluidité lisse où les mots glissent comme des nuages, où la pause de la rime est souvent atténuée par la fréquence du rejet qui allonge encore la ligne mélodique.

Aucun parnassien, en effet, n'a usé de l'enjambement comme Léon Dierx.

Quelquefois, il l'emploie pour obtenir la courbe molle d'une phrase mélodieuse : c'est le moins intéressant :

*La fenêtre sur la nuit s'ouvre
Au fond du sombre corridor
Une brume d'argent recouvre
Le parc touffu, plus vaste encor.*

*Le vieux marronnier sous la brise
Incline son panache blanc
Sur l'eau du bassin qui s'irise
D'un rayon de lune tremblant.*

(*Soir d'été. — Les Amants.*)

Dans presque toutes les parties narratives, comme le début de *Corot*, l'enjambement semble non tout à fait une négligence mais un biais qui masque la difficulté d'écrire dans le mètre choisi. Mais d'autres fois, il est la condition d'un effet qui garde toute sa force et toute sa raison d'être, soit par la régularité de son emploi :

... *La mer.*
Est moins vaste encor que notre âme.

... *Ta voix*
Est moins sonore que mon rêve.

... *Le sommeil.*
Est le moins clément des mirages.

... *Les mots*
Diront-ils vraiment nos pensées.

(*Sur la plage. — Les Amants.*)

soit qu'il essaye de substituer au rythme traditionnel, un rythme plus libre :

... *Qui dit qu'une pensée
N'est pas comme un parfum : un corps aérien ?
Tout voyage. Tout vit. Tout se transforme. Rien
Ne périt. Tout renaît. Tout souffre. Tout se mêle.*

(*Le Survivant.*)

Et j'en viens ainsi à un autre point de contact entre Léon Dierx et les symbolistes et qui touche à l'importante controverse du vers libre. L'emploi trop fréquent de l'enjambement conduit à la désarticulation du vers, ou tend du moins à introduire à l'intérieur d'un mètre, tous les rythmes possibles. Dierx a acquis ainsi une grande souplesse de rythme.

Voici le rythme lent :

*Tout se tait maintenant dans la ville, et les rues
Ne retentissent plus sous les lourds tombereaux.
Le gain du jour compté, victimes et bourreaux
S'endorment en rêvant aux richesses accrues;
Plus de lampe qui luise à travers les carreaux.*

(*Le Remous. — Lèvres closes.*)

le rythme martelé :

*A l'œuvre ! forgeron ! Rallume
Ton feu, puis souffle avec ardeur !
Mais frappe fort, puisque l'enclume,
Malheureux, c'est ton propre cœur !*

(*L'Enclume. — Les Amants.*)

le rythme lassé de la mélancolie :

*Veux-tu chanter ? — Chante ! Ta voix
Est moins sonore que mon rêve.
Que ta chanson soit lente ou brève,
Va ! tous les sanglots d'autrefois
Me poursuivront de grève en grève !*

(*Sur la plage. — Les Amants.*)

le rythme houleux des vagues :

*Mais sous l'azur limpide ou pendant la tempête,
Doux murmure expirant sur la grève, ou fureur
Retentissante au fond des vieux gouffres d'horreur,
C'est à jamais un chant de détresse et de plainte.*

(*Flots des mers. — Lèvres closes.*)

le rythme court et haletant de l'anxiété :

*Je sors des bois. Je rentre en ma vie. O prisons
De nos songes ! Combats ou pleurs que nous taisons !
Le jour s'en va. Le bleu du ciel pâlit. C'est l'heure
Tranquille. — Un souffle; un seul. — Souffle étrange. — Il m'effleure.
Et s'éteint. — Je soupire et pense à lui. C'était
Un toucher ! — Le soleil s'engouffre. Tout se tait.*

(*Le Survivant. — Lèvres closes.*)

Il suffira d'accentuer cette dislocation du vers et particulièrement de l'alexandrin pour aboutir au vers libre, passionnément défendu par les symbolistes.

H. Dérioux n'a pas manqué de trouver chez Léon Dierx un acheminement au vers-librisme. Il écrit : « La phrase qui devrait rester « dodécasyllabique, le plus souvent, se raccourcit ou s'allonge, « s'émiette. La coupe de douze en douze pieds dévient purement graphique. Il semblerait plus logique de disposer comme suit les vers « que voici, extraits du *Survivant* (le trait vertical indique la division « des vers dans le livre de Dierx) ».

*Il est tant de secrets ! Hélas ! qui les comprend ? |
Peut-être toi ! vieil arbre immobile !
Murmure ! | Enseigne-moi !
Notre âme est une autre ramure. |
Elle flotte,
Elle s'ouvre, immense,
A la merci | des vents mystérieux.
Tout entière elle aussi | vibre parfois,
Des mots obscurs l'ont traversée ! |*

« Exclu le pédantisme foncier qu'il y a toujours dans ces remaniements, ne reste-t-il pas que la légitimité de l'alexandrin n'apparaît « plus dans ces vers et qu'ils semblent beaucoup plus éloignés du « vers des tragédies raciniennes que de celui d'un Paul Claudel ? « N'est-il pas bien curieux d'ailleurs le parallélisme qu'on relève entre « ce poème de Dierx et le premier acte de *Tête d'or*, de Claudel ? (1). »

(1) H. DÉRIEUX, *L'Art libre*, mars-avril 1910.

Pour ma part, je ne vois pas ce que le *Survivant* a gagné à cette disposition ni ce qui a conduit Dérieux à arrêter le vers ici plutôt que là; mais je vois, en revanche, ce que le poème a perdu : précisément toute l'originalité qui lui était propre. Écrit en vers libres, il ne signifie plus rien, ce qui prouve assez que l'alexandrin n'était pas une simple graphie. Non pas que je nie la valeur esthétique du vers libre. Des chefs-d'œuvre ont été écrits en vers libres, donc le vers libre existe. Est-ce un meilleur instrument que le vers régulier ? Question différente. Les symbolistes ont emprunté beaucoup de moyens à l'art musical. Or, le mètre est à la poésie ce que la mesure est à la musique. Pour les profanes, il n'y a pas de musique sans mesure, et il n'y aurait pas de poésie lyrique sans mètres réguliers.

Mais les initiés s'écrieront que l'emploi de la mesure, habitude désuète, n'a aucune espèce d'utilité, sinon celle de faciliter la lecture.

Et les nouveaux compositeurs ont changé tout cela ! Le rythme seul importe; il se découvre d'après l'idée musicale elle-même; il s'impose au vrai musicien. Et le rythme crée la mesure, et la mesure varie avec le rythme sans qu'une mesure préalable soit établie à la clé.

On recommence donc, comme au moyen âge, à écrire la musique sans indication de mesure, sans la fraction initiale, sans les perpendiculaires qui coupent les portées à intervalles égaux comme les mailles du filet qui grillagent nos rêves captifs.

La preuve est donc faite; les compositeurs actuels méprisent la mesure... quitte à y revenir... plus tard... « pour plus de facilité ».

Gardons-nous, en tous cas, d'assimiler complètement la musique et la poésie. Elles sont sœurs et, certes, elles se prêtent quelques-uns de leurs atours, mais il existe tout de même entre elles une différence.

La littérature ne sera jamais tout à fait pareille aux autres arts.

L'instrument des autres arts est matériel; le sien est abstrait; c'est le mot qu'on ne pourra jamais, malgré le sonnet des voyelles de Rimbaud et d'autres subtilités de ce genre, vider tout à fait de son sens.

Les raisons qui permettent de supprimer la mesure en musique ne peuvent donc valoir complètement pour la poésie. H. Dérieux a tort, même au point de vue théorique, de transcrire comme il le fait, le *Survivant* de Léon Dierx. Il n'obtient d'autres résultats, sous prétexte d'accentuer pour les yeux le rythme du morceau, que de sup-

primer pour l'oreille un mouvement de ce rythme. Entre les divers moyens de suggestion employés, il efface le pouvoir évocateur de la rime; il a enlevé de la sorte au poème quelque chose de sa perfection artistique.

Un même rythme n'a pas la même cadence dans les limites de l'alexandrin et dans celles de l'octosyllabe; au rythme de la phrase se superpose celui même du mètre choisi. Le vers libre, qui, « par nécessité intérieure » a modifié la disposition graphique des vers, doit, pour obtenir la même somme d'effets y suppléer par d'autres moyens qu'il peut juger supérieurs. Mais le vers conçu primitivement dans les cadres traditionnels des mètres réguliers — quel que soit le rythme qu'ils enferment — ne pourrait se passer de respirer aux haltes prévues, ni d'entendre de douze en douze syllabes ou de huit en huit pieds les clochettes ou le clairon de la rime.

D'ailleurs, H. Dérioux n'a eu d'autre intention sans doute que de montrer que le vers libre était en germe dans le vers apparemment régulier du *Survivant*.

Léon Dierx tenait à ce poème; « il en parlait, lui, habituellement muet sur son œuvre » (1). Unique par son exécution, il se rattache par le sujet à l'ensemble de son inspiration, l'idée du mystère et des souffles inconnus qui captent l'attention du poète.

Quelque chose a passé... Quoi ? Rien. Un souvenir. Analyse de cette sensation ténue. Est-ce l'air, est-ce l'âme qui a frémi ? Analyse par phrases courtes. Verbe et sujet. Ou moins. Mots monosyllabiques. Mots qui sursautent comme le cœur au contact d'un touche léger et inattendu. Mots qui passent entre les dents serrées. Mots qui glissent, nerveux, comme la main sur le front. Mots anxieux de peur ou tremblants d'espoir. Rythme saccadé avec de longs silences qui écoutent. Tension des nerfs. Rapidité des associations. Tout à coup, la détente. L'explication : la mélancolie du souvenir.

Il faut relire ce poème qui a passé inaperçu de son temps et qui aurait pu conduire à une nouvelle conception de la poésie.

(1) G. KAHN, LÉON DIERX, *La Vie*, 22 juin 1912.

Mais, je le répète, Léon Dierx n'a nullement fait figure de précurseur et n'a pas prétendu à ce titre. Au contraire, il était très attaché aux idées de ses amis. Son œuvre, considérée dans l'ensemble — et surtout les poèmes des *Amants* — présente extérieurement toutes les qualités et tout le métier du Parnasse et c'est à bon droit qu'elle a valu à son auteur l'injure suprême : « Parnassien, va ! (1). »

(1) CATULIE MENDÈS, *La Légende du Parnasse contemporain*.

La terminologie juridique à l'école de Droit de l'Université de Yale

PAR

JULES LESPES

Docteur en Droit
C. R. B. Fellow 1924-1925.

Ayant le privilège de suivre pendant une année les cours de l'école de Droit de l'Université de Yale, je voudrais attirer l'attention sur un des traits qui m'ont le plus frappé dans l'enseignement du droit tel qu'il est donné dans cette faculté si réputée aux Etats-Unis. Je veux parler de la terminologie juridique dont ses professeurs font usage et qui contribue d'une façon étonnante à donner à leurs leçons une harmonieuse unité. Il est superflu d'insister sur l'importance d'une terminologie précise dans l'étude des sciences et de rappeler que d'illustres juristes ont souvent déploré le manque de netteté de la langue du droit, l'incertitude de certaines de ses définitions, les malentendus et le trouble qui en résultaient dans le raisonnement juridique. Nombre d'entre eux se sont efforcés d'y apporter remède. Ici, à Yale, j'ai pu assister aux résultats d'un grand effort fait dans ce sens. Cet effort est surtout dû à feu le professeur Hohfeld dont les remarquables analyses juridiques ont paru en une série d'études publiées par le « Yale Law Journal » et réunies tout récemment en un volume par M. Cook, professeur de « Jurisprudence » ou philosophie du Droit.

Au seuil de ces études, le professeur Hohfeld s'est efforcé de définir avec la plus grande précision possible, les concepts primaires du droit dont la combinaison constitue le raisonnement juridique, comme un chimiste essaie d'isoler les corps simples. Grâce à une

pénétrante analyse il est parvenu à établir un système très cohérent qui, s'il n'est pas encore admis par tous les juristes américains et s'il est encore discuté dans ses détails, constitue néanmoins un instrument de tout premier ordre d'un usage constant dans tous les cours de droit professés à Yale.

L'on comprendra aisément l'intérêt de ce vocabulaire judicieux si l'on réfléchit aux caractères particuliers de l'étude du droit anglo-américain. L'importance capitale de la jurisprudence ayant pour conséquence l'emploi du « cases system » exige de l'étudiant un continuel travail d'analyse tout à fait inconnu chez nous. Ce travail, l'étudiant américain doit l'accomplir dès son entrée à l'École. De là, la nécessité de lui donner dès l'abord les éléments exacts et précis qu'il devra découvrir, isoler, comparer dans la masse mouvante, parfois contradictoire et confuse des nombreux cas qu'il doit examiner. Travail personnel d'analyse, travail d'analyse revu et amplifié aux cours, condensé de temps à autre en vues synthétiques.

Cette valeur pratique de la terminologie est très bien mise en lumière par M. le professeur Cook dans la préface qu'il a écrite pour le livre du professeur Hohfeld « Fundamental legal conceptions as applied in judicial reasoning ». « A mon avis, dit M. le professeur Cook, l'une des tâches les plus importantes que Wesley Newcomb Hohfeld a accomplies pendant sa trop courte vie, c'est d'avoir montré aux juristes qu'une parfaite connaissance de l'analyse juridique est un outil absolument indispensable dans le bagage scientifique de l'avocat ou du juge, si l'on a en vue la plus grande efficacité possible dans la pratique quotidienne de leurs devoirs professionnels. » Et plus loin, il ajoute : « Fundamental legal conceptions as applied in judicial reasoning, le titre révèle par lui-même le véritable point de vue de Hohfeld dans le domaine des études analytiques. Appliquées au raisonnement juridique, voilà la chose capitale, les conceptions fondamentales du droit étudiées non pas abstraitement mais utilisées d'une façon concrète pour résoudre les problèmes pratiques qui se présentent dans la vie courante de l'avocat et du juge. »

L'ensemble des termes employés à Yale et leurs définitions ont été réunis à l'usage des étudiants dans un article de M. le professeur Corbin, paru dans le « Yale Law Journal » du mois de

décembre 1919. Je ne puis mieux faire que d'en donner les principaux extraits en regrettant d'être limité par la brièveté relative à laquelle je dois m'astreindre car, peut-être plus que les résultats obtenus, il serait intéressant de mettre en lumière les moyens employés. Comme cette terminologie est faite évidemment pour répondre avant tout aux préoccupations du droit anglo-américain, il serait très difficile et souvent fort malheureux d'essayer de traduire ces expressions juridiques. On n'éprouvera d'ailleurs aucune difficulté à en saisir le sens.

Parcourant d'abord le domaine des faits avant de pénétrer dans celui des concepts juridiques, M. le professeur Corbin définit le concept « fact »; l'existence physique et les relations physiques ainsi que les opérations de l'esprit sont des « facts ». L'existence d'un rapport juridique est un « fact ». Les « facts » comprennent les « acts » et les « events ».

Un « act » est un fait que nos sens perçoivent et qui consiste en un mouvement physique volontaire de l'être humain.

Constitue un « event » tout changement dans l'ensemble des faits.

On distingue ensuite l'« operative fact » de l'« evidential fact ».

Le premier est celui dont l'existence ou la survenance crée des rapports juridiques nouveaux entre les personnes, le second tend à démontrer l'existence d'un autre fait, une empreinte sur le sol, par exemple, nous révélant le passage d'un animal.

Un « evidential fact » peut lui-même être un « operative fact », mais pas nécessairement.

Après avoir défini la notion « physical relation » un rapport entre les objets physiques perçu par les sens, tel que rapport d'espace, de temps, de couleur, etc., M. Corbin aborde le point capital, les « legal relations ». C'est ici que les idées du professeur Hohfeld se révèlent les plus ingénieuses et les plus originales; dans un autre domaine, celui des « rights in rem ou multital » et « rights in personam ou paucital », il adopte pour une bonne part les conceptions que M. Roguin introduit d'une façon définitive dans son livre « La règle du Droit ».

La loi, nous dit M. Corbin, nous permet de prévoir que certains faits seront normalement suivis de certaines conséquences immé-

diates ou lointaines sous forme d'intervention ou de non-intervention des agents judiciaires et exécutifs de la société. Chaque fois qu'un de ces « operative facts » existe, les personnes qui seront affectées par ses conséquences sont dites avoir un rapport juridique ou « legal relation » entre elles. Dire qu'un rapport juridique existe entre A et B, c'est prédire ce que la société fera ou ne fera pas en faveur de ou contre A ou B.

Il n'y a jamais de « legal relation » qu'entre deux personnes; ce qu'on appelle « legal relation » entre un individu et un groupe peut toujours se décomposer en un certain nombre de « legal relations » entre les individus composant ce groupe.

Après avoir montré le nombre et la complexité des rapports juridiques entre les personnes et après avoir insisté sur le fait que ce que nous nommons contrat, propriété, mariage, etc., constitue une réunion de rapports juridiques très variés, M. Corbin en arrive à montrer l'utilité de décomposer les concepts compliqués en leurs éléments simples dont l'analyse et la définition sont l'œuvre du professeur Hohfeld.

Pour arriver plus aisément à la compréhension de ce système de notions simples, il pose les questions suivantes :

1. Que peut (a la permission de) faire A ou B sans encourir les effets d'une sanction sociale en faveur de B ou A;
2. Que doit faire A ou B sous menace de pareille sanction;
3. Que peut (a le pouvoir de) faire A ou B pour changer les rapports juridiques de B ou A.

Si nous établissons que A peut (a la permission de) se comporter de telle ou telle façon, A a un « privilege » à l'égard de B qui lui a un « no right » ne lui permettant pas d'empêcher que A agisse de cette façon.

Si nous déterminons que A doit se comporter d'une certaine façon vis-à-vis de B, A a une « duty » par rapport à B et celui-ci un « right » par rapport à A.

Si nous estimons que par un acte de volonté A peut modifier les relations juridiques de B avec lui ou avec d'autres, A a un « legal power » et B une « liability ». Si au contraire, A n'a pas ce pouvoir A a une « disability » et B une « immunity ».

Le professeur Hohfeld ayant établi huit notions simples ou primaires, en a fait deux tableaux, le premier groupant les concepts opposés ou contraires, c'est-à-dire ne pouvant jamais se trouver ensemble dans le chef de A par rapport à B, le deuxième groupant les concepts corrélatifs, c'est-à-dire devant coexister dans le rapport juridique A-B.

Voici ces tableaux :

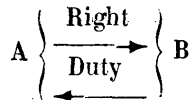
Opposites.	Right.	Privilege.	Power.	Immunity.
	No right.	Duty.	Disability.	Liability.
Correlatives	Right.	Privilege.	Power.	Immunity.
	Duty.	No-right.	Liability.	Disability.

Ces huit mots expriment les rapports juridiques créés par les « operative facts ». Quand nous affirmons qu'un fait est un « operative fact », donnant donc lieu à des rapports juridiques, nous établissons une règle de droit.

On remarque aisément que l'emploi de ces huit termes précis est destiné à remplacer celui trop général du mot « right ».

Voyons à présent leur définition.

1. « *Right* » a pour corrélatif « *duty* » et pour opposé « *no right* ». Prétention émise par une personne et qui peut être sanctionnée, qu'une autre personne fera ou s'abstiendra de faire quelque chose. C'est donc le rapport juridique en vertu duquel la société ordonne ou défend quelque chose à B et sur la demande de A punira B en cas de désobéissance. Ex. : B doit 100 francs à A.



2. « *Privilege* » le corrélatif de « *no right* » et l'opposé de « *duty* ». C'est le rapport juridique existant entre A et B quand A, par rapport à B, est libre de se comporter comme il l'entend et quand il n'est pas menacé d'être puni pour sa désobéissance à un ordre de la société pour la bonne raison que la société ne lui en donne pas.

Exemple : B attaque A. Cela confère à A le « *privilege* » d'user de violence pour se défendre. C'est ce que l'on appelle communément le « *droit* » de légitime défense.

Dans ce cas B a, si l'on peut ainsi dire, un « no right » vis-à-vis de A.

3. « Power ». Le corrélatif de « liability » et l'opposé de « disability ». Rapport juridique entre A et B quand A, par un acte volontaire, crée de nouveaux rapports juridiques entre A et B ou entre B et un tiers. A en ramassant une *res nullius* créée en sa faveur, par rapport à B, un « right » en vertu duquel B devra s'abstenir de troubler sa possession. A a le « power » de créer un tel « right » en sa faveur, entre lui-même et B. Autre exemple : A ayant fait une offre à B, B a le « power » de créer des rapports juridiques connus sous le nom de contrat en acceptant l'offre de A, et A aura la « liability », c'est-à-dire devra laisser B créer ces nouveaux rapports par son acceptation. De même si A, propriétaire d'une maison, donne à B le « power » de la vendre à X, A a la « liability » d'être compris dans les rapports juridiques de propriétaire avec X.

4. « Immunity », corrélatif de « disability » (no power) et opposé de « liability ». Rapport juridique entre A et B quand B n'a pas le « power » de modifier les rapports juridiques de A.

Exemple : A est propriétaire d'un terrain. Le « right » de A en vertu duquel B a la « duty » de s'abstenir de traverser le terrain, ne peut être éteint par un acte volontaire de B; A a, par rapport à B, une « immunity » et B une « disability » par rapport à A.

Les « rights » et « duties » peuvent être « primary » ou « secondary », « instant » ou « future » (cf. obligations à terme), « conditional » ou « unconditional » (cf. droits conditionnels), « joint » ou « several » (cf. solidarité), « in rem » ou « multital » et « in personam » ou « paucital ».

Le « right in rem » ou, pour employer une expression moins équivoque et que préfère le professeur Hohfeld, « multital » est le rapport juridique défini sous le nom de « right » entre A et B, quand il se fait que ce rapport n'est qu'un des innombrables rapports semblables existant en faveur de A vis-à-vis de tous ou de presque tous les membres de la société.

Exemples : Le droit de propriété. Le droit de A de ne pas être frappé par B.

Le « right in personam » ou « paucital » est le « right » de A vis-à-vis de B quand ce « right » ne fait pas partie d'un ensemble

de « rights » semblables. Des droits semblables peuvent coexister vis-à-vis de plusieurs autres personnes spécifiquement déterminées sans que leur caractère « paucital » vienne à changer. Le professeur Hohfeld pour plus de clarté l'appelle « unital » quand il est tout à fait isolé.

Exemple : B doit 100 francs à A.

B, C, D sont débiteurs solidaires de A. A a un « paucital right » vis-à-vis de B, de C, et de D.

On entend par « primary right » un « right » résultant d'un « operative fact » ne constituant pas une violation d'un « right » antérieur. Le « secondary right » au contraire, résulte d'un « operative fact » violant un « right » antérieur. Le droit à des dommages et intérêts, par exemple, constitue un « secondary right ».

Enfin, couronnant cet édifice, nous avons la notion de « legal interest », c'est-à-dire l'ensemble des rapports juridiques ou « legal relations » d'une personne créé par l'intérêt qui la rattache à une chose, à une autre personne, à une situation.

Exemple : La propriété d'un objet, la vie d'un époux, un emploi qu'on occupe.

Je termine cet exposé forcément schématique de la terminologie juridique en usage à Yale, en insistant encore sur le caractère pratique et usuel de ce vocabulaire familier à l'étudiant comme au professeur. Il constitue un langage professionnel tout à fait courant, plein de sens et de précision.

Variété

Sur l'origine du mot "gaz".

On admet généralement que notre mot « gaz », dérivé du terme « gas » de Van Helmont, vient du flamand « geest ».

Et cependant, les philologues qui semblent les plus compétents en la matière, ont montré que la racine du néologisme forgé par le grand chimiste bruxellois n'est pas du tout telle.

Pourquoi n'a-t-on pas admis leur manière de voir? Simplement parce qu'elle ne semble pas logique. Et elle ne paraît pas logique parce que les historiens ne se sont jamais rendu compte de la notion « gas » telle que la comprenait le médecin brabançon.

Il a fallu une circonstance spéciale pour m'ouvrir les yeux sur son origine (1). Au temps où je m'occupais de traduire les *Nouveaux Principes de physique*, je rencontrai mon savant collègue M. J. Vercoullie, qui m'apprit que le mot « gas » vient de $\chi\alpha\omicron\varsigma$.

Rentré chez moi, je n'eus pas de peine à retrouver dans mes notes l'une des phrases assez nombreuses qui m'avaient arrêté. Voici cette phrase : « Ideo, paradoxi licentia, in nominis egestate, halitum illum gas vocavi, non longe a chaos veterum secretum (2). »

Le sens m'en devint à peu près clair. Je la fis connaître à mon collègue en le félicitant sur son exégèse. Il me répondit que cette phrase avait été signalée par De Vries en 1859 (*Revue Taalgids*, reproduit dans *Woordenboek der Nederlandsche taal*, t. IV, au mot « gas »). Il me donnait en même temps tous les éclaircissements linguistiques touchant l'évolution de $\chi\alpha\omicron\varsigma$ en « gas ».

Pour un chimiste, il doit être seulement question de rechercher

(1) Je ne crois pas que la racine vraie du terme ait jamais été indiquée dans un traité d'histoire de la science.

(2) Cette phrase est citée par H. KOPP (*Beitrag zur Geschichte der Chemie Brunswick*, 3^e part., 1875, p. 155), mais il ne dit rien de l'origine du mot « gas ». Il ne semble d'ailleurs pas avoir pénétré le véritable sens que Van Helmont attache à la notion.

ici, quelle assimilation peut exister dans l'esprit de Van Helmont entre ces deux termes.

A vrai dire, nous comprendrions mieux que « gas » vint de « geest »; la signification du terme moderne « gaz » se rapproche bien plus du sens de « geest » que du sens de « chaos »; mais ce rapprochement perd toute logique, si nous demandons à Van Helmont ce qu'il entend par « gas ».

Lorsque l'on dit de lui qu'il a découvert les gaz, on se trompe. Il n'avait pas à les découvrir. L'air était bien connu avant lui, et il en discute avec un grand sens. Il a seulement reconnu la formation de fluides élastiques dans certains phénomènes ou réactions.

Il aurait pu assimiler ces fluides à l'air; ces fluides auraient pu représenter pour lui l'un des états de la matière; mais ce n'est pas dans cette direction que son expérimentation s'est trouvée aiguillée.

La seule chose qu'il voit, la seule chose qui l'intéresse, c'est que le gaz est, pour ainsi dire, une forme de l'eau, et que, des deux éléments (l'air et l'eau), dont il admet l'existence, c'est à l'eau qu'il fait jouer un rôle presque exclusif. Le « gas » n'est ni une « substance » ni une « essence », mais il « varie constamment suivant l'altération ».

La vapeur d'eau qui s'élève dans l'atmosphère, les produits de la combustion du charbon, les émanations, etc., tout cela constitue le « gas », lequel, par la froidure du lieu, « perd la trace de la semence du concret », dont dérivait par exemple le charbon, et revient à l'état d'eau.

Dans cette conception, on comprend assez bien que le « gas » soit pour Van Helmont une sorte de chaos, une manière d'immensité où se réalisent les secrets de la nature.

Je crois bien que l'interprétation que je donne de la notion de Van Helmont est exacte. Il est vraiment surprenant qu'un savant qui a joué un tel rôle dans l'histoire de l'esprit humain, puisqu'il a été le premier à soumettre les éléments d'Aristote aux méthodes modernes d'expérimentation, ait pu rester à ce point méconnu; et que l'une des notions principales de son œuvre ait été ainsi détournée de son sens philosophique.

Je me garderai de discuter le problème philologique. Le considérant comme résolu, je constate qu'il est impossible, comme tous les historiens ont tenté de le faire (1), de faire concorder le sens

(1) L'orthographe de « gaz » nous fait croire que le mot « geest », suggéré par des expressions comme *spiritus sylvestris* (acide carbonique), a eu cependant quelque influence. « Gaz » aurait ainsi deux ancêtres, de même que « gras » est un croisement de *crassum* et de *grossum*, ou « gourde », un croisement de *cucurbitam* et de *gurdum* (enflé).
N. D. L. R.

que Van Helmont attache au terme « gas » avec celui que nous attribuons au terme « geest ».

Je crois avoir puisé dans l'étude de son œuvre une signification nouvelle du terme « gas », conforme à la réalité des choses (1).

« Chaos » ne semble avoir rien de commun avec « geest », et Van Helmont nous dit lui-même que « gas » vient de « chaos ».

D'aucuns pourront prétendre qu'en déniaut à Van Helmont la découverte des « gaz » au sens que nous attachons aujourd'hui à ce terme, je lui enlève une gloire facile à populariser par un mot dans les manuels élémentaires. Mais nous n'avons pas à faire l'apologie des grands hommes. Il suffit d'en dire la vérité. Le grand Bruxellois a d'ailleurs bien d'autres titres à notre reconnaissance et à notre culte. Et je ne regrette qu'une chose : c'est qu'ils aient pu être si longtemps et à ce point méconnus.

MAURICE DELACRE.

(1) Voir mon article : « Le rôle de Van Helmont dans l'histoire des sciences », *Revue générale des sciences*, 30 déc. 1924.

Bibliographie

CHARLES RICHEL, *Le Savant*. Paris, Hachette.

Il y a quelque temps déjà que cet aimable petit volume a été publié (1923), mais il n'est pas trop tard pour en signaler l'intérêt à nos lecteurs.

Cet opuscule fait partie de la série *Les Caractères de ce temps*, qui nous a valu des « Physiologies » intéressantes : *Le Politique*, par Barthou; *Le Paysan*, par Henry Bordeaux; *Le Prêtre*, par l'abbé Bremond; *Le Bourgeois*, par Abel Hermant, etc.

On connaît et on apprécie la manière de Charles Richet; ce savant ne dédaigne pas la littérature, et, malgré sa haute réputation scientifique, en dépit de ses découvertes et de son prix Nobel, on peut se demander ce qui domine en lui, du savant ou du littérateur.

Dans son chapitre VII, il s'excuse de cesser d'être sérieux en traçant quelques portraits très fantaisistes de savants qui n'ont jamais existé.

Voici quelques extraits du premier de ces portraits :

« Mélotime se plaint de tout. Or, rien ne justifie sa plainte, car il occupe une place importante dans l'Université... Mais il crie partout qu'il est méconnu, persécuté, poursuivi par des hostilités latentes ou éclatantes. Il gémit sur tout : son cabinet de travail est sombre et humide et donne sur une cour qu'empestent tantôt les émanations de l'hydrogène sulfuré, tantôt les puanteurs des chenils. Il suffirait pourtant aux professeurs de chimie et de physiologie de dire un mot à leurs élèves! Mais non! on le traite comme un paria! On est resté six mois avant de réparer une conduite d'eau! On ne lui a pas encore donné l'électricité. Est-ce possible en 1923?... Et il a un sourire amer. Il harcèle les ministres successifs de sollicitations inassouvies, et comme il n'obtient pas tout ce qu'il demande : « Voilà ce qu'on gagne, dit-il, à être indépendant. » Mais son indépendance se borne à être insupportable.

Et Richet s'amuse à passer en revue les travers de ces « savants qui n'ont jamais existé » : Euphormion le néophobe; Limonide, qui a peur des journaux et des journalistes; Epistémon, qui enseigne

la botanique et ne cache pas son aversion pour les élèves qui s'absentent de ses leçons; Gildas, qui est hanté par l'idée qu'on va lui « chiper ses idées »; Curylas, qui a fait une intéressante étude sur les sons émis par certains papillons de nuit, et que cette découverte absorbe au point qu'elle est devenue le pivot central autour duquel tourne son existence; il en a fait une des bases de la zoologie et, par conséquent, de la nature entière...

Richet parle aussi des savants réels « dont l'âme est naïve, généreuse, enthousiaste, de sorte qu'il faut leur pardonner quelques travers qui ne diminuent ni leur génie ni leur cœur ». En son chapitre XII, il dit des choses excellentes à propos de la « méthode de travail », et puis il parle éloquemment de ce qu'il faudrait faire pour la science.

Nous souhaitons qu'il soit écouté!

P. H.

E. FAGUET, *Histoire de la poésie française, de la Renaissance au Romantisme*. II. De Malherbe à Boileau. Paris, Boivin, 1 vol., 337 p.

Ce volume, reproduction, comme le précédent, d'un cours fait à la Faculté des lettres de Paris, a été publié après la mort du fécond et original critique par les soins de M. F. Strowski, professeur de littérature française à la Sorbonne.

Dans le tome I^{er}, consacré à l'étude de la poésie française *au temps de Malherbe*, Emile Faguet avait étudié successivement la vie et l'œuvre de D'Aubigné, de Desportes, de Bertaut, du Père Joseph, de Malherbe, de Racan et de Maynard.

Ici, l'auteur a pris pour sujet d'études Mathurin Régnier, Honoré d'Urfé, Théophile de Viau, Cyrano de Bergerac, Saint-Amant et Gombault.

En des analyses pénétrantes qui révèlent une lecture attentive, E. Faguet, « infatigable remueur d'idées », fait d'abord ressortir, dans une substantielle préface, les traits caractéristiques de la poésie, entre 1620 et 1660.

Le sentiment de la nature est, chez ces poètes, beaucoup plus profond qu'on ne croit d'ordinaire (Racan, Viau, Saint-Amant). Un second trait les distingue : la galanterie, née à l'hôtel de Rambouillet et dans les ruelles des grandes « précieuses ».

Enfin, un troisième et dernier caractère de ces poètes, c'est d'avoir de l'*esprit*. Mais ils sont tout *extérieurs*, ne songent qu'à plaire, manquent d'intimité, de psychologie. Trop discrets pour observer les autres, trop mondains pour s'observer eux-mêmes, ils sont très « nationaux », très « français », absolument dégagés de

toute influence étrangère : « ils sont juste assez loin de la Renaissance, sans l'oublier et en la continuant, pour n'avoir pas l'adoration trop superstitieuse des lettres antiques. »

E. Faguet condamne leurs défauts : maniérisme, coquetterie, fatuité. Mais il se hâte d'ajouter qu'ils ont pour eux cette grande qualité : ils sont jeunes... « Il me semble, dit-il, que la littérature française me donne, vers 1630, l'image d'un jeune homme qui sort de l'Université, comme le Dorante du *Menteur*, et qui fait ses débuts dans la vie. Le jeune homme a été enfant, il a fait ses classes très studieusement, il aborde la vie. Il est vif, gai, un peu turbulent, un peu rêveur, un peu conquérant. Il aime les beaux paysages, il fait des vers aimables, il va dans le monde, il aime à plaire et s'y étudie un peu trop. La réflexion, la connaissance de la vie et de soi-même, et la raison viendront plus tard.

Telle, la littérature de 1630. Elle a fait ses classes avec Ronsard, Daurat, Naudé, les Estienne. C'étaient de très grands professeurs. Puis, elle a eu un professeur de rhétorique merveilleux : c'était Malherbe. *Custode remoto*, elle oublie un peu tout cela, sans s'en dépouiller complètement et sans en perdre le bénéfice. Elle est rêveuse, un peu irrégulière, un peu mondaine, un peu étourdie et un peu frivole. Il faut que jeunesse se passe. La réflexion, la connaissance de la vie et de soi-même, et la raison viendront en 1660. »

Les six études qui forment le livre de Faguet sont toutes vivantes, cela va sans dire, d'autant plus qu'elles ont la forme d'une causerie animée, celle qu'employait l'éminent critique dans sa chaire de la Sorbonne. On trouvera peut-être un intérêt particulier aux pages consacrées à Théophile de Viau, à Cyrano de Bergerac et à Saint-Amant. Ces trois poètes originaux avaient déjà été étudiés (superficiellement) et réhabilités par Th. Gautier dans ses *Grotesques*. Ils doivent à la sympathique attention de Faguet d'être replacés à leur véritable rang, qui n'est pas médiocre, dans l'histoire des lettres françaises.

M. L.

F. BALDENSPERGER, *Le Mouvement des idées dans l'émigration française (1789-1815)*. Deux volumes de 337 et 334 pages. Paris, Plon, 1924.

L'auteur a peint « le tableau du mouvement d'idées que suscite l'exil chez un nombre considérable de Français — aux alentours de 180,000 — appartenant aux classes les plus cultivées de la nation. De toutes parts, des états d'âme exceptionnels se généralisent; des points de vue inédits s'imposent à des gens sortis de chez eux avec la plupart des principes et des goûts du XVIII^e siècle, et qui ren-

trèrent, en 1800 ou 1815, dans des dispositions fort différentes : résultat des événements eux-mêmes, du séjour à l'étranger, d'un contact nouveau entre les individus ou les groupes, métamorphose plus ou moins complète dont la Restauration tentera d'être la réalisation politique ou religieuse, dont le premier Romantisme sera l'indiscutable aboutissement dans la littérature et dans l'art » (t. I^{er}, pp. III-IV).

De ce mouvement d'idées, « l'affleurement et la saisissante expression » se trouvent dans les quatre « livres les plus inattendus de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle » : le *Génie du Christianisme* de Chateaubriand, les *Soirées de Saint-Petersbourg* de Joseph de Maistre, la *Législation primitive* de Bonald et l'*Allemagne* de M^{me} de Staël.

Telle est l'idée maîtresse, la « thèse » du livre de M. Baldensperger. Elle renouvelle l'histoire des émigrés, elle corrige les opinions traditionnelles sur leur exode et sur leur rentrée dans leur patrie. On pourra bien encore soutenir, après la lecture des pages du savant professeur de la Sorbonne, que les émigrés, revenus chez eux, n'avaient rien oublié; mais on ne pourra plus dire qu'ils n'avaient rien appris. M. Baldensperger démontre, au contraire, qu'ils ont beaucoup appris — au contact de terres et de civilisations étrangères; tant au point de vue artistique, littéraire et religieux qu'au point de vue politique, leur pensée s'est enrichie, leur sensibilité s'est modifiée. « Explorateurs malgré eux » de l'Allemagne, de la Scandinavie, de la Pologne, d'autres pays, ils ont éprouvé des sentiments qui ont développé chez eux le lyrisme; ils ont aussi fait la critique de l'ancien régime et construit des systèmes politiques. De là, l'influence certaine de l'émigration sur le Romantisme et sur la Restauration. D'autre part, alors « qu'un fossé se creusait entre la commune façon de sentir de la France et celle de ses principaux adversaires, puisque ni la religion ni le gouvernement n'avaient le même sens... les émigrés ont aidé à franchir le fossé et à le combler en partie. » Ils ont, « souvent à leur insu, aidé à maintenir une communauté que leurs contemporains de France ne concevaient que sous les espèces de l'humanitarisme ou de l'exsangue abstraction... Leur activité ne s'est pas bornée à des intrigues de cabinet, à des machinations de cour, à des activités séditionnelles... ils ont aidé la civilisation occidentale à ne pas trop ressentir... quelques-unes des raisons de rupture qui souvent la menacent » (t. II, pp. 312-314). Vue de cette hauteur, l'émigration n'est plus seulement un épisode de l'histoire politique, c'est un moment important dans l'histoire de la pensée française et européenne.

Il est à peine nécessaire de dire que ces conclusions si originales

sont appuyées sur un faisceau de preuves rassemblées avec le plus grand soin. On trouvera dans la préface de l'ouvrage (t. I^{er}, pp. XII-XIV) la liste des dépôts d'archives et des bibliothèques d'Europe et d'Amérique qui ont reçu la visite de M. Baldensperger; et, à la fin du tome II, la liste alphabétique, longue elle aussi, des émigrés dont la vie ou les œuvres sont mentionnées dans son beau livre. Les deux volumes abondaient en renseignements inédits, en faits nouveaux et aussi en rapprochements ingénieux et féconds entre les diverses littératures européennes de l'époque révolutionnaire et napoléonienne. Personne, assurément, ne pouvait établir ces comparaisons avec plus de sûreté que le directeur de l'excellente *Revue de littérature comparée*.

Mais, si minutieuse que soit son analyse, l'auteur ne se perd pas dans les détails. Avec infiniment de raison, — et aussi avec beaucoup d'art, — il a évité de faire dégénérer son ouvrage en une chronique, en un recueil d'anecdotes, en un commentaire biographique. « Géographie et chronologie lui ont paru également inopérantes pour mettre en lumière cette grande aventure intellectuelle » (t. I^{er}, p. IV). Il a fondu dans un exposé synthétique la foule des faits qu'il avait recueillis et classés. Une première partie traite des *expériences du présent* (rupture de la vie de société, les explorateurs malgré eux, au hasard des nouveaux groupements, tréteaux et coulisses, mémoires romanesques et propos d'exil, à la recherche du lyrisme, la patrie, la terre et les morts); puis vient l'étude des *prophètes du passé* (la dénonciation de la « secte » organisée, le désaveu des lumières, le « mea culpa » du régime; fatalité, force des choses, providence); enfin, la troisième partie est consacrée aux *théories de l'avenir* (« constituants » ou « constitués », la résurrection du « bon vieux temps », expérience religieuse et christianisme de sentiment, le trône et l'autel, les offres de redressement métaphysique, l'adhésion pratique à l'ordre nouveau).

On se doute bien qu'il est question, à plusieurs reprises, des Pays-Bas autrichiens et des groupes d'émigrés qui vinrent se fixer dans nos provinces. M. Baldensperger, qui a tout lu, n'a pas manqué de tirer parti de l'étude de M. F. Maignette (1). Il montre les exilés français, comme François de Cézac ou l'abbé Baston, « extasiés de la musique aérienne égrénée par les clochers des villes et des bourgades de Belgique », écoutant à Bruxelles « le carillon le plus étourdissant qui soit au monde ». Il fait allusion aux « charmants crayons donnés par les *Mémoires d'outre-tombe*, aux chénaies où résonne la trompe du garde-porcs menant son troupeau à la glandée, à la rusti-

(1) *Les Emigrés français dans les Pays-Bas autrichiens (1789-1794)*, 1908.

cité immobile des fermes perdues dans les clairières ». Il décrit la première vague de l'émigration déferlant sur Bruxelles : « C'est toute une cohue aristocratique qui vient se bousculer dans la bonne ville... Là, pendant des mois de trompeuse sécurité, et avec Spa et Aix-la-Chapelle comme fraîches villégiatures, tout un monde piaffant avait continué ses caquets, ses malices et ses galanteries... Rivarol recommence à tenir bureau d'esprit et à tirer ses feux d'artifice un peu éventés; M^{mes} de Coigny, de Matignon, bien d'autres encore, tiennent salon, comme aux plus beaux jours des privilèges, tandis qu'agonise le régime... « Il y a ici des joies indécentes, écrivait de Bruxelles le vaillant Fersen, après la catastrophe de Varennes » (t. I^{er}, pp. 62-63, 122-123).

Ces quelques lignes donneront sans doute une idée du style de l'auteur, qui évoque, qui fait agir, parler ses nombreux personnages. La forme séduisante du livre de M. Baldensperger n'est pas un des moindres agréments de cet ouvrage nourri de faits, puissamment original, qui traite les plus graves questions sans jamais cesser d'être vivant.

Personne n'avait jusqu'ici étudié l'émigration avec autant de minutie dans les détails, autant de vigueur dans la synthèse. Historien, critique et psychologue, l'auteur nous a donné une œuvre de premier ordre, une contribution essentielle à l'histoire politique comme à l'histoire des idées et des sentiments pour la période qui commence en 1789 et se prolonge jusqu'aux années de la Restauration.

L. LECLÈRE.

GUSTAVE CHARLIER, *Manzoni, Œuvres choisies*. Introduction, traduction et notes. Paris, *La Renaissance du Livre* [1924], in-18 de 187 pages.

Après un portrait d'un Manzoni de vingt ans, dont les yeux grands et rêveurs corrigent l'attitude un peu engoncée, le volume débute par une étude de M. Gustave Charlier sur le grand écrivain que l'on connaît trop exclusivement chez nous comme l'auteur des *Promessi Sposi*.

M. Charlier y retrace à grands traits la biographie de l'écrivain, situe ses œuvres dans l'évolution de sa pensée et de son sentiment aussi bien que dans le milieu littéraire et social du temps. La crise morale et particulièrement religieuse que traversera Manzoni, le rôle prépondérant qu'il joua comme protagoniste du romantisme italien, les divergences qui séparent ce mouvement des autres formes romantiques contemporaines, retiennent tour à tour l'attention du critique.

A cette dernière question se rattachent les libertés prises par Manzoni vis-à-vis des unités de temps et de lieu dans *Le Comte de Carmagnola* et plus tard dans *Adelghis*, ainsi que sa défense d'une esthétique de la scène plus large et plus libre que celle que lui opposaient les partisans de la théorie classique. Enfin, si Manzoni écrivit des vers qui permettent de le classer parmi les meilleurs poètes; si dans le genre du roman il s'est assuré une réputation universelle, on ne doit pas oublier la place importante occupée dans son œuvre par les questions linguistiques qui se posaient encore dans la péninsule.

Suit une *Note bibliographique* qui signale les éditions et les travaux critiques les plus notables et qui peut servir de guide pour une exploration plus étendue. Les morceaux choisis occupent le reste du volume (pages 41 à 163). Ce sont : *Les Hymnes sacrés* et *Le Cinq Mai*, dans la traduction de M. Charlier; *Le Comte de Carmagnola*, ainsi qu'une scène d'*Adelghis*, l'un et l'autre d'après la version de Fauriel; l'épisode de *La Religieuse de Monza*, extrait des *Fiancés* d'après le manuscrit original dont le contenu est connu seulement depuis 1905; M. Charlier nous en offre ici la première traduction française. Viennent enfin les lettres françaises adressées à Fauriel; elles complètent heureusement le choix très judicieux des œuvres de l'auteur. Lorsque la nécessité s'en fait sentir, des notes explicatives précisent la portée du texte.

Nous retrouvons, dans cette édition, les qualités par lesquelles s'est fait apprécier dans ses publications antérieures l'éminent professeur à l'Université de Bruxelles : une érudition avertie, un jugement prudent et autorisé. Ajoutons que les traductions de M. Gustave Charlier sont excellentes : elles épousent étroitement le sens de l'original dont elles conservent remarquablement l'allure et le caractère.

L.-P. THOMAS.

A. COLLIGNON, *Reliquiæ (Annales de l'Est, 38^e année)*. Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 164 pages, 1924.

Ce volume, le vingtième de la collection publiée par la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, contient des travaux inédits de M. Albert Collignon, professeur d'histoire de la littérature latine à cette Faculté (1843-1923) : *Les Vœux du paon*, de Jacques de Longuyon; une suite de *l'Argenès* de Barclay; *Archombrote et Théopompe*; des notes sur Pétrone... On lira surtout avec intérêt une étude sur la faune et la flore du théâtre classique et du théâtre romantique. M. Collignon a eu la patience de relever, un à un, tous

les noms d'animaux et de plantes mentionnés par Racine, par Molière et par Hugo. Il y a là des énumérations et des comparaisons des plus curieuses. La liste des travaux publiés par M. Collignon comprend une centaine de numéros.

L. L.

PIERRE MARTINO, *Verlaine*, Paris, Boivin et C^{ie}, 1924, 1 vol. in 8° de 202 pages.

Voici l'œuvre du pauvre Lelian dûment commentée par la critique. Fini des adorations aveugles ou des haines ignorantes! Dans l'œuvre inégale et mêlée, l'ivraie et le bon grain sont désormais séparés. Les strophes palpitantes ou brutales, doctement soupesées, ont révélé quelque charme.

Pour la première fois, en effet, l'œuvre de Paul Verlaine est considérée, par M. Martino, comme une œuvre classique, susceptible d'être analysée et interprétée à l'instar des grandes œuvres littéraires. Du fait, le critique la recule glorieusement dans le passé mais lui enlève aussi le prestige de sa jeunesse et de sa vie.

M. Martino s'est donc cuirassé de l'objectivité scientifique requise et a fui, comme la pire hérésie, tout entraînement de son cœur!

L'entreprise était difficile. Il ne fallait pas toucher tel poème trop rudement, de crainte de voir ternir, sous le choc, sa beauté trop frêle et trop transparente. Il ne fallait pas gratter trop précautionneusement tel autre de crainte de ne pas découvrir la gemme de vraie poésie qu'il cachait sous de rudes apparences. M. P. Martino a pourtant réussi à nous donner un gros volume sur Verlaine où Verlaine est resté entier et lui-même.

Le plan suivi par M. Martino est celui qui s'impose au critique qui tente de faire une étude d'ensemble du drame verlainien : confronter la vie et l'œuvre, conduire parallèlement l'histoire de l'approche et de la fuite du bonheur et l'histoire du développement et de la décadence du génie.

Entre les deux histoires, l'une cause et l'autre corollaire, M. Martino, au long de sept chapitres, a marqué les rapports avec beaucoup de science et de finesse. Les observations qui se dégagent de cette étude minutieuse et délicate, il les rassemble dans deux chapitres de synthèse qu'il intitule: « La sensibilité de Verlaine » et « Les moyens d'expression rythmiques ».

Le grand souci de M. Martino — et le but qu'il s'assignait, le lui imposait — est de donner à l'œuvre de Paul Verlaine sa place exacte dans l'évolution des lettres françaises. C'est pourquoi, il encadre son étude de deux chapitres d'histoire littéraire, le premier où il donne une vue d'ensemble de la tradition poétique au

XIX^e siècle pour y marquer l'heure de Verlaine, le dernier où il mesure les liens qui rattachent les symbolistes au poète de «Sagesse» et trace les limites de son influence. Ce sont les meilleures parties du livre, où l'auteur s'est montré observateur judicieux et calme devant les extravagances des théories modernes; il domine les événements littéraires, les coordonne avec prudence, résiste aux entraînements séduisants ou avance hardiment dans l'avenir quand le terrain lui paraît stable. Déjà quand il étudie les innovations de forme chez Verlaine, il se méfie à juste titre des proclamations qui visent à faire de l'art des vers un ensemble de procédés, et de procédés exclusivement musicaux et même phonétiques. Il proteste surtout quand on veut réduire le talent de Verlaine à une technique d'orchestration, alors que le poète fut beaucoup moins préoccupé de musique qu'on le pense généralement : « Pour ce qui est de Verlaine, en tout cas, une attitude voulue de réserve et de défiance à l'égard des théories sera tout à fait de mise. Personne ne fut moins théoricien que lui. Ni son œuvre ni ses amis ne nous apprennent qu'il ait été vraiment musicien, je veux dire amateur passionné de musique. Mais sa virtuosité était extrême; sa sensibilité profonde; et il fut curieux de tenter bien des essais » (p. 167).

La conclusion est à retenir : dans la querelle entre les symbolistes et Verlaine, M. Martino incline, en effet, à croire qu'il vaut mieux, contrairement à l'opinion courante, dissocier le nom de Verlaine et celui de l'école poétique issue de lui sans doute, mais qui, très vite, le contredira sur des principes essentiels.

M. P. Martino a donc bien mérité de tous les esprits attentifs au bon travail, à la science scrupuleuse, à la sensibilité littéraire de l'époque. Est-ce à dire qu'il n'y a aucune réserve à présenter? Le critique les attend certainement. Quoi qu'il en dise, Verlaine n'a encore qu'un pied dans l'Histoire et son œuvre demeure trop proche de nous pour qu'une étude, même consciencieuse; tranche définitivement la querelle de ses amis fervents et de ses adversaires dédaigneux : il reste tout de même autour de cette œuvre, une odeur de bataille.

Aussi bien, l'œuvre de Verlaine nous semble-t-elle beaucoup plus touffue, plus complexe, plus lourde de richesses et de scories que le critique ne veut le dire! Elle ne se laisse pas si facilement cataloguer, classer, hiérarchiser. L'analyse en paraît quelquefois simpliste et l'on peut douter qu'elle atteigne toujours le tuf! Il en va de même du chapitre où l'auteur tente de donner un visage à la sensibilité de Verlaine : malgré des pages subtiles et d'une grande pénétration, ne peut-on lui reprocher de s'être, là aussi, trop nettement restreint? Il dégage, dans la sensibilité de Verlaine deux caractères — sans plus — et s'arrête ainsi au seuil du sanctuaire. Sans doute, il avertit

lui-même que rien n'est plus téméraire que de prétendre le franchir; il semble pourtant qu'il n'ait pas fait grand effort pour pénétrer plus avant.

Quelques réflexions encore sur des points de détail. M. Martino se montre sévère pour « la Bonne Chanson »; il met en doute la sincérité de l'émotion du poète, il pense aux promesses non tenues, et sourit des bonnes résolutions :

*« Oui, je veux marcher droit et calme dans la vie,
Vers le but où le sort dirigera mes pas. »*

Au risque d'être accusé de naïveté, il est permis de croire avec Verlaine lui-même que « la Bonne Chanson », en dépit de sa rhétorique un peu mièvre, est une partie exquise de son œuvre; la nudité même de l'expression que le critique lui reproche plaide en faveur de la sincérité du poète; il faut admettre une bonne fois la duplicité ingénue de son caractère et se déshabituer de lire « la Bonne Chanson » avec ironie, de lire l'œuvre des vingt ans en songeant à l'ivrogne de la quarantaine.

En cherchant les origines de la poésie verlainienne, le critique cite exclusivement de grands noms : or, Verlaine a subi l'influence de poètes plus modestes et j'ai, pour ma part, relevé dans l'œuvre de Léon Dierx des procédés et des modes de sensibilité dont on attribue généralement l'invention à Verlaine.

Le style de M. Martino est aussi sage que son jugement, trop sage quelquefois. Ou bien, est-ce l'habitude, sur pareil sujet, de rencontrer plus de chaleur, plus de mouvement, plus d'envolée qui fait paraître sa prose un peu terne, un peu lourde malgré des pages finement nuancées?

E. N.

E. DROZ et G. THIBAUT, *Poètes et Musiciens du XV^e siècle*. Un vol. in-4° de 86 p. Paris, chez les auteurs, 1924.

Voici un livre qui unit la science à la beauté. Les auteurs, M^{lles} Droz et Thibault, — deux jeunes élèves de M. Pirro, professeur d'histoire de la musique à la Sorbonne, — en ont vaillamment entrepris la publication elles-mêmes. Il en est résulté un ouvrage de superbe allure, qui fait honneur à l'enseignement de leur maître, par sa rigueur scientifique autant que par l'heureux choix des documents publiés. Ceux-ci comportent — outre la reproduction d'une série de miniatures et de fragments de tapisserie en relation directe avec le sujet — la mise en partition, d'après les originaux en notation du temps, de quatorze compositions musicales à deux, trois et quatre voix, sélectionnées de façon à donner une idée d'ensemble aussi avantageuse que possible de la musique profane du xv^e siècle

français. Un avant-propos explicatif et des commentaires détaillés renseignent le lecteur sur ces pièces, dont les plus anciennes sont deux déplorations de F. Andrieu sur la mort de Guillaume de Machault (paroles d'Eustache Deschamps), et l'une des plus récentes *L'Épitaphe de l'amant vert*, de Jean Lemaire de Belges, mise en musique par un auteur anonyme de grand talent. A mi-chemin figurent, entre autres, des poèmes de Christine de Pisan et d'Alain Chartier, ornés de notes par Gilles Binchois, et des vers de Jean de Bourbon « contrepointés » par Hayne et par Loyset Compère. Parfois, les poètes sont leurs propres musiciens, comme au temps des troubadours et des trouvères : c'est le cas pour une pièce de Gille Mureau et une autre de Jean Molinet.

Tout cela est d'un intérêt extrême, et il faut savoir infiniment gré à M^{lles} Droz et Thibault d'avoir attiré l'attention, sous une forme si séduisante en sa parfaite exactitude, sur ces primitifs de la musique française, dont on n'oserait dire, après les avoir étudiés là, qu'ils sont inférieurs aux primitifs de la peinture, leurs contemporains.

CH. V. D. B.

ANDRÉ PIRRO, *Les Clavecinistes*. Paris, Laurens, 1925. Collection « Les Musiciens célèbres ».

Plénitude, concision, concentration : tels sont les termes qui conviennent pour qualifier cet ouvrage de vulgarisation, dont les 126 pages contiennent des trésors de documentation personnelle, d'interprétation juste des faits et des tendances, de claire divination psychologique. Combien il était difficile, pour l'historien de la musique le plus savant qui soit, d'enclorre dans un format aussi inflexible, le fruit de ses travaux sur l'un des sujets qu'il connaît le mieux ! Il l'a fait, en combinant de la façon la plus ingénieuse le connu et l'inédit, en se bornant à esquisser, avec une fine dextérité, ce qui ne pouvait être développé, en n'omettant que ce qui pouvait être écarté sans dommage pour la compréhension de la matière. Que faut-il admirer le plus dans ce petit volume : ou la richesse des éléments nouveaux relatifs à la période des origines ; ou le nuancé délicat des appréciations esthétiques concernant l'art des virginalistes anglais, de Frescobaldi, de Froberger, des deux Scarlatti, de Louis et de François Couperin ; ou bien encore l'intelligence impartiale avec laquelle l'auteur ressuscite les *poetae minores* de l'art français du clavecin, ces petits maîtres parfois totalement inconnus, qu'il a tirés de l'ombre pour les mettre à leur juste place ? Nous laissons au lecteur le soin de répondre à ces questions suivant ses goûts et son tempérament, et nous émettons le vœu que l'occasion soit

donnée tôt ou tard à M. Pirro de reprendre ce vaste sujet, en lui donnant des développements — fût-ce partiels — auxquels la jolie collection des « Musiciens célèbres » ne saurait prétendre.

CH. V. D. B.

W. G. WHITTAKER, *Fugitive Notes on certain Cantatas and the Motets of J. S. Bach*, 1 vol. in-8° de 300 pages; Oxford University Press, Londres, 1924.

L'auteur de ce remarquable ouvrage ne prétend pas apporter des éléments nouveaux à ce qu'ont révélé les grands travaux des Spitta, des Schweitzer, des Pirro, des Parry et des Terry sur J. S. Bach et son œuvre. Il se contente de les connaître à fond et d'en extraire, fort à propos, les passages les plus aptes à appuyer ses vues propres. Son but n'est autre que de faire aimer les œuvres du grand Cantor et de contribuer par des conseils pratiques à les faire exécuter dans les meilleures conditions possible, fût-ce au prix de certaines substitutions instrumentales. « L'exécution des parties d'instruments à vent par un piano ou un orgue, le remplacement d'un hautbois obligé par un violon ou des hautbois de chasse par des altos sont, dit-il (p. 3), choses insignifiantes en comparaison du crime qui consiste à laisser ces chefs-d'œuvre inentendus », sous prétexte que l'on ne dispose pas des moyens nécessaires pour les interpréter. Attitude qui pourrait être dangereuse, mais qui cesse de l'être, lorsqu'on considère la conscience, la compétence et la fine sensibilité avec lesquelles M. Whittaker a traité son sujet. Il suffit, en effet, de lire attentivement ces vingt et un chapitres suivis d'appendices d'ordre pratique, pour se convaincre que l'on se trouve en présence d'un connaisseur et d'un admirateur pour qui le respect de la pensée du maître est la loi essentielle. Le chapitre premier (*Les cantates d'église en général*) fourmille d'observations du plus haut intérêt, qui témoignent d'un contact vital avec la matière étudiée; les treize chapitres suivants analysent, de façon magistrale, treize cantates choisies parmi les plus belles et les plus typiques; le chapitre XV parle des *Motets* en général; les chapitres XVI à XXI sont respectivement consacrés aux six motets que le maître nous a laissés. L'ouvrage de M. Whittaker est, nous n'hésitons pas à le dire, un modèle d'« esthétique pratique » qui mériterait d'être entre les mains de tous les fervents de J. S. Bach, plus particulièrement ceux qui sont appelés à diriger ses œuvres.

CH. V. D. B.

RAYMOND LIMBOSCH, *Le Vers oral et l'E caduc*, édition de la Renaissance d'Occident, Bruxelles, 1924, 14 pages in-12.

Dans *Le Vers oral et l'E caduc*, R. Limbosch nous présente « trois poèmes dont le ton s'élève de l'un à l'autre ». Il ajoute que « le maintien de l'e caduc tend à s'accorder au débit et au style de chacune de ces pièces de vers ».

C'est-à-dire que ces poésies sont placées par ordre de gradation et que la dernière correspondant au ton le plus élevé est aussi celle qui contient la plus grande abondance d'e « muets » prononcés.

C'est précisément ce que j'affirmais, à propos d'études précédentes de l'auteur, soit dans un article du *Thyrse* du 15 novembre 1923, soit dans le dernier fascicule de la *Revue de l'Université de Bruxelles*.

Faut-il dire que je n'aime pas ce vers « oral » qui se trouve dans le poème *Questions* (p. 10) :

A ton unique question, as-tu enfin réponse?

Le e de *unique* devant être élidé, il en résulte deux q successifs qui ne me paraissent pas un gain. J'aurais la faiblesse de préférer :

A ta question unique...

Je ne parle pas du second hémistiche qui me paraît guindé et peu conforme à l'expression naturelle de l'idée.

Par contre, des vers tels que :

Jours de rêve et d'angoisse, qu'as-tu fondé sur eux?

Est-ce à l'amour ou au blasphème que tu renonces?

me paraissent vraiment défendables et d'une belle plasticité, la syncope du e se faisant ici très naturellement à l'hémistiche ou à la pose, ce qui écarte l'une de l'autre des consonnes d'ailleurs susceptibles d'union.

R. Limbosch donne ensuite un tableau succinct des cas dans lesquels il estime que le e doit ou peut tomber et de ceux dans lesquels il se maintient. Les précisions ici apportées marquent un progrès sur les recherches précédentes.

L'auteur présente encore quelques arguments en faveur du vers oral qu'il compare au vers traditionnel, puis il termine en se défendant de chercher à fonder une école littéraire.

RAYMOND LIMBOSCH, *Le Naturel et la Coutume*, éditions de la Renaissance d'Occident, Bruxelles 1924, 14 pages in-12.

Ici, l'auteur se propose d'étudier la « coutume » du vers oral touchant l'e caduc. M. Limbosch en est venu à reconnaître que la

loi des trois consonnes qui domine en principe la conservation de l'e muet ne spécifie, dans un langage d'une certaine distinction, que le *minimum* des e qui doivent subsister. Il admet et il veut à présent faire entrer dans la pratique de son vers le fait que « l'insistance, l'emphase, la précision, la lenteur voulue de la diction tendent à maintenir des e *caducs* dont la loi des trois consonnes ne nécessite pas la conservation ». Aussi lui paraît-il indispensable d'établir un peu de clarté et de régularité dans cette complexité et dans cette diversité.

M. Limbosch ne croit plus à des lois absolues applicables à l'amuissement du e car, pour ce son, la langue française présente, selon les modalités du débit, toute une variété synchronique d'états. Mais M. Limbosch est très intelligent; à défaut de ces lois qu'il serait avantageux de pouvoir révéler au poète amateur de ces innovations, il remplacera cette donnée par une autre plus souple : il étudiera la « coutume » du *vers oral*.

Jusqu'à présent, on croyait que la *coutume* était basée sur une attitude collective et traditionnelle. M. Limbosch a changé tout cela et, très finement, il a donné par anticipation le nom de *coutume* à un habitude qui reste encore à épouser. Ne sentez-vous pas comme c'est engageant?

Quoi qu'il en soit, l'auteur étudie (p. 9 et suiv.), avec l'appui d'une bonne formation dans le domaine de la phonétique et avec une précision remarquable (1), divers principes qui peuvent s'observer dans l'élocution normale de personnes cultivées et qui sont applicables au vers oral tel qu'il le conçoit.

En terminant, M. Limbosch désire signaler « une erreur, essentielle parce qu'elle porte sur les principes, et qui serait de faire prévaloir l'harmonie sur le naturel ». Il oppose le vers qu'il préconise à celui dans lequel « la prononciation serait conventionnelle et dépendante d'un principe de beauté *a priori* ». « Cette thèse — dit-il — est soutenable... mais ce n'est pas la thèse du vers oral. »

Je ferai remarquer à l'auteur que les vers traditionnels possèdent leur naturel propre basé sur la tradition, ou, pour reprendre un terme de R. Limbosch, basé sur la coutume traditionnelle du vers français.

Je suis bien loin de vouloir prétendre que celle-ci soit en tout point inattaquable et je souhaite que l'on n'attribue pas à une réfutation limitée une portée qu'elle ne possède pas. Je veux seulement

(1) Comme il le dit dans une note de la p. 7, R. Limbosch utilise comme sources de sa documentation phonétique les travaux de M. M. Grammont, de MM. Goemans et Grégoire et de M. Martinon.

faire remarquer que le concept « naturel » induit aisément en erreur et qu'il est relatif au milieu et aux habitudes.

Il y a des idées excellentes à glaner dans les études de R. Limbosch. Cependant, si les poètes voulaient appliquer intégralement ses doctrines ils seraient assaillis à tout moment par des préoccupations techniques; la fatigue, l'indécision, les scrupules qui en résulteraient ne pourraient que faire tort à l'inspiration.

Le protagoniste du « vers oral » a déjà ramené ici ses théories et sa pratique à des innovations beaucoup plus discrètes et plus pertinentes qu'au début. Il n'en reste pas moins vrai qu'il se prive encore de certaines sources précieuses d'harmonie; qu'il préconise un usage difficile; enfin, que, même en signalant typographiquement quels sont les *e* qu'il entend exclure de la prononciation, il oblige le lecteur à une attention soutenue et pénible portant sur des éléments qui n'appartiennent pas au domaine de l'art. Par là, il trouble l'émotion et le recueillement sans lequel la lecture d'un poème ne saurait atteindre au but élevé qu'elle s'est proposé.

Pourtant, en dépit de restrictions qui m'ont paru nécessaires, ces études sur le vers oral sont de celles — très rares — qui font réfléchir à des problèmes d'un grand intérêt, posés avec un sérieux et une clarté qui justifient l'attention la plus soutenue du littéraire et du philologue.

Je suis persuadé que M. Limbosch, qui assure un apport précieux à la réforme du vers français, parviendrait à des résultats inattaquables s'il réformait encore sa « coutume » de façon à la débarrasser des difficultés techniques, condition qui permettrait au poète de trouver chez lui l'instrument rêvé.

LUCIEN-PAUL THOMAS.

CHARLES LALO, *Notions d'Esthétique*, in-16, 105 pages. Paris, Alcan, 1925. Prix : 5 francs.

Ce précis d'esthétique paraît dans une collection dont la rubrique est : « Notions de Philosophie ». Il s'adresse donc à des lecteurs qui ne sont pas censés avoir lu beaucoup d'autres ouvrages sur le même sujet. Cependant, celui-là comprendra mieux ces très concises notions qui aura lu quelques-uns des ouvrages antérieurs où l'auteur a développé plus à l'aise un sujet plus délimité. Par exemple, *La Beauté et l'Instinct sexuel*, et tout particulièrement *L'Art et la Morale* (1922), où l'une des questions les plus difficiles et les plus vivantes de la morale est traitée avec une modération et une exactitude que seul peut réunir celui qui est à la fois philosophe et artiste.

Notre petit livre est en trois chapitres : *Objet et Méthode de l'Esthétique*; *L'Esthétique psychologique*; *L'Esthétique sociologique*. Un utile index bibliographique les suit.

Le souci constant de l'auteur a été d'écarter les questions périmées et de donner aux questions légitimes autre chose que des réponses déduites d'un système. Il cherche à satisfaire la curiosité bien fondée d'un homme de goût qui réfléchit, non pas à corroborer, à propos de l'art, la valeur d'une philosophie. Ce qui frappe tout le long des travaux de M. Lalo sur l'esthétique, c'est que jamais il ne restreint les limites de l'art pour les rendre conformes à une conception générale des choses. Le philosophe, chez lui, n'opprime pas l'amateur de la beauté : cela est assez rare.

M. Lalo n'aborde *l'Esthétique sociologique* qu'après *l'Esthétique psychologique*. Ici l'on peut se demander si l'honorable souci d'écartier tout esprit de système d'une œuvre d'initiation n'a pas conduit l'auteur à trop d'abnégation. On voit bien, à lire son troisième chapitre, que M. Lalo connaît fort bien la puissance explicative du point de vue sociologique dans le domaine de l'esthétique, et ce serait lui faire injure que de supposer qu'il n'a pas aperçu que plus d'une question essentielle, abordée dans *l'Esthétique psychologique*, ne sera réellement résolue que du point de vue indiqué au chapitre suivant. Il nous semble, quant à nous, qu'à la place de M. Lalo, nous adopterions l'ordre inverse, et nous irions de la sociologie à la psychologie. Nous tâcherions de montrer que si le point de vue des relations de l'artiste avec le public, des artistes entre eux, de la coexistence et de la succession des sociétés multiples, etc., paraît d'abord n'expliquer que les aspects les plus superficiels de l'art ou de l'activité esthétique, par un progrès naturel la même méthode atteint bientôt à ce qu'il est légitime d'essayer d'expliquer du plus profond des caractères de l'œuvre d'art et de l'inspiration artistique.

On achèvera la lecture de ce petit livre avec le regret qu'il soit si court, et en souhaitant qu'une prochaine édition donne à l'auteur l'occasion de se départir un peu de sa concision (si toutefois les progrès de l'imprimerie permettent encore les progrès de l'imprimé...).

E. D

JAMES GEORGE FRAZER, *Les Origines de la Famille et du Clan*.
Traduction française par la comtesse J. DE PANGE. Paris, Geuthner, 1922.

Dans ses vastes enquêtes d'ethnographie comparée, Sir James Frazer en était arrivé à accumuler sur chacun des problèmes qu'il étudiait de véritables bibliothèques, mines inépuisables de docu-

ments pour les spécialistes, mais difficiles à consulter par le grand public. Aussi a-t-il eu l'excellente idée de donner de ses principales théories de nouvelles éditions abrégées et par conséquent de lecture plus aisée.

C'est ainsi qu'a paru récemment une édition en un volume des treize volumes du Rameau d'Or. Ainsi encore, M. Frazer vient de rédiger un aperçu extrêmement clair de ses thèses essentielles sur le totémisme et sur l'exogamie, et de ce dernier ouvrage une traduction française a vu le jour par les soins de la comtesse J. de Pange sous le titre : « Les Origines de la Famille et du Clan ».

Ce livre comprend trois parties; dans la première, Frazer définit les deux grandes institutions auxquelles il a consacré tant de recherches et démontre d'une façon qui me paraît décisive que si l'une et l'autre sont d'importance capitale, si elles se rencontrent aussi souvent dans les mêmes tribus, elles sont cependant essentiellement indépendantes l'une de l'autre et ne dérivent pas d'une même source. Chez un même peuple il peut y avoir totémisme et exogamie; mais les clans totémiques ne coïncident pas avec les clans exogamiques; et, d'autre part, il existe de nombreuses peuplades chez lesquelles l'une de ces institutions existe seule sans que l'autre y soit connue.

Dans les deux chapitres suivants, M. Frazer résume les théories qu'il a longuement développées ailleurs sur l'origine, d'une part du totémisme, d'autre part de l'exogamie.

On sait que pour lui le point de départ du totémisme doit être cherché dans l'ignorance où seraient les primitifs du mécanisme de la conception. Les femmes s'imaginent que les enfants sont entrés dans leur sein au moment où elles s'aperçoivent pour la première fois de leur présence effective et forcément elles en arrivent à attribuer cette présence aux êtres ou aux objets qui à ce moment préoccupent leur imagination ou qui hantent particulièrement les lieux où elles se trouvent à cet instant précis. C'est dire que, méconnaissant le rôle du père, on rattache l'apparition de l'enfant à d'autres êtres, à des animaux, à des plantes ou même à des objets naturels auxquels l'enfant reste lié par des liens étroits de parenté. Tel serait le point de départ du totémisme.

J'ai peine à croire que cette explication puisse s'imposer; elle n'a pas trouvé d'ailleurs jusqu'ici un très grand nombre d'adhérents. Elle s'appuie essentiellement sur des documents australiens; chez les Arunta, les Loritja et d'autres tribus de l'Australie du centre et du nord, il semble en effet que l'ignorance signalée par Frazer du rôle de la conception soit établie; il n'en est pas de même pour les populations africaines ou américaines où le totémisme est pareillement à la base de l'organisation sociale.

Y a-t-il d'ailleurs une explication générale et unique du totémisme?

Le primitif croit à l'identité de l'image et de la réalité; il croit être identique à l'être auquel il ne fait que ressembler dans une mesure quelconque et c'est ce réalisme de sa mentalité qui explique son totémisme comme la plupart des autres institutions primitives; mais que les liens qu'il croit découvrir entre son totem et lui soient dus aux ignorances physiologiques sur lesquelles insiste Frazer ou qu'ils proviennent d'autres causes, peu importe : ainsi il semble bien que, tout au moins pour les Indiens de l'Amérique du Nord, ce sont les rites de chasse au cours desquels les chasseurs sont amenés à s'affubler de la peau des animaux qu'ils poursuivent et à imiter leur genre de vie, qui ont donné naissance au totémisme.

Dans l'état actuel des connaissances, toute théorie dogmatique me semble devoir être écartée. Les vues personnelles de Sir James Frazer sur le totémisme australien sont assurément des plus ingénieuses et des plus séduisantes; mais il me semble dangereux de vouloir appliquer à d'autres continents les conclusions auxquelles il aboutit dans ce milieu déterminé.

Quant à l'exogamie, M. Frazer l'explique par la crainte de l'inceste si répandue parmi les primitifs et qui dans leurs sociétés joue un rôle d'autant plus considérable que souvent tous ceux qui portent le même nom et appartiennent à une même génération sont considérés comme également apparentés entre eux. Le danger d'unions incestueuses est donc particulièrement redoutable, et pour l'écartier, une organisation sociale se crée, subdivisant la tribu en clans et imposant à chacun des membres de chacun des clans de chercher femme dans un autre clan nettement spécifié.

Cette explication de l'exogamie est aujourd'hui généralement adoptée. M. Frazer dans « Les Origines de la Famille et du Clan » l'expose d'une façon particulièrement suggestive et convaincante.

RICHARD KREGLINGER.

M. CHAMPOLLION Le Jeune, *Lettre à M. Dacier*. Paris, Firmin Didot, M. DCCC. XXII.

A l'occasion du centenaire de la grande découverte que fit Champollion du déchiffrement des hiéroglyphes égyptiens, M. Sottas a eu l'excellente idée de faire rééditer la lettre que Champollion écrivit en 1822 à M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et dans laquelle il expose avec une admirable clarté les principes essentiels de cette écriture. A cent ans de distance cette lettre se lit toujours avec un intérêt égal et l'on

admire comment les conjectures du grand égyptologue se sont presque toutes vérifiées dans la suite.

M. Sottas a fait précéder cette édition d'une introduction détaillée dans laquelle il décrit des antécédents de la découverte et la méthode que suivit Champollion.

R. KREGLINGER.

HANS VAN WERVEKE, *Het bisdom Terwaan van den oorsprong tot het begin der xiv^e eeuw*. Gand, Van Rysselberghe et Rombaut; Paris, Champion, 1924, in-8°, 164 p. (52^e fascicule du Recueil de Travaux publiés par la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Gand).

Il nous manquait une étude sur cet évêché de Térouanne, dont dépendait au spirituel, jusqu'en 1553, la partie de la Flandre et de l'Artois comprise entre la mer, la Canche, la Lys, les collines de la région d'Ypres et l'Yser. Cette fâcheuse lacune est aujourd'hui comblée, grâce à un excellent travail de M. H. Van Werveke, chargé de Cours à l'Université de Gand.

Après d'ingénieuses recherches critiques sur les origines de l'évêché et après un exposé fort clair des événements jusqu'au XII^e siècle, l'auteur en vient aux parties de son œuvre qui nous paraissent les plus intéressantes, les plus riches en aperçus nouveaux. On y trouve des chapitres nourris sur l'organisation ecclésiastique du diocèse, sur les institutions administratives et judiciaires et surtout une étude particulièrement fouillée de l'organisation économique des domaines de l'évêque et du chapitre.

Signalons quelques-unes des indications les plus importantes que nous devons à M. Van Werveke.

D'abord pour la période des origines : l'auteur nous paraît avoir établi que le diocèse de Térouanne ne correspond pas exactement aux *civitates* romaines de Boulogne et des Morins, ce qui est de nature à nous rendre un peu sceptiques en ce qui concerne les origines romaines de la délimitation des diocèses dans le Nord de la Gaule.

Dans le chapitre qui traite de la réforme ecclésiastique au début du XII^e siècle, on trouve dans le volume de M. Van Werveke quelques pages qui font ressortir toute l'importance qu'a revêtue à ce moment la réforme des chapitres de chanoines, suivant la règle de saint Augustin. L'activité de l'évêque Jean I (1099-1130) est placée en pleine lumière.

Pour ce qui est du pouvoir de l'évêque, notons que l'auteur établit, contrairement à l'opinion de Giry (*Histoire de la ville de Saint-Omer*, Paris, 1877, p. 130) que la charte de l'évêque Folcuin, de 839 (Guérard : *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Bertin*, Paris,

1841, p. 88) ne soustrait en rien l'abbaye de Saint-Bertin à l'autorité épiscopale.

Dans le domaine des institutions judiciaires et administratives, M. Van Werveke consacre plusieurs pages à l'étude de la juridiction du sire de Crecques ainsi qu'à ses attributions administratives. Les fonctions qu'il exerce — notamment la haute justice — sont manifestement d'origine publique. Notre collègue la compare très justement au vidame de Noyon; nous croyons que la comparaison eût pu lui permettre de considérer le sire de Crecques comme le successeur et le descendant d'un ancien vidame.

Quant au chapitre traitant de l'organisation économique, il est à lire tout entier la plume à la main. Indiquons cependant les développements très suggestifs sur les dîmes et le paragraphe excellent sur les opérations de crédit de l'évêque et du chapitre; il y a là des éléments tout nouveaux qui complètent utilement le livre célèbre de M. Génestal (*Le rôle des monastères comme établissements de crédit*, Paris, 1901).

Plusieurs appendices critiques, des pièces justificatives, une bonne table onomastique et une carte, claire et complète, terminent le volume.

Nous avons relevé çà et là quelques négligences de détail : p. 31, Bain, évêque de Térouanne, puis abbé de Saint-Wandrille est mort en 707 (cfr. F. Lot : *Etudes critiques sur l'Abbaye de Saint-Wandrille*, Paris, 1913, p. 9, n. 2); p. 37, parmi les ports du diocèse il eût fallu citer Wissant; p. 148 : l'auteur aurait dû reproduire le titre complet de l'œuvre de Douet d'Arcq : *Collection des Sceaux des Archives Nationales*.

Au demeurant étude bien construite, complète, basée sur des recherches étendues et un examen critique des sources digne de beaucoup d'éloges. Elle constitue une monographie excellente; plusieurs de ses conclusions dépassent, d'ailleurs, le cadre géographique du sujet et sont pleines d'intérêt pour l'histoire des seigneuries épiscopales du Nord de la France, en général.

L'ouvrage est écrit sans recherche d'effets de style, en un néerlandais clair et châtié. Qu'il nous soit cependant permis de regretter que par le choix de la langue l'auteur ait limité à l'excès le nombre de ses lecteurs. Son livre est digne d'une plus large audience.

FRANÇOIS-L. GANSHOF.

LUCIEN CRICK, conservateur aux Musées royaux du Cinquantenaire, *Le « Memorie Boek »* de DANIEL LEYNIERS. Une plaquette. Extrait de « Le Document », décembre 1924.

L'auteur nous fait connaître, en quelques pages, un de ces recueils si savoureux, où la vie bruxelloise du XVIII^e siècle est peinte avec

un naturel charmant. Les noms, Leyniers, Platteborse, van Schoonendonck, Bauwens, etc. que l'on rencontre à chaque page, évoquent les environs des églises de Saint-Géry et des Riches-Claires. Le fond de la population du « bas-de-la-ville » n'a pas changé : le 30 août 1729, jour de son mariage, Leyniers écrit : « Il faisait un temps superbe, mais très chaud, et après la messe, à sept heures, nous sommes allés à Laeken... ».

Mais Leyniers n'est pas un quelconque bourgeois de Bruxelles. Appartenant à une vieille et illustre famille de tapissiers, son nom jette un éclat particulier sur la ville, car il reçoit dans son atelier les personnages les plus illustres de l'époque : le duc de Lorraine, l'Electeur de Cologne et autres. Il suit de près les événements et les cérémonies de la cité; c'est grâce, enfin, à des souvenirs de cette espèce que l'on peut, non seulement, reconstituer des événements importants, mais, bien plus, évoquer la psychologie et l'intimité d'une ville aussi laborieuse que Bruxelles.

EDOUARD LAMBERT et JULES PATOUILLET, *Les codes de la Russie soviétique*. — I. *Code de la famille*, traduit par JULES PATOUILLET. — II. *Code civil*, traduit par JULES PATOUILLET et RAOUL DUFOUR, avec préface et introduction par EDOUARD LAMBERT et JULES PATOUILLET, Paris, Giard, 1925, in 8°, de XVI et 260 pages.

Le code civil de la Russie soviétique : voici enfin un document russe apte à provoquer des réflexions purement objectives, sans arabesques empruntées soit à l'apologie soit au dénigrement du régime soviétique. Il faut donc savoir gré à l'Institut de droit comparé de Lyon de nous donner une traduction française du code de la famille (246 articles) et du code civil (435 articles).

Une courte préface du traducteur, M. Jules Patouillet, professeur de langue et de littérature russe, est suivie d'une introduction substantielle due à la plume du plus averti des jurisconsultes comparatistes de France, M. le professeur Edouard Lambert. Cette introduction, qui couvre 45 pages, est à lire d'un bout à l'autre, car elle caractérise admirablement les tendances des nouveaux codes, dont la traduction est donnée sur le texte publié en 1923 par le Commissariat du peuple pour la Justice, c'est-à-dire sur le texte officiel postérieur à la *Nep* ou reconstruction de l'économie sociale russe en 1921.

On aurait tort de croire que le code russe romprait violemment avec la tradition du droit privé européen, telle qu'elle nous apparaît dans ses dernières incarnations, le code civil allemand de 1896 et les codes suisses de 1907-1911. M. Lambert montre de façon saisiss-

sante que les innovations les plus hardies du code soviétique ne sont toujours qu'un pas en avant dans une voie ouverte par le développement historique de notre droit occidental; de sorte que les dispositions du code civil soviétique s'insèrent sans peine dans les cadres traditionnels qui nous sont familiers.

Parmi les originalités des codes soviétiques, il convient de signaler avant tout le langage du législateur. La langue d'un code de lois doit-elle être une langue populaire, c'est-à-dire à la portée de tous, ou bien doit-elle être une langue technique, intelligible seulement par le cercle étroit des initiés? Cette grave question fut longuement discutée lors de l'élaboration du code allemand de 1896, et le système qui triompha alors fut le système des formules techniques, fermées à la compréhension de la masse. Il se devine que, dans la Russie soviétique, les règles du droit privé ne pouvaient être dissimulées sous des formules techniques, favorables à la formation d'un mandarinat de juristes. Le langage des codes russes, c'est donc le langage populaire, et ainsi il est permis à chacun de se pencher sur le livre de la loi. Ce système de rédaction des lois en langage clair réussira-t-il à empêcher la formation d'une classe de juristes, en mettant le droit à la portée de toutes les intelligences? On peut en douter; car les directives fournies par le législateur laissent toujours place à la formation d'une technique des applications particulières : que le législateur le veuille ou non, il se forme toujours en marge de la loi une technique du droit dit jurisprudentiel. Or précisément, si le législateur a l'ambition de réunir dans son code les règles du sens commun exprimées dans des maximes populaires, n'amplifie-t-il pas par cette méthode le champ abandonné à la technique des adaptations particulières par la jurisprudence? La réponse affirmative à cette question ne saurait être mise en doute. De sorte que la méthode adoptée par les rédacteurs des codes soviétiques, si elle répand largement, en langage clair, leur pensée et leurs tendances, réserve pourtant quelque déception à ceux qui sont vraiment impatients de connaître; car pour avoir une image fidèle et complète du régime juridique de la Russie soviétique, il nous faudra attendre les enseignements de la pratique judiciaire. En voici la preuve par un exemple bien caractéristique : L'article premier du code civil proclame que « les droits civils sont protégés par la loi, sauf dans les cas où ils sont exercés dans un sens contraire à leur destination économique et sociale ». Aussi longtemps que la jurisprudence russe ne nous aura pas fixés sur la portée exacte de la restriction ainsi formulée, nous ignorerons à vrai dire l'étendue de la protection des droits civils par la loi soviétique.

Il n'y a place ici que pour quelques indications sommaires, qui témoignent plus spécialement des tendances du législateur soviétique.

Le mariage place les conjoints sur un pied d'égalité absolue : à aucun égard il n'y a prééminence d'un conjoint sur l'autre; les droits assurés aux parents par rapport à leurs enfants sont des « droits de père et mère » exercés indivisément et qui, en cas de désaccord des parents, donnent lieu à une intervention conciliatrice du tribunal. Les biens des conjoints ne sont nullement réunis : chacun des conjoints reste maître de sa fortune et ainsi le code russe n'a pas à instituer un régime matrimonial des biens. L'un des conjoints ne peut imposer à l'autre ni sa nationalité, ni son nom, ni sa résidence. Les dispositions relatives au nom des époux sont originales : Les époux portent un nom de famille commun; ce nom commun aux époux ou nom de mariage est choisi de commun accord au moment du mariage; ce sera ou le nom du mari ou le nom de la femme, ou leurs deux noms réunis; ce nom de mariage sera conservé pendant toute la durée du mariage et même après sa dissolution par décès; en cas de divorce, les époux se mettront d'accord sur le nom qu'ils porteront désormais et, faute d'accord, chacun reprendra son nom d'avant le mariage. Les conditions de formes de la célébration du mariage sont fort simplifiées : les futurs époux se présentent devant un fonctionnaire chargé des inscriptions dans le registre des mariages et lui déclarent leur désir de contracter mariage; à cette déclaration, il suffit de joindre deux documents : un certificat de l'identité des futurs époux et l'attestation sous la signature de ceux-ci qu'ils contractent librement mariage et qu'il n'existe aucun des empêchements légaux au mariage. Les empêchements au mariage sont : l'engagement d'un des futurs époux dans les liens d'un autre mariage, le jeune âge, c'est-à-dire un âge inférieur à 16 ans pour la femme et à 18 ans pour l'homme, enfin la parenté légitime ou naturelle en ligne directe et entre frère et sœur.

Avant qu'une personne dans le besoin soit mise à la charge des institutions de prévoyance sociale, il convient qu'il soit pourvu à son entretien, si c'est possible, par son conjoint ou par ses descendants ou ascendants; ceci fait penser à notre obligation alimentaire entre époux et entre ascendants et descendants; mais l'organisation russe de ces devoirs de famille a un caractère étatique bien plus accentué que la nôtre : les demandes en fourniture d'entretien sont soumises à une procédure purement administrative devant la Section de Prévoyance sociale près le Soviet des Députés du « Gouvernement » (c'est-à-dire de la province); c'est cet organe administratif qui détermine l'étendue et la forme de l'entretien dû, et sa décision est sanctionnée par la contrainte. Cependant un recours contre les décisions de la Section de Prévoyance sociale peut être porté par les parties devant le tribunal local, sans limite de temps.

Le divorce est singulièrement facilité : s'il y a consentement mutuel des époux, le divorce peut avoir lieu, comme le mariage, par une simple déclaration enregistrée directement par le fonctionnaire chargé de l'inscription des actes de l'état civil; si le divorce n'est désiré que par l'un des conjoints, il faut qu'intervienne un jugement de dissolution du mariage; mais le juge est tout à fait libre dans son appréciation, car la loi ne contient aucune énumération de causes de divorce.

L'essai d'assimilation de la filiation naturelle à la filiation légitime est intéressant à relever aussi : « La filiation de fait — proclame le code soviétique — est reconnue comme la base de la famille. Il n'est fait aucune différence entre la parenté hors mariage et la parenté en mariage. » En conséquence, le législateur se montre très large dans l'admission des preuves de la filiation de fait. Quant au groupe familial constitué par le lien de filiation (légitime ou naturelle), il ne s'étend pas au delà des descendants, ascendants et frères et sœurs, auxquels on peut joindre le conjoint. A l'intérieur de ce groupe, il y a notamment devoir réciproque d'assistance et empêchement au mariage.

Enfin, pour clôturer ces observations succinctes sur le nouveau droit de famille russe, il reste à relever le caractère étatique de la tutelle. C'est à l'administration qu'incombent directement les tâches de la tutelle; les institutions administratives de tutelle sont les Sections de Prévoyance sociale près les Soviets de Députés de « gouvernement »; toutefois, il est loisible à celles-ci de faire remplir leurs fonctions par des tuteurs ou curateurs qu'elles désignent et surveillent,

Pour ce qui est des droits patrimoniaux, il est à remarquer que le sol est la propriété de l'Etat et que peuvent seuls être objet de propriété privée : « les bâtiments non municipalisés, les entreprises commerciales, les entreprises industrielles qui occupent des ouvriers salariés dont le nombre n'excède pas les chiffres prévus par les lois spéciales, les instruments et moyens de production, l'argent, les valeurs mobilières et autres objets de valeur, y compris les monnaies d'or et d'argent et les devises étrangères, les objets d'utilité domestique ou ménagère ou à usage personnel, les marchandises dont la vente n'est pas interdite par la loi et tous les biens non exclus du commerce privé ». Le droit de succession, soit légale, soit testamentaire, est maintenu jusqu'à concurrence d'un actif net de 10,000 roubles-or au maximum. Dans la matière des obligations : aucune affirmation de la liberté et de la souveraineté des contrats; substitution de la responsabilité pour risque à la responsabilité pour faute; organisation d'une surveillance administrative étroite sur les

sociétés par actions; enfin, réglementation assez détaillée du contrat d'assurance, auquel on fait, dans le code soviétique, une place en rapport avec son importance pratique dans la vie moderne.

G. C.

RENÉ DEMOGUE, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, *Traité des Obligations en général*, I. *Sources des Obligations* (suite et fin), tome V, in-8° de 678 pages. Paris, A. Rousseau, 1925.

L'excellence de la méthode de M. le professeur Demogue a été signalée ici même, à l'apparition des premiers tomes du *Traité des Obligations* (28^e année, 1922-1923, p. 456-458, et *supra*, p. 121-122). Le tome nouveau, qui achève l'étude des *Sources des Obligations*, est consacré aux règles de la responsabilité pour autrui et de la responsabilité à raison du fait des choses. Ici aussi les problèmes délicats foisonnent et sont toujours analysés avec la méthode du parfait juriste-sociologue.

Voici deux exemples pris tout à fait au hasard, à seule fin de montrer que notre auteur ne néglige jamais le point de vue social et économique.

Une controverse existe sur les conditions de la responsabilité à raison du fait des choses inanimées, sauf la responsabilité pour la ruine d'un bâtiment, régie par la disposition spéciale de l'art. 1386 du Code civil. Les deux thèses qui s'opposent sont : l'ancienne, suivant laquelle le propriétaire ou gardien n'est responsable qu'en cas de faute prouvée contre lui; et la nouvelle qui établit, au regard du gardien, une présomption de faute, de sorte que, pour échapper à la responsabilité, le gardien de la chose devrait renverser cette présomption par la preuve que l'accident provenant du fait de la chose serait dû à un cas fortuit ou à la faute de la victime. La jurisprudence belge est restée obstinément fidèle à la thèse ancienne, tandis que la jurisprudence française est en très grande partie ralliée à l'interprétation nouvelle. C'est cette dernière qui a également les préférences de notre auteur; et après l'avoir étayée d'arguments tirés des textes et de l'histoire, il insiste sur les considérations sociales qui poussent à adopter sa thèse : « Le développement du machinisme — écrit-il — dans les usines, dans les transports (trams, automobiles, etc.), dans l'agriculture (machines à battre, machines d'industrie agricole, motoculture), dans la vie domestique (gaz, électricité, acétylène, ascenseurs), crée des sources occultes d'accidents. La filiation de l'acte humain au résultat dommageable reste souvent incertaine. En exiger la preuve serait très dur pour la victime. En outre, dans une certaine mesure, les procès s'élèvent

entre la victime assez souvent peu fortunée et l'exploitant d'un machinisme coûteux, plus fortuné par hypothèse, plus à même de supporter le dommage, plus à même aussi de s'assurer, ayant professionnellement l'occasion de provoquer le dommage. Le droit, qui est une chose trop vivante pour ne pas faire plier les textes trop peu robustes, devait nécessairement tirer parti de l'art. 1384, al. 1^{er}. »

Ailleurs M. le professeur Demogue invoque tout aussi heureusement l'intérêt économique pour fortifier la justification de la doctrine qui invalide toute clause de non-responsabilité du dol. « La clause est inapplicable, dit-il, comme contraire à l'ordre public. On ne peut permettre au débiteur de causer volontairement préjudice, ce qui est en opposition avec l'intérêt économique. Il est suffisant d'avoir dans le Code un article 544 permettant au propriétaire d'agir vis-à-vis de sa chose contrairement à l'intérêt économique. »

G. C.

B. S. CHLEPNER, professeur à l'Université de Bruxelles, collaborateur scientifique à l'Institut de Sociologie Solvay, *Le Prélèvement sur le capital dans la théorie et la pratique*. Bruxelles, Larmertin, 1925.

L'idée d'un prélèvement sur le capital est des plus exploitée maintenant par tous les partis politiques qui en font, les uns, la panacée miraculeuse contre nos troubles financiers; les autres, un épouvantail contre l'accession au pouvoir des représentants de la démocratie.

Mais les raisons invoquées, de part et d'autre, à l'égard d'une réforme fiscale aussi profonde et aussi compliquée, ne dépassent généralement pas l'argumentation d'affiches électorales et se meuvent dans le domaine du sentiment.

Cependant le problème est tout autre. Le *prélèvement sur le capital* est un système d'impositions qui doit être discuté scientifiquement, en tablant sur les données de l'histoire, de l'expérience et sur les prévisions possibles dans un Etat déterminé. C'est-à-dire qu'il n'est pas absurde *a priori* et qu'il n'est pas non plus un progrès indiscutable.

M. Chlepner s'est attaché à réduire les idées des adversaires et des partisans du prélèvement sur le capital, à la proportion des réalités. Avec la plus grande conscience scientifique il ne prend pas parti dans l'exposé des raisons *pour* et des raisons *contre*. Nous sommes convaincus qu'il préconiserait, sans timidité, le prélève-

ment sur le capital, si ses profondes connaissances de la question financière et son raisonnement l'avaient convaincu que ce système pouvait sauver l'Etat, même au prix des plus durs sacrifices pour les particuliers. Mais ses connaissances en la matière et son raisonnement ne peuvent le conduire à cette conclusion; son livre est extraordinairement attachant, parce qu'il nous montre, à découvert, la discussion à laquelle il s'est livré pour faire sa propre opinion. Il nous semble que cette façon de procéder est aussi utile au point de vue de l'enseignement que de la persuasion.

Quel est d'abord le problème ? Ne tombons pas dans la confusion commune, qui consiste à confondre l'*impôt* sur le capital et le *prélèvement* sur le capital. L'impôt sur le capital, modéré, payé à l'aide du revenu, peut être un impôt ordinaire dont la base seule diffère de celle de l'impôt sur le revenu; le prélèvement, impôt effectif sur le capital, payé au moyen d'une aliénation d'une partie du capital au profit de l'Etat, ne peut avoir qu'un caractère extraordinaire. Evidemment, il est difficile de dire quand l'un cesse pour que l'autre commence; c'est une question de quantité et nous verrons même que le *prélèvement effectif*, dans des cas d'espèce, a glissé vers le simple impôt; mais, pour l'auteur, la question importante, celle qui est évidemment à l'ordre du jour, c'est celle du *prélèvement effectif*, dont l'application entraînerait une véritable diminution du capital des particuliers.

Dans sa conception simpliste on ne peut dissimuler que l'idée paraît juste et équitable. L'Etat a été amené, par la force des choses, à former une dette considérable; en revanche beaucoup de particuliers se sont enrichis. Il faut rétablir l'ancien équilibre entre la fortune publique et la fortune privée, suivant le principe des vases communicants. Est-ce une mesure révolutionnaire ? Au contraire. L'auteur nous dit : « Contrairement à ce que croient beaucoup de gens qui voient dans le prélèvement sur le capital une innovation hardie, c'est là en réalité une pratique fort ancienne, que ce soit sous forme d'impôts plus ou moins réguliers ou sous forme de prélèvements extraordinaires. On peut même dire que c'est là une des méthodes les plus employées dans les sociétés dont le développement économique est très faible et dont l'administration fiscale est rudimentaire. »

Suit un exposé historique des plus intéressants sur les procédés fiscaux de l'antiquité, du moyen âge, etc., où le prélèvement sur le capital était une réalité, mais fut peu à peu abandonné, lorsque les conditions économiques et sociales des Etats se compliquant, la matière imposable se diversifiant, il fallut user de procédés fiscaux plus raffinés et plus insinuants. Si l'on admet que les institutions

évoluent d'habitude de façon à se conformer aux nécessités, on est tenté de croire que le prélèvement sur le capital serait une espèce de retour en arrière, plutôt qu'un progrès; comme si des viticulteurs, frappés de la simplicité des cuves antiques, les substituaient à leurs modernes pressoirs.

Néanmoins, le prélèvement sur le capital, bien qu'abandonné en pratique, parce que le développement du crédit public ouvrait d'autres horizons aux Etats, resta un sujet d'études pour les économistes. Le développement du crédit public n'allait pas non plus sans inconvénients, car il ne servait, bien souvent, qu'à reculer la banqueroute. Au XVIII^e siècle notamment, Ricardo développa l'idée qu'« au point de vue économique immédiat, le recours à l'impôt ou à l'emprunt ne lui semble pas présenter de différence; d'une manière ou de l'autre, une somme déterminée doit être prélevée sur l'ensemble des ressources de la nation ». Comme l'amortissement permet de réduire, proportionnellement, les impôts annuels, il ne s'en suivrait aucun appauvrissement pour les contribuables.

M. Chlepner s'arrête quelque temps à l'examen des théories économiques anciennes parce que ces questions sont généralement négligées par les historiens, surtout dans les ouvrages français, puis il aborde l'exposé des idées émises après la réapparition du problème depuis la guerre. C'est, à notre point de vue, le fort du sujet.

« En général, le prélèvement sur le capital est préconisé et réalisé en vue d'amortir la dette. » Mais, à cet effet, l'auteur pose trois questions : Le prélèvement est-il nécessaire ? Le prélèvement est-il réalisable ? Quelles seraient les conséquences du prélèvement ?

Les auteurs sont naturellement divisés sur ces trois points; mais la discussion du premier de ceux-ci donne moins que les deux autres l'occasion de développer des arguments d'ordre pratique. Lorsqu'il s'agit, en effet, de passer aux voies de réalisation et aux conséquences, les adversaires du prélèvement prennent l'offensive et se hérissent des difficultés que présentent l'évaluation des fortunes, les modes de paiement, la réalisation (ou la gestion par l'Etat), des capitaux prélevés en nature, la ruine des industriels ou négociants dont le capital est immobilisé, la tendance de l'Etat à poursuivre, au delà de ses promesses, la mainmise sur l'avoir privé, l'évasion des capitaux, etc.

Tous ces arguments sont très forts, mais ils ne sont pas sans réponse. L'auteur rend cette partie de son ouvrage attachante en faisant suivre les arguments de chaque parti, par la réponse de l'autre; de sorte que l'on croirait entendre une conversation, ce qui rend l'argumentation vivante, animée, très frappante et en écarte les longueurs. Nous croyons qu'aucun des deux partis ne peut pré-

tendre à la trahison de sa pensée; le lecteur reste libre, après, de former son choix, comme l'a fait l'auteur.

Après les données de l'histoire et les études des économistes, un dernier élément, celui-ci tangible, est soumis à la critique du lecteur. Il s'agit des expériences qui viennent d'être faites ou sont en cours d'exécution, dans de nombreux pays, plus ou moins atteints par la guerre.

Il faut bien l'avouer, ces expériences ne sont pas concluantes en faveur du prélèvement sur le capital. Une seule a pu être poussée jusqu'à sa fin logique, c'est l'expérience tchécoslovaque; encore n'a-t-elle abouti qu'à un demi-succès, grâce à des circonstances exceptionnellement favorables dont l'ardent nationalisme d'un peuple en formation n'est pas le moindre. Mais échec ailleurs, en Allemagne, en Italie, en Autriche, en Roumanie, etc. Sans doute, chacun de ces pays se trouvait dans une situation particulière; mais le prélèvement sur le capital n'est-il pas fait pour sauver un pays d'une situation particulière? Et, dès lors, qui pourra jamais prévoir, en établissant un impôt de cette nature immuable, quelles circonstances nouvelles, change, crise industrielle, etc., surgissant on ne sait pourquoi, viendront bouleverser toute l'économie du système au détriment des uns et à l'avantage des autres?

L'observation consciencieuse des expériences aboutit à conclure que le prélèvement sur le capital tend à évoluer immédiatement vers un *impôt* sur le capital, acquitté au moyen du revenu, en plusieurs années. Alors, n'est-il pas simplement un nouvel impôt sur le revenu plus difficile à établir que celui-ci et dont, en somme, l'histoire et l'expérience ont fait bonne justice?

« La conclusion à laquelle nous aboutissons, dit l'auteur, est donc celle-ci. Au point de vue économique, le prélèvement présente beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages. En outre, on ne peut le présenter comme opération strictement économique. Dans la réalité, c'est surtout une mesure préconisée en vue de modifier la répartition de la charge fiscale. Or, dans la mesure où cette dernière préoccupation se justifie, il est beaucoup plus logique de la réaliser franchement par des réformes dans le régime des impôts plutôt que de recourir à la voie détournée que constitue un prélèvement sur le capital. »

Après cette conclusion, un aperçu rapide de l'auteur montre que l'idée du prélèvement sur le capital n'a guère de sectateurs en Belgique. Même le parti socialiste n'est pas unanime à son sujet et, en somme, on rencontre dans tous les partis des adhérents à une politique fiscale, basée sur les impôts ordinaires, assez large pour éviter l'écueil d'un système nouveau dont les preuves restent à faire.

ALFRED BARRIOL, *Théorie et pratique des opérations financières*, 3^e édit. Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences (Prix Montyon de statistique). Octave Doin, éditeur, Paris, 1925.

Il est rare qu'un livre analogue à celui de M. Barriol arrive à la deuxième édition. A plus forte raison ne peut-on pas s'attendre à en voir une troisième.

Le livre de M. Barriol fait une heureuse exception et, disons-le de suite, son succès est bien mérité. C'est, en effet, un des meilleurs livres dans la très abondante littérature consacrée à l'étude des opérations financières.

Il est à peine nécessaire de prévenir le lecteur que c'est au point de vue mathématique surtout que ces opérations sont étudiées dans le livre de M. Barriol.

L'auteur étudie successivement : les opérations financières à court terme; le change; les opérations financières à long terme; les opérations relatives à un capital divisé en coupures; les opérations financières de bourse et de haute banque.

L'exposé est clair et illustré d'exemples numériques destinés à faire comprendre les raisonnements abstraits.

L'ouvrage de M. Barriol peut être recommandé à quiconque désire approfondir la théorie des opérations qui de nos jours ont une importance dominante dans la vie sociale.

M. KRAÏTCHIK.

ALBERT HENRY, directeur général au Ministère de l'Agriculture, secrétaire général du Comité National de Secours et d'Alimentation, *Le Ravitaillement de la Belgique pendant l'occupation allemande*. (Publication de la Dotation Carnegie pour la paix internationale, Section d'Economie et d'Histoire, 1924. Edit. Les Presses universitaires de France, 1 vol.).

Lorsqu'on examine objectivement les opinions formulées relativement à l'ensemble des événements que nous convenons d'appeler la *Guerre mondiale*, ou même relativement au plus infime de ces événements, on est frappé de constater le défaut presque général de connaissances concrètes sur lesquelles reposent ces opinions, et aussi leur extrême versatilité.

Ne nous en étonnons pas : l'opinion publique est sollicitée par les influences de toute nature, souvent intéressées à faire prévaloir une opinion; elle ne dispose d'aucun moyen de contrôle des allégations formulées dans la presse et, au besoin, dans les ouvrages de prétendus historiens; elle oublie en quelques jours ses impressions pour en ressentir d'opposées. Le malheur veut que cette opinion

publique, si passagère soit-elle, laisse des traces, *des documents*, qui seront un jour interrogés par les historiens; la tâche de ceux-ci demandera une extraordinaire perspicacité pour distinguer les faits avérés des productions de l'imagination.

La Division d'Economie et d'Histoire de la Dotation Carnegie pour la paix internationale a mis tout en œuvre pour éclairer l'opinion publique présente et future sur la *Guerre mondiale*. Le désir de réaliser la paix a tout à gagner à une connaissance concrète des événements dont l'imagination populaire, une fois éteint le souvenir cuisant des malheurs qui se sont abattus sur le monde, ferait peut-être un *tableau digne d'envie* pour des générations élevées dans le culte de l'héroïsme. Comment faire revivre les bas calculs d'intérêt, la diplomatie féroce, le mépris égoïste pour la vie humaine, la cupidité, qui président au sort des nations en guerre et exploitent les passions généreuses et l'abnégation des peuples ? Comment faire comprendre, dans un monde ramené à l'équilibre par des années d'effort, le profond trouble économique qui résulte d'une activité acharnée à détruire et qui ne crée qu'en vue de détruire davantage ?

Aussi l'effort réalisé par la Dotation Carnegie pour écrire, dès maintenant, l'histoire économique et sociale de la *Guerre mondiale*, est-il un des plus louables qu'il soit possible d'imaginer. Mais il fallait son organisation admirable pour aboutir à un résultat utile, car il faut que les investigations se répartissent équitablement entre tous les pays belligérants; que les faits, d'apparence secondaire au premier examen, soient retenus avec le même soin que les autres; que toute observation soit accompagnée de ses *preuves*. Heureusement, le haut caractère moral de l'œuvre de la Dotation Carnegie, son évidente impartialité, lui ont assuré l'admiration et le dévouement de tout le monde intellectuel et ont permis, ainsi, d'écarter les intrusions de personnes intéressées et les témoignages suspects.

Il entre, en effet, dans l'œuvre de la Dotation Carnegie, une grande part de responsabilité personnelle des collaborateurs; car il ne s'agit pas seulement de publier des documents politiques ou administratifs officiels. On sait ce que ceux-ci valent lorsqu'ils sont créés pour les besoins d'une cause, bonne ou mauvaise; on sait aussi que les Etats ne livrent que les documents dont leur intérêt s'accommode. Les collaborateurs avaient donc à tenir largement compte « des souvenirs et des impressions personnelles, appuyées d'ailleurs sur des documents dignes de foi, de ceux qui au cours de la guerre ont participé à la direction des affaires ou qui, simples observateurs, mais favorablement placés, ont pu recueillir de première ou de seconde main une connaissance précise de certaines phases de la guerre et de leurs conséquences sociales. »

L'œuvre de documentation historique entreprise par la Dotation Carnegie devait donc être menée rapidement. Impossible pendant la guerre, à cause de l'opposition justifiée des Etats contre toute publication révélatrice de leur situation économique et sociale, elle fut poussée vigoureusement dès la fin des hostilités, de façon que la documentation réunie fût encore, pour ainsi dire, toute pénétrée de vie et de réalité.

L'ouvrage de M. Albert Henry fait partie de la *série belge* de l'Histoire Economique et Sociale de la Guerre mondiale; il présente un des phénomènes les plus captivants de la guerre : comment tout un peuple peut vivre pendant quatre ans, quand son activité productrice est entièrement arrêtée et qu'il est immobilisé au milieu d'un élément absolument hostile.

M. Albert Henry a traité la question en technicien du ravitaillement, posant clairement le problème qu'il fallait résoudre, avec toutes ses difficultés extrinsèques et intrinsèques, puis estimant les éléments dont on disposait pour trouver la solution, enfin développant le système suivi, avec tous ses aléas et ses variantes, grâce auquel on parvint à résoudre, dans la mesure du possible, l'angoissante question de l'alimentation d'un peuple entier.

Il nous montre la situation des ressources alimentaires de la Belgique, déjà déficitaire avant la guerre, immédiatement troublée par l'invasion et aussitôt la proie des spéculateurs. Dès le début de la guerre, une intervention énergique des pouvoirs publics et des organismes issus de l'esprit de solidarité de la population s'imposait. C'est que la crise sévissait immédiatement dans toute son acuité, parce que la plupart des établissements industriels avaient fermé leurs portes, à la déclaration de guerre, et que beaucoup d'ouvriers avaient ainsi été brusquement privés de leur gagne-pain. La difficulté était triple : il fallait non seulement procurer au pays les ressources alimentaires indispensables à la population, puis les répartir équitablement, mais encore subvenir aux besoins d'une population sans moyen d'existence.

Les ressources viendraient-elles au moins de l'étranger ? Un obstacle qui paraissait infranchissable se dressait devant les Belges : le blocus de l'Allemagne par l'Angleterre. Tout vivre pénétrant dans le cercle de fer, créé autour de l'Allemagne par la flotte anglaise, était suspect de favoriser l'alimentation, donc la résistance de l'Allemagne. Et si on alimentait la population belge même sous un contrôle sévère, l'appoint du sol belge, exploité par les Allemands augmenterait les ressources de ceux-ci.

Il fallut déployer une patiente diplomatie, tant à l'égard des Alliés qu'à l'égard des Allemands, pour aboutir à un *modus vivendi*

satisfaisant toutes les parties. M. Albert Henry expose dans son ensemble cette histoire, peu connue, des conventions internationales, depuis les tâtonnements du début jusqu'au régime, en somme assez stable, qui s'en suivit. Mais il ne suffisait pas de conclure des conventions; il fallait les exécuter, et l'on sait la foi que les Allemands attachent aux traités. En l'espèce, les autorités allemandes étaient divisées : les états-majors, le général von der Goltz notamment, cherchaient, avant tout, à assurer la sécurité de l'arrière de l'armée de combat; il craignait une population poussée par la faim aux pires sacrifices. Le général von Bissing, au contraire, plus politicien qu'officier, voyait surtout dans les organismes belges de ravitaillement un obstacle à son autorité absolue. Ne pouvant s'opposer à l'existence de conventions internationales ayant l'agrément du gouvernement allemand, il s'efforça tout au moins d'en rendre l'application difficile et de provoquer des incidents.

La mauvaise foi des autorités allemandes en Belgique occupée, leur interprétation systématique des conventions dans un sens qui leur permettait de prélever, pour l'armée allemande, une partie des vivres réservés à la population belge, auraient peut-être abouti à une rupture si la *Commission for Relief*, le *Comité National de Secours et d'Alimentation*, le *Comité hispano-néerlandais* n'avaient pas montré une vigilance de chaque instant. L'auteur, particulièrement bien placé pour connaître les travaux de ces organismes, en montre le fonctionnement à la fois simple et souple. Ce n'est pas une des observations les moins intéressantes que l'on peut faire de constater à quel point des organismes entièrement nouveaux, composés souvent de personnes peu préparées à ce genre d'opérations, se sont assimilés avec exactitude à une tâche difficile et ingrate.

Les conventions internationales ne laissaient encore aux ravitailleurs de la Belgique qu'un programme limité : « La première tâche à remplir était de déterminer avec précision qualitativement et quantitativement la nature et le montant des importations à effectuer par la *Commission for Relief in Belgium*. »

Cette opération ne pouvait se faire au hasard : il fallait prendre pour base le minimum de principes nutritifs indispensables à la population et tenir compte de l'importance des denrées indigènes. »

Aux difficultés internationales venaient s'ajouter les difficultés intérieures. La population mal préparée à se plier à un rationnement dont elle ne saisissait pas toute l'utilité; la tentation de revendre certains produits; l'âpreté au gain d'une foule d'intermédiaires surgis on ne sait d'où et qui se faisaient, contre l'intérêt du peuple belge, les fourriers de l'ennemi, autant de résistances qu'il fallait vaincre. Les organismes de ravitaillement les rencontraient toutes,

mais au fur et à mesure qu'elles surgissaient, ils prenaient des formes adaptées aux situations, se faisant transporteurs, négociants et devenant même industriels.

Cette histoire, racontée par M. Albert Henry, est composée des pages les plus curieuses sur l'ingéniosité d'un peuple acculé aux situations les plus dramatiques. Beaucoup des détails et des chiffres dont son texte est nourri sont émouvants dans leur sécheresse voulue, car ils dépeignent les angoisses d'une population, séparée du monde et néanmoins puisant sa force de résistance physique en partie dans son inébranlable confiance dans la victoire.

L'ouvrage de M. Albert Henry, si nous nous plaçons au point de vue de la Dotation Carnegie, a tous les mérites que cette institution cherche à réunir. Il est concret et complet, ce qui est bien difficile à réaliser quand on se trouve en présence d'un pareil sujet.

Nous sommes persuadés que les historiens et les économistes de l'avenir pourront en tirer les éléments les plus précieux lorsqu'ils traiteront de questions relatives à la *Guerre mondiale* ou à la guerre en général. M. Albert Henry s'est interdit les considérations générales, comme il se devait, mais un exposé comme le sien donne à penser; peu de lectures sont mieux faites pour ramener la réflexion des lecteurs à un problème si essentiel pour l'humanité et si diversement traité : la défense contre la guerre.

Il nous paraît, de plus, que cet ouvrage contient, au point de vue du lecteur belge, quelques vérités profondes et, en somme, encourageantes. Quelles que soient les faiblesses que l'on peut reprocher à certaines personnes et leur attitude excessivement intéressée, l'ensemble de la population a montré un pouvoir d'adaptation et de résistance souvent admirables. Dans les circonstances les plus tragiques, un peuple a pu vivre et s'organiser; n'est-ce pas prouver qu'un peuple sain ne meurt pas et qu'on peut, en confiance, répondre aux gens pusillanimes dont la masse s'agite et corrompt l'opinion publique au moindre trouble social : prenez patience et comptez sur la sagesse profonde de la nation; sa robuste nature a triomphé des pires épreuves.

NIELS NIELSEN, *Traité élémentaire des nombres de Bernoulli*.
Paris, Gauthier-Villars, 1923.

Partant d'identités algébriques, et par des moyens élémentaires, l'auteur construit une ample théorie des nombres de Bernoulli et des fonctions qui leur sont connexes. Il établit ainsi un faisceau considérable de propositions classiques, dont beaucoup ont d'ailleurs été trouvées par des méthodes transcendantes.

Il est toujours intéressant de se rendre compte de la portée et

de la puissance des procédés élémentaires; et puis il y a l'avantage pédagogique de rendre des théories accessibles, qui sans cela ne pourraient être connues que du petit nombre.

Le livre de M. Nielsen est d'une lecture facile et agréable; il est à la portée des candidats ingénieurs, par exemple.

Nous avons cependant à faire une petite réserve, quant à la présentation des théorèmes : ils sont tous mis sur le même pied, alors qu'on voudrait voir ressortir ce qui est essentiel, ne serait-ce que par des procédés typographiques.

A ce sujet, nous devons louer la maison Gauthier-Villars, du soin dont elle est coutumière dans l'impression d'ouvrages mathématiques.

A. E.

« BYZANTION ». Revue internationale des études byzantines (publiée par Paul Graindor et Henri Grégoire), tome I^{er}. Liège, Vaillant-Carmanne, 1924.

La première année (1924) de « Byzantion », revue internationale des études byzantines, qui a son siège à Bruxelles (12, rue Royale), vient de paraître (VIII-755 pages in-8°, 51 illustrations et deux planches en couleur). La naissance de ce nouveau périodique a été bien accueillie, si l'on en juge par une note comme celle que publie, dans le « Journal des Débats », l'illustre byzantiniste Gustave Schlumberger :

« Nous ne sommes plus au temps, déjà lointain, où le nom même de Byzance inspirait plus le dédain que la curiosité légitime des érudits pour l'histoire et les antiquités de toutes les époques.

« Le célèbre Krumbacher avait fondé, en 1892, une revue spéciale, qui a rendu de très grands services, mais qui, après sa mort, a perdu de son activité. Il est vrai que plusieurs autres périodiques russes et grecs attiraient à eux bien des travaux remarquables, qui étaient d'ailleurs peu abordables pour les savants de l'Occident. La funeste guerre amena l'interruption et même la suppression de plusieurs de ces organes. Et cependant, plus que jamais, les jeunes peuples de l'Orient, renaissant des cendres anciennes de Byzance, se rattachaient aux traditions et à l'histoire du grand empire grec qui, pendant dix siècles, a été le rempart de la civilisation européenne contre la poussée incessante des peuples musulmans.

« Un groupe de savants byzantinistes, à la tête desquels se trouvait M. Henri Grégoire, professeur à l'Université de Bruxelles, a suggéré l'heureuse idée, au congrès de Bruxelles, en 1923, de fonder une revue internationale des études byzantines, qui serait plus facilement accessible aux érudits de l'Occident.

« Aujourd'hui, l'idée est réalisée dans *Byzantion*, dont le premier volume, de 750 pages, avec planches et figures, vient de paraître à Bruxelles. C'est un très beau recueil, qui fait honneur à la fois aux professeurs Paul Graindor et Henri Grégoire, qui en ont dirigé la publication, et aux nombreux collaborateurs, parmi lesquels nous citerons MM. Ebersolt, Kondakov, Bees, Benesovic, Blanchet, Bréhier, Delehaye, Diehl, Gay, Henry de Jerphanion, Laurent, Marinisco, Peeters, Puig y Cadafalch, Strzygowski, Millet.

« Ce n'est pas ici que nous pouvons analyser une quarantaine de mémoires intéressants, qui traitent aussi bien de la philologie et des antiquités que de l'histoire. Mais nous pouvons assurer, avec gratitude pour les promoteurs de l'œuvre, que désormais *Byzantion* sera au tout premier rang des revues dont le rôle, si utile, est d'approfondir de plus en plus l'histoire de cette moitié du monde médiéval, si longtemps méconnue, bien que sa magnifique splendeur ait dépassé celle de tous les royaumes de l'Occident. »

Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles

L'Union des Anciens Étudiants et l'Extension de l'Université libre.

L'esprit de solidarité, qui groupe autour de l'Université tous les organismes de diffusion de sa pensée et de ses principes, vient de faire un nouveau progrès. La communauté d'efforts réalisée entre l'Union des Anciens Étudiants et la *Revue de l'Université* avait produit des résultats trop appréciables pour qu'on ne songeât pas à l'étendre également à l'*Extension de l'Université libre*.

Les lecteurs de la Revue connaissent cet organisme courageux qui a répandu dans tout le pays, grâce à ses conférences et à ses cours scientifiques et littéraires, le goût de la culture supérieure et des idées généreuses de l'Université. Cependant la tâche était ardue dans certaines provinces reculées, où les « autorités » frappaient d'interdit les conférenciers de l'Université libre. Malgré un progrès incontestable, il reste encore bien des choses à faire. La guerre a détruit plusieurs centres d'activité; il n'a pas encore été possible de les ramener à la vie. La politique flamande a été cause de nouvelles difficultés, bien que l'Extension prît soin de ne heurter aucun sentiment et que les conférenciers *flamands* de l'Université de Bruxelles fussent mis à contribution sans réserve.

Mais en dépit des difficultés, le moment est venu de réaliser un grand effort d'expansion. La situation prédominante de l'Université libre de Bruxelles doit s'affirmer dans tout le pays, et aucun moyen ne peut être plus efficace que celui qui consiste en cours et conférences donnés par ses professeurs. Nous connaissons des jeunes gens qui ont senti leur vocation scientifique naître à la suite de cours d'extension; des exemples de cette nature doivent devenir fréquents et, lorsque leur vocation se dessine, les étudiants doivent sentir tout l'avantage qu'il y a pour eux à fréquenter l'Université de Bruxelles.

Aussi les cours de l'Extension doivent-ils contribuer à faire con-

naître l'organisation de l'Université et les progrès admirables qu'elle a réalisés. C'est à ce point de vue, notamment, que l'effort commun de l'Union des Anciens Etudiants et de l'Extension de l'Université libre peut avoir d'heureux effets. Il n'en résultera, naturellement, aucune charge nouvelle pour les *Comités locaux* de l'Extension; au contraire, les ressources et l'organisation de l'Union faciliteront considérablement l'ensemble de l'œuvre.

Les membres de l'Union des Anciens Etudiants seront prochainement mis au courant des dispositions prises en vue de réaliser le nouveau programme d'action. Ils y prêteront leur concours, comme à toute œuvre utile au développement et à la grandeur de l'Université libre.

AVIS

Bibliothèque de l'Université libre

Prêts de livres aux membres de l'U. A. E. — Nous avons déjà signalé, dans le numéro d'octobre dernier de la *Revue de l'Université*, les avantages réservés aux membres de l'Union des Anciens Etudiants qui, sur production de leur carte de membre, sont admis à fréquenter la salle de lecture et peuvent, aux mêmes conditions que les étudiants régulièrement inscrits, bénéficier du service des « prêts au dehors ».

La lettre suivante que vient d'adresser au Président de l'Union M. le professeur F. Van Kalken, conservateur en chef de la Bibliothèque de l'Université, donne tous renseignements sur le fonctionnement de ce service qui sera, nous n'en doutons pas, vivement apprécié de tous ceux des nôtres ayant à se livrer à des travaux de recherches :

* * *

Bruxelles, le 27 mars 1925.

Monsieur le Président,

Depuis longtemps je cherche l'occasion de rapprocher les anciens Etudiants de la Bibliothèque universitaire, non, — rassurez-vous, — en leur demandant des subsides, mais en leur offrant, au contraire, certains avantages pour leurs travaux.

Quoique disposant d'un budget assez modeste, je puis, grâce à l'appui éclairé de mes collègues, poursuivre l'achat de livres tout à fait récents et intéressants dans les différents domaines de la

science. Nous possédons aussi une collection relativement étendue de périodiques, collection dont la liste vous sera envoyée incessamment.

Je crois donc que nos anciens bien qu'ils puissent, dans leurs domaines respectifs, avoir recours à des bibliothèques techniques spéciales, pourraient tirer quelque profit de la fréquentation d'une bibliothèque de caractère général et où l'on cherche à coordonner les acquisitions dans les domaines les plus divers.

Je suis d'ailleurs prêt à recevoir des anciens, fréquentant notre salle de lecture ou venant nous emprunter des livres, des propositions d'achat. Je me ferai plaisir d'y répondre d'une manière favorable, bien entendu, si ces demandes présentent de l'intérêt pour un nombre plus ou moins étendu de lecteurs.

S'il est quelque ancien étudiant occupé à un travail spécialisé, il apprendra sans doute avec plaisir que nous pourrions lui assurer le bénéfice des emprunts à de nombreux centres bibliothécaires et scientifiques de Belgique et de l'étranger. Nous entretenons, en effet, avec un grand nombre de bibliothèques et d'universités un service de prêts réciproques qui fonctionne de la manière la plus satisfaisante.

Mais comment savoir où se trouvent les ouvrages que l'on désire emprunter ? Sous ce rapport, laissez-moi vous dire qu'instruit par mon voyage aux Etats-Unis, je suis bien décidé à donner au service des références la plus grande extension possible.

Déjà nous avons posé les bases d'un service de renseignements de ce genre et nous poussons autant que nous le pouvons l'acquisition d'un appareil bibliographique convenable.

Il va de soi, M. le Président, que je suis plus que jamais décidé à ne réserver les avantages de la lecture et du prêt qu'aux membres de notre Union. Mes raisons d'agir sont trop légitimes pour que j'aie à m'étendre sur ce point. Je vous saurais donc gré de bien vouloir, de l'une ou de l'autre manière, informer les membres de l'Union des Anciens Etudiants du désir très grand que nous avons tous ici, à la Bibliothèque, de leur rendre service.

* * *

Bourse de Voyage

La C. R. B. Educational Foundation vient de porter à la connaissance de l'Université qu'elle est disposée à accorder une bourse de voyage pour une durée de trois à cinq ans à un docteur en droit

désireux d'aller poursuivre des recherches scientifiques à la « Walter Hines Page School » pour l'étude de questions internationales, annexée à l'Université de Johns Hopkins à Baltimore.

Les conditions de la bourse sont les suivantes :

L'étudiant recevra une subvention annuelle de 2,000 dollars. En surplus la C. R. B. Educational Foundation lui accordera un passage minimum première classe, ainsi que tous ses frais de voyage de Belgique à New-York. Cependant l'étudiant devra payer lui-même avec les 2,000 dollars précités, ses frais de voyage aux Etats-Unis, droit d'inscription à l'école, allocation pour livres et tous autres frais.

Les candidats à cette bourse devront remplir un questionnaire qui est à leur disposition au Secrétariat de l'Université ou qui leur est envoyé sur demande, et le transmettre à M. le Président de la Faculté de Droit à l'Université, 14, rue des Sols.

* * *

Situations vacantes

Le Secrétariat de l'Union invite les jeunes diplômés de l'Université libre cherchant une situation, à se faire inscrire, verbalement ou par écrit, chez M. Marlier, trésorier de l'Université, 14, rue des Sols. Celui-ci leur communiquera, dès leur réception, les renseignements susceptibles de les intéresser qu'il pourrait recueillir.

* * *

Les membres de l'Union qui connaîtraient des situations vacantes pour porteurs de diplômes universitaires sont instamment priés de les signaler au Secrétariat de l'Union, 14, rue des Sols, à Bruxelles.

* * *

Un Home de vacances

Le Cercle des Etudiants libéraux veut mener à bonne fin la réalisation de cette idée : créer un Home de Vacances pour permettre aux étudiants d'aller s'y reposer. L'idée n'est pas neuve; il n'est plus guère de corporation qui n'ait sa « Maison de repos ».

L'idée n'est pas neuve non plus chez les étudiants : la Fédération Nationale des Etudiants libéraux ouvrit en l'année 1922-1923 un home dont le succès démontra clairement l'utilité; il fut fréquenté par 217 étudiants y faisant en moyenne des séjours de quinze jours (la pension fut de treize francs par jour). Donc cette initiative paraît bonne; sa réalisation en a montré la nécessité.

Les Etudiants libéraux ont ardemment à cœur de continuer et surtout de faire mieux. Ils ne veulent ni une œuvre de bienfaisance, ni un établissement d'exploitation. Ils veulent une Maison où l'on se repose des travaux de l'année, une Maison où l'on rencontre ses amis, une Maison où règne de la franche gaîté estudiantine.

Anciens étudiants, étudiants, ils réclament votre collaboration (1).

(1) Les versements se font par l'intermédiaire du Compte chèque n° 148869 de M. Decamps, président du C. E. L., 79, rue de la Victoire.

Chronique Universitaire

M. Paul Collinet, professeur de Pandectes à la Faculté de droit de Paris, a donné, le jeudi 26 février, à 5 heures, dans l'amphithéâtre de l'Université, une conférence sur « la Syrie, créatrice d'art et de droit ».

Le conférencier a accompli en 1921 un voyage en Syrie avec la mission des professeurs qui va, chaque automne, faire passer aux jeunes Syriens leurs examens à l'Ecole française de droit de Beyrouth. D'autre part, M. Collinet prépare depuis plusieurs années une *Histoire de l'ancienne Ecole de droit de Beyrouth*, qui va paraître prochainement. C'est une combinaison de ses souvenirs de touriste et de ses découvertes d'historien qui formait la trame de sa causerie.

M. Collinet commence par rappeler le passé connu de ce pays très original qu'est la Syrie, par marquer comment il sut conserver sa personnalité sous la domination de ses conquérants successifs et comment il la gardera et la développera sous le contrôle de la France, chargée du mandat par le Traité de Versailles. Mais il voudrait présenter au public les vestiges des civilisations si diverses qui ont imprimé leur cachet en Syrie. Pour cela, le mieux est de projeter quelques vues. Soixante-quinze clichés admirables, dus au talent de MM. Jean Brunhes, le géographe du Collège de France, et Camille Enlart, membre de l'Institut, le plus éminent connaisseur des monuments francs du Levant, promènent l'auditoire en zigzags dans le pays : Antioche, où le souvenir se reporte sur le patriarche monophysite Sévère, le meilleur élève de l'Ecole de droit de Beyrouth, dont la vie a été traduite par M. Kugener, Hamah, Alep, l'Euphrate, près duquel M. Franz Cumont trouva les fresques et les parchemins de Doura; l'un de ceux-ci révélait une loi macédonienne sur les successions *ab intestat* du iv^e siècle avant notre ère, loi dont les dispositions

éclaircissent enfin l'un des mystères du traité de droit du v^e siècle après Jésus-Christ, connu sous le nom de Coutumier Syro-romain; retour vers la mer par Palmyre, et arrêt en Syrie centrale devant la basilique de Kalat-Simon.

M. Collinet développe alors la première des deux idées maîtresses de sa conférence : que la Syrie a contribué au développement de la civilisation en Orient et en Occident par son commerce, par la dynastie fournie à l'empire ou par les cultes importés à Rome, mais qu'aussi, à partir du iv^e ou v^e siècle de notre ère, la Syrie a été vraiment *créatrice* d'art. Les Syriens, sous l'influence de l'hellénisme renaissant et de la Perse, qui débouche à la mer chez eux, les Syriens ont su inventer une architecture originale qui a eu son action sur les origines de l'art roman; ils ont su imaginer une riche décoration sculptée, des représentations iconographiques, la polychromie à l'intérieur ou à l'extérieur des monuments, qui sont des caractéristiques de l'art byzantin primitif ou médiéval. Tout cela devenant de moins en moins incontesté chez les historiens de l'art, le conférencier appelle l'attention des auditeurs sur un seul point: la date de ces innovations, le v^e siècle, qui coïncide avec l'époque du renouveau du droit dont il parlera bientôt.

Le voyage reprend. Voici les villes de la côte avec les monuments francs des Croisades : Tartous, Tripoli, Saïda; voici Gebaïl, l'antique Byblos, où les fouilles récentes de MM. Montet et Viroleau ont mis au jour des objets égyptiens de toute beauté et l'inscription phénicienne la plus ancienne. L'on retransverse le Liban avec ses cèdres. L'on admire le Krach des Chevaliers avant de s'arrêter plus longuement à Damas et à sa mosquée des Omniades, la dynastie étudiée à fond par un savant orientaliste belge, le P. Lammens.

A nouveau retour à la côte par Baalbeck, aux temples merveilleux, par le fleuve du Chien, dont les rochers gardent les souvenirs épigraphiques des conquérants ou des libérateurs de la Syrie, des Assyriens aux Français et aux Anglais de 1918 : nous sommes alors tout près de Beyrouth, terme de la série lumineuse.

Beyrouth a surtout pour elle son passé, et sa gloire dans le passé vient de son Ecole de droit. M. Collinet qui, répétons-le, a repris en détail l'histoire de cette école — négligée depuis 1716 — expose alors

la deuxième idée maîtresse de la conférence. La Syrie, créatrice d'art, a été aussi créatrice du droit — et ce n'est pas un mince éloge — grâce à cette école fondée au III^e siècle et anéantie en 551 par un tremblement de terre. Plus précisément, ce furent les professeurs beyrouthins du V^e siècle — de 420 environ à 500 environ — ceux que les sources juridiques byzantines dénomment les « Maîtres œcuméniques », qui portèrent à son apogée la renommée de l'école, déjà attestée, aux III^e et IV^e siècles, par le nombre d'élèves y accourant de tous les points de l'Orient. Tandis qu'au III^e et au IV^e siècle, les professeurs beyrouthins, comme ceux de Rome ou d'Autun, se bornaient à « interpréter » les ouvrages classiques du programme, les maîtres du V^e siècle ont opéré de vraies créations qui n'ont guère leur parallèle dans l'Occident déchu : 1^o la langue de l'enseignement est, depuis le début du V^e siècle, le grec ; l'emploi du grec favorisera la réception dans le droit savant nouveau des idées néoplatoniciennes et chrétiennes, comme l'emprunt au droit populaire des institutions macédoniennes ; 2^o la méthode pédagogique n'est plus la faible et stérile « interprétation » ; elle combine l'exégèse, la casuistique, les exercices pratiques, en permettant les remarques personnelles des maîtres et le choix entre les passages classiques de valeur et les passages négligeables ; cette méthode est le prototype de la scolastique des Bolonais du XI^e siècle et le rapprochement suffit à la juger ; 3^o les innovations des maîtres œcuméniques ont rajeuni le droit romain en l'orientalisant en partie, en l'élargissant sous le rapport moral (les idées d'équité, de bonne foi, d'humanité remontent jusqu'à eux et ne datent pas seulement de Justinien) comme sous le rapport juridique (en ce sens ils opèrent quantité de généralisations fécondes), en refondant les vieux moyens procéduraux désuets.

M. Collinet, qui est là sur son terrain, s'excuse d'insister trop ou... pas assez. Il termine en indiquant que, si les créations beyrouthines érigées en règles légales dans la codification de Justinien (528-534) sont certaines, leur portée, leur étendue est impossible à fixer, faute de textes. A sa connaissance, trois témoignages seulement existent de l'influence de l'enseignement de Beyrouth au V^e siècle sur le Code de Justinien : il les a signalés au Congrès byzantin de Bucarest (où la Belgique était brillamment représentée par MM. Grégoire et Graindor). Mais ces témoignages suffisent. Ils viennent à l'appui de l'hypo-

thèse que quelques juristes modernes ont déjà émise, mais que M. Collinet essaie de rendre plus solide, à savoir que quantité de nouveautés byzantines ont leur source non dans la pratique, non en Occident, mais dans les travaux de l'Ecole de Beyrouth. Par le droit qui est le juste, comme par l'art qui est le beau, la Syrie mérite donc de reprendre sa place parmi les nations créatrices.

L'Adaptation ⁽¹⁾

PAR

L. CUËNOT

Membre associé de l'Académie royale de Belgique
Professeur à la Faculté des Sciences de Nancy.

I

Les modalités de l'adaptation

Qu'est-ce que l'adaptation? Le mot vient du latin *adaptare*, s'ajuster à; il signifie vraiment, comme le dit l'étymologie, un ajustement, une appropriation de l'organisme aux conditions du milieu où il vit; il renferme une idée de convenance plus encore que d'utilité. C'est un terme exclusivement vital, qui ne peut être appliqué qu'à ce qui vit, ou par extension, à ce qui a été façonné par un être vivant pour répondre à un besoin. C'est étendre indûment le sens du mot que de dire, comme l'a fait un auteur américain, que la pierre ponce est adaptée à flotter sur l'eau, car cette propriété de la pierre ponce n'a aucun intérêt pour elle, et n'a pas de relation de convenance avec le milieu où peut se trouver le minéral.

L'adaptation est en quelque sorte la solution d'un problème, exactement comme une machine ou un outil fabriqué par l'Homme. De même qu'une machine à écrire, un stylographe, un vulgaire porte-plume sont des solutions variées au problème de l'écriture, de même les diverses structures des fleurs sont des solutions au problème de la fécondation par les Insectes; il en est de simples et de complexes, et comme elles arrivent les unes et les autres à un résultat efficace, il faut nous ôter de l'esprit cette idée que la solution complexe est un perfectionnement, un avantage; c'est simplement une complication.

(1) Conférences faites à l'Université de Bruxelles, du 27 avril au 1^{er} mai 1925.

Les sens du mot adaptation.

Il est peu de mots plus souvent employés en biologie que ce terme d'adaptation, et il est certain qu'on l'entend de plusieurs façons; aussi est-il nécessaire de passer en revue les différents sens qu'on lui donne.

I. — *Adaptation individuelle ou accommodation.*

Dans le langage habituel, on dit par exemple qu'un Européen s'est adapté au climat tropical; on sous-entend par là une sorte d'effort personnel, qui a pu être pénible pendant un temps, et qui a abouti à un changement plus ou moins visible et profond, permettant actuellement à l'adapté de supporter sans inconvénient les conditions et le mode de vie propres aux pays chauds. Pour ce cas, où un individu, plante ou animal, continue à vivre dans un milieu autre que celui qu'il habitait précédemment, le terme d'*accommodation* est très convenable, et s'il se produit des modifications physiologiques ou morphologiques chez l'individu adapté, ce seront des *accommodats*.

II. — *Acclimatation.*

Soit maintenant un groupe d'individus accommodés, capables de reproduire dans leur nouveau milieu, et dont les jeunes sont également accommodés, capables de reproduire à leur tour. C'est une étape de plus. Il y a deux cas à considérer : dans le premier cas, le phénomène ne se produit qu'en milieu protégé, sous la protection et la surveillance de l'Homme : c'est l'*acclimatation*. La presque totalité des plantes cultivées des jardins ou des grandes cultures et des animaux domestiques rentre dans cette catégorie; dans les jardins botaniques prospèrent des plantes exotiques, alpines, maritimes, acclimatées dans ce milieu sans concurrence, mais il leur faut les soins de l'Homme pour se maintenir.

J'ai visité pendant la guerre des villages dévastés et abandonnés, dont les jardins étaient complètement envahis par des plantes sauvages; c'est à peine si l'on voyait de place en place un Rosier, un Iris, qui luttait contre la population des intrus; bien que cultivées depuis bien des années, les espèces des jardins n'étaient donc qu'*acclimatées*.

III. — *La naturalisation ou adaptation spécifique.*

Dans ce second cas, la plante ou l'animal entre dans la composition de la flore ou de la faune sauvage, et prend une place dans les associations. Les exemples abondent : une petite coquille, à laquelle est attaché le souvenir de votre grand VAN BENEDEN, *Dreissensia polymorpha*, qui vivait jadis dans les mers à peine salées de la Russie (Caspienne), est entrée dans le Volga au cours du XVIII^e siècle, puis, par les canaux, a envahi lentement l'Europe; elle arrive en Hollande et en Belgique en 1833, dans le département du Nord en 1838, à Nancy en 1854, et maintenant, abondante partout en Europe, elle fait partie constituante de la faune; on la trouve surtout dans les canaux, dans des rivières artificielles de parcs; parfois même elle envahit les conduites d'eau des villes.

L'espèce naturalisée, capable de vivre, de se reproduire et de durer, présente l'*adaptation spécifique*. Par définition, toute espèce qui fait partie permanente d'une association végétale ou animale est adaptée spécifiquement, d'une façon globale, au milieu qu'elle habite.

IV. — *L'adaptation statistique ou éthologique.*

L'adaptation spécifique a forcément comme substratum des dispositifs organiques qui conviennent aux conditions de l'habitat. Il y a de ces dispositifs qui, bien que bâtis avec des matériaux différents suivant les groupes, se répètent, parmi les habitants d'un même milieu, avec une telle similitude qu'ils deviennent presque caractéristiques d'un mode de vie spécial. Des membres conformés en nageoire sont si communs chez les animaux aquatiques que leur présence chez un fossile permet d'affirmer que celui-ci vivait dans l'eau, mais ce n'est qu'une probabilité, très grande du reste, car il y a des animaux aquatiques sans nageoires évidentes ou qui les remplacent par autre chose, et il y a quelques animaux terrestres qui ont des conformations semblables à des nageoires : un Lézard, le Galéopithèque. La fréquence, néanmoins, reste un fait positif, qui requiert une explication : c'est l'*adaptation statistique*, se traduisant par une *convergence* plus ou moins complète (comparez un Requin, un Ichthyosaure, un Dauphin).

Je vous citerai encore, comme exemple de convergence, les plantes « grasses » des régions chaudes, qui ont un air de famille évident, bien qu'elles puissent appartenir à des groupes très éloignés; de même, les plantes à feuilles charnues du bord de la mer.

C'est en se basant sur ce rapport des adaptations statistiques avec un genre de vie donné que les paléontologistes, de CUVIER à DOLLO, essayent de reconstituer le genre de vie des êtres fossiles, et il n'est pas douteux, quand ils ne descendent pas trop dans le détail, que leurs hypothèses ont toutes chances d'être exactes.

Je ne puis résister au plaisir de vous raconter une histoire, ou plutôt une légende, qui vous montrera quelle foi un naturaliste peut avoir dans la vérité de ses reconstitutions :

L'un des élèves de CUVIER, qui désirait faire une farce à son maître, se déguisa en diable, avec les cornes traditionnelles, les sabots fourchus et la queue en plumeau. Il s'introduisit furtivement dans la chambre du savant, à minuit, et se tenant devant le lit, l'éveilla avec les mots :

« CUVIER, CUVIER, réveille-toi. Je suis le diable et je viens te manger. »

Le savant s'éveilla suffisamment pour regarder son visiteur, et alors grommela :

« Hem! — cornes, sabots — vous êtes herbivore et vous ne pouvez pas faire cela. »

Puis il se retourna promptement et se rendormit, pendant que le farceur bafoué se retirait tout confus de la scène de sa défaite.

Les paléontologistes ne sont embarrassés que lorsqu'ils ont affaire à des animaux originaux qui s'écartent par leur structure des combinaisons déjà connues; par exemple, il y a dans le miocène du Nebraska un Mammifère, le *Moropus*, qui a les proportions et la taille d'un Rhinocéros, une tête et un cou de Cheval, des incisives de Bœuf, avec des pieds à trois doigts terminés par de grandes griffes. Il est impossible de savoir ce qu'il faisait de celles-ci; fouillait-il le sol pour en retirer des bulbes, ou bien s'en servait-il comme défenses, ou pour fléchir les branches des arbres ?

On dira, suivant le nombre et le degré des adaptations statistiques

que présente un animal, qu'il est plus ou moins complètement adapté à un genre de vie spécial; ainsi le Rat d'eau, la Loure, le Phoque, la Baleine représentent des degrés divers d'adaptation à la vie aquatique; on sous-entend que ces formes dérivent d'un ancêtre tout à fait terrestre, et que le maximum d'adaptation répond au maximum d'écart qu'il y a entre l'ancêtre et l'animal qui ne peut plus, à aucun moment et à aucun degré, cesser d'être aquatique. Ce dernier est dit *spécialisé*. Une nageoire de Phoque, une patte fouisseuse de Taupe, une main prenante d'Homme sont des organes spécialisés par rapport à une patte plantigrade à cinq doigts que l'on regarde comme celle de l'ancêtre commun de ces Mammifères.

V. — *L'adaptation fonctionnelle.*

On parle souvent de l'adaptation d'un organe à une fonction : le bras d'une Chauve-Souris, d'un Oiseau, est adapté au vol, dit-on. Quand on s'exprime ainsi, on définit d'abord le mode d'activité de l'organe considéré, mais de plus, on sous-entend quelque chose de très important : c'est que l'organe, par sa convenance complexe, *paraît* construit pour une fonction déterminée : une aile de Chauve-Souris n'est pas seulement une membrane légère tendue sur un cadre squelettique, mais elle est coordonnée avec d'énormes pectoraux, des organes tactiles, des griffes d'accrochage, etc., et le tout concourt à la *fonction* ou *fin* de l'organe, qui est le vol. La comparaison avec une machine construite par l'Homme pour effectuer un travail déterminé vient invinciblement à l'esprit, si bien que l'on parle des organes d'une machine, du diaphragme-iris d'un appareil photographique, de la mortaise d'un assemblage squelettique.

Ce sujet de l'adaptation des organes et des fonctions est celui que traitent tous les livres d'Anatomie, de Zoologie et de Physiologie, quand ils décrivent l'anatomie des organes et leur mode de fonctionnement, quand ils parlent des instincts si variés des animaux en rapport avec la recherche de la nourriture, la protection des individus, les soins de la reproduction, quand ils examinent les structures florales en rapport avec la fécondation.

Entre les mille exemples à choisir, je n'en prendrai qu'un, emprunté à ce que j'ai appelé les *coaptations*, mécanismes d'une rare

perfection, formés par la réunion de parties séparées qui s'ajustent de la façon la plus exacte. Tout le monde connaît le bouton-pression, inventé en France vers 1886, qui sert couramment à la fermeture de vêtements et de gants; on le retrouve chez les Punaises d'eau (tribu des Hydrocorises) pour attacher les ailes supérieures au thorax; c'est ce dernier qui porte le bouton saillant, tandis que l'aile présente en dessous un logement adéquat; quand on les sépare l'un de l'autre en exerçant une traction suffisante, on entend un petit claquement caractéristique, exactement comme celui qu'on produit en défaisant un bouton de gant. L'adhérence des deux parties est assurée avec plus de certitude par un pavage écaillé microscopique qui revêt les régions coaptées, et qui fonctionne comme calage élastique. Le bouton-pression, constant chez les Punaises d'eau, absent chez les terrestres, répond à une nécessité de la vie dans l'eau; en effet, quand l'animal plonge, ses ailes restent étroitement collées au corps et ne se soulèvent pas; quand il passe dans l'air et veut voler, il défait la coaptation par une traction convenable; dès qu'il se pose et replie les ailes, automatiquement le bouton rentre dans le logement.

Les limites de l'adaptation.

Mais maintenant se pose une question, à laquelle les biologistes répondent différemment, suivant l'école philosophique ou scientifique à laquelle ils appartiennent. Dans un être vivant, *tout* est-il ajusté aux conditions de l'existence, de sorte que le moindre détail a une signification utile, un rôle à jouer dans le maintien de la vie, rôle que l'on peut et doit découvrir par une étude approfondie? Ou bien, à côté des adaptations nécessaires et suffisantes, y a-t-il des organes inutiles qui ne servent absolument à rien, ou bien des dispositifs indifférents qui pourraient être autres sans aucun inconvénient? Y a-t-il même des organes mal faits, voire un peu nuisibles, dont l'être s'arrange, comme un Homme qui vit avec une maladie chronique ou une infirmité gênante, mais non mortelle?

I. — *Organes rudimentaires.*

Personne ne doute qu'il y ait des organes complètement inutiles; par exemple de nombreux Insectes ont des ailes bien conformées

dont ils ne se servent absolument pas, et qui restent pliées pendant toute la vie, par suite de l'atrophie des muscles du vol. Bien mieux, chez les Insectes du groupe des Punaises, il existe un appareil d'accrochage entre l'aile antérieure et l'aile postérieure, de façon que ces deux membranes constituent un plan unique pendant le vol, à la manière d'un monoplan; dans la position de repos, l'aile n° 2 se décroche de l'aile n° 1, automatiquement, et se glisse sous celle-ci; l'appareil est formé par une double brosse (aile n° 1) qui pince entre ses poils un repli de l'aile n° 2, d'autant mieux que le plan appuie plus fortement sur l'air. Or, il y a des Punaises aquatiques (*Naucoris cimicoides*) qui ne volent jamais, dont les ailes restent toujours l'une sur l'autre, et qui ont l'appareil d'accrochage en parfait état. Bien mieux, il y en a une (*Naucoris maculatus*) qui a perdu l'aile n° 2; or, l'aile n° 1 a toujours la brosse d'accrochage.

L'Homme a beaucoup d'organes inutiles; les poils qui revêtent le torse et les membres (je ne veux pas parler de ceux de la face), l'appendice vermiforme de l'intestin, une troisième paupière au coin de l'œil, l'ongle du petit doigt du pied, les glandes mammaires des mâles, etc. On pourrait citer des centaines d'exemples d'organes certainement inutiles, qu'on a groupés depuis longtemps sous le nom d'*organes rudimentaires*, l'adjectif étant entendu par rapport à la structure ou à la fonction. Certes, ils ont été fonctionnels autrefois, chez des ancêtres, mais déchus de toute valeur ils persistent néanmoins depuis des siècles.

Je pense qu'il faut étendre beaucoup cette notion des organes inutiles; quand on procède à des extirpations d'organes, on est étonné de tout ce qu'on peut supprimer sans que l'être en souffre aucunement : siphon respiratoire des Nèpes, rate des Mammifères, glande uropygienne des Oiseaux, vessie aérienne des Poissons. On est prévenu d'avance, du reste, de l'inutilité de ces organes, par le fait qu'ils sont extrêmement variables, voire inconstants, manquant d'une façon inattendue chez une espèce qui ne présente par ailleurs aucune particularité de mœurs ou d'habitat.

II. — *Organes mal faits et fonctions nuisibles.*

Enfin y a-t-il des organes mal faits, voire un peu nuisibles? Là les avis diffèrent.

Assurément il nous paraît que bien des dispositifs de notre propre organisme sont fâcheux et pourraient être mieux autrement : il serait avantageux pour nous d'avoir des dentitions successives, à l'instar d'un Crocodile, capables de remplacer nos dents abîmées, mais il serait encore bien plus utile d'avoir des dents résistantes à la carie. Il serait très agréable d'être doués de la propriété de régénération, telle qu'elle existe pour les membres des Vertébrés les plus inférieurs, car il n'y aurait plus de manchots ni de boiteux. Il est agaçant d'avoir un cristallin qui, après quarante-cinq ans d'usage, n'est plus capable d'accommoder de près, et nécessite l'emploi de verres grossissants. Les règles de la femme constituent une gêne qui ne répond à aucune utilité, puisque les femelles des autres Mammifères sont parfaitement fécondes sans cette hémorragie périodique.

La douleur, processus défensif, est mal réglée; exagérée dans certains cas (maux de dents), elle n'apparaît pas dans d'autres très dangereux (cancer au début, appendicite); le cœur est extrêmement sensible, sans prévenir, à des toxines qui troublent gravement son fonctionnement. Je ne veux même pas parler des goûts morbides de l'Homme pour l'alcool, l'opium, la cocaïne, etc.

L'Homme n'a nullement à se louer d'avoir des amygdales pharyngées (végétations), des cryptes amygdaliennes (infection de la gorge), des cellules mastoïdiennes communiquant avec l'oreille moyenne (mastoidite consécutive à l'otite), un appendice du cæcum (appendicite), des dents de sagesse inutilisables (carie presque constante à la mâchoire supérieure et danger de propagation aux sinus cérébraux voisins), une prostate qui s'hypertrophie, etc.

Il ne semble donc pas que tout soit pour le mieux dans le plus parfait des organismes, ce qui contraste singulièrement avec l'extraordinaire perfection d'autres organes.

Il y a encore une autre catégorie d'organes dysharmoniques que l'on groupe sous le nom d'*hypertéliques* (au delà de la nécessité). Ce sont des organes démesurés, qui pour le moins doivent être gênants, même quand l'animal arrive à en tirer parti : gigantesque et pesante armature dorsale des Stégosaures, longues défenses courbes des Mammouths, bois ramifiés de certains Cerfs, splendide parure des mâles de Faisans, de Paons, de l'Argus, des Oiseaux de Paradis, si développée qu'elle rend parfois le vol impossible, de sorte que le mâle devient une proie facile pour les carnassiers.

Conclusion.

Si nous considérons un organisme qui, dans l'ensemble, est adapté spécifiquement au milieu, il s'en faut donc de beaucoup que tous les détails soient directement utiles. A côté des organes nécessaires et suffisants dont la convenance au milieu et la finalité sont évidentes, il y en a sûrement d'inutiles (organes rudimentaires), résidus de l'évolution antérieure ou peut-être débuts de l'évolution future; il y en a d'indifférents, de nuisibles par leur complication et leur encombrement.

La position des biologistes modernes vis-à-vis de la question de l'adaptation est donc, je pense à juste titre, tout autre que celle des naturalistes qui les ont précédés, de BERNARDIN DE SAINT-PIERRE à WEISMANN : ces derniers, pour des raisons sans doute différentes, mais qui aboutissaient au même résultat, étaient persuadés que tout était adapté, que chaque détail des organismes devait avoir une signification utile, un rôle à jouer; sans doute cette conviction *a priori* a souvent amené les physiologistes à des découvertes capitales, en les incitant à rechercher avec persévérance la fonction de petits organes jugés d'abord insignifiants, tels que le corps thyroïde, l'hypophyse, le thymus, les capsules surrénales, le corps jaune ovarien, les îlots de Langerhans, etc., qui en effet ont un rôle important à jouer dans la coordination de l'organisme. Mais la médaille a un revers; cette conviction a amené bien souvent les naturalistes à rechercher et à attribuer des significations utiles à des structures qui n'en ont probablement aucune et à errer grandement au sujet des adaptations. Par exemple, BERNARDIN DE SAINT-PIERRE se demande à quoi peut servir le bout noir de la queue des Hermines en pelage d'hiver : « La nature a noirci le bout de la queue des Hermines de Sibérie, afin que ces petits animaux tout blancs, marchant sur la neige où ils laissent à peine la trace de leurs pattes, pussent se reconnaître lorsqu'ils vont à la suite les uns des autres, dans les reflets lumineux des longues nuits du Nord. » Cela nous paraît maintenant assez drôle, mais est-ce beaucoup plus aventuré que l'interprétation de WALLACE, au sujet de la queue blanche dressée des Lapins de garenne? « Quand ils sont dérangés ou effrayés, les Lapins, animaux crépusculaires, fuient vers leurs terriers, et les queues blanches et redressées de

ceux qui sont en avant servent de guides et de signaux aux plus lointains, aux jeunes et aux faibles; et de la sorte, chacun suivant celui qui le précède, tous sont assez vite en état de gagner un lieu de sûreté relative. »

WEISSMANN n'a-t-il pas attribué aux beaux ocelles des ailes inférieures du Sphinx *Smerinthus* la signification d'un dessin effrayant ? « Quand ce Papillon est au repos, les ocelles ne sont pas visibles, étant recouverts par les ailes supérieures, mais aussitôt que l'animal se meut, il étale les quatre ailes, et les deux ocelles apparaissant en bleu et noir sur le fond rouge des ailes inférieures, effrayent l'assaillant qui croit voir la tête d'un animal beaucoup plus gros. »

Mais si nous admettons que dans un organisme, à côté des organes vraiment adaptés et coordonnés, nécessaires, adéquats au milieu, il peut y en avoir d'inutiles, d'indifférents, de superflus, de presque nuisibles, nous serons très portés à nous méfier des interprétations trop humaines, quelque séduisantes qu'elles puissent être; il ne suffit pas qu'un organe ait une utilité vraisemblable, à notre jugement d'Homme, pour accepter celle-ci sans la contrôler par des expériences. Mains chapitres de biologie devront être écrits à nouveau, avec un autre point de vue que celui de l'universelle adaptation, en particulier ceux qui concernent les moyens de défense des plantes vis-à-vis des animaux, des animaux contre les carnassiers, les couleurs et les ornements sexuels, le développement des structures florales, et bien d'autres encore.

II

Les théories explicatives de l'adaptation -

Dans la conférence précédente, j'ai passé en revue les différentes sortes d'adaptations : individuelle ou accommodation, acclimatation, naturalisation ou adaptation spécifique, adaptation statistique, adaptation fonctionnelle ou organique. Les reconnaître en tant que faits n'est pas très difficile : c'est question de critique, d'observation ou d'expérience; mais ensuite l'esprit demande impérieusement à comprendre le mécanisme par lequel les êtres vivants ont été pourvus

de ces adaptations. C'est la question centrale de la biologie. Depuis les premiers philosophes grecs, les explications se sont succédé, causes finales de l'école d'ARISTOTE, réaction utile de l'être au milieu de LAMARCK, sélection naturelle de DARWIN, etc. Nous verrons tout à l'heure ce qu'il en reste.

Pour comprendre comment se réalise l'adaptation, la meilleure méthode est de la saisir au moment où elle se constitue. A cet égard, la Nature nous fournit maintes expériences naturelles, que je grouperai sous le terme de *peuplement des places vides*. J'appelle *place vide* un milieu habitable qui se crée par suite de circonstances cosmiques ou d'interventions humaines, par exemple une île volcanique qui surgit des flots, l'île de Krakatau stérilisée en 1883 par les laves, une eau thermale qui sort du sol, une mare salée en plein continent, une conduite d'eau de ville, une galerie de mine, des plantes exotiques acclimatées, une prairie incendiée ou inondée, etc.

On constate que, plus ou moins vite, des êtres vivants occupent le milieu nouveau et s'y établissent à demeure, tellement la Vie tend à envahir. Mais quels sont ces envahisseurs?

J'ai exploré un certain nombre de ces milieux nouveaux ou places vides; je me bornerai à l'étude succincte de deux d'entre eux :

I. — Canal de Caen à la mer.

Un canal artificiel part du port de Caen en Normandie et aboutit à la mer, après un trajet de 14 kilomètres; à Caen il reçoit de l'eau douce; à son embouchure marine, l'eau salée y pénètre lors de l'ouverture de l'écluse, de sorte que, sur une certaine longueur, l'eau est saumâtre et renferme quelques grammes de sels par litre. La faune qui habite ce milieu spécial ne peut donc venir que de la mer ou de l'eau douce.

Parmi la trentaine d'espèces que j'y ai rencontrées, abondantes en individus, parfaitement établies, donc adaptées, il y a des Poissons, des Crustacés, Mollusques, Annélides, deux Ectoproctes, un Hydraire, une Eponge. Parmi les Poissons, on peut citer l'Epinoche, le Gardon, la Perche, la Tanche, l'Anguille, tous d'eau douce, puis venant de la mer, le *Gobius minutus*, un Mulet, un Poisson plat (Flet); parmi

les Mollusques, le Lamellibranche *Dreissensia cochleata*; parmi les Annélides, une petite Serpule à tube calcaire (*Mercierella enigmatica*); l'Hydraire est le *Cordylophora lacustris*, l'Eponge une Spongille d'eau douce.

Cette faune, somme toute pauvre en espèces, est-elle constituée par des formes quelconques de rivière ou de mer, parvenues par hasard dans ce canal, et lentement acclimatées? Pas du tout; leur présence dans ce milieu est liée à une propriété intime qu'elles possédaient toutes, bien avant qu'il y eut un canal de Caen, celle de l'euryhalinité. L'euryhalinité εὐρύς large, et ἄλς sel) est la faculté de vivre dans des eaux de salure très variée, faculté rare, qui s'oppose en quelque mesure aux phénomènes osmotiques; l'Épinoche, si fréquente en eau douce, peut vivre aussi dans la mer; on peut faire passer *subitement* des Épinoches du canal de Caen (salure de 1 gramme par litre) dans de l'eau de mer (salure de 30 grammes), sans qu'elles en paraissent affectées; elle peut vivre aussi dans de l'eau glycinée, dans une solution de sucre à 10 p. c. Le Flet est aussi euryhalin; abondant dans la mer, on sait qu'il peut remonter très loin dans les fleuves, ce que ne fait pas la Plie, forme très voisine.

Dreissensia cochleata n'est connue, en dehors du canal de Caen, que de stations saumâtres de la côte belge, d'Anvers à Dunkerque; la Serpule n'est connue que des docks de Londres et d'un port d'Espagne. L'une et l'autre supportent très bien le passage subit dans l'eau de mer. Je pense que ces deux dernières espèces ont été amenées dans le canal sur la coque de bateaux venant de la côte anglaise ou belge.

En somme, parmi les très nombreuses espèces marines et d'eau douce candidates à l'extension, il n'y en a qu'un nombre extrêmement petit, qui ont pu supporter le milieu spécial du canal; à ses deux extrémités, il y a eu comme un *filtrage* qui n'a laissé passer que des formes extrêmement euryhalines, qui se sont abondamment multipliées dans la place vide.

II. — Peuplement végétal de régions dénudées.

Il n'est pas rare d'assister à un brusque changement des conditions de milieu, frappant une région jusque-là peuplée par une flore déterminée; alors s'établissent de nouvelles associations végétales,

adaptées aux nouvelles conditions. La belle observation de MASSART sur la flore des polders inondés par l'armée belge en octobre 1914, au voisinage de l'Yser, est tout à fait démonstrative. Les savanes d'Afrique incendiées une ou deux fois par an par les nègres, dans un but de chasse ou de culture, depuis des milliers d'années, ont une flore très spéciale : plantes vivaces, comme les espèces à rhizomes, petits arbres rabougris, à écorce épaisse et ignifuge, et rejetant du pied après l'incendie.

* * *

Toutes les observations sur le peuplement des places vides nous apprennent que le filtrage ne laisse passer que des espèces dont l'adaptation générale, convenable pour le milieu dont elles sortent, est aussi convenable pour celui où elles entrent, bien que ce dernier puisse être très notablement différent du précédent. Cette seconde adaptation suffisante peut se découper aussi en adaptations spéciales répondant aux exigences nouvelles, mais qui antérieurement pouvaient être des caractères indifférents ou d'une médiocre utilité : l'euryhalinité de l'Épinoche, qui lui permet de vivre dans les mares salées continentales et dans le canal de Caen, est une propriété cellulaire sans aucun usage quand le Poisson habite l'eau douce, mais qui a pris une importance décisive quand il a eu l'occasion de passer dans l'eau salée. *Dreissensia polymorpha*, qui est le seul Mollusque habitant les conduites d'eau des villes, où il se maintient malgré les violents courants d'eau de chasse, a une coquille d'un certain galbe et des câbles d'attache d'une grande solidité, sans aucun intérêt pour l'espèce quand elle habite l'eau tranquille des canaux, mais qui sont les raisons de sa persistance dans l'eau très courante des conduites. L'adaptation *nécessaire* et *suffisante* à un milieu précis est donc toujours *préétablie*, antérieure à l'installation dans le milieu, et par suite elle est indépendante des conditions propres de celui-ci; elle est toujours une *préadaptation*; elle est toujours un phénomène de hasard, une rencontre heureuse de circonstances.

L'accommodation, l'acclimatation sont aussi les résultantes de propriétés antérieures au besoin, *préétablies*; ne s'acclimate, ne s'accommode que l'être qui peut le faire, de par sa physiologie et sa structure. L'exemple suivant fera mieux comprendre ma pensée :

les races humaines noires ou de couleur foncée sont très caractéristiques des régions tropicales au soleil ardent, par opposition aux races blondes, à yeux bleus, à peau claire, des régions froides de l'Europe; les noirs sont-ils devenus ainsi par suite de l'action continue du soleil, qui a bruni leur peau de génération en génération? Ce n'est pas probable. Ce n'est pas parce que le nègre habite un pays tropical qu'il est devenu noir; c'est parce qu'il était noir, déjà, qu'il peut habiter un pays au soleil meurtrier; parmi les diverses variétés humaines qui ont émigré à travers le monde, seule la noire s'est trouvée préadaptée au climat d'Afrique, étant pour ainsi dire à l'ombre derrière son écran pigmentaire; aussi la race a-t-elle pu s'y maintenir, y prospérer, tandis que les autres s'éteignaient ou émigraient.

Cette idée de la préadaptation est bien ancienne, et maints biologistes l'ont eue, mais sans en tirer parti. Permettez-moi de vous citer quelques phrases qui en témoignent : BUFFON, en 1780, dit à propos des Pics, Oiseaux forestiers : tel est l'instinct étroit et grossier d'un oiseau borné à une vie triste et chétive. Il a reçu de la Nature des organes et des instruments appropriés à cette destinée ou plutôt *il tient cette destinée même des organes avec lesquels il est né*. — Divers botanistes : il est improbable que les plantes des déserts sont devenues graduellement adaptées à leur milieu; mais étant adaptées, elles ont survécu. — Les habitats des plantes sont déterminés par leurs particularités de structure et non vice versa. — Un anatomiste : ce n'est pas la nourriture qui influence la forme des dents; c'est celle-ci qui détermine le choix de la nourriture. — Un zoologiste : les animaux aveugles et décolorés que l'on rencontre dans les cavernes, où l'obscurité est absolue, étaient aveugles et sans couleur avant d'y entrer; c'est parce qu'ils étaient ainsi qu'ils ont pu abandonner leur habitat antérieur (sous les pierres, dans la mousse) pour vivre dans les cavernes. — Il est très digne de remarque que LAMARCK et DARWIN, sans s'en douter, ont considéré comme préétablie l'adaptation nécessaire et suffisante; LAMARCK, quand il veut expliquer la formation des pattes palmées d'Oiseaux aquatiques, part d'un Oiseau à doigts séparés, mais déjà nageur, donc capable de mener la vie aquatique; pour expliquer l'allongement des pattes et du cou d'un Héron, il part d'un Oiseau

de rivage obligé de chercher sa nourriture au fond de l'eau, donc déjà adapté d'une façon suffisante à la vie dans les marais. DARWIN, étudiant la régression de l'œil de la Taupe, suppose que la Taupe, encore munie d'yeux, vivait déjà dans une galerie souterraine : c'était donc un mineur parfait, etc.

L'adaptation indéniable des êtres à leur ambiance est donc le résultat de rencontres heureuses, d'une suite d'essais comportant beaucoup d'erreurs et quelques réussites; nous ne connaissons que ces dernières. Aussi tout ce qui survit est nécessairement adapté au milieu d'une façon suffisante, au triple point de vue des instincts, des fonctions, des structures.

Mais ce n'est là qu'un côté du problème de l'adaptation : nous concevons facilement qu'une plante de station sèche puisse habiter un désert, qu'un Rat banal devienne un Rat d'eau, qu'un Poisson euryhalin prospère dans l'eau saumâtre, mortelle pour d'autres espèces, qu'un Insecte qui vit dans un milieu peu éclairé puisse passer dans une caverne. Mais il serait absurde de croire qu'une Baleine est sortie, préadaptée, d'un seul coup, d'une souche de Mammifères terrestres; personne ne doute qu'elle est le résultat d'une longue évolution à partir d'un Mammifère normal adapté d'une façon simplement suffisante à la vie dans l'eau. Personne ne doute qu'il y a eu des organes antérieurs aux glandes mammaires, aux orifices disposés pour permettre la succion, à la sécrétion d'abord microbicide (colostrum), puis nutritive, qui est exactement ce qu'il faut pour nourrir un jeune animal; celui-ci a du reste l'instinct de la succion, et son tube digestif est parfaitement propre à digérer le lait.

Il reste donc à comprendre le plus difficile : l'adaptation statistique, l'adaptation très spécialisée, l'adaptation des organes et des fonctions, aussi bien que les organes hypertéliques, les organes rudimentaires, les inutiles et même les nuisibles. Il faut trouver une théorie qui rende compte du perfectionnement, de la progression ou de l'atrophie d'un organe, qui donne le mécanisme naturel des directions évolutives (ce qu'on appelle les *orthogénèses*).

Jusqu'ici deux théories ont tenté de résoudre le problème de la direction évolutive : celle de LAMARCK et celle de DARWIN. Je vais vous en rappeler brièvement les points essentiels.

Pour LAMARCK, le milieu, le besoin ou les habitudes produisent sur l'individu des effets adaptatifs, qui se transmettent à la génération suivante, s'accumulent et se fixent peu à peu dans l'espèce. Prenons des exemples concrets :

La Girafe est obligée de brouter le feuillage des arbres et s'efforce continuellement d'y atteindre : il est résulté de cette habitude soutenue depuis longtemps, par tous les individus de sa race, que ses jambes de devant sont devenues plus longues que celles de derrière, et que son col s'est tellement allongé que la tête de la Girafe peut atteindre des branches à six mètres de hauteur. L'Oiseau, que le besoin attire sur l'eau pour y trouver la proie qui le fait vivre, écarte les doigts de ses pieds lorsqu'il veut nager ; la peau prend l'habitude de s'étendre et ainsi se forment les palmures des animaux aquatiques. Les organes nuisibles, sans usage, s'atrophient et disparaissent, comme les yeux des animaux qui vivent dans les cavernes, comme les pattes des Serpents devenues sans emploi par suite de l'allongement du corps et de la reptation.

Pour LAMARCK, ce ne sont pas les organes d'un animal qui ont donné lieu à ses habitudes et à ses facultés particulières (contrairement à BUFFON), mais ce sont au contraire ses habitudes, sa manière de vivre qui ont avec le temps façonné la forme de son corps, le nombre et l'état de ses organes. LAMARCK suppose que l'organisme, à partir de l'adaptation nécessaire et suffisante, répond constamment à l'effort, au besoin, à l'action mécanique du milieu, par une création ou modification utile, de même que la peau de l'Homme répond au coup de soleil par une pigmentation qui la garantit contre une nouvelle insolation ; la patte de l'Oiseau nageur répond à la friction de l'eau par la création d'une palmure.

La théorie de DARWIN accepte pleinement les facteurs lamarckiens ; mais bien qu'ils soient à peu près suffisants en eux-mêmes, il y ajoute une hypothèse géniale : celle de la *sélection naturelle* ou plus exactement de la *mort différentielle*.

Il s'est rendu compte qu'une espèce présente de la variation, aucun individu n'étant semblable à un autre ; que parmi le nombre considérable d'individus qui viennent au monde, extrêmement peu arrivent à l'état adulte, et reproduisent. Entre ceux qui meurent fatalement

et ceux qui survivent, la mort est différentielle; elle choisit les variants les moins favorisés, de sorte qu'il y a une marche fatale vers le progrès, à partir de l'adaptation nécessaire et suffisante; la sélection est *constructive*.

La Girafe doit son origine à la conservation, dans les périodes de disette, des individus les plus grands, capables de brouter un peu plus haut que les autres; le développement de la taille a été en outre avantageux pour permettre à l'animal de fuir plus vite l'attaque de la plupart des carnassiers. La palmure des Oiseaux aquatiques s'est développée par la sélection des meilleurs variants, exactement comme celle des Chiens-loutre d'Angleterre est due à la sélection des Chiens qui allaient le plus loin dans l'eau chercher le gibier blessé.

Le darwinisme a évidemment une tout autre puissance explicative que le lamarckisme; la sélection du plus apte, aidée par l'action des facteurs lamarckiens, répond à toutes les difficultés; on comprend l'immense succès de DARWIN; sa logique est irrésistible; on ne peut nier qu'il y ait de la variabilité et que celle-ci soit héritable; la tendance à l'accroissement numérique indéfini des espèces est certaine, aussi bien que la destruction d'un nombre énorme d'individus; la conséquence qui paraît inéluctable est la survivance du mieux adapté, principe de progrès continu et d'extension de la Vie.

Critique.

Après ce bref exposé des théories de la direction évolutive, des orthogénèses, la question est maintenant de savoir si elles nous rendent bon compte de l'adaptation statistique ou fonctionnelle. J'ai le double regret de vous dire qu'elles ne sont aucunement satisfaisantes, mais qu'on ne voit actuellement rien qui puisse les remplacer. Il faut avouer notre ignorance des causes et des processus.

Critiquons d'abord l'hypothèse de LAMARCK : comme l'a très bien dit BERGSON, admettre qu'un organe répond à l'effort, à l'action du milieu, par une modification utile, c'est attribuer implicitement à la matière organisée une capacité *sui generis*, une mystérieuse puissance de monter des machines très compliquées, comme réaction aux excitations simples dont elle subit l'influence. Comment imaginer qu'un œil s'est développé comme réaction d'une tache pigmentaire à la lumière? C'est invraisemblable.

D'autre part, le lamarckiste raisonne comme si l'espèce était formée d'individus qui ne meurent jamais, et qui, pendant des siècles, subissent la prétendue action modelante du milieu; il fait abstraction de ce perpétuel recommencement et de la refonte de l'organisme par l'œuf qui, lui, n'a pas d'organes, n'a pas subi l'action modelante, n'a pas fait d'efforts ni éprouvé de besoins. Le lamarckisme rend très bien compte, d'une façon apparente, des atrophies d'organes (yeux des cavernicoles, par exemple): mais n'y a-t-il pas de nombreux êtres aveugles qui vivent au moins dans une lumière diffuse, et n'y a-t-il pas dans les cavernes, depuis des milliers d'années, des animaux qui ont conservé des yeux?

Quant au darwinisme, je vous ai dit déjà que sa logique est apparemment irrésistible; mais pour que la chaîne de ses arguments garde sa force convaincante, il faut que chacun des anneaux soit solide; or, il y en a un qui, avec le temps, s'est rompu, entraînant la ruine partielle de l'explication darwinienne: c'est le phénomène de la mort différentielle, clé de voûte de l'édifice.

Nous avons vu que l'essence de la théorie de la sélection naturelle, c'est que dans une espèce donnée les individus qui disparaissent diffèrent en quelque chose de ceux qui persistent, ces derniers présentant par rapport aux premiers un avantage qui leur assure la survie; *la mort est donc différentielle*, et le résultat est le choix des meilleurs; il y a progrès continu par *sélection constructive*. Soit par exemple une espèce annuelle qui compte un nombre égal de mâles et de femelles, soit en tout N individus dans une aire géographique donnée; appelons P le pourcentage des pertes annuelles par carnivores, maladies, parasites, accidents, et G le nombre des œufs pondus par chaque femelle; il y en aura par an $\frac{N G}{2}$. La perte pour cent sur ces œufs et les individus qui en sortent est donc $\frac{P}{100} \frac{N G}{2}$. Si l'espèce n'augmente ni ne diminue, ce qui est le cas habituel, on peut écrire l'équation :

$$\frac{N G}{2} - \frac{P N G}{200} = N$$

d'où l'on tire la valeur de $P = 100 - \frac{200}{G}$

Par exemple, pour le Papillon du Chou, qui pond 150 œufs, la valeur de $P = 100 - \frac{200}{150} = 98.67$ p. c. Sur 100 œufs, chenilles et papillons, il y en a donc tous les ans 99 p. c. de détruits naturellement. P devient un nombre fabuleux quand il s'agit de végétaux, certaines Orchidées donnant une cinquantaine de millions de graines, et *Lycopodon bovista* n'émettant pas moins de 7,000 milliards de spores.

Voilà toute la question : l'unique Papillon du Chou, qui sur 100 œufs arrive à bien, diffère-t-il en mieux des 99 autres qui sont morts ? Ou bien doit-il sa survie au hasard, exactement comme le survivant d'une bataille moderne ou d'un accident de chemin de fer ? Il n'y a pas de doute pour la réponse : la destruction, qui va en s'atténuant de l'œuf à l'adulte, est un phénomène de pur hasard, sans aucun choix ; la gigantesque hécatombe n'est nullement différentielle.

Je ne nie pas, cependant, que la sélection existe partiellement ; elle supprime assurément dans le jeune âge les monstres, les malvenus, les délicats, les tarés quelconques, de même qu'une armée en campagne perd dès les premiers jours les hommes les moins valides, incapables de supporter les fatigues. Dans l'espèce humaine, la mortalité toujours considérable et les nombreuses morts d'enfants dans leur première année correspondent à cette sélection destructive, vraiment différentielle celle-là, mais qui n'élimine que le pire. Le reste meurt par hasard. La sélection n'est donc nullement constructive, elle a au contraire un rôle *conservateur*, elle maintient un *type moyen* équilibré en supprimant les variants extrêmes. Aussi lorsque cette sélection destructive est atténuée ou supprimée, comme il arrive pour les plantes cultivées, les animaux domestiques et l'Homme civilisé lui-même, l'espèce multiplie ses variétés, bonnes ou mauvaises (phénomène de la *panmixie* ou cessation de sélection). On ne conçoit pas à l'état sauvage des Hommes qui seraient myopes, boiteux ou bossus, ou des femmes à accouchement difficile ou incapables d'allaiter leurs enfants pendant plusieurs années ; assurément les uns et les autres seraient éliminés dès le début par la sélection destructive ; tandis qu'aujourd'hui, il n'y a que de petits inconvénients à avoir une mauvaise vue, un utérus mal fait ou des glandes mammaires insuffisantes. La conservation des moins aptes, pratiquée

par les sociétés humaines dès leur aurore et considérée maintenant comme une obligation sociale, se paye par l'amointrissement de la race.

Il ne reste donc rien du lamarekisme, presque rien du darwinisme.

* * *

Comment s'est constituée la Girafe? Je n'en sais rien du tout. Je suis très sûr seulement que les efforts qu'elle peut faire pour brouter le plus haut possible (elle peut du reste très bien brouter à terre) ne l'ont pas haussée d'un millimètre; que les disettes, très peu vraisemblables du reste, auraient tué les jeunes gens et non pas les adultes incapables d'allonger la tête aussi haut que les autres. Je vois dans la Girafe un animal géant, aux lignes longues, ce qui peut très bien être la résultante de quelque modification d'une glande endocrine; cette forme trouve dans la savane africaine un milieu qui lui convient convenablement; je suis très sûr qu'elle a été précédée par des ancêtres plus petits et de forme moins singulière, moins spécialisés, du genre de l'Okapi, mais j'ignore totalement les causes de l'évolution qui a transformé une forme okapienne en Girafe.

Comment s'est formé le bouton-pression des Punaises d'eau? Je n'en ai pas la moindre idée. Il a fallu qu'une saillie et qu'un logement se dessinent, disposés de telle façon qu'ils s'ajustent avec précision et se séparent automatiquement; il a fallu que se développe le pavage écaillé des parties coaptées. L'appareil ne peut apparaître que chez l'Insecte adulte, avec les ailes; il ne peut servir que dans son état de perfection actuelle; enfin, s'il est réellement indispensable à la vie aquatique, il faut qu'il ait apparu déjà chez les précurseurs terrestres des espèces qui ont quitté la terre pour l'eau. Donc impossibilité d'invoquer des facteurs lamarekiens ou darwiniens pour expliquer sa genèse. Il manque évidemment quelque chose à nos conceptions de l'évolution : la nécessité d'un facteur nouveau, régulateur des variations et capable de les diriger vers une fin, se fait surtout sentir quand on étudie des adaptations coordonnées et complexes; ce régulateur, nous ne pouvons que l'attendre des découvertes de l'avenir.

Terminons cette conférence par le seul mot qui convienne, résumé de tout ce que j'ai dit : *Ignoramus!*

III

La métaphysique de l'adaptation

Dans la dernière conférence, j'ai essayé de montrer que l'adaptation individuelle et l'adaptation spécifique nécessaire et suffisante étaient la suite de hasards heureux, de la convenance fortuite de l'être au milieu qu'il envahit. Mais cette idée de la préadaptation ne rend pas bien compte de la spécialisation des outils, c'est-à-dire de la marche en avant des parties et des organes, à partir de l'adaptation nécessaire et suffisante, vers des adaptations plus compliquées et plus spécialisées. Nous sommes forcés d'avouer notre ignorance partielle des causes de l'évolution, c'est-à-dire du « comment » de celle-ci ; nous allons maintenant examiner la question du « pourquoi » de l'adaptation.

Quelques définitions préalables. — Prenons une tenaille ; nous savons qu'elle a été construite par un Homme dans un but déterminé, pour saisir, pour arracher des clous, etc. ; ce but, c'est la fonction ou *fin* de la tenaille. Et comme l'Homme en a arrangé le mécanisme dans ce but exprès, cette fin est *intentionnelle*. La tenaille est donc un instrument matériel pénétré d'une activité psychique, et il en est de même pour toutes les machines de l'Homme. La tenaille reconnaît évidemment *deux causalités* : 1° elle a été bâtie avec de l'acier, taillée d'une certaine façon, ajustée d'une certaine manière ; la main de l'ouvrier qui l'a construite aurait pu sans doute être remplacée par une machine adéquate : cela, c'est la *causalité mécanique* de la tenaille. Un observateur qui aurait vu s'édifier l'outil petit à petit pourrait décrire en détail la façon dont les deux branches ont été modelées à la forge, tordues, limées, ajustées, puis réunies par un axe solide, riveté aux deux extrémités ; dans ces phases mécaniques n'interviennent que des phénomènes physiques, un chauffage, des torsions, des pressions, des abrasions, qui pourraient s'exprimer exactement en langage énergétique. La tenaille est *déterminée* rigoureusement par le métal dont on a usé et par les chocs que celui-ci a reçus ; toutes les fois que, copiant la première opération, on fera

subir au même métal les mêmes phénomènes physiques dans le même ordre, on obtiendra infailliblement une tenaille.

2° Mais il y a en plus une autre causalité; c'est l'esprit de l'Homme qui, voyant dans l'avenir le but auquel il destine l'instrument, élimine les solutions mauvaises qui ne rempliraient pas convenablement la fonction; il ne garde que la bonne, et en conséquence *dirige* les causes mécaniques dans le sens qui convient à la fin prévue. Cette *cause finale* contribue pour une part à bâtir l'outil; elle est complémentaire de la cause mécanique; elle n'exclut pas le déterminisme, mais le suppose et l'utilise.

Quand nous contemplons une tenaille et que nous nous posons le *pourquoi* de sa production, il nous apparaît que sa *cause finale*, qui répond au pourquoi, est le besoin qu'en éprouvait l'Homme qui l'a fabriquée; bien qu'en fin de compte, la tenaille doive son origine à cette cause finale, celle-ci est entièrement *en dehors* de la tenaille, et ne nous est révélée que par l'examen de l'outil, par la constatation de sa fonction ou fin qui ne peut être qu'intentionnelle, tant il y a de convenance entre la structure et l'effet produit par le fonctionnement du système complexe. Si nous nous demandons *comment* la tenaille a été faite, alors nous envisagerons seulement sa causalité mécanique, et, abstraction faite du guidage continu exercé par l'ouvrier, la description détaillée de l'observateur dont j'ai parlé plus haut, nous éclairera d'une façon pleinement satisfaisante.

J'insiste sur ce point que cause finale et cause mécanique sont complémentaires, et nullement contradictoires entre elles; la première, qui se déduit et ne tombe pas sous l'expérience directe, serait sans effet s'il n'y avait pas la matière; la deuxième n'aboutirait qu'à un objet informe et inutile s'il n'y avait pas la première; on n'a jamais vu une tenaille se fabriquer dans un atelier où il y a de l'acier, une forge et des marteaux sans l'intervention d'une cause dirigeante. Nous appellerons encore les causes mécaniques des causes *efficientes*. Le concept qui envisage la fin d'un objet, son pourquoi, mais non son comment, est dit téléologique (de τέλος, fin et λογος, discours).

Evidemment, l'Homme *n'a le droit* d'avoir des concepts téléologiques, c'est-à-dire de rechercher les causes finales, que pour les objets qu'il peut fabriquer, que pour ses outils ou ses machines; le fait est que nous donnons en toute sécurité une attribution, c'est-

à-dire une cause finale, à maints objets, datant de l'âge de la pierre éclatée, que nous n'avons pas vu faire. En se plaçant dans l'hypothèse de l'existence de la seule intelligence humaine, il serait complètement absurde d'assigner une cause finale à un phénomène antérieur à l'humanité ou visiblement en dehors d'elle, par exemple à un arc-en-ciel ou à la lumière du soleil. Nous pouvons en étudier avec rigueur les déterminismes, les causes efficientes, la causalité mécanique, tous termes synonymes; si le phénomène a une cause finale, nous ne pouvons que l'ignorer, puisqu'elle ne relève pas de l'Homme; il serait plus que téméraire et stérile d'introduire une cause finale imaginaire comme complément de la causalité physique de l'arc-en-ciel. C'est cette grande erreur des anciens philosophes et des scolastiques du moyen âge qu'a relevée FRANÇOIS BACON dans la phrase bien connue : *Causarum finalium inquisitio sterilis est, et tanquam virgo Deo consecrata, nihil parit.*

Les causes finales chez les êtres vivants. — De tout temps, les naturalistes entraînés par l'évidence ont comparé certains organes des animaux ou des plantes à des instruments fabriqués de main d'Homme, et l'on dit même couramment que l'organisme entier est une machine (1) physico-chimique (J. LOEB). Il y a en effet une ressemblance frappante entre des organes et des outils ou instruments; quand l'Homme a voulu faire un appareil où la lumière impressionne une substance chimique sensible, il a construit une sorte d'œil, qui est la chambre noire du photographe : l'objectif correspond au cristallin; son réglage est assuré par des vis qui le déplacent sur un chariot, tandis que le cristallin est réglé par son ligament suspenseur et les procès ciliaires; la chambre noire correspond au revêtement noir choroïdien de l'enveloppe de l'œil, la paroi de tôle ou de carton à la sclérotique, la plaque à impressionner à la rétine; le diaphragme-iris règle la quantité de lumière qui entre dans l'appareil, comme notre iris contractile; l'Homme a remplacé les paupières par le bouchon obturateur, etc. On pourrait citer mille exemples de parallélisme entre organes animaux et instruments

(1) Une machine est un agrégat de matière dont l'activité sert à une fin, c'est-à-dire est téléologique.

humains, pelle, pioche, lime, scie, pince, instruments de musique, presse, ventouse, canule à injection, flotteurs, harpon, ancre, grappin, rame, peigne, brosse, bouton-pression, rail et rainure de guidage, pile électrique, lanterne lumineuse, cuirasse impénétrable, ressort, etc. Il n'y a qu'une invention mécanique de l'Homme qui soit vraiment originale, c'est celle de la roue, dont le fonctionnement exige une torsion incompatible avec les tissus animaux. Aucune des inventions de la Grande Guerre n'est étrangère aux animaux; ils connaissaient depuis longtemps le camouflage avant la création des uniformes khaki, gris-vert, feldgrau, bleu horizon, et le principe de la rupture des couleurs, avant qu'on ait cherché par le bariolage à déguiser les contours vrais des voitures, des abris et des observateurs; les nuages de fumée opaque cachant les mouvements des navires et des troupes ont été inventés par la Seiche avec le rejet d'encre qui trompe l'assaillant sur sa direction de fuite; les gaz lacrymogènes ou autres sont une copie des sécrétions toxiques ou suffocantes projetées par nombre d'animaux pour éloigner leurs ennemis. La solution donnée par la Nature ne diffère de celle de l'artisan que par sa perfection bien plus grande, sa souplesse et sa solidité, son élégance et la sûreté de son fonctionnement.

La grande majorité des organes (pas tous, puisqu'il en est de rudimentaires et peut-être d'inutiles) ont une fonction qui est leur fin, de sorte que la physiologie pourrait s'appeler la science de la finalité des organes; en effet, la tâche du physiologiste est de découvrir l'utilité des parties ou leur corrélation avec des processus utiles. La fin de l'œil est la vision; la fin du fibrinogène est sa coagulation, phénomène tellement utile que sa cessation peut amener la mort de l'organisme qui succombe à une blessure insignifiante (hémophilie); la fin de l'hémoglobine est de se combiner avec l'oxygène, et de le céder quand la pression intercellulaire de ce gaz est faible; la douleur ou mal-être est puissamment finalisée comme régulateur de tous les actes de l'individu, en alternance avec le plaisir ou bien-être; tous les actes utiles à l'individu ou à l'espèce s'accompagnent d'un sentiment de plaisir, de satisfaction: la nutrition, l'excrétion, le choix d'une place de séjour, l'amour; tandis que les blessures, les infections, les actes nuisibles s'accompagnent d'un sentiment de mal-

être, de douleur (nous ne parlons ici que d'une façon statistique et non absolue, car il y a des erreurs de la douleur et du plaisir).

Comme les organes sont coordonnés de telle façon que l'individu vit et se reproduit, de même que les organes d'une machine industrielle sont finalisés pour que celle-ci remplisse le but ou fin qui lui a été assigné, on peut dire encore sans dépasser les faits que si les organes sont finalisés pour leur fonction, l'organisme tout entier est finalisé pour la conservation de la vie dans l'espèce et pour sa transmission. Mais cette finalité des organes, des individus et des espèces ne peut être qu'un fragment d'une finalité supérieure encore, puisque les individus meurent après que la Nature a pris des précautions formidables pour assurer la perpétuation de l'espèce, puisqu'il y a des espèces qui s'éteignent, mais après que la Nature a mis, par la variation, la concurrence et l'envahissement des places vides, tous ses soins à assurer leur remplacement par d'autres espèces. La finalité terminale, supérieure, est la conservation de la Vie sur la Terre; *tout se passe comme si* la Nature avait voulu la Vie et sa perpétuation, quelles que soient les formes temporaires et changeantes que celle-ci revêt au cours des âges.

Jusqu'ici nous n'avons aucunement abandonné les faits; nous n'avons pas parlé métaphysiquement, sauf en employant, faute de mieux et pour abrégé, le mot de Nature qui correspond à une idée complexe et malaisée à définir, mais qu'emploient les philosophes de toutes les écoles et les savants de toutes les spécialités.

Nous allons entrer maintenant dans le domaine métaphysique, en poursuivant la comparaison entre l'instrument humain et l'organisme : le premier, avons-nous vu, a une fin intentionnelle, donc un auteur en dehors de lui, qui est l'Homme; il reconnaît *deux* causalités, l'une *mécanique*, qui le détermine rigoureusement dans sa forme et sa fonction; l'autre, purement *idéale* et *directrice*, complémentaire et inséparable de la précédente, qui est la *cause finale*. Nous avons alors à nous demander si la finalité indéniable des organes et a ssi intentionnelle, si l'être vivant ou la Vie tout court a une cause finale, donc un Auteur en dehors et au-dessus de toutes choses.

En d'autres termes, c'est se demander si la comparaison que nous avons faite est légitime, et si nous avons le droit de conclure rigou-

reusement de l'instrument humain à l'instrument organique; si la comparaison est illégitime et trompeuse, le phénomène de la Vie doit alors être traité comme l'arc-en-ciel ou l'édification d'un cristal, phénomènes auxquels on n'éprouve pas le besoin d'attribuer une cause finale. Dès que l'Homme a eu assez de loisirs pour penser et acquérir une connaissance plus ou moins étendue de la Nature qui l'entoure, il a fait de la spéculation métaphysique sur cette question; et depuis l'antiquité grecque, il y a trois courants d'opinion, ou trois écoles, avec bien des variantes, le *finalisme spiritualiste*, le *mécanisme moniste*, l'*agnosticisme*.

Finalisme spiritualiste. — Les spiritualistes tiennent la comparaison entre l'instrument humain et l'instrument organique pour parfaitement légitime et exacte; les adaptations, si nettement finalisées, si suggestives de constructions intelligentes et voulues, ainsi que la coordination générale ou harmonie qui existe entre les conditions physico-chimiques de l'Univers, les plantes, les animaux et l'Homme, sont pour eux des preuves de l'existence d'un Esprit intelligent, transcendant par sa nature et immanent par son action, incréé, créateur et ordonnateur du Monde, Cause première ou Loi.

La Vie est un phénomène original, puisque pratiquement personne n'hésite à séparer une substance non vivante, fût-elle de la plus haute complexité, de l'être vivant le plus simple; du reste, depuis son apparition sur la Terre, la Vie ne se transmet que d'être vivant à être vivant, suivant la belle image de LUCRÈCE : ... *Quasi cursores vitai lampada tradunt...* Cela va de soi dans le spiritualisme, puisque la Vie est sortie de l'inorganique par un acte de la Volonté divine. Aussi ne paraît-il pas utile de surcharger le spiritualisme, comme on le fait souvent, avec une hypothèse *vitaliste*, qui imagine dans la matière vivante un *principe vital*, une *entéléchie* comme dit DRIESCH en ressuscitant le mot d'ARISTOTE et de LEIBNIZ, c'est-à-dire quelque chose d'immatériel qui aurait pour charge d'animer et de guider la matière.

Depuis l'apparition de la Vie, l'évolution se déroule; elle a son déterminisme mécanique, facteurs de l'évolution, objets de l'étude scientifique, ou *causes secondes*, et de plus une causalité spirituelle et directrice, complémentaire de la causalité mécanique; toutes deux

conduisent l'évolution vers un but que nous ne pouvons qu'ignorer, mais sur lequel nous pouvons émettre une hypothèse.

L'adaptation fonctionnelle est aussi intentionnelle, qu'il s'agisse du microscopique rail de guidage d'un aiguillon d'Abeille ou de l'aile d'un Oiseau; sans scrupule nous pouvons dire que l'œil *est fait* pour voir, et qu'une pince de Crabe *est faite* pour pincer, bien que ce langage implique un Ouvrier.

Puisque l'être vivant a ses organes coordonnés de telle façon qu'il vit et dure, il a une *finalité interne*; sa fin propre est la conservation de la Vie pendant un certain temps, jusqu'à ce qu'il en ait assuré la transmission à la génération suivante.

Puisque la Vie a commencé et se perpétue, il y a évidemment harmonie ou coordination entre elle et les conditions cosmiques; c'est un fait que le carbone, l'hydrogène, l'oxygène ont de nombreuses propriétés exceptionnelles qui leur permettent un nombre infini de combinaisons; leurs composés stables, eau et acide carbonique, ont aussi des propriétés étonnamment favorables aux mécanismes organiques. Rien n'empêche de penser avec WALLACE (1908) et L. J. HENDERSON (1924) que l'Univers est *biocentrique*, c'est-à-dire que sa constitution est telle qu'elle a produit la Vie et qu'elle est adaptée à sa perpétuation. La corrélation générale de l'Univers avec les êtres vivants, ou *finalité externe*, va de soi dans le concept spiritualiste.

La suite logique de l'argument amène à l'*anthropocentrisme*, si l'on regarde la production d'êtres conscients comme le fait central de l'Univers, si l'on admet que « c'est pour cela » que l'Univers existe. Une grande partie de l'exubérance de la Vie, l'infinie variété des formes et des couleurs, la beauté des Oiseaux, des Insectes et des fleurs, les dysharmonies mêmes, peuvent n'être que des produits accessoires du grand mécanisme que nous appelons Nature, le processus complet de l'éclosion, de l'épanouissement et de l'extinction des formes passées étant la préparation à l'apparition de l'Homme libre et conscient. Il ne s'agit pas de ressusciter l'anthropocentrisme béat ou l'absurde finalité externe à la BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, en vertu de laquelle l'herbe était faite pour la vache et l'agneau pour le loup. En vérité, nulle proie n'est faite pour un carnassier, nulle fleur pour l'Insecte fécondateur, mais il y a coordination de tous les êtres entre eux aussi bien qu'avec les propriétés cosmiques, coordination

qui change avec le Temps, puisqu'il y a des évolutions, mais qui reste impérissable; les détails du monde ne sont pas faits pour l'Homme, mais si l'on croit à un Esprit créateur et ordonnateur de l'Univers, on peut imaginer la séquence suivante comme voulue par lui : Univers, Vie, Conscience. Comme le dit avec éloquence CH. RICHTER (1913) : « Si la vie a émergé de la matière inerte, si l'intelligence s'est dégagée de l'inconscience, c'est parce qu'une loi a dirigé dans ce sens-là les formes cosmiques. Personne n'oserait dire que cette loi a *voulu* la vie et l'intelligence, car le mot de *vouloir* est terriblement humain. Mais personne ne peut se refuser à reconnaître que le développement graduel de la vie et de l'intelligence était dans la destinée du globe terrestre. »

Mécanisme matérialiste. — HÉRACLITE, EPICURE, LUCRÈCE et plus récemment DIDEROT ne reconnaissent dans le monde aucune intelligence ordonnatrice; son architecture n'est que la résultante d'un concours fortuit d'atomes, et son harmonie générale qu'un état d'équilibre qui ne pouvait pas ne pas être; de même les positivistes modernes considèrent l'Univers actuel comme un simple écoulement d'antécédents qui produisent leurs conséquences, sans volition ni direction, par la seule fatalité de leurs enchaînements de causalité; la Science, disent-ils, ne peut et ne doit connaître que ces derniers; elle doit être exclusivement déterministe et n'envisager que le « comment » des choses, *parce qu'il n'y a pas de « pourquoi »*.

L'Univers est éternel (c'est-à-dire n'a pas eu de commencement), increé, en perpétuelle évolution, sans but immédiat ni fin dernière; Dieu, cause des causes et moteur, est une hypothèse inutile. Le mécaniste est facilement un moniste, c'est-à-dire qu'il considère la Vie comme une manifestation propre à un agrégat de certaines substances complexes, exactement comme la biréfringence, l'attaque par les acides, le clivage en rhomboèdres et la dissociation par la chaleur sont des propriétés du carbonate de calcium. La Vie est sortie de la matière, une fois ou plusieurs fois, peut-être dans des circonstances de pression, d'état électrique, qui ne se sont présentées que rarement, par la rencontre fortuite de molécules errantes, dont l'agrégat a manifesté les propriétés vitales de l'assimilation et de la reproduction; il est très possible que ce phénomène se soit produit sur la

Terre même (génération spontanée) ou au contraire que les premiers êtres vivants, d'origine plus ancienne encore, soient venus d'une autre planète, la Vie étant aussi éternelle et incréée que l'Univers (hypothèse de la panspermie) (1). Il n'y a donc dans l'être vivant que des propriétés physico-chimiques, mais si compliquées qu'elles ont justifié la spécialisation des sciences biologiques, séparées des chimiques et physiques; naturellement, puisque la vie n'est pas transcendante à la matière, on a le droit d'espérer qu'un jour, un chimiste, retrouvant les conditions anciennes qui ont déterminé la combinaison exceptionnelle de la matière vivante, pourra fabriquer un être vivant simple, capable d'assimiler et de se reproduire dans un liquide purement minéral, c'est-à-dire créer de la vie aux dépens de l'inorganique.

L'évolution des êtres vivants est aussi un phénomène sans but, de même ordre que l'évolution universelle des nébuleuses, des étoiles, des corps radio-actifs. S'il y a chez les êtres vivants une finalité apparente qui a pour effet de perpétuer la vie de l'individu et de l'espèce, celle-ci est fortuite, non intentionnelle; elle est une résultante de la mort impitoyable de tout ce qui a des défauts d'organisation, de sorte que seulement continue à vivre ce qui est à peu près adapté; si l'on veut, c'est une téléologie sans un *τέλος*; de même, après une longue érosion, ne persistent sur une montagne que les roches les plus compactes, les moins attaquables par l'eau et l'acide carbonique; elles ont été sélectionnées par la disparition des roches tendres ou pénétrables: c'est aussi bien une adaptation à la durée que la résistance d'une plante aux froids de l'hiver et à la sécheresse de l'été.

Les organes ont une fonction, mais celle-ci n'est qu'une résultante de la structure de l'organe, structure qui est elle-même le résultat de variations fortuites, canalisées par la conservation des individus capables de vivre. La structure a un *effet*, qui ne peut être qu'utile à la conservation de la vie ou indifférent, mais elle n'a pas de but; EPICURE disait déjà que *l'Oiseau vole parce qu'il a des ailes*, au lieu de dire qu'il a des ailes *pour* voler (ce qui impliquerait une inten-

(1) Voir exposé de l'hypothèse panspermique dans mon livre *La Genèse des espèces animales* (Paris, Alcan, 1921, p. 371).

tion); l'Homme voit parce qu'il a des yeux qui, par suite d'une évolution lente, sont structurés de telle manière qu'ils ont la vision pour effet. L'Homme, bien entendu, comme les végétaux et les animaux, n'est pas plus qu'une humble moisissure poussée un jour sur la croûte terrestre, un passant dont la vie n'est qu'un éclair; quand la Terre, vieille planète, périra de froid et de sécheresse, ce sera comme si la Vie n'avait jamais existé; rien ne conservera le souvenir de ce que les Hommes accomplirent et souffrirent; la gigantesque épopée qui dura tant de siècles sombrera dans le Néant, pour recommencer sans doute ailleurs, dans un autre monde. C'est assurément une très mélancolique conclusion, car chaque Homme qui travaille par l'esprit a l'idée plus ou moins confuse que son passage sur la Terre laissera une trace, si minime soit-elle; cette pensée désolait particulièrement EDMOND DE GONCOURT, dont l'orgueil littéraire, naïf et hypertélique, ne pouvait accepter « qu'il viendrait un jour où on ne lirait plus ses œuvres »!

Pour le spiritualiste, l'Univers, la Vie, l'Adaptation, l'Évolution, l'Homme, n'ont de sens qu'avec l'affirmation d'un Dieu créateur, cause première du commencement de toutes choses; pour le moniste, rien n'a commencé, et c'est pure illusion que de chercher dans ces entités quelque chose d'autre que le fait même de leur existence.

Agnosticisme. — De même qu'il y a nécessairement dans un Parlement une droite, une gauche et un marais, il y a entre spiritualistes et athées, des agnostiques, plus ou moins proches des uns et des autres, qui se refusent à envisager une solution. Pour le véritable agnostique (de ἄ et γνωστος, qui échappe à la connaissance), l'Univers est la manifestation d'une puissance que nous ne pouvons pas connaître, et dont pourtant nous avons besoin pour expliquer la Nature; sans pouvoir échapper à l'impression téléologique que lui donne l'Univers, il repousse plus ou moins nettement l'idée de dessein; « le mystère des commencements de toutes choses est insoluble pour nous », disait DARWIN qui, à la fin de sa vie, avait évolué du déisme vers l'agnosticisme.

L'agnostic le plus répandu, essentiellement neutre et sceptique, ne nie ni n'affirme l'existence d'un Créateur; il se défend de pro-

fesser une théorie philosophique quelconque et écarte avec soin tout ce qui est métaphysique, comme inconnaissable et par suite sans intérêt.

* * *

Bien qu'il y ait un abîme métaphysique infranchissable entre les deux concepts de l'athéisme et du spiritualisme, ils se rejoignent très exactement au point de vue de la recherche scientifique : la Science, née des observations et des expériences séculaires, ne connaît que les causes naturelles, les enchaînements irréversibles des phénomènes ; c'est son domaine positif et particulier, dont elle ne doit pas sortir, ses acquisitions, d'ailleurs, étant toujours sujettes à révision. Elle ignore (sans les nier) les causes transcendantes, et c'est de la naïveté de chercher dans les faits scientifiques des arguments contre une foi spiritualiste et l'idée d'une Causalité finale de l'Univers. D'autre part, l'acceptation de l'un ou l'autre concept ne gêne en rien l'étude du déterminisme général : Dieu ayant créé le Monde, l'évolution se déroule par le jeu des lois qu'il a posées, les choses et les êtres ne faisant que réaliser un programme une fois tracé, sous l'action des causes secondes ; de même l'essence des explications mécaniques est de considérer l'avenir et le passé comme calculables en fonction du présent, et de dire que tout est donné ; le présent est gros du futur, a dit LEIBNIZ ; dans cette hypothèse, passé, présent et avenir seraient visibles d'un seul coup pour une intelligence extraordinaire, capable d'effectuer le calcul (BERGSON).

Je ne saurais trouver une meilleure expression de cette idée que la citation suivante d'un roman de PAUL BOURGET (*Le Disciple*) : « Si nous connaissions vraiment la position relative de tous les phénomènes qui constituent l'Univers actuel, nous pourrions, dès à présent, calculer avec une certitude égale à celle des astronomes le jour, l'heure, la minute, où l'Angleterre, par exemple, évacuera les Indes, où l'Europe aura brûlé son dernier morceau de houille, où tel criminel, encore à naître, assassinera son père ; où tel poème, encore à concevoir, sera composé. Tout l'avenir tient dans le présent, comme toutes les propriétés du triangle tiennent dans sa définition. »

Les spiritualistes ont été longtemps à adopter cette position large et inexpugnable, et les mécanistes à comprendre que les acquisitions

scientifiques ne pouvaient rien contre elle. Les premiers ont accepté difficilement, lentement, la doctrine de l'évolution; ils ont multiplié les critiques contre elle, souvent avec une incompétence notoire; et cependant il était possible, et même plausible, que le Créateur ait choisi la méthode évolutionniste pour le développement du monde vivant, plutôt que celle des créations séparées. Si la théorie de la sélection naturelle a provoqué l'entrée en guerre des spiritualistes, beaucoup plus que le fait même de l'évolution et de la descendance simienne de l'Homme, c'est qu'elle montrait un processus, plus clair et plus universel que le processus lamarckiste, par lequel on pouvait concevoir, en dehors de toute cause finale, la genèse des adaptations qui furent longtemps, à tort, la clé de voûte de la philosophie déiste; les mécanistes ont cru que rien ne pouvait ruiner plus complètement l'affirmation d'une intervention surnaturelle dans la construction des êtres que de prouver qu'elle n'était pas nécessaire, et qu'elle pouvait être remplacée par des causes naturelles. Mais dire qu'il y a à toutes les formes vivantes des causes naturelles, c'est-à-dire qu'elles sont déterminées en dernière analyse par des forces physico-chimiques, ce n'est aucunement nier une Direction générale incluse dans ces mêmes forces.

Le biologiste, qu'il soit en son for intérieur spiritualiste ou athée, n'a donc à considérer la finalité que comme fait; il n'a qu'à étudier son déterminisme, ses essais, ses erreurs s'il y en a, exactement comme un physicien ou un chimiste qui étudie les phénomènes de sa spécialité; si les facteurs connus de l'évolution et de l'adaptation lui paraissent insuffisants, il n'a qu'à reconnaître son ignorance et à faire appel à un avenir mieux informé sur le nombre et la valeur des causes efficientes. Pour lui, la finalité est *immanente*, c'est-à-dire que l'être chez lequel on remarque des rapports de moyens à fin est aussi l'activité qui réalise des fins par ces moyens. Pour le spiritualiste, la finalité aura *en plus* un caractère *transcendant*, puisqu'elle a été voulue à l'origine, en tant que dessein général, par le Créateur; mais dans aucun cas, le biologiste spiritualiste n'a le droit d'arguer de l'insuffisance des causes secondes qu'il voit en œuvre pour les suppléer par une intervention divine, qui serait proprement un miracle.

La Science ne peut, dans ce conflit vieux comme le monde, dépar-

tager spiritualistes et mécanistes; leurs convictions, aussi indémontrables l'une que l'autre sur le terrain de la connaissance, sont affaire de sentiment intime. Pour l'un, les questions de commencement, de dessein, les « pourquoi », se posent invinciblement et exigent une réponse, qu'il trouve dans l'idée de Dieu et dans cette immense synthèse de l'Univers, de la Vie et de l'Homme, auxquelles on ne saurait refuser la grandeur; le second n'a pas d'inquiétude métaphysique, et le « comment » épuise sa curiosité!

Le Matérialisme social (1)

PAR

MAURICE VAUTHIER

Professeur à l'Université de Bruxelles.

C'est une opinion très répandue aujourd'hui — opinion dont on cherche assez souvent les origines dans le « Marxisme » — que les phénomènes dont la société humaine est le théâtre sont déterminés par des circonstances d'ordre économique. Les transformations qui se produisent au sein de la collectivité sociale, les révolutions qui s'accomplissent chez elle, procèdent, selon cette conception, de causes qu'il est permis de qualifier de matérielles.

Cette doctrine est celle du *matérialisme historique*. Elle compte un grand nombre d'adhérents, même en dehors du socialisme.

Je me garderai bien de dire que cette doctrine est entièrement fausse. Elle contient des éléments de vérité fort appréciables. L'erreur serait de lui attribuer une valeur absolue. L'objet essentiel de la conférence de ce soir est précisément de déterminer ce qu'il y a de vrai dans la doctrine du « matérialisme social », et ce qu'il s'y rencontre d'excessif, et, par conséquent, de dangereux.

Il est incontestable que des circonstances d'ordre économique exercent une influence très sensible sur l'organisation sociale et que leur action sur les événements politiques fut quelquefois irrésistible.

Mais cette influence n'est pas exclusive d'autres influences tout aussi efficaces et qui furent en bien des occasions beaucoup plus énergiques.

Il n'est pas vrai de dire que les forces matérielles soient les seules

(1) Conférence faite à l'École des Hautes Etudes, le 6 mai 1925.

d'où se dégage une action déterminante et qu'elles soient même ordinairement prépondérantes. L'action des forces morales fut dans une multitude de cas décisive et je crois même pouvoir affirmer qu'elle a été assez généralement décisive.

Certains faits historiques, d'une importance capitale, ne s'expliquent que parce qu'ils procédèrent de causes d'ordre moral. Songez à l'apparition de nouvelles religions, à la diffusion du christianisme et du bouddhisme; songez à la Réforme du xvi^e siècle; songez à la Révolution française; songez enfin à la guerre de 1914-1918.

Sans doute, des circonstances d'ordre économique ont exercé, à l'occasion de ces divers événements, une influence marquée. Il serait puéril de le nier, notamment en ce qui regarde la Révolution française. Jamais cependant ces causes n'auraient suffi à engendrer les résultats qui se sont effectivement produits. Le désir obstiné des paysans français d'être propriétaires absolus de la terre qu'ils cultivaient n'aurait pas déterminé des changements politiques et sociaux aussi profonds s'il ne s'y était joint une aspiration générale vers un régime offrant une plus grande somme de liberté, d'égalité, d'humanité.

Et quant à la guerre de 1914-1918, on peut certes soutenir que n'y furent étrangères ni l'intention de l'Allemagne de procurer à son industrie de nouveaux débouchés, ni la volonté de l'Angleterre de conserver sa suprématie maritime, garantie nécessaire de l'alimentation régulière du peuple anglais. Mais ces considérations, qui sont loin d'être erronées, ne traduisent néanmoins qu'une partie de la vérité. Nous savons tous parfaitement que des causes d'ordre moral ont contribué largement à la victoire finale des alliés, en fortifiant chez leurs soldats l'héroïque volonté de vaincre afin d'assurer le salut de leur patrie ainsi que le triomphe de la liberté démocratique et du droit.

* * *

Au surplus, quand on nous parle de l'action des forces économiques, du « facteur » économique, il importe que nous ne nous laissions pas égarer par des formules et par des abstractions.

Un « facteur » économique, et nous pouvons considérer comme tels, un sol fertile, un fleuve navigable, un mécanisme qu'utilise l'indus-

trie, un transatlantique, une certaine quantité de numéraire, n'est pas une force qui opère par elle-même; elle doit être mise en œuvre par *la volonté* et par *l'effort* de l'homme.

Envisageons quelques faits d'ordre plus général et, entre autres, l'existence de la grande ou de la petite propriété, l'accumulation des capitaux, l'invention de procédés industriels, l'ouverture d'une voie commerciale, la création de colonies, une crise de surproduction, une récolte déficitaire : c'est une vérité d'évidence que des faits de ce genre *n'agissent* point, au sens strict du mot, et que par eux-mêmes ils demeurent inertes. Ce qui, en revanche, est parfaitement exact, c'est qu'ils déterminent, de la part d'un nombre plus ou moins important d'êtres humains, des résolutions et des actions. En d'autres termes, ils provoquent, chez une quantité plus ou moins considérable d'esprits, des phénomènes d'ordre psychologique, lesquels se traduisent, en fin de compte, par des actes. Ces actes tombent sous les prises de notre observation. Lorsque nous remontons à leurs causes, nous rencontrons inévitablement des opérations mentales. Ces opérations sont peut-être ce qu'il y a de plus immédiatement saisissable — et elles sont, je le crois, ce qu'il y a d'essentiel — dans cet ensemble forcément assez confus que l'on appelle une « société ».

Il serait excessif d'affirmer qu'un problème d'économie politique ou de sociologie se ramène exclusivement à un problème de psychologie, fût-ce de psychologie collective. Mais il est assurément impossible, dans l'étude d'un problème d'ordre sociologique, de faire abstraction de phénomènes mentaux, lesquels y sont nécessairement impliqués.

* * *

L'intelligence humaine n'est pas quelque chose que l'on puisse mesurer, peser, décomposer. On ne la connaît que par ses manifestations, c'est-à-dire par des pensées, par des sentiments, par des résolutions, par des actes. Il importe, au premier chef, de discerner les mobiles auxquels nous obéissons et qui déterminent nos actions. Une telle étude peut se poursuivre, non pas seulement sur une intelligence individuelle — par exemple sur l'esprit d'un quelconque

d'entre nous — mais également, et peut-être plus aisément, sur l'esprit d'une *collectivité*.

Une collectivité est, sans aucun doute, une agrégation d'individus, et l'on pourrait être tenté de dire que l'âme d'une collectivité n'est pas autre chose que la réunion des âmes particulières qui appartiennent aux membres de cette agrégation.

Une telle conclusion serait assez superficielle. L'âme d'une collectivité existe; elle n'est pas simplement un total, le résultat d'une addition. Et cela parce que les intelligences des hommes qu'unissent des liens étroits réagissent les unes sur les autres; elles s'influencent et se modifient réciproquement; et ce qui s'en dégage, c'est précisément ce que l'on appelle la volonté générale, laquelle, très fréquemment, ne coïncide exactement avec aucune volonté particulière.

Que l'on analyse l'esprit d'un homme isolé ou l'esprit d'une collectivité, nation, clan ou classe sociale, l'objet que l'on poursuit est toujours le même : calculer l'importance relative des forces de toute nature qui exercent leur action sur cet esprit et qui, revêtant la forme d'idées et d'émotions, aboutissent, en fin de compte, à des résolutions et à des actes.

Par exemple on pourra discerner dans une intelligence individuelle ou collective, et mesurer avec une suffisante exactitude, quant à la puissance qu'ils possèdent respectivement, le désir du bien-être, la crainte de la souffrance et de la misère, la volonté de dominer, le goût du plaisir, l'amour du prochain, la haine de ce qui s'oppose à notre passion et à notre intérêt, le souci de la vie future, la curiosité du vrai, etc., etc. Ce sont là des faits d'ordre mental, faits qu'il serait possible, selon toute vraisemblance, de relever dans la plupart des esprits. Mais la détermination de la part qui revient à chacun de ces éléments nous propose incontestablement un problème du plus vif intérêt.

* * *

En possession de ces données, que prétendons-nous dire lorsque nous employons les termes de « matérialisme historique » et de « matérialisme social » ?

Nous nous demandons simplement quelle est, à un moment précis, l'influence relative qu'exercent sur la pensée et sur la volonté d'une fraction de la race humaine, des préoccupations d'ordre économique,

préoccupations qui, sans aucun doute, procèdent en très grande partie des conditions au sein desquelles les hommes se trouvent placés.

Il y a des circonstances dans lesquelles les questions d'ordre économique prennent une importance prépondérante et où, par conséquent, l'attention des hommes se trouve absorbée par des soucis d'un caractère matériel, et ne s'attache qu'assez faiblement à d'autres problèmes.

Voyons brièvement quelles sont ces circonstances.

En premier lieu, une détresse économique ou financière tout à fait excessive. On lutte contre la misère et la mort. L'angoisse de la subsistance quotidienne ne cesse pas de nous étreindre. On n'a guère le loisir de songer à autre chose. Ce n'est pas l'heure des méditations abstraites et désintéressées. Le prestige des idées pures pâlit singulièrement.

Ou bien encore — et c'est une situation radicalement opposée — on vit dans une période d'enrichissement rapide et inattendu. Les gains énormes se multiplient. Tout le monde veut profiter de cette prospérité et chacun songe à des opérations fructueuses. Un matérialisme utilitaire s'empare des intelligences. Les hautes spéculations de la pensée sont quelque peu dédaignées.

Il se peut enfin que survienne une période dans laquelle des perturbations brusques, profondes, réitérées atteignent les fortunes particulières. La société, prise en masse, ne s'enrichit point; mais à l'intérieur de cette société se réalisent de continuels déplacements, des translations imprévues de richesses. Ces mutations profitent aux uns, nuisent aux autres. Mais chacun est amené à se dire qu'il pourra tirer parti des chances favorables qui s'offrent à lui et qu'il doit chercher à se prémunir contre les chances défavorables. Dans une crise de ce genre, et par l'effet d'une sorte de contagion, l'attention est perpétuellement tenue en haleine par des questions d'ordre matériel. C'est là ce qui résulte assez souvent d'événements politiques qui impriment à une société de violentes secousses : telles sont, par exemple, une révolution, une guerre.

Des événements de cette nature, outre qu'ils introduisent dans les relations sociales — et cela dans une proportion insolite — le fortuit, l'aléatoire, ont également pour conséquence de développer les

instincts brutaux qui subsistent malheureusement chez beaucoup d'êtres humains et de fournir à ces instincts les occasions de se manifester. On estime qu'une compétition ardente, une âpre lutte nous attendent à chaque instant et que l'essentiel est d'en sortir victorieux. Ici encore, il ne reste guère de place pour les sentiments désintéressés, pour l'opération d'influences intellectuelles et morales. Et cependant c'est alors que le besoin d'influence de ce genre se fait sentir le plus impérieusement.

* * *

A un état social, où domine une espèce de matérialisme mental, on peut en opposer d'autres où les esprits sont affectés, non pas exclusivement, mais du moins d'une manière très sensible, par des préoccupations d'un ordre plus élevé.

Un tel résultat est susceptible de se produire sous l'empire de circonstances bien différentes, quelquefois sans doute par la seule puissance d'idées qui émeuvent et captivent l'imagination humaine, mais aussi, reconnaissons-le, grâce à l'existence de conditions économiques déterminées, et c'est sur ce dernier point que je voudrais insister un instant.

Représentons-nous un état social que l'on serait en droit de qualifier de prospère, en ce sens que la misère proprement dite, cruelle et irrémédiable, y est plutôt rare, où les fortunes jouissent d'une stabilité rassurante, où se rencontrent assurément des personnes riches, et aussi des personnes qui s'enrichissent ou qui s'appauvrissent, mais où, en général, le sort de la population va s'améliorant, où surtout il existe une classe de personnes disposant de ressources suffisantes (ordinairement par l'effet de leur travail et de leur épargne) et qui, dès lors, se trouvent à l'abri du besoin et sont en droit d'envisager avec confiance l'avenir de leurs enfants : dans un semblable état social, où les esprits échappent à l'emprise à la fois brutale et continue, à l'obsession des questions d'intérêt matériel, les idées exercent beaucoup plus aisément leur empire. C'est alors que l'on peut s'enflammer avec désintéressement pour des conceptions d'ordre spirituel; c'est alors qu'on élabore avec facilité des systèmes à la fois scientifiques et humanitaires, que l'on croit au progrès, que l'on nourrit l'espoir de faire régner la justice et le bonheur.

Cet état social, caractérisé par la prédominance, ou du moins par l'ascension continue de la classe moyenne, a été, en somme, celui du xix^e siècle et des premières années du xx^e siècle, et cela en dépit des convulsions de tout genre auxquelles n'a pas échappé cette période. Aussi n'a-t-on guère rencontré d'époques où l'on ait eu davantage le culte et l'admiration de la science désintéressée, une foi plus généreuse dans la marche de l'humanité vers le bonheur, vers la réalisation d'un idéal de justice.

* * *

Vint la guerre de 1914-1918 avec toutes ses conséquences.

Au nombre de ces conséquences, on est bien obligé de signaler, même en se tenant strictement en dehors de la politique proprement dite, quelques surprises fâcheuses, des désillusions.

Vous souvient-il des vastes espérances qu'au cœur même des hostilités on ne se lassait pas de former pour les jours bénis qui devaient suivre la victoire de la bonne cause et l'avènement de la paix? On comptait, non seulement sur une prospérité matérielle renaissante, mais encore sur le règne de la justice, sur l'ascendant grandissant d'idéaux plus élevés et plus purs que ceux-là mêmes auxquels on aspirait avant la guerre.

Est-ce bien là le spectacle que nous offre la réalité qui se déploie sous nos yeux?

Ce qui paraît dominer aujourd'hui — incontestablement — c'est le déchainement des appétits matériels; c'est la soif de jouissances assez vulgaires, le désir des richesses capables de procurer de telles jouissances; c'est en même temps une sorte de vénération pour la force brutale ou sournoise qui nous assurera la victoire dans la lutte pour l'existence. De là une conception passablement matérielle de la destinée humaine et une sorte d'adhésion, quelquefois réfléchie, plus souvent inconsciente, accordée à ce matérialisme social dont je vous entretiens aujourd'hui.

Il est possible qu'un tel état d'esprit, issu des violences de la guerre, soit éphémère, qu'il provoque un jour ou l'autre une réaction irrésistible, qu'il soit le prélude d'un nouvel idéalisme; tout

cela, dis-je, est concevable, mais nous sommes bien obligés de constater l'existence de phénomènes qui s'offrent quotidiennement à notre vue.

* * *

On pourrait être tenté de dire que c'est véritablement, pour les adeptes de la doctrine du matérialisme historique, l'heure de chanter victoire. L'enchaînement des idées s'aperçoit, semble-t-il, sans difficulté : la guerre a pour cause initiale le développement, étonnamment rapide, du capitalisme allemand, le besoin d'expansion de l'industrie germanique; de là le désir de domination de l'Allemagne; de là aussi la rivalité qui devait, tôt ou tard, mettre aux prises l'Allemagne et l'Angleterre. Et les résultats de cette effroyable convulsion sont également d'ordre économique; il suffit de mentionner le bouleversement dans les fortunes, l'avènement d'une nouvelle aristocratie d'argent, la concentration toujours grandissante des entreprises, la dépendance du monde entier à l'égard du capital, et notamment des possesseurs de ce capital par excellence, à savoir l'or.

On pourrait continuer longtemps sur ce ton. Vous observerez, à ce propos, qu'il est relativement facile d'édifier des théories majestueuses au moyen de quelques notions qui s'imposent à notre attention par une apparente simplicité. Au surplus, tout n'est pas inexact, tout n'est pas arbitraire dans les idées que je viens d'indiquer. Mais gardons-nous de toute exagération. Nous savons parfaitement que des causes de toute espèce — et spécialement des causes qui n'avaient rien d'économique — ont exercé leur action sur la dernière guerre, sur ses origines et sur ses conséquences. Mais je crois superflu d'insister sur ce point. Pour le moment je voudrais me borner à vérifier, en considérant l'état de choses né de la guerre, la valeur de certaines idées que j'ai cru pouvoir vous soumettre.

* * *

Reprenons, si vous le voulez bien, l'analyse du fait qui a retenu notre attention, à savoir que, depuis la guerre, il s'est formé et répandu une disposition d'esprit, où domine une conception assez matérielle de la vie, de la destinée humaine, de l'organisation sociale, Quelles sont les raisons d'un semblable phénomène?

Il en est qui sont indubitablement d'ordre psychologique. L'intelligence d'un nombre immense d'êtres humains a reçu un choc d'une violence exceptionnelle. Des traditions ont été interrompues; des associations d'idées qui semblaient nécessaires et solides ont été dissoutes. Les passions, les instincts, les appétits, les ambitions, les espérances et jusqu'aux croyances, tous ces éléments, toutes ces forces qui constituent l'âme d'une société et entre lesquels régnaient autrefois un certain équilibre, une espèce de cohésion, se sont considérés comme libérés. On s'est imaginé que l'on peut tout se permettre, pourvu que l'on soit plus fort ou plus habile que les autres. Une telle conception, déjà suffisamment matérielle, des relations sociales, a trouvé, par surcroît, un milieu favorable dans les conditions économiques que la guerre a engendrées. L'état économique du monde est actuellement fort troublé. Il est encore en proie à de brusques oscillations et rien ne nous garantit que nous soyons à l'abri de perturbations plus graves. Il est possible que l'avenir se montre à notre égard plein de clémence et de douceur; mais quel est celui d'entre nous qui, songeant au lendemain ou au surlendemain, se sentira tout à fait exempt d'inquiétude? Les conditions sociales n'ont plus la même stabilité qu'avant la guerre. Les termes de « nouveau riche » et de « nouveau pauvre » sont devenus des locutions familières. C'est une vérité d'évidence que la classe sociale la plus gravement atteinte par les suites économiques de la guerre est la classe moyenne.

Et puisque j'en viens à parler de la classe moyenne, il importe de s'entendre sur la valeur de cette expression. Si l'on considère l'organisation sociale d'un point de vue purement économique, nous dirons qu'il faut ranger dans la classe moyenne les personnes qui jouissent de revenus à la fois suffisants et modérés. Ces personnes ne connaissent pas la grande fortune et les privilèges de tout genre qui y sont attachés; mais elles sont à l'abri de la gêne, et, en somme, participent, s'il leur plaît ainsi, aux avantages essentiels de la civilisation moderne, spécialement à ceux qui sont d'ordre intellectuel et moral.

La classe moyenne, à son tour, se subdivise en plusieurs sections. L'une de ces sections comprend les personnes qui exercent les professions dites « libérales ». Il faut entendre par là les professions

qui exigent un travail intellectuel dont les résultats n'ont pas une valeur marchande susceptible d'une évaluation précise; ce travail est d'ailleurs assez souvent rémunéré par une allocation fixe. Je me garderai bien de dire que cette partie de la classe moyenne est plus utile et qu'elle mérite plus d'estime que d'autres catégories sociales. Mais on ne saurait nier que c'est chez les personnes dont elle se compose que le culte des choses de l'esprit et le respect des idées sont le plus généralement répandus. Affranchies de la gêne matérielle et n'étant pas obsédées par la préoccupation du gain, elles pouvaient autrefois penser avec désintéressement et réserver à l'idéal une part plus ou moins large dans leur existence.

Elles le pouvaient, dis-je, autrefois. Elles ne le peuvent plus, dans la même mesure, actuellement. Et cela parce que leur condition économique a été gravement ébranlée. Le souci du pain quotidien les tourmente. D'autre part, leur appauvrissement à l'égard d'autres classes sociales moins durement éprouvées, ou auxquelles la fortune a brusquement souri, est une cause de déchéance qui diminue leur prestige et leur autorité. Elles ont souffert dans leur dignité et ne jouissent plus de la même sécurité qu'autrefois. Dans une société où la cause de l'idéalisme est moins efficacement défendue, il est clair que la conception du matérialisme social dont les adeptes, conscients ou inconscients, sont innombrables, doit réaliser de notables progrès.

* * *

J'ai essayé de dégager les circonstances qui, à l'époque où nous vivons, ont contribué à généraliser, à fortifier cette disposition d'esprit qui constitue l'élément psychologique de ce que j'ai appelé le matérialisme social.

Que cette disposition d'esprit se propage encore davantage, qu'elle devienne prépondérante, que la plupart des hommes se laissent presque uniquement guider par le désir de disposer des richesses de ce monde, alors, il faut bien le dire, le matérialisme social sera une vérité.

Nous n'en sommes pas là, heureusement; mais il importe que nous n'en venions pas là. Si la société humaine se composait presque exclusivement d'hommes chez lesquels prévaudrait la conviction que

les seuls objets pour lesquels il vaille la peine de vivre, sont des objets d'ordre matériel, on aperçoit sans peine les périls auxquels une telle société serait fatalement exposée. Ce sera la lutte continue, opiniâtre, impitoyable en vue de la conquête et de la possession des biens de ce monde. Tant pis pour le faible, s'il est vaincu; la raison du plus fort est toujours la meilleure; c'est la force qui engendre le droit.

Je n'oserais pas affirmer que cette conception de la vie sociale n'a pas reçu dans le passé d'assez nombreuses applications, notamment en matière de politique internationale. Mais elle se couvrait d'ordinaire de prétextes plus ou moins spécieux, destinés à rassurer les consciences. Si toutefois une semblable doctrine devait être considérée comme une vérité définitivement acquise, nos regrets et nos inquiétudes seraient pleinement justifiés.

Et que l'on ne vienne pas nous dire, afin de nous consoler, que Karl Marx a parfaitement aperçu et défini cette phase de l'évolution sociale et que la « lutte des classes » est la forme que doit nécessairement revêtir la compétition qui se poursuit en vue de la possession du capital, c'est-à-dire des instruments au moyen desquels, et avec le concours du travail, se crée la richesse. Ce serait une consolation assez maigre. Mais vous jugez bien que mon intention n'est pas d'éprouver en ce moment la valeur du socialisme et du marxisme et de critiquer le dogme de la dictature du prolétariat. Je crains seulement pour l'ombre de Marx qu'elle ne soit cruellement déçue dans le cas où, par impossible, elle serait un jour témoin de l'ascendant incontesté de la doctrine du matérialisme historique et social.

Il n'est pas du tout certain — et il est même très peu vraisemblable — que ces résultats se traduiront par la prépondérance durable et par la domination de la classe ouvrière, appliquant avec méthode et continuité les conceptions économiques du grand ancêtre. Ce pourrait même être tout l'opposé. Il doit être permis d'envisager l'hypothèse d'un asservissement systématique de la classe ouvrière par un Etat dont les ressources sont mises à la disposition d'un capitalisme savamment organisé pour la lutte et pour la victoire. Le capitalisme pourrait lui aussi tirer parti des théories de Marx, adhérer, sans trop le dire, au principe de la lutte des classes, et,

s'il est vainqueur, affirmer son droit de dicter la loi au vaincu. J'incline à penser que la doctrine du matérialisme social compte aujourd'hui un certain nombre d'adeptes dans les milieux « conservateurs ».

* * *

Le jour où le culte des idées aura disparu de notre globe, le jour où le monde sera devenu exclusivement le théâtre d'une compétition sauvage entre intérêts matériels, les esprits « pratiques » se féliciteront sans doute d'être enfin débarrassés de l'idéologie et des idéologues. Mais la vie humaine aura perdu une grande partie de son charme et de sa beauté. On se méprendrait d'ailleurs singulièrement en s'imaginant que ce déficit sera compensé par un surcroît de stabilité et de sécurité dans les institutions et dans l'existence sociale. Certes, on s'est beaucoup battu autrefois, on s'est massacré, on a persécuté ses adversaires pour des idées et pour des dogmes. Mais on a usé de cruautés tout aussi révoltantes pour la conquête des biens matériels de ce monde. La tolérance a, malgré tout, fait des progrès. Dans l'ordre des convictions philosophiques ou religieuses, on n'est plus aussi absolument certain de ne s'être pas trompé et nous avons fini par avoir une certaine déférence même pour les personnes qui pensent autrement que nous. Au contraire, lorsqu'il s'agit d'intérêts purement matériels, et que rien ne vient contrebalancer nos passions ou notre cupidité, l'homme devient aisément dur et farouche; il pardonne rarement, et ne désarme jamais. Soyons persuadés que l'aspiration vers la bonté et la justice, la foi dans l'idéal, sont encore le meilleur des préservatifs contre la guerre universelle et contre l'anarchie.

Il est utile qu'une réaction se produise contre des doctrines qui, dans le cas où elles demeureraient maîtresses du terrain, auraient pour conséquence plus de brutalité dans les mœurs et une plus grande insécurité dans les relations sociales.

Quelle sera la forme que revêtira une semblable réaction?

Tout d'abord nous pouvons espérer que, même dans l'ordre des phénomènes économiques, il se produira des événements qui contribueront à rétablir — et à élargir — cette base matérielle à défaut de laquelle il est presque impossible d'ériger ces temples de la pensée

où l'on professe la religion de l'idéal. Je vous ai parlé précédemment du rôle essentiel qu'est appelée à remplir une classe moyenne, solidement constituée, satisfaite de son sort, capable de se passionner avec désintéressement pour les choses de l'esprit. La défense de cette classe moyenne, au besoin sa reconstitution, ce sont là des questions extrêmement complexes, mais dont l'importance ne saurait être niée. Cependant je me garderai bien de dire que la classe ouvrière doit rester cantonnée dans le cercle des questions d'ordre purement matériel. Elle aussi est capable de professer, sous des formes un peu différentes et qui lui sont propres, le culte de la pensée et de l'idéal. Et peut-être n'existe-t-il point une autre classe sociale pour laquelle ce culte soit empreint d'un aussi haut caractère de moralité. Je suis porté à croire que c'est au sein de la classe ouvrière que se manifestent avec le plus de grandeur et de continuité l'esprit de sacrifice et le sentiment de la solidarité. Nous devons continuellement travailler à relever sa condition matérielle de manière à rendre accessible pour elle le monde de la pensée.

Il reste encore beaucoup à faire pour les amis de l'humanité.

Pour le moment, que les personnes qui redoutent que la société ne se matérialise toujours davantage et dont l'âme ne cesse de brûler pour les grandes idées et pour les émotions nobles, osent confesser leur foi; qu'elles osent disputer à une conception purement matérialiste de la société humaine l'empire qu'elle voudrait s'attribuer; qu'elles s'appliquent à élaborer un idéal de justice, de bonté et de paix et qu'elles aient le courage, en dépit des railleries, de chercher à l'atteindre. Elles finiront par réveiller des sentiments assoupis; elles entraîneront la masse des personnes hésitantes ou insuffisamment instruites, lesquelles, la plupart du temps, n'ont rien à gagner au triomphe de doctrines qui prêchent la loi du plus fort. En agissant de la sorte, non seulement nous aurons donné satisfaction aux revendications de notre conscience, mais nous pourrons nous rendre ce témoignage que nous avons honnêtement servi la cause de l'humanité.

A propos de l' "Enigme des Bacchantes" (1)

(Pl. I)

PAR

H. PHILIPPART

Professeur suppléant à l'Université de Bruxelles.

Quand on lit dans l'ordre chronologique toutes les pièces conservées d'Euripide, on éprouve, en arrivant aux *Bacchantes*, une profonde surprise. On a relevé, dans les tragédies antérieures, maintes critiques à l'adresse des dieux, maintes explications rationalistes, on a peu à peu acquis la certitude qu'Euripide s'était affranchi des superstitions populaires pour embrasser les nouvelles doctrines philosophiques, ou plutôt que son éclectisme éclairé aimait à remuer des idées sans se faire l'apôtre d'aucun dogme, sans laisser le temps à aucun système de se cristalliser même provisoirement dans sa pensée inquiète. Soudain, au moment où l'on a pris goût à ce demi-scepticisme, au moment où l'on attend une ultime confirmation, on se trouve, au lendemain de l'*Oreste*, en présence d'une tragédie sacrée, qui menace d'une fin terrible les ennemis des dieux, qui prêche la foi la plus aveugle, la plus naïve, la foi mystique jusqu'au délire. Comment expliquer cette contradiction? Par une conversion, une *palinodie*? Y a-t-il réellement contradiction? Ne s'est-on pas mépris sur les intentions du poète? Telles sont les questions qui constituent le « problème des *Bacchantes* » et auxquelles nous allons essayer à notre tour de répondre brièvement.

Si nous ne parvenons pas à nous faire une idée bien précise des intentions de l'auteur des *Bacchantes*, nous ne devons nous en

(1) Extrait d'une *Introduction aux « Bacchantes »* d'EURIPIDE.

prendre qu'à notre manie de tout schématiser. Nous voulons réduire la pièce au choc de deux thèses contradictoires, au duel de deux abstractions, de deux principes, et tout ce qui ne rentre pas dans les cadres de nos constructions logiques nous gêne, nous choque. Nous apportons dans l'examen de cette œuvre des préjugés qui n'asservissaient certainement pas les Athéniens du v^e siècle et, par contre, nous oublions les conventions qu'ils subissaient volontiers. Faisons donc un grand effort pour retrouver « l'âme antique » et entrons avec la foule dans le théâtre de Dionysos, au pied du Parthénon, le jour de la fête du dieu. Parmi les drames qu'Euripide le Jeune a fait inscrire au programme, sous le nom de son père, qui vient de mourir en Macédoine, figurent les *Bacchantes*. Suivons-en la représentation, en évitant d'immobiliser en nous les impressions.

Un monologue ouvre la tragédie : Dionysos en personne, sous les traits d'un jeune Asiatique au teint rosé, aux longues boucles blondes (1), vient rappeler qu'il est l'enfant de Zeus et de Sémélé et déclarer qu'il se trouve à Thèbes pour réhabiliter la mémoire de sa mère que sa famille a calomniée. Il a déjà manifesté sa puissance en chassant toutes les femmes de leurs foyers, en leur faisant partager ses transports sur le Cithéron ; et, s'il le faut, il les armera pour repousser les violences du tyran de la contrée, l'impie Penthée. Avant d'aller les rejoindre, il invite son thiasé de Ménades lydiennes à prendre ses ébats devant le palais royal. Alors, dans un concert exubérant de sequins, castagnettes, tambourins et flûtes, exulte la fièvre des suivantes de Bacchos : que Thèbes accueille ce culte de joie, se couronne de lierre, se couvre de smilax fleuri, revête la nébride, agite le thyrsé et prenne part aux danses dans la montagne ! Quel esprit maussade ne serait entraîné par ce vent de folie ? Tantôt déjà la raison trouvait fondées les revendications du divin éphèbe, louait son énergie, sa piété filiale, maintenant c'est l'être tout entier qui se sent envahi par les désirs contagieux de l'orgie sacrée. Dionysos triomphera bientôt : il a pour lui le droit, la force, — et l'instinct !...

Cependant les élans de ce lyrisme fougueux s'apaisent. Tirésias et Cadmos occupent la scène.

(1) Cf. G. MÉAUTIS, « L'expression des masques dans quelques tragédies d'Euripide », *Rev. ét. grecques*, 1923, p. 181.

Vieil Athénien perdu dans les gradins du koilon, il y a un instant, ivre de bruit et de poésie, la poitrine gonflée d'enthousiasme, tu oubliais ton âge et ta dignité de père et d'homme. Regarde cet attelage, ce couple chenu qui veut, paré de tout l'attirail bachique, se mêler aux réjouissances juvéniles, soulever légèrement ses pieds incertains et agiter son front ridé dans les rondes nocturnes. Tu souris? Ton œil égaré par un frémissement passionné serait-il tout à coup redevenu perçant et railleur? Oui, c'est à toi que répond vainement le devin :

*Oh! je sais qu'on va dire : « Il ne respecte pas
Ses cheveux blancs, ce vieux danseur coiffé de lierre. »
Aussi bien, Bakkhos, notre Dieu, n'entend faire
Nulle distinction entre ses sectateurs :
De tous, jeunes et vieux, il veut mêmes honneurs (1).*

Mais voici le présomptueux Penthée, l'ennemi du dieu. Adversaire des mystères que toute la Grèce célébrera, vaincu d'avance, il semble mériter notre antipathie, et, pourtant, nous ne pouvons lui donner tort : il défend la paix de la cité contre les entreprises d'un prophète efféminé qui, après tout, a les apparences contre lui, et même un peu plus que les apparences. Vraiment, Bacchos aurait dû respecter la foi conjugale, s'affirmer par des actes de loyale suzeraineté, en proclamant bien haut son identité, au lieu de susciter à plaisir les calomnies. Et ce qui achève de justifier la conduite de son antagoniste, c'est la faiblesse des arguments présentés par Tirésias et par Cadmos, les prosélytes les plus respectables, les plus cultivés, de la nouvelle religion, les seuls Thébains dont la conversion ne soit pas l'effet de la folie. Le premier « modernise » le mythe, le second invoque des prétextes d'opportunité, double défaite quand il s'agit d'obtenir l'adhésion d'un profane aux rites d'un culte qui n'est pas du tout un culte de raison. A la fin du premier épisode, nous regrettons d'avoir condamné inconsidérément un chef d'Etat dont les sentiments ne sont pas dépourvus de noblesse.

Notre inquiétude est vite refoulée : le chœur chante les bienfaits du jus de la treille, les douceurs des fêtes bachiques. L'imagination

(1) *Bacch.*, 204-209, traduction H. GRÉGOIRE, *Flambeau*, mars 1921, p. 323.

PLANCHE I.



STATUETTE DE MÉNADE (Albertinum de Dresde).

transportée dans l'heureuse Piérie et dans l'île d'Aphrodite s'enflamme : Vive la Paix féconde! Répudions les pensées orgueilleuses! Abandonnons-nous au plaisir d'un cœur simple! A ce moment, Dionysos, qui s'est livré lui-même aux soldats, paraît devant Penthée : il est grand de fierté et d'intelligence. Sa fermeté railleuse élude habilement les questions indiscrètes, et nous n'éprouvons plus que du mépris mêlé d'un peu de pitié pour son persécuteur : c'est que ce dernier a l'esprit lourd et ne songe qu'à user de contrainte. L'évasion des captives, le miracle du palais, les prodiges rapportés par le messager n'éveillent pas le moindre scrupule dans son âme épaisse : il eût péri victime de la ruine de sa demeure, où il avait enchaîné l'étranger, que sa mort nous eût paru méritée. Mais un autre dénouement se prépare, qui ne nous laissera pas froids, qui nous fera comprendre la dignité d'une résistance inutile. Le jeune dieu a cessé de rire, il s'impatiente. Le regard félin de l'Oriental se durcit. On pressent une horrible vengeance : Penthée privé de raison sera déchiré par les Bacchantes. Et tandis que le prince déguisé en Ménade marche vers le Cithéron, le Chœur lance des imprécations sangui- naires : il se proclame le sectateur d'une divinité monstrueuse...

*Serpent polycéphale
Ou lion à l'haleine de feu... (1).*

Les paroles du serviteur attristé, qui raconte le drame dont il a été témoin, ne lui arrachent que des cris odieux de victoire : l'instinct de plaisir s'est mué en instinct vindicatif qui nous révolte. Les dernières scènes où le drame redevient profondément humain développent en nous le sentiment de pitié infinie pour les innocentes victimes du dieu : pauvre Penthée dont nous apprenons maintenant les grandes qualités de cœur! Pauvre mère souillée d'un crime affreux! Pauvre grand-père brisé par la douleur! Agavé flétrit la lâche intolérance de celui qui l'exile :

Les Dieux devraient laisser la rancune aux humains (2).

et son adieu crie un autre blasphème : elle maudit le Cithéron et le thyrsé meurtrier.

(1) *Bacch.*, 1018-1019, *Flambeau*, avril 1921, p. 522.

(2) *Bacch.*, 1348, *Flambeau*, p. 540.

La conclusion n'est donc pas en faveur de Dionysos. Mais pourquoi Euripide a-t-il, avec une audace déconcertante, entouré de tant de prestige la figure d'un héros dont il allait blâmer le triomphe? Parce qu'il a traité le sujet en artiste et en psychologue. Artiste conquis par le mythe, il a vécu et fait vivre à ses auditeurs les moments les plus troublants de l'ivresse bachique, il a rendu avec un coloris finement nuancé ou avec une fougue presque forcenée le pittoresque des scènes mystiques, il a évoqué des tableaux exquis de grâce plastique ou étourdissants de mouvement (pl. I) (1). Il ne faut donc pas s'imaginer qu'après avoir lutté toute sa vie pour l'affranchissement de la pensée, en esprit audacieux d'avant-garde, en destructeur passionné des traditions surannées, Euripide s'est senti effrayé du vide creusé par la disparition des croyances d'antan, que, comprenant que ses contemporains ne retenaient de la campagne menée par les sophistes et leur allié, le poète rationaliste, que les conseils négatifs, il s'est ressaisi et a prêché à son tour la nécessité de croire aux dieux de ses pères, de conserver la foi « paisible » du citoyen modeste, et qu'il a choisi dans la religion le culte le plus exotique, le plus instinctif, le plus tyrannique, puisqu'il détruit la personnalité, comme s'il craignait que son amende honorable ne fût pas assez complète... Non, s'il y a dans les *Bacchantes* de l'ἐνθουσιασμός, du vertige, du délire, ce n'est pas un remords de philosophe qui crée ces nouveaux

(1) La statuette mutilée (haut. : 0^m45) que reproduit notre planche I provient de Marino. Elle a d'abord fait partie de la collection Pollak, à Prague, et se trouve, depuis 1901, à l'*Albertinum* de Dresde. Nous remercions la direction de la *Skulpturensammlung*, qui a bien voulu nous en envoyer une photographie.

MM. Treu et Six ont reconnu avec raison dans ce petit marbre une copie réduite de la χμαιροφόρος Θυιάς de Scopas. La Ménade marchait d'un pas saccadé, la tête renversée, les yeux égarés, les cheveux ruisselant sur le dos et se confondant avec les plis tourmentés de la tunique, le flanc gauche complètement découvert, les reins creusés et la poitrine saillante. La main droite, pendante, tenait un chevreau mort, et la gauche était relevée au-dessus de l'épaule.

Cf. *Anthol. Palat.*, 9, 774; G. TREU, *Mélanges Perrot* (1903), pp. 317-324, pl. V; *Dresdener Jahrbuch*, 1905, pp. 7 et suiv.; *Rev. ét. gr.*, 1905, p. 110; 1922, p. 359, fig. 9; M. COLLIGNON, *Scopas et Praxitèle* (1907), p. 37, fig. 5; J. SIX, *Jahrbuch d. arch. Instituts*, 1918, pp. 38-48, fig. 2-3; SPRINGER-WOLTERS, *Kunst des Altertums* (11^e édit., 1920), p. 313, fig. 600.

accents. On trouve ici l'exaltation purement poétique d'un génie fécond et varié, la vision étrangement ardente d'un vieillard dilettante dont la puissante imagination a vaincu les défaillances de l'âge, la suprême oraison d'un fervent admirateur de la nature qui a voulu ajouter à ses analyses de la pensée et du cœur de l'homme la célébration de la force sauvage et mystérieuse qui anime son corps comme une parcelle du grand Tout. Mais le psychologue n'a pas perdu ses droits : poussant à l'extrême l'imitation réaliste des conflits de sympathies qu'on observe dans la vie, il a multiplié les oscillations qui déplacent l'intérêt, renouvellent sans cesse l'émotion, l'empêchent de rester uniforme ou unilatérale. La conception simpliste du roi magnifique écrasé par un Démon abject ou brutal ne lui suffisait pas : il s'est plu à parer des séductions de la beauté et de l'esprit le personnage dont la cruauté nous fera horreur ; il n'a choisi pour défendre la vertu qu'un champion prosaïque, aux allures de dément. Il conservait ainsi quelque chose du type traditionnel du Lycurgue thrace, dont l'histoire était peinte, en même temps que celle de Penthée, sur les parois du nouveau temple construit par Nicias à quelques pas du théâtre, et il évitait de nier brutalement tous les caractères au profit du seul protagoniste.

Il y a plus : le public des *Dionysies* ne pouvait prendre intérêt au sort de la victime humaine que si la majesté du dieu du spectacle était sauvegardée. Or, cette majesté magnifiée dans la première partie de la tragédie n'était même pas diminuée par le dénouement : le raffinement dans la vengeance attestait aux yeux des Grecs une puissance deux fois redoutable.

Les *Bacchantes* ne sont donc pas un drame à thèse dirigé contre le fanatisme, une sorte de *Mahomet* écrit par un Voltaire athénien. Norwood (1) et, après lui, Verrall (2), ont soutenu, avec l'ingéniosité qui les distingue, que Dionysos n'était qu'un imposteur, un habile magicien, parce que le seul miracle que les spectateurs pouvaient contrôler de leurs propres yeux, la ruine du palais de Penthée, ne se produisait pas, les Ménades du chœur, hypnotisées par leur

(1) *The riddle of the Bacchae*, Manchester, 1908.

(2) *The Bacchants of Euripides*, Cambridge, 1910.

chef, croyant voir bouger et tomber des pierres qui restaient immobiles. Quel que soit l'attrait de cette théorie paradoxale, elle ne mérite pas de retenir l'attention, parce qu'elle est en opposition flagrante avec l'idée que les anciens se faisaient de la pièce et, surtout, avec les données les plus nettes du prologue et du dénouement, c'est-à-dire des parties où l'auteur définit et complète lui-même la légende mise à la scène. Du commencement jusqu'à la fin, Dionysos est dieu, comme Aphrodite est déesse dans *Hippolyte*, Héra dans *Héraclès*. Le merveilleux n'est ni magique, ni hypnotique, il est simplement mythologique, ce qui ne veut pas dire que le poète, qui s'en sert comme d'un ressort dramatique, y croie le moins du monde. Euripide a soin avant tout de créer une œuvre émouvante, mais il se réserve le droit de satisfaire sa conscience de philosophe en désapprouvant hautement la conduite du dieu qui mésuse de sa puissance. Qu'en dernière analyse il nie l'existence de l'être qui n'incarne pas sa conception du Bien suprême, peu importe, s'il accepte au théâtre les sujets traditionnels qui impliquent à chaque instant la reconnaissance de l'imperfection des Olympiens. D'ailleurs, il y a un domaine où, contrairement à tout ce qu'on attendrait de la part d'un juge aussi sévère qu'Euripide, notre poète a certainement fait taire son criticisme pour ne songer qu'à la beauté de la fable, c'est dans les drames où il raconte les amours illégitimes des Immortels. Il ne cherche pas à souligner âprement les contradictions d'une fiction qui l'inspire, à suggérer mal à propos au spectateur attristé ou révolté que ce qui l'émeut ou l'indigne n'est qu'une illusion de l'imagination populaire, qu'Apollon n'a pas fait violence à Créuse, que Zeus n'est pas le père d'Amphion et de Zéthos. De même, pour être le bourreau de Penthée, Dionysos n'en reste pas moins un dieu capable de faire des miracles : les combinaisons les plus subtiles ne pourront jamais expliquer autrement le merveilleux qui remplit le drame et qui se manifeste de trois façons, ruine du palais, puissance prodigieuse des Bacchantes, délire de Penthée et d'Agavé — la gradation dramatique laissant à l'arrière-plan la catastrophe matérielle qui ne fait que provoquer un état d'âme favorable aux impressions qui doivent affluer.

Notre législation ouvrière

Leçon d'ouverture du cours de Législation industrielle
professé à l'Université de Gand

PAR

NIKO GUNZBURG

Avocat à Anvers
Chargé de Cours à la Faculté de Droit.

Nulle il y a un siècle, la législation industrielle et ouvrière a pris aujourd'hui une extension telle, qu'elle domine le droit nouveau, pour ne pas dire la vie sociale tout entière. La science de l'économie politique n'est plus seulement celle de la production et de la répartition des richesses. Elle se trouve pénétrée de la lutte permanente entre la production et le travail qui produit.

Jadis, l'ouvrier constituait un élément important dans le calcul de la production économique, mais ses désirs et ses volontés se trouvaient restreints par ceux des patrons; eux seuls représentaient l'élément industriel dans le travail législatif. Il n'en est plus ainsi. L'ouvrier prenant sa place dans les parlements, collabore à la confection des lois. A côté du capital et de l'esprit d'organisation, le travail manuel exprime sa volonté législative et quelquefois dicte sa loi.

Le réel dualisme social se traduit en une opposition entre deux intérêts qui ne cherchent pas toujours à se confondre : l'intérêt du producteur et celui de l'ouvrier ne se couvrent plus. L'ouvrier ne cède plus même aux besoins économiques et si l'antinomie devient telle que le salariat se trouve menacé, les pouvoirs publics bien souvent viennent à son secours.

La loi de l'offre et de la demande, loi naturelle de l'économie

politique, reste vraie. Mais son application se trouve influencée par une série d'interventions extérieures exigées et obtenues tant des divers gouvernements que des nations réunies, dans les organisations internationales.

Lorsque, après le bouleversement causé par la guerre et les ruines qu'elle a laissées, les aspirations les plus élevées tendent vers une expression législative dans le Traité de Versailles et vers un organisme idéal dans la Société des Nations, le travail y exige sa place. Le Bureau International du Travail est un symbole du principe nouveau qui consacre les droits du salariat.

Nos codes, déjà vieux, sont restés muets à l'égard des conditions dans lesquelles s'exerce le travail. Il n'a pas été possible de les rajeunir par quelques modifications intercalaires. Une législation spéciale est née, assez touffue pour remplir de gros volumes, que l'initiative privée intitule à juste titre Codes Industriels ou Codes du Travail.

Dès avant la guerre, un *Code Industriel Belge* a été édité par M. Gustave Abel (1903) et un *Code du Travail* par MM. Jules Destrée et Max Hallet (1904). Une édition nouvelle de ce dernier vient de paraître, mise à jour et annotée par MM. Eug. Soudan et Emile Janson; elle forme deux gros volumes de textes.

Il n'est pas sans intérêt de noter comment s'est élevé ce vaste édifice. En Belgique, comme ailleurs, le travail législatif a été fort lent, bien que dès les premières années de notre indépendance, quelques esprits avancés aient senti l'iniquité du silence législatif à l'égard du travail manuel.

La Révolution française, croyant ne servir que la liberté, abolit tous les privilèges de profession et supprima les guildes, les corporations et jurandes. Il n'est pas interdit d'attribuer un caractère capitaliste et protectionniste à ces guildes, où l'on n'entrait pas facilement comme apprenti, où l'on ne devenait compagnon et maître, que grâce à des efforts multiples et peut-être aussi à de hautes protections. Quand sous l'impulsion de Turgot, un édit les fit disparaître, l'ouvrier récupéra la liberté de travail; il pouvait dorénavant s'engager suivant ses préférences. Mais la liberté pour tous mit en face une bourgeoisie devenue puissante, victorieuse de l'ancienne noblesse, — et des salariés sans autre protection que les lois natu-

relles. Capital et travail, termes inégaux dès la fin du xviii^e siècle, se trouvèrent plus opposés encore à mesure que le machinisme développait la grande industrie et que le capitalisme industriel enlevait aux ouvriers l'espoir de pouvoir à leur tour devenir patrons. Pressé par la nécessité, illettré, humble, sans force électorale, l'ouvrier devait tout accepter de l'industriel, riche et puissant, qui pouvait choisir parmi les sans-travail et, au besoin, attendre que la main-d'œuvre devint moins rare.

Les abus frappèrent des esprits généreux. Dès 1843, Nothomb institua une enquête dont, en 1848, naquit un rapport concluant à des réformes législatives; ce rapport nous étonne par son audace précoce. On y préconise la limitation de la journée du travail, l'établissement du repos dominical, l'enseignement obligatoire, la défense du travail infantile, la prohibition du travail féminin dans les mines, l'institution de règlements d'atelier.

Tout un programme!

Dès 1859, le Ministre Rogier déposa un projet de loi s'inspirant du rapport de 1848. Mais ce projet vieillit dans les cartons de la Chambre.

* * *

Rien ne se trouvait réalisé, quand, en 1886, éclatèrent des grèves et des troubles, dont le souvenir terrifiant hante encore ceux qui en furent témoins, — dans le pays de Liège et de Charleroi.

Plus de quatre-vingts ans après le dédain napoléonien, la législation ouvrière naquit sous une poussée irrésistible, dans le fratricide et dans l'incendie.

Alors, par bribes et morceaux, par une action fragmentaire sans méthode et sans souffle, le parlement concéda des prérogatives exceptionnelles à certaines catégories de travailleurs avant d'arriver aux lois générales :

La loi du 16 août 1887 régla le paiement des salaires et supprima les abus du truck-système;

La loi du 18 août 1887 limita la possibilité de cession et de saisie des salaires;

La loi du 13 décembre 1889 protégea les femmes et les enfants contre les dangers du travail;

La loi du 15 juin 1896 institua l'obligation de rédiger par écrit et d'afficher dans les entreprises industrielles, à un endroit apparent, un règlement d'atelier contenant les conditions de travail et de payement;

La loi du 2 juillet 1899 autorisa le Gouvernement à prescrire les mesures propres à assurer la salubrité des ateliers et la sécurité des ouvriers.

Le 10 mars 1900, après une longue gestation, le parlement achève la loi sur le contrat de travail. Timidement, sans résoudre aucune des grandes questions sociales, le législateur y règle et y précise, conformément aux vieux principes du droit civil, mais au moins d'une façon approfondie, la formation des conventions entre ouvriers et patrons.

Un grand pas en avant est réalisé par la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail; elle reconnaît catégoriquement le véritable caractère de la prestation fournie par l'ouvrier. A l'ancienne théorie de la responsabilité pour faute s'oppose celle du risque professionnel. Non seulement, le fardeau de la preuve est enlevé des épaules courbées de l'ouvrier accidenté, — mais même la faute professionnelle de celui-ci ne lui arrache pas l'indemnité forfaitaire, la rente de 50 p. c. pour incapacité résultant d'accident. L'accident de travail est la suite de l'action fatale de l'outillage économique; le risque est pris par le patronat avec l'acquisition de cet outillage.

Alors, la législation ouvrière avance à pas de géants; les lois deviennent nombreuses et énergiques :

Repos dominical, lois du 17 juillet 1905 et 25 mai 1914;

Réorganisation des Conseils de Prud'hommes, 1910;

Travail de nuit, travail des femmes et enfants, lois du 10 août 1911, 26 mai 1914, 14 juin 1921.

Et soudain, après la guerre : les deux lois du 24 mai 1921, établissant la liberté d'association syndicale et supprimant l'article 310 du Code pénal et celle du 14 juin 1921, établissant la journée de huit heures et la semaine de quarante-huit heures.

Reconnaissant l'existence du travail intellectuel à côté du travail

manuel, la loi du 7 août 1922 codifie le statut de l'employé comme l'avait été celui de l'ouvrier.

Dans l'entretemps, la prévoyance sociale quitte également le domaine de l'initiative privée pour devenir l'objet d'un contrôle de l'autorité centrale d'abord et bientôt après, de l'intervention de l'Etat. La législation sur les habitations ouvrières, sur le fonds de chômage et le fonds de crise, enfin sur les pensions de vieillesse et les pensions ouvrières, devient comme une école de prévoyance imposée à la masse ouvrière dans l'intérêt d'elle-même.

Faut-il rattacher cette poussée aux triomphes successifs de la classe ouvrière en matière politique? Y a-t-il là un rapport de cause à effet et le socialisme politique et parlementaire peut-il revendiquer le mérite, intégral de cette transformation juridique, — ou bien le mouvement démocratique se dessine-t-il à la fois dans le domaine industriel et dans le domaine politique?

Problème de philosophie sociale important pour les législateurs futurs, qu'il serait téméraire de résoudre dès ce jour.

Juxtaposition de phénomènes concomitants ou législation modifiée par la modification du législateur, peu importe. Le fait à constater et dont nul ne peut se désintéresser, c'est l'entrée dans le droit positif d'une série de normes réglant les rapports entre le patronat et le salariat.

* * *

Aujourd'hui, la matière de toute cette législation oblige le juriste et le législateur à l'examiner d'une manière plus systématique et à envisager sa codification.

La codification n'effraie que les esprits timorés. Craignent-ils de renforcer la puissance croissante d'un prolétariat qu'ils prétendent déjà privilégié? Le caractère fragmentaire de notre législation n'empêche-t-il pas au contraire d'endiguer les empiétements d'organismes ouvriers appartenant plutôt à la politique de classe qu'à l'organisation juridique du statut des ouvriers?

En cristallisant quelque peu la législation, toute codification menace le développement ultérieur des idées nouvelles; mais elle favorise la stabilité des principes et leur pénétration dans les couches profondes de la Société.

C'est ce que l'on constate en France, où la codification a été commencée d'une façon décisive.

Déjà deux premiers livres ont été promulgués sous les titres de : Conventions relatives au travail et Réglementation du travail. Les cinq livres suivants du projet seront intitulés : 3. Groupements professionnels; 4. Juridiction, conciliation et arbitrage; 5. Assurances ouvrières; 6. Prévoyance; 7. Assistance.

* * *

L'étude des divers problèmes à examiner ne doit plus tenir compte de l'élaboration chronologique.

C'est par l'examen du contrat de travail et du contrat d'emploi qu'il faut commencer. La grande loi du 10 mars 1900, instituant le statut du salariat est une simple loi de droit civil, également acceptable par les partisans et les adversaires de l'intervention de l'Etat dans le domaine du travail et de l'industrie.

Elle était nécessaire pour caractériser le contrat qui se forme entre ouvrier et patron; ce n'est pas le louage, comme le ferait croire le Code civil de 1804, car l'ouvrier ne loue pas une chose qu'il reprend. Son travail donné, incorporé dans le patrimoine du patron, n'est plus restitué.

Ce n'est pas non plus une vente de marchandise; car le travail n'est pas une marchandise. Le travail n'est rien sans le travailleur; c'est un contrat spécial entre deux parties, inégales de nature et que la loi seule égalise en leur imposant des obligations et en leur attribuant des droits réciproques.

Ce statut se trouve complété par des dispositions diverses garantissant le paiement et la libre disposition du salaire et limitant la cession et la saisie de ce salaire.

La loi de 1900 présente ceci de nouveau qu'elle ne vise pas avant tout une plus grande production, mais la création du bien-être indispensable, le minimum de garanties, sans quoi, malgré la liberté conventionnelle, le salariat risquerait trop de ressembler au servage d'antan.

La loi parallèle sur le contrat d'emploi, votée en 1922, améliore le statut des employés et des commis-voyageurs, qu'elle met à l'abri

des renvois intempestifs et auxquels elle assure la liberté du travail après la cessation de leur emploi.

Nous devons ensuite étudier la législation protégeant la santé et la sécurité de l'ouvrier et de l'ouvrière, contre le surmenage d'un travail trop long et contre le danger du machinisme et de l'électrification de l'industrie.

Les femmes et les enfants furent les premiers l'objet d'une protection exceptionnelle. Bientôt cependant, le législateur reconnut son devoir de sauvegarder la santé des ouvriers adultes contre le danger des engins monstres dont les bras inconscients broyent et tuent, des substances toxiques (comme la céruse), qui empoisonnent et de l'air vicié de locaux trop exigus.

La fabrique rendue saine, tout n'est pas fait. Le repos hebdomadaire d'abord, le repos quotidien ensuite s'imposent comme une nécessité sociale.

La loi du 17 juillet 1905 sur le repos dominical ne fut votée qu'après des débats importants sur la liberté des cultes inscrite dans la Constitution. Mais les considérations d'ordre social l'emportèrent et le Parlement consacra la défense, non point de travailler, mais de faire travailler le dimanche.

Quant à la limitation de la journée de travail, elle paraissait s'opposer aux intérêts individuels des ouvriers eux-mêmes. Pouvait-on empêcher ceux-ci de retirer le fruit de leur plus grand zèle et leur imposer le repos aux dépens de leur revenu?

C'est par la spécialité qu'on arriva au principe général.

En 1909, la loi interdit d'employer les ouvriers pendant plus de neuf heures aux travaux souterrains des mines de houille. Le Gouvernement prohibe les travaux trop longs dans la filature et le tissage du lin, du coton, du chanvre et du jute; la réglementation s'étend à l'industrie lainière. Petit à petit, l'action des syndicats aidant, des journées de 10, de 9, de 8 heures deviennent courantes. Ainsi, l'idée de la limitation devint plus familière et au lendemain de la guerre, la journée de 8 heures et la semaine de 48 heures purent être inscrites dans la loi, — grâce d'ailleurs à une entente internationale.

La réparation des dommages résultant des accidents de travail forme un chapitre tout neuf dans notre droit civil.

Le mécanisme industriel du xx^e siècle n'est plus en rien comparable à celui de nos ancêtres. Si l'inégalité entre patrons et ouvriers existe au moment de l'embauchage, comment faut-il qualifier le rapport qui survient, quand un ouvrier se trouve pris dans l'engrenage des machines modernes.

Certes, celles-ci sont perfectionnées et la loi même veille à ce que des appareils de sûreté réduisent le danger permanent qui résulte de leur emploi. La police des établissements dangereux et insalubres a été complétée considérablement en vertu de la loi du 2 juillet 1899, qui donne au Gouvernement le droit de prescrire des mesures spéciales de sécurité et de salubrité, dans toutes les entreprises industrielles. De nombreux arrêtés royaux instituent l'obligation de mesures de ce genre.

Mais le danger d'accident n'a pas cessé d'être considérable dans nos fabriques.

Or, le Code civil, par son article 1382 imposait à l'ouvrier la charge de démontrer une faute dans le chef du patron. Démonstration difficile et coûteuse. L'ouvrier pauvre est-il à même de plaider contre l'industriel fortuné?

La loi du 24 décembre 1903 change tout cela. Considérant que l'accident est un événement qui doit être prévu comme suite naturelle du travail, elle admet que le capital et le travail doivent tous deux en supporter les suites. Une réparation forfaitaire est accordée à l'ouvrier accidenté, moindre que le dommage réel, mais certain et assuré.

C'est le risque professionnel qui rentre dorénavant dans le budget du patron, parmi les frais généraux de l'exploitation industrielle.

Ce risque réparti entre la collectivité patronale ou transformé en une prime d'assurance, acquiert le caractère d'une restitution de la part de tous les patrons à toutes les victimes du travail.

C'est le moment de comprendre dans toute son ampleur la révision des principes concernant l'association des ouvriers et leur solidarité professionnelle.

La Révolution française avait proclamé la liberté du travail et celle du travailleur.

La liberté individuelle prit la forme d'une divinité nouvelle, au point que le Code pénal de 1810 réprime toute coalition entre

employeurs tendant à l'abaissement des salaires et toute coalition d'ouvriers, pour faire cesser en même temps de travailler ou interdire le travail dans un atelier. La grève constitue donc un délit.

Notre Code pénal révisé de 1867 supprima le délit de coalition.

La liberté d'association proclamée en vertu des principes constitutionnels ne pouvait laisser subsister la notion du délit consistant dans le concert entre ouvriers ou entre patrons. Seule l'atteinte contre la liberté conserve le caractère d'un délit, prévu dans l'article 310 du Code pénal. Cet article commine un emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux ans contre ceux qui commettent des violences, profèrent des injures ou des menaces, des interdictions ou toute proscription quelconque, soit contre ceux qui travaillent, soit contre ceux qui font travailler. C'est la lutte de la société paisible contre la grève et les gréviculteurs.

L'article 310 fut complété dans le sens d'une rigueur plus grande. A la suite de la loi du 30 mai 1892, il englobe « tous rassemblements près des établissements dans lesquels s'exerce le travail ou « près de la demeure de ceux qui le dirigent, soit en se livrant « à des actes d'intimidation à l'adresse des ouvriers qui se rendent « au travail ou qui en reviennent... »

Je m'arrête, car la génération nouvelle ne comprend plus ces textes abrogés et accuse trop facilement ceux qui les votèrent. On les comprend mieux par la fin de l'article :

« ...soit en provoquant des explosions près des établissements « dans lesquels s'exerce le travail, ou dans les localités habitées « par les ouvriers, soit en détruisant les clôtures des établissements « dans lesquels s'exerce le travail, ou des habitations ou terres « occupées par les ouvriers, soit en détruisant ou en rendant « impropres à l'usage auquel ils sont destinés, les outils, instruments, appareils ou engins de travail ou d'industrie. »

C'est à la suite des troubles et des violences de 1886 que fut votée si facilement une loi renforçant à ce point les menaces contre l'action des chefs ouvriers. Mais la lutte pour le droit de grève et pour les droits des syndicats n'en fut que plus violente.

L'enjeu n'était pas peu de chose; car les chefs du parti ouvrier comprirent toute l'importance des syndicats pour le renforcement de la puissance politique. « Les Syndicats, écrivait Edmond Picard

dans son « Essai sur la psychologie de la Nation belge », sont l'œuvre ouvrière par excellence, bien autrement efficace que la lutte électorale à laquelle croient devoir recourir surtout les routiniers de la politique. »

Bientôt, d'ailleurs, tous les groupements politiques comprirent aussi bien le parti qu'il y avait à tirer de la force syndicale. Le libéralisme lui-même, malgré son désir de conserver l'indépendance individuelle de l'ouvrier, fit des tentatives, qui ne furent d'ailleurs couronnées que d'un succès relatif. M. Ernest Mahaim dans son ouvrage sur « Les Syndicats Professionnels » en accuse l'inertie psychique qui caractérise nos ouvriers. « Provient-elle de l'ignorance, demande l'éminent professeur de l'Université de Liège, ou d'un surmenage héréditaire qui aurait déjà amené la dégénérescence physique ? », — mais il reconnaît aussitôt que « la propagande socialiste semble provoquer dans le milieu où elle s'exerce, comme un réveil de l'esprit engourdi et déprimé de l'ouvrier ».

Effectivement, ce réveil fut complet et en fin de compte, le syndicat triompha.

Par la loi du 24 mai 1921, l'article 310 a été supprimé. Le même jour fut votée la loi garantissant la liberté d'association; liberté d'association dans tous les domaines et reconnaissance officielle des syndicats ouvriers. A la liberté de travail s'est substituée la liberté syndicale, s'appêtant à modifier complètement l'aspect des conflits et de leur solution.

Il va sans dire que l'élaboration et la mise en vigueur d'une législation aussi nouvelle exige la création et le développement d'organes d'exécution et de contrôle officiel. L'appréciation des conflits qui en naissent appelle aussi des juridictions spécialisées, sachant se retrouver dans le vaste arsenal de prohibitions et d'interdictions.

Le premier des pays d'Europe, la Belgique institua, par arrêté royal du 25 mai 1895, le Ministère du Travail et de l'Industrie. Nous possédions déjà avant cette date des Conseils de l'Industrie et du Travail, — un Conseil Supérieur du Travail et un Office du Travail. Ces organismes, qui ont subsisté, ont pour mission de délibérer sur les intérêts communs des patrons et des ouvriers, de prévenir et, au besoin, d'aplanir les différends qui peuvent naître entre eux.

Comme ils n'ont pas répondu à ce qu'on en attendait, nous remarquons une tendance à imposer l'arbitrage.

Une juridiction spéciale, celle des Conseils de Prud'hommes concentre tous les litiges relatifs au travail, pour les vider, soit par voie de conciliation, soit par voie de jugement. Leur organisation est réglée d'une façon très détaillée par la loi de 1910, dont la revision se trouve à l'ordre du jour.

Un arrêté royal récent (du 9 septembre 1924) vient d'allonger le nom du Ministère du Travail et de l'Industrie, en y ajoutant la Prévoyance Sociale.

Depuis longtemps l'initiative privée avait fait des choses merveilleuses dans le domaine de la charité, bien avant que la masse ouvrière n'ait, par ses mandataires politiques, réclamé comme un droit l'assistance en cas de maladie, de chômage involontaire, ou de décès. La bienveillance patronale avait institué des œuvres et des caisses pour adoucir le sort des ouvriers atteints par le malheur.

Peut-être aussi peut-on attacher quelque valeur au travail discret des sociétés mutualistes, auxquelles la loi du 3 avril 1851, revisée par celle du 23 juin 1894, a accordé en cas de reconnaissance gouvernementale, des avantages appréciables; ainsi que des sociétés d'habitations à bon marché, favorisées en vertu de la loi du 9 août 1889, également améliorée après la guerre. Mais les mutualités et les habitations à bon marché ont été en somme plus utiles à la petite bourgeoisie qu'aux ouvriers. — De même, peut-on dire ne pas avoir été faite pour les ouvriers la législation d'avant guerre sur les pensions de vieillesse. Le régime de la liberté subsidiée instituée à cet égard en 1891, n'a point donné les résultats attendus par ses promoteurs. — La loi plus récente du 20 août 1920 a remplacé la pension de 65 francs par an, par une pension moins absurde variant de 600 à 720 francs par an, pour les personnes âgées de 65 ans qui sont dans le besoin. Mais même ce régime de pension gratuite ne constitue encore que de la bienfaisance pure et simple.

Lorsqu'on dit, aujourd'hui, prévoyance sociale, c'est aux bourses de travail que l'on songe, à l'assurance obligatoire contre le chômage involontaire et aux pensions ouvrières en rapport avec les salaires. Les premières Bourses de Travail, dont la création remonte aux années 1888, furent créées par les grandes communes : Bruxelles, Gand, Anvers.

En 1904, l'Etat leur accorda des subventions. Un arrêté royal du 19 février 1924 vient d'organiser leur établissement par le gouvernement et l'agrération de bourses instituées par l'initiative privée ou par des pouvoirs publics.

L'assurance contre le chômage involontaire, dont certaines associations professionnelles, telles que le Syndicat des ouvriers diamantaires, par exemple, avaient pris l'initiative en temps de paix pour lutter en cas de grève, devint une nécessité pendant la guerre, à cause de la crise industrielle intense. Le Comité National dut nécessairement venir au secours des milliers de chômeurs. C'était presque une participation à la guerre. — A l'armistice, le problème subsista; il fallait éviter l'expatriation de la main-d'œuvre et empêcher à tout prix la démoralisation.

On institua le Fonds national de crise avec un système d'assurance subsidiée par l'Etat. Les crises industrielles successives que nous avons connues depuis lors ont amené une législation touffue quoique non systématique qui a abouti en dernier lieu aux arrêtés royaux des 18 février, 15 mai et 19 septembre 1924, prévoyant l'agrération et la subvention des Caisses d'assurances contre le chômage.

En ce qui concerne les pensions aux vieux ouvriers, c'est pour les ouvriers mineurs en particulier et pour les ouvriers des mines métalliques concédées que la législation les a prévues par quelques lois, qui ont été coordonnées en 1920.

Depuis lors, le parlement a pris en main un projet plus vaste s'appliquant à tous ouvriers et même aux employés. Cette législation est en pleine élaboration.

L'étude de la législation nouvelle en matière de prévoyance sociale nous amène au centre de la vie ouvrière actuelle et aux problèmes les plus angoissants de l'équilibre des budgets. C'est l'obligation de tous de partager le produit entre le capital et le travail.

Enfin, la réglementation internationale du travail a subitement attiré l'attention d'une façon impérative.

Préparée par les vœux et les résolutions de nombreux congrès internationaux scientifiques ou politiques, — formulée ensuite par un certain nombre de traités conclus entre la Belgique et d'autres pays, la réglementation internationale de la législation ouvrière est passée dans notre droit positif depuis le traité de Versailles.

Au cours de la grande guerre, les questions du travail prirent une place prépondérante dans les préoccupations des pays belligérants; la fabrication des armes et des munitions n'était pas moins importante que les opérations militaires elles-mêmes; le maintien d'une situation économique saine à l'intérieur des pays en guerre était également une condition vitale pour la réussite. On comprend donc l'influence acquise par les organisations ouvrières, dont l'adhésion devint indispensable pour l'élaboration des traités de paix. Quoi d'étonnant à voir, suivant l'expression de M. Justin Godart, les droits du travail y prendre la place des articles classiques consacrés aux prérogatives des dynasties et aux alliances des rois!

Dans le droit des gens sont introduits des principes économiques nettement déterminés :

« Attendu, lisons-nous, que la Société des Nations a pour but
« d'établir la paix universelle et qu'une telle paix ne peut être fondée
« que sur la base de la justice sociale;

« Attendu qu'il existe des conditions de travail impliquant pour
« un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les priva-
« tions, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'har-
« monie universelles sont mises en danger, et attendu qu'il est
« urgent d'améliorer ces conditions : par exemple en ce qui concerne
« la réglementation des heures de travail, la fixation d'une durée
« maxima de la journée et de la semaine de travail, le recrutement
« de la main-d'œuvre, la lutte contre le chômage, la garantie d'un
« salaire assurant des conditions d'existence convenables, la protec-
« tion du travailleur contre les maladies générales et profession-
« nelles et les accidents résultant du travail, la protection des
« enfants, des adolescents et des femmes, les pensions de vieillesse
« et d'invalidité, la défense des intérêts des travailleurs occupés à
« l'étranger, l'affirmation du principe de la liberté d'association
« syndicale, l'organisation de l'enseignement professionnel et tech-
« nique et autres mesures analogues;

« Attendu que la non-adoption par une nation quelconque d'un
« régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des
« autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans
« leurs propres pays... »

Ce sont les principes qui ont amené la création d'une organisation

permanente chargée de réaliser le programme. Elle comprend une conférence générale annuelle et un Bureau International du Travail. L'organisation et le fonctionnement de ces organismes font partie de notre droit national, puisque notre pays tient à honneur de jouer un rôle dans la Société des Nations.

* * *

Tel est largement esquissé le programme des études que doit comprendre un cours de législation ouvrière.

Il faut espérer que les étudiants y attacheront toute l'importance qu'elles possèdent. Car elles touchent aux points les plus vulnérables de notre société contemporaine et aux questions vitales de notre réorganisation d'après-guerre.

Basée sur les lois de l'économie politique, la législation industrielle dans cette partie, qui en est une des plus importantes, est toute vibrante des échos de luttes politiques quelquefois sanglantes.

Après une évolution trop lente d'abord, un peu trop hâtive peut-être dans la suite, les lois ouvrières sont encore taxées de trop timides par les uns et considérées déjà comme excessives par d'autres. Droit de grève et syndicalisme, réglementation des salaires et de la durée du travail, pensions ouvrières, tout est matière à discussion quotidienne. Quelques concessions, disent les uns, arrachées par le prolétaire miséreux malgré tout, au capitalisme bourgeois qui se venge en augmentant ses bénéfices; privilèges et prérogatives, répondent les autres, que la masse ouvrière s'est arrogés grâce au nombre, au détriment de la minorité cependant plus intelligente et plus active. Le divorce entre le capital et le travail menace de s'accroître à mesure que les législateurs s'efforcent de concilier les éléments opposés.

A la jeunesse d'aujourd'hui, appelée prochainement à la direction des affaires, appelée également à diriger les masses et à coopérer au travail législatif, appartient la grande tâche de rechercher les modes nouveaux et les formules d'entente, afin de créer plus de bien-être pour toutes les classes sociales et de les rapprocher comme les enfants d'une seule patrie.

Un nouveau pays : la Latvie

PAR

CHARLES PERGAMENI

Professeur à l'Université de Bruxelles.

La guerre a bouleversé et enrichi la nomenclature géographique de l'Europe et il est urgent de se familiariser avec elle. Lettrés et hommes d'enseignement seraient sans excuse s'ils se refusaient plus longtemps à se soumettre à l'étude de la toponymie actuelle, sous prétexte que la tradition doit être respectée. L'argument me paraît sans valeur lorsqu'il s'agit d'une coutume viciée dans son principe.

Or, l'occasion se présente d'en finir, une fois pour toutes, avec les dénominations fantaisistes ou surannées, par quoi se manifeste trop souvent l'indigence géographique d'un certain nombre de nos contemporains. Cette réflexion m'est venue à l'esprit à propos de l'erreur très répandue dans laquelle on verse chaque fois qu'il importe de désigner l'arrière-pays de Riga, c'est-à-dire la *Latvie*. Pourquoi s'obstiner à appeler « Lettonie » la nouvelle république latvienne? Que dirions-nous si Liège, la vaillante, figurait dans les publications officielles étrangères sous le vocable *Lüttich*, si notre Belgique n'était connue dans le monde civilisé que sous l'appellation archaïque de *Pays-Bas*, expression ambiguë et prêtant à de déplorables confusions? Nous avons accoutumé de remplacer Christiania par *Oslo* depuis le 1^{er} janvier 1925, car telle fut la volonté du peuple norvégien, fondée sur le désir d'éliminer tout ce qui lui rappelait la domination étrangère. Aucune raison ne nous autorise *a fortiori* à prolonger l'usage défectueux des termes *Lettonie* et *Letton*, qui blessent les oreilles latviennes.

* * *

La *Latvie* — successivement soumise aux Allemands, aux Suédois et aux Russes — est devenue, le 18 novembre 1918, une république démocratique indépendante, dont la constitution très libérale date de 1920. Sa capitale est Riga (337,000 habitants) et son territoire s'étend sur les rivages baltiques. Limitée au nord par l'Estonie, à l'est par la Russie soviétique, au sud par la Pologne et la Lituanie, la république latvienne vit fixer ses frontières septentrionales, orientales et méridionales respectivement par l'arbitrage de juillet 1920, le traité de Riga d'août et l'accord de Riga de septembre de la même année. D'une superficie de 65,791 kilomètres carrés, la Latvie porte une population de 2 millions d'habitants, les *Latviens*, branche baltique de la famille indo-européenne, apparentés aux Lituaniens et aux anciens Prussiens, qui, nul ne l'ignore, loin d'être Germains, furent asservis ou exterminés par les Teutons. La population de la Latvie, latvienne à concurrence de 73 p. c., parle une langue qui rappelle singulièrement le sanscrit.

Essentiellement agricole et forestière, la jeune république ne laisse pas de participer au mouvement commercial contemporain. Les affaires se concentrent dans quelques agglomérations urbaines, que je désigne du nom latvien, auquel j'adjoins, pour faciliter l'identification, la dénomination classique allemande. Outre Riga, mentionnons donc *Liepaja* (Libau) avec ses 75,000 habitants; *Daugavpils* (Dwinsk), 35,000 habitants; *Jelgava* (Mitau), 28,000 habitants; *Ventspils* (Windau), 15,000 habitants. Quatre provinces divisent le territoire, constitué par la Livonie du Sud, la Courlande, la zone de Witebsk, etc., et traversé par le cours inférieur de la *Daugava* (Düna). Ces subdivisions provinciales, dues à des raisons historico-ethnographiques, sont les suivantes : *Vidzeme* (Livonie), centre *Riga*; *Zemgale*, centre Jelgava; *Kurzeme* (Courlande), centres Liepaja et Ventspils; *Latgale*, centre Daugavpils.

* * *

Ainsi que l'écrit M. A. Graviņ, délégué de la République au Congrès international des bibliothécaires et des bibliophiles (1), la Latvie

(1) *Le Livre et les Bibliothèques en Latvie*, p. 5, Paris, Jouve, 1925.

n'a jamais cessé d'exister grâce au Livre, parce que c'est lui qui « conserve et transmet aux générations l'âme immortelle du peuple ». Il existe une littérature latvienne, caractérisée surtout par des œuvres lyriques populaires, dont 200,000 ont été réunies et éditées par M. Barons sous le titre *français* : *Chansons populaires latviennes*. Chacun sait qu'avant la grande guerre, la majorité des Latviens était astreinte à s'orienter vers l'Allemagne ou vers la Russie; mais en dépit des conjonctures, la pensée française exerçait déjà son influence salutaire sur la littérature et l'art latviens (1). Des affinités sentimentales attirent irrésistiblement l'une vers l'autre les deux républiques : la Latvie se rapproche davantage chaque jour de la France, qui fut l'initiatrice des démocraties modernes. Aussi bien, est-ce l'un des traits saillants de la Révolution de 1789, que la force de rayonnement de ses principes à travers toute l'histoire contemporaine. Aujourd'hui encore, sous le souffle de l'idéalisme révolutionnaire, la Latvie se ranime et revendique l'honneur d'être l'avant-poste de la culture française sur la Baltique. Libre d'entraves, nourrie de la déclaration des droits de l'homme et assoiffée de liberté, elle donnera l'essor aux forces intellectuelles latentes qu'un long régime de domination étrangère n'est point parvenu à paralyser.

* * *

Accueillons résolument les termes *Latvie* et *latvien* et substituons-les aux « dénominations germanisantes » Lettonie et letton. Le traité de Versailles, en son article 433, ne consacre-t-il pas officiellement l'existence de la *Latvie*, obéissant à la volonté formellement exprimée des Latviens, qui, de tout temps, ont employé ces vocables? Ce sont, je le répète, les Allemands, ennemis séculaires du peuple latvien, qui se sont obstinés — et pour cause — à introduire dans la toponymie géographique et la nomenclature historique les mots Lettonie, Letton, Lette. L'Angleterre dit officiellement *Latvia*, la France, *Latvie*. Imitons leur exemple. Exprimons-nous correctement. Rien n'est plus aisé.

(1) Cf. J. AKURATERS, « L'Influence de la civilisation française en Latvie » (*Revue bleue*, numéro du 5 avril 1924, pp. 233 et suiv.).

Il y a des précédents récents : n'écrivons-nous pas couramment *Tchécoslovaquie* au lieu de Bohême, Moravie, Slovaquie ou *Bratislava* au lieu de Presbourg? Supprimons donc de notre langage et de notre enseignement les traces de l'*impérialisme scientifique allemand* et soyons persuadés que nos amis latviens se réjouiront de cette attitude, d'autant plus justifiée qu'elle se conformera aux prescriptions de la Raison et du Sentiment.

Variété

Les visites guidées au Musée, complément du cours d'histoire

Il serait aisé de montrer par l'histoire de l'enseignement que les retards, les hésitations, les errements de la pédagogie dans son développement, n'ont pas souvent d'autres causes que l'existence du fossé qui sépare l'école des autres institutions sociales, de la nature, de la vie dans toutes ses manifestations. Aujourd'hui encore (que la faute en soit imputable à la négligence du personnel enseignant ou à la rigidité et à la densité des programmes), les visites à l'atelier, au port, à l'usine, sont bien rares. Et les conservateurs de nos musées de Bruxelles (la ville où les théories pédagogiques les plus larges et les plus récentes sont indiscutablement appliquées le plus tôt) ne voient que très rarement un professeur d'histoire en compagnie de sa classe compléter l'exposé théorique de la leçon par un examen sérieux des collections.

Je ne veux pas aborder ici la question de l'introduction de l'histoire de l'art dans l'enseignement moyen. La France a réalisé pendant quelque temps à cet endroit une tentative couronnée de succès. En Belgique, il n'en a jamais été question (1). Il n'est peut-être pas paradoxal d'affirmer que cette lacune peut, dans certains cas, être un bien. Quel est le maître ou le professeur digne de ce nom qui refusera de prendre une initiative dans un domaine où aucun programme ne le juggle ?

Le Service éducatif se propose, entre autres buts, de s'essayer à combler cette formidable lacune. L'enseignement de l'histoire et spécialement de l'histoire de l'art, autant que celui de la géographie (avec lequel je lui trouve, quoi qu'on en dise, plus d'une étroite affinité), ne peut être profitable que si la leçon théorique est suivie, bien mieux, accompagnée d'un enseignement par les yeux au musée. Les manuels, si bons soient-ils, ne suffisent pas, non plus que les appareils à projections, ni même les cinématographes. C'est une vérité acquise de la psychologie de l'enfant que l'image, particuliè-

(1) Je me plais à signaler la part assez large faite à l'histoire de l'art dans les excellents manuels d'histoire nationale des professeurs Pergameni et Van Kalken.

rement la représentation par une gravure de manuel ou d'album, *a fortiori* la parole ou l'écriture ne valent pas la vue de l'objet lui-même, laquelle réunit le maximum de chances de frapper pour longtemps l'esprit de l'élève.

Comme de rares épaves d'un programme artistique surnagent dans l'enseignement, mêlées à divers cours, comme leur sort est laissé à la générosité des divers professeurs, le Service éducatif va s'efforcer dans la mesure de ses moyens, de les aider dans cette tâche. Le professeur de langues anciennes conduira ses élèves au département des antiquités classiques; il y complètera l'étude des textes, qui restent souvent lettre morte, par l'examen des œuvres que tout œil peut apprendre à admirer, et les marbres parleront grec aux esprits, aussi éloquemment peut-être qu'Homère et Euripide. Le professeur de dessin qui est amené à montrer à son petit monde quelques motifs décoratifs des divers styles gothiques, visitera avantagement quelques églises-types, et trouvera dans les moulages des musées, un complément et un auxiliaire à son enseignement. Mais c'est surtout le professeur chargé des cours d'histoire qui devra prendre résolument plusieurs fois par an le chemin du musée. De quelles admirables leçons d'histoire de la Belgique aux époques gallo-romaine et franque, le département des antiquités nationales de la première section, avec ses armes et ses outils, ses maquettes et ses plans, n'offre-t-il pas la matière aux maîtres de bonne volonté? Quelles manifestations saisissantes de l'unité de la vie religieuse au moyen âge, dans les retables et les statues de la deuxième section (Industries d'Art)! Quelles preuves de l'activité intense des corporations dans une visite à cette même section! J'entrevois un plan de leçon : un bref rappel des caractères et de l'évolution des corporations, suivi de l'histoire de la tapisserie et des corporations de tapissiers aux Pays-Bas du xiv^e au xvi^e siècle, laquelle encadre à son tour l'étude des chefs-d'œuvre d'Arras d'abord, puis de Tournai et d'Enghien, et enfin d'Audenaerde et de Bruxelles. Je ne parle pas de tout ce que l'assistant du S. E. ou le maître qui guide la visite peut tirer d'une analyse sommaire du contenu des œuvres, au point de vue de l'histoire de la civilisation et des mœurs. De ce côté, tout est encore à faire pour les professeurs zélés.

Il faut qu'ils rivalisent pour seconder le S. E. dans la réalisation des vastes et beaux projets qu'il a déjà ébauchés. Puissent ses ambitions éveiller les initiatives, puissent-elles bientôt devenir des réalités, grâce à un effort libre de tous les éducateurs, à un effort digne de son objet, le passé vivant.

HENRI LAURENT,
Associé C. R. B. à l'Université.
Assistant au S. E. des Musées.

Bibliographie

HENRI LIEBRECHT, *Histoire du Théâtre français à Bruxelles, au XVII^e et au XVIII^e siècle*. Paris, Ed. Champion, 1923 (Bibliothèque de la Revue de littérature comparée), 1 vol. in-4° de 378 pages.

Comme l'indique le titre que je viens de transcrire, cet important travail de M. Henri Liebrecht traite de l'histoire du théâtre français à Bruxelles aux XVII^e et XVIII^e siècles, c'est-à-dire depuis le moment où se découvrent les premières traces de représentations par des troupes nomades venues du Midi jusqu'à l'époque où la conquête française, ruinant l'Ancien Régime, va modifier du tout au tout les conditions mêmes de l'exploitation dramatique. L'intérêt de pareil sujet est trop évident pour qu'il n'ait tenté personne jusqu'ici. Frédéric Faber lui a consacré des pages nombreuses dans sa grande *Histoire du théâtre français en Belgique*, et il a été partiellement traité par Vander Straeten et par Isnardon. Mais l'ouvrage de Faber n'a guère d'autre importance que celle d'un laborieux recueil de documents : les commentaires dont il encadre les témoignages qu'il a recueillis sont maigres et faibles, banals et souvent erronés. Vander Straeten, de son côté, s'intéressait exclusivement au théâtre lyrique, et Isnardon au seul théâtre de la Monnaie.

M. Liebrecht était donc fondé à reprendre, dans toute son ampleur, ce vaste et beau sujet. On n'exagère rien en disant qu'il l'a en partie renouvelé. Des fouilles patientes et de longs dépouillements dans nos archives l'ont mis en possession d'une quantité relativement considérable de données nouvelles. Elles jettent la lumière sur plus d'un point obscur, ou autorisent tout au moins des déductions plus certaines. Sur les premières périodes du théâtre de la Monnaie, sur les destinées des plus anciennes scènes bruxelloises, celles du Fossé-aux-Loups et de la Montagne Sainte-Elisabeth, il apporte une riche moisson de documents inédits, qui nous rendent un compte singulièrement plus exact de l'organisation et du répertoire dramatiques chez nos aïeux.

Egalement bien documenté sur l'ensemble de la longue période qu'il embrasse, l'exposé de M. Liebrecht apparaît cependant inéga-

lement original et neuf. Pour l'époque autrichienne, fort explorée déjà, et où les sources sont nombreuses, notre auteur n'a guère eu qu'à compléter, corriger et mettre au point les essais de ses prédécesseurs. Il l'a certes fait avec une clarté et une netteté qui rendent très louable cette partie de son travail. Mais enfin nul n'oserait dire qu'il bouleverse ici les idées généralement reçues : il les confirme plutôt, en les fondant sur un système de preuves singulièrement plus complet. Il n'en va pas de même de la première partie du livre, celle qui concerne l'époque espagnole et le xvii^e siècle. Ici, presque tout est neuf, et bien des petites découvertes sont révélatrices. L'exploration judicieuse des archives notariales, jusqu'ici fort peu utilisées à ce point de vue, a permis souvent à M. Liebrecht d'enrichir de détails d'un vif intérêt notre connaissance de ce lointain passé dramatique. Un chapitre comme celui qu'il consacre aux comédiens de campagne qui ont passé chez nous apparaît comme fort précieux, si l'on tient compte du peu que nous savons de ces troupes nomades, si difficiles à suivre dans leurs pérégrinations, et dont la composition même nous demeure souvent énigmatique. Sur ce point délicat, l'histoire générale du théâtre français lui sera redevable de plus d'une utile indication.

S'il mérite largement de sincères éloges, ce travail prête cependant parfois le flanc à la critique. Et d'abord on peut lui reprocher de n'être tout à fait ni de l'histoire locale, ni de l'histoire littéraire. Il participe de ces deux disciplines, les unit et les confond dans un mélange qui lui donne un caractère quelque peu ambigu. Un chapitre comme celui que notre auteur consacre à la police et à l'administration du spectacle bruxellois n'intéressera guère que les amis du Vieux-Bruxelles. Un historien littéraire eût sans doute renoncé à bien des détails qui n'importent guère à l'histoire même du genre dramatique. Il eût sans doute aussi laissé tomber bien des documents de caractère purement anecdotique ou de portée toute contingente. Un exposé plus synthétique aurait mis davantage en valeur les trouvailles vraiment précieuses.

Ce n'est pas le seul trait où se reconnaisse l'autodidacte, l'amateur assurément fort distingué, mais qui ne manie point sans une certaine inexpérience les instruments de la recherche historique. Les érudits souriront sans doute en le voyant à maintes reprises faire encore appel à l'autorité du chevalier de Mouhy. C'est une autorité fort ruinée depuis les savants travaux d'Eugène Rigal sur Alexandre Hardy. S'il est un point aujourd'hui hors de conteste parmi les historiens du théâtre français, c'est qu'il n'y a aucun compte à tenir des élucubrations de cet aventurier du xviii^e siècle, qui ne cesse d'être un copiste servile que pour devenir un audacieux faussaire. Par contre, M. Liebrecht n'a pas assez utilisé le *Catalogue de*

Soleinne, qu'il connaît du reste et mentionne. Il y eût trouvé plus d'un détail qui, recoupant ses recherches, les vérifie ou les complète. Ce docte recueil aurait dû, par exemple, l'induire à inscrire, sur la liste des étapes de la « Troupe de Mademoiselle » (p. 58), un séjour à Amsterdam qui doit se placer en 1660. Cette année même, Desaci le jeune y fait, en effet, imprimer ses *Travaux amoureux ou masqués de la Rotonde* (*Cat. de Soleinne*, n° 1038). Or, cette publication est dédiée à « Channouveau, comédien de S. A. R. Mademoiselle d'Orléans », ce qui fournit un nom à ajouter à ceux des acteurs de cette troupe énumérés pages 62 et suivantes. Il s'agit, à n'en pas douter, de ce Champnouveau qui n'est mentionné à Bruxelles qu'en 1664 (p. 67, note 2). Pour fixer le répertoire de la troupe de Philandre (p. 51, note 2), il y avait aussi une indication utile dans le fait que Foppens publie, en 1654, l'*Adieu du Trône, ou Dioclétien et Maximien*, tragédie de Du Bosc de Montandré. C'est de même le séjour chez nous de la troupe de Croza (p. 180), qui détermine la publication chez Bouchery d'un livret d'opéra : *Li tre Cicisbei ridicoli* (*Cat. de Soleinne*, t. V, 2° supplément, n° 406). Ce ne sont là, du reste, que quelques exemples, et un dépouillement attentif de ce précieux répertoire fournirait sans doute d'autres détails intéressants.

La même inexpérience explique sans doute certaines bévues, qui ne laissent point d'étonner. C'est ainsi que M. Liebrecht paraît fort intrigué par une comédie représentée à la Cour de Bruxelles, le 14 avril 1663, sous le titre : *Le plus grand charme est l'Amour*. « Impossible, écrit-il, de découvrir dans le répertoire des pièces à machines celle à laquelle s'applique le titre donné, qui semble bien avoir été modifié » (p. 26). Il suggère toutefois, en note, d'y voir *Le Triomphe de l'Amour*, pastorale de Charles de Beys et La Guerre. Mais il concède que c'est là « hypothèse fragile ». Très fragile, en effet... Comment ne s'est-il pas avisé que cette représentation, faite sur la scène du Palais, devait être espagnole et non française? Il eût aussitôt reconnu, à travers ce titre mystérieux, une pièce fameuse de Calderon : *El mayor encanto Amor*. Quant aux *Amazonas* de 1662, comédie mentionnée à la page précédente, il y faut retrouver de même, soit *Las Amazonas* d'Antonio de Solis, soit *Las Amazonas en las Indias* de Tirso de Molina.

Même lorsque les faits se trouvent exactement reconstitués, il arrive à M. Liebrecht d'en tirer des conclusions qui paraissent hasardeuses. Je ne puis, pour ma part, accepter le jugement qu'il porte à diverses reprises sur la politique du régime autrichien en matière intellectuelle. A l'en croire, Vienne aurait très délibérément cherché à étouffer chez nous toute littérature nationale, et il dénonce, chez nos maîtres d'alors, un parti pris machiavélique

d'oppression et de destruction. Voilà qui ne me paraît guère répondre à la réalité, et je ne vois ni un acte ni un texte qui trahisse ce ténébreux dessein et autorise pareille conclusion. Un homme tel que le comte de Cobenzl s'est, au contraire, donné beaucoup de mal — j'ai tâché de le montrer ailleurs — pour éveiller dans nos malheureuses provinces quelque vie de l'esprit. Il reste, sans doute, que la fiscalité avide du gouvernement autrichien a contrarié et paralysé trop souvent des exploitations théâtrales qui auraient pu devenir florissantes. Mais toute la question est de savoir si sa politique procédait du sombre dessein qu'on lui suppose, très gratuitement je crois. Ses énormes besoins d'argent suffisent amplement à expliquer qu'il ait voulu faire flèche de tout bois. Pas n'est besoin de chercher ailleurs, et un parti pris d'obscurantisme ne concorderait guère avec les aspirations ordinaires du despotisme éclairé. Aussi bien, n'est-ce ni la première ni la dernière fois que nous aurons vu le fisc menacer et compromettre la prospérité des spectacles.

Voilà bien des réserves, — et j'y ajouterai encore ci-après quelques corrections et additions, notées en cours de lecture. Elles ne doivent pas nous empêcher de rendre pleine justice à M. Liebrecht. On pourra, sur bien des points, amender et compléter son travail : il lui restera toujours le mérite d'avoir apporté beaucoup de faits et de documents nouveaux, et d'avoir ainsi contribué singulièrement à développer notre connaissance du passé littéraire de nos provinces.

Page 62. A propos de Dorimond, il eût fallu citer la réédition du *Festin de Pierre* par M. Gendarme de Bévoitte, dont la préface contient la notice la plus récente et la plus complète sur cet acteur-auteur.

Page 69. Lire Guérin de Bouscal, et non de Boscal.

Page 70. *Le Comte de Roquefeuil* de De Nanteuil n'est pas de 1672, mais de 1669. *Le Docteur extravagant* n'est pas un ouvrage distinct, mais un second titre de cette même pièce. Il faut ajouter à la liste des œuvres de cet auteur peu connu : *La Fille vice-roy* et *l'Héritier imaginaire*.

Page 163, ligne 7. Lire *Le Comte d'Essex*, et non *d'Essez*.

Page 166, note 2. Le sieur D. L., auteur d'une mise en vers de *la Princesse d'Elide*, représentée à Bruxelles le 11 février 1736, est certainement le comédien Du Lac. Voir *le Moliériste*, 1880, p. 243 et suiv., et Molière, *Œuvres*, éd. Despois et Mesnard, t. XI, p. 132.

Page 216. La pièce de Pont de Veyle (et non : de Vesle) ne s'intitule pas *La*, mais *Le Somnambule*.

Page 308, note 7. C'est certainement la seconde *Surprise de l'Amour* de Marivaux (1727) que l'on jouait à Bruxelles. Voir notre édition des *Lettres à Eugénie sur les spectacles*, p. 89, note 1.

GUSTAVE CHARLIER.

ARISTIDE MARIE, *A la Recherche de Shakespeare*. Paris, Les Presses françaises, 261 pages.

Ce petit livre commence sur le ton dégagé d'une promenade au Pays de Shakespeare, qui ne donne qu'une demi-confiance dans les promesses de l'auteur. Il se flatte, en effet, non seulement d'apporter le mot d'une énigme, mais de démontrer « qu'il n'y a pas d'énigme ». Bientôt l'impression change; on s'aperçoit que cette légèreté apparente n'est que réaction contre le pédantisme des méthodes scientifiques trop sûres d'elles-mêmes et que le bon sens de M. Marie fait pièce à la « thèse Derby ». M. Marie s'appuie surtout sur les *Sonnets*. « Même pour ceux qui les prétendent dédiés à Essex ou à Pembroke, le ton d'humilité avec lequel le poète confesse sa « fruste ignorance » et son « obscure condition » serait parfaitement incompréhensible de la part d'un Derby. M. Marie, d'après les travaux de G. Carmichael-Stopes et de la comtesse de Longworth-Chambrun, croit que le jeune homme des sonnets est le comte de Southampton et que c'est à lui que Shakespeare doit certains détails sur la Cour de France, de même qu'il devrait beaucoup d'autres notions à l'Italien Florio. Il montre la contradiction de M. Lefranc qui, après avoir insisté sur les désaccords moraux entre l'œuvre et ce qu'il croit être la vie de Shakespeare, après avoir fait de Shakespeare un Shylock doublé d'un Falstaff, nous donne un Derby non moins intéressé, non moins immoral. Nous en avons surtout, quant à nous, à la méthode de M. Lefranc, à cette façon de « chercher des relations concrètes entre telles particularités de l'œuvre et telles circonstances de la vie du poète » qui s'aveugle sur des vétilles et néglige les grandes observations d'ensemble. M. Marie nous rappelle à propos les paroles de Taine sur Shakespeare, l'enfant de la nature « qui a connu par expérience les mœurs de la campagne, de la cour et de la ville, visité les hauts, les bas, le milieu de la condition humaine » et senti, dans sa personne, « les pointes aiguës de l'anxiété, de l'humiliation, du travail forcé ». Mieux encore, M. Marie cite une belle page de Sainte-Beuve dans son article sur Molière, en tête des *Œuvres* éditées en 1835, où il est question de la grande race des génies intuitifs qui comprend, d'après lui, Shakespeare, Cervantès, Rabelais, Molière.

La « thèse Derby » s'arme d'un renfort de textes qui fait illusion et donne à croire à certains esprits que c'est d'aujourd'hui seulement que date l'étude critique de Shakespeare. Mais il y a beau temps qu'on discute sur ce qui appartient en propre à Shakespeare dans *Henry VI*, dans *Périclès* et même dans *Macbeth*. La difficulté tient à la façon dont se publiaient les pièces de théâtre et M. Marie signale de curieuses analogies entre la carrière de Shakespeare et celle de Molière. Ce dernier aussi eut à se défendre contre les

éditeurs pirates; les recueils de ses œuvres qui parurent de son vivant étaient incomplets de sept pièces; la première édition complète « ne vit le jour qu'en 1682, neuf ans après sa mort, alors que le premier *folio* de Shakespeare était publié sept ans après le décès de celui-ci, également par les soins de deux acteurs de sa compagnie ».

Nous ne suivrons pas M. Marie dans sa réfutation de la « thèse Rutland » et lui signalerons seulement que M. Célestin Demblon ne fut jamais professeur à l'Université de Bruxelles, mais à l'Université Nouvelle qui a cessé d'exister; nous ne le suivrons pas davantage dans la critique des élucubrations que le général Cartier, chef d'un service cryptographique, prête à l'Américaine Mrs Galup et que le *Mercure de France* a eu la faiblesse de publier. Il suffit d'énoncer la thèse, d'après laquelle Bacon aurait répandu son cryptogramme non seulement dans les œuvres de Shakespeare, mais dans celles de Greene, Peele, Burton, Marlowe, Spenser, Ben Jonson qui tous, complices nécessaires de cette ridicule supercherie, auraient néanmoins gardé le secret!

P. DE R.

Etudes romantiques, publiées sous la direction de HENRI GIARD.

Paris, Les Presses françaises : FERNAND BALDENSPERGER, *Sensibilité musicale et Romantisme*.

Excellente étude qui montre les progrès du goût musical en France à l'époque du romantisme.

Le goût de la musique fait fureur vers la fin de l'Ancien Régime, vers 1784 et 1785 en particulier, mais il y entrait sans doute quelque « snobisme ». Les prétendus dilettantes, y compris M^{me} de Staël, Chénier, Delille, Mercier, ne reconnaissaient pas vraiment « l'autonomie de la sensation musicale », ils la subordonnaient à autre chose et beaucoup devaient penser comme Beaumarchais que « la musique d'un opéra n'est qu'un nouvel art d'embellir la parole, dont il ne faut point abuser ».

L'ébranlement de la Révolution donna de nouvelles habitudes à l'âme française et l'émigration eut d'autant plus d'influence que les émigrés ne comprenaient plus les paroles de ce qu'ils entendaient chanter. L'*Obermann* de Sénancour s'en félicite et prête à la langue allemande une valeur phonétique qui, « indépendante du sens des mots, s'ajoute à l'effet de la musique même ».

Le sens de la polyphonie aura plus de mal à se faire place et les émigrés s'étonnent du goût des Allemands pour la musique chorale. Les séjours de M^{me} de Staël en Allemagne ont assurément contribué à la métaphysique musicale qu'on trouve dans *Corinne*. Chateaubriand n'accorde que de maigres éloges à la musique, Stendhal, au contraire, est un amateur passionné de cette langue « dont les expres-

sions vont droit au cœur sans passer par l'esprit » (Haydn) et qui lui donne les mêmes joies que l'amour. Mais Stendhal n'aime pas Beethoven et ne cache pas le peu d'intérêt que lui offrent symphonies et sonates. Sous l'Empire, malgré de nombreux retours « au métronome pseudo-classique » (Morellet, Guinguené), les tendances nouvelles se font jour chez Chênedollé, par exemple, qui écrit dans son journal, en 1808, à propos de Boccherini : « Je n'aime que ce qui est révé en musique, et voilà le caractère de la sienne. » La vraie libération se fait sous la Restauration et l'on voit *Le Globe*, à la date du 20 octobre 1824, combattre l'idée que le principe essentiel de la musique serait « l'expression des sentiments par la mélodie et l'harmonie ». La première histoire du romantisme, celle de Toreinx en 1829, consacre un chapitre à Beethoven, Weber, Rossini et au peintre Girodet. Malheureusement, après 1830, se produit une déviation du romantisme. « Ce qu'il entendait demander à la concentration, à l'approfondissement, il le cherchera plutôt dans l'expansion, dans l'extériorité. » Vigny a noté cette faillite dans son journal. Et bien qu'un grand progrès reste acquis dans la sensibilité musicale, il faut attendre Baudelaire et même l'école 1885-1895 pour retrouver la perception profonde et « désintéressée » de la musique.

P. DE R.

PIERRE TAHARD, *Le Romantisme défini par « Le Globe »*.

Le journal *Le Globe* tient une place importante dans l'histoire des lettres françaises, mais il est difficile de consulter les rares exemplaires du célèbre journal. Aussi faut-il savoir gré à M. Pierre Tahard de nous donner une réédition partielle des principaux articles qui parurent en 1824, 1825 et 1826. On y trouvera notamment la deuxième partie du « Racine et Shakespeare » de Stendhal, l'article de Vitet qui définit le romantisme « le protestantisme dans les lettres et les arts » et d'autres définitions si nombreuses que l'on se persuade, au bout du compte, que le romantisme est un « instinct de l'âme plutôt qu'une doctrine ».

P. DE R.

J. C. ROBERTSON, *Studies in the Genesis of Romantic Theory in the Eighteenth Century*, Cambridge, University Press, 1923, 1 vol. in-8° de vi-298 pages.

Il y a une histoire des idées littéraires, qui ne se confond ni avec l'histoire littéraire ni avec l'histoire de l'esthétique. Elle a contre elle de n'être encore écrite que par bribes et morceaux, de présenter d'énormes lacunes et de soulever bien des difficultés, qu'on

commence à peine à débrouiller. Comment, par exemple, a-t-on passé du classicisme étroit de Boileau aux conceptions déjà romantiques, *sensu lato*, de Bodmer et de Breitinger? Chacun sait comment les historiens des lettres tâchent de résoudre le problème. Ils rattachent cette évolution des idées critiques à un regain d'attention et d'estime pour l'œuvre d'un Milton d'abord, d'un Shakespeare bientôt après. Mais qui ne sent que c'est là, en somme, répondre à la question par la question elle-même? Force est bien d'admettre qu'il s'est produit, à certain moment, dans l'histoire des conceptions littéraires, une sorte de mutation brusque, et que l'on a passé du plan classique au plan romantique par un tournant très court, sinon par une manière de saut périlleux.

Le mérite et l'intérêt des *Etudes* de M. Robertson, c'est de nous proposer, à cet égard, une théorie toute nouvelle (1). A l'en croire, la chaîne ne nous paraît rompue que parce qu'une série de maillons avaient jusqu'ici échappé à l'attention. Il remet en lumière et en valeur l'œuvre critique de divers auteurs italiens des environs de 1700, et il s'attache à montrer qu'ils ont été les véritables inspirateurs de l'esprit littéraire nouveau.

En 1687, le P. Bouhours publie sa *Manière de bien penser dans les ouvrages de l'esprit*. L'Italie y est fort maltraitée, le Tasse durement blâmé et les *vivezze d'ingegno* des marinistes vouées au mépris. Sous cette attaque, l'Italie lettrée se cabre. L'orgueil national blessé l'incite à riposter d'abord, puis à faire son examen de conscience esthétique, à remonter aux principes pour voir clair dans son cas et se réformer s'il y a lieu. Ainsi se réveille, dans la péninsule, une activité critique depuis longtemps languissante. La fondation de l'*Arcadia*, en 1690, répond déjà en partie à un besoin obscurément ressenti d'orientation nouvelle. Mais les directions manquent, et les premiers Arcades piétinent sur place. Il faut attendre les théoriciens, dont les efforts successifs vont élargir peu à peu le *credo* esthétique du classicisme.

Le premier en date est Gravina, qui donne, en 1696, son *Discorso delle antiche favole*, et, douze ans plus tard, sa *Ragion poetica*. Il est encore traditionnel et classique. Cartésien, il proclame la suprématie de la raison. Mais il réclame aussi un retour à la Grèce, loue Homère, vante la simplicité, la vérité et la liberté des grands tragiques grecs. Et ces tendances recèlent tout au moins des germes d'émancipation. Des armes sont ainsi fournies — consciemment ou non — à ceux qui vont battre en brèche l'aristotélisme à la fran-

(1) Je ne connais que par le titre l'ouvrage de M. HUGH QUIGLEY : *Italy and the rise of a new school of criticism in the 18th century*, Perth, 1921.

çaise, et les esprits se trouvent de la sorte orientés dans une voie au bout de laquelle il y a Winckelmann et Lessing.

Muratori fait un pas de plus. Dans son traité *Della perfetta poesia italiana* (1706) et ses *Reflessioni sopra il Buon Gusto* (1708-1715), il exalte la part de la fantaisie dans la création littéraire. Il ne se borne plus à combattre la tyrannie du pseudo-aristotélisme, il proclame que c'est par la force de l'imagination que le poète peut atteindre les régions supérieures du vrai et du beau. Ces idées, toutes modernes déjà, il les défend avec une érudition imposante, et nul critique n'a contribué davantage à préciser l'attitude anti-classique du xviii^e siècle européen.

Il trouve, du reste, de précieux alliés. C'est Conti, qui étudie les Anglais, imite Shakespeare et jette les bases d'une esthétique en avance sur celle de Baumgarten et de l'école de Halle. C'est Martelli, qui rompt nettement en visière au faux aristotélisme dans son curieux dialogue de *L'Imposteur* (1714). C'est Maffei, qui, dans la réforme théâtrale illustrée par sa *Mélope*, élargit sensiblement l'horizon dramatique en rappelant l'attention sur les tragiques italiens du xvi^e siècle. C'est Calepio, qui fait preuve d'une indépendance critique appréciable dans son *Paragone della Poesia tragica d'Italia con quella di Francia* (1732). C'est même Vico, dont la géniale activité se déploie sans doute dans un domaine différent, mais dont les vues théoriques se trouvent, sur plus d'un point, en harmonie avec celles de cette école à la fois néo-classique et prér romantique.

Quels échos ont éveillés, dans la conscience littéraire européenne, ces efforts convergents de tout un groupe de critiques italiens? La France paraît y avoir prêté peu d'attention. Si La Motte connaît Martelli et l'utilise, si Voltaire exploite Conti, l'abbé Du Bos, qui est de loin l'esthéticien français le plus original de l'époque, paraît bien à peu près indépendant de ses précurseurs transalpins. L'Espagne subit davantage leur influence, et Luzán, que l'on a trop représenté comme un simple imitateur des Français, semble bien plutôt un disciple averti de Muratori, et peut-être de Vico. Addison, en Angleterre, s'inspire, lui aussi, de la *Perfetta poesia italiana* dans les parties critiques de son *Spectator*. Mais c'est en Allemagne que l'école italienne va jouer un rôle essentiel dans la diffusion des idées littéraires nouvelles. M. Robertson met hors de doute que Bodmer et Breitinger ont les obligations les plus étroites à Gravina, Muratori, Maffei et Calepio, dont ils reproduisent constamment les vues, et parfois dans les mêmes termes. Il établit aussi — et c'est une jolie découverte — que Bodmer doit à une indication de Conti la révélation de celui dont il transcrit le nom en *Sasper*, comme l'écrivait le Padouan. Ainsi donc, pour parvenir jusqu'au critique de Zurich, le grand Will a dû franchir les Alpes!...

Rien que par ce rapide résumé, on peut se rendre compte de la nouveauté, de l'intérêt et de l'importance des savantes recherches de notre auteur. Ce que je n'ai pu que hâtivement énoncer, M. Robertson le démontre avec une sûreté et une abondance de preuves qui entraînent la conviction. Des divers critiques considérés, il retrace la vie, caractérise l'activité, analyse les œuvres et en dégage les éléments nouveaux. Chacun de ses chapitres forme ainsi un tout complet. Cette méthode a ses inconvénients : elle est un peu lente, oblige à des redites, à de fréquents retours en arrière, et parfois à des anticipations. Il arrive au lecteur de souhaiter à part soi un traitement plus synthétique et plus direct du sujet. Mais peut-être cette démarche prudemment analytique trouve-t-elle sa justification dans la difficulté même de la matière. Elle présente, en tout cas, cet avantage de nous faire faire ample connaissance avec des auteurs italiens peu lus à l'étranger, où Maffei passe d'ordinaire pour un simple dramaturge, et Muratori pour un historien, sans plus.

M. Robertson, qui est *at home* dans la littérature anglaise, montre par surcroît une science profonde des lettres italiennes et allemandes. Peut-être est-il un peu moins familier avec la production française du début du XVIII^e siècle. On s'étonne, par exemple, de le voir appeler « a Madame Ferrant » (p. 110) certaine correspondante de Conti, qui n'est et ne peut être que la célèbre Présidente. Et ceci m'amène à exprimer le seul doute qui me reste. N'exagère-t-on pas l'originalité de cette école critique italienne? Est-on bien sûr qu'on ne lui trouverait pas des précurseurs dans la seule littérature étrangère alors bien connue au delà des Alpes, j'entends la française? Conti, par exemple, qui a vécu dix ans à Paris, ne doit-il rien de ses idées à ce séjour prolongé et à son commerce avec des esprits comme Rémond le Grec, dont M. Lanson a relevé déjà la singulière indépendance de pensée? Et de même, certaines tendances anti-classiques ne se feraient-elles pas jour déjà dans la littérature des Réfugiés?... Bien entendu, je n'affirme rien. Ce serait toute une enquête à poursuivre. Peut-être aboutirait-elle à d'intéressants résultats.

Mais je n'insiste pas. Aussi bien, même si ces hypothèses venaient à se vérifier, les recherches de M. Robertson garderaient le meilleur de leur prix. Car elles ne feraient que renforcer sa conclusion toute philosophique, et qui porte loin. La nature ne fait pas de sauts, déclare-t-il en substance, et, dans l'histoire de l'esprit humain, on passe d'une idée à l'idée contraire par une série indéfinie de variations et de nuances imperceptiblement dégradées. « Le mouvement qui devait, les temps une fois accomplis, aboutir au Romantisme, s'est dégagé lui-même du canon classique par un lent et pénible processus. La doctrine romantique est, en fait, tout autant une fille de la Renaissance que la foi de Boileau lui-même. » G. CH.

JACQUES DE COUSSANGE, *Les cent chefs-d'œuvre étrangers. Ibsen.*
Traduction nouvelle avec introduction et notes. Paris, Renaissance du Livre, 2 volumes.

Ibsen est représenté dans ces deux volumes par l'un de ses premiers drames, les *Prétendants à la Couronne*, de 1863, qui n'a jamais été traduit en français, par une version nouvelle du *Canard sauvage* et par un choix de poésies, les unes lyriques, les autres politiques, telles que l'« Assassinat d'Abraham Lincoln » et la « Lettre par Ballon » écrite à Dresde en décembre 1870 où Ibsen parle avec indignation de la horde des Germains qui se ruent à l'assaut de Paris.

Traduction et commentaires sont dus à l'excellent scandinavisant Jacques de Coussange à qui l'on devait déjà, entre autres, le volume sur Holberg dans la même collection.

P. DE R.

SERETH NEU, *Thérèse Quincia, Etude.* Paris, Les Presses françaises, 1925.

Cette étude est en réalité un roman, sur une donnée connue et que l'on compare avec intérêt à d'autres romans analogues. L'héroïne fut élevée sous les tropiques et son enfance, qui semble racontée d'après nature, forme un des agréments du livre. Elle se marie sans passion, par amitié, par camaraderie. Puis, comme l'héroïne de *Maison de Poupée*, elle quitte son très honnête homme de mari, ainsi que l'appelle, dans sa lettre-préface, M. Bellessort, afin de « s'élever elle-même ». La guerre a désorganisé ce ménage comme tant d'autres, mais Thérèse, pour finir, revient à son mari, « guérie de sa fièvre d'émancipation ».

C. PARRA-PEREZ, *Miranda et la Révolution française.* Paris, P. Roger, 1925, 474 pages.

La vie du général Miranda, né à Caracas en 1752, a été mouvementée. Il a lutté en Amérique pour libérer sa patrie de la domination espagnole; il a mis son épée au service de la France révolutionnaire; puis, rentré au Venezuela, il a été fait prisonnier par les Espagnols, emmené en captivité à Cadix où il est mort en 1816.

C'est aux années pendant lesquelles Miranda fut général français que M. Parra-Perez a consacré son livre, élégamment édité aux frais du gouvernement de la République du Venezuela et dédié au président de cet Etat, le général Juan Vicente Gomez.

C'est en mars 1792 que Miranda, après des voyages en Allemagne, en Russie, en Angleterre, alla se fixer à Paris; c'est alors

que commence sa carrière militaire en Europe. Après avoir décrit les milieux politiques fréquentés par Miranda dès son arrivée en France, l'auteur le montre prenant part, comme maréchal de camp, à la campagne de l'Argonne, puis à celle de Belgique. Il caractérise son attitude vis-à-vis des populations de notre pays en 1792-1793. Miranda semble avoir voulu se décharger autant que possible de la responsabilité des mesures édictées par la Convention pour imposer aux Belges le régime français; il accorde aux habitants la liberté des élections (seul peut-être entre tous les généraux républicains). En février 1793, il assiège Maestricht; il est vaincu avec Dumouriez, à Neerwinden, au mois de mars. Il ne fut pas, contrairement à ce qu'a prétendu son chef (dans ses *Mémoires*) l'auteur responsable de la défaite. Cité toutefois à la barre de la Convention pour y rendre compte de sa conduite, il fut emprisonné à la Conciergerie et traduit devant le tribunal révolutionnaire qui l'acquitta. Un peu plus tard, soupçonné d'opposition au régime de Robespierre, il fut de nouveau incarcéré à la Force, d'où il ne sortit que le 15 janvier 1795, après seize mois de détention. M. Parra-Perez étudie ensuite la conduite de Miranda dans les crises du 13 vendémiaire, du 18 fructidor, du 18 brumaire, ses brèves relations avec Bonaparte. Bien qu'il ait tout d'abord regardé le régime consulaire comme la réalisation de l'idéal primitif de la Révolution, il fut bientôt considéré comme un de ses adversaires. Ses papiers furent saisis par ordre de Fouché. Le 17 mars 1801, il quitta définitivement la France, d'où l'expulsait un ordre du gouvernement consulaire. Après des séjours à Londres et à New-York, il répondit en 1810 à l'appel de ses compatriotes vénèzuéliens; il essaya, sans succès, de les soustraire au joug espagnol.

Le livre de M. Parra-Perez a été soigneusement documenté. Son auteur a fait de diligentes et fécondes recherches aux dépôts d'archives de Paris et de Londres (Archives nationales, Guerre, Affaires étrangères; Colonial Office, Foreign Office, War Office, Public Record Office). Il est à la fois une biographie très fouillée, très complète du général Miranda — et une utile contribution à l'histoire de la Révolution française, puisque l'activité de Miranda, tant militaire que politique, s'est exercée en France dans les milieux les plus divers pendant près de neuf années. L'auteur a impartialement exposé les actes de son héros; il n'a pas caché ses défauts, les critiques qui ont été dirigées contre lui. Il montre que sa conduite s'explique par le but qu'il a poursuivi : « Miranda s'est donné en France au mouvement révolutionnaire parce qu'il croyait qu'une France républicaine deviendrait l'alliée naturelle des colonies espagnoles aspirant à l'indépendance. » C'est bien là en effet ce qui fait l'unité de la carrière si agitée de Miranda. L'auteur a su résister à la tentation d'exagérer, comme le font souvent les biographes, l'importance du

personnage étudié par lui. L'impression que son livre laisse, en fin de compte, au lecteur, c'est que le caractère de Miranda n'était pas à la hauteur de l'intelligence et de l'énergie ambitieuse dont il donna tant de preuves.

Il y a, dans le livre de M. Parra-Perez, beaucoup de choses neuves qui se rapportent tantôt à la personnalité de Miranda, tantôt à l'histoire de la France et de l'Europe pendant la période révolutionnaire. N'en citons qu'une seule. On sait que des amies de Chateaubriand, la marquise de Custine fut peut-être la plus passionnée. « C'est donc ici qu'il était à vos genoux ? » lui disait un jour le poète Chênedollé, à qui elle montrait le cabinet où elle recevait l'*enchan-teur*. « A mes genoux ! C'est peut-être moi qui étais aux siens », répondit-elle ! Madame de Custine, dont le cœur inflammable a su se partager, aima aussi le général Miranda — beaucoup plus sans doute qu'elle n'a été aimée par lui. En tous cas, on lit avec intérêt les lettres (de 1798) écrites par elle à Miranda. M. Parra-Perez les a heureusement retrouvées aux Archives nationales (pp. 390-392).

Aux amies du général faut-il ajouter M^{me} de Bellem ? Dans sa vivante et spirituelle étude sur la « Pompadour des Pays-Bas », M. F. Van Kalken constate que l'ancienne maîtresse de Van der Noot a séjourné au quartier général de Miranda, pendant le siège de Maestricht. Elle fut accusée alors d'être au mieux avec le général français (*Madame de Bellem*, pp. 88-90) : « Comment vérifier, ajoute M. Van Kalken, si ces insinuations reposent sur une base véritable ? » On ne trouve dans le livre de M. Parra-Perez, et particulièrement dans les pages consacrées au siège de Maestricht, rien qui vienne confirmer les accusations dirigées, en 1793, contre M^{me} de Bellem.

Par sa composition, par l'animation du récit comme par la richesse des documents utilisés et par ses jugements équitables, le livre de M. Parra-Perez mérite d'être placé en bon rang parmi les monographies consacrées à l'histoire de l'époque révolutionnaire(1).

L. L.

(1) Quelques *lapsus calami* : Page 12. « C'est la Convention qui a déclaré la guerre à l'Autriche ». La guerre « au roi de Hongrie et de Bohême » a été décidée, le 20 avril 1792, par l'Assemblée législative. La première séance de la Convention n'eut lieu que le 21 septembre 1792. — P. 50. Il faut écrire *Jemappes* et non *Jemmapes*. — P. 82. Le citoyen Della Taille est le citoyen Della Faille. Même page, ajouter *van* devant le nom du bourgmestre Cauwe-laert qui a signalé à l'auteur l'importance du *Registre journalier des repré-sentants provisoires du peuple libre et souverain d'Anvers*.

ALBERT MATHIEZ, *Autour de Robespierre*. Paris, Payot, 1925, In-8° de 257 pages.

Je suis particulièrement heureux de présenter au lecteur le nouveau livre de mon collègue et ami de l'Université de Dijon : l'histoire de Robespierre n'a pas laissé d'être faussée par la passion et la calomnie thermidorienne, qui inspirèrent la majorité des historiens de la Grande Révolution au point de les amener à se grouper en un faisceau hostile à la mémoire de l'Incorruptible. Aussi bien, Albert Mathiez a-t-il fait preuve de courage et de probité scientifiques en poursuivant, au risque de se voir voué aux gémonies par toutes les réactions coalisées, en poursuivant dans une certaine mesure, au nom de la critique historique, la réhabilitation de Robespierre.

Je sais bien, pour l'avoir maintes fois rencontrée moi-même, l'opposition qui se dresse encore farouche contre ceux qui assument pareille tâche. Qu'importe, si l'enjeu du conflit est la restitution de la Vérité ?

C'est avec raison que M. Mathiez — dont la plume enthousiaste et vigoureuse sert si noblement l'idéal — croit à la « vertu sociale de ses adversaires » que gênent manifestement la netteté de ses démonstrations et la franchise combative de ses appréciations : « Celui-là aime assez peu la justice qui n'est jamais prêt à combattre pour elle. » (p. 8).

Son œuvre historique est abondante : la théophilanthropie et le culte décadaire ; l'histoire religieuse de la Révolution ; la personnalité de Robespierre ; celle de Danton ; l'affaire de la Compagnie des Indes, procès de corruption sous la Terreur ; de multiples notices dans les *Annales révolutionnaires* et d'autres périodiques spéciaux ; telles sont les principales manifestations de son activité scientifique continue.

Aujourd'hui, il nous présente en recueil une douzaine de monographies consacrées directement ou indirectement au rôle et à la personnalité du grand Conventionnel. Je dirai même que si ces études critiques et documentaires constituent un ensemble homogène, c'est à cette circonstance qu'elles le doivent. Qu'il s'agisse de l'action de Robespierre jeune en Franche-Comté, de l'opinion de Régis Deshorties, de la correspondance du banquier Aigoïn de Montpellier, d'un jugement inédit de Buonarotti sur Barrère et Vadier, de Babeuf ou de l'Artésien Herman, toujours s'imposera la conclusion que Robespierre fut l'homme d'Etat le plus clairvoyant de la Révolution et non le sinistre ambitieux que la légende thermidorienne livra au mépris de la postérité mal informée.

A cet égard, rien n'est plus instructif que la lettre de Régis Deshorties adressée le 30 messidor an II (dix jours avant la terrible journée du 9 thermidor) à Robespierre jeune. Ce document nous fait mieux connaître l'entourage de Robespierre à Arras.

L'auteur de la missive était fils du premier lit d'un ancien notaire d'Arras, qui avait épousé, en secondes noces, une tante de Maximilien. J'y relève cette appréciation du rôle du grand révolutionnaire :

« Tout entier à la patrie et aux grands intérêts de l'humanité, Robespierre n'existe plus pour ses amis. L'espèce humaine... a des obligations infinies aux hommes de cette trempe. » (1).

Si l'on veut se rendre compte de l'ascendant moral qu'exerça l'incorruptible sur tous ceux qui l'approchèrent et de la contagion vertueuse qu'il provoqua dans les milieux où il évolua, qu'on lise attentivement le chapitre consacré à *Herman*, fils du greffier des Etats d'Artois, homme de loi comme Robespierre, siégeant au parquet du Conseil supérieur artésien, tandis que Robespierre y exerçait ses talents d'avocat. Après diverses charges, Herman occupa celle de président du tribunal du Pas-de-Calais, puis devint président du tribunal révolutionnaire le 28 août 1793 et ministre de l'Intérieur en avril 1794. Il ressort de sa correspondance que ce magistrat robespierriste considéra toujours la mission publique qu'il défit comme un devoir à remplir et non comme un moyen de vivre à l'aise, encore moins comme un instrument de favoritisme, au service de ses parents et de ses amis. Que l'on médite la très belle lettre d'Herman, publiée par M. Mathiez, dans laquelle il invite l'agence des lois à ne point nommer son frère chef de bureau : « Nous ne devons connaître que la chose publique », écrira-t-il, et non les intérêts personnels. A lire aussi l'admirable document, modèle de civisme et de haute morale robespierriste, que le même Herman envoie à son propre frère afin de justifier son attitude : « un fonctionnaire n'a ni parents, ni amis », dira-t-il. « Il ne faut pas mettre son bonheur dans une petite augmentation d'appointements ! (2) De pareils jugements sont dignes de l'antique et suffisent à marquer la distance qui séparait la vertu politique robespierriste de l'épicurisme aristocratique ou de l'*immoralisme* des ennemis de Maximilien.

Je recommande instamment au lecteur le chapitre que M. Mathiez a consacré à la position de Robespierre en face du problème religieux, au lendemain de la chute des Hébertistes. Le culte de l'Etre

(1) *Op. cit.* (p. 51-52).

(2) *Op. cit.* (p. 146-147).

Suprême est-il l'œuvre personnelle du chef des Jacobins ? Quelle en est la signification ?

Quiconque s'est familiarisé avec l'histoire de la Révolution libératrice sait fort bien que le culte de la Raison, doctrine athée ou bien panthéiste, suivant l'opinion des interprétateurs, fut présenté comme opposé au Culte de l'Être Suprême, qui aurait été une arme politique d'asservissement aux mains de Maximilien. Je suis de ceux qui pensent que cette conception ne laisse pas d'être *fausse* et je crois, ainsi que le démontre une fois de plus M. Mathiez, que le culte de la Raison découle naturellement des fêtes civiques organisées depuis la cérémonie de la fédération du 14 juillet 1790.

Il est utile de le répéter : lorsque, le 20 brumaire an II, la Commune et la Convention nationale célèbrent, à Notre-Dame de Paris, la fête de la Raison, l'événement capital n'est point cette célébration, mais bien la chute du catholicisme constitutionnel et l'abdication des prêtres. Dans les temples de la Raison, antérieurement aux interventions robespierristes, l'Être Suprême inspirait déjà de nombreux discours. Aussi bien Robespierre ne fut pas le créateur du culte de l'Être Suprême. En plaçant, comme le dit M. Mathiez, le culte républicain sous le couvert de l'Être Suprême, Robespierre « ne faisait que traduire le sentiment général ». La proposition du 18 floréal an II, présentée par lui à la Convention nationale, ne constituait donc point une innovation. Donner de l'homogénéité au culte révolutionnaire, harmoniser les cérémonies par quoi il s'exprimait, exclure l'incohérence ou le décousu des mesures d'application, tel fut le but de l'action robespierriste et si Robespierre fut mis en avant, en ces conjonctures, pourquoi nous en étonner et de quel droit lui supposer des desseins machiavéliques ? Chacun sait qu'il était toujours chargé des rapports relatifs à la *politique générale* et que le Comité de salut public lui endossa la mission de faire rapport à la Convention sur le projet élaboré par le député Mathieu de l'Oise.

Qu'on veuille bien se persuader que seule l'étude critique des sources nous révélera le sens de la religion révolutionnaire et le rôle que joua Robespierre lors de la fête du 20 prairial-8 juin, en l'honneur de *l'Être Suprême et de la Nature*, les deux termes étant inséparables, en dépit d'une tradition erronée.

M. Mathiez a parfaitement mis en lumière l'opposition radicale de Robespierre — partisan du déisme, parce que cette doctrine lui apparaissait *socialement* utile — et des Encyclopédistes athées, épicuriens satisfaits, sceptiques par dilettantisme, conservateurs sociaux encore que réformateurs politiques. Selon l'auteur, le point de vue *moral* et *social* l'emportait donc chez Robespierre sur le point de vue *politique*.

La démonstration logique à laquelle il se livre une fois de plus, avec une incontestable maîtrise, était de nouveaux arguments et de preuves irrécusables la thèse que je formulais ainsi, il y a onze ans :

« Robespierre, écrivais-je (1), considère la France républicaine comme l'éducatrice du vieux monde. Pour réussir dans l'accomplissement de ses destinées et dans son œuvre de régénération, elle a besoin de solides fondements moraux... Rallier en un culte national tous les patriotes, tel est le but... Pour Robespierre, le culte de l'Être Suprême était appelé à réaliser, à la faveur de la liberté des cultes, l'unité morale de la République. Ce culte était patriotique, humanitaire, social. Il correspondait à une religion nouvelle, point d'appui moral de la France nouvelle. Synthèse des vertus humaines, fondée sur deux principes admis par la très grande majorité des Français (immortalité de l'âme et existence de Dieu), la doctrine robespierriste, forme la plus parfaite de l'idéal philosophique de la Révolution, apparaît donc, au point de vue social, comme un *déisme opportuniste*. »

Je ne puis songer à signaler au lecteur les multiples questions que soulève le dernier livre du chef de l'école robespierriste actuelle. Qu'il me suffise de le recommander vivement à tous les spécialistes de l'histoire révolutionnaire et au corps professoral qu'intéresse la période dite contemporaine : il est temps que notre enseignement se débarrasse des interprétations thermidorienne, injustes et calomnieuses. La vérité historique revendique ses droits. Grâce au talent et à l'érudition de M. Mathiez, la personnalité de Robespierre se précise et grandit : *l'Incorruptible*, fidèle ami des déshérités et défenseur de la vertu civique, a su maintenir l'accord entre sa vie privée et ses principes publics. C'est là une qualité trop rare pour que nous la passions sous silence.

CHARLES PERGAMENI.

EDOUARD DE MOREAU (S. J.), *Histoire de l'Eglise*. Tournai, Casterman, 1925, un volume de VIII-374 pages.

Cet ouvrage du Père De Moreau fait partie de la *collection belge de manuels d'histoire* et s'adresse surtout aux élèves de l'enseignement moyen. Le plan en est méthodique et l'exposé didactique. L'auteur a eu raison d'attribuer une grande importance à la vie intérieure de l'Eglise, trop souvent négligée, c'est-à-dire à l'histoire du dogme, des sciences ecclésiastiques, du culte, des ordres reli-

(1) Voir mon livre intitulé : *L'Esprit public bruxellois au début du régime français*. Bruxelles, Lamertin, 1914, p. 23-24.

gieux, des arts, etc., au lieu de se borner à la narration des faits de la politique ecclésiastique extérieure. J'ajouterai qu'il a fait preuve d'un réel mérite en présentant, sous un volume maniable, avec ordre et généralement avec précision les multiples questions qui sollicitent l'attention de tous ceux qu'intéresse l'histoire de l'Eglise.

Je pense qu'il est presque superflu de faire remarquer que le manuel du Père De Moreau est naturellement conçu dans un visible esprit d'orthodoxie; aussi bien le libre examen nous en révélera-t-il les tendances dès les premières pages. Nous n'y relèverons pas ce que nous considérons comme « hérésies » (1), mais nous soumettrons évidemment à la critique scientifique certaines affirmations et maints jugements.

Je reconnais volontiers qu'il use de quelque impartialité lorsqu'il écrit par exemple, à propos des crimes et procès de sorcellerie, que l'on brûla *beaucoup d'innocents* (2). Toutefois je m'étonne qu'il ait cru pouvoir écrire encore qu'il y eut *sans doute beaucoup de vrais sorciers et sorcières*, alors qu'il est obligé de constater quelques lignes plus haut (3) que la superstition et les pratiques de sorcellerie — dont il endosse une part de responsabilité aux juifs et aux musulmans — s'étaient répandues dans l'Europe chrétienne pendant les derniers siècles du moyen-âge. Pour nous, qui dit pratiques de sorcellerie, dit par le fait même superstition.

CH. PERGAMENI.

MARIE-ANNE COCHET, *Essai sur l'Emploi du Sentiment religieux comme base d'autorité politique*. Paris, Les Presses Universitaires de France, 1925.

M^{lle} Cochet a écrit, sous ce titre, un ouvrage remarquablement intéressant et auquel je ne ferais qu'un reproche sérieux, c'est de ne guère répondre précisément à ce titre.

On y discerne trois préoccupations : 1° une critique sévère, décisive, tout d'abord, de la philosophie d'Auguste Comte; la sociologie du fondateur du positivisme est jugée insuffisante depuis longtemps par tous ceux qui l'étudient; mais il était peut-être moins évident jusqu'à présent que l'échec de la sociologie de Comte résulte de l'erreur fondamentale de sa doctrine entière. Il oublie la psychologie dans sa classification des sciences, quoiqu'elle soit assurément

(1) Je ne veux point me livrer au petit jeu facile de signaler comme hérésie, l'habitude du P. de Moreau de considérer sous ce nom toute doctrine qui n'est pas conforme à ses croyances.

(2) *Op. cit.*, p. 253.

(3) *Op. cit.*, p. 252.

une discipline autonome; mais dès lors, il n'aperçoit plus les réalités psychologiques, les consciences individuelles, les entités sociales, le Grand Etre, lui semblent exister par eux-mêmes, être autre chose que le total des individus qui les constituent, et négligeant l'enseignement de sa propre loi des trois états, Comte élève ces entités métaphysiques à la dignité d'absolus auxquels les vies individuelles sont totalement subordonnées. La Société de Comte est une société sans âme, purement mécanique, conception objectivement fautive et moralement décevante; elle aboutit à un dogmatisme rigide, excluant toute initiative créatrice de l'individu.

Cette erreur où Comte a versé est d'autant plus fâcheuse que son prestige engagea toute la science sociale française dans la même voie : l'œuvre de Durkheim notamment, à laquelle on prétend aujourd'hui ramener la sociologie tout entière, subordonne pareillement l'individu au groupe, proclame également que celui-ci est seul réel; on ne voit plus que c'est l'homme tout de même qui seul existe vraiment et que la société n'apparaît que par le groupement des individus.

2° M^{lle} Cochet élève contre ces conceptions mécaniques une protestation passionnée et revendique hautement les droits de l'homme, de l'individu contre l'emprise collective et la rigidité formelle des cadres sociaux. Sous ce rapport, son travail a, à côté de son intérêt scientifique, une très haute valeur morale.

3° Je suis moins de son avis quand elle recherche, enfin, l'origine historique de cet état d'esprit dogmatique; pour elle il est la survivance du formalisme romain résistant à la spontanéité, au mouvement libérateur qui animait le christianisme. Assurément, les analogies sont frappantes entre l'organisation romaine et la résistance qu'elle opposait à la sincérité du sentiment religieux chrétien, et d'autre part la société que Comte imagine et dont il se dit le grand pontife, pour imposer à tous les hommes la soumission aux dogmes qu'il proclame et leur interdire la manifestation de leurs libres convictions. Mais l'un de ces états d'âme n'est pas plus spécifiquement chrétien que l'autre ne serait caractéristique de Rome; partout, dans tous les milieux, tout mouvement d'idées à son apparition se heurte aux cadres figés des organisations antérieures, et après les avoir brisés, il finit lui-même par se solidifier, se matérialiser, par perdre ce qu'il avait de spontané, de vivant, de créateur, pour ne conserver, à son tour, qu'un aspect froid et immuable, se réduire à une forme où n'habite plus aucune idée vivante et libre. Dans l'Inde le mysticisme luttant contre les castes; en Israël les prophètes vilipendés par le sacerdoce, voilà quelques-uns seulement des multiples parallèles qui pourraient être cités à cette opposition qui, assurément, apparaît aussi à l'origine du christianisme, mais

comme un exemple particulier seulement d'un phénomène général.

Ce n'est d'ailleurs qu'une réserve de portée accessoire; elle ne m'empêche pas de considérer le livre de M^{lle} Cochet comme un travail très remarquable et très sérieux.

R. K.

EMILE JOBBÉ-DUVAL, *Les Morts malfaisants*. Paris, Librairie de la Société anonyme du Recueil Sirey, 1924.

Ce livre est une intéressante contribution à l'étude de la religion populaire de la Rome antique.

Les croyances primitives de Rome sont extrêmement différentes de celles que nous décrivent les auteurs classiques, tous fortement imprégnés d'influences grecques. Au début, les Romains, à l'imagination courte et incapables de développer des théories rationnelles sur le monde divin, se croyaient entourés de puissances innombrables, mystérieuses et dangereuses à la présence et à l'intervention desquelles ils attribuaient tous les phénomènes qu'ils observaient autour d'eux, tous les malheurs notamment dont l'individu ou la cité pouvaient être frappés. Impossible pour le profane de prévoir l'intervention de ces puissances impersonnelles et invisibles: on vivait dans la crainte constante de les voir surgir et la religion romaine, à ses débuts, avait au fond comme objet principal la tâche de délivrer l'individu de ces perpétuelles angoisses et d'enseigner les rites qui permettaient d'écarter ces dangers et de rendre inoffensives ces innombrables forces sacrées.

Parmi tous ces démons du mal figuraient notamment les âmes des morts. Elles menaçaient de revenir parmi les vivants, de se venger sur ceux-ci de toutes les douleurs dont elles avaient pu autrefois souffrir. Suivant l'expression de Minucius Félix, elles troublent la vie, elles donnent les rêves inquiétants, elles envahissent le corps, elles provoquent les maladies, elles terrifient l'esprit.

Les prêtres avaient imaginé de multiples moyens pour dépister leur présence, pour s'assurer leurs faveurs, pour détourner leurs menaces. L'étude de ces prescriptions sacerdotales est d'autant plus importante que ce ne sont pas seulement des rites religieux très nombreux qui trouvent dans ces préoccupations leur origine, mais qu'en outre on discerne dans le droit romain lui-même leurs traces constantes.

Le sentiment de la solidarité sociale était puissant à Rome plus que chez aucun autre peuple. Les morts mécontents ne s'attaquaient donc point non plus aux seuls individus qui pouvaient pendant leur existence leur avoir déplu, la cité tout entière était exposée à souffrir de leurs représailles et tout entière elle avait, par consé-

quent, un intérêt majeur à se défendre contre eux. De nombreuses prescriptions du droit primitif trouvent ici leur point de départ.

M. Jobbé-Duval a étudié ces croyances primitives avec beaucoup de précision; il analyse toutes les conséquences qui en résultent et si on regrettera peut-être en maint endroit un certain défaut de pénétration psychologique, par suite de quoi la véritable explication de ces superstitions a souvent échappé à l'auteur, qui a ainsi échoué à formuler une théorie véritablement adéquate et claire, on ne lui en saura pas moins gré d'avoir accumulé de nombreux matériaux qui faciliteront l'étude de ces croyances, de les avoir analysés avec beaucoup d'objectivité et d'avoir insisté sur l'influence capitale exercée par cette magie primitive sur le développement de la mentalité et sur l'origine du droit romain. R. K.

A. AN TOMARCHI, *Le Masque de Saint Pierre*. Imprimerie Ducros & Lombard, Valence (Drôme), 1925.

M. Antomarchi est un pasteur protestant, et c'est en théologien, beaucoup plus qu'en savant, qu'il étudie le problème du pontificat de saint Pierre et de la fondation du siège romain : c'est à dire que d'une part les écrits bibliques ont pour lui une valeur absolument indiscutable et de l'autre, qu'il ignore tous les documents non bibliques qu'un historien n'eût pas manqué d'invoquer et d'analyser: il ne cite ni le canon de Muratori, ni les listes d'évêques, etc.; il n'examine point l'origine, très lente et graduelle, de la doctrine catholique sur la transmission des pouvoirs apostoliques, ni la question de la multiplicité des évêques de Rome, attestée encore par Clément Romain, quoique l'étude de tous ces problèmes n'eût fait que confirmer les conclusions auxquelles il aboutit par la seule analyse du Nouveau Testament.

Celle-ci est d'ailleurs conduite par lui avec beaucoup de conscience, de pénétration et une connaissance très approfondie du sujet; on s'étonnera peut-être de voir affirmer encore que saint Jean vivait encore en 98 (p. 77) et que la conversion de saint Paul n'eut lieu qu'en 39 (p. 93); mais ces erreurs de chronologie n'empêchent que le petit ouvrage de M. Antomarchi est dans l'ensemble un exact exposé de la question au point de vue de la théologie protestante.

R. K.

P.-J. ANDRE, *L'Islam et les Races*. Paris, Geuthner, 1922. Deux volumes.

M. P.-J. André a écrit une fort intéressante histoire de l'Islam.

L'Islam n'est pas seulement une religion, un ensemble de doctrines et de rites. Son livre sacré, le *Qoran*, — tel d'ailleurs aussi

la *Torah*, — contient toute une législation civile et pénale; les autorités religieuses disposent aussi de pouvoirs politiques; raconter l'histoire de l'Islam, c'est donc, en réalité, retracer l'évolution tout entière des peuples musulmans.

M. André n'insiste pas beaucoup sur l'analyse des dogmes, sur l'exposé de la philosophie, de la morale, sur l'étude du sentiment; et les pages qu'il consacre à ces sujets me paraissent être composées de seconde main.

Mais son ouvrage devient d'un intérêt primordial quand il nous montre la religion musulmane s'adaptant au caractère, aux aspirations des différents peuples qui y ont adhéré, et adoptant, suivant les régions, une orientation souvent très particulière. Il poursuit cette étude jusqu'à l'époque tout à fait contemporaine. Son travail acquiert ainsi une véritable valeur pratique. La réaction des populations mahométanes vis-à-vis des événements politiques; la mesure dans laquelle, dans les différentes colonies, la religion favorise les aspirations nationalistes; la réceptivité de tous ces peuples à l'égard de la propagande bolcheviste, — elle-même émanation d'une mentalité orientale, — tout cela sont des problèmes que M. André expose avec beaucoup de pénétration.

On ne peut que recommander la lecture de ces deux volumes à qui veut connaître ces questions particulièrement complexes et d'un intérêt pratique prédominant.

R. K.

LOUIS BRANDIN, *La Chanson d'Aspremont*, d'après un poème en vers du XIII^e siècle. Illustrations de M. A. Servant. Préface de Joseph Bédier, de l'Académie française. Paris, Boivin et C^{ie}.

La préface de cette transposition en français contemporain, signée de Joseph Bédier, nous fait souvenir du merveilleux « Roman de Tristan et Iseult ». Sous un tel patronage, la *Chanson d'Aspremont* rencontrera la faveur du lecteur, mais... il est des parrainages qui amènent des comparaisons difficiles à soutenir.

Le public lettré est heureux de posséder ainsi, sous une forme élégante et facile, le texte des vieux romans de chevalerie, mais il est permis de se demander si, en dehors de tout esprit de parti pris et de snobisme, cette « vulgarisation » ne va pas faire quelque tort au prestige des jongleurs et même du moyen âge en général.

Joseph Bédier, dans sa préface, dit fort justement que la plupart des chansons de geste du cycle de Charlemagne ne sont pas autre chose que des romans-feuilletons, voire des ciné-romans à l'usage du très grand public. Nous en sommes convaincus; pareil roman de chevalerie devait ravir les foules brutales et ingénues, comme

de nos jours les films américains enthousiasment le prolétaire et la midinette. Les pairs de Charlemagne étaient-ils, à part leur foi fervente, si différents des cow-boys bellâtres, acclamés des capitales européennes?

Mais si la *Chanson d'Aspremont* est primitive, combien davantage encore est-elle amusante : kaléidoscope brillant, passions énormes et enfantines, action folle et débridée, archevêques-chevaliers, empereurs pourfendeurs et bénisseurs, exploits que seule rend possibles la candeur de l'auditoire... ou l'artifice du metteur en scène du scénario. J'avoue que cette lecture m'a fort diverti; La Fontaine ne disait-il pas :

« Si Peau d'âne m'était conté,
« J'y prendrais un plaisir extrême? »

Et lorsqu'on referme le livre, on songe à l'éclosion, au XIII^e siècle, des passions nationalistes, aux moyens, toujours jeunes, d'accumuler les outrages les plus violents comme un rempart invincible contre les peuples incompris et redoutés. *Nil novi sub sole*, profonde leçon que nous donne l'œuvre légère du jongleur : sera-t-elle comprise de la jeunesse désemparée qui hésite entre un néo-classicisme nationaliste et un romantisme marxiste et scientifique? R. J. L.

PAUL HAMELIUS, *Histoire politique et littéraire du mouvement flamand*. In-12, 335 pages. Bruxelles, L'Eglantine, 1925.

Soyons reconnaissants à la famille et aux amis de Paul Hamélius d'avoir réalisé cette seconde édition corrigée et complétée de son « Histoire du Mouvement flamand », en y ajoutant l'excellente et touchante notice biographique de M. Joseph Mansion qui a bien vu ce qui fait la valeur du livre. Elevé en partie à l'étranger, Luxembourgeois par ses origines, Paul Hamélius aimait la Belgique, mais « il resta toute sa vie étranger à nos petites querelles intestines et c'est en quelque sorte du dehors qu'il les jugeait. Ce trait est nettement sensible dans son *Histoire politique et littéraire du mouvement flamand* (1894) ». Pour compléter l'ouvrage, les éditeurs se sont servis des notes de l'auteur et des remarques manuscrites que lui avaient adressées MM. Paul Frédéricq et De Laet, mais ils n'ont pas jugé opportun de continuer le récit jusqu'à nos jours de peur de trahir la pensée de l'écrivain et afin d'éviter, dans un travail qui révèle un suprême souci d'impartialité, tout ce qui prête à la polémique.

D^r F. P. H. PRICK VAN WELY, *Fransch Handwoordenboek. Tweede deel : Nederlandsch-Fransch*. Van Goor, Gouda, 1925, 1224 pages.

Voici le dernier dictionnaire néerlandais-français, le meilleur, le plus riche, le plus nourri qu'on puisse recommander en ce moment.

On connaissait déjà le dictionnaire anglais et le français-néerlandais du même auteur. Le D^r Prick van Wely est un lexicographe enthousiaste qu'animent à la fois le zèle scientifique et l'amour des langues. Il reste original dans un domaine où règne la compilation, et recherche les difficultés plutôt qu'il ne les évite. Il cultive la précision du mot propre, traduit *gefladder* par « voltigement » et non pas « tours que les oiseaux font dans l'air », *geslobber* par « lapement » et non par « bruit qu'on fait en mangeant la soupe ». D'autre part, il professe qu'un lexique est un recueil de phrases autant que de mots et s'efforce de rendre les idiotismes par des expressions françaises équivalentes. Ici, comme dans la recherche du mot propre, l'auteur souffre parfois de ce qu'il est Hollandais, non pas même bilingue comme beaucoup de nos Flamands de Belgique. Il s'ensuit qu'il n'a pas toujours le sentiment de l'usage vivant des mots et des phrases, de leur fréquence ou de leur rareté, de leur qualité pédante ou familière et que dans son souci d'« être à la page » il fait peut-être une place excessive à l'argot. Son livre, admirable pour comprendre le hollandais, devrait n'être employé qu'avec une certaine prudence par les Hollandais qui essaient de parler ou d'écrire le français. *Baldadigheid* est d'abord fort bien *expliqué* par « goût de la destruction pour le plaisir de détruire », mais l'auteur ne résiste pas au plaisir de le *rendre* par « esprit de voyoutisme vandamique ». Ici du moins, l'explication précède; ailleurs le dictionnaire est trop laconique, par exemple à l'article « *vormeling*, confirmand », où le mot français, s'il n'est point une faute d'impression, demanderait une glose. *Voor spek en boonen meedoen* (v. *spek*) est rendu « compter pour du beurre; être là pour copie conforme », expressions que nous aurions quelque peine à comprendre si l'auteur ne donnait, dans sa préface « être là pour faire nombre ». Même observation pour « *met spek schieten*, bousculer le pot de fleur (?), conter des blagues, ou faire un plat ou (*populairement*) attiger la cabane, allumer le cocotier »! Il vaudrait mieux exclure la langue verte, une fois pour toutes. Au lieu de « Allons-y du voyage! », je préférerais simplement « Allons-y! » pour *Vooruit met de geit!* Mais ces légères taches inévitables dans un grand travail n'empêchent pas notre estime pour le livre imprimé avec un soin qui fait honneur à l'éditeur et à l'ardeur studieuse du public hollandais. P. DE R.

J. VERCOULLIE, *Beknopt Etymologisch Woordenboek der Nederlandsche Taal*. Derde verbeterde en zeer vermeerderde uitgave. Gent, Van Rysselberghe-Rombaut, 1925, in-8°, 547 pages.

Ce livre, qui dépasse de 70 pages la deuxième édition, de 1898, et de plus de 200 pages la première édition, de 1890, est un monument de science, de patience, et un modèle d'enseignement clair et gra-

phique. Il donne beaucoup plus que ne promet son titre et concerne des catégories de lecteurs que ce titre ne paraît pas solliciter : tous ceux qu'intéresse une langue germanique et j'ose dire une langue indo-européenne quelconque. Tandis qu'un dictionnaire étymologique de langue romane s'enferme d'ordinaire dans le monde latin, l'éminent professeur de philologie néerlandaise de l'Université de Gand part du néerlandais pour explorer le domaine indo-européen tout entier. Ses tableaux synoptiques et généalogiques, ses inventaires de ce qui appartient au néerlandais à titre exclusif et de ce qui lui est commun avec le germanique occidental, ou le germanique, ou l'européen septentrional, ou l'italo-germanique, ou l'indo-germanique occidental, ou simplement l'indo-germanique; ses listes de mots onomatopéiques et de mots dérivés de noms propres, ses tables des références à des mots étrangers dans les articles du dictionnaire, tout cela est d'une lecture stimulante, propre à piquer la curiosité de tout homme cultivé et même à éveiller, parmi nos étudiants, des vocations de linguistes.

P. de R.

LÉOPOLD WENGER, *Institutionen des römischen Zivilprozessrechts*. In-8° de xi-356 pages. München, Max Hueber, 1925.

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du droit connaissent le puissant attrait de l'étude de la procédure civile; car le droit de la procédure appartient à la dynamique juridique : c'est la partie la plus vivante du droit. Or il s'entend que c'est dans les manifestations de la vie du droit, que se découvrent le plus sûrement les étapes de l'évolution historique du droit. Il est donc à la fois très naturel et très heureux que les recherches d'érudition des historiens du droit romain se portent avec prédilection, depuis de longues années, sur les problèmes de la procédure. Le moment est venu de refaire, sous la forme d'un manuel, une synthèse de nos connaissances actuelles en matière de procédure civile romaine; afin non pas d'enrayer mais plutôt de fortifier l'essor des recherches particulières, appuyées désormais sur une base solide. Telle est la tâche que s'est assignée M. le professeur Wenger, et qu'il a accomplie avec la maîtrise que connaissent bien tous ceux que sollicite l'étude du droit romain.

Notre auteur n'ignore ni le petit précis de procédure civile romaine publié en 1918 par Emilio Costa, ni les *appunti didattici* de Bertolini sur le même sujet (1913-1915); mais il estime que ces publications ne rendent pas inutile une nouvelle tentative de systématisation, mettant à profit les innombrables travaux et recherches, qui ont vu le jour depuis le célèbre traité de procédure civile

romaine de Bethmann-Hollweg (1864-66) et l'excellent aperçu de Keller, remanié par Wach en 1883. Parmi les monographies de procédure civile romaine du dernier demi-siècle, ce sont les travaux considérables de Moritz Wlassak, qui ont retenu plus particulièrement l'attention de notre auteur. Parmi les manuels d'Institutes, qui font une place plus ou moins considérable à l'étude de la procédure, le choix de M. Wenger s'est fixé sur : un manuel allemand (Sohm-Mitteis-Wenger), un autrichien (Czyhlarz), deux français (Girard et Cuq), deux italiens (Bonfante et Arangio-Ruiz) et un anglais (Buckland).

En indiquant les sources de notre connaissance de la procédure civile romaine, notre auteur croit utile d'insister sur une distinction entre les sources de *connaissance* et les sources de *formation* du droit, rangeant dans cette dernière catégorie les lois, les sénatus consultes, les édits, les constitutions impériales. Mais sont-ce bien là des sources de formation du droit? Y a-t-il vraiment d'autres sources de formation du droit, que le milieu social lui-même? Toutes les autres sources du droit sont purement formelles; car elles se bornent à formuler des règles de droit et ne sont par conséquent pour nous que des sources d'information ou de connaissance du droit. A mon sens, le texte d'une loi, d'un édit ou d'un sénatus-consulte n'est pas plus créateur de droit, que le texte des Institutes de Gaius ou d'un papyrus juridique quelconque (1).

Impossible d'analyser ici en détail un livre si touffu, qu'il ne sera d'ailleurs permis désormais à aucun romaniste d'ignorer. Nous nous bornerons donc à formuler une critique d'ordre général, en regrettant la réserve excessive de notre auteur au regard du problème des origines. Il remarque fort judicieusement que, dans l'histoire des institutions primitives, il faut user avec la plus grande prudence de la méthode comparatiste. Mais quand il s'agit de l'histoire de la procédure, n'y a-t-il pas une circonstance, qui nous autorise à être moins timides, parce qu'elle rend certains enseignements susceptibles d'être reportés avec sûreté aux temps protohistoriques?

On sait que la procédure est, en même temps que la partie la plus ancienne, la partie la plus conservatrice de la réglementation juridique; de sorte que le détail des prescriptions de la procédure nous conserve longtemps des formes dont la survivance est due uniquement à la tradition. Ces formes traditionnelles, auxquelles il ne reste qu'une signification symbolique, ont eu cependant au début une signification réelle : elles sont le résidu purement formel d'actes qui furent d'abord réellement accomplis. En conséquence, en resti-

(1) Consulter sur ce point : G. CORNIL, *Le droit privé. Essai de sociologie juridique simplifiée*. Paris, 1924, pp. 46 et suiv.

tuant aux formes traditionnelles, leur signification réelle primitive, on découvre la raison d'être originaire de formalités qui paraissent surannées, et en même temps on réussit à retracer le tableau d'une procédure archaïque, qui historiquement a certainement précédé la procédure envisagée.

Par le procédé qui consiste à rendre aux plus anciens rites connus de la procédure civile romaine leur valeur réelle, nous voyons s'éclairer singulièrement une particularité romaine bien connue, qui divise tout procès civil en deux instances, appelées communément l'instance *in iure* et l'instance *in iudicio* (M. Wenger, pour éviter toute confusion, substitue à procédure *in iudicio* l'expression procédure *apud iudicem*; mais alors, pour être logique, il faudrait aussi préférer à procédure *in iure*, l'expression procédure *coram magistratu*).

La procédure civile romaine conserve des traces indiscutables du régime de la justice privée : sans parler de l'*in ius vocatio*, il est certain que la *manus iniectio* n'est autre chose qu'une justice privée contrôlée ou surveillée par le magistrat. Or, quand nous nous demandons comment il advint que cette fonction de simple surveillance exercée sur la justice privée des particuliers a pu se muer en une fonction proprement judiciaire, la clé de cette énigme ne nous est-elle pas donnée par la distinction romaine du *ius* et du *iudicium*?

Les publicistes et historiens romains qui, les premiers, nous signalent la division de tout procès civil en deux phases, vivaient à une époque où il existait déjà un autorité proprement judiciaire, c'est-à-dire à une époque où la justice était rendue au nom de l'autorité publique. Ils éprouvent donc quelque embarras à expliquer cette particularité originale de l'organisation judiciaire, qui n'est plus qu'une survivance vide de sens. En partant des idées courantes à leur époque et sans que la fidélité historique y trouve peut-être son compte, Cicéron et Denys d'Halicarnasse rattachent la distinction du *ius* et du *iudicium* à une réforme profonde de l'organisation judiciaire, qui aurait coïncidé avec un changement de régime politique. Ils nous reportent à cinq siècles en arrière, dans les ténèbres de la légende, et nous content que l'expulsion des rois aurait été précédée ou accompagnée d'une réforme judiciaire, qui est représentée comme une réaction contre l'absolutisme ou une conquête démocratique : afin de protéger les plaideurs contre l'arbitraire des magistrats, ceux-ci auraient été dépouillés du droit de trancher eux-mêmes les différends portés devant eux, et leur intervention aurait été réduite au renvoi des plaideurs devant un arbitre privé.

Comme toutes les légendes, celle que nous rapportent Cicéron et Denys d'Halicarnasse recèle un fond de vérité. C'était assurément le roi qui, au début, prenait sans contrôle et sans frein les mesures

d'auto-justice ou de défense violente de la communauté politique contre les auteurs de méfaits graves ou délits publics. Le premier tempérament à cet exercice arbitraire de l'auto-justice par le chef suprême est rattaché au changement de régime politique : immédiatement après l'expulsion des rois, les deux premiers consuls, Valerius et Horatius, auraient fait voter une loi qui donnait à tout citoyen frappé de la peine capitale, le droit d'en appeler au peuple. Lorsqu'il s'agit d'un délit privé donnant lieu à vengeance privée, ou d'une manière plus générale lorsqu'il s'agit d'un différend purement privé dont la solution est demandée à la justice privée, la mission du magistrat suprême se réduit à un contrôle ou une surveillance de l'activité des intéressés eux-mêmes; mais il s'entend que le magistrat, appelé uniquement à prévenir les écarts des intéressés, pourra toujours en fait favoriser par son appui l'un des deux adversaires aux prises. En vérité il y avait ici aussi place à l'arbitraire des magistrats; et peut-être est-ce donc également pour empêcher le magistrat de fournir arbitrairement son appui à l'une des parties, qu'il lui fut prescrit d'organiser un arbitrage, afin de réserver ensuite son appui à celui des deux adversaires auquel l'arbitre aura donné raison.

L'interprétation des rites archaïques de l'ancienne procédure civile romaine n'enlève-t-elle pas toute témérité à l'érection de la construction historique suivante : 1° il fut un temps où les différends privés étaient tranchés par le procédé de la justice privée, surveillée seulement par un délégué de la communauté politique; c'était le temps où un procès s'engageait, non pas par une *demande* ou une *plainte*, mais bien par une *action* au sens littéral, c'est-à-dire un développement de l'activité personnelle des intéressés; 2° il advint que les adversaires s'avisèrent d'insérer dans la procédure de leur action, un arbitrage privé, sous forme d'intermède suspendant l'exercice de la justice privée; les expédients de la *legis actio sacramenti* témoignent clairement de cette tendance et de son développement; 3° l'arbitrage, que les intéressés s'efforçaient de provoquer par des expédients, devint obligatoire : afin que, dans la mise en œuvre de la justice privée, le magistrat ne pût prêter arbitrairement son appui à l'un des adversaires, il fut astreint d'organiser en tout cas un arbitrage et de prescrire à l'arbitre de trancher le différend; de sorte que maintenant seulement apparaît le devoir pour la puissance publique de faire juger les différends privés; 4° enfin le devoir de juger finit par incomber directement à la puissance publique exercée par des fonctionnaires dits judiciaires; mais ceci ne se révèle que dans la procédure *extra ordinem iudiciorum privatorum*.

AD. BRAAS, *Traité élémentaire de l'instruction criminelle*. Bruxelles, 1925.

Le traité d'instruction criminelle de M. Ad. Braas a nettement le caractère d'un ouvrage *pratique*. Dès le début, l'auteur s'attache à donner des définitions claires et concrètes des notions qu'il rencontre, définitions aussi utiles pour le plaideur que pour l'étudiant.

L'ouvrage est divisé très logiquement et, en quelque sorte, en suivant une sorte de progression naturelle de la pensée, en cinq parties qui sont : 1. *Notions préliminaires*, où l'auteur réunit quelques définitions générales, quelques principes fondamentaux et un court historique; 2. *Des actions qui naissent des infractions*; l'auteur y définit l'action publique, l'action civile ou privée, l'action disciplinaire : Quelles sont les juridictions auxquelles il faut s'adresser? Comment la justice est-elle mise en mouvement? etc.; 3. *De la recherche des infractions et de l'instruction* : le rôle de chaque magistrat y est exposé dans ses détails, avec ses prérogatives et les limites qu'il ne peut dépasser; on y trouve aussi toutes les dispositions, si importantes, relatives aux garanties assurées à la personne de l'inculpé; 4. *Du jugement et de la répression* : juridictions; mission constitutionnelle des tribunaux répressifs; effets des jugements, frais, voies de recours, etc.; 5. *Du pourvoi et de la procédure de cassation*.

Chacune de ces parties est développée de façon que ce traité, bien qu'élémentaire, est extrêmement complet. De nombreuses références à la doctrine et à la jurisprudence la plus récente en font un ouvrage d'une utilité de premier ordre.

NIKO GUNZBURG, *De wettelijke bescherming van vrouw en kind*. Brugge, De Centrale Boekhandel S. V., 1925, 150 bladzijden.

Les études publiées par M. Gunzburg sur la protection de l'enfance remontent à plus de vingt ans. Le manuel qui vient de paraître contient un exposé succinct, sans commentaires juridiques, de notre législation relative à la protection de la femme et à celle de l'enfant. L'auteur y expose la situation de la femme et de l'enfant au point de vue politique, puis dans le domaine du droit civil (mariage, état civil, puissance paternelle), ensuite au point de vue de la législation du travail et aussi du droit pénal. Il donne enfin un aperçu de l'Œuvre Nationale de l'Enfance et de l'Œuvre Nationale des Orphelins de la Guerre.

Le manuel de M. N. Gunzburg, professeur à l'Université de Gand et aux écoles normales de la ville d'Anvers, est clair et méthodique. Il constitue un guide précieux pour tous ceux qu'intéresse le problème si vaste de la protection de l'enfance.

L. D.

JACQUES LEPETIT, *Ecoles libres et Ecoles officielles*. Frame-ries, 1925.

L'ouvrage de M. Jacques Lepetit appartient au domaine de la politique, voire au domaine de la polémique, plutôt qu'au domaine purement scientifique. L'auteur s'y révèle à la fois un protagoniste ardent et convaincu de l'enseignement « non religieux » et un contempteur résolu de l'œuvre éducatrice de l'Eglise.

L'auteur examine successivement les points les plus importants du problème moral de l'enseignement, à la lumière des documents fournis par l'Eglise elle-même. Partout, il y relève des accents haineux, des appels au désordre, à la violence et à une sorte de rébellion contre l'autorité de l'Etat. Ce point de vue n'est pas nouveau; la partialité de l'Eglise pour son enseignement moral et son opposition à tout autre est un fait d'observation constante et même une conséquence logique de ses doctrines et de son développement. Mais ce qui rend l'ouvrage de M. Lepetit intéressant et curieux, c'est le grand nombre de faits précis et de documents ignorés ou oubliés qu'il a patiemment réunis et reproduits. Il n'est pas douteux que les personnes s'intéressant au problème de l'enseignement en Belgique, même sans partager toutes les idées de l'auteur et tout en réservant leur appréciation sur l'importance relative des événements qu'il rappelle, trouveront dans son ouvrage des éléments nombreux pour se former une conviction et défendre leurs opinions.

A. CHATELET et J. KAMPÉ DE FÉRIET, *Calcul Vectoriel*. Théorie, applications géométriques et cinématiques, destiné aux élèves des classes de mathématiques spéciales et aux étudiants en sciences mathématiques et physiques. Paris, Gauthier-Villars, ix-425 pages, 1924.

Ce livre a été écrit, nous disent les auteurs dans la préface, après l'expérience de plusieurs années d'enseignement. Et ils ajoutent que cette expérience leur a donné la conviction que « l'habitude du « calcul vectoriel peut être très rapidement acquise par les élèves, « mathématiciens, physiciens ou ingénieurs, quoique ses notations « ramassées déconcertent un peu, de prime abord, ceux qui ont « déjà une certaine pratique des axes et des coordonnées de la « géométrie analytique ». C'est sans doute le point de vue qu'adopteront les lecteurs du volume, très clair, écrit par MM. Chatelet et Kampé de Fériet.

Après avoir défini les opérations élémentaires sur les vecteurs et avoir appliqué ces notions à un exposé de la géométrie analytique, les auteurs étudient les fonctions vectorielles d'une ou de deux variables scalaires, c'est-à-dire les courbes et les surfaces. On

trouvera dans ces pages la matière de nos cours de candidature. Nous signalerons particulièrement la façon dont sont étudiés les points singuliers des surfaces. Viennent ensuite l'étude des vecteurs glissants, des systèmes de vecteurs et les applications à la cinématique.

Deux notes, l'une sur les champs de scalaires et de vecteurs, l'autre sur les mouvements d'un plan sur un plan, terminent le volume.

Les auteurs émettent l'espoir de voir devenir plus importante la place réservée au calcul vectoriel dans les classes de mathématiques spéciales en France. Nul doute qu'un ouvrage aussi bien écrit que le leur, ne contribue à la réalisation de cet espoir. Remarquons que dans notre pays, sous l'influence de J. Massau, le calcul vectoriel est entré depuis longtemps dans l'enseignement, non seulement comme introduction à la cinématique, mais aussi en vue de ses applications géométriques. La première édition du cours de mécanique de Massau date de 1879 (1). En 1891, M. A. Demoulin a appliqué la méthode de Massau à l'étude des systèmes de droites (2). On trouvera dans cet ouvrage un exposé de la méthode vectorielle de Massau. Dans son enseignement à l'Université de Gand, M. Demoulin expose d'une manière systématique les applications géométriques des vecteurs. Il en est de même de M. Mineur à l'Université de Bruxelles (3). Signalons également la *Théorie des champs continus bilinéaires*, de M. le colonel Van Deuren (4).

L. GODEAUX.

V. VOLTERRA et J. PÉRES, *Leçons sur la composition et les fonctions permutables* (Collection de monographies sur la théorie des fonctions publiée sous la direction de M. E. Borel). Paris, Gauthier-Villars, VIII-183 pages, 1924.

A l'occasion de ses recherches sur les équations intégrales, M. Volterra a été amené à introduire les notions suivantes : deux

(1) Après la mort de Massau (1909), l'Association des Ingénieurs sortis des Ecoles spéciales de Gand, a entrepris la publication d'une nouvelle édition de ses *Leçons de Mécanique rationnelle*. Les deux premiers volumes (Géométrie vectorielle, statique et cinématique) ont seuls paru (Gand, 1911 et 1913).

(2) *Mémoire sur l'application d'une méthode vectorielle à l'étude de divers systèmes de droites* (Mém. cour. au Concours de l'Ens. Supér. pour 1890-1891), Bruxelles, Castaigne, 1894.

(3) *Géométrie analytique dans l'espace* (Autographie), Bruxelles, Castaigne, 1919.

(4) Thèse présentée à la Faculté des Sciences de Paris. Gauthier-Villars, 1904.

fonctions $f(x, y)$, $g(x, y)$ étant données, on appelle *composition* l'opération

$$\int_x^y f(x, \xi) g(\xi, y) d\xi.$$

Si l'on a

$$\int_x^y f(x, \xi) g(\xi, y) d\xi = \int_x^y g(x, \xi) f(\xi, y) d\xi,$$

les fonctions f et g sont dites *permutables*.

On peut également envisager ces notions dans le cas où les limites des intégrales sont fixes, ce que les auteurs se bornent ici à signaler.

On arrive aux notions de composition et de permutabilité par le passage du discontinu au continu. Envisageons des tableaux carrés de n^2 éléments, chaque élément étant affecté de deux indices entiers (on peut prendre, par exemple, les coefficients d'une substitution linéaire homogène portant sur n lettres). On sait ce que l'on entend par produit de deux tableaux carrés de n^2 éléments, et par tableaux (ou substitutions) permutables. Le passage de ces notions au continu se fait en remplaçant les indices entiers par des variables continues et les sommations relatives à ces indices par des intégrations portant sur les variables correspondantes.

Une fois acquises les notions de composition et de permutabilité, il s'agit de construire un calcul fonctionnel des fonctions de composition analogue aux théories classiques du calcul algébrique et du calcul infinitésimal. C'est ce que font les auteurs dans leur ouvrage. Citons, par exemple, les résultats : le produit de deux variables correspond à la composition de deux fonctions, et dans tout problème algébrique ou différentiel, les variables peuvent être remplacées par des fonctions permutables. On est conduit finalement aux notions de logarithme de composition, de dérivée et d'intégrale de composition. Naturellement, on n'arrive à ces notions qu'après avoir résolu des problèmes tels que la détermination des fonctions permutables avec une fonction donnée, la recherche des transformations qui conservent la composition, etc.

Le livre de MM. Volterra et Péres est écrit dans le même esprit que la plupart de ceux déjà parus dans la collection de M. Borel, c'est-à-dire que l'on peut en aborder l'étude sans autre préparation que celle que donne, par exemple, le doctorat de nos Universités belges. Il nous reste à signaler que les résultats exposés sont entièrement dus aux auteurs.

L. GODEAUX.

A. EINSTEIN, *Quatre conférences sur la théorie de la relativité*, faites à l'Université de Princeton, traduites de l'allemand par M. SOLOVINE. Paris, Gauthier-Villars, 1925, 96 pages.

L'esprit de ce petit volume est caractérisé par les lignes suivantes, extraites de la préface : « En rédigeant ces quatre conférences, que j'ai faites à l'Université de Princeton en mai 1921, mon but était de résumer les idées principales et les méthodes mathématiques de la théorie de la relativité. J'ai laissé de côté les parties moins essentielles et me suis appliqué à traiter les questions fondamentales d'une façon telle que l'ensemble puisse servir d'introduction à tous ceux qui connaissent les éléments des mathématiques supérieures, mais qui ne peuvent consacrer trop de temps et d'effort à cette matière ».

La première conférence, intitulée « Espace et temps dans la physique prérelativiste », contient une analyse très intéressante de ces concepts, au point de vue du physicien. La seconde conférence traite de la théorie de la relativité restreinte, les deux dernières de la relativité générale.

L'ouvrage, très clairement écrit, peut être lu sans trop de difficulté par ceux qui connaissent les éléments du calcul infinitésimal et de la mécanique rationnelle. Cette lecture les préservera de celle des ouvrages dits de « vulgarisation », qui ne réussissent généralement qu'à obscurcir les idées les plus claires.

L. GODEAUX.

A. QUEMPEL DE LANASCOL, *Géométrie du Compas*, avec une préface de M. R. Bricard. Un vol. in-8° de xx-406 pages. Paris, A. Blanchard, 1925.

La géométrie fut sans doute au début une science expérimentale, et les premiers géomètres se servirent de la règle et du compas pour découvrir les propriétés des figures géométriques. Plus tard, lorsque la géométrie fut mise sous forme déductive, on se proposa de résoudre les problèmes géométriques à l'aide de ces instruments. Mais ici, des difficultés surgirent. S'il fut aisé de trouver, par exemple, le moyen de construire un carré de même aire qu'un triangle donné, certains problèmes résistèrent (et devaient résister) aux efforts des géomètres. La trisection de l'angle, la duplication du cube, la quadrature du cercle, sont les plus célèbres de ces problèmes. Les raisons des difficultés rencontrées sont maintenant connues : les deux premiers problèmes dépendent de la résolution d'équations cubiques; le dernier est transcendant, M. Lindemann ayant, en effet, démontré, en 1882, la transcendance du nombre π .

Un problème préliminaire se posait donc : Quels sont les problèmes résolubles à l'aide de la règle et du compas (ou à l'aide de l'un de ces instruments seulement) ? C'est l'algèbre qui devait permettre de résoudre ce nouveau problème, en établissant que la condition nécessaire et suffisante pour la possibilité d'une telle solution, est que les inconnues du problème doivent s'exprimer en fonction des données au moyen des opérations : addition, soustraction, multiplication, division, extraction de racines carrées (en nombre fini).

La solution de ce problème étant connue, reste à trouver les constructions effectives (problème qui est historiquement le premier). En particulier, on peut faire cette recherche de constructions en restreignant l'emploi des instruments; par exemple, en utilisant la règle seule, ou la règle et un compas d'ouverture fixe, ou le compas seul. Ce dernier procédé a été étudié par un géomètre italien, Lorenzo Mascheroni (1750-1800), professeur à l'Université de Pavie, qui, en 1797, a publié un volume intitulé *Geometria del Compasso*, resté célèbre. Cet ouvrage de Mascheroni fut en grande faveur près de ses contemporains; dès l'année suivante, une traduction française en fut publiée par Carette. Depuis lors, divers géomètres se sont occupés de la géométrie du compas. L'ouvrage que publie aujourd'hui M. Quemper de Lanascot vise à être un exposé complet de ces recherches. En parcourant les citations bibliographiques, on se convainc que peu de résultats publiés depuis un siècle ont pu échapper à l'auteur, celui-ci ayant dépouillé toutes les publications scientifiques, même celles qui sont uniquement consacrées aux mathématiques élémentaires. Ajoutons que de nombreux résultats sont originaux. Le livre de M. Quemper de Lanascot sera certainement utile aux professeurs chargés de l'enseignement de la géométrie élémentaire; ils y trouveront une mine d'exercices. Il intéressera également ceux qui cultivent la géométrie par passe-temps.

L. GODEAUX.

A. LAFAY, *Notations et Formules vectorielles*. Un vol. in-8° de 36 pages. Paris, Gauthier-Villars, 1925.

Cette brochure, où M. Lafay a réuni les formules vectorielles qui se rencontrent dans son cours de l'École polytechnique, ne présente pas l'aridité d'un formulaire, mais est plutôt un résumé de leçons. Les notations employées par l'auteur sont, en général, les mêmes que celles de Massau, habituellement usitées en Belgique. Cependant, le produit vectoriel de deux vecteurs \vec{a} , \vec{b} est représenté par la notation $\overline{\vec{a}\vec{b}}$, alors que notre compatriote employait $M\vec{a}\vec{b}$. De même, le tourbillon d'un vecteur \vec{a} , représenté par Massau par $M\vec{D}\vec{a}$, l'est ici par $\overline{\vec{D}\vec{a}}$. M. Lafay indique d'ailleurs les autres notations d'usage courant chez les physiciens.

La brochure de M. Lafay rendra certainement des services à ceux qui utilisent le symbolisme vectoriel.

L. GODEAUX.

J. OTTENHEIMER, *Balistique extérieure*. Paris, Armand Colin, 1925.

Ce petit livre est un excellent manuel de balistique extérieure, où les problèmes sont présentés avec clarté, et les solutions indiquées de façon à intéresser l'étudiant et à lui faire connaître jusqu'à des recherches très récentes. Nous ne pouvons que le recommander à tous ceux qui veulent connaître un peu de balistique moderne, envisagée d'un point de vue élevé et général.

Voici les problèmes étudiés :

Introduction : La résistance de l'air.

Première partie : Le problème principal. Les mouvements limites. Les propriétés générales de la trajectoire du centre de gravité. Les cas d'intégration. Les méthodes modernes de calcul des trajectoires.

Deuxième partie : Le mouvement de l'axe du projectile autour de son centre de gravité et ses conséquences. La dérivation et la tenue des projectiles. La forme optimum des projectiles. Les phénomènes acoustiques.

Troisième partie : Le problème secondaire. Les coefficients de correction et les coefficients différentiels. Les corrections aérologiques variables avec l'altitude. Les corrections transversales.

Quatrième partie : L'établissement des tables de tir. L'utilisation d'une table de tir.

Je saisis cette occasion d'attirer l'attention des lecteurs sur la collection scientifique Armand Colin, rédigée par des savants, et destinée à tous ceux qui veulent s'initier à une profession ou s'y perfectionner, ou simplement élargir leur horizon.

A. E.

R. BURLET, *Instructions pratiques sur le téléphone et la signalisation*. Paris, Gauthier-Villars, 1925.

Dans cet ouvrage l'auteur expose, à l'usage des téléphonistes et signaleurs militaires, tout ce qui peut les intéresser sur la téléphonie en campagne, la construction des appareils et la manière de les utiliser. Le sujet est largement compris; en annexe sont développés quelques principes d'électricité appliquée.

Ce livre intéressera surtout le personnel enseignant de notre armée.

A. E.

Annuaire de la Fondation Thiers, 1924-1925, 75 pages. Issoudun, Gaignault.

La « Fondation Thiers » à Paris a été créée par M^{lle} Dosne, d'après les volontés de M^{me} Thiers, sa sœur, pour encourager l'activité scientifique en France. Elle reçoit, chaque année, cinq jeunes gens porteurs d'un diplôme de licence (ou d'un diplôme jugé équivalent par le Conseil d'administration) qui ont déjà montré des aptitudes particulières dans les lettres, les sciences, la philosophie, l'histoire, le droit, etc. Ils y poursuivent en toute liberté, sous le seul contrôle du directeur, pendant trois ans, des recherches personnelles et désintéressées, sans en être distraits par aucun souci de vie matérielle. Outre leur pension et les allocations qui leur sont accordées, ils reçoivent des subventions lorsqu'ils subissent avec succès, dans certaines conditions, l'épreuve du doctorat. Les pensionnaires de la « Fondation Thiers » doivent être de nationalité française et ne pas avoir atteint, à leur entrée, 26 ans accomplis. Ils ne peuvent pas, pendant leur séjour à la Fondation, se préparer à d'autres examens et concours qu'à ceux de l'enseignement supérieur. Depuis trente-deux ans le siège de la Fondation est établi dans une vaste propriété située près du Bois de Boulogne, au rond-point Bugeaud. Dirigée successivement par Barthélemy Hauréau, par Jules Girard, par Emile Boutroux, elle a actuellement pour directeur (depuis 1921) M. Alfred Rébelliau, membre de l'Institut, professeur honoraire à la Sorbonne.

L'*Annuaire* de 1924-1925 rend compte des travaux et des succès des pensionnaires actuels. Il contient aussi la liste de 136 anciens hôtes de la « Fondation Thiers ». On y lit de nombreux noms de savants qui se sont fait, depuis leur passage dans cette institution, place dans la science et le haut enseignement, tels MM. Brunhes, Ruyssen, Guerlin de Guer, de Labriolle, Barthélemy, Dufourcq, Mathiez, Cazamian, Febvre, Senn, Sion, Réau, Villey. A cette liste est jointe la bibliographie abondante relative à l'ensemble de leurs travaux. Suit l'énumération des volumes de la « Collection de la Fondation Thiers » : elle se compose des thèses de doctorat, entreprises ou terminées dans cet établissement, qui ont été reçues à l'unanimité ou avec la note *très honorable* par une des Universités françaises. Elle comprend actuellement 55 volumes.

L'*Annuaire* se termine par la mention émouvante des noms des quinze jeunes savants, pensionnaires de la « Fondation Thiers », morts pour la France de 1914 à 1918.

L. L.

Bibliothèque Romantique, publiée sous la direction de HENRI GIARD.
Paris, Les Presses françaises.

Voici les deux premiers volumes de la deuxième série de cette intéressante collection destinée à éclairer les origines du mouvement romantique :

Aldomen ou le bonheur dans l'obscurité, première ébauche d'*Obermann*, « maigre et maladroite, mais singulièrement précieuse », publiée en 1795 par le citoyen Pivert, c'est-à-dire Pivert de Sénancour, rééditée d'après son exemplaire probablement unique de la Bibliothèque Nationale, avec une jolie introduction de André Monglond. *Aldomen* est « un roman idéologique comme le XVIII^e siècle en a produit des milliers ». Le héros est un homme bienfaisant, éclairé à la manière de M. de Wolmars.

Marquis de Custine, Lettres inédites au marquis de la Grange. Il s'agit d'Adolphe de Custine, dont la mère, née Delphine de Sabran, fut l'une des amies de Chateaubriand. Le marquis de Custine, fils spirituel de *René*, écrivit le roman *Aloys*, sorte d'autobiographie, et *La Russie en 1839*, qui eut en cinq ans seize éditions. Mais le meilleur de Custine, suivant l'éditeur, comte de Suppé, est dans des lettres qui nous donnent, au jour le jour, l'histoire d'une âme et d'une époque. Son correspondant, le marquis de la Grange, fut l'ami intime de Lamartine et de Vigny.

Chronique Universitaire

Antoine DEPAGE

L'Université a été douloureusement éprouvée par la mort de M. Antoine Depage, professeur ordinaire à la Faculté de médecine, né à Boitsfort, le 15 novembre 1862, et décédé à La Haye, le 10 juin 1925.

Au service de l'Université depuis 1891, chargé du cours de clinique chirurgicale en 1903, le docteur Depage fut nommé professeur de clinique chirurgicale à l'hôpital Saint-Pierre en 1911.

Il devint, en 1913, titulaire de l'ensemble des cours de pathologie chirurgicale.

La carrière scientifique du professeur Depage fut exceptionnellement brillante. On peut dire de lui qu'il honora la Faculté de médecine et l'Université. Ce fut un maître dans le sens le plus élevé du mot.

D'une activité sans égale, le docteur Depage fut associé à toutes les manifestations de notre vie nationale pour autant qu'elle ait quelque rapport avec la médecine, l'enseignement, les œuvres sociales, la vie politique et, durant la guerre, la défense nationale. Sa réputation avait depuis longtemps franchi les frontières de notre pays.

Tous ses collègues, ses disciples, ses élèves et anciens élèves porteront dans leur cœur le deuil de ce grand citoyen, de ce brillant professeur, de ce médecin éminent, de cet homme brave et de ce brave homme.

Par sa disparition, l'Université se trouve privée d'un de ses soutiens les plus fidèles et d'un de ses maîtres les plus grands.

Table des articles parus pendant la 30^{me} année (1924-1925)

BELVAUX, Paul-Alzire, <i>Le rôle du Droit romain dans la formation du latiniste</i>	205
BRACHET, Albert, <i>Les Echelons de la Vie</i>	15
CUENOT, L., <i>L'Adaptation</i>	505
FOULON, Léon, <i>Contribution à l'histoire des bibliothèques publiques en Belgique</i>	228
GRAVIS, A., <i>Réforme des Humanités</i>	420
GUNZBURG, Niko, <i>Notre législation ouvrière</i>	558
HEGER, Paul, <i>La situation de l'Université pendant la LXXXX^e année académique</i>	1
HEGER, Paul, <i>Vieux papiers, III</i>	166
HEGER, Paul, <i>Vieux papiers, IV</i>	313
HUISMAN, Michel, <i>L'Incidence de la crise révolutionnaire de 1848-1849 sur les rapports hollando-belges</i>	388
LAMY, V., <i>Les Grandes Ecoles à Bruxelles</i>	48
LEMOINE, Robert-J., <i>Essai sur Verhaeren</i>	82
LESPEDES, Jules, <i>La terminologie juridique à l'Ecole de Droit de l'Université de Yale</i>	450
NOULET, Emilie, <i>Léon Dierx et le Symbolisme</i>	434
PERGAMENI, Charles, <i>Un nouveau pays : la Latvie</i>	572
PHILIPPART, H., <i>A propos de l'« Enigme des Bacchantes »</i>	551
ROLIN, Henri, <i>La Passion de la Justice</i>	181
SEYMOUR, Charles, <i>Quelques aspects de politique étrangère américaine. Roosevelt et Hay</i>	149
VAN DEN BORREN, « <i>Il Ritorno d'Ulisse in Patria</i> », de Claudio Monteverdi	353
VAN LEYNSEELE, Henry, <i>La Résolution de Paix du Reichstag et l'échec de l'Entremise pontificale du 1^{er} août 1917.</i>	65
VAUTHIER, Maurice, <i>La Politique et le Sentiment</i>	33
VAUTHIER, Maurice, <i>Le devoir social de l'Etudiant</i>	339
VAUTHIER, Maurice, <i>Le Matérialisme social</i>	538

Table des Variétés

DELACRE, Maurice, <i>Sur l'origine du mot « Gaz »</i>	457
LAURENT, Henri, <i>Les visites guidées au Musée. Complément du cours d'histoire</i>	576

Table des ouvrages analysés dans la Bibliographie

classés par ordre alphabétique des noms d'auteurs

ALBERTONI, Aldo, <i>L'Apokeryxis</i> , par G. C.	118
ANDRE, P.-J., <i>L'Islam et les Races</i> , par R. K.	598
ANTOMARCHI, A., <i>Le masque de saint Pierre</i> , par R. K. . .	598
AUGIER, E., <i>De l'action à la connaissance. Essai de psychologie positive</i> , par Ph. D.	266
BALDENSPERGER, F., <i>Le Mouvement des idées dans l'émission française (1789-1815)</i> , par L. Leclère	462
BALDENSPERGER, Fernand, <i>Sensibilité musicale et romantisme</i> , par P. de R.	583
BARRIOL, Alfred, <i>Théorie et pratique des opérations financières</i> , par M. Kraitchik.	489
BINGEN et CROMBEZ, <i>Unités de mesures scientifiques et industrielles</i> , par A. E.	278
BLOCH, Marc, <i>Les Rois Thaumaturges</i> , par R. K.	136
BRAAS, Ad., <i>Traité élémentaire de l'instruction criminelle</i> . .	606
BRANDIN, Louis, <i>La Chanson d'Aspremont</i> , par R.-J. L. . .	599
BURLET, R., <i>Instructions pratiques sur le téléphone et la signalisation</i> , par A. E.	612
CAPART, Eugène, <i>La Banque d'émission au service de l'Etat</i> .	272
CHAMPEAUX, Ernest, <i>Les parentèles en Bourgogne et dans l'ancienne France avant la loi de Nivôse An II</i> , par G. C.	125
CHAMPOLLION, M. (le jeune), <i>Lettre à M. Dacier</i> , par R. Kreglinger	477
CHARLIER, Gustave, <i>Manzoni, Œuvres choisies</i> , par L.-P. Thomas	465
CHATELET, A. et KAMPE DE FERIET, J., <i>Calcul vectoriel</i> , par L. Godeaux	607
CHLEPNER, B.-S., <i>Le Prélèvement sur le capital dans la théorie et la pratique</i>	485
COCHET, Marie-Anne, <i>Essai sur l'emploi du sentiment religieux comme base d'autorité politique</i> , par R. K. . . .	595
COHEN, G.-R., <i>Ronsard. Sa vie et son œuvre</i> , par L.-L. . . .	256
COLLIGNON, A., <i>Reliquiae (Annales de l'Est, 38^e année)</i> , par L.-L.	466
CRICK, Lucien, <i>Le « Memorie Boek », de Daniel Leyniers</i> . . .	479
CUNNINGHAM, Allan, <i>1. A binary Canon. 2. Quadratic Partitions. 3. Haupt-Exponents. 4. Fundamental Congruence Solutions. 5. Binomial Factorisations</i> , par M. Kraitchik .	144
de COUSSANCE, Jacques, <i>Les Cent Chefs-d'œuvre étrangers. Ibsen</i> , par P. de R.	588
DE FRANCISCI, P., <i>Il trasferimento della Proprieta. Storia e critica di una dottrina</i> , par G. C.	122
de GUELL (vicomte), <i>L'Espace, la Relation et la Position</i> , par A. E.	281

DEMOGUE, René, <i>Traité des Obligations en général</i> , par G. C.	484
DEMOGUE, René, <i>Traité des Obligations en général. I. Sources des Obligations</i> (suite), tomes III et IV, par G. C.	121
DE MOREAU, Edouard (S. J.), <i>Histoire de l'Eglise</i> , par Ch. Pergameni	594
DESTREE, Jules, <i>Wallons et Flamands</i> , par H. V. L.	138
DE VISSCHER, Charles, <i>Le Droit international des Communications</i> , par H. V. L.	127
DROZ, E. et THIBAUT, G., <i>Poètes et musiciens du xv^e siècle</i> , par Ch. V. d. B.	469
EINSTEIN, A., <i>Quelques conférences sur la Théorie de la relativité</i> , par L. Godeaux	610
EL-ARABY, Mohamed Abdullah, <i>La Conscription des neutres dans les luttes de la concurrence économique. Les coalitions du journalisme et la liberté de la presse</i> , par G. C.	119
ESTEVE, E., <i>Byron</i> , par P. de R.	117
FAGUET, E., <i>Histoire de la poésie française, de la Renaissance au Romantisme</i> , par M. L.	461
FGURNIER (vice-amiral), <i>Carènes de formes nuisibles ou favorables à leurs grandes vitesses et résistances de l'eau à leur transmission</i> , par Ed.-W. B.	282
FRAZER, James-George, <i>Les Origines de la Famille et du Clan</i> , par Richard Kreglinger	475
GALLAND, René, <i>Georges Meredith, les Cinquante premières années (1826-1878). — Georges Meredith and British Criticism (1851-1909)</i> , par P. de R.	115
GUNZBURG, Niko, <i>De Wettelijke bescherming van vrouw en kind</i> , par L. D.	606
HAESAERT, Jean, <i>Didactique mineure</i> , par P. D.	132
HAMELIUS, Paul, <i>Histoire politique et littéraire du mouvement flamand</i>	600
HENRY, Albert, <i>Le Ravitaillement de la Belgique pendant l'occupation allemande</i>	489
HEUX, Gaston, <i>Grégoire Le Roy</i> , par Lucien-Paul Thomas	261
HEUX, Gaston, <i>L'Initiation douloureuse</i> , par L.-P. Thomas	262
JOBBE-DUVAL, Emile, <i>Les Morts malfaisants</i> , par R. K.	597
JONCKHEERE, T., <i>La Pédagogie expérimentale au jardin d'enfants</i> , par A.-L.	267
JONDET, Gaston, <i>Les ports submergés de l'ancienne île de Pharos</i> , par Em. Vercamer	283
JONDET, Gaston, <i>Les ports antehelléniques de la Côte d'Alexandrie</i> , par Em. Vercamer	283
LAFAY, A., <i>Notations et formules vectorielles</i> , par L. Godeaux	611
LAFAYE, G., <i>Catulle, Poésies</i> , par Ch. Sobry	140
LALO, Charles, <i>Notions d'Esthétique</i> , par E. D.	474
LAMBERT, Edouard et PATOUILLET, Jules, <i>Les Codes de la Russie soviétique</i> (traduction), par G. C.	480
LEFSCHETZ, S., <i>L'Analysis situs et la géométrie algébrique</i> , par L. Godeaux	275

LENOIR, Raymond, <i>Condillac</i> , par E. D.	265
LEPETIT, Jacques, <i>Ecoles libres et Ecoles officielles</i>	607
LIEBRECHT, Henri, <i>Histoire du théâtre français à Bruxelles, au xvii^e et au xviii^e siècles</i> , par Gustave Charlier	578
LIMBOSCH, Raymond, <i>Vers et versets</i> , par Lucien-Paul Thomas	258
LIMBOSCH, Raymond, <i>Le Principe et l'Evolution du Vers français</i> , par L.-P. Thomas	260
LIMBOSCH, Raymond, <i>Le Vers oral et l'e caduc</i> , par Lucien-Paul Thomas	472
MAHUTTE, Franz, <i>Le Général Lemay</i>	268
MARIE, Aristide, <i>A la recherche de Shakespeare</i> , par P. de R.	582
MARTINO, Pierre, <i>Verlaine</i> , par E. N.	467
MATHIEZ, Albert, <i>Autour de Robespierre</i> , par Charles Pergameni	590
MEIGNIE, Maurice, <i>Responsabilité et Contrat. Essai d'une délimitation des responsabilités contractuelle et délictuelle</i> , par G. C.	255
MICHEL, Edouard, <i>Abbayes et Monastères de Belgique. Leur importance et leur rôle dans le développement du pays</i> , par François-L. Ganshof	137
NEU, Sereth, <i>Thérèse Quincia, Etude</i>	588
NICOLARDOT, Firmin, <i>Flore de Gnose</i> , par R. K.	135
NIELSEN, Niels, <i>Traité élémentaire des nombres de Bernoulli</i> , par A. E.	493
OTTENHEIMER, J., <i>Balistique extérieure</i> , par A. E.	612
PARRA-PEREZ, C., <i>Miranda et la Révolution française</i> , par L. L.	588
PETROVITCH, Michel, <i>Durées physiques indépendantes des dimensions spatiales</i> , par A. E.	279
PILLET, A. et NIBOYET, F.-P., <i>Manuel de Droit international privé</i> , par Maurice Vauthier	249
PIRRO, André, <i>Les Clavecinistes</i> , par Ch. V. d. B.	470
PRICK van WELY, F.-P.-H., <i>Engelsch Woordenboek</i> , par G. D.	143
PRICK van WELY, F.-P.-H., <i>Fransch Handwoordenboek. Tweede deel : Nederlandsch-Fransch</i> , par P. de R.	600
QUEMPEL de LANASCOL, A., <i>Géométrie du Compas</i> , par L. Godeaux	610
REYMOND, Arnold, <i>Histoire des Sciences exactes et naturelles dans l'Antiquité gréco-romaine</i> , avec une préface de M. L. Brunschwig, par A. E.	280
RICHEL, Charles, <i>Le Savant</i> , par P. H.	460
ROBERTSON, J.-C., <i>Studies in the Genesis of romantic theory in the Eighteenth Century</i> , par G. Ch.	584
SCHYNS, Mathieu, <i>La Philosophie d'Emile Boutroux</i> , par P. D.	128
SECORD, A.-W., <i>Studies in the narrative method of Defoe</i> (University of Illinois Studies), par P. de R.	117
STUYVAERT, M., <i>Algèbre (second degré, logarithmes et compléments)</i> , à l'usage de l'enseignement moyen, par L. G.	278

TAHARD, Pierre, <i>Le Romantisme défini par « Le Globe »</i>, par P. de R.	584
TEISSONNIERE, Paul, <i>La Flamme dans le Vent</i>, par P. de R.	264
TSEN TSONMING, <i>La Chine pacifique</i>, par R. K.	134
VAN WERVEKE, Hans, <i>Het Bisdom Terwaan van den oorsprong tot het begin der xiv^e eeuw</i>, par François-L. Ganshof	478
VERCOULLIE, J., <i>Beknopt Etymologisch. Woordenboek der Nederlandsche Taal</i>, par P. de R.	601
VOLTERRA, V. et PERES, J., <i>Leçons sur la composition et les fonctions permutables</i>, par L. Godeaux	608
WAUTERS, Arthur, <i>L'Evolution du Marxisme</i>	268
WEGENER, A., <i>La Genèse des Continents et des Océans</i>, par V. S.	282
WEILL, Raymond, <i>Les ports antehelléniques de la Côte d'Alexandrie et l'empire crétois</i>, par Em. Vercamer	283
WENGER, Léopold, <i>Institutionen des römischen Zivilprozessrechts</i>, par G. C.	602
WHITTAKER, W.-G., <i>Fugitive Notes on certain Cantatas and the Motets of J. S. Bach</i>, par Ch. V. d. B.	471
Annuaire de la Fondation Thiers, par L. L.	612
Bibliothèque romantique, par P. de R.	614
Byzantion, Revue	494
Un groupe de professeurs des facultés de Droit de France. <i>Espèces choisies empruntées à la jurisprudence</i>. Préface de Henri Capitant et Edouard Lambert, par Maurice Vauthier	253
Mélanges. Publication de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg	145
Quelques ouvrages récents sur la céramique grecque, par H. Philippart	288
Union des Anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles:	
Le rôle scientifique de l'Université libre de Bruxelles	146
Bibliothèque de l'Université libre	148
Assemblée générale statutaire du 22 novembre 1924	294
L'Union des Anciens Etudiants et l'Extension de l'Université libre	496
Avis	497
Chronique universitaire	306, 501, 615

ERRATUM

Décembre 1924-janvier 1925, n° 2, p. 170, au lieu de : « Attila a vaincu les Huns », lire : « Aétius a vaincu les Huns. »

REVUE DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

REDACTION et ADMINISTRATION : Adresser les revues, les livres et toutes les communications (abonnements, annonces, changements d'adresse, etc.) à M^{lle} A. FRÈRE, secrétaire de la *Revue*, 14, rue des Sols, à Bruxelles.

ABONNEMENTS :

La *Revue* paraîtra quatre fois par an. Elle publie tous les ans 500 pages de texte environ. Les abonnements partent du mois d'octobre et sont pris pour une année.

Etudiants de l'Université de Bruxelles	10 fr. par an.
Abonnés de Belgique	20 fr. »
Abonnés étrangers	30 fr. »

Les personnes inscrites aux cours de l'Ecole des sciences politiques et sociales et de l'Ecole de commerce jouissent de la même réduction que les étudiants.

La *Revue* est envoyée régulièrement à tous les membres de l'Union des Anciens Etudiants.

Compte chèques-postaux n° 37189

BIBLIOGRAPHIE. — Il sera rendu compte de tous les ouvrages dont un exemplaire parviendra à la Rédaction de la *REVUE*.

Ces ouvrages seront ensuite déposés à la Bibliothèque de l'Université.

EN VENTE :

Les dix-neuf premières années de la *Revue de l'Université*, 21 volumes brochés de 800 pages, sont en vente au prix net de 15 francs le volume.

COMITE DE REDACTION :

MM. Maurice Bourquin, professeur à l'Université Libre; Lucien Beckers, président de l'Union des Anciens Etudiants de l'Université Libre de Bruxelles; Albert Dalcq, chef de travaux à l'Université Libre; Paul De Coster, professeur à l'Université Libre; Paul de Reul, professeur à l'Université Libre; Marc de Selys-Longchamps, professeur à l'Université Libre; Albert Dustin, professeur à l'Université Libre; Alfred Errera, agrégé à l'Université Libre; M^{lle} Andréa Frère, secrétaire de la *Revue*; André Gratia, agrégé à l'Université Libre; Richard Kroglinger, professeur à l'Université Libre; Léon Leclère, professeur à l'Université Libre; Charles Pergament, professeur à l'Université Libre; Charles Vanden Borren, secrétaire de l'Institut des Hautes Etudes; Hector Van de Walle, agrégé à l'Université Libre; Henri Van Leynseele, avocat; Victor Van Straelen, chef de travaux à l'Université Libre; Maurice Vauthier, professeur à l'Université Libre; Marcel Vauthier, avocat, secrétaire de l'Union des Anciens Etudiants de l'Université Libre de Bruxelles; Jean Willems, secrétaire de l'Université Libre.

Bureau délégué pour l'année académique 1924-1925.

Président : M. PAUL DE REUL; Membres : MM. PAUL DECOSTER, MARC DE SELYS-LONGCHAMPS; Secrétaires : M^{lle} ANDRÉA FRÈRE, M. VICTOR VAN STRAELEN.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.